

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, quarantième année, Bruxelles :
Université Libre de Bruxelles, 1935.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1935_000_040_f.pdf

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en
matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles**
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

**Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite
qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la
Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .**

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette
œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les
Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

QUARANTIÈME ANNÉE
1934 - 1935

BRUXELLES
SÉCRÉTARIAT DE LA REVUE DE L'UNIVERSITÉ
50, AVENUE DES NATIONS

1935

La situation de l'Université pendant la C^e année académique

PAR

M. PAUL HYMANS,

Ministre d'Etat.

Président du Conseil d'administration de l'Université.

Rapport présenté à la séance solennelle de rentrée, le 15 octobre 1934.

Mes premières paroles doivent être une explication.

Comment suis-je aujourd'hui à cette place, parlant au nom du Conseil de l'Université ?

Et pourquoi M. Marcq qui, l'an dernier, remplissait avec tant d'autorité et d'éclat l'office que j'occupe aujourd'hui, est-il muet à mes côtés ?

C'est que M. Marcq, cédant à de nobles scrupules et résistant aux instances de ses collègues, a estimé ne pouvoir, en raison des travaux que lui imposent le Barreau et l'Enseignement, consacrer à la direction de l'Université le temps qu'exige cette impérieuse et absorbante fonction. Il a demandé au Conseil de le remplacer. Et comme, au même moment, il se trouvait que par les hasards ou les combinaisons de la politique, je fusse libre de toute charge, le Conseil pensa à moi et me transmit une lourde et brillante succession.

Je n'adresserai pas d'adieux à M. Marcq, car il demeure des nôtres. Nommé président honoraire du Conseil, il continuera de participer à la gestion de l'Université. Tout près de nous, son expérience, sa clairvoyance nous soutiendront. Il est à l'âge du plein épanouissement. Grand avocat, ses avis sont recherchés ; sa parole au Palais est écoutée avec déférence. Grand professeur, ses leçons sont imprégnées de cette fermeté de jugement, de cette clarté d'exposition et de raisonnement

que donne le sens du Droit, fortifié par une longue discipline, une étude approfondie des textes et des doctrines, et la pratique des grandes affaires.

M. Marcq tient à l'Université par les liens de la conscience. Il a toujours compris son rôle. Les principes de l'Université sont les siens et dominant sa vie morale. Je salue cette figure éminente du monde judiciaire et savant et je lui apporte l'hommage de notre attachement et de notre reconnaissance.

Pour moi, je me retrouve dans un milieu que j'ai toujours aimé. Avant la guerre je fus associé à la direction de l'Université, sous le consulat de Charles Graux et du docteur Rommelaere. Je reprends une tradition qui m'est chère; je sens profondément l'honneur qui m'a été décerné et je m'efforcerai de répondre à la confiance qui m'est témoignée en m'inspirant des exemples qu'ont laissés d'illustres prédécesseurs.

MESSIEURS,

Au début de l'année qui vient de s'écouler, un frisson douloureux secoua la nation tout entière et le monde.

Le roi Albert mourut, le 17 février dernier. La Belgique a perdu un guide, une sécurité, une force, une gloire. Et il semble que chacun perdait un ami, tant son nom était familier et cher à tous, tant on le savait attaché au bien commun, pénétré des intérêts du peuple, attentif à tout ce qui préserve et grandit les ressources morales et matérielles du pays.

Chef intrépide dans la guerre, sage, loyal et perspicace dans la paix, il incarna, aux heures décisives, les destinées de la patrie.

Il avait le goût des choses de l'esprit, le respect et la curiosité de l'investigation scientifique, un penchant pour ceux qui s'y vouent avec la passion de la vérité, sans souci des bénéfices de vanité ou d'argent. L'intense préoccupation des besoins de la culture intellectuelle et des œuvres de la pensée lui inspira la création du Fonds de la Recherche Scientifique. Il vint maintes fois chez nous, visita nos laboratoires, s'entretint avec les maîtres et les disciples et présida, il y a quatre ans, à l'inauguration de nos locaux.

L'Université qui l'avait proclamé Docteur Honoris Causa,

célébra sa mémoire dans une cérémonie où le Président, le Recteur, M. Bordet, M. van Kalken et moi-même, nous glorifiâmes le grand Roi, le grand Citoyen, le grand Homme.

Son souvenir, inscrit dans l'histoire et que la légende aureole, plane sur la Belgique.

MESSIEURS,

Un ami des Belges et de l'Université s'est éteint, en mai dernier, dans la retraite.

M. Brand Whitlock, qui représentait les Etats-Unis à Bruxelles au moment où la guerre éclata, fut, devant l'envahisseur, un protecteur sûr et vigilant de nos droits; beaucoup lui durent le salut. Le spectacle d'un peuple injustement assailli, décidé à vivre, à conserver ses institutions et son indépendance, fit de ce diplomate étranger, presque l'un des nôtres. Il étudia nos mœurs, notre littérature et notre art. Et nous l'élûmes Docteur Honoris Causa de notre Faculté de Droit.

Quand les nécessités de la carrière l'éloignèrent de notre sol, il nous resta fidèle. Il revenait annuellement revoir nos monuments et nos paysages.

J'ai eu le privilège d'entretenir avec lui d'affectueuses relations. J'allais parfois le retrouver, pendant les vacances du Nouvel-An, sous le ciel de la Provence. C'était un esprit délicat et sensible, un cœur ouvert aux inspirations généreuses.

Parmi de beaux livres, il en laisse un qui demeure un témoignage irrécusable. C'est son histoire de la Belgique sous l'occupation. On ne le relit pas sans un frémissement. La dernière œuvre où se trahit l'attraction qui le ramenait vers nous fut, sous le titre *Narcisse*, une histoire romancée de Van Dyck. Nous n'oublierons ni les services qu'il rendit à notre pays, ni les affinités qui le liaient à nous.

Une des belles figures de la science contemporaine, Roux, qui continuait Pasteur, a disparu. Son nom illustrait la liste de nos docteurs honoris causa. Roux brilla au premier rang de la pléiade que guida et inspira le Maître. Il vécut la glorieuse époque d'expériences et de découvertes d'où jaillit l'essor de la bactériologie et pendant laquelle se précisa la prophylaxie des grandes épidémies.

Lorsqu'il succéda à Pasteur, à la tête de son Institut, il poursuivit la lutte pour la défense de l'organisme contre la toxicité des poisons. Il révéla, en 1894, la saisissante efficacité thérapeutique du serum antidiphthérique qui sauva des milliers d'enfants. Et c'est à lui encore qu'est dû le sérum antitétanique dont l'emploi dans les ambulances de la guerre préserva de la mort tant de soldats blessés. Ce sont des titres à la reconnaissance de l'humanité.

J'ajoute à cet hommage celui que mérite un autre de nos docteurs honoris causa, M. Chodat, professeur à l'Université de Genève, décédé le 28 avril dernier. On le compte parmi les premiers botanistes du temps.

Il était membre de l'Académie royale de Belgique et correspondant de l'Académie des Sciences de France. Il publia un remarquable traité de botanique. Il écrivait de captivantes relations d'excursions qu'il faisait chaque année avec ses élèves dans le Midi de l'Europe et créa le jardin alpin la Linnea.

L'Université de Genève a perdu en lui un maître vénéré.

J'ai le triste devoir encore de déposer des gerbes sur des tombes récentes.

M. Isidore Teirlinck, docteur honoris causa de la Faculté de Philosophie et Lettres, qui avait atteint un grand âge et parcouru un long périple littéraire est mort le 17 juin dernier. Il s'était fait lui-même, servi par la force du travail et les dons de l'écrivain. Il a publié de beaux recueils de poésie flamande, des romans de mœurs, des ouvrages d'histoire folklorique et des études pleines de saveur sur la langue populaire de sa Flandre natale. Il était membre de l'Académie Royale flamande.

Nous avons perdu un vieil ami, qui fut avec tact, modestie et dévouement pendant près de vingt-cinq ans, le secrétaire de l'Université, de l'ancienne Université de la rue des Sols, Alfred Lavachery.

Il aimait les lettres et la nature. Et ses charmantes nouvelles, ses romans de mœurs rustiques ont la fraîcheur et la sève des pays d'Ardenne où il vécut ses années de retraite.

Nous nous inclinons devant la mémoire du docteur Jean De

Meyer, de M. Jacobsen, de M. Foettinger, de M. Joseph Verstraeten et de M^{lle} Marie Braecke.

Le docteur De Meyer donna, dès ses débuts, de grandes espérances. Il les réalisa au long d'une brillante carrière à la Faculté de Médecine. Lauréat des concours universitaires en 1903 et 1906, il devint professeur de pathologie générale en 1926, et fut nommé professeur honoraire en 1932.

M. Jacobsen, docteur spécial en sciences chimiques, créa l'enseignement de la métallographie.

M. Foettinger, disparu trop jeune, donna une féconde collaboration à l'École polytechnique qui lui doit notamment l'organisation des stages industriels. Aussi fidèle dans ses affections que dans ses convictions, il suivit d'une heure dans la mort celle à qui il avait uni sa vie.

M. Verstraeten, ancien officier de Marine, faisait avec autorité depuis 1929, le cours de technique appliquée au droit maritime.

M^{lle} Braecke a été frappée dans la floraison d'une jeunesse laborieuse, qu'une vocation précoce avait orientée vers la science. Lauréate au concours universitaire, elle conquit le grade de docteur de l'Université de Paris et apporta en qualité d'assistante, une utile coopération à notre enseignement de pharmaco-dynamie. Elle s'éteignit lentement, atteinte à la poitrine, et la mélancolie de ses derniers jours attendrit tous ceux qui l'approchèrent.

L'Université, enfin, partage un deuil qui frappe une famille étroitement attachée à son histoire et à ses développements. M^{me} Léo Errera, qui a succombé à une longue maladie, prolongeait ici une noble tradition. Le savant éminent dont elle portait le nom avait fondé, il y a quarante ans, un Institut de Botanique, qui modestement installé au début, loin de l'Université, devint bientôt le centre d'une remarquable activité. Un an avant la guerre, M^{me} Errera fit don à l'Université, de l'Institut, de son local, de ses appareils et collections, ainsi que du capital nécessaire pour en assurer l'existence. Depuis, l'Institut a été transféré dans des locaux élégants et spacieux, contigus aux bâtiments universitaires et appropriés aux exigences modernes et aux progrès de la botanique.

M^{me} Errera, si intimement associée à la vie intellectuelle et à l'œuvre de son mari était une femme de cœur et de raison. Sa distinction et sa bonté lui avaient attiré de fidèles amitiés que sa fin prématurée a douloureusement affectées.

Après avoir consacré au souvenir un tribut si lourd de regrets et de gratitude, je rappellerai quelques traits de la vie de l'Université pendant la dernière année académique.

Certaines modifications ont été apportées à nos statuts. Désormais les Facultés seront représentées au Conseil d'Administration par leur Président. Elles auront un vice-Président qui siégera au Conseil avec voix consultative. La réforme tend à donner plus d'unité à l'action des Facultés et à rendre plus directe leur liaison avec le Conseil.

M. Henri Rolin, Conseiller à la Cour de Cassation et vice-Président du Conseil, a été élu membre permanent. Nous nous assurons ainsi le concours durable d'un collègue loyal, dont les mérites et le caractère inspirent confiance à tous.

Des mesures législatives relatives à l'emploi des langues en matière judiciaire sont prochaines. L'Université a pour devoir de tenir compte des modifications qu'elles introduiront dans l'administration de la Justice, la pratique du Barreau et le recrutement de la magistrature. Elle doit s'inspirer des exigences de la vie sociale et remplir vis-à-vis de la jeunesse belge de langue flamande ou française, une mission d'éducation à la fois morale et professionnelle. Ses principes lui imposent l'obligation de donner aux étudiants qui lui confient le soin de leur formation, les moyens de poursuivre leur carrière dans les régions flamandes autant que dans les régions de langue française.

S'inspirant de ces nécessités, le Conseil a institué à la Faculté de Droit des cours en langue néerlandaise : droit civil, procédure civile, droit public et administratif, droit international privé, droit commercial, lois organiques du notariat.

Trois conférences de Politique internationale ont attiré un public attentif. M. de Man, chargé de cours, a parlé du nationalisme économique, M. René Maunier, professeur à la Faculté de Droit de Paris, de la civilisation française dans l'Afrique du Nord, enfin le vicomte Cecil de Chelwood, de la démocratie dans les relations internationales.

Grâce au Fonds Jacques Cassel, à la direction duquel M. Her-

bert Speyer donne une impulsion si éclairée, M. Paul Ledoux, assistant à la Faculté de Sciences et maître de conférences à l'Ecole Polytechnique, a pu se rendre en Afrique pour l'étude des bois coloniaux du Congo Belge au point de vue de la botanique forestière et de la technologie.

D'autre part, le Comité de Propagande coloniale a institué une enquête sur la formation professionnelle des magistrats et des fonctionnaires coloniaux. Les résultats ont été soumis à un examen approfondi par un comité spécial qui a communiqué ses conclusions aux autorités académiques.

Des cours de perfectionnement pour ingénieurs diplômés ont été institués à la Faculté des Sciences appliquées et il a été décidé d'organiser des études spéciales préparant au grade scientifique complémentaire d'ingénieur radio-électricien. Ces études seront accessibles de plein droit aux porteurs du diplôme d'ingénieur civil ainsi qu'aux officiers belges issus de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie.

La Fondation Nationale du Cancer a établi le 15 juin dernier son règlement organique. Elle accordera aux quatre universités belges des prêts de radium et d'instruments et des subventions en vue de favoriser les recherches relatives à l'origine, à la nature et au traitement des tumeurs.

C'est un nouvel effort, inspiré par le désir de perfectionner les méthodes et d'étendre le champ des recherches scientifiques en même temps que de soulager l'humanité. On y trouve une émanation et un développement du programme de la Fondation à laquelle Emile Francqui a donné son nom. C'est celui d'un initiateur et d'un promoteur dont l'action efficace suit aussitôt la pensée créatrice.

Un insigne honneur vient d'être conféré à l'un des maîtres de notre Faculté de Médecine, Jules Bordet.

Bordet se rattache à la lignée de Roux et de Calmette. Sa jeunesse s'écoula à Paris, aux côtés de Metchnikoff, à l'Institut Pasteur. Il respira l'ardente atmosphère de cette maison de science. C'est là qu'il conçut les méthodes et traça l'orientation de sa vie spirituelle.

Après la disparition de Roux que Calmette avait précédé dans la mort, l'Institut Pasteur se trouva sans direction. On décida de grouper les pastoriens les plus éminents dans un comité scienti-

fique chargé de stimuler les collaborations, de suggérer les problèmes dont l'étude s'impose et de veiller à la marche des services de recherches et de production des serums et des vaccins.

Le plus jeune de ces pastoriens a été choisi pour président. C'est un Belge, un des nôtres, Jules Bordet.

Nous saluons cette consécration d'une renommée qui rayonne sur l'Université et au dehors.

Bordet est aimé du grand public autant que de l'élite. Erigé au sommet, titulaire du prix Nobel, il ne dédaigne pas la vulgarisation où il excelle. Nul n'explique aux profanes les secrets de l'organisme et les subtiles tactiques de la thérapeutique et de la prophylaxie avec plus d'aimable facilité, dans un langage plus limpide et pur, avec plus de charme et de persuasion. Il met de la poésie dans la science et son style est d'un artiste autant que d'un savant.

L'Université a élevé à l'honorariat deux de ses professeurs les plus réputés, M. Auguste Lameere et M. Victor Van Straelen.

La règle automatique de la limite d'âge a contraint à la retraite M. Lameere qui n'a rien perdu de sa verdeur.

Lorsque le 31 mai dernier, il donna à la Faculté de Sciences sa dernière leçon de zoologie, ses anciens élèves vinrent se joindre aux étudiants pour le voir et l'écouter, parlant devant une table chargée de fleurs.

C'est que ses écrits et ses cours ont exercé sur les jeunes générations une longue et pénétrante influence et que son enseignement a formé des disciples.

Les entomologistes ont appelé « Le Livre » son grand ouvrage : « La Faune de Belgique », qui lui valut le prix de Sélys-Longchamps, marquant ainsi le rang où il faut classer l'œuvre dans la littérature scientifique. Il achève un monument, son « Précis de Zoologie » où il condense toute une époque de recherches et d'études minutieuses, persévérantes et loyales, éclairées par de larges conceptions de la nature et de la vie.

Les qualités de l'homme s'allient aux mérites du savant. Il s'est fait aimer pour sa bienveillance accueillante, pour l'ardeur discrète de ses convictions, pour l'expression fine et mobile de son visage où l'autorité transparaît, tempérée par le sourire de l'expérience.

Le monde savant l'a chargé d'honneurs. Il est membre de l'Académie Royale de Belgique et correspondant de l'Institut de France. L'Université perd en lui le professeur, mais garde l'ami et le collaborateur puisqu'il continuera de siéger comme membre permanent au Conseil d'administration. Nous avons donné son nom au grand auditoire de la Faculté des Sciences.

M. Victor Van Straelen qui était attaché à l'Université depuis 1919, devint successivement conservateur des Collections de Géologie, puis agrégé et professeur de paléontologie à la Faculté des Sciences appliquées.

Il donna à ce cours du relief et de l'action.

Il devint en même temps directeur du Musée d'Histoire Naturelle. Et ses travaux lui valurent un prestige qui attira sur lui les fonctions et les mandats. Il fut appelé à la présidence du Parc National Albert, à l'administration de l'Institut de Recherches agronomiques du Congo et du Fonds National de la Recherche scientifique.

En raison de ces multiples obligations, il abandonna sa chaire à l'Université de Bruxelles. M. Marcq, mon prédécesseur, en s'inclinant devant cette décision qui nous était pénible, exprima à M. Van Straelen, l'espoir que dans l'avenir ses charges scientifiques pourraient devenir moins absorbantes et qu'il pourrait rendre à l'Université la collaboration dont il la privait et à laquelle nous attachons un prix particulier.

Je m'associe aux regrets de M. Marcq et j'en renouvelle l'expression, formant le vœu qu'en des temps prochains, M. Van Straelen reprendra sa place dans notre corps professoral.

Sur la proposition de la Faculté de Médecine, le prix Victor Lange pour 1933 a été attribué au docteur Jean La Barre pour ses travaux sur le diabète.

D'éminents professeurs étrangers ont accepté de prendre la parole dans nos auditoires. Je citerai :

- M. le professeur Ruffo, directeur de l'Institut du Cancer de Buenos-Ayres;
- M. le baron Boris Nolde, dont le concours nous fut assuré par la Fondation Francqui et qui traita du droit soviétique;
- M. Georges Foucart, ancien président de l'Institut archéologique au Caire;

- M. Alexandre Moret, membre de l'Institut de France;
- M. Pierre Roussel, directeur de l'École française d'Athènes;
- M. Willem Vollgraff, professeur à l'Université d'Utrecht;
- M. Michel-Angelo Guidi, professeur à l'Université de Rome;
- M. Archay Tchobanian;
- M. L.-Ch. Watelin, directeur des Fouilles pour l'Université d'Oxford et le Field Museum;
- M. Joseph Bidez, professeur à l'Université de Gand, président de l'Académie Royale de Belgique;
- M. Marian Morelowski, professeur à l'Université de Wilno;
- M^{lle} Lalou et M. Victor Larock, bénéficiaires du Prix Kreglinger, tous invités par l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales;
- M. E. Lambert, professeur à l'Université de Caen,
- M. Pedro Salinas, professeur à l'Université de Santander, et
- M. Americo Castro, professeur à l'Université de Madrid, tous trois invités par l'Institut d'Etudes hispaniques;
- M. Henri Elzenberg, professeur à l'Université de Varsovie;
- M. Fichera, directeur de l'Istituto Nazionale Vittorio Emanuele III de Milan;
- M. le Docteur I. Snapper, professeur à l'Université d'Amsterdam;
- M. Leone Lattes, directeur de l'Institut de Médecine légale de l'Université de Pavie;
- M. Nicolas Saltykow, professeur à l'Université de Belgrade;
- M. A. Merlin, conservateur au Musée du Louvre, invité par la Fondation Archéologique.

Je suis heureux, d'autre part, de pouvoir marquer le rôle que nos professeurs ont rempli dans d'importantes réunions scientifiques à l'étranger.

L'Université de Bruxelles a été représentée par :

- M. Alfred Hegenscheidt, au Congrès international de Géographie, à Varsovie;
- M. Lucien P. Thomas et M^{lle} Julia Bastin, au IV^e Congrès international de Linguistique romane, à Bordeaux;
- M. le docteur Delcourt, au XIV^e Congrès international d'Hydrologie, de Climatologie et de Géologie médicales, à Toulouse;
- M. le docteur Zunz, à la réunion des Physiologistes, à Nancy;

M. Eugène Dupréel, au VIII^e Congrès international de Philosophie, à Prague;

M. Henri Grégoire, au IV^e Congrès international des Etudes byzantines, à Sofia.

Le succès de M. Grégoire au Congrès de Sofia a eu de l'écho en Belgique. Le Ministre des Affaires étrangères a tenu à me faire connaître l'accueil flatteur fait à notre compatriote par S. M. le Roi Boris et par le Président du Conseil de Bulgarie.

MM. Charlier et Dupréel ont été les invités de l'Université de Dijon. Et M. Goossens-Bara, membre du Conseil d'administration de notre Université, a siégé en son nom au Congrès de Cancérologie à Madrid.

Je terminerai ce tableau en rappelant la participation de M. le Docteur Cocq au Congrès de Médecine professionnelle à Namur-Dinant, et de M. van Kalken à la cérémonie organisée par l'Académie Flamande pour honorer la mémoire d'Henri Conscience.

Des amis de l'Université ont tout récemment pris d'heureuses initiatives qui méritent sa reconnaissance.

A la suite d'une intervention de M. Albert Kreglinger et d'un entretien de ce dernier avec le Recteur de l'Université de Buenos-Ayres, un accord pourra être réalisé entre cette université et la nôtre sur les bases suivantes :

Chaque année, l'Université de Buenos-Ayres choisirait cinq étudiants au plus qui seraient admis gratuitement à l'Université de Bruxelles; ils n'auraient à payer que le droit d'inscription.

Ces étudiants seraient hébergés à la cité estudiantine Paul Heger; la dépense serait supportée par un groupe de personnalités anversoises amies de l'Université de Bruxelles et ayant des intérêts importants en République argentine.

Le Gouvernement argentin examinerait avec bienveillance l'assimilation des études faites à Bruxelles aux études faites en Argentine.

D'autre part, un industriel anversois, M. Ernest Hartog, a fait à l'Université un don annuel de 125,000 francs permettant d'accorder l'hospitalité, dans la Cité estudiantine, à un

étudiant anversois ayant terminé ses études à l'Athénée d'Anvers et qui obtiendrait la gratuité des cours.

C'est un beau geste, où je vois à la fois un encouragement et un exemple.

La Fondation archéologique a reçu de nouvelles libéralités de M. Charles Grégoire, Consul général de Grèce, de M^{me} Grégoire et de M. et M^{me} Andriessse Spanjaard. Elles ont permis à M^{le} Tranchant, docteur en philologie classique, et à deux élèves de la Faculté de Philosophie et Lettres, d'aller poursuivre en Grèce d'intéressantes études.

L'été qui a suivi notre année académique a été illustré par une audacieuse entreprise dont le Fonds national de la Recherche scientifique a assuré l'exécution.

Un jeune savant, en qui le courage égalait la passion d'apprendre et d'interroger la nature, M. Cosyns, assistant à la Fondation de la Reine Elisabeth, a renouvelé la magnifique expérience du professeur Piccard. Le 18 août, il s'élança dans l'espace, impatient d'explorer les solitudes glaciales de la stratosphère. Il était accompagné d'un étudiant de notre Université, M. Van der Elst, que stimulaient la hardiesse de l'aventure et l'attraction de l'inconnu. Ensemble, enfermés dans une étroite enveloppe métallique, ils passèrent en quelques heures par dessus l'Europe, tandis qu'en bas, tous les yeux, de pays en pays, cherchaient à suivre le cours étincelant de leur voyage aérien.

L'exploit qui honore la Belgique, s'acheva en victoire. Les deux intrépides aéronautes ont été, à leur retour, fêtés et acclamés. L'Université de Bruxelles, dont les laboratoires avaient servi aux études préparatoires de l'expédition, joint ses louanges aux témoignages qui de toutes parts ont afflué vers eux. Nous avons la conviction que les observations recueillies enrichiront notre patrimoine scientifique et aideront à résoudre de mystérieux problèmes.

MESSIEURS,

Nous approchons d'une date impressionnante. Dans quelques semaines l'Université célébrera le centième anniversaire de sa fondation.

L'Université a presque l'âge de la Belgique indépendante. Elle naquit quatre ans après la Révolution de 1830, issue des

idées qui avaient soulevé la nation. Et parmi ses créateurs se retrouvent quelques-uns de ceux qui avaient posé les bases de l'Etat belge.

J'ai gardé l'intense souvenir des cérémonies du 75^e anniversaire, au cours desquelles je fus appelé à parler au nom du Conseil d'administration. C'est dans la salle gothique de l'Hôtel de ville qu'en novembre 1909, siégea l'assemblée et que nous reçûmes les hommages des Corps académiques de l'étranger, représentés par une phalange de savants illustres, au milieu desquels Henri Poincaré, Le Dantec, Holland, Westlake, Van Hamel et combien d'autres.

Le docteur Rommelaere, investi d'une haute autorité morale, présidait. Le recteur était M. Paul Errera, populaire dans la jeunesse, aimé et honoré par ses collègues.

Dans son domaine, le droit administratif, on le tenait pour un maître. Mais son esprit ne s'enfermait pas dans le cadre d'une spécialité juridique. Il débordait de tous côtés, dans les lettres, les arts, la politique. Sa parole était facile, abondante, généreuse; il avait du cœur, de la finesse, de l'éloquence. Il jouait un rôle dans les cercles intellectuels de l'époque. Et son discours aux étudiants et aux anciens étudiants fut un modèle de cordialité, de conviction forte et chaleureuse.

C'est le docteur Rouffart qui, au nom des étudiants, lui répondit. L'organe de la Ville de Bruxelles fut M. Lemonnier; il remplaçait Emile De Mot qu'étreignait déjà la maladie qui devait quelques semaines plus tard l'emporter.

Charles Buls, dont la vie avait été consacrée à l'enseignement, nous remit solennellement un don offert par les amis de l'Université, au premier rang desquels Ernest Solvay, dont le nom retentit dans toute l'histoire de notre dernier quart de siècle.

Le livre qui relata les développements de l'Université depuis 1884, date de son cinquantenaire, jusqu'en 1909, fut rédigé par Goblet d'Alviella.

Je viens, Messieurs, de dresser devant vous, une liste des nobles prédécesseurs dont nous avons recueilli l'héritage. Tous ont disparu.

Que de deuils et de magnifiques exemples!

Nous vivons dans un monde nouveau.

Il s'élabora dans une des plus effroyables tourmentes que l'Europe eût traversées.

La guerre faillit emporter l'Université. Mais la flamme ne s'éteignit pas. Paul Heger veillait sur le feu sacré. Elle rejaillit dès les premiers jours de la libération.

Et la reconstruction de l'Université est liée à la restauration de la Belgique qui nous a valu l'estime des peuples et a révélé les vertus et la puissance vitale de la Nation.

L'heure est prochaine, où nous pourrons décrire les travaux accomplis depuis la guerre, les gestes superbes de ceux qui, du dehors et du dedans, ont apporté à l'Université l'appui et les ressources nécessaires, la création de la ceinture d'Instituts qui complètent l'Université et la soutiennent, l'érection du Palais où nous sommes rassemblés aujourd'hui et dont les aspects monumentaux évoquent dans la mémoire des anciens l'image pittoresque de la vieille Université d'autrefois.

Nous fleurirons les grandes figures du passé. Et nous dirons nos espérances.

L'Université n'est pas seulement une haute école professionnelle. Elle a une mission intellectuelle et sociale.

Par la méthode loyale, par la saine discipline du libre examen, elle équipe une jeunesse à qui reviendra le devoir d'accomplir les tâches de l'avenir.

Elle contribue au recrutement de l'élite indispensable à une libre démocratie, dans un temps où le désordre des intérêts et des idées exige une direction morale.

Je forme le vœu que l'Université Libre de Bruxelles, forte, prospère et glorieuse, entre fièrement et courageusement dans son deuxième siècle.

Sous le signe du libre examen

PAR

M. E.-W. BOGAERT,

Recteur de l'Université libre de Bruxelles.

Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée, le 15 octobre 1934

L'Université, vous venez de l'entendre, va célébrer dans quelques semaines, le centième anniversaire de sa fondation.

Au seuil de cette année jubilaire, où seront évoquées les figures déjà presque légendaires des fondateurs, je voudrais rappeler la grande pensée qui les a inspirés, l'idée qu'ils ont transmise, comme un précieux viatique, aux générations successives de notre communauté spirituelle et qui lui confère à la fois son originalité et sa force.

Je m'excuse de traiter un tel sujet, n'étant ni historien ni philosophe. J'en parlerai simplement, comme on reedit en famille, une de ces vieilles histoires, que l'on peut répéter impunément, parce que chacun la connaît si bien, qu'il en oublie la faiblesse du récit et supplée à ses imperfections.

Reprenons donc les choses au début.

Nous sommes au lendemain de la révolution, dans un pays qui ressemble assez peu à ce qu'il est aujourd'hui. L'industrie naissante occupe beaucoup moins de bras que l'agriculture, le premier chemin de fer n'est pas encore inauguré, les communications sont rares entre des agglomérations peu importantes, abritant une population d'artisans et de bourgeois, dont la vie est imprégnée de ferveur religieuse.

La vie publique est réglée par une Constitution toute neuve. Le gouvernement est entre les mains de bourgeois libéraux et de catholiques, également intéressés à son maintien. Entre ces hommes, solidement rassemblés par la communauté des

conceptions politiques et aussi des intérêts matériels, une rupture va se produire.

« En vertu de leur foi, dit Henri Pirenne, les catholiques professent que la société religieuse est supérieure à la société laïque; en vertu de leurs principes, les libéraux la considèrent comme une communauté particulière englobée dans cette société. Ainsi posé le différend est insoluble, puisque la Constitution, au lieu de définir les rapports entre l'Eglise et l'Etat s'est bornée à leur reconnaître à chacun la même liberté » (1).

Le conflit prit l'allure d'une guerre confessionnelle qui mit fin au catholicisme libéral et marqua un retour de l'ultramontanisme.

L'Eglise romaine s'efforçait déjà de concentrer entre ses mains les établissements d'enseignement et couronnait son œuvre en fondant l'Université catholique, inaugurée à Malines le 4 novembre 1834, transférée l'année suivante à Louvain où elle bénéficia de l'éclat qu'avait jeté son illustre devancière du XV^e siècle.

Immédiatement après, Théodore Verhaegen ayant lancé un premier appel au sein de la loge des Amis Philanthropes; un groupe de libéraux militants se mit à la tête d'un mouvement et une Université libre, vouée à la recherche scientifique indépendante, put ouvrir ses portes le 20 novembre 1834.

« Le bon sens belge, écrit mon collègue van Kalken, a su faire de ces deux organismes rivaux, des centres de haute culture désintéressée, parfaitement adaptés aux besoins intellectuels du pays et fixant leurs aspects opposés » (2).

Ces aspects opposés sont clairement indiqués dès le début. Le premier recteur magnifique, délégué par les Evêques de Belgique, maîtres de l'Université catholique, avait proclamé qu'ils lutteraient, ce sont les propres termes de cette déclaration, « pour défendre la religion et les saines doctrines, pour dévoiler les hérésies et les aberrations des novateurs, pour faire accueillir toute doctrine émanant du Saint-Siège apostolique, pour faire répudier tout ce qui ne découlerait pas de cette source auguste ».

(1) H. PIRENNE : *Histoire de Belgique*, tome VII, p. 99.

(2) F. VAN KALKEN : *La Belgique Contemporaine*, p. 60.

C'était incontestablement leur droit, mais le droit de l'Université de Bruxelles était de puiser la vérité à d'autres sources. Elle en usa.

Les attaques dirigées contre l'Université libre devinrent violentes au point que Verhaegen jugea nécessaire d'y répondre. Il le fit, avec son éloquence émouvante de sincérité, dans des discours qu'il prononça en 1839 et en 1844.

Les attaques échouèrent. L'Université grandit en même temps que la renommée de ses professeurs. En 1856, des événements extérieurs remirent en question le droit des universitaires à la liberté d'opinion (1). Dans des lettres pastorales mémorables, les fondateurs de l'Université libre étaient dénoncés comme des hommes pervers... accusés d'ouvrir à la jeunesse une source de maux incalculables...

Si j'ai évoqué brièvement ces événements connus, c'est pour rappeler dans quelle atmosphère de méfiance est née notre Université, dont la seule revendication, exprimée par ses dirigeants, était la « liberté d'enseignement ».

Bien que Verhaegen se fut clairement expliqué à cet égard et que « liberté d'enseignement » signifiait non seulement : liberté de l'enseignement, mais encore : liberté dans l'enseignement, il était désirable, pour mettre fin aux discussions, de trouver une expression plus nette qui évitât toute confusion. C'est à Auguste Orts que revient le mérite de l'avoir énoncée.

Remplaçant Théodore Verhaegen à la séance de rentrée du 8 octobre 1855, il s'exprimait en ces termes : « Créée sous l'impulsion d'un mouvement enthousiaste, l'Université de Bruxelles n'est point une œuvre passagère, de parti ou de circonstance; dès l'origine elle s'est montrée à la hauteur d'un grand principe constitutionnel, la liberté d'enseignement, part d'un principe plus large et plus fécond encore, la liberté de pensée, la liberté d'examen. Le droit de tout dire pour le bien, pour la Science, voilà Messieurs, notre patrimoine propre et presque exclusif... »

On s'est demandé d'où Orts tenait cette expression de « liberté d'examen ». Peut-être lui fut-elle inspirée par les polé-

(1) G. JACQUEMYS : *La condamnation de l'Université de Gand* (l'Affaire Brasseur). *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1932-1933, p. 45.

mistes protestants qui revendiquaient le « droit d'examen » ? Quelle qu'en soit l'origine, l'expression fit fortune et répondait si bien à la conception de Verhaegen, que l'Université proclama le libre examen comme sa doctrine propre.

Quel est donc ce principe qui suscita tant de défiances et sculeva tant de colères ?

Quel pouvoir mystérieux contient-il pour que l'on ait pu croire que l'Université qui le revendiquait comme sien allait répandre des doctrines hostiles à tout ordre social et recruter une armée d'esprits négateurs qui s'attaqueraient aux institutions les plus respectables ?

Quelle vertu contient-il d'autre part pour que cette même Université, assiégée par des adversaires nombreux et ardents, ait pu se contenter, pour toute défense, de maintenir ses portes ouvertes à deux battants, et vivre et prospérer quand même ?

N'attendez pas de moi une définition du libre examen qui pourrait tenir en une phrase.

Le libre examen est un état d'esprit, une manière de penser et de sentir, un comportement intellectuel auquel on peut reconnaître une double origine : une cause occasionnelle et une cause profonde.

Il naît d'une réaction contre l'esprit religieux ou en général l'esprit d'orthodoxie, lorsque l'emprise de celui-ci devient tracassière ; origine politique, confessionnelle, protestante, résultat du conflit entre l'éternelle raison et l'éternelle scolastique.

Il a une cause plus profonde, il naît d'une aspiration plus haute, du besoin de comprendre qui a toujours tenaillé les hommes, car il y a une curiosité pour la curiosité, dont on peut retrouver la trace jusque dans les audacieux débuts de la pensée scientifique, jusque chez ces penseurs de la Grèce qui avaient placé au premier rang de leurs préoccupations le besoin de comprendre, afin d'abolir la crainte des dieux et de substituer à leur volonté capricieuse l'action régulière des lois naturelles.

Si l'on voulait définir aujourd'hui l'attitude de celui qui adopte le libre examen comme ligne de conduite, on pourrait dire : qu'il proclame uniquement ce qu'il tient pour vrai et

tout ce qu'il tient pour vrai, même si ce qu'il tient pour vrai est en opposition avec les affirmations d'une autorité extérieure quelle qu'elle soit. Il s'abstient de prendre, sous une forme quelconque, un engagement limitant, soit sa liberté d'opinion, soit sa liberté de manifester ses opinions.

Cette attitude suppose une large tolérance mais aussi une grande fermeté; elle conduit à la bataille des idées mais elle impose le respect des personnes; elle implique la discussion mais elle ignore l'anathème; elle ne conduit à aucun fanatisme, pas même à celui des vérités acquises qui peut-être devront céder demain devant des vérités plus éclatantes.

Cet esprit d'examen implique le doute prudent, vertu plus rare qu'on ne pense, « on ne doute pas sans raison, comme on croit sans raison » a dit un personnage d'Anatole France.

Ce doute prudent, ce doute fécond est le principe souverain du génie, de la méthode scientifique, qui appliquée à des classes de phénomènes de plus en plus compliqués déplace le siège des conflits de la pensée qui jalonnent la route de l'esprit humain.

Voilà bien la seule chose dont on ne puisse pas douter : la science avance toujours; grâce à l'esprit d'examen, elle ne trompe jamais parce qu'elle se contrôle sans cesse. Elle laisse au cœur de l'homme un optimisme qui éclate dans la phrase célèbre de Renan : « Le chemin de l'humanité est une route de montagne, elle monte en lacets et il semble par moments qu'on revienne en arrière, mais on monte toujours. »

*
**

Depuis que les hommes ont discerné dans l'univers qui les entoure, un nombre croissant de lois, la recherche d'un déterminisme apparaît comme le mobile essentiel de tout effort de construction scientifique, et cette recherche porte en elle-même le ferment du progrès.

Après avoir postulé l'existence de lois encore cachées, le savant, mis en présence de faits aberrants, se remet au travail avec ardeur et interroge à nouveau la nature. Quand la question reste sans réponse, il doit se demander si elle n'a pas été

mal posée et s'il ne convient pas d'abandonner l'hypothèse qui l'a provoquée, de renoncer à une séduisante simplicité, et d'accepter une complication troublante.

L'évolution des sciences pendant ces dernières cent années est édifiante à cet égard.

Prenons d'abord l'exemple des sciences du monde inorganique.

Au milieu du XIX^e siècle, la théorie corpusculaire du rayonnement fut éliminée au profit de la théorie des ondulations.

En 1900 la structure ondulatoire et continue du rayonnement semblait définitivement établie, tandis que la matière, construite à partir de grains d'électricité apparaissait comme essentiellement discontinue.

L'esprit était satisfait, lorsque deux véritables crises sont venues montrer combien nous sommes encore loin d'une représentation des faits satisfaisant nos exigences accrues.

Ce sont la crise de la relativité, amenée par les idées audacieuses d'Einstein sur l'espace et le temps, et la crise des quanta due à une géniale intuition de Plank.

Le rayonnement redevient corpusculaire, l'atome de Bohr et la mécanique newtonienne se trouvent relégués au rang d'approximations provisoires.

Ce qui frappe dans ces transformations, c'est qu'elles nous font passer d'une physique qui prétendait soumettre les phénomènes à des lois rigoureuses, à une physique nouvelle qui accepte certaines incertitudes et des lois de probabilité.

On peut ne voir là que l'indice provisoire de connaissances incomplètes; qu'importe. Ce qui est remarquable, c'est que cela soit accepté. Nous assistons à une victoire du relatif sur l'absolu dans un domaine où personne ne conteste au savant le droit d'avoir les audaces les plus grandes, où le doute n'effraye plus, où le recours au surnaturel n'est plus jugé nécessaire.

Ce n'est pas la faculté d'adaptation qui s'est accrue, il semble que les hommes se soient convaincus de cette idée de Pascal (1) : « Nous devons avoir plus de vénération pour les

(1) Lettre adressée par Pascal à Périer le 15 novembre 1647, au sujet de l'horreur du vide. (Traité de l'équilibre des liqueurs et de la pesanteur de la masse de l'air, etc.; Paris 1698, in-12, p. 46.)

vérités évidentes que d'obstination pour les idées reçues » ; triomphe de cet état d'esprit qui n'hésite pas à tout remettre en question et que nous appelons le libre examen.

Tournons-nous vers d'autres sciences, le spectacle est le même.

Il y a cent ans, Cuvier régentait le monde des êtres vivants. Il ne doutait pas qu'en achevant le tableau des classifications zoologiques, il eût atteint le terme de la science et reconstruit l'ordre de la nature. Il pensait par genres et par espèces, comme le faisait Aristote ; il s'arrêta au seuil de la biologie qui allait bientôt montrer l'unité de la structure cellulaire dans toute la série vivante, dans le même temps que d'autres découvertes allaient établir l'enchaînement du présent avec le passé.

Cuvier et les savants de son époque, comme tous ceux à qui l'autorité donne inconsciemment un sentiment de certitude, croyaient pouvoir faire la toilette de leur œuvre, au risque d'en fausser la physionomie. Ils encourageaient ainsi les faiseurs de systèmes qui sacrifient de bonne foi les conditions exactes d'une recherche de la vérité au désir de se reposer dans la certitude d'une orthodoxie.

Cet état des esprits explique la résistance que devaient rencontrer les idées de Lamarck et de Darwin, et ce n'est pas sans émotion que l'on relit deux discours prononcés ici, en 1868, au cours d'une même séance, avec cette franchise qui est de tradition dans notre maison, par le philosophe Guillaume Tiberghien critiquant le transformisme et par le chimiste J.-B. Francqui faisant l'éloge de l'observation et de son rôle dans les sciences.

Le transformisme triompha, il reçut un appui précieux de la physiologie dont les Magendie et les Claude Bernard firent une science aussi précise que la physique et la chimie.

Par une étude franche et hardie, les physiologistes scrutèrent les conditions d'enchaînement des phénomènes, sans s'encombrer, en général, de préoccupations métaphysiques concernant leur essence.

C'est à cette époque, en somme pas bien lointaine, que fut définie la mentalité de l'expérimentateur, affranchi de tout esprit de système, se mettant toujours sous le contrôle du doute méthodique et s'entourant sans cesse de précautions bien définies.

Cette conception était trop conforme au principe fondamental de la maison Verhaegen pour ne pas y soulever des enthousiasmes.

Paul Heger, créa de toutes pièces un cours de physiologie expérimentale en 1873. Il importa à Bruxelles la méthode qu'il avait apprise chez le physiologiste allemand Ludwig, disciple direct du français Magendie. Il improvisa même un laboratoire. C'était dans un petit entresol, rue de l'Impératrice, au-dessus de la librairie Mayolez, une pièce de quatre mètres sur six; un robinet à eau, une prise de gaz avec un bec Bunzen, une table, un tabouret de paille et quelques livres empilés dans un coin, le tout éclairé par un unique bec papillon. Il faut ajouter à cet inventaire l'atmosphère créée par un jeune professeur entouré de quelques étudiants qui s'appelaient Bayet, De Boeck, Kufferath, Slosse, Stiénon, Verhoogen, animés d'une foi ardente dans la recherche expérimentale, et qui n'avaient pas besoin de certitudes pour réchauffer leur enthousiasme.

Ce fut une véritable révolution dont les nouvelles générations ne se doutent pas. Il n'est pas inutile de rappeler qu'elle a été accomplie dans des conditions matérielles plus que précaires; mais telle était sa force qu'elle créa vraiment une nouvelle manière de penser et fit sortir de l'empirisme un monde de notions nouvelles.

Ce fut ensuite la révolution pastorienne, assurant l'avènement de la médecine scientifique. Les idées neuves, qui apparaissaient aux défenseurs de l'ancienne médecine comme des sujets de scandales intolérables, sont aujourd'hui de l'ordre de la banalité et du lieu commun. Victoire éclatante de la méthode expérimentale, du libre examen, car ni Pasteur ni ses disciples ne se sont jamais souciés de l'essence des choses mais seulement des conditions dans lesquelles s'enchaînent les faits. Faut-il rappeler la place prise dans cette épopée par notre grand maître Jules Bordet.

Faisant écho à Paul Héger, Léo Errera disait en 1884 : « Ou notre enseignement donnera une place prépondérante au laboratoire, ou il est condamné à une irrémédiable déchéance ». Ce fut une heure décisive pour l'essor de l'Université que celle où elle put suivre ces sages avis, grâce à la clairvoyance de mécènes dont la liste porte le nom vénéré d'Ernest Solvay, lui-même grand défenseur de la méthode expérimentale.

Cette méthode appliquée à des recherches de plus en plus délicates a permis d'aborder des questions restées ouvertes lorsque Lamarck et Darwin donnèrent leur interprétation transformiste du monde vivant.

La génétique et l'embryologie abordant par deux faces opposées le problème de l'hérédité ont marqué une certaine insuffisance des théories qui n'apparaissent plus que comme un essai d'explication des lois de l'évolution.

Cette prudence justifie-t-elle à l'égard de l'évolution elle-même une réserve qui chez certains métaphysiciens se teinte parfois d'hostilité ? Assurément non. L'évolution elle-même est admise par tous les savants comme un fait tangible, les explications seules en sont encore provisoires et incertaines.

Écoutons le regretté Albert Brachet, qui mieux que personne pouvait parler en cette matière de science personnelle « Ce n'est pas que plusieurs possibilités ne se présentent à l'esprit, disait-il, mais il faut laisser à l'avenir le soin de choisir, et les préférences que chacun peut avoir n'ont d'autre valeur que de servir de directives plus ou moins heureuses dans l'investigation » (1).

Voilà le langage du savant qui incarne l'esprit du libre examen. Il sait avec patience adapter et perfectionner les idées reçues sans craindre d'y renoncer au besoin ; c'est la conscience qui joue sans frein.

Ces expérimentateurs, physiologistes et embryologistes étudient les êtres vivants, y compris l'homme, comme des machi-

(1) A. BRACHET : *Coup d'œil sur le présent et l'avenir du problème de l'hérédité.* (Revue de l'Université de Bruxelles, 1925-1926, p. 13.)

nes infiniment compliquées dont le fonctionnement relève de la physique et de la chimie et ils s'abstiennent, en général, d'en chercher la finalité.

On peut considérer l'homme sous un aspect très différent; on peut y voir un être d'essence spirituelle dont l'activité est dans le royaume de la conscience, essentiellement immatérielle.

De nombreux savants inclinent à penser que ces deux ordres d'existence sont interdépendants; peut-être dans quelques siècles en aura-t-on la certitude? En attendant, nous ne voyons les choses que par les hublots de nos sens, et des philosophes ont pu être fondés à dire que, pour chacun de nous, le monde extérieur n'est qu'une forme de notre être, un aspect de notre âme.

La philosophie pour beaucoup d'hommes répond à un besoin de l'esprit, au désir de ramasser en quelques grandes idées les découvertes de la science et de dépasser celle-ci pour chercher le mot de l'énigme universelle.

Pour voir au-delà de ce qui est accessible à la simple observation et atteindre les causes dernières des lois de la nature, ils recourent à la logique de leur pensée, servie ou desservie par la sensibilité de leur époque et de leur milieu.

A moins de cliquer, à un moment donné, une philosophie particulière, et de s'y tenir, un idéal philosophique est changeant comme les hommes et on a pu dire « qu'une philosophie s'explique le plus souvent par son opposition à la philosophie antérieure » (1).

Dois-je ajouter que l'Université libre n'a pas une philosophie. Il y règne un état d'esprit que j'ai tenté de définir, il est caractérisé dans la recherche par une extrême prudence et dans l'enseignement par une absolue sincérité.

Si l'on voulait à tout prix dire que cette façon d'envisager les choses est une philosophie, ce serait une philosophie de la liberté, une doctrine de confiance dans les conquêtes prochaines de l'esprit.

Cette philosophie est moins dans les traités que dans l'en-

(1) E. DUPRÉEL, La deuxième vertu du XIX^e siècle. *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1929-1930, p. 35.

semble des attitudes réfléchies de ceux qui forment notre famille universitaire, elle conduit à une morale basée sur les deux grandes vertus du XIX^{me} siècle, filles l'une et l'autre de l'esprit scientifique, l'idée de justice et la sincérité (1).

En 1834 la chaire de philosophie était occupée par Ahrens, en 1847 elle fut confiée à son élève Guillaume Tiberghien qui l'occupa pendant un demi-siècle. En adoptant dès sa jeunesse la doctrine de Krause, doctrine de liberté proclamant le rôle de la raison dans la science, Tiberghien apporta à l'Université une contribution essentielle.

Sa doctrine très élevée était un spiritualisme fondé sur la raison. Il admettait l'existence de corps et d'esprits distincts et cependant unis. Il disait que l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu sont les conditions générales de l'ordre moral dans le monde. L'hypothèse du transformisme lui apparaissait comme d'une fantaisie de l'esprit.

Le spiritualisme de Tiberghien est en quelque sorte mitoyen entre des conceptions divergentes qu'il a cherché à rapprocher par des combinaisons ingénieuses.

Admirablement proportionnée dans toutes ses parties, la pensée de Tiberghien, dans les dernières années de sa vie, s'était laissée devancer par les progrès de la science. Ce fut sa seule faiblesse. Ses successeurs ont opéré une modernisation ou un redressement de son enseignement, si l'on entend par là que leurs efforts ont tendu à lui donner plus de rigueur, à le rendre plus vivant, par des formes plus critiques qui conduisent à la recherche philosophique.

Leur enseignement reste en étroite corrélation avec la science qui se fait. Il permet aux philosophes la réflexion sur les acquisitions les plus récentes, sans restreindre l'exercice d'une libre critique, sans faire appel à aucune espèce d'autorité si ce n'est celle de la raison qui se confie à son propre effort.

La doctrine de Tiberghien mérite d'être rangée dans l'histoire de la philosophie; le droit d'examen ne devant être entravé par rien, reste une conquête à laquelle il a contribué et qui demeure constante dans la conviction des ses successeurs.

(1) H. ROLIN, La passion de la justice. *Revue de l'Université*, 1924-1925, p. 181 et E. DUPRÉEL (*ibidem*).

Cette constance est l'indice de quelque chose de profond qui se maintient et correspond à la ligne générale de l'Université, accueillante aux novateurs, voire aux audacieux. Notre Université reste par cela même, dans ce pays, une véritable tribune pour les minorités; position déplaisante et périlleuse parfois pour celui qui l'adopte, mais toujours utile, car les minorités ont un rôle à jouer, un rôle de ferment dont les majorités statiques, souvent à leur insu, subissent l'influence.

Cette attitude explique tout naturellement l'accueil fait à une science jeune encore, née pendant le siècle que nous passons en revue.

Avant 1834, les faits sociaux étaient généralement considérés comme conduits par la main divine. C'est en 1839 qu'Auguste Comte, après de grands précurseurs comme Montesquieu, Condorcet, Saint Simon, acheva d'imposer à l'attention une science nouvelle, envisageant les événements sociaux comme des phénomènes biologiques, assujettis à un déterminisme, dont la découverte devait être l'objet des recherches.

Les inventions de Watt et de Stephenson faisant naître des concentrations ouvrières jusqu'alors inconnues, multipliaient les liens de dépendance entre les hommes. La vie des salariés n'était peut-être pas plus misérable que celle des artisans d'autrefois, mais leur misère était devenue plus visible. Les réflexions des philanthropes les amenèrent à une critique générale du régime social issu des « libertés modernes ». La transformation du milieu appelait une revision des idéologies et marquait de mieux en mieux la place que la science nouvelle était appelée à remplir.

Ces problèmes étaient obsédants. L'Université de Bruxelles, la première en Belgique, avait créé dès 1834, une école des sciences politiques et administratives; ce fut même au début une cinquième Faculté; elle élargit le cadre de cette institution en 1889, pour en faire une Ecole des Sciences politiques et sociales.

Ce fut une véritable tribune où se firent entendre des maîtres comme Hector Denis et Waxweiler, Guillaume de Greef et Goblet d'Aviella; les problèmes les plus brûlants y furent étudiés sans passion.

Ernest Solvay, dont nous venons de rappeler la confiance absolue dans la méthode expérimentale, voulut compléter l'œuvre de l'Institut de Physiologie, en créant un véritable laboratoire de Sociologie. Ce fut d'abord son Institut des Sciences Sociales qui, en 1901, quittait l'hôtel Ravenstein et s'installait au parc Léopold, sous le nom d'Institut de Sociologie. On connaît les glorieuses destinées de ce centre d'études dont les liens avec l'Université sont devenus encore plus étroits depuis la mort du fondateur.

La méthode qui guidait le sage Ernest Solvay fut exposée par Emile Waxweiler; il montra comment la sociologie pourrait expliquer la science sociale, « non plus par l'intuition toujours précaire ou fragile, mais par la source unique de la connaissance décisive, par la science née de l'observation et de l'expérience » (1).

Il ne s'attarde pas à discuter les doctrines, il ne se contente pas des conjectures, mais il indique, en s'inspirant des procédés de travail des biologistes, la méthode sûre de l'analyse sociologique, seule source de l'explication des phénomènes humains.

C'est une fois de plus la méthode de l'analyse critique sans réserve, sans concessions aux idées absolues, qui conduit, par la route du libre-examen, aux certitudes provisoires.

Et nous pourrions la retrouver partout cette méthode, dans la critique avisée de nos juristes des Prins, des Nys et des Rivier; dans la prudence et la sincérité de nos historiens, paléontologues de la sociologie, tels Vanderkindere et Des Marez; toujours les mêmes soucis pour dégager une vérité, les mêmes précautions pour éliminer les erreurs, le même esprit d'examen, la même sincérité.

*
**

Par ces exemples, empruntés à notre histoire universitaire, nous avons vu, si l'on peut dire, le libre examen en action.

Cette action implique une liberté d'esprit entière et, par conséquent, le respect de la liberté de l'esprit. On s'imagine par

(1) E. WAXWEILER, *Esquisse d'une Sociologie*, p. 278.

fois que l'objet d'une recherche étant atteint, les discussions étant closes et la vérité dégagée, il faut que tous s'inclinent devant elle; la liberté n'aurait dès lors plus à s'exercer après la clôture des débats.

Il faut dissiper cette illusion; comme le dit si bien M. A. Bayet : « ce qui fait l'originalité de la science, c'est que pour elle, il n'y a jamais de débat clos... tout peut toujours être remis en discussion, parce qu'il n'y a de science que du relatif, et c'est pourquoi la liberté sera toujours, face à tous les problèmes, la loi même de la science » (1).

Toute autre est l'attitude des philosophes de l'absolu, des religions d'autorité et des faiseurs de système, qui, arrivés à une position sur laquelle la pensée puisse se fixer, ont la certitude absolue de posséder la vérité. Pour eux, hors de cette vérité, il n'est point de salut, cette vérité seule a des droits, l'erreur n'en peut avoir et mérite pour le moins l'anathème. L'affirmation de l'absolu entraîne logiquement pour eux la négation de la liberté; la tolérance même n'est à leurs yeux qu'une concession regrettable à l'erreur.

Il ne faut pas chercher d'autres causes aux conflits que j'ai rappelés au début de cet exposé; ce serait commettre une erreur grossière et périlleuse que d'attribuer à de mesquines luttes de partis politiques ce qui relève d'une éternelle antinomie de principes.

Reconnaître l'acharnement de tous les dogmatismes c'est reconnaître en même temps la grandeur de notre propre mission.

La noblesse de cette mission serait compromise si ceux qui la remplissent manquaient de sérénité en se laissant entraîner dans le tumulte de la politique.

On peut affirmer avec force que pendant un siècle d'activité, sous le signe du Libre Examen, l'Université libre n'a jamais été inféodée à aucun parti politique, elle n'est l'instrument d'aucun.

(1) A. BAYET, *La Morale de la Science*. (Edit. Les Presses Universitaires, Paris, 1931, pp. 73 et 75.)

Les fondateurs l'ont dit dans le premier rapport publié en 1837, où ce principe est exprimé dans toute la pureté de son origine (1), et Théodore Verhaegen rappelait le 7 octobre 1850 que « l'Université libre de Bruxelles doit sa fondation au désir d'asseoir le progrès de l'enseignement supérieur sur une sage indépendance, et de séparer, une bonne fois, l'étude des sciences de toute préoccupation étrangère politique ou religieuse ».

Charles Graux qui présida aux destinées de l'Université pendant dix-sept ans, a défini avec finesse les caractères de l'homme de science et de l'homme politique, qui ont parfois un but commun, mais qui y marchent par des voies différentes.

Dans son enseignement et dans ses recherches, l'opinion du savant doit être toujours et partout absolument libre; dans son expression, il n'est soumis à aucune condition de solidarité et de discipline comme en exige l'organisation des hommes, en vue de la conquête du pouvoir.

Hors de l'Université, les professeurs, comme les étudiants, sont des citoyens; ils en exercent tous les droits et peuvent prendre part à l'organisation et aux luttes politiques, mais pour l'Université elle-même, s'en abstenir est un devoir auquel elle n'a jamais failli.

Il y a toujours eu dans notre corps professoral, des hommes publics — et des plus éminents — tous fermement attachés, cela va sans dire, au principe du libre examen, mais appartenant à des nuances politiques très diverses. Or, les divergences politiques les plus légères sont parfois irritantes et d'aucuns, confondant les hommes et l'institution, redoutent pour l'Université elle-même l'influence de ceux dont les tendances ne concordent pas exactement avec les leurs.

Et c'est ainsi que l'on entend à la fois, des amis éprouvés de l'Université, regretter, les uns qu'elle soit trop conservatrice, les autres qu'elle s'égaré dans les voies trop aventureuses des partis extrêmes.

(1) Rapport du 27 mai 1837, « Pénétrés du but de cet établissement, le Conseil d'administration et le corps enseignant ont fidèlement suivi le plan qu'ils s'étaient tracé dès l'origine. L'Université s'est placée en dehors des divers partis politiques ou religieux et au-dessus de tout esprit de coterie... ».

Aussi longtemps que l'on pourra, de bonne foi, adresser simultanément à l'Université ces critiques opposées, parce que les hommes qui en font la vie cherchent par diverses voies le mieux-être de l'humanité, je serai porté à me réjouir de ces reproches qui n'atteignent pas l'Université elle-même, mais qui montrent qu'elle reste une ruche d'hommes ardents et qu'elle demeure l'institution progressive rêvée par ses fondateurs.

Un siècle s'est écoulé, la science a évolué, modifiant la description de la nature, la société a changé d'aspect, les hommes se sont renouvelés, mais, à travers tous ces changements et s'y adaptant sans effort, notre Université n'a cessé de creuser, droit devant elle, un même sillon, toujours plus large.

En dépit d'une absence d'uniformité et sans aucune règle formelle, il se maintient dans la communauté que constitue la maison de Verhaegen une continuité remarquable et singulière. La raison s'en trouve dans la ligne de conduite que lui ont tracée les fondateurs.

C'est elle qui la met à l'abri des égarements, puisque l'esprit d'examen, toujours en éveil, jamais satisfait est supérieur aux systèmes et leur survit inébranlable et serein.

C'est elle qui la prépare à tous les progrès, car la pensée libre peut supporter le doute, fatal aux orthodoxies, sans que disparaisse en elle la soif de connaître, qui la pousse toujours à rechercher de nouveaux points d'appui pour de nouveaux essors.

C'est elle enfin qui lui enseigne l'indulgence, lui fait bannir la haine, lui donne le calme de l'esprit en lui offrant des possibilités illimitées d'enthousiasme, de joie et d'espérance.

ETUDIANTES ET ETUDIANTS,

Vous avez répondu à l'appel d'une vocation, appel irrésistible vers la route où vous pourrez le plus utilement faire jouer vos aptitudes.

Je voudrais vous inviter, une dernière fois, avant de vous remettre à l'œuvre, à vous élever par la pensée à la hauteur des tâches qui vous attendent.

Dans l'état présent du monde, les travailleurs intellectuels ne peuvent pas se désintéresser des luttes du forum, mais il faut qu'ils transportent du domaine de la connaissance dans celui de l'action, l'habitude de l'effort continu vers le mieux.

Les solutions satisfaisant le plus grand nombre ne pourront être atteintes que par l'union des forces spirituelles, seules capables d'une sincérité et d'un désintéressement absolu.

La jeunesse d'aujourd'hui réalisera cette tâche écrasante; elle y consacrera la somme nécessaire de labeur, d'intelligence et de bonne volonté.

On reproche trop facilement à la jeunesse un individualisme féroce et un scepticisme stérile.

Il faut rejeter cette généralisation tendancieuse, par laquelle d'aucun veulent atteindre le libre examen.

Ils appellent improprement scepticisme cette attitude superficielle d'indifférence et de négation, fille de la sottise, qui sous prétexte que toutes les idées se valent les ignore superbement toutes.

C'est un snobisme facile qui conduit à l'individualisme outrancier de ces désabusés qui défigurent, pour ne pas les avoir comprises, les plus belles aspirations. Ce faux scepticisme est une faiblesse qui expose ses victimes aux duperies les plus grossières.

Tout autre est le scepticisme fécond et raisonné, attitude de réflexion et de sincérité qui ose s'attaquer aux vérités vieilles pour faire régner des vérités neuves, qui rejette les idées mortes pour faire triompher les idées vivantes.

Ce scepticisme vrai conduit à un individualisme créateur, accessible à ceux-là seuls qui font un effort pour s'y préparer. Ce sont de tels efforts que l'on attend de vous, efforts laborieux et pénibles comme tous ceux d'où peut sortir une grande chose.

Soignez vos études, mais n'en soyez pas prisonniers; n'oubliez pas de vous initier aux difficultés de la condition humaine; vous pourrez le faire dans l'atmosphère d'une université où les moyens de culture générale ne vous manqueront pas.

N'oubliez pas que vous avez le privilège d'être des universitaires et que c'est, en fin de compte, aux universitaires, fidèles au culte de la pensée et à la recherche désintéressée du vrai, qu'incombera la tâche d'assurer au monde un meilleur équilibre par la prééminence de l'esprit.

Conscience et Acte pur (Suite) (*)

PAR

GERMAINE VAN MOLLE

docteur en Philosophie et Lettres

V

L'Acte pur créateur

Dans le présent développement, nous devons nous attacher à préciser, plus que nous ne l'avons fait antérieurement, la manière dont l'Acte pur se manifeste créateur.

Déjà, nous avons établi que le fait de l'apparition de ma conscience relève uniquement de la liberté de l'Acte tout indéterminé et est, par là-même, exempt de toute espèce de nécessité.

Nous avons vu, en outre, que si l'Acte ne remportait qu'un triomphe unique sur l'accident qu'il crée, le triomphe unique anéantirait l'Acte sans faire surgir ma conscience et ne laisserait subsister qu'une position ou une affirmation inconsciente.

Mais nous devons reconnaître qu'une affirmation inconsciente, en tant qu'elle est une affirmation, relève de la virtualité qui implique la succession et la mémoire, c'est-à-dire une conscience; et, en tant qu'elle est inconsciente, relève de l'actualité qui implique la perpétuité. Une affirmation inconsciente qui subsisterait indépendamment de l'Acte, puisque celui-ci serait anéanti, et d'une conscience, puisque celle-ci ne surgirait pas, est donc une impossibilité.

Dès lors, quand je suppose que l'Acte pose une affirmation inconsciente, c'est que ma conscience, que je dis ne jamais pouvoir surgir dans ces conditions, est pourtant déjà déployée par l'Acte. Car, ce que pose l'Acte, ce n'est pas l'affirmation

(*) La première partie de cette étude a paru dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* (n° 2, décembre 1932-janvier 1933).

inconsciente qui l'anéantirait, c'est ma conscience qui affirme l'existence, non seulement virtuelle, mais erronée, de l'affirmation inconsciente.

L'absurdité à laquelle je conclus en supposant à l'Acte un triomphe unique m'entraîne donc, non seulement à affirmer une fois de plus que seuls l'Acte indéterminé et ma conscience ingénue conservent une valeur réelle, mais encore elle m'entraîne à reconnaître que, puisque le triomphe perpétuel de l'Acte implique la succession de mes affirmations qui se soumettent à lui, il existe entre l'indéterminé et le déterminé un lien indissoluble en vertu duquel l'existence de l'Acte et celle de ma conscience dépendent réciproquement l'une de l'autre.

Mais, parce que je pressens que l'Acte pur est une liberté indéterminée ou inconsciente, c'est à moi, qui suis essentiellement déterminée, qu'il incombe de traduire, en un langage forcément inadéquat, la manière dont nos existences sont mutuellement liées l'une à l'autre.

Je déclare donc que, lors du pressentiment de l'Acte, non seulement je saisis que l'Acte qui est la plénitude me crée librement et laisse en moi une trace de son actualité propre, mais encore j'affirme que, dès que l'Acte me crée, il fait de moi une manifestation de la réalité se déployant virtuellement suivant un ordre successif qui ne peut plus être anéanti sans que s'anéantisse la plénitude elle-même, c'est-à-dire tout l'Acte. En d'autres termes, je déclare que lorsque je pressens que l'Acte crée librement ma conscience et en triomphe simultanément, je dois conclure que ma conscience devient et demeure une forme, accidentelle mais nécessaire au déploiement de l'Acte.

Il convient cependant de spécifier, du point de vue de l'Acte pur, la nature de la contrainte que subit l'Acte dans son rapport avec ma conscience qu'il crée, et cela, afin d'éviter toute contradiction entre l'affirmation de cette contrainte et celle de la liberté absolue essentielle à l'Acte.

Il faut donc dire que, du point de vue de l'Acte pur, la seule contrainte à laquelle je puisse déclarer que l'Acte soit soumis, c'est, en tant qu'il est indéterminé, celle de ne se déterminer jamais pour ne pas s'anéantir lui-même; c'est, en d'autres termes, celle de rester perpétuellement lui-même, à savoir tout

indéterminé. Dès lors, quand j'affirme que l'accident qu'est la création de ma conscience par l'Acte devient nécessaire à l'existence de l'Acte, je ne puis nullement conclure, du point de vue de l'Acte, que je détermine réellement celui-ci. Je dois établir, dès lors, que l'Acte reste essentiellement indéterminé, même lorsque je pressens qu'il crée le déterminé et que j'affirme qu'il est contraint, pour exister, de continuer à le créer.

Rappelons, tout d'abord, à cet effet, que nous avons vu que ma conscience reste, du point de vue de la liberté qui la crée, l'Acte pur lui-même. Cette déclaration, nous avons pu la faire parce que, ayant reconnu que l'Acte pur n'est qu'un jaillissement, nous concevons que celui-ci surgit sans retenir en lui ce qu'il crée et qui n'est pas lui; autrement dit, qu'il triomphe perpétuellement de ce qui n'est pas lui; ou, mieux encore, qu'il crée ce qui n'est pas lui en en triomphant et en triomphe en le créant; ou enfin, qu'il laisse identiques entre eux sa création et son triomphe, puisque ceux-ci sont à la fois réciproques et simultanés, par l'essence même du seul jaillissement.

Ainsi, quand je pressens que l'Acte pur se manifeste créateur de ma conscience, c'est bien uniquement comme la liberté absolue et indéterminée que je dois déclarer qu'en soi il se manifeste.

Ce n'est donc que l'aspect virtuel de ma liberté qui, au moment où je pressens que l'Acte est et me crée, conçoit que l'Acte est contraint de me créer et ne maintient sa propre existence que grâce au concours perpétuel de ma détermination conceptuelle qui renouvelle perpétuellement la conception de cette contrainte.

Mais, pour montrer que c'est en réalité ma conscience qui, en se déployant librement, doit attribuer à l'Acte pur, de façon inadéquate, la détermination de me créer comme une forme nécessaire au maintien de son déploiement perpétuel, nous devons rendre plus explicite le rôle que joue, lors de la création inconsciente de ma conscience, ma liberté et toute sa détermination conceptuelle.

Disons donc que ma conscience saisit de façon tout actuelle que la création et le triomphe de l'Acte sont identiques, ou que l'Acte est indéterminé, lorsqu'en elle se produisent simultanément

ment les manifestations réciproques de la différenciation d'avec l'Acte et de la soumission, à l'Acte, de cette différenciation.

En effet, nous savons, d'une part, que si le pressentiment de l'actualité véritable surgit c'est parce que je porte en moi la trace de l'Acte; d'autre part, que si ce pressentiment est susceptible d'accompagner toute création de ma liberté spontanément déployée, c'est parce que ma liberté en train de créer n'est rien d'autre que le déploiement catégoriel de la trace que laisse en moi l'Acte pur.

Dès lors, c'est bien la trace que laisse en moi l'Acte pur qui peut se faire, à la fois et simultanément, créatrice du champ de la différenciation d'avec l'Acte, c'est-à-dire créatrice de mes affirmations conceptuelles, et créatrice, lors de l'affirmation des données catégorielles, et cela par le souci de l'Acte que la présence de cette trace donne à ma liberté propre, créatrice de l'apparition et du développement en moi, jusqu'à la soumission à l'Acte, de tout l'effort qui doit ramener, sans qu'elle s'y anéantisse, l'œuvre déterminée à la réalité indéterminée.

Et puisque, en pressentant l'Acte, ma conscience pressent que l'essence de celui-ci se confond avec celle du foyer de sa liberté, c'est-à-dire avec la trace actuelle qu'elle découvre en elle, je conclus que je saisis de façon tout actuelle non seulement que l'œuvre déterminée ou ma conscience procède de la trace actuelle et, partant, de toute la réalité indéterminée, mais encore que ma conscience peut soumettre simultanément et librement sa propre essence, qui n'est plus celle de son foyer créateur, à celle de ce foyer, c'est-à-dire à celle de la trace en elle de l'Acte pur et, par suite, à celle de l'Acte pur lui-même.

Mais, nous savons que, bien que ma conscience procède de l'Acte indéterminé, le déploiement catégoriel de la trace que laisse en moi l'Acte pur est provoqué par ma liberté qui se fait spontanément activité autonome, c'est-à-dire qui devient seconde ou accidentelle par rapport à l'Acte. Il en résulte que si, simultanément au déploiement catégoriel qui la différencie de l'Acte, ma conscience se soucie également de l'Acte jusqu'à pressentir celui-ci et à se soumettre à lui, elle déclare alors, en usant d'un langage forcément dicté par son déploiement catégoriel, que la trace de l'Acte indéterminé et continu dont elle

pressent qu'elle procède se renouvelle en elle, sous la forme du passage spontané de la trace de l'Acte à la trace de l'Acte.

Notons ici, incidemment, que ce passage de la trace de l'Acte à la trace de l'Acte n'est rien d'autre que l'affirmation rendue pleinement explicite du passage de l'acte d'affirmation à l'acte d'affirmation reconnu antérieurement comme le fondement actuel de mon déploiement catégoriel, au moment précis où ma conscience, en se libérant volontairement de toutes ses données conceptuelles, pressent l'Acte pur.

Mais si, en même temps qu'elle affirme, lors du pressentiment de l'Acte, que le passage de la trace de l'Acte à la trace de l'Acte procède de l'Acte, ma conscience se souvient que l'Acte est absolument indéterminé, elle doit dépouiller cette procession, à partir de l'Acte, de toute la détermination suivant laquelle elle-même définit le renouvellement en elle de la trace de l'Acte.

Elle doit donc dire que, du point de vue de l'Acte, le passage de la trace de l'Acte à la trace de l'Acte, qui est l'essence même de ma conscience, ne consiste que dans le jaillissement continu et indéterminé en moi de la trace de l'Acte, c'est-à-dire dans un effort de déploiement qui est perpétuellement.

Cette définition, par ma conscience, de la trace de l'Acte qu'elle même découvre en elle, définit également l'Acte pur lui-même que ma conscience pressent se confondre avec la trace de l'Acte. Et, dès lors, on peut admettre que cette définition de la trace de l'Acte se présente comme une formule de mon pressentiment de l'Acte.

Lorsque ma conscience formule de la sorte son pressentiment de l'Acte tout indéterminé, elle conçoit l'Acte à la fois comme perpétuellement actuel, en tant qu'il est un effort perpétuel, et comme perpétuellement stabilisé, c'est-à-dire comme un être stabilisé, en tant que l'effort, n'atteignant aucun but puisqu'il est perpétuel confond perpétuellement son but avec son origine.

Remarquons que l'être de l'Acte affirmé par la formule de mon pressentiment ne doit pas être assimilé à l'être de ma conscience. Nous avons vu que l'être de ma conscience est tout virtuel, c'est-à-dire qu'il n'est plus l'Acte. L'être de l'Acte, au contraire, je le conçois comme un être qui, au même titre que

l'actualité qui est, est tout actuel. L'être de l'Acte est conçu comme étant l'Acte lui-même ou, inversement, l'Acte, que je pressens se manifester réellement, est conçu comme étant essentiellement l'être de l'Acte.

La formule de mon pressentiment, selon laquelle *l'effort de déploiement est perpétuellement*, ne fait donc rien d'autre que d'affirmer l'identité de l'Acte et de l'être de l'Acte. Autrement dit, dans cette formule, l'être de l'Acte et l'Acte sont conçus sous le signe de ce que j'ai convenu antérieurement d'appeler l'adéquation.

Mais il faut remarquer que l'adéquation, ma conscience ne peut la traduire qu'en usant de la forme catégorielle de l'inadéquation. Des deux termes : inadéquation et adéquation, c'est le terme inadéquation qui, du point de vue de mon activité affirmative ou connaissante, est positif. L'adéquation ne m'apparaît que comme la négation de la distinction inadéquate qui constitue ma conscience. Le signe de l'adéquation, sous lequel je range l'effort, je l'obtiens donc en distinguant arbitrairement dans l'Acte entre deux moments que je calque sur mes déterminations particulières et dont je nie immédiatement la distinction en les déclarant réciproques et simultanés, et cela parce que je veux rétablir l'indétermination que je pressens, mais que je ne puis définir rigoureusement. Ces moments arbitrairement distingués dans l'effort perpétuel de l'Acte sont celui de l'être de l'Acte et celui de l'Acte proprement dit, c'est-à-dire, en dernière analyse, celui de l'affirmation de mon être et celui de la négation de mon être formulée en vue d'une nouvelle affirmation.

La formule de mon pressentiment signifie donc que l'essence de l'Acte est d'être l'être de l'Acte parce que, simultanément et réciproquement, l'essence de l'être de l'Acte est d'être l'Acte ; ou encore, elle signifie que l'Acte, simultanément et réciproquement, distingue de lui et confond en lui son propre jaillissement.

Nous devons reconnaître que lorsque, dans l'Acte, je distingue entre deux moments que je nie tout en les posant, j'attribue à l'Acte, à l'aide de termes conceptuels, une détermination que je surmonte tout aussitôt.

Pour nous rendre compte de la valeur de ce procédé, qui nous renseignera ensuite sur la valeur de la définition de l'indétermination qu'il fournit, attachons-nous, tout d'abord, à établir la différence qu'il y a entre la méthode de détermination de l'Acte dont nous usons actuellement et celle que nous nous sommes attachée à condamner dans un développement antérieur de la présente étude.

Nous constatons donc que la méthode antérieure de détermination de l'Acte, au lieu de nier les déterminations qui sont attribuées à l'Acte, les lui accorde au contraire pour les maintenir en lui. Certes, elle ne les lui accorde et ne les lui maintient que d'une façon implicite, après que l'Acte lui-même a été reconnu comme une unité transcendante à la multiplicité explicite, mais créatrice de celle-ci. Toutefois, il faut se rappeler que cette unité transcendante ne se conçoit que comme une nécessité toute logique, à laquelle on conclut par une série de négations commandées par le principe de contradiction, c'est-à-dire par des arguments purement catégoriels qui ne peuvent pas, en tant que tels, atteindre la vraie actualité. Et c'est à un acte ainsi conçu que de nouvelles exigences, également purement logiques, accordent un contenu implicitement déterminé. Ce qui, en outre, aggrave encore le caractère tout illusoire de telles démarches et de semblables positions, c'est que l'on accorde, de façon toute gratuite, d'une part, à l'Acte d'être créateur, d'autre part, à la multiplicité infinie d'être dotée de la puissance d'action nécessaire pour rendre explicites toutes les déterminations implicites et manifester de la sorte la création de l'Acte.

Constatons maintenant que la méthode de détermination de l'Acte dont j'use pour définir l'indéterminé, je ne commence à l'employer que lorsque ma conscience déterminée pressent, d'une façon purement actuelle, c'est-à-dire non formulée en termes conceptuels, l'Acte indéterminé et la trace de l'indéterminé qu'elle-même porte en elle; ou encore, je ne commence à l'employer que lorsque je pressens, au moment où je dénie à ma réflexion toute valeur pour saisir l'Acte, le lien réel qui m'unit, toute déterminée que je suis, à l'indétermination primitive.

Et c'est parce qu'avant que de pressentir l'Acte, je me saisis ingénûment sous une forme affirmative comme l'actualité pri-

mitive, que je veux m'attacher à définir l'essence de l'Acte indéterminé, dès que je pressens qu'il existe un foyer indéterminé qui me manifeste.

Pour réaliser le dessein de formuler son pressentiment par une définition de l'Acte, ma conscience *doit* non seulement user des moyens catégoriels de sa réflexion, mais encore invoquer l'actualité indéterminée qu'elle pressent, par delà toute expression conceptuelle, être l'essence de l'Acte à laquelle elle est liée. Et même, comme c'est l'Acte que ma conscience pressent créateur, c'est l'indéterminé qu'elle *doit* considérer comme fondamental ou premier, au cours de son investigation. Il s'ensuit que les arguments catégoriels dont ma conscience dispose pour expliquer l'action créatrice de l'indéterminé doivent céder devant l'indéterminé. Mais ils ne peuvent céder qu'en étant maintenus en quelque façon, puisque ma conscience est et, même, en étant, est actuellement liée à l'Acte.

Dès lors, une seule voie s'offre, celle de faire perdre aux données catégorielles leur caractère déterminé par un procédé qui se manifeste de prime abord comme essentiellement catégoriel.

Mais la catégorialité est détermination précisément en ce qu'elle pose perpétuellement des termes qui sont distincts l'un de l'autre ou qui, s'opposant l'un à l'autre, ne peuvent surmonter en tant que tels leur opposition.

Pour lever une telle opposition, nous devons donc établir par la voie rationnelle que les termes distincts sont identiques. Il convient dès lors que l'argumentation purement logique à laquelle nous recourons s'applique à montrer qu'il existe entre les termes opposés ou distincts un rapport de réciprocité toute simultanée.

On pourrait objecter que l'établissement d'un rapport, quel qu'il soit d'ailleurs, se présente de façon toute gratuite dans l'argumentation.

Toutefois, c'est à première vue seulement que cette remarque est pertinente, lorsqu'il s'agit, spécialement, des données catégorielles de l'être et de l'Acte qui, pour formuler le pressentiment de l'Acte, ou encore pour définir l'Acte, doivent voir leur opposition levée. L'emploi du rapport auquel l'argumentation recourt présente, dans ce cas, un caractère privilégié d'actualité authentique. Il faut se souvenir, en effet, que ma conscience

ne s'attache à lever l'opposition entre de telles données qu'après avoir eu le pressentiment informulé de l'indétermination primitive. Ainsi, ces données catégorielles qui forment mon pressentiment de l'Acte ne sont, grâce au pressentiment informulé qui les soutient, pas étrangères, avant toute définition explicite de l'Acte, à l'actualité véritable. Et c'est ce fait même qui permet à ma conscience de pressentir qu'il existe entre les données virtuelles dont elle est soucieuse un lien originairement indéterminé, que sa liberté propre est capable de définir.

Nous pouvons ajouter, d'ailleurs, à l'appui de la déclaration précédente, que ma conscience ou ma volonté reconnaît, au moment où, visant son but, elle parvient à pressentir l'Acte, d'une part que l'origine de son déploiement virtuel se manifeste en deçà de ses affirmations conscientes, d'autre part que le but vers lequel tend le renoncement à ce déploiement se manifeste par delà ses affirmations. Ma conscience déclare alors que l'Acte la déborde de toutes parts et qu'il lie, ce faisant, l'œuvre déterminée à l'indétermination absolue.

Mais, puisque le pressentiment de l'Acte peut se manifester à tout moment de mon déploiement catégoriel, ma conscience reconnaît que l'Acte pur peut déborder de toutes parts chacune de ses affirmations qui pressent l'Acte et peut, dès lors, en réalité, lier ou enchaîner entre elles toutes ces affirmations. Il m'est même permis d'affirmer que si, lors du pressentiment, je considère, comme je puis le faire, le fait de la réaffirmation continue de mon être, et non telle ou telle affirmation déterminée, je saisis l'Acte comme un lien indéterminé qui enchaîne l'une à l'autre toutes mes affirmations. Je saisis, par là-même que l'Acte, non seulement déborde de toutes parts ma conscience, lors des affirmations qui s'accompagnent du pressentiment, mais encore pénètre en un certain sens toute mon activité catégorielle.

Et c'est en tant que l'Acte me pénètre en quelque façon que je saisis et que je dois dire que l'actualité primitive manifeste en moi sa trace.

C'est donc parce que l'Acte pur et sa trace en moi lient de la sorte toutes les manifestations de mon activité conceptuelle que je puis affirmer légitimement, lors du pressentiment de l'Acte, que l'indéterminé se manifeste comme établissant, spécialement

entre les termes opposés dont j'use pour définir l'Acte, un rapport que librement et conformément à mon déploiement catégoriel je détermine comme le rapport de la réciprocité toute simultanée.

Ce rapport me permet de considérer comme identiques les termes primitivement opposés. Je lui reconnais donc, d'une façon qui reste catégorielle, le pouvoir d'abolir les moments déterminés que ma catégorialité a distingués dans l'indéterminé. Ces moments sont ainsi haussés jusqu'à l'Acte, sans se confondre absolument avec lui. Autrement dit, bien que je présente l'Acte par delà toute catégorialité, je définis son essence par une formule qui décèle ma propre nature catégorielle.

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que c'est uniquement par mon pressentiment informulé que je saisis l'indéterminé en tant que tel. Ma détermination de l'indéterminé, ou la formule de mon pressentiment, manifeste en quelque façon aussi l'indéterminé absolu lui-même. En effet, puisque, lors du pressentiment, c'est l'indéterminé qui, en me débordant et en me pénétrant, oriente mon argumentation conceptuelle, ou me conduit, pour définir l'Acte, à surmonter la distinction entre des termes qui par essence sont incompatibles, c'est lui en réalité qui me fait de la sorte insérer la formule de mon pressentiment dans mon pressentiment informulé de l'Acte.

D'ailleurs, si, lors du pressentiment de l'Acte, ma conscience ne maintenait pas, tout en la surmontant, la détermination dans la formule par laquelle elle exprime ce pressentiment, l'effort de jaillissement tout indéterminé ne pourrait être, en réalité, que « rien » pour moi qui le pressens cependant, et qui ne puis le pressentir qu'après avoir nié la catégorialité à laquelle j'ai recouru ingénûment pour le saisir.

Et, s'il était absolument « rien » pour moi, moi-même je ne pourrais être également, et au mieux, que ce rien, c'est-à-dire tout indéterminée. Dans ces conditions, je ne pourrais en aucune façon affirmer quoi que ce soit, ni en particulier pressentir l'Acte qui me crée. Ma conscience ne pourrait s'affirmer en aucune façon, non pas même comme l'actualité primitive, parce que *l'affirmation* d'une position par soi de l'actualité primitive doit être précédée de la préoccupation de l'Acte. Or, il résulterait de mon hypothèse que je serais incapable de formuler

cette préoccupation, puisque celle-ci est l'expression conceptuelle ou déterminée de la marque, encore inconsciente pour moi, que l'actualité laisse en moi quand je m'affirme grâce à elle.

Il est indéniable, cependant, que la préoccupation de mon origine ou de l'Acte pur est le point de départ de toute l'activité affirmative qui constitue ma vie spirituelle, puisque c'est l'approfondissement de cette préoccupation qui me permet d'affirmer que l'Acte est la réalité qui, laissant effectivement en moi une trace de sa libre actualité, dirige mon action jusqu'à pressentir l'Acte.

Ainsi donc, puisque je suis une activité catégorielle et subjective qui pressent que l'Acte indéterminé est et me crée, je dois définir l'indétermination de l'Acte à l'aide d'une formule qui décèle, d'une part, la trace de l'Acte susceptible de faire naître mon pressentiment en me faisant surmonter toute détermination ; et qui décèle, d'autre part, la trace de ma catégorialité, seule capable de donner à mon pressentiment une expression pouvant faire admettre la production, grâce à l'Acte, de mon essence catégorielle.

Maintenant que nous avons établi que, lors du pressentiment de l'Acte, ma conscience est tenue, par les exigences mêmes de sa nature catégorielle de formuler son pressentiment en définissant légitimement l'Acte comme un effort qui est perpétuellement, nous pouvons nous attacher à montrer de quelle façon ma conscience peut déclarer, conformément à cette définition de l'Acte, qu'elle se pressent issue de l'Acte.

Et je puis seulement affirmer que, puisque la libre actualité consiste essentiellement dans l'effort de jaillissement perpétuel et tout actuel, cet effort indéterminé ne peut aucunement être reconnu créateur en soi.

Il faut donc renoncer à attribuer à l'Acte, ainsi que nous l'avons fait antérieurement, sinon le fait de surmonter tout ce qui n'est pas lui, du moins le pouvoir de créer, c'est-à-dire de réaliser ce qui n'est pas lui. Car si nous maintenions ce pouvoir à l'effort, ce dernier cesserait d'être perpétuel et actuel, à moins que de se voir accorder arbitrairement la *puissance* de

création, que nous avons d'ailleurs condamnés sans appel.

Et, dès lors, ma conscience déterminée, en tant qu'elle se pressent liée à la liberté indéterminée et, par là-même, issue de l'Acte, ne peut se définir que comme la liberté primitive qui, bien qu'elle trouve en elle une trace de l'Acte, a perdu inconsciemment et spontanément son actualité indéterminée et s'est faite activité virtuelle et déterminée. Et cette activité virtuelle qui se déploie comme une conscience essentiellement catégorielle reste capable de pressentir la trace de l'Acte qu'elle porte en elle, et partant l'Acte lui-même.

Mais cette perte de l'indétermination dans ce que, lors de mon pressentiment, je définis comme la création de l'Acte, ne doit changer en rien l'essence de la liberté primitive indéterminée. Car si elle changeait aussi peu soit-il cette essence, celle-ci ne serait plus indéterminée, et je ne la pressentirais plus comme tout actuelle, mais je la concevrais comme une virtualité qui déploie la mienne. Or, je la pressens, et je la pressens même comme essentiellement et uniquement actuelle.

Il résulte donc de tout le présent développement, non plus précisément, comme nous le déclarions au début de ce chapitre, que l'Acte, dès qu'il se manifeste à moi dans son indétermination absolue, est déclaré contraint, par mon activité subjective, *de faire jaillir celle-ci et de continuer* à la créer, afin de subsister lui-même; mais mieux il en résulte que l'Acte est déclaré contraint, toujours par ma propre détermination conceptuelle, et dès que je le pressens, *d'être accompagné* de ma conscience, c'est-à-dire d'une forme seconde d'activité qui surgit spontanément parce que l'Acte est un effort et dont l'essence déterminée se renouvelle perpétuellement, parce que l'effort indéterminé est perpétuel.

Toutefois, dans la création que je définis de la sorte, la perte de l'actualité indéterminée peut ne m'apparaître que comme momentanée, puisque ma conscience peut vouloir la négation de tout ce qui constitue la création, pour pressentir l'indétermination absolue.

Nous savons que la perte de l'actualité indéterminée, dans le déploiement catégoriel, peut être définie comme momentanée, parce qu'en fait la libre actualité tout indéterminée se manifeste

en quelque façon dans le déploiement essentiellement différent d'elle-même et qu'elle peut ainsi, en servant de but ultime à ma volonté toute virtuelle, me conduire jusqu'au pressentiment de l'Acte.

Cependant, comme ma conscience ne peut définir adéquatement l'indéterminé, c'est-à-dire se confondre avec lui, le caractère momentané de l'abandon spontané de mon actualité indéterminée ne se manifeste que comme une *tendance* de ma conscience vers l'abandon total de son essence catégorielle toute virtuelle.

Puisque nous devons affirmer que ma conscience surgit spontanément sans que l'Acte la crée réellement, il convient de reprendre certaines de nos déclarations antérieures et de les adapter à cette nouvelle conception de ma création spontanée sous l'Acte.

Rappelons donc que nous avons dit, au début du présent chapitre, que ma conscience est tenue d'affirmer qu'il y a entre le déterminé et l'indéterminé un lien assurant l'existence de l'un par l'autre.

Nous avons ensuite spécifié la nature de ce lien en déclarant, en fin de compte, d'une part, que c'est ma conscience qui impose l'obligation à l'Acte pur d'être accompagné, pour subsister, de mon déploiement virtuel; d'autre part, que cette obligation n'est imposée par ma conscience à l'Acte pur que parce que ma conscience elle-même pressent l'Acte, sans lequel elle ne serait pas et sous lequel elle se manifeste.

Or, nous avons déclaré antérieurement que le pressentiment de l'Acte, ma conscience ne l'atteint que parce qu'elle s'impose d'approfondir le souci de l'Acte qu'elle trouve spontanément en elle et qui est une des manières catégorielles dont elle exprime, guidée en cela par l'Acte même, la présence en elle, mais inconsciente pour elle, de la trace de la liberté primitive.

Il convient maintenant de modifier quelque peu l'expression de cette dernière affirmation.

Nous devons dire que c'est parce que je surgis spontanément sous l'Acte, comme une conscience qui garde en elle une trace

de l'Acte, que spontanément aussi je me soucie de toute ma création propre et, par conséquent, de cette trace de l'Acte ou de l'Acte lui-même.

Mais, puisque, sans l'Acte, même considéré comme non créateur, ma conscience ni en particulier mon souci de l'Acte ne seraient pas, je dois reconnaître que la volonté d'approfondir mon souci de l'Acte ne présente, dans sa source profonde, aucun caractère logique ou catégoriel, c'est-à-dire aucune nécessité dépendant du mode de déploiement qui dirige l'enchaînement des concepts virtuels au moyen desquels cette volonté réalise sa fin.

La conclusion qui semble s'imposer spontanément à moi, c'est que la volonté d'approfondir mon souci de l'Acte est tout actuelle et indéterminée, ou que, me venant en quelque façon de l'Acte pur, elle doit être définie comme une contrainte qui s'impose à moi spontanément parce qu'il existe en moi une trace de l'Acte inconscient et non créateur.

Mais puisque nous avons vu, d'autre part, que ma libre catégorialité saisit primitivement et ingénûment cette contrainte comme une volonté qui surgit spontanément en elle, nous devons déclarer maintenant que ma conscience déploie cette volonté avec ses moyens catégoriels propres, jusqu'à ce que ceux-ci cèdent devant ce que nous pouvons définir comme l'action impérative de la trace en moi de l'Acte pur. Ma conscience saisit ainsi la nature et l'origine de cette volonté toute spontanée. Ce faisant, ma conscience ou ma volonté se soumet à l'Acte tout indéterminé.

En outre, nous avons dit antérieurement que, lors du pressentiment de l'Acte, ma conscience, tout en surmontant radicalement ses déterminations conceptuelles, garde le souvenir des démarches discursives qui l'ont conduite à pressentir l'Acte.

En l'occurrence, il est donc légitime que ma conscience déclare, lors du pressentiment, qu'en se soumettant à l'Acte, comme elle s'y croit contrainte inconsciemment par la trace de l'Acte qu'elle porte en elle, elle se souvient de la volonté ingénue qui a primitivement dirigé son effort vers l'Acte.

Ainsi ma soumission à l'Acte conserve un caractère délibéré.

Cependant, nous devons reconnaître que l'indétermination de l'Acte ne requiert pas un tel caractère; mieux encore, qu'elle l'ignore. En effet, du point de vue de l'Acte pur, comme aussi du point de vue de mon pressentiment informulé de l'Acte, ma soumission à l'Acte est telle qu'elle abolit ma conscience et partant ma liberté, et cela non seulement parce que l'Acte ignore toute détermination, mais également parce que, rigoureusement parlant, il ne me crée pas.

Ainsi donc, si je saisis le caractère délibéré de ma soumission à l'Acte, je dois cependant déclarer que, du point de vue de l'Acte, ma soumission est absolue et fatale.

Mieux encore, il faut reconnaître que l'Acte, ne me créant pas, ne requiert en aucune façon, même inconsciemment, que ma conscience catégorielle manifeste une volonté de se soucier de lui ni de se soumettre à lui.

Dès lors, non seulement l'Acte ne *laisse* en moi, par un acte de création propre, aucune trace de son jaillissement, mais encore il ne m'impose en réalité aucune contrainte.

Je ne puis donc maintenir la déclaration antérieure qui voulait que, de la présence en moi de la trace de l'Acte, je conclus à l'*obligation*, venue de l'action indéterminée, de me soucier de l'Acte pur.

Et cependant, lors du pressentiment, je découvre en moi une trace de l'action primitive qui me lie à l'Acte et qui suscite en moi la volonté de me soumettre à l'Acte.

Cette trace que je découvre en moi, lors de ma soumission à l'Acte, et qui me fait accepter délibérement ma soumission, m'a même entraînée, au début de cette étude, à déclarer que je suis libre au même titre que l'Acte pur.

Comme, à ce moment, je déclarais en outre que l'Acte me crée, je pouvais me croire autorisée à contraindre l'Acte à me déployer en me conservant cette trace de liberté.

Mais puisque je conçois maintenant que, pour l'Acte qui ne me crée pas, je ne suis absolument pas, je dois conclure que cette contrainte que je me croyais fondée d'imposer à l'Acte n'a aucune signification légitime.

Et, dès lors, nous devons dire que le déterminé et l'indéterminé ne sont, en réalité, soumis ni l'un ni l'autre à aucune

obligation qui ferait que l'existence ou la nature de l'un dépendît de la nature de l'autre. Ils sont donc spontanément et librement, non seulement en soi, mais encore l'un à l'égard de l'autre, tout ce qu'ils sont.

Il ne nous est donc plus permis que de répéter une partie seulement de la conclusion antérieure qui déclarait que ma conscience contraint l'Acte à être accompagné de mon déploiement catégoriel.

Disons donc que nous concevons que se manifestent, d'une part l'Acte indéterminé, accompagné toutefois d'une forme seconde de la liberté actuelle qu'il déborde de toutes parts et qu'il pénètre, sans la créer; d'autre part, la liberté seconde qui déploie la détermination virtuelle de ma conscience, mais qui, en outre, pressent l'Acte, parce qu'elle porte en elle une trace de l'actualité véritable.

Il ne faudrait cependant pas conclure de ce qui précède qu'entre l'Acte pur et la liberté seconde le dualisme doit être déclaré insurmontable. Dans ce cas, d'ailleurs, les déclarations antérieures que nous avons dû modifier se présenteraient comme des erreurs radicales, ou incapables de se muer légitimement en les affirmations nouvelles qui satisfont aux exigences de l'enquête philosophique en cours. Nous devons donc maintenir qu'il n'y a qu'une réalité, à savoir l'effort perpétuel qui est défini, parce que je le pressens, comme étant à la fois sa propre origine et son propre but.

Mais, dans le langage conceptuel, considéré en soi, le but est proprement ce qui s'oppose à l'origine.

Dès lors, pour laisser ici au langage conceptuel la faculté de maintenir une définition satisfaisante de l'indéterminé, nous ne devons accorder à ce langage conceptuel que la valeur que nous lui avons reconnue dans la formule du pressentiment de l'Acte. Autrement dit, lorsque nous usons du langage conceptuel pour exprimer la nature de l'indéterminé, nous ne pouvons user de la détermination qu'en tant qu'elle se pressent liée à l'indéterminé, c'est-à-dire qu'en tant que l'indéterminé est défini par une formule qui s'insère dans le pressentiment informulé de l'Acte.

Disons donc que le but qui reste l'origine n'est le but que parce que, pour être simultanément l'origine, il ne peut être que non réalisé. Par là même, l'effort que je pressens ne peut être défini que comme une tendance à s'éloigner ou à se différencier de son activité originelle. Et, dès lors, en formulant mon pressentiment de l'effort, je déclare qu'en étant perpétuellement, l'effort tend perpétuellement au non-être de l'effort.

Je conçois que le non-être de l'effort, que je déclare non réalisé, étant proprement le but, et partant aussi l'origine de l'effort, reste l'effort indéterminé, ou la tendance vers le non-être.

Toutefois, l'on peut considérer également que le but non réalisé, qui est tout indéterminé en soi, est déterminé en tant qu'il est déclaré non réalisé; et que, de même, l'effort indéterminé en soi peut être dit déterminé en tant qu'il est déclaré une tendance vers son but.

Le fait de distinguer, dans l'effort, entre une origine et un but non réalisé, qui s'identifient parce que se formule le pressentiment de l'Acte; autrement dit, le fait de définir, lors du pressentiment de l'Acte, le non-être de l'effort apparaît spontanément à lui-même — et cela puisque par le pressentiment informulé il est lié à l'indétermination absolue — comme l'activité indéterminée qui perd son indétermination, mais qui garde une attache à l'indéterminé, c'est-à-dire comme une activité qui, tout en étant incapable de saisir adéquatement l'indéterminé, le pressent comme authentique.

Ainsi, le non-être de l'effort n'est pas proprement déclaré non réalisé par une activité connaissante extérieure à lui, mais il se déclare spontanément non réalisé en se manifestant tout à la fois comme un concept ou un être et comme une activité qui pose cet être. En se déclarant l'activité créatrice d'un concept, l'actualité authentique indéterminée se manifeste comme une activité propre au non-être non réalisé qu'elle définit, c'est-à-dire comme une activité virtuelle. Le rôle de cette activité virtuelle consiste donc à considérer spontanément, et d'une façon qu'elle sait inadéquate, le non-être non réalisé de l'actualité authentique qu'elle pressent comme l'être réalisé de l'activité virtuelle qui s'institue.

La détermination distingue cette fois irréductiblement entre l'activité virtuelle et l'être virtuel, bien que ceux-ci se manifes-

tent de façon indivise. Et l'activité virtuelle déploie, suivant l'ordre déterminé ou catégoriel, l'essence de cet être virtuel.

Il m'est permis de déclarer que la manifestation de ma conscience se déploie effectivement, par cela même que j'affirme indubitablement mon être. Je puis affirmer, en outre, que c'est spontanément que j'affirme mon être parce que cette affirmation, qui se manifeste effectivement, n'altère en rien l'essence de la réalité authentique et unique. En effet, je pressens et définis légitimement la réalité authentique comme l'effort de jaillement, réel, tout indéterminé et non créateur. Je comprends, dès lors, que pour une telle réalité je ne suis rien, mais que je la pressens cependant parce que, bien que je sois le rien de l'Acte, je trouve dans ce rien, qui s'affirme comme virtuel, une marque de l'activité primitive qui, ne s'affirmant pas, se manifeste comme le rien de ma conscience.

Mon déploiement catégoriel au sein de l'Acte et sous l'Acte se produit donc spontanément et virtuellement *par* ce qui n'est plus l'Acte et *pour* ce qui n'est plus ma conscience.

Ainsi, la trace de l'Acte que je déclare se manifester en ma conscience surgit au sein de l'Acte, marque dès lors en moi à la fois la limite de l'Acte et la limite de ma conscience.

Ma conscience, qui s'affirme spontanément en distinguant dans l'effort entre une origine et un but non réalisé, ne surgit donc pas à proprement parler au sein de l'Acte, mais se situe à la limite de l'Acte. En outre, et, rigoureusement parlant, on ne peut dire que la trace de l'Acte pénètre ma conscience, mais seulement qu'elle l'effleure. Ma conscience ne peut donc se dire immanente à l'Acte, ni de son point de vue propre, ni du point de vue de l'Acte non créateur. D'autre part, la limite de l'Acte ou de ma conscience étant, en réalité, la trace en moi de l'Acte, cette trace — et, à plus forte raison, l'Acte lui-même — sont transcendants à ma conscience.

Etant à la limite de l'Acte, ou touchant à l'Acte, ma conscience est à la fois tendue inconsciemment et sciemment, c'est-à-dire volontairement, vers sa limite et partant vers l'Acte.

Mais il faut noter expressément que ce ne peut être que ma conscience qui, en perdant spontanément son indétermination, attribue à l'acte une limite. Du point de vue de l'acte, cette limite est inexistante puisque l'effort en soi a été défini légitimement comme ne réalisant aucun but et, en particulier donc, comme ne s'assignant aucune limite.

Il faut dire aussi que ma conscience, en établissant spontanément une limite entre elle et l'acte, attribue à cette limite, tout aussi spontanément, le caractère catégoriel de la nécessité. C'est dire que ma conscience, dès qu'elle se manifeste, ne peut plus ne pas se manifester.

A la limite virtuelle de l'acte, le non-être de l'activité et de l'être virtuels est simultanément l'être actuel de l'effort ou l'effort indéterminé lui-même.

Toutefois, lorsque ma conscience atteint sa propre limite, elle ne peut qu'affirmer qu'elle renonce à elle-même et que présenter l'effort indéterminé, sans le saisir adéquatement. C'est que, ne pouvant franchir la limite qu'elle-même établit irrévocablement parce que nécessairement, elle garde toujours, même lorsqu'elle perçoit que l'acte l'effleure, des attaches avec le déterminé qui, la maintenant en deça de cette limite, l'empêche de devenir l'indéterminé qu'elle touche, qu'elle pressent, qu'elle définit et qu'elle voudrait être.

L'activité et l'être déterminés qui ne se font plus l'effort indéterminé, parviennent donc au mieux à soumettre librement la détermination qu'ils déploient à l'indéterminé sans lequel ils ne se seraient pas manifestés.

Ainsi l'acte de soumission est, dans l'activité et dans l'être virtuels, la manifestation la plus haute, parce qu'en un certain sens actuelle, du retour conscient à la vraie actualité ou à la seule réalité.

C'est par sa soumission à l'acte que ma conscience possède la trace de réalité suffisante pour concevoir qu'elle n'est que virtuelle parce qu'elle n'est rien pour l'acte, et pour pressentir qu'elle provient de l'acte, comme d'une origine éminente, par cela même qu'elle tend vers lui, comme vers un but transcendant.

Nous n'avons pu, jusqu'à présent, affirmer la virtualité qui se déploie sous l'Acte et parce que l'Acte est, que comme constituant *ma* conscience. C'est que mon activité subjective parvient au pressentiment de l'Acte uniquement en surmontant la détermination qui lui est particulière.

La question se pose toutefois de savoir si c'est sous la seule forme déterminée de *ma* conscience que l'indétermination ou la plénitude de l'Acte provoque, de la manière que nous avons indiquée, le déploiement de la catégorialité. Et cette question s'impose parce que, au moment où je pressentais l'Acte créateur de ma conscience, je célébrais la gloire de l'Acte, non seulement en disant qu'il est la source jaillissante de ma réflexion ou de ma liberté, mais encore en déclarant qu'*il est possible* que l'Acte crée d'autres consciences que la mienne, susceptibles au même titre que la mienne de se surmonter pour saisir l'Acte.

Or, maintenant que nous avons établi, à partir de la formule bien fondée de mon pressentiment, que le déploiement virtuel sous l'Acte peut être considéré comme effectivement, bien que virtuellement déployé, nous pouvons déclarer que le but non réalisé de l'effort de l'Acte, en tant qu'il se fait activité virtuelle, ne peut être défini comme la réalisation virtuelle de *ma seule* conscience.

Disons, tout d'abord, à cet effet, que lors du pressentiment je conçois que l'effort de l'Acte, par cela même qu'il est indéterminé, se manifeste perpétuellement sans que je puisse attribuer légitimement à son déploiement quelque direction que ce soit.

Et cependant, l'effort indéterminé, en se faisant spontanément activité virtuelle, dirige, spontanément aussi, son effort vers le but déterminé de la réalisation de son être virtuel.

Il faut donc dire, en un langage conceptuel qui veut traduire la plénitude indéterminée, que l'activité virtuelle, qui n'est rien d'autre que la détermination de toute la plénitude indéterminée de l'Acte, doit naître de l'effort indéterminé et perpétuel qui dirige spontanément son action dans sa direction totale.

Si ma conscience catégorielle était la seule manifestation virtuelle surgie grâce à l'Acte et sous l'Acte, la direction déter-

minée du déploiement de mon être catégoriel traduirait la totalité indéterminée du jaillissement de l'Acte. Or, cette conclusion ne peut être admise, parce que je conçois que ma virtualité ne peut, seule, assigner la limite à toute la plénitude indéterminée qu'elle pressent. Car, si elle pouvait constituer à elle seule cette limite, elle se définirait elle-même comme déployant effectivement toute la détermination possible et, dès lors, quand elle atteint sa limite, c'est-à-dire quand elle pressent l'Acte, elle ne concevrait pas, ainsi qu'elle le fait, la possibilité d'autres consciences déterminées que la sienne, ou encore, d'autres limites à l'Acte que celle qu'elle-même établit.

Cette conception de la possibilité d'une création de multiples consciences, à laquelle je recours dans la présente argumentation, ne doit pas être considérée comme introduite de façon gratuite, mais au contraire de façon légitime.

Car l'argumentation qui nous occupe se fonde dans l'Acte, puisqu'elle s'élabore à partir de la formule de mon pressentiment, qui est elle-même liée à l'indétermination de l'Acte. Or, cette donnée de la possibilité d'une création de multiples consciences, à laquelle l'argumentation fait appel ici, surgit spontanément, d'autre part, lors de mon pressentiment de l'Acte. Pour cette raison, quand je l'invoque, au moment où la formule de mon pressentiment lie toute mon argumentation à l'action indéterminée, c'est en quelque sorte l'indéterminé lui-même, que je porte en moi, qui la fait surgir en ma conscience. Autrement dit, je l'invoque parce que, spontanément, je lui reconnais une attache à l'Acte, ou la valeur d'une donnée dont l'origine est tout actuelle. Elle se présente donc comme une des expressions dont ma conscience use spontanément pour traduire, en termes conceptuels, la marque en elle de la plénitude indéterminée de l'Acte.

Déjà nous avons traité des données actuelles. Il s'agissait alors de celles qui, surgissant en moi spontanément, sont capables de me conduire au pressentiment de l'Acte, parce qu'elles sont originairement la manière dont mon activité subjective conceptuelle saisit ingénûment la trace en elle de l'Acte pur. Mais nous avons constaté que ces données actuelles, avant même que mon activité qui les affirme se soit livrée à quelque élaboration conceptuelle que ce soit, s'imposent à moi d'une façon

immédiatement vécue ou purement empirique, et manifestent chacune un aspect particulier de mon activité consciente.

La donnée de la possibilité d'une création de multiples consciences m'apparaît, au contraire, comme n'intéressant pas mon activité propre, mais des activités extérieures à la mienne et posées originaires de façon toute problématique. En outre, cette donnée, bien que je l'affirme spontanément, n'est pas formulée, comme les données actuelles précédentes, dès que ma conscience ingénue se manifeste, ni, en particulier, avant le pressentiment de l'Acte. Nous ne la voyons en effet surgir en ma conscience que lorsque l'argumentation qui veut approfondir la préoccupation de l'Acte a déclaré que ma conscience n'est pas l'Acte pur, mais est issue de l'Acte pur qu'elle pressent.

Et puisqu'elle est une donnée actuelle qui se manifeste de la sorte, il faut en conclure, non seulement qu'elle s'impose spontanément à moi comme toute donnée de même origine, mais encore qu'elle est l'expression légitime du problème de la multiplicité des consciences. En termes plus explicites, ma conscience qui pressent l'Acte pose spontanément, parce qu'elle pressent l'Acte, un problème qu'elle doit nécessairement, étant soutenue par son pressentiment, être capable de résoudre. Ou encore, puisque la conception de la possibilité des multiples consciences se manifeste comme fondée dans l'Acte, cette conception comporte, simultanément, le déploiement virtuel effectif des multiples consciences conçues comme possibles.

C'est pourquoi le problème du déploiement effectif des autres consciences que la mienne a surgi avec sa solution au cours des réflexions que m'a suggérées l'examen de la formule de mon pressentiment de l'Acte. Ainsi, la conception du déploiement effectif des multiples consciences peut être considérée comme un élargissement de la formule de mon pressentiment de l'Acte. Je puis donc déclarer que, par delà le pressentiment de l'Acte accompagné de la manifestation virtuelle de *ma* conscience, j'ai le pressentiment de l'Acte accompagné de tout le déploiement virtuel, c'est-à-dire de l'infinité des consciences virtuelles effectives.

Nous pourrions exprimer en raccourci la nouvelle formule du pressentiment en disant que l'effort de déploiement est total. La détermination conceptuelle qui s'insère ici dans mon pressentiment actuel ou informulé de l'Acte porte, non plus sur l'être et sur l'Acte, comme dans la première formule, mais sur la totalité ou l'unité de l'effort et sur la somme infinie des manifestations déterminées qui constituent l'être virtuel de l'effort. La totalité et la somme infinie sont conçues comme identiques dans l'Acte, parce que ma conscience les saisit, par le fait que la formule est fondée dans l'Acte, comme liées entre elles par le rapport de la réciprocité toute simultanée.

C'est dire que la totalité et la somme infinie, tout comme l'Acte et l'être de l'Acte de la première formule, sont conçues sous le signe de l'adéquation et que l'indéterminé, que je pressens, surmonte, ou mieux transcende, par delà cette formule, la distinction toute momentanée établie entre la totalité ou l'unité et l'infinie multiplicité.

En conclusion, les multiples consciences ne doivent plus m'apparaître comme possédant une existence purement problématique, mais au contraire comme affirmant ou déployant, chacune par elle-même, au même titre que le fait ma propre conscience, leur existence virtuelle autonome.

Quand je parviens, au terme de l'argumentation que mon pressentiment de l'Acte soutient, à affirmer de la sorte l'existence, virtuelle, effectivement déployée et extérieure à la mienne, des autres consciences, je conçois donc que celles-ci possèdent une existence dans l'Acte et sous l'Acte qui est essentiellement et spontanément une activité et un être liés à l'Acte de la même façon que le sont mon activité et mon être catégoriels propres.

Je puis ainsi affirmer que chaque conscience possède, non seulement le pouvoir de pressentir l'Acte, mais encore celui d'affirmer mon existence et celle de toutes les consciences autres que la sienne. Je puis également reconnaître à chaque conscience le pouvoir d'affirmer que ma conscience, et en général toute conscience, est liée à la sienne par la trace de l'indéterminé que nous portons toutes en nous. Et, enfin, je puis attribuer à chaque conscience le pouvoir d'accorder à ma

conscience, de même qu'à tout autre conscience que la sienne, le même pressentiment de l'Acte et les mêmes conceptions à l'égard des autres consciences que, pour ma part, je lui accorde et que je conçois que tout autre conscience lui accorde.

Ainsi, je puis avoir le légitime espoir de communiquer avec les autres consciences. Mais cette communication ne peut être réalisée que par des consciences qui pressentent simultanément l'Acte pur, ou qui atteignent ensemble à la limite commune du jaillissement indéterminé et de l'activité virtuelle toute déterminée.

C'est quand autrui communiquera avec moi dans le plan du pressentiment de l'Acte que je pourrai affirmer avec certitude son existence virtuelle effective, extérieure à la mienne. C'est alors que je pourrai croire à lui tout entier. Jamais je ne parviendrai à affirmer indubitablement, d'une autre façon, la présence en dehors de moi d'une conscience catégorielle.

* * *

Il me reste donc le souci bien fondé de me mettre en quête des autres consciences.

Puissé-je les trouver innombrables pour que, célébrant la gloire de l'Acte pur d'une façon plus pleine que lorsque je me trouvais isolée, j'éprouve plus intense la joie que fait naître en moi le pressentiment de l'Acte.

Mais puisse, plutôt, chaque conscience trouver à communiquer avec toutes les autres. Ils s'élèverait alors un seul chant de gloire, entonné à l'unisson par une infinité de consciences. Ce chant serait le plus beau possible. Il célébrerait, sous le signe de l'adéquation, la plénitude indéterminée dont tout procède et vers laquelle tout tend. Toutes les consciences éprouveraient alors la même joie, la plus haute possible pour des êtres virtuels. Et toutes concevraient, grâce à leur union mutuelle à la limite même de l'Acte et de toute conscience, qu'elles poursuivent ensemble, indéfiniment, mais dans leur joie suprême, leur obscure destinée.

Décembre 1933.

Qu'est ce qu'un Gouvernement fort ?

PAR

M. MAXIME GLANSDORFF

Depuis quelques années, et surtout depuis que des troubles économiques très graves ont compromis l'ordre social des peuples civilisés, on parle souvent de la nécessité d'un gouvernement fort. On en parle, non seulement parce que, dans le désarroi général, beaucoup de gens attendent du pouvoir l'application d'un plan qui apporte un remède décisif, mais aussi parce qu'il devient évident que les gouvernants eux-mêmes, placés devant une tâche parfois surhumaine, ne parviennent plus à assurer le fonctionnement régulier des institutions.

Si l'on parle beaucoup de la nécessité d'un gouvernement fort, on ne dit guère ce qu'un tel gouvernement doit être. Tout au plus met-on en lumière quelques principes qui devraient prévaloir dans la manière de gouverner ou quelques modifications que les institutions gouvernementales devraient subir. Mais on laisse dans l'ombre ce qui est le plus important de tout, c'est-à-dire les éléments constitutifs fondamentaux de la force du pouvoir, les causes et les conditions de son avènement et de sa durée.

Les manifestations et même la forme du gouvernement ne constituent que les indices de sa force. C'est pourtant à ces manifestations et à cette forme que le jugement populaire, plus sensible aux effets que préoccupé des causes, accorde de préférence son attention. Un tel jugement ne peut être que superficiel; loin de pouvoir l'accepter comme base d'une explication, on ne peut y voir qu'un fait à expliquer.

Avant de nous engager dans la partie objective de notre exposé et de rechercher, au delà des apparences, les véritables assises d'un pouvoir fort, nous voudrions reprendre une con-

ception populaire qui est assez répandue de nos jours et qui pèche par le défaut de ne tenir compte que de la manière dont un gouvernement agit et de la forme qu'il revêt.

Il est impossible de reconnaître le degré de puissance d'un gouvernement quelconque, quelles que soient sa forme et sa manière d'agir, sans considérer au préalable l'état de la société qu'il doit régir. En d'autres termes, on constatera qu'en certains lieux et à certains moments, telle méthode de gouverner et telle forme de pouvoir sont l'indice d'un gouvernement fort et deviennent, au contraire, des signes évidents de faiblesse, en d'autres circonstances.

Ce qui caractérise la conception populaire actuellement la plus répandue d'un pouvoir fort, c'est qu'en l'approfondissant quelque peu, en pénétrant le mélange de sentiments qu'elle traduit, on y aperçoit l'indice certain qu'elle émane d'une société pessimiste, pour ne pas dire déjà décadente.

Notre civilisation, comme d'autres avant elle, s'était élevée, avec l'épanouissement de l'individualisme, au degré de raffinement le plus haut qui se puisse concevoir. Mais cet individualisme lui-même, par son rationalisme autant que par son romantisme, devait engendrer la désagrégation des forces sociales et le désarroi dans lequel nous vivons.

En présence de cette désagrégation, de cet abandon de l'individu à lui-même, l'homme moyen tend à se détourner de la critique et des revendications. Il se porte spontanément vers un pouvoir tutélaire; il se soumet naturellement à un gouvernement qui lui apparaît fort parce qu'il oppose à un régime libéral, peut-être trop intelligent et critique, un régime autoritaire imposé par une volonté dogmatique mais agissante.

Dans l'état présent de la vie sociale, comment une telle volonté pourrait-elle mieux s'affirmer que par la violence et que par la restauration du principe du pouvoir personnel ?

Par la violence, car le bouleversement qui s'accomplit dans l'ordre des valeurs sociales, dresse l'un contre l'autre l'esprit révolutionnaire et l'esprit réactionnaire. Le révolutionnaire exige la réalisation immédiate de ce qu'il croit être un progrès; le réactionnaire exige le maintien intégral de ce qu'il prétend être une tradition. Le premier croit aux mutations brusques, le

second., à l'immutabilité de la vie sociale. L'un et l'autre conçoivent l'existence d'un gouvernement comme une sorte de démiurge indépendant du milieu sur lequel il agit et capable de le façonner selon son arbitraire.

Cette conception d'un gouvernement volontaire et pouvant régner par la violence est encore renforcée, dans l'esprit de beaucoup de gens, par la croyance évidemment fausse, mais très tenace, que l'Etat est le créateur du Droit. Imbus de cette croyance, comment certains éléments populaires n'admettraient-ils pas que l'ordre social par lequel ils s'estiment lésés, peut être renversé par un acte de volonté étatique, par l'instauration violente d'une Loi nouvelle, et que sera précisément fort le gouvernement qui accomplira cette œuvre d'apparente création.

En nous plaçant à un point de vue objectif, nous ne voulons rien retenir de la conception selon laquelle est fort un gouvernement violent. Mais il est à propos de faire remarquer que cette conception est superficielle et que la violence est nécessairement un signe, non de force, mais de faiblesse.

Si, dans l'esprit de beaucoup de gens, ce qui constitue la marque d'un gouvernement fort, ce n'est pas seulement la violence de ses actes, mais aussi le caractère personnel du pouvoir qui le constitue, c'est parce que, depuis plus d'un siècle, l'Europe occidentale a fait l'expérience tout d'abord heureuse, puis décevante, d'un régime fondé sur l'extension progressive du parlementarisme.

Le pouvoir législatif est passé presque tout entier à des assemblées représentatives. Par là même, l'unité de doctrine et de vue, qui doit assurer l'enchaînement logique et la continuité des actes du pouvoir, a été sacrifiée au particularisme des factions politiques. Il en a été ainsi parce que le rôle des assemblées, dans l'exercice du pouvoir, a été poussé trop loin. Dans une assemblée, les points de vue se heurtent, la discussion et la critique seules sont possibles; la construction ne l'est pas, car elle demeure l'apanage d'une forme d'intelligence peu commune, l'intelligence synthétique, l'esprit de géométrie. Ce n'est pas de quelques doctrinaires attachés aux intérêts limités et aux vues étroites d'un parti qu'un tel esprit peut se dégager.

Il est vrai que longtemps, dans son pays d'élection, en Angleterre, le parlementarisme politique témoigna d'une vigueur toute particulière. Nous parlons de l'époque où deux grands partis se partageaient la Chambre des Communes et alternaient au pouvoir. Qui n'aperçoit cependant que le parlementarisme britannique n'était alors qu'un moyen de domination au service d'une oligarchie. Le parlement n'écoutait que d'une oreille très distraite la voix du peuple. Il avait une unité de vue qui lui permettait, en tout cas, de ne pas donner le spectacle de désagrégation qu'offre actuellement l'organisation politique de certains pays.

C'était le chef d'un parti, et non le parti lui-même, qui assumait, à cette époque, la direction de la politique britannique. Ce sont d'éphémères coalitions de partis amenuisés et irresponsables qui donnent le ton dans les parlements actuels, mais dans les parlements seuls, car il y a beau temps que le véritable pouvoir trouve, en dehors de ces assemblées, dans l'Administration centrale, la base de sa continuité.

C'est de l'instabilité des coalitions de partis que vient la désaffection de beaucoup de gens pour le régime parlementaire et leur tendance à voir, dans un gouvernement plus ou moins apparenté à la conception monarchique, un gouvernement fort. Ce passage d'un extrême à l'autre ne prouve rien de plus que la vivacité d'une réaction sentimentale en présence d'un désordre croissant. Il ne prouve pas que toujours et partout, le principe du pouvoir personnel ait nécessairement été celui de tous les gouvernements forts. Il suffit d'une vue très rapide sur l'histoire pour s'en rendre compte.

Nous avons dit que dans la conception populaire, peut-être la plus répandue du gouvernement fort, la méthode violente et le principe du pouvoir personnel occupaient la place la plus large. Ils représentent les caractères spécifiques de la dictature. En dépit de tout ce que cette conception peut avoir de conforme aux exigences de notre époque, on ne peut pas y trouver les éléments qui, dans toute société et à toutes les époques, font la véritable force d'un gouvernement. Autrement dit, cette conception peut avoir une valeur historique, sans que d'emblée

il soit permis de lui accorder une valeur théorique. C'est à établir les conditions d'une telle valeur théorique que nous allons nous attacher.

*
**

L'équivoque qui entoure la notion de gouvernement fort tient de toute évidence à une question de définition. La confusion porte sur le sens du mot « fort ». Ce qui importe en premier lieu, c'est donc de savoir par quels caractères se distingue une force dans le domaine social. On appelle force, une cause agissante qui exerce un effet physique ou moral. Une force sociale est plus spécialement une cause qui exerce un effet moral; un effet psychologique. Mais aucun effet psychologique notable ne peut venir d'une cause dont l'action est éphémère et superficielle. La force, au sens où il faut comprendre ici ce terme, implique donc durée et intensité de l'action. Dans le domaine qui est celui des gouvernants, durée et intensité de l'action cela veut dire stabilité du pouvoir et pénétration, compréhension de la vie sociale par les gouvernants.

Il ne suffit pas d'affirmer que pour être fort, un gouvernement doit être stable et que son action doit pénétrer intimement l'ordre social. On s'en doute bien, pour peu que l'on y réfléchisse. L'essentiel est plutôt de connaître les conditions de cette stabilité et de cette pénétration. Que faut-il entendre par la pénétration de l'action gouvernementale au sein de la société? Le problème est essentiellement d'ordre historique et psychologique.

D'ordre historique d'abord, en ce sens que les gouvernants ne peuvent se borner à connaître le simple fonctionnement des institutions qu'ils mettent en œuvre. Ils doivent connaître en outre l'origine de ces institutions et cela, non seulement pour savoir comment elles sont nées et se sont développées, mais aussi pour saisir dans une vue d'ensemble du passé le sens de leur évolution.

On ne pourrait comprendre, par exemple, les conditions d'existence des institutions individualistes d'une démocratie moderne, sans reconnaître au préalable qu'elles ont été le fruit

d'une vie sociale dans laquelle l'idée de contrat a pris une ampleur sans cesse plus grande. Ne peut-on pas, en effet, établir un parallèle frappant entre l'expansion du grand commerce, après la découverte de l'Amérique surtout, et la formation de l'idée du contrat social dans la doctrine politique ?

Il était naturel que, dans un milieu d'affaires sans cesse élargi, le sentiment de la responsabilité et, partant, celui de la liberté, prissent corps en même temps que se répandait la notion de l'obligation contractuelle. Il était naturel aussi que ces sentiments et cette notion, devenus communs à presque tous les membres du groupe, fussent élevés sur le plan politique.

Pourtant, on sait à quel système autoritaire la pensée d'un Hobbes et celle d'un Rousseau, parties de l'idée même du contrat, ont abouti. Ceci n'était encore que de la doctrine. Depuis, les faits eux-mêmes se sont chargés de montrer que la thèse appelle l'antithèse, que la liberté appelle l'oppression, que la concurrence engendre le monopole, que le régime des partis représentatifs risque de mener à la dictature. N'est-il donc pas vrai que les gouvernants doivent saisir dans l'histoire l'origine des institutions, pour comprendre la nécessité et la nature des réformes à entreprendre ?

Mais il ne suffit pas qu'un gouvernement ait la connaissance historique des problèmes qui se posent à lui. Si nécessaire que soit une réforme, elle heurte toujours des coutumes, des préjugés, en un mot, la tradition. Un problème de psychologie politique se pose donc aux gouvernants qui veulent régler l'opportunité de leur action. Il faut agir sur la mentalité publique, faire vibrer les cordes sensibles de la crainte ou de l'espoir, de l'intérêt personnel ou de la foi en une destinée supérieure du groupe social tout entier. Il faut créer une sorte de communauté sentimentale qui emporte l'adhésion de tous les esprits aux réformes à accomplir.

Comment les gouvernants pourraient-ils mieux s'y prendre qu'en se réclamant, selon les époques, soit de la valeur de l'Individu doué de droits naturels, soit d'une valeur qui dépasse

l'individu et qui peut se confondre avec l'une des formes de la vie sociale, telle la Nation, la Race ou la Classe, ou bien même demeurer supérieure à toute société et trouver sa source dans la divinité, dans l'idée d'une civitas maxima, comme ce fut le cas au Moyen-Age ?

Par sa compréhension de l'évolution et des tendances historiques d'un peuple, par sa puissance de pénétration dans la vie sociale, un gouvernement ne crée pas encore toutes les conditions qui lui donneront la force. Il ne lui suffit pas de posséder une juste connaissance de l'action à poursuivre pour être en mesure de l'accomplir. Cette action, pour être efficace, doit être servie par de bonnes institutions.

Un problème institutionnel s'ajoute ainsi au problème fonctionnel dont nous avons parlé jusqu'à présent.

La première qualité que les institutions politiques doivent offrir est la stabilité. Mais il ne faut pas se tromper sur le sens de ce dernier terme. Stabilité ne veut pas dire rigidité; au contraire, une chose qui demeure incapable de changer, au sein d'un milieu en perpétuel mouvement, est sans aucun doute ce que l'on peut concevoir de plus instable.

La stabilité, en matière sociale plus que partout ailleurs, implique un changement, mais un changement qui soit ordonné. En effet, dans un système quelconque, et la société politique en est un, on peut dire qu'un élément est stable par rapport à l'ensemble des autres, quand il reste en relation constante par rapport à chacun d'eux. Un gouvernement est donc stable selon sa capacité d'évolution ou, plus précisément, selon sa faculté d'harmoniser l'évolution des forces de la vie sociale.

Pour cela, il faut en tout premier lieu que le pouvoir souverain ne subisse pas l'attraction de l'une de ces forces en particulier. C'est une erreur de croire que les activités sociales importantes seront mieux et plus justement exercées par l'Etat que par l'initiative privée. L'intérêt général, dont l'Etat a la sauvegarde, ne résulte pas de la simple juxtaposition des intérêts particuliers, mais de l'harmonie, de l'équilibre que l'on parvient à maintenir entre ces derniers. Le rôle de l'Etat, par exemple, n'est pas de s'instituer banquier, de se charger de tous les intérêts particuliers que cette fonction comporte; son rôle est de

ne point épouser ces intérêts, mais d'y être attentif, tout autant pour les sauvegarder que pour leur imposer un contre-poids dans l'intérêt général.

On peut citer, à cet égard, le cas de l'Allemagne actuelle. Depuis 1931, par suite d'une crise qui a ébranlé tout l'organisme bancaire national, le gouvernement du Reich est devenu le plus grand banquier du pays : il détient 70 % du capital des banques allemandes et peut agir comme il l'entend sur le marché financier intérieur, ce dernier étant à peu près isolé de l'étranger. Or, malgré les fonds considérables dont il dispose sur ce marché intérieur et malgré la demande pressante des industriels, le gouvernement refuse d'abaisser le taux de l'escompte. Il s'y refuse, a écrit un journal anglais, parce qu'il ne veut pas diminuer le taux de l'intérêt payé aux déposants, lesquels appartiennent, en grand nombre, à des éléments sociaux dont le régime attend un soutien politique.

Où se trouve l'intérêt particulier le plus défendable : du côté des industriels ou du côté des déposants ? On pourrait en discuter à perte de vue. Constatons seulement qu'en s'instituant banquier, l'Etat ne rencontre, dans l'exercice de cette fonction, aucun contre-poids, et qu'il l'accomplit dans un intérêt particulier, plus qu'il ne l'ordonne dans l'intérêt général. L'Etat excède sa mission et compromet sa puissance quand il oublie que la souveraineté est aussi bien un principe d'ordre qu'un principe d'action.

Le système de l'Etat corporatif échappe moins que tout autre à cette critique. Il est bon, sans doute, que les différentes activités nationales soient groupées en un faisceau d'institutions représentatives et qu'elles puissent, de la sorte, affirmer leurs intérêts respectifs. Mais il n'est pas souhaitable que ce faisceau soit autre chose qu'une organisation de l'opinion. Ce n'est pas en lui, c'est au-dessus et hors de lui que doit résider le pouvoir. Que ne se rappelle-t-on le destin du corporatisme médiéval et la décadence irrémédiable des villes, dès le moment où Corporation et Pouvoir se confondirent.

Il ne suffit pas d'avancer qu'un gouvernement est stable lorsqu'il maintient en harmonie l'expansion des différentes forces sociales. On doit également se demander s'il existe une forme

de gouvernement qui soit mieux à même que toute autre de maintenir une telle harmonie. Nous ne le pensons pas; nous croyons plutôt que toutes les formes de gouvernement en sont capables, mais que toutes aussi subissent inévitablement une sorte d'usure qui les met tôt ou tard, hors d'état de poursuivre leur mission.

Autrement dit, les systèmes de gouvernement semblent alterner dans l'histoire, de sorte que l'un d'eux succède à un autre au moment où ce dernier à parcouru le cycle de son développement et tend à se désagréger, soit que les gouvernants se considèrent comme une caste supérieure et s'isolent de la société, soit qu'ils prennent à charge quelque intérêt particulier et se laissent dominer par lui.

Nous n'avons pas à rappeler ici le sort de la monarchie française. Nul gouvernement ne fut plus stable ni ne dura autant de siècles. Mais l'usure était fatale et la chute inévitable, du jour où le pouvoir royal, isolé à Versailles et devenu un pur symbole, se réclama de l'absolutisme de droit divin et perdit contact avec le peuple de Paris.

Quant au régime représentatif sous lequel ont vécu et, pendant un certain temps, prospéré les nations contemporaines, il ne paraît pas devoir échapper, plus que le régime monarchique, au danger de la désagrégation.

En France le mal atteint les proportions d'une véritable crise. En Angleterre, dans le pays même où le parlementarisme a rendu les plus éclatants services, sa décadence n'est plus contestable et, déjà, apparaissent les symptômes de l'instauration d'un régime nouveau. Dans ce pays, le pouvoir législatif se partage toujours officiellement entre la Couronne et un Parlement composé de deux Chambres. La Chambre des Lords ne joue plus qu'un rôle très effacé; la Chambre des Communes est bien près d'éprouver le même sort. En effet, le député, tout membre du pouvoir législatif qu'il est, participe de moins en moins à la confection des lois, le vote des propositions d'initiative gouvernementale prenant 85 % du temps de la Chambre.

Et où retrouverait-on, dans la Chambre des Communes actuelle, toute préoccupée de coalitions de groupes, les vieux

partis classiques du parlement victorien, de ce parlement qui avait pour mission de choisir l'exécutif, d'interpréter la pensée politique du pays, de signaler et de réprimer les abus, de voter enfin les lois ? Même les problèmes financiers les plus importants échappent en fait à sa compétence, puisqu'il n'a plus que le droit d'opposer un veto au budget préparé dans le secret par le Chancelier de l'Echiquier, budget qu'il lui est interdit de remanier.

En vérité, l'Angleterre d'aujourd'hui n'est plus guère gouvernée par son Parlement, mais par une bureaucratie qui a déjà reçu le sobriquet de deuxième Chambre, par un corps de quelque 300.000 agents assurant les services de l'Administration centrale, sous la direction de 2.000 fonctionnaires supérieurs qui, en fait, paralysent la liberté d'action du Premier Ministre et du Parlement, quelle que soit la teinte politique de ces derniers.

Nous avons cité l'exemple du régime monarchique français et celui du régime parlementaire anglais pour montrer qu'aucune forme de gouvernement n'est stable par elle-même et que la solution du problème institutionnel ne semble pas dépendre de la volonté des gouvernants.

Les institutions gouvernementales naissent, se développent et meurent selon un déterminisme historique où l'action du génie individuel sur les phénomènes de masse et de croyances populaires, est lente à s'exercer. Mais il arrive un moment où ces institutions, quelle que soit leur structure particulière, monarchique ou démocratique, atteignent à leur pleine maturité. Si, à ce moment, les circonstances portent au sommet de cette structure, un véritable chef, doué de l'intelligence du passé et animé par une volonté tenace, un pouvoir fort prend place dans l'histoire.

Sur le “ prologue en prose ” et la date du *Speculum Stultorum*.

PAR

M. ANDRÉ BOUTEMY,

Aspirant du Fonds National de la Recherche Scientifique.

I

Les quelques pages de prose qui, dans la plupart des manuscrits et des éditions du *Speculum Stultorum* de Nigellus de Longchamp, précèdent le poème ont généralement reçu le nom de « prologue en prose » (1). Ce « prologue » manque cependant dans un certain nombre de manuscrits et — par suite — d'éditions, mais son absence est considérée plutôt comme une lacune.

Cependant, le copiste du manuscrit *Bodleianus* 851 (C. M. A. 3041), contrairement à l'usage, a transcrit la prose à la suite des vers en lui donnant pour titre : *Moralitas Speculi Burnelli*. Le manuscrit est de la fin du XIV^e siècle.

L'importance de la dénomination choisie pour ces quelques pages est plus grande que l'on n'imagine, puisque M. J.-H. Mozley, à qui nous devons les seules études originales sur le poème de Nigellus (2), s'appuie sur ce texte pour rechercher la forme originale du *Speculum Stultorum*.

Il paraît cependant étrange de voir cette œuvre pourvue de deux prologues, dont l'un, celui en vers, est conçu dans une forme telle qu'elle rend la présence du prologue en prose abso-

(1) Pour les distinguer, sans doute, des quatre-vingts vers d'introduction que comporte le poème.

(2) Les deux articles : *On the text of the Speculum Stultorum* dans *Speculum*, vol. IV, n^o 4 (Cambridge, Massachusetts, 1929), pp. 430-42 et *On the text and manuscripts of the Speculum Stultorum*, *ibid.*, vol. V, n^o 3 (1930), pp. 251-263.

lument superflue. Lorsqu'on lit la prose, on est frappé dès le début par la forme de la lettre qu'elle emprunte (1). Mais cette forme n'est pas rare, plus d'un ouvrage de l'époque commence ainsi. Ce qui est plus intéressant, c'est la seconde phrase :

« *Librum tibi nuper misi, cujus titulus et textus legentibus et non intelligentibus videtur esse ridiculosus, sed si singula subtiliter inspexeris animumque scribentis et intentionem attenderis, licet stylus non minus sit rudis quam materia, in aliquo forsitan poteris erudiri. Unde ut tibi in lucem prodeant quæ verborum velata sunt dissimulatione, pauca tibi breviter de absconditis meis dignum duxi denudare* » (2).

Cette phrase suffit à démontrer le caractère erroné de l'appellation « prologue », puisque, lors de sa rédaction, le poème avait été envoyé depuis quelque temps (*nuper misi*) au dédicataire : Guillaume, le futur chancelier de Richard Cœur-de-Lion. Le scribe du *Bodleianus* 851 avait donc lu, plus attentivement que la plupart des autres copistes et éditeurs du *Speculum Stultorum*, le texte qu'il devait reproduire et avait fait preuve de bon sens en plaçant les deux pièces dans l'ordre chronologique.

Le fait que l'auteur explique dans ce morceau les obscurités de son poème, et en donne, par suite, une analyse succincte, est d'un grand secours pour celui qui s'efforce de déterminer quelles parties de l'œuvre sont originales et quelles parties sont interpolées. M. Mozley s'en est donc servi dans ce but, et il a constaté que si la prose contient des allusions à l'histoire des deux vaches Brunette et Bicorne, à celle du Cistercien Fromond et de ses chiens, à celle du coq et de Gondulf, le fils du prêtre et aux études de Bruneau à Paris, elle se termine par quelques mots au sujet des ordres religieux, que le poète passe satiriquement en revue. Ce pseudo-prologue supportait plus ou moins une théorie fondée sur l'état de trois manuscrits anglais, (3), théorie d'après laquelle le poème, dans sa forme

(1) *Dilecto et in Christo semper diligendo fratri Willelmo, suus Nigellus salutem et sapientiae inniti salutari*. Cf. TH. WRIGHT, *The anglo-latin satirical poets and epigrammatists of the twelfth century*, t. I (Londres, 1872), p. 3.

(2) Cf. WRIGHT, *op. cit.*, p. 3.

(3) *Bodleianus* 760, *Bodleianus* 851 et *Lambethanus* 387.

première, comprenait tous les épisodes que nous venons de citer, plus une courte histoire des trois Parques, aujourd'hui séparée de la satire du monachisme par une interpolation de huit cents vers, environ. Il est dangereux cependant de s'appuyer sur le texte en prose, sur cette lettre explicative, pour l'appeler par son nom, car, chose qu'on ne paraît pas avoir remarquée, elle ne nous est pas parvenue tout entière. En effet, voici les dernières phrases :

« *Unde Burnellus quædam de diversis ordinibus interserit, volens jocosa quædam insimulatione reprehendere, quæ noverat aspera increpatione nequaquam se posse extirpare. Multa enim genera morborum sunt quæ utilius unguentum quam cauterium admittunt (1).* »

La phrase : « *Multa... admittunt* », n'est pas une conclusion, c'est une simple justification de la phrase précédente, laquelle a pour verbe, dans sa proposition principale : *interserit*. Ce verbe caractérise toujours le fait d'introduire un élément entre deux autres, et dans un ouvrage littéraire, il sert à indiquer une digression. Si donc « *Burnellus... interserit* », c'est que le texte se poursuit après la digression. On ne voit d'ailleurs pas pourquoi l'auteur aurait terminé ainsi sa clé du *Miroir des Fous*, sans un mot de l'histoire des Parques (qui figure encore dans les manuscrits les plus mutilés), histoire digne de quelque commentaire, assurément. De toute évidence, le mot « *admittunt* » était primitivement suivi d'un texte long encore, si, comme nous le croyons, l'ensemble du poème transmis par les manuscrits les plus complets, et dont le pseudo-prologue n'analyse pas même les deux tiers, est dû à la plume de Nigellus et appartient à la première et unique édition du *Speculum Stultorum*.

Cette lacune doit s'expliquer, de même que presque toutes celles des manuscrits, par la perte d'un ou de plusieurs feuillets de l'archétype. En effet, Nigellus adressa cette lettre à Guillaume de Longchamp, son concitoyen et ami, quelque temps après la publication du *Speculum*, car il avait constaté que les réactions de ses lecteurs n'étaient pas celles qu'il attendait, — les lecteurs ne percevant que la forme extérieure et plaisante

(1) Cf. WRIGHT, *op. cit.*, p. 13.

de son âpre satire, — et voulait que son ami au moins en saisît le sens caché (1). Cette lettre, que d'aucuns veulent considérer comme une lettre ouverte (2), nous paraît strictement personnelle. Comment expliquer la forme énigmatique et allégorique adoptée par l'auteur, forme peu commune encore à l'époque, s'il devait, peu après la publication de son ouvrage, en faire connaître la clé à tout le monde ? Ce serait, gratuitement, taxer Nigellus de manque de suite dans les idées. L'auteur avait probablement visé deux classes de lecteurs : ceux qui lisaient superficiellement devaient s'amuser de la lettre du poème ; ceux qui lisaient attentivement devaient réfléchir sur le fond (3).

Mais ce qu'il dit dans sa lettre semble indiquer qu'il n'avait réussi que dans le premier sens ; dès lors une explication s'imposait pour Guillaume, le dédicataire du poème, homme d'une grande ambition, ainsi qu'on peut en juger par la suite de sa carrière, afin que cette énorme fable, qui ne vise qu'à montrer les écueils de l'ambition mal fondée, atteigne son but.

Par conséquent, à l'époque où vivait l'auteur, il ne devait pas exister plus de deux exemplaires de la lettre : celui envoyé à Guillaume de Longchamp et le brouillon, s'il y en eut un, aux mains de Nigellus. Cette lettre comprenait probablement trois ou quatre feuillets dont l'un, disparu dans le modèle de tous les manuscrits conservés, contenait tout ce qui suivait le mot *admittunt*, et représentait sans doute un tiers environ du texte

(1) *Unde ut tibi in lucem prodeant quae verborum velata sunt dissimulatione, pauca tibi breviter de absconditis meis dignum duxi denudare.*

(2) Cette opinion fut exprimée notamment lors de notre défense de thèse, en octobre 1932.

(3) C'est ce qui ressort du texte en prose (p. 3) et des vers :

5 *Isa superficies quamvis videatur inepta,
 Materieque rudis verba diserta minus,
 Multa tamen poterit lector studiosus in illis
 Sensibus et studiis carpere digna suis.
 Non quod verba sonant, sed quae contraria verbis*
10 *Insita sensus habet sunt retinenda magis.
 Quis vetet, ex nugis vario paradi-gmate sumpto,
 Seria quandoque plurima posse legi?
 Saepius historiae brevitatis mysteria magna
 Claudit et in vili res preciosa latet.*

(*Speculum Stultorum*, v. 5-14.)

conservé. Le plus vraisemblable est cependant que la lettre envoyée à Guillaume a été détruite, ou a disparu et que le texte que nous lisons aujourd'hui a été transcrit du manuscrit de l'auteur, conservé à Christ Church de Canterbury.

Quoi qu'il en soit, le titre du poème s'oublia assez tôt pour faire place à celui de *Burnellus* dans plusieurs copies du XIII^e siècle, dont le catalogue des livres conservés au prieuré de Christ Church (établi sous le prieur Henri de Eastria (en fonction de 1284 à 1331) nous a conservé le souvenir (1).

Mais il y a mieux. La bibliothèque de Trinity College, à Cambridge, renferme un manuscrit (le n^o 628) donné par Thomas Nevile, doyen de Canterbury (ce qui nous fournit les meilleures raisons de croire qu'il vient de Christ Church (2), manuscrit écrit en grande partie au XIV^e siècle, mais dont les feuillets 33 à 55 remontent au début du XIII^e siècle, sinon à l'extrême fin du XII^e. Or, le dernier ouvrage figurant parmi ces feuillets est une glose, sur un texte non déterminé et que nous n'avons pu identifier jusqu'ici, où l'on lit, fol. 53v, à propos du mot *idioma* : « *Burnellus : Mox idioma suum vertens, Galienus et orans Subridensque parum, sic benedixit ei.* » (*Speculum Stultorum*, v. 673-4); et, quelques lignes plus bas : « *Hic poples, poplitis. Unde Burnellus : Poplite deflexo, vertice pronus humi* » (3). (*Speculum Stultorum*, v. 666.)

Ainsi donc, à Christ Church même, fort peu de temps après la publication du poème de Nigellus, on appelait déjà son œu-

(1) *Burnellus* (parmi les livres de Johannes de Eastria † 1291); *Burnellus* (parmi les livres de N. de Sandwico † 1290); *Burnellus* (parmi les livres de R. de Wenchepe). Cf. nos 545; 709 et 1434 du catalogue, dans : M.-Rh. JAMES, *The ancient libraries of Canterbury and Dover* (Cambridge, 1903), p. 67, 77 et 122.

(2) C'est dans la bibliothèque de ce prieuré que Nevile puisa, en effet, les nombreux manuscrits donnés par lui à Trinity College, dont il fut le principal depuis 1592. Une bonne partie de ces manuscrits ont pu être identifiés avec des *codices* décrits dans les anciens catalogues de Christ Church. Si l'origine du MS. 628 (anciennement R. 3.56) n'a pas été établie par M. M.-Rh. James, auteur du catalogue, ce n'est sans doute qu'une omission.

(3) On trouvera une description du manuscrit dans un article de Paul Meyer : *Les Manuscrits français de Cambridge*, III : *Trinity College*, dans *Romania*, vol. XXXII (Paris, 1903), p. 18 et suiv. Les citations du *Speculum Stultorum* reproduites et identifiées plus haut ont déjà été imprimées par Paul Meyer. Malgré un examen minutieux du manuscrit, nous n'avons pu en découvrir d'autres.

vre *Burnellus*, et le titre réel, qu'on lit dans les premières lignes de la lettre explicative, avait disparu. On peut en conclure, semble-t-il, que la lettre à Guillaume n'était guère connue, et ne figurait pas en tête des exemplaires du couvent à cette époque, autrement la confusion des titres serait inconcevable.

Il ne s'écoula pourtant pas plus d'un demi-siècle avant qu'un copiste avisé ne réunît le poème et sa clé dans un même manuscrit, puisque le *codex Harleianus* 2422 (du milieu du XIII^e siècle), la plus ancienne copie conservée du *Speculum Stultorum*, contient déjà la prose et les vers. Dès lors, le sort de la lettre fut étroitement uni à celui du poème, et c'est toujours avec lui qu'elle nous est parvenue.

II

Après avoir analysé la question du « prologue en prose » qui nous est apparu en réalité comme une lettre postérieure à l'ouvrage, nous allons tenter de dater celui-ci avec la plus grande approximation possible.

Le *terminus ante quem*, pour employer l'expression consacrée, a été découvert par J.-A. Herbert (1), (à qui nous devons d'ailleurs une bonne notice sur Nigellus). Il est fourni par le distique :

In titulo caudae, Francorum rex Ludovicus
Non tibi praecellit, pontificesve sui. (v. 201-2.)

qui nous présente comme vivant encore le roi Louis VII, le Jeune, lequel mourut le 18 septembre 1180.

Le *terminus post quem* le plus sûr que l'on trouve dans le poème est la mention du pèlerinage au tombeau de saint Thomas Becket, dans les vers :

Juravitque mihi per numina summa suumque
Baptisma, Christi per caput atque pedes,
Per sanctum Jacobum, per Thomam Cantuariensem,
Quos etiam modo vovit adire pedes. (v. 3781-4.)

(1) J.-A. HERBERT, art. *Nigel*, dans : *Dict. of National biography*, t. XLI (Londres, 1895), col. 62-63.

On sait que Thomas Becket fut assassiné le 29 décembre 1170. Il serait hardi de supposer que ceci fut écrit après la canonisation de l'archevêque (11 février 1173) (2) car les chroniqueurs et les biographes de l'illustre prélat nous apprennent que, de suite après sa mort, les pèlerins vinrent en foule visiter son tombeau sur lequel s'accomplirent de nombreux miracles. Nous placerons donc provisoirement la composition du *Speculum Stultorum* au cours des années 1171 à 1180 (2).

Cherchons à présent d'autres éléments permettant de réduire ce laps de dix ans.

Dans un passage où l'auteur décrit la vie des Templiers apparaît une allusion à Saladin. Voici le texte :

De cute corrigiam nostra Saladinus habebit
Et comedet carnes bestia saeva meas.
Incircumcisi gladius mea viscera fundet
Detracto corio, caetera tradet humo. (v. 2051-54).

Le nom de Saladin ne paraît guère connu en Angleterre avant la prise de Jérusalem (1187); c'est, du moins, ce qui semble pouvoir se déduire des petites chroniques et des annales monastiques. Cependant, des historiens anglo-normands parlent déjà de l'illustre sultan *sub anno* 1177 (citons : Raoul de Diceto, Gervais de Canterbury, Guillaume de Neubourg, Guillaume de Torigny et Roger de Hoveden), pour rapporter la victoire de Ramlah, remportée par les Templiers, les Hospitaliers et les troupes du roi de Jérusalem sur Saladin (3).

(1) Comme l'a fait Immanuel Weber, qui datait l'ouvrage de la période comprise entre 1174 — (selon ses sources, c'est cette année-là qu'eut lieu la canonisation du martyr) — et 1182 (année où, d'après lui, mourut Jean de Salisbury, dont, à la suite de bien d'autres, il faisait l'auteur d'un commentaire sur le *Speculum Stultorum*).

(2) Cette constatation montre combien était fautive l'opinion de Th. Wright sur la chronologie des œuvres de Nigellus. Cet auteur voyait en effet, dans les épigrammes du manuscrit *Cotton Vespasianus D. XIX*, qui datent de 1186 au plus tôt, les premières productions du poète.

(3) Roger de Hoveden raconte aussi, sous le même millésime, la conquête par Saladin, d'un château construit par les chrétiens au bord du Jourdain, au lieu dit « Gué de Jacob ». Il commet ici une erreur de chronologie assez grave : la prise du château eut lieu en 1179; cette erreur provient de ce que l'auteur écrit longtemps après les événements qu'il rapporte.

Des historiens que nous avons cités, la plupart sont contemporains des événements, et il en est, comme Guillaume de Torigny, qui ont tenu leur chronique à jour d'année en année.

Nul n'ignore que Canterbury, siège du primat d'Angleterre — primat qui cumulait souvent ces fonctions avec celles de légat du pape (comme ce fut précisément le cas de Richard, archevêque de 1174 à 1184), — était un centre vers lequel convergiaient toutes les nouvelles intéressant l'Eglise, et même les nouvelles séculières (1). Il n'y a rien à tirer de la citation de Saladin par Gervais de Canterbury, qui ne commença qu'en 1185 la rédaction de sa chronique, mais il est très probable que Nigellus ait connu dès 1177 le nom du « Fléau de Dieu ».

Mais revenons aux Templiers : le héros du poème, Bruneau, nous dit que s'il devient Templier on l'enverra dans la région de Tyr (v. 2042); un peu plus loin, il fait une allusion évidente à un massacre de Templiers par Saladin (cf. vers 2051-54, reproduits plus haut). D'autre part, il est à noter que, tandis que l'auteur voit les chevaliers du Temple voués au sort le plus cruel, il nous présente la milice de l'Hôpital dans les plus pacifiques occupations : le transport de bois du Liban ! Cette activité concorde d'ailleurs avec l'atmosphère de paix qui règne dans tout le poème.

Or, lorsqu'on parcourt les chroniques et les histoires du temps, les Hospitaliers et les Templiers apparaissent toujours unis dans les combats. Il faut donc supposer que Nigellus a écrit le *Speculum* à un moment où la situation du royaume de Jérusalem semblait assez calme aux occidentaux, et précisément, avant 1187, nous ne trouvons chez eux presque aucun écho des événements de Palestine. Saladin, après son échec de Ramlah, ne s'était plus attaché à de grandes entreprises, et diverses trêves furent signées entre les chrétiens et lui à cette époque. Cependant, en 1179, vers le milieu de l'année, le Sultan se livrant au pillage dans le « *pagus Sidoniensis* », le roi de Jérusalem avait marché contre lui et avait subi un cuisant échec à Mergion. Ceci incita Saladin à exploiter la situation, et, le 25 août 1179, il vint mettre le siège devant le château du « Gué

(1) Cf. William STUBBS, *Preface aux Historical works of Gervase of Canterbury*, t. I (Londres, 1879), p. IX.

de Jacob », que le roi de Jérusalem avait fait construire peu avant, au mépris des traités conclus avec les Sarrasins. En ce château, construit à leur instigation, s'étaient installés les chevaliers du Temple. Après un siège de cinq jours, la place tomba aux mains de Saladin qui la fit raser et massacra la plus grande partie de la garnison. Voici, à ce sujet, le texte de Guillaume de Tyr : « *nuntiatur castrum praedictum, sicut vere erat, ab hostibus violenter captum, funditusque usque ad solum dirutum, occisis omnibus aut captivatis qui in eo ad tuitionem relictii fuerant* ». (1)

Robert de Torigny, dans sa continuation de la chronique de Sigebert et Guillaume de Neubourg, dans l'*Historia rerum Anglicarum*, nous donnent la version occidentale du désastre. Le dernier écrit : « *Mittuntur Jerosolymam qui signum salutare exhibeant, at in ea mora expugnata est munitio. Qua celeriter eversa, Turci cum ingentibus spoliis abierunt, capta est enim ibi magna vis armorum, et multus sanguis christianus effusus...* » (2), et l'abbé du Mont-St-Michel est plus précis : « *Aliud infortunium accidit nostris, nam Salahadin cum innumero exercitu obsedit castrum de Vado Jacob, quod machinis et vi cepit, et milites templi, qui intus erant, per medium serris per latera scidit; alios qui erant inferioris ordinis decapitavit* » (3).

Voilà, si nous ne nous abusons, l'événement auquel songeait Nigellus : la nouvelle a dû arriver comme un coup de foudre en Occident, alors qu'on vivait dans l'illusion de la quiétude complète du royaume de Jérusalem depuis 1177. C'est ce qui explique le genre d'activité que le poète prête aux Hospitaliers. La localisation des combats des Templiers dans la région de Tyr confirme en somme notre hypothèse. Et nous en tirons un nouveau *terminus post quem*, le 30 août 1179, date de la prise du château du « Gué de Jacob » par Saladin.

(1) GUILLAUME DE TYR, *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum a tempore successorum Mahumet usque ad annum Domini MCLXXXIV*, dans *Recueil des Historiens des Croisades. — Historiens occidentaux*, t. I, 2^e partie (Paris, 1844), p. 1059.

(2) GUILLAUME DE NEUBOURG, *Historia rerum Anglicarum*, dans R. HOWLETT, *Chronicles of the reigns of Stephen, Henry II and Richard I*, v. I (Londres, 1884), p. 244.

(3) ROBERT DE TORIGNY, *Chronica*, dans R. HOWLETT, *op. cit.*, vol. IV (Londres, 1889), p. 286.

Le *Speculum Stultorum* renferme encore un passage fort précieux pour nos recherches, c'est celui où Bruneau, arrivant près de Lyon, est assailli par les chiens d'un moine cistercien appelé Fromond. Pour terrifier Fromond, le héros de l'histoire lui dit qu'il est un ministre du souverain pontife et lui annonce la terrible vengeance que celui-ci tirera de l'ordre de Cîteaux, etc. (vers 887 à 986).

Voici la façon dont il décline ses qualités :

Summi pontificis canibus vexare ministrum
Nescio si vobis regula vestra jubet. (v. 897-8).

.....
Pontificis summi medicamina maxima portans (v. 901).

.....
Per sata transivi fateor, peregrinus et hospes (v. 903)

.....
Summi pontificis ego nuncius atque minister
Pacificus veni, devia forte sequens (v. 915-16).

Il insiste dans la suite sur le fait que l'injure qu'il a subie rejallira sur le pape, il parle encore d'un « mépris manifeste du souverain pontife », etc.

Le langage de Bruneau est celui d'un légat du pape, le fait est indéniable. Or, il se trouve qu'au cours des dix années 1171 à 1180, il vint en France un légat a latere qui fit grand bruit. C'est Pierre de Pavie, ancien évêque de Meaux, cardinal-prêtre de St-Chrysogone (1), qui joua un rôle important en France et dans nos provinces au cours des années 1174 à 1180; il servit surtout de médiateur entre Louis VII et Henri II Plantagenet et les détermina à la paix en 1174.

Nous avons vu que la mésaventure de Bruneau a pour théâtre les bords du Rhône, non loin de Lyon. Justement, on a conservé une lettre d'Alexandre III à l'archevêque de Lyon et à ses suffragants, où nous apprenons que, bien qu'il leur ait déjà envoyé plusieurs lettres au sujet de son légat, il leur écrit encore les invitant à faire en sorte de le recevoir avec les honneurs et

(1) Voir sur ce personnage H. DELEHAYE, *Pierre de Pavie, légat du pape Alexandre III en France*, dans la *Revue des Questions Historiques*, t. XLIX (1891), p. 3 et suivantes.

le respect qui lui sont dus : « *Sicut decet tantum virum et legatum apostolicae sedis, ... et ad vocationem ejus sine contradictione qualibet accedentes, ipsius statuta et monita suscipiatis firmiter et servetis, sibi que sicut legato apostolicae sedis honorem et reverentiam impendatis* » (1).

Le Père Delehaye remarque que « Ces recommandations réitérées du pape semblent accuser une certaine résistance de la part de l'archevêque » (2).

Si l'on prend à la lettre le texte de Nigellus, on sera tenté de supposer que le légat avait été maltraité par quelque clerc dans le diocèse de Lyon, et que l'auteur, bénédictin, n'a pas manqué d'endosser l'affaire à un membre de l'ordre détesté de Cîteaux. Mais les faits sont plus simples : le cistercien auquel s'adresse Bruneau est l'archevêque de Lyon, Guichard. — Ce Guichard, avant d'arriver au trône archiépiscopal, avait été abbé de Pontigny, une des grandes abbayes cisterciennes, de 1136 à 1164 et y avait donné asile à St Thomas Becket, pendant son exil, ce qui permet de croire qu'il était bien connu des moines de Canterbury. Il se fait que Guichard fut lui-même légat né du pape avant l'arrivée de Pierre de Pavie. Dom Brial, dans l'*Histoire littéraire de la France*, avait déjà interprété la lettre d'Alexandre III comme l'a fait le Père Delehaye (3). Notre identification de Fromond avec Guichard de Lyon n'est, par conséquent, nullement téméraire.

Le sens des mots *Pacificus veni* est très fort, si l'on place ces paroles dans la bouche de Pierre de Pavie, qui venait « faire » la paix entre les rois de France et d'Angleterre, et les *medicamina maxima*, qu'apportait le légat, étaient sans doute les moyens d'apaisement de l'interminable conflit de ces deux souverains.

D'un grand intérêt est pour nous la question que Bruneau adresse à Fromond au début de sa harangue :

(1) ALEXANDER III *Papa, Epistolae et privilegia*, dans MIGNE, *P. L.*, tome CC., col. 1036.

(2) H. DELEHAYE, art. cité, p. 33.

(3) *Histoire littéraire de la France*, t. XIV (Paris, 1817), p. 180.

Numquid in hoc anno qui covenere sub uno
Istud praeceptum constituere patres ? (vers 895-6).

Cette réunion de *patres* qui a lieu au cours de l'année est peut-être un chapitre annuel de l'ordre de Cîteaux, mais nous n'avons pu contrôler si quelque décision au sujet de la paix des voyageurs avait été prise par une de ces assemblées au cours des années 1170 à 1180, car, dans l'édition des décisions des chapitres cisterciens due à Dom Canivez, — qui vient de remplacer l'antique édition des bénédictins Martène et Durand, — seuls figurent des *statuta* de 1174, 1175, 1178 et 1180, qui ne nous apportent aucune indication (1). D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que le caractère annuel de ces réunions devait affaiblir leur importance aux yeux des gens étrangers à l'Ordre, et le bénédictin Nigellus n'était sans doute pas parfaitement informé des décisions capitales de Cîteaux.

Il est plus vraisemblable que les vers précités contiennent une allusion à un concile ou à un synode, où les prélats assemblés étaient appelés « pères ». Il y eut bien entre 1171 et 1180 une série de synodes dans le royaume anglo-normand (2), mais à aucun ne paraît devoir s'appliquer l'allusion. De plus, il n'était pas logique que Bruneau invoque devant un Cistercien lyonnais les décrets de petits synodes anglais.

Il ne s'agit pas ici d'un synode, mais d'un grand concile, qui eut dans le monde chrétien un immense retentissement : le troisième concile œcuménique de Latran de mars 1179. Parmi les canons de ce concile, le XXII^e : « *De pace servanda* », peut parfaitement avoir inspiré à notre auteur la réflexion qu'il met dans la bouche de son héros. Le texte du canon est :

« *Innovamus ut presbyteri, monachi, clerici, conversi, peregrini, mercatores, rustici, euntes et redeuntes, et in agricultura existentes, et animalia quibus arant et quae semina portant ad agrum, congrua securitate laetentur...* (3). »

(1) D. Josephus-Maria CANIVEZ, *Statuta Capitulum Generalium ordinis Cisterciensis*, t. I (Louvain, 1933), pp. 81-88.

(2) Avranches (1172), Westminster (1173), Woodstock, Waterford (1175), Westminster, Northampton (1176).

(3) J.-Dom. MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. XXII (Venise, 1778), col. 229 et Ch.-J. HEFELE, *Histoire des Conciles*, trad. par l'abbé Delarc, v. 7 (Paris, 1872), p. 508.

Le canon menace d'excommunication ceux qui ne le respecteront pas. Bruneau ne mentionne pas cette peine, mais il annonce que si l'ordre de Cîteaux ne paie pas l'amende de trois mille marcs qui lui sera infligée, il perdra ses privilèges et devra désormais la dîme, ce qui, n'en doutons pas, devait être le coup le plus dur que le souverain pontife pouvait porter aux Cisterciens.

Cette question de la dîme préoccupait fort tous les membres du clergé à l'époque du concile de Latran. Déjà, en 1173, le synode de Westminster s'était élevé contre la cupidité des Cisterciens (1). Cependant, Alexandre III avait renouvelé les faveurs accordées aux moines blancs, Templiers et Hospitaliers par son prédécesseur Adrien IV : la remise de la dîme pour tous les produits de leur propre travail. Cette exemption créait un véritable scandale : les abbayes cisterciennes se multipliaient avec une rapidité incroyable et, en dépit de leurs immenses biens fonds, elles échappaient à la dîme qui accablait de plus en plus le clergé séculier et les autres ordres, moins favorisés. La question de la dîme fut donc une des plus débattues au concile de Latran. Mais l'archevêque de Canterbury, Richard, qui n'avait pas assisté au concile, s'éleva contre le renouvellement des exemptions par le pape dans une lettre à l'abbé de Cîteaux, où il invita l'ordre à renoncer de lui-même à un privilège exorbitant qui ternissait sa réputation (2). Selon Manrique, annaliste de l'ordre de Cîteaux, le souverain pontife, influencé par Richard, écrivit aux Cisterciens de Dalon (3) une lettre où il dit notamment que, si ce privilège était justifié lors des débuts des abbayes cisterciennes par la pauvreté de celles-ci, il a cessé d'en être ainsi : « *Sed per gratiam Dei, nunc sunt in tantum augmentatae, et possessionibus ditatae, quod multi viri ecclesiastici de confinibus uestris apud nos querelam deponunt* (4). »

(1) Cf. HEFELE, *op. cit.*, p. 479.

(2) Cf. Pierre DE BLOIS, *Epistolae*, n° 82, dans Migne, *P. L.*, CCVII, col. 252 et suivantes.

(3) Petite localité des environs de Périgueux, où une abbaye cistercienne avait été fondée en 1162.

(4) Ang. MANRIQUE, *Annales Cistercienses*, t. III (Leyde, 1642), p. 77. Cf. aussi Ph. JAFFÉ, *Regesta pontificum romanorum*, vol. II, 2^e éd. (Leipzig, 1888), p. 388, n° 14004, où la lettre n'est pas datée.

La correspondance des dernières années d'Alexandre III est d'ailleurs remplie d'invitations à respecter les droits acquis de Cîteaux adressées à des prélats anglais ou français : ce qui suppose, de la part de ceux-ci une attitude hostile aux privilégiés des moines blancs.

Si l'allusion à un concile coïncide avec une autre au problème des dîmes qui atteignait vers 1179 sa plus grande acuité, et dans lequel Nigellus devait épouser les opinions de l'archevêque de Canterbury, il sera logique de considérer que l'assemblée des pères dont parle Bruneau est celle de Latran en 1179.

Puisque l'auteur place la composition de son ouvrage l'année même du concile, et que nous savons que le style généralement employé en Angleterre à la fin du XII^e siècle était le style de l'Annonciation, nous ne pouvons guère reculer la date du *Speculum Stultorum* au delà du 25 mars 1180. Si nous combinons cette indication avec l'allusion au désastre du « Gué de Jacob » : 30 août 1179, nous arriverons, en tenant compte du temps que mettaient les nouvelles à parvenir de Palestine en Occident, à réduire le cadre de dix ans dans lequel nous avons localisé d'abord la publication du *Speculum Stultorum* (1171-1180), à quatre ou cinq mois : **novembre-décembre 1179-mars 1180** (1).

Cependant, nous n'avons pas le droit de clore ainsi la discussion sans accorder quelque attention à une hypothèse que M. Mozley a émise dans ses deux articles : le *Speculum Stultorum* peut avoir eu deux éditions, la seconde, considérablement augmentée, étant représentée par la plupart de nos manuscrits qui contiennent quelque 3900 vers (2).

Les représentants de la première édition supposée seraient les manuscrits : E : *Bodleianus* 761 (C.M.A. : 2535);

F : *Bodleianus* 851 (C.M.A. : 3041);

et L : *Lambethamus* 387.

(1) En évaluant à trois mois le temps qui séparait les événements d'Orient de leur écho en Occident nous n'exagérons rien, puisque, à un moment où les communications avec la Terre Sainte devaient être multipliées et accélérées par suite de la croisade, on ne connut qu'en mars 1191 à Canterbury, la mort de l'archevêque Baudouin, survenue le 19 novembre 1190, devant Saint-Jean d'Acre.

(2) M. Mozley n'a pas, évidemment, présenté cette hypothèse comme la seule possible, mais il l'a conçue comme une des explications — et nous devons reconnaître que cette explication est assez séduisante — des mutilations apparentes que présentent certains manuscrits anglais.

Les manuscrits G : *Digbeanus 27* (C.M.A. : 1628) et I : *Bodleianus 780* (C.M.A. : 2583), présenteraient un état intermédiaire entre la première et la deuxième édition.

Dans les manuscrits E, F, L ne figurent que les vers 1 à 2468 et 3247 à 3430. Le texte de G va du vers 1 au vers 2732, celui de I, avec quelques lacunes accidentelles, contient aussi les vers 1 à 2732, plus les vers 3247 à 3430.

Les arguments en faveur de l'hypothèse exposée ci-dessus peuvent se grouper de la façon suivante :

A. — 1° Le texte se poursuit tout naturellement du vers 2468 au vers 3247.

2° Les vers 2469 à 3246 ont le caractère d'une interpolation ; celle-ci pourrait être de la plume de Nigellus lui-même, puisqu'elle apparaît dans le plus ancien manuscrit (A : *Harleianus 2422*), lequel date du XIII^e siècle et que le style ne diffère pas notablement du reste de l'ouvrage.

B. — 3° Les vers 3543 à la fin semblent constituer une addition, eux aussi : l'histoire de Bernard et Dryanus n'a rien de commun avec Bruneau, bien que Bernard soit son maître, et, par conséquent, n'a rien à faire avec la morale du *Miroir des Fous*. Le texte, dans sa forme primitive, se serait terminé par le distique :

Talia Burnello secum meditante, Cremonam
Intrat et est domino subditus ipse suo. (v. 3541-42).

L'archétype des MSS. E, F et L n'aurait ainsi perdu que 112 vers.

4° L'histoire de Dryanus et Bernard manque aussi dans A (dont le texte s'arrête au vers 3524), ce manuscrit n'aurait donc perdu que 18 vers.

C. — 5° Cette théorie est appuyée en quelque sorte par la préface en prose, qui contient un résumé rapide du contenu de l'ouvrage. Il serait surprenant qu'on n'y trouve pas la longue histoire de Bernard et Dryanus, si elle avait fait partie de l'œuvre originale.

Il y aurait eu ainsi deux éditions datées comme suit :

1^o Edition : avant 1180.

2^o Edition : peut-être vers 1193-95 (1).

Après ce que nous espérons avoir démontré plus haut au sujet de la lettre explicative, nous n'avons pas à envisager le cinquième argument.

A. — Le premier argument est spécieux, mais non décisif. Être dégoûté de servir un rustre brutal et être épuisé par un séjour de plusieurs années dans les écoles (2) n'est pas, à notre avis, une raison suffisante pour déterminer une entrée au couvent ; une telle décision semble bien mieux justifiée de la part de Bruneau, lorsqu'il a exposé ses griefs contre toutes les conditions humaines et que, constatant qu'il n'en a plus pour longtemps à vivre, il ne voit plus pour lui d'autre refuge qu'un ordre monastique (3).

2^o Le fait que l'addition — si c'en est une ? — est de Nigellus, est évident, puisqu'en dehors de similitudes de style avec le reste du *Speculum Stultorum* et avec les poésies pieuses de l'auteur, qu'on ne peut négliger, on trouve dans la *Passion de St-Laurent* un passage tout à fait parallèle à celui qui montre le pouvoir de l'argent, dans le *Miroir des Fous* (4).

M. Mozley appuyait aussi son hypothèse sur l'état de G et I. De G il n'y a rien à tirer, car, s'il se termine par le vers 2732, c'est un accident, le dernier feuillet du *Speculum* (61 v.) portant une réclame « *qualiter* », qui est le début du vers suivant. Si donc la première partie de I se termine au même point, c'est que I est une copie de G ; quant aux vers 3247 à 3430, ils ont été transcrits d'un manuscrit parent de E, F, L.

Notons d'ailleurs que, les manuscrits étant divisés en deux groupes principaux α et β , les représentants les plus voisins des

(1) Pour les raisons invoquées en faveur de cette date, voir pages 17 et 18 et aussi *On the text and manuscripts of the Speculum Stultorum*, dans *Speculum*, t. V (1930), pp. 260-261.

(2) Telle est en effet la situation de Bruneau après le vers 2468.

(3) L'exposé des griefs de Bruneau remplit en partie les vers 2469 à 3246.

(4) Ce passage de la *Passion de saint Laurent* a été publié dans la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. X (1931), p. 241, et, partiellement, par M. J.-H. Mozley dans *The Unprinted poems of Nigel Wirecker*, dans *Speculum*, t. VII (1932), p. 417.

deux groupes étant d'une part A, C, J, et de l'autre B, H; E, F, L constituent, dans le groupe β les éléments les plus éloignés du groupe α . Si l'on considère l'archétype de E, F, L comme la forme originale de l'ouvrage, on est bien gêné par les divergences énormes qu'il présente avec A, le plus ancien manuscrit conservé (XIII^e s.). Est-il normal que, si près de l'original, on trouve une opposition aussi nette entre les copies? C'est difficile à admettre.

B. — L'hypothèse de l'addition des vers 3543 à la fin serait justifiée par un argument de fond (3^o) et par l'état présent du manuscrit A (4^o).

Le dernier argument est sans valeur, car, si le manuscrit peut n'avoir perdu qu'un feuillet avec les vers 3525 à 42, il peut aussi bien en avoir perdu huit (ce qu'il aurait fallu pour copier les 354 vers qu'on trouve ailleurs), c'est-à-dire un quaternion! (1). D'ailleurs, des manuscrits très étroitement apparentés à A : C et J (2), contiennent un texte complet.

4^o Les vers 3543 et suivants sont certainement de Nigellus, car ils contiennent bon nombre de formules propres à cet auteur, formules dont la présence ne permet pas d'hésitations au sujet de l'authenticité du morceau.

Que l'histoire de Dryanus soit un hors-d'œuvre, nous ne songeons pas à le contester, mais l'histoire de Gondulf et du coq n'est-elle pas un hors-d'œuvre, elle aussi? On ne s'en est pas soucié, sans doute parce qu'aucun manuscrit n'a perdu ce morceau.

Mais M. Mozley avance ici un autre argument, qui lui fournit la donnée chronologique signalée plus haut. Voici son propre exposé :

(1) Il faut signaler aussi que l'on trouve une imitation servile des vers 3871-2 du *Speculum Stultorum* : Est igitur felix, aliena pericula cautum

Quem faciunt...

dans les vers 583 du IV^e livre du *Troilus* d'Albert de Stade :

Felix quem faciunt aliena pericula cautum.

Or, Albert de Stade écrivait en 1249, et le manuscrit A ne paraît pas antérieur à cette date; ce qui ne fait que confirmer notre opinion.

(2) C=Cotton Titus A XX—; J=MS. 37 de All Souls College (Oxford).

« *The story of Dryanus, however, we find connected with Richard I with whom it was a favorite tale; originally sanskrit, it seems to have localised in Italy before 1195 : under that year it is told by Matthew Paris as an apologue often repeated by Richard I (1)... Matthew Paris connects Richard's liking for the tale with his efforts to get support for the crusades; it may have begun about then to figure as an exemplum in sermons and other exhortations, so that we are perhaps justified in seeing in its insertion in Nigel's work a mark of date, namely the reign of Richard I* » (2).

Cette histoire appartient à la longue tradition du *Pantcha Tantra* et de toutes les œuvres qui en découlent plus ou moins directement. Mais une étude très approfondie de la question, — étude qu'il serait trop long de reproduire ici en détail, — nous a permis de constater, d'abord, que l'anecdote racontée par Nigellus n'a que des rapports assez éloignés avec le chapitre XIV du *Directorium Humanæ Vitæ* de Jean de Capoue (3), et tout le groupe de dérivés du *Pantcha Tantra* auquel appartient l'œuvre de l'écrivain italien. Il en est de même par rapport à la fable *De Viro, Dracone et Simia* de Baldo.

En remontant au *Pantcha Tantra* lui-même, on aboutit à des conclusions analogues.

Si l'on se tourne alors vers l'apologue de Richard Cœur-de-Lion que rapporte Mathieu Paris, on relève d'indiscutables analogies avec le conte de Bernard et Dryanus, mais elles ne doivent pas nous entraîner à fermer les yeux sur des dissemblances importantes.

A la suite de cette analyse, nous en arrivons à penser que le conte de Nigellus et celui de Mathieu Paris découlent tous deux d'une variante arabe d'une histoire qui figure dans le *Calila et Dimna*, variante qui pourrait avoir été connue grâce à une version latine d'origine sicilienne, — la Sicile ayant,

(1) Les références citées sont : Mathieu PARIS, *Chronica majora*, dans *Rolls Series*, n° 57, v. II (Londres, 1874), p. 413-16 et H.-L.-D. WARD, *Catalogue of Romances in the British Museum*, v. II, p. 174 et vol. III (éd. J.-A. Herbert), p. 196.

(2) *On the text and manuscripts of the Speculum Stultorum*, dans *Speculum*, vol. V (Cambridge, Massachusetts, 1930), p. 260-261.

(3) Auquel il est fait allusion dans l'ouvrage de Ward cité par M. Mozley.

pendant le moyen âge, constitué un véritable pont entre les civilisations chrétienne et islamique, — répandue en Italie. C'est une hypothèse qu'autorise en quelque sorte le fait que les deux auteurs situent leur récit, l'un à Venise, l'autre à Crémone.

Mathieu Paris reproduit le conte qui nous occupe *sub anno* 1195, mais il ajoute que Richard s'en servait lorsqu'il cherchait de l'appui pour la croisade. Il y a là un anachronisme : les préparatifs de croisade de Richard sont de 1189 et non de 1195. En cette dernière année d'ailleurs, il n'avait que faire d'envoyer ses barons en Palestine, ou de recueillir leurs contributions pécuniaires pour la délivrance du Saint-Sépulcre ; il consacrait alors toute son activité à la lutte contre Philippe-Auguste, et il avait assurément un pressant besoin du secours de ses vassaux et de leur argent (1).

Il ne nous semble donc pas que l'hypothèse des deux éditions, si ingénieuse apparemment, résiste à un examen sérieux. Le *Speculum Stultorum*, avec ses allusions au troisième concile de Latran, à la querelle des dîmes, au massacre du Gué de Jacob et même à Louis VII et à son clergé (car le roi de France avait fait, en grande pompe, le pèlerinage à Canterbury en août 1179), est nettement daté de 1179-1180 ; pour plus de précision, de novembre-décembre 1179 à mars 1180.

APPENDICE

Bien que ceci sorte un peu de notre sujet, nous voudrions signaler à l'attention des romanistes les noms que Nigellus a donnés à quelques animaux qui jouent un rôle dans le *Miroir des Fous*.

Il y a, avant tout, le héros : un âne qui s'appelle Bruneau (en latin *Burnellus* ou *Brunellus*). Ce nom n'est pas une création personnelle : il est emprunté au vocabulaire de la philo-

(1) On sait que ce souverain toujours désargenté inventait tous les expédients imaginables pour se créer de nouvelles ressources.

sophie scholastique. Il fut appliqué d'abord au cheval, pour opposer un individu : le cheval Brunellus, au genre tout entier, cheval. Ensuite, lorsque les logiciens eurent adopté le nom de Bucephalus pour désigner un cheval pris individuellement, le nom de Brunellus passa à l'âne (1).

Les noms des deux vaches Bicornis et Brunetta ne présentent point d'originalité. On connaît un fabliau français intitulé : *De Brunain la vache au prestre* (2).

Quant à Grimbaldu ou Grimbaud, un des molosses du Cistercien Fromond, c'est peut-être un des suffragants de Guichard de Lyon, ou un des ecclésiastiques de son entourage qui avait montré le plus de mauvaise volonté à reconnaître le légat a latere d'Alexandre III. Toujours est-il que ce nom n'apparaît point dans les œuvres apparentées au *Miroir des Fous*, avant 1180.

Reste la poule Coppa, qui est mêlée à l'histoire de Gondulf. Ce nom éveille immédiatement le souvenir d'un épisode célèbre, le plus célèbre même du *Renard* français : la scène du plaid (Branche I) et du *Reinaert de Vos*, de notre compatriote, maître Willem. Bien qu'ayant fouillé toute la littérature animale antérieure à la fin du XII^e siècle, nous n'avons jamais rencontré de nom analogue. La création doit donc être due, soit à l'auteur de la Branche I du *Roman de Renard*, soit à notre poète. Or, M. Lucien Foulet, dans son admirable étude sur le *Roman de Renard*, est arrivé à cette conclusion que la Branche I a été composée en 1179 ou en 1184. Finalement, en invoquant le fait que la Branche I appartient au groupe des branches les plus anciennes, il accorde ses préférences à 1179 (3). Des rapports entre les deux textes sont difficiles à établir, car, si l'on a pu constater dans les branches du *Renard* une utilisation presque systématique de l'*Ysengrimus* de maître Nivard de Gand, les jongleurs français ne sem-

(1) Ceci est emprunté à H. MORLEY, *A first sketch of english literature* (Londres, s. d.), p. 557.

(2) AN. DE MONTAIGLON, *Recueil général et complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles*, t. I (Paris, 1872), p. 132-4.

(3) On trouvera les arguments de M. Foulet dans : *Le Roman de Renard* (Paris, 1914), pp. 106-108.

blent pas avoir connu le *Speculum Stultorum*. D'autre part, bien que les branches françaises aient joui d'un rapide succès, Nigellus n'a pas été influencé par elles. De plus, il est vraiment impossible que la Branche I, si elle fut composée en 1179, ait déjà été connue au cours de cette même année, ou tout au début de 1180 par un moine de Canterbury. Enfin, bien qu'aucun indice d'imitation du *Speculum* n'apparaisse dans le poème du plaid, il est dans l'ordre normal de voir dans le jongleur, l'imitateur, et dans l'auteur latin, le modèle. Si ce rapport devait se vérifier ici, le *Speculum Stultorum* étant daté de novembre-décembre 1179 à mars 1180, il faudrait renoncer pour la branche I du *Roman de Renard*, à la date de 1179 et choisir 1184.

NOTES ADDITIONNELLES

I

Nous avons confessé plus haut (p. 19), notre perplexité devant le nom de Grimbaldus ou Grimoaldus (selon certains manuscrits) donné à l'un des chiens du Cistercien Fromond. Cependant, depuis la rédaction des pages qui précèdent, notre attention a été attirée par le petit pamphlet contre Urbain II attribué à Garsias de Tolède (1). Cette pièce met en scène un archevêque de Tolède qui s'évertue à obtenir le titre de légat d'Aquitaine par tous les moyens possibles, et surtout en recourant aux bons offices de saint Rufin et de saint Albin (2). Or, le prélat en question est appelé par l'auteur : Grimoaldus. Ce rapprochement serait dénué de portée si l'on ne savait que le pseudonyme Grimoaldus cachait un nom réel : Bernardus. Dès lors, n'est-il pas permis de penser que Nigellus

(1) Cf. *Tractatus Garsiae Tholetani canonici de Albino et Rufino (Garsuinus)* (éd. Ern. Sackur) dans *Monumenta Germaniae Historica, Libelli de lite imperatorum et pontificum saeculis XI et XII conscripti*, t. II (Hannovre, 1892), pp. 423-35.

(2) Noms sous lesquels on désigne souvent l'or et l'argent dans la littérature satirique du Moyen-Age.

s'appuyant sur ce précédent (1) a voulu atteindre, sous le pseudonyme Grimoaldus, le chef le plus éminent de l'ordre de Cîteaux ?

II

Grâce à l'amabilité de M. R.-A. Hunt, de Balliol College, à Oxford, nous avons appris qu'un florilège allemand du XV^e siècle, dont il existe plusieurs copies, renfermait des extraits du *Speculum Stultorum*. Nous avons examiné l'une des copies de ce florilège, celle qui constitue le manuscrit latin 14.129 de la Bibliothèque de Munich, dont les feuillets 288^r à 298^v sont consacrés au poème de Nigellus (Ch. 246). Ces extraits ne semblent pas devoir apporter d'éléments utiles et neufs à la constitution du texte, ils s'apparentent nettement aux multiples copies du *Speculum Stultorum* faites en Europe centrale au cours des XIV^e et XV^e siècles. Mais ils présentent un réel intérêt si l'on envisage la composition de l'ouvrage.

Dans l'article ci-dessus nous avons exposé en détail les difficultés qui se présentent et reconnu l'absence de tout critère décisif pour les trancher : on ne peut qu'émettre des hypothèses plus ou moins acceptables. Cependant, nous avons l'impression que le florilège de Munich fournit des arguments nouveaux en faveur de notre hypothèse, d'après laquelle l'œuvre, telle que nous l'ont transmise la plupart des manuscrits, est dans sa forme originale et que les coupures que l'on constate dans quelques manuscrits anglais sont dues à des lacunes.

Le florilège de Munich présente le *Speculum Stultorum* sous deux aspects : 1^o l'action ; 2^o la valeur morale. Dans la première partie (fol. 288^r à 293^r) l'auteur du florilège résume

(1) Il semble bien naturel en effet que Nigellus ait connu le pamphlet de Garsias, puisque le prieuré de Christ Church en possédait, à son époque, deux copies au moins, qui existent encore aujourd'hui : l'une dans le MS. 427 de Gonville and Caius College à Cambridge — (manuscrit où elle a été reliée avec le brouillon du *Tractatus contra curiales et officiales clericos*, de Nigellus) — ; l'autre, dans le manuscrit 628 de Trinity College, à Cambridge également, où elle précède de quelques feuillets les gloses citées plus haut (p. 5), qui renferment plusieurs vers de Nigellus.

brèvement le poème en faisant intervenir de nombreuses citations; par exemple, il attache une importance capitale à la revue des ordres monastiques, qu'il cite intégralement! (1) Le résumé nous transporte brusquement du vers 2468 au vers 3237, ce qui correspond presque exactement à la grande lacune des manuscrits E, F, L (2468-3247). L'auteur avait-il sous les yeux une copie du même type que E, F, L? C'est insoutenable, puisqu'il cite ensuite des extraits de la fin du poème, qui manque dans ces manuscrits. Mais il faut remarquer que, dans ce résumé, les anecdotes et les digressions ont été omises systématiquement : pas un mot de l'aventure de Brunette et Bicorné, du conte de Gondulf et du coq, etc... D'ailleurs, la seconde partie (l'examen de la valeur morale du *Speculum Stultorum* et des leçons qu'il renferme) comporte de nombreuses citations des dites anecdotes et digressions, et précisément, en ce qui concerne le passage en litige, le morceau sur la puissance corruptrice de l'argent, celui dont les distiques débutent par « *Munera...* » (v. 2568, etc.) est cité in extenso.

Il résulte de ceci que, comme les autres passages négligés dans le résumé, les vers 2468 à 3236 l'ont été au titre de digressions. Par conséquent, il est bien probable qu'un copiste anglais, plus intelligent que les autres — et tous les philologues savent que l'intelligence est la qualité la plus fâcheuse chez un scribe — a voulu alléger l'œuvre de Nigellus (2) du poids de près de huit cents vers qui paralysaient l'action. Et l'auteur lui-même a dû se rendre compte de ce défaut, puisqu'il a cru bon de répéter après sa digression les paroles de Bruneau, justifiant son désir d'entrer en religion.

(1) Ceci, rapproché du fait que, au XV^e siècle aussi, on paraît avoir étudié à Leipzig le même extrait du *Speculum* (cf. à ce sujet notre étude : *On the manuscript tradition of the Speculum Stultorum*, dans *Speculum*, t. VIII ([Cambridge, Massachusetts, 1933], p. 514-5) montre combien l'esprit de la réforme était déjà répandu en Europe centrale plus d'une demi-siècle avant l'affichage des thèses de Luther. C'est, sans doute par la diffusion de ce même esprit qu'il faut expliquer la multiplication des copies du *Speculum* dans le monde cléricale, au cours du XV^e siècle.

(2) Ce n'est pas, en effet, un modèle à recommander au point de vue de la composition!

Ainsi serait expliquée d'une façon simple et logique, la coupure du poème dans les manuscrits E, F, L, coupure qu'un scribe anglais du XIII^e ou du XIV^e siècle, d'abord, un philologue allemand du XV^e, ensuite et M. J.-H. Mozley, enfin, ont jugée naturelle et heureuse.

Variétés

A propos d'un livre récent

J'ai lu avec énormément d'intérêt le récent livre de M. Auguste MÉLOT, consacré au *Parti catholique en Belgique* (1). Il n'y avait évidemment que deux manières d'aborder cet ouvrage. Ou bien avec l'intention crispée d'être en désaccord avec l'auteur sur tous les points, notamment lorsqu'il voit en Paul Devaux un leader naturel pour des sectaires ou lorsqu'il déclare modérée la façon dont la Droite entama la discussion de la loi scolaire de 1895, (quitte à s'apaiser quand M. Mélot semble approuver Léopold II d'avoir rabroué Jacobs et Woeste en 1884, ou quand il déclare malheureuse l'invention du bon scolaire en 1911). Ou bien il fallait se dire, une fois pour toutes, que M. Mélot étant catholique militant, cette conviction se refléterait nécessairement à chaque page de son œuvre. Mais qu'importe, si celle-ci est écrite de bonne foi. Il s'y trouve très peu d'erreurs matérielles (2). Les préférences de l'auteur vont aux Malou, aux Beernaert, aux De Broqueville, aux hommes d'esprit naturellement pondéré et réfléchi. Il se montre courtois et compréhensif, non seulement envers Frère-Orban, Vandervelde ou Hymans, mais même envers les « bêtes noires » du cléricisme d'antan, Théodore Verhaegen, Jules Bara. Il n'est pas jusqu'aux Loges, jusqu'à la loi Van Humbeeck, dont il ne parle avec mesure ! Au surplus, il ne s'est pas donné pour tâche d'énumérer les victoires de son parti sur les Gauches, unies ou divisées; son but, précis et ramassé dans une saisissante synthèse, est d'en décrire la genèse et le développement psychologique.

Les considérations de M. Mélot sont très personnelles et appellent la réflexion. Plus d'une fois les historiens ont éprouvé quelque

(1) Un volume in-8° de 131 pp., paru dans la *Collection d'études de doctrine politique catholique*. Editions Rex, Louvain. S. d. [1934].

(2) Je ne sais pour quelle raison M. Mélot dénomme, contre l'usage établi, cabinet d'Anethan le replâtrage du ministère Nothomb en 1843 (p. 23). La *Revue Générale* fut fondée non en 1865, date où Woeste en prit la direction morale, mais l'année précédente.

surprise devant ce fait que, après la fondation de notre indépendance, le parti catholique mit plus de trente ans à s'organiser en vue du combat, alors que le terrain lui était si favorable en Belgique. Selon l'auteur, l'explication de ce phénomène se retrouve dans l'opposition faite par la Papauté aux idées de Lamennais. « Si un parti catholique s'était fondé alors, il n'aurait pu prendre pour programme que les principes mêmes de la récente encyclique *Mirari vos*, que la conquête d'une situation privilégiée pour l'Eglise, que la reconnaissance d'une religion d'Etat avec les sanctions que ce régime comporte et, par conséquent, la révision de la Constitution. » Or, les catholiques, auteurs pour une bonne part de la révolution de 1830, ne voulurent pas désavouer l'esprit de liberté et de constitutionalisme qui avait animé leur élan. Ils restèrent, jusqu'aux limites du possible, partisans de l'Unionisme.

En 1863, la masse des catholiques prend conscience de sa mission sociale. Le Congrès de Malines, tout imprégné de l'éloquence persuasive du comte de Montalembert, lui donne une mystique. La parole fougueuse de Victor Jacobs entraîne les milices de Droite, mais c'est au tempérament ordonné et froid de Charles Woeste qu'il appartient de les grouper dans les cadres de la *Fédération*. Les années 1879 et suivantes, années d'épreuves pour le catholicisme, lui enseignèrent la discipline et l'abnégation, lui donneront le dynamisme qui conduit à la victoire. Et cette victoire, la Droite, elle-même surprise au début de l'avoir si facilement conquise, va la consolider pendant trente ans, ce malgré les inquiétudes que provoquent dans son sein les revendications de la démocratie chrétienne et les progrès de la Jeune Droite.

Plus mélancoliques sont les développements consacrés par M. Mélot à l'*Union catholique* de 1921. Il en souligne la force, mais aussi les faiblesses. Le suffrage universel pur et simple a fait du parti catholique une minorité, imposante certes, mais tirillée par les intérêts matériels et intellectuels divergents. La *Fédération*, la *Ligue des Travailleurs chrétiens*, le *Boerenbond* ont parfois tendance à oublier que leurs idéaux respectifs doivent en fin de compte céder le pas aux nécessités suprêmes de l'unité doctrinale. « Il semble malheureusement qu'il y ait, dans des milieux démocrates-chrétiens, une certaine tendance à rejoindre le parti ouvrier dans sa conception de la propriété privée » (p. 124). D'autre part, si, jadis, la direction du parti se montrait prodigue en « questions libres », au sujet desquelles chacun avait le droit de prendre position à sa guise, il n'en est plus de même à l'heure actuelle. Les réformes linguistiques sont entrées en fait dans le programme obligatoire du parti en pays flamand. « Qu'il soit choisi par les asso-

ciations de catholiques traditionnels, par la Ligue des travailleurs chrétiens, par la Ligue des classes moyennes ou par le *Boerenbond*, aucun représentant du parti catholique n'y pourrait réprover les idées flamingantes sans perdre aussitôt son mandat. Comme la plupart des anciennes familles influentes parlaient français, c'est dans de nouvelles couches sociales qu'on est allé chercher les dirigeants du parti. Les prêtres flamands se sont jetés dans la mêlée, ce qui est leur droit puisqu'ils sont citoyens belges mais ce qui ne se justifie pas, comme pour la défense de la liberté d'enseignement ou pour la charité sociale, par leur devoir sacerdotal (p. 126). »

Je signalais il y a un instant la franchise d'expression de M. Mélot. Il glorifie peu et se retranche rarement derrière la justification ou l'excuse. Il semble plutôt s'incliner par avance devant une sorte de fatalité, l'inéluçabilité de l'opposition si humaine des points de vue. Ses explications, ses arguments valent ce que vaut tout raisonnement unilatéral, mais ils sont présentés avec tant de limpidité que le critique s'en voudrait de les examiner, lui, avec une arrière-pensée défiante.

Prenons par exemple la question du menaisianisme. Il est plaisant de voir avec quelle précipitation confuse certains historiens catholiques, M. de Lichtervelde notamment, jettent le manteau de Noé sur cette ancienne manifestation, un peu anarchique il est vrai, mais si vibrante et spontanée, de la pensée catholique. Loin d'aborder les théories de Lamennais avec la sérénité du P. De Moreau, dans son *Histoire du catholicisme en Belgique*, ils les minimisent, l'effacent de leurs propos, tant est grande leur crainte que les mots Eglise et Autorité puissent, ne fut-ce qu'un moment, être disjoints, dans l'esprit du fidèle ou de son contradicteur. M. Mélot ne fait aucune difficulté pour convenir que l'énoncé : « liberté en tout et pour tous » présentait de grands avantages pour les catholiques. La liberté de l'enseignement, avec ses formidables conséquences, le droit de libre association pour les communautés religieuses, la liberté, non seulement des cultes, mais du culte — incluant le privilège de libre communication entre le Saint-Siège et les autorités ecclésiastiques — tout cela résidait en puissance dans la précieuse formule. Mais voici que Grégoire XVI, ennemi des démocraties, fulmine contre les rédacteurs de l'*Avenir*. Du coup, nos constitutionnalistes se réfugient derrière l'hypothèse. Simple camouflage, dira-t-on. Nullement, rétorque M. Mélot. Les catholiques belges ont l'amour des chartes fondamentales dans le sang. Mais l'Eglise, malgré sa bienveillance envers eux, ne peut cependant pas admettre « qu'en thèse le meilleur régime politique soit celui où l'on donne

à l'erreur les mêmes droits qu'à la vérité. Elle peut seulement admettre qu'à un moment de l'histoire, ce soit le seul applicable, ce soit même le plus favorable aux intérêts religieux. »

M. Mélot nous éclaire sur ce fait peu connu que l'Episcopat redouta longtemps la fondation d'un parti catholique en Belgique, celui-ci pouvant porter atteinte à sa propre autorité. Il considère le nouveau parti, dès l'origine, comme une sorte d'intermédiaire entre l'Etat et l'Eglise. Cette dernière « ne renonçait pas, pour autant, à son droit de traiter de puissance à puissance, mais elle aurait moins d'occasion d'en user, ce qui était préférable » (p. 45). Or, quel rôle le clergé allait-il jouer au sein de cette nouvelle formation? Resterait-elle entièrement indépensante à son égard? D'aucuns ont osé l'affirmer, mais ce sont — selon Mélot — des « défenseurs maladroits ». Et il ajoute : « La vérité est beaucoup plus nuancée. Comment le parti catholique serait-il pleinement et entièrement indépendant de l'Eglise puisqu'il a mission de la défendre? On ne défend pas, sans son aveu et sans son autorisation, nous l'avons dit, une telle puissance. Et l'Eglise ne donnera son aveu et son autorisation que sous conditions et en se conservant le droit de les révoquer; elle se réservera, en outre, la possibilité d'apprécier les mandataires du parti eux-mêmes. Pratiquement, il n'est guère possible à l'un de ces élus d'acquiescer ou de conserver son mandat s'il a perdu la confiance des autorités ecclésiastiques! (p. 63). » Dès le début, l'auteur insiste sur l'influence non seulement religieuse et morale, mais politique, du clergé. « Comment empêcher les catholiques de demander à leurs conseillers habituels des directives relatives aux candidats à élire, aux listes à dresser? Comment reprocher aux prêtres : évêques, curés, vicaires, religieux, de répondre à ces interrogations? Comment même leur en vouloir de devancer les questions, puisque la liberté religieuse pouvait être en cause? Comment exiger de tous ces prêtres une mesure parfaite, une modération impeccable dans l'exercice de leurs droits? (p. 125) »

Cette franchise à l'égard du lecteur, cette manière un peu désabusée de lui laisser sous-entendre : « Tout cela n'était peut-être pas très admissible, mais comment voudriez-vous qu'il eût pu en être autrement? » désorientent au premier abord puis mettent le commentateur dans un état d'humeur excellent. A son tour, il recherche les conséquences logiques, à son tour — et sans doute avec l'assentiment tacite de M. Mélot — il s'écrie : Donc, Lebeau, Devaux, Rogier disaient vrai lorsqu'ils dénonçaient dans le jeu de la thèse et de l'hypothèse un incomparable potentiel d'action pour leurs adversaires. Donc, depuis Defacqz, qui déclarait

la « Société religieuse envahissante par essence », jusqu'à Paul Hymans, qui se plaignait de voir le gouvernement diviser le corps public en « fidèles » et en « hérétiques », ce en passant par Théodore Verhaegen, Frère-Orban, Van Humbeek, Bara et les Loges tant condamnées, tous ces anticléricaux n'avaient pas eu tort quand ils accusaient bon nombre de leurs ennemis politiques d'être — le mot est de Bara — des « polichinelles entre les mains du clergé »? Je ne dis point ceci dans l'intention de tirer du vieux carquois une flèche à l'adresse du « parti-prêtre ». Mais M. Mélot m'y incite en quelque sorte. Parlant du rôle combatif de l'Episcopat au cours de la « guerre scolaire » de 1879-1880, il a le beau courage de « mettre en relief les difficultés qui attendent un parti catholique dans un pays catholique ». Et il ajoute : « Le clergé est obligé de maintenir l'intégrité de la doctrine; le parti doit se préoccuper de l'opinion publique et se placer souvent sur le terrain de l'hypothèse » (p. 56). S'est-il demandé quelles difficultés peuvent bien rencontrer alors les déshérités qui sont ancrés dans l'antithèse?

J'attendais avec quelque curiosité l'explication donnée par M. Mélot des attitudes indiscutablement intolérantes des cabinets qui se succédèrent de Jules de Burlet à Schollaert (1). Ici encore, nulle tendance au panégyrique. L'auteur n'aime visiblement ni le sectarisme de M. Woeste ni son goût impérieux pour les « satisfactions » de parti. Et il déclare que Woeste lui-même trouva « indéfendables » les projets surnoisement despotiques de Vansenepeereboom en 1899. Mais il rejette sur les socialistes toute la cause du mal. « Jusqu'alors », écrit-il, « le parti catholique avait eu en face de lui un parti rival avec lequel il était d'accord sur les principes fondamentaux de notre droit public; on se reprochait mutuellement de porter atteinte à la Constitution, montrant ainsi que personne n'en contestait la valeur; les libéraux accusaient les catholiques de faire servir la religion à des fins politiques et de vouloir asservir le pouvoir civil à l'Eglise, mais Frère-Orban attestait publiquement qu'il désirait que le prêtre entrât à l'école; libéraux et catholiques admettaient le régime monarchique, la nécessité d'une armée, l'existence d'un Sénat, non seulement la légitimité mais

(1) M. Mélot intitule la période qui sépare l'octroi du suffrage universel tempéré par le vote plural (1893-1894) de l'octroi de la représentation proportionnelle (1899-1900) : la « parenthèse ». Je n'en vois pas la raison. 1893 marque réellement l'avènement de la démocratie en Belgique et rien ne rapproche particulièrement l'époque consécutive à la soi-disant parenthèse de celle qui lui fut antérieure, pas même le renflouage partiel du libéralisme, grâce à la R. P.

l'utilité indiscutable de la propriété privée; libéraux et catholiques étaient préoccupés avant tout des intérêts de leurs électeurs grands et petits bourgeois. » (p. 83.)

Devant l'esprit résolument agressif du jeune parti socialiste, la situation se trouve, selon Mélot, complètement retournée. Les catholiques, triomphant par ailleurs à chaque épreuve électorale, perdent le sens de la modération qui les avait guidés jusque là. « Il est naturel », dit M. Mélot, « qu'une opposition outrancière, excessive, soit comme si elle n'était pas; la majorité ne tient pas compte de ses propositions qu'elle suppose inspirée de tendances subversives; un abîme les sépare. Il suffit que le parti révolutionnaire soit d'un avis pour que la majorité qui représente l'ordre en ait un autre. Le parti socialiste voulait la suppression du budget des cultes; le parti catholique vota une loi scolaire qui rendait, dans les écoles, l'enseignement de la religion obligatoire et qui augmentait les subsides de l'Etat aux écoles libres (1). Le parti socialiste avait menacé les institutions par ses succès électoraux; le parti catholique vota, pour les élections communales, une loi d'rigée surtout contre les socialistes (2). Le parti socialiste voulait bouleverser le régime social, le parti catholique arrêta momentanément le développement de la législation sagement réformatrice annoncée par Beernaert. » (pp. 84-85.)

Le thème ici développé ne manque pas de finesse. Mais dans la ferveur anti-socialiste, M. Mélot ne discerne pas l'énorme erreur de tactique qu'il contenait. Car, s'il est possible que ce soit la crainte du cartel qui ait conduit le parti conservateur à ce que j'appellerais volontiers son intolérance intégrale, il n'en est pas moins vrai que cette même intolérance, indéfiniment prolongée, poussa précisément les libéraux à rechercher une alliance n'importe où, avec n'importe qui, « fut-ce même avec le diable » !

Que de controverses intéressantes la lecture du « Parti catholique » n'appellerait-elle encore, mais déjà je dois m'excuser auprès du lecteur d'avoir prolongé ce travail. Je me résume. Tel quel, avec ses qualités et ses faiblesses, le livre de M. Auguste Mélot prend place au premier rang de ces œuvres de caractère objectif vers lesquelles tendent les meilleurs esprits du monde catholique depuis la publication, il y a quatre ans, de l'*Histoire Contemporaine de la Belgique*, en trois volumes, sous la direction du P. Deharveng. L'œuvre est d'autant plus intéressante qu'elle ne se pré-

(1) Loi Schollaert de 1895, quatrième loi organique de l'enseignement primaire.

(2) Loi communale de 1895, dite des *Quatre Infamies*.

sente pas sous des dehors volontairement indépendants et paradoxaux, mais au contraire sous le signe de l'orthodoxie. Elle est publiée sous les auspices de la « Fédération des Associations et Cercles catholiques » !

Que les temps du despotisme alostois-louvaniste paraissent donc éloignés! Leur ombre s'est-elle définitivement dissipée? Nous ne serions pas les derniers à cordialement nous en réjouir.

FRANS VAN KALKEN.

Le Statut du Savant

Du droit d'auteur sur les œuvres scientifiques

1. — *Limite de protection.* — *Les œuvres littéraires ou artistiques ayant un caractère scientifique sont protégées si elles réunissent les caractères généraux du Droit d'Auteur.*
2. — *Droit d'adaptation des œuvres scientifiques.*
3. — *Double caractère des ouvrages plastiques relatifs aux Sciences.*
4. — *Assimilation partielle du Savant à l'Artiste.*
5. — *Objet différent de l'Art et de la Science.*
6. — *Le statut du savant n'est pas établi, la découverte scientifique n'est pas protégée : la loi ne protège que la matérialisation artistique ou littéraire. Travail historique illustré. Cartes géographiques, cartes géologiques, plan hydraulique, plan urbain, calcul des droits d'actes, œuvres dérivées : traités, manuscrits antiques, dessins, œuvres figuratives.*

1. — LIMITE DE LA PROTECTION.

La Conférence internationale, qui s'ouvrira à Bruxelles, en 1936, donne un regain d'actualité à la question du statut des savants, non encore établi par une loi particulière. Le sujet a été débattu dans divers milieux. Actuellement, les œuvres scientifiques ne sont protégées qu'au titre littéraire ou plastique.

La loi du 22 mars 1886 n'accordait protection légale que « aux productions intellectuelles qui se rattachent au domaine de Beaux-Arts et de la Littérature », sans exclure les œuvres scientifiques.

La loi du 23 mai 1910, dans son article 2, stipule que *la protection des œuvres littéraires et artistiques comprend toute production du domaine scientifique.*

Le texte pourrait sembler vague à force d'être étendu. Les œuvres scientifiques sont protégées comme manifestations des Lettres et des Arts, en sous-classe. Elles ne sont donc pas protégées par elles-mêmes, en tant que produits de la Science. Il en résulte que, pour être admises, comme manifestation des Belles-Lettres ou des Beaux-Arts, elles doivent posséder les caractères de forme exigés pour les œuvres littéraires ou plastiques. L'érudit qui s'exprimerait dans un langage non littéraire, quelque géniale soit son idée, ne mérite pas la protection des Droits d'Auteur, laquelle exige, par définition, une *forme intellectuelle sensible, originale et personnelle.*

Le droit d'auteur a un double aspect : il présente d'une part un élément concret, qui forme le soutien de la pensée, et d'autre part les éléments intellectuels de la création. Il apparaît comme un droit moral d'où découle des conséquences patrimoniales. Ce n'est donc pas un droit matériel à la propriété d'une chose, ni un droit attaché uniquement à la personne. C'est tout à la fois l'un et l'autre.

Le législateur a pensé aux écrits des philosophes, des philologues et même des physiologistes, voulant marquer que la loi ne protège pas la seule littérature d'imagination, mais aussi les écrits ayant un *objet technique.*

Nous trouvons un renforcement de cette thèse dans l'article 10 de la loi du 23 mai 1910, qui, à l'occasion du droit de citation, parle de la légitimité des emprunts pour des publications scientifiques, songeant sans doute à des ouvrages d'Histoire littéraire ou de critique d'Art. Le législateur a voulu éviter que les travaux d'érudition à forme littéraire ne soient exclus à cause de leur objet. L'œuvre purement scientifique, telle une page d'algèbre, ou une formule d'analyse chimique, n'est pas protégée plus qu'un jeu de mots croisés.

2. — DROIT D'ADAPTATION ET DE REPRÉSENTATION.

Notre loi n'est que la reproduction de la Convention internationale de Berne-Berlin-Rome. L'article 14 donne, aux au-

teurs d'œuvres littéraires-scientifiques, *le droit d'autoriser la reproduction et la représentation de leurs œuvres par la cinématographie.*

Ainsi, un film documentaire, sur la circulation du sang ou la génération des abeilles, peut être protégé au titre plastique s'il réunit à la fois les caractères intellectuels d'un ensemble cinématographique et d'une œuvre d'art plastique.

Le législateur pense à l'emploi du cinéma comme instrument d'introspection; par la composition chimique des bandes sensibles, par le ralenti ou l'accélééré, par la micro-cinématographie, il rend des services à la biologie et à la vulgarisation scientifique.

3. — DOUBLE CARACTÈRE DES OUVRAGES PLASTIQUES RELATIFS AUX SCIENCES.

L'article 2 énumère les objets du Droit d'Auteur et parle de ces œuvres qui ont un double caractère, œuvres scientifiques dans leur objet et œuvres artistiques dans leur forme : *les plans, croquis et ouvrages plastiques relatifs aux sciences.* Comme créateur, il fallait admettre avant tous autres, l'architecte, parce que la matière même de son œuvre est de réaliser en volumes une idée conçue en plan. Puis vient l'ingénieur. L'esprit moderne sentit qu'un pont sur un fleuve est une œuvre d'art architecturale, si l'arche suspendue entre les culées, réalise une ligne plastiquement harmonieuse. Le plan d'un navire peut être aussi beau que le plan d'une basilique. De même que les épures des Arts et Métiers, de même que les coupes de machines, les planches botaniques ou zoologiques peuvent mériter protection, si leur caractère esthétique se justifie.

4. — ASSIMILATION DU SAVANT A L'ARTISTE.

Le droit de l'auteur est le dernier né dans la république des lois. Le savant a fait son entrée dans la Société des Auteurs comme le dernier venu, en parent pauvre de la famille intellectuelle. Il lui fallait un titre, étant incomplètement protégé par le droit commun. Les commissions discutent mais aucune ne parvient à fixer les éléments du droit du savant. Le mot « scienti-

fique » fut ajouté à la loi qui règle la propriété intellectuelle, pour marquer que l'œuvre du savant n'était pas exclue, mais le statut du savant n'est pas réglé de façon autonome.

5. — OBJET DIFFÉRENT DE L'ART ET DE LA SCIENCE.

A la faveur de la littérature, les travaux des savants ont été admis. Les savants sont moins bien traités que les artistes — quelles que soient les similitudes de leurs travaux — la spéculation du savant étant bien différente de celle de l'artiste. Les œuvres de l'architecte se combinent parfois avec les œuvres de l'ingénieur, toutes deux utilisent l'art du dessin, mais pour l'ingénieur la ligne n'est qu'un moyen, tandis que pour l'architecte c'est un but. Les travaux scientifiques font usage de la littérature comme moyen d'expression, mais non comme fin. Les travaux écrits sont protégés dans la mesure où ils sont œuvre littéraire. Le législateur n'a pas voulu étendre la protection des arts plastiques aux dessins techniques dépourvus de caractère artistique; ce serait aller à l'encontre des principes généraux et il ne serait plus possible de distinguer une œuvre d'art appliquée à l'industrie, œuvre légitimement protégée, d'un dessin exclusivement industriel non susceptible de prétentions.

Certains dessins et modèles peuvent se réclamer à la fois du Droit d'Auteur et du Droit Industriel. Suite à une controverse, le Décret italien du 13 septembre 1934 estime que l'objet ne peut cumuler la double protection et doit se classer soit comme œuvre ornementale, soit comme modèle d'utilité.

L'Art et la Science ont des objets différents. La connaissance scientifique se meut dans l'abstraction, tandis que l'Art vise à la réalisation concrète de l'idée. Le savant cherche ce que Platon appelle le rapport des idées entre elles; la vérité scientifique reste dans l'intelligence. Le savant peut être auteur s'il écrit, mais sa découverte n'est pas protégée par le droit d'auteur. Ainsi la découverte d'une planète ne peut faire l'objet d'une autre appropriation que la gloire de se dire le premier à l'avoir révélée. Le savant et l'artiste sont des penseurs dont la création se manifeste dans des ordres différents : *la loi sur les œuvres d'art protège le fond en fonction de la forme*, tandis que la loi inexistante sur les œuvres de la science devrait protéger le fond, indépendamment du mode d'expression.

6. — LE STATUT DU SAVANT N'EST PAS ÉTABLI.

Ce que l'on appelle improprement « la propriété scientifique », n'est pas protégé par le droit d'auteur. Des congrès tentent vainement de mettre le statut du savant en relation avec les droits de l'inventeur. Dans l'état actuel du Droit, l'objet à protéger n'est ni défini, ni définissable. Le problème consiste à protéger toute production, tout corps nouveau, toute combinaison nouvelle, mais la généralisation même rend difficile la détermination des éléments de la *nature* d'un droit encore inexistant *in re*. Il n'y a pas de base juridique justifiant un droit nouveau. Les théoriciens italiens ont formulé un projet dont la définition se confond avec la propriété industrielle, établissant une redevance des usagers, en faveur de l'inventeur d'une découverte susceptible d'applications pratiques. L'Union des Républiques Soviétiques a institué un certificat d'auteur. Pour nous, dans l'état actuel de notre connaissance, le Droit commun et le Droit moral répondent aux nécessités sociales, ils suffisent, comme il apparaîtra des exemples jurisprudentiels cités ci-dessous.

a) *Travail historique avec planches.*

Jugé que : « Les ouvrages scientifiques jouissent de la même faveur que les œuvres littéraires proprement dites, mais, à différence de celles-ci, les prérogatives et la protection que la loi assure à l'auteur ne sauraient s'étendre à l'idée ou à la découverte scientifique même, abstraction faite, soit de l'expression qu'elle revêt, sous une forme littéraire, soit de son application pratique, dont son auteur entendrait se réserver le monopole. Il en est surtout ainsi quand les découvertes se rapportent à des faits historiques.

Si l'objet matériel de deux travaux historiques est le même, mais que les auteurs ont chacun traité leur sujet à des points de vue différents, s'ils se séparent quant à la conception de l'œuvre, de telle manière que les mêmes faits ont engendré des idées différentes, qui accusent des divergences entre les deux livres, il ne peut être question de contrefaçon.

Ainsi un choix de planches, sans valeur artistique d'ailleurs, se rapportant à des sites, à des monuments, et à des œuvres d'art généralement vulgarisés par la reproduction, procédant

exclusivement du discernement, du goût et de la science de l'auteur, peut être considéré comme constituant par lui-même un travail intellectuel protégé par la loi ». (Trib. Corr. Louvain, 31-12-1901, *Pand. Pér.* 1902, n° 160.)

b) *Cartes géographiques.*

Jugé que : « Une collection de cartes géographiques, mises en rapport avec les périodes historiques des pays représentés, forment une œuvre littéraire qui appartient à celui qui en a donné le modèle. » (Trib. Liège, 6 avril 1898, *Pand. Pér.* 1898, n° 756.)

c) *Cartes géologiques.*

Un géologue, fonctionnaire de l'Etat, s'était chargé de relever la carte géologique de la Belgique. Les fonctionnaires, agissant dans le cadre de leur mission, ne peuvent prétendre à des droits d'auteur sur le fruit d'un travail appartenant au Gouvernement qui les a rémunérés. Il en est ainsi des conservateurs de Musées et des officiers d'état-major. C'est pourquoi, le 28 novembre 1898, la Cour d'appel de Bruxelles condamna un fonctionnaire à restituer les documents et renseignements recueillis au cours de sa mission, et cependant, avant de remettre les minutes, les notes, et les carnets de voyage, l'arrêt de la Cour, autorisait le fonctionnaire à supprimer toutes les réflexions personnelles autres que les constatations de faits. — A notre avis, l'Etat s'est mépris sur l'étendue de ses droits, car le travail annexe faisait partie intégrante de l'objet principal. Le contrat de louage d'ouvrage implique l'abandon à l'Etat des réflexions individuelles, car le géologue était appointé pour livrer à l'Etat ses déductions aussi bien que les relevés matériels. (Inédit : communication de M. Victor Van Straelen.)

d) *Plan hydraulique.*

L'une des premières applications, antérieure à la loi de 1910, concerne un ingénieur qui avait eu l'idée de capter les sources de la vallée du Bocq, et, sur le vu de son travail, la Compagnie intercommunale des Eaux avait complété les études et réalisé une partie du projet. La Cour d'appel de Bruxelles, le 1^{er} avril 1897, a admis que celui qui fait fruit de l'idée d'un tiers lui doit une rémunération. L'ingénieur était un auteur à

condition que sa pensée ait été concrétisée sous forme écrite, et il ne méritait protection que si son travail pouvait se réclamer des titres spéciaux en ces matières. (*Journ. Trib.* 1897, n° 498.)

e) *Plan urbain.*

Le monde savant a été partagé en deux camps par le nouveau plan de rationalisation de la ville de Rome. A cette occasion, la Cour d'appel de Rome, le 26 février 1931, accueille l'action d'un ingénieur contre un architecte, pour faire reconnaître comme sien, un plan visant à joindre — à travers l'ancienne Rome — la place Barberini à la place San Bernardo. La Cour admet que le projet était original parce qu'il *résolvait un problème technique d'une façon qui ne pouvait être facilement imaginée par autrui*. Définition heureuse pour justifier la protection due à une œuvre qui se réclame, à la fois, de l'art de l'architecte et de la science de l'ingénieur. Les plans, croquis, ouvrages plastiques sont protégés en France, Belgique, Italie, en vertu du même texte légal. Cette décision, inédite en français, confirme que les travaux d'ingénieur sont protégés lorsqu'ils valent par l'originalité d'une solution technique rendue sous la forme concrète d'un tracé ou d'une coupe graphique. Un tracé de rue nouvelle peut donc constituer une œuvre protégée. En fait, la Cour de Cassation de Rome, le 28 avril 1932, réforma cette sentence, estimant que les éléments matériels d'originalité n'étaient pas réunis dans la solution de l'ingénieur, lequel ne faisait qu'appliquer des règles du domaine commun. La question avait été rencontrée incidemment par la Cour d'appel de Bruxelles, le 12 juillet 1866, à propos du tracé du boulevard Léopold, à Anvers, l'auteur du plan ayant assigné la Société créatrice de l'avenue pour voir reconnaître ses droits d'auteur. (*Pasicrisie*, 1866, II, 588.)

Un simple relevé de rue, du domaine public, ne peut faire l'objet d'une appropriation personnelle, il faut que le plan implique une création manifestement originale.

Œuvres dérivées.

La loi ne délimite pas la forme des œuvres susceptibles de protection. Elle ne donne que des directives, laissant le juge

libre d'apprécier, elle ne cite que quelques cas, mais elle exclut expressément les travaux qui ne sont que la reproduction d'un autre ouvrage, avec des changements non essentiels. Il faut un travail créateur. Parmi les œuvres dérivées, la loi protège les abrégés qui procèdent d'une conception originale. Une méthode ne confère pas à l'auteur un droit privatif, mais sa forme peut être protégée. Un tableau synoptique et statistique peut représenter un effort personnel, non moins qu'un catalogue. Il a été jugé qu'un tarif des frais d'actes notariés, à raison de tableaux dressés par un praticien, peut bénéficier de la protection due aux ouvrages scientifiques.

Les manuscrits antiques constituent, le plus souvent, des éditions anciennes d'œuvres qui ne sont pas originales, parce que pas inédites. Mais le savant qui publie une version avec des variantes ou des notes, devient propriétaire des commentaires. La loi portugaise le dit en termes exprès : sont considérées comme œuvres originales les publications des manuscrits antiques, qui existent dans les bibliothèques ou archives, mais l'auteur de ces publications ne peut s'opposer à ce que les mêmes manuscrits soient publiés à nouveau, par un tiers, suivant le texte original.

Pour être protégées comme expression des arts plastiques, les œuvres scientifiques doivent prendre une forme concrète, d'ordre plastique, comme est la parole pour la littérature ou le son pour la musique. De plus, l'inspiration doit être individuelle, c'est-à-dire qu'elle émane du caractère psycho-physiologique de l'homme, toutes les facultés de l'intelligence prenant part à l'œuvre de création. Indépendamment de l'invention plastique, qui se forme dans le cerveau, la façon dont la main va traduire la pensée marque l'œuvre d'un accent personnel qui justifie l'institution juridique et la protection des arts plastiques. Les idées s'expriment sous forme de lignes. L'œil du paysagiste enregistre des éléments pris dans la nature, le cerveau harmonise les formes, la main traduit les impressions de la rétine, transformées par le passage dans l'intelligence créatrice. C'est la vision spirituelle et la puissance manuelle différente qui font que, devant une même scène, deux artistes donnent une version différente. Cet élément psychique est la source du droit de l'artiste. C'est lui qui doit être protégé, l'artiste restant

propriétaire des fragments de son intelligence détachés de lui-même. Les mêmes caractères doivent se retrouver dans l'œuvre scientifique. Si un savant dessine des plantes, « il n'est pas permis à un autre dessinateur de reprendre les mêmes clichés, même en changeant la position des feuillages, sous prétexte que ce sont des types fournis par la nature », du moment qu'il ne s'agit pas d'une observation banale, mais d'un dessin personnel.



Notre essai se borne à montrer que le droit du savant répond à une aspiration sociale et philosophique. La découverte scientifique n'est pas encore protégée et sa définition légale n'existe pas.

Actuellement, la protection des idées de l'inventeur dépend de la matière spéciale aux brevets et le savant n'est protégé que comme écrivain ou comme artiste. Le sujet de droit : le savant ; l'objet du droit : son œuvre ; le rapport entre le créateur et sa conception, doivent prendre forme et se préciser en une doctrine qui — par différenciation lente — fera que, du droit vivant et chaotique, sortira le Statut du plus modeste des travailleurs intellectuels : le Statut du Savant.

Le corps des lois du Droit des Auteurs, se présente comme un édifice d'une rare harmonie. Pourquoi, avec le temps, la conscience des droits du savant ne donnerait-elle pas naissance à une loi standard, de type international, répondant au double aspect de la question, aspect patrimonial et spirituel, technique et moral, puisque le droit actuel apparaît trop faible pour répondre aux exigences de l'Équité. Mais avant que s'élèvent des défenses juridiques répondant à une légitime protection, c'est aux Universités qu'il appartient d'affirmer la notion sociale des valeurs de l'Esprit.

Pierre POIRIER,
Avocat à la Cour d'appel.

Le Centenaire de l'Université

1834 - 1934

Les fêtes du Centenaire, favorisées par un automne clément et doré, se déroulèrent dans une atmosphère d'enthousiasme et de sympathie dont la Revue de l'Université de Bruxelles voudrait garder le souvenir.

La célébration de cet événement important, fut annoncée d'une façon toute moderne, par des communications radiophoniques, les 12, 14 et 16 novembre. Ces communications qui rappelèrent brièvement l'œuvre de l'Université libre furent faites par MM. le recteur Bogaert, le prorecteur Smets et les professeurs Albert Dustin et Victor, ce dernier s'exprimant en flamand.

Comme prélude aux fêtes, l'Association générale des étudiants avait donné le vendredi 16 novembre, une « Revue » pleine d'entrain et de douce gaieté : «*Bruxelles Sens tes Nerfs*».

Journée du 17 novembre.

Réception du Corps professoral dans le Temple maçonnique.

Le samedi 17, à 21 heures, il y eut une réception de tout le corps professoral dans le temple maçonnique. Au cours de cette réception couronnée par un don généreux, M. le professeur Erculisse, au nom du Grand Orient de Belgique, prononça le discours suivant :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MESDAMES, MESSIEURS,

La fondation de l'Université de Bruxelles a des origines exclusivement maçonniques; les amis et les adversaires des deux institutions s'accordent à le reconnaître.

Au moment où l'œuvre de Verhaegen, victorieuse de l'épreuve du temps, célèbre en son plein épanouissement le premier centenaire de son existence, la Franc-Maçonnerie se doit de s'associer à cette commémoration; consciente de sa force morale, elle se réjouit légitimement d'avoir contribué à la puissance spirituelle du pays.

Mais il faudrait prendre garde de se méprendre sur la portée de la participation de la Franc-Maçonnerie aux fêtes du centenaire de l'Université. Lorsque le frère Théodore Verhaegen, au sein de la Loge *Les Amis Philanthropes* émit l'idée de fonder une université libre, il entendait que cette liberté fut complète. Nous pouvons attester après le siècle qui vient de s'écouler que la Franc-Maçonnerie est restée rigoureusement respectueuse de cette conception. Elle a laissé l'Université évoluer suivant ses destinées, jamais elle n'a voulu exercer sur elle d'influence quelconque autrement que par le dévouement de ceux de ses adeptes qui y ont exercé dans des conditions difficiles et plus souvent encore désintéressé, de lourdes charges d'enseignement.

Aussi bien, ce que la Franc-Maçonnerie entend célébrer ce soir, c'est sans doute les concours innombrables qui ont fait de l'Université de Bruxelles une puissante capacité d'énergie spirituelle du pays, mais ce qu'elle voit surtout dans cet anniversaire c'est le triomphe de ce principe de liberté sans quoi la science ne saurait être et dont le succès de l'œuvre de Verhaegen marque la grandeur et la fécondité.

Bien qu'une réunion comme celle-ci soit relativement rare dans les annales de la Franc-Maçonnerie, et que ces temples ne soient que dans d'exceptionnelles circonstances accessibles à ceux qui ne font pas partie de l'Ordre, c'est avec joie que le Grand Orient de Belgique vous y accueille. C'est avec empressement qu'il saisit cette occasion de préciser ce qu'est la Franc-Maçonnerie, ce qu'elle fut et ce qu'elle entend continuer à être.

Rien, plus que la célébration du centenaire de la fondation de l'Université Libre de Bruxelles, par l'un des plus illustres Maçons qui ont honoré l'histoire de ce pays, ne permet mieux de caractériser ses aspirations, et parmi celles-ci cette tendance dominante qui n'est pas exclusive à la Maçonnerie de ce pays à propager un enseignement libéré de tout lien avec le dogme.

Un illustre Franc-Maçon américain, le frère Melvil M. Johnson pour ne citer qu'un exemple, rappelait dans une publication récente qu'il n'existe actuellement dans l'Amérique centrale de langue espagnole, en dehors des établissements inféodés à l'une ou l'autre religion sectaire, suivant son expression, aucune école, que ce soit du degré primaire, moyen ou supérieur, qui ne soit l'œuvre de la Franc-Maçonnerie.

Et pour en revenir à ce pays, nous devons associer à la mémoire de Verhaegen, celles des frères Buls et Tempels, fondateurs de la Ligue de l'Enseignement sans qui le pain de l'intelligence ne serait que parcimonieusement distribué au peuple.

Aucun de ces frères, qu'il soit d'ici ou d'ailleurs n'obéissait cependant à un mot d'ordre de la Franc-Maçonnerie, pas plus que n'agissaient à titre maçonnique, pour me borner à quelques exemples, le frère Washington lorsqu'il contribua avec le frère Lafayette à la fondation des Etats-Unis d'Amérique et fit adopter la constitution fédérale de ceux-ci, le frère Benjamin Franklin ou les frères Voltaire, Lalande, Diderot en France lorsqu'ils inspirèrent la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ou du frère Goethe, lorsqu'il fut l'initiateur d'un renouveau philosophique en Allemagne.

Mais si aucun n'a agi sous l'effet d'une contrainte quelconque émanant de la Franc-Maçonnerie, tous ont agi en conformité avec l'idée fondamentale qui se trouve à la base de l'ordre. Il vous intéressera peut-être que nous nous y arrêtions quelques instants.

Lorsque la Franc-Maçonnerie se constitua en Angleterre au début du XVIII^e siècle sur les bases des anciennes corporations de maçons constructeurs, elle eut à sa tête plusieurs intellectuels dont quelques-uns, comme Payne et Desaguliers, étaient membres de la Royal Society, d'autres, comme Anderson, possédaient de remarquables clartés sur le mouvement des idées religieuses qui faisait évoluer la réforme en Angleterre vers le méthodisme de Wesley, et tous profondément épris de l'œuvre des humanistes du XVI^e siècle et précurseurs de lumières de la fin du XVIII^e siècle.

L'article premier de la première édition des constitutions maçonniques mérite d'être rappelé sous sa forme archaïque :

« Un Maçon est obligé, en vertu de son Titre, d'obéir à la Loi Morale; et s'il entend bien l'Art, il ne sera jamais un Athée stupide, ni un Libertin irreligieux. Dans les Anciens temps, les Maçons étoient obligés dans chaque País de professer la Religion de leur Patrie ou Nation quelle qu'elle fut; mais *aujourd'hui laissant à eux-mêmes leurs opinions particulières*, on trouve plus à propos de les obliger seulement à suivre la Religion, sur laquelle tous les hommes sont d'accord. Elle consiste à être bons, sincères, et modestes et gens d'honneur, par quelque Dénomination ou Croyance particulière, qu'on puisse être distingué; d'où il s'ensuit que

la Maçonnerie est un Centre d'Union et le moyen de concilier une Sincère Amitié parmi des Personnes, qui n'auraient jamais pu sans cela se rendre familières entre elles. »

En se rapportant à l'époque, où ces lignes ont été écrites, il faut reconnaître, quelles que soient les opinions religieuses ou philosophiques que l'on professe, qu'un grand effort venait d'être tenté pour que le problème religieux ne soit plus une cause de division entre les hommes et que le respect de la loi morale soit l'unique lien qui les assemble.

Cet idéal n'a pas varié : il suffit pour s'en convaincre de citer les lignes suivantes que l'un des plus illustres Franc-Maçons belges, le frère Tempels, consacrait à la Maçonnerie.

« Qu'on imagine une société qui formulerait ainsi ses statuts :

ARTICLE PREMIER. — La société n'accepte aucune doctrine comme définitive ou comme sienne.

ART. 2. — Cependant la société provoque ses membres à l'examen de toutes les doctrines.

ART. 3. — Chacun de ses membres adoptera pour lui-même la doctrine de son choix, et sera libre d'y conformer sa conduite, sans que les autres aient rien à y reprendre.

» Les théologiens diront que cela ne remplace pas une religion et les philosophes diront qu'il n'y a en cela aucune philosophie; c'est précisément ce que la maçonnerie dit aussi.

» Mais alors, à quoi sert la société? Une telle tolérance est-elle le fait d'une société d'industrie ou d'agrément? La Maçonnerie n'a-t-elle aucune portée sociale?

» Dans la réponse à cette question apparaît la grandeur de l'œuvre maçonnique. Elle dit : « Mon principe est au-dessus de » toutes les vérités relatives, au-dessus de toutes les choses temporaires. Je m'adapte à tous les temps, à tous les peuples, et » m'accommode de toutes les circonstances transitoires. Je ne suis » pas une des évolutions de la pensée humaine; je suis la chaîne » qui les relie toutes. Les systèmes philosophiques, religieux et » politiques sont des échelons; je suis l'échelle et la force qui fait » monter d'un échelon à l'autre. Je ne suis qu'une discipline ou » une méthode. Mais cette méthode est la clef du développement » humain. »

Peut-être convient-il en ces heures d'inquiétude spirituelle et de doute moral de la définir autrement encore.

Ses adversaires lui ont reproché d'être un essai de synthèse des idées religieuses et une tentative de syncrétisme; ce qui est exact, c'est qu'elle continue d'être — et ici nous entrons dans le cadre de la philosophie de Hegel — une tentative de réconciliation et de synthèse entre ces aspirations opposées.

Dans le temps présent les idées opposées sont au nombre de trois et constituent deux couples de contraires : Trois principes, disait Louis Blanc, se partagent le monde et l'histoire : l'autorité, l'individualisme et la fraternité.

Mais, alors qu'en cette époque d'individualisme outré beaucoup croient que le principe d'autorité peut seul sauver le monde, la Franc-Maçonnerie fidèle à sa charte fondamentale persiste à chercher la solution dans la synthèse de la liberté individuelle et de la fraternité. Elle reste ainsi constante dans son principe.

Elle a lancé par la voix d'Anderson un de ces appels aptes à faire passer la morale close à la morale ouverte, et les sociétés fermées à l'humanité, suivant l'expression de Bergson. Mais si elle a lancé cet appel et continue à le lancer, elle n'en écoute pas moins tous les autres et s'efforce de faire la synthèse de toutes les doctrines qui ont eu pour but l'évolution humaine, qu'elles émanent des prophètes d'Israël, du Bouddha, de l'enseignement symbolique des mystères de la Grèce ou des évangiles; mais elle laisse à chacun la liberté de placer sous la loi morale le substrat philosophique ou religieux qui lui plaît.

Dans ces conditions, la Maçonnerie devait se sentir attirée par le problème de l'enseignement : seul l'enseignement libéré de tout dogme peut donner à l'individu le pouvoir de développer librement sa personnalité et de prendre conscience de sa responsabilité comme élément social.

C'est dans cette conception commune que ces deux œuvres indépendantes l'une de l'autre que sont l'Université de Bruxelles et la Franc-Maçonnerie témoignent d'une participation à un même idéal.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ,

La Franc-Maçonnerie a voulu en cet anniversaire rappeler le geste que fit Théodore Verhaegen il y a un siècle. Une souscription ouverte parmi les Loges du Grand Orient a permis de rassembler une somme à peu près équivalente à celle que Théodore Verhaegen légua à l'Université il y a un siècle.

Sans doute cette somme est-elle modeste, mais nous vous demandons de vous rappeler que la Franc-Maçonnerie, association philanthropique doit faire face à de nombreux devoirs d'assistance à

des intellectuels dans la détresse, sans oublier le soulagement qu'elle se doit d'apporter à la misère grandissante. Dans cet esprit, le Grand Orient a voulu associer les plus pauvres d'entre les pauvres à la commémoration du centenaire de l'Université : demain, par les soins du Grand Orient de Belgique un repas sera servi à Bruxelles et quelques jours plus tard à Anvers, à un millier de déshérités conviés sans distinction d'opinion ou de religion. Ainsi pénétrera dans les couches les plus infortunées de la population avec une parcelle de bien-être, la conviction que le succès d'une œuvre d'émancipation intellectuelle comme l'Université de Bruxelles doit réjouir la nation toute entière. Et enfin le Grand Orient, pour laisser une marque durable de cette commémoration, a fait frapper une médaille que suivant la tradition, je vous offre sous le triple aspect de l'airain, de l'argent et de l'or.

Une coïncidence heureuse fait que l'Université et la Franc-Maçonnerie ont voulu que l'avvers de cette médaille représente les traits de Théodore Verhaegen; ce grand citoyen et ce grand maçon qui après sa mort continue à être un lien indestructible entre les deux institutions.

On aurait pu écrire avec raison sous son image les paroles du poète : « *exegi monumentum aere perennius* ».

Pour l'Université, il restera l'homme qui a eu cette fortune sans égale d'avoir réalisé une œuvre qui a dépassé sa conception.

Pour la Franc-Maçonnerie qui prescrit à ses adeptes de ne jamais oublier leurs devoirs envers la patrie et l'humanité, il restera un exemple d'un Maçon qui en servant magnifiquement son pays, a servi l'humanité toute entière.

Pour tous, il *restera*, — et c'est la plus haute consécration que la mémoire d'un homme puisse recevoir, — il *restera* un symbole : le symbole de l'éternelle jeunesse et de l'inépuisable fécondité des principes de liberté, de tolérance et de fraternité. (*Applaudissements.*)

M. Anspach-Puissant, parlant au nom du Suprême Conseil de Belgique, dit dans quelles conditions la puissance maçonnique qu'il représente participait à la réception. Il termina par ces mots :

Si le Grand Orient a associé le Rite Ecossais à cette fête, c'est sans doute qu'il a voulu montrer aussi bien aux membres de l'Ordre qu'aux étrangers qui m'écoutent ce soir, la coopération intime, l'indestructible lien qui réunit les deux rites de la Maçonnerie. Cette coopération et ce lien reposent sur la poursuite du même

idéal qui est celle du perfectionnement, du progrès, du bonheur et de l'émancipation de l'humanité. Ce but ne peut être atteint qu'au moyen de ce principe qui se trouve inscrit dans la constitution belge : le principe de la Liberté de Conscience d'où découle comme conséquence celui du Libre Examen. L'Université s'est constituée sous l'égide de ces principes. Elle n'a, comme la Maçonnerie, aucun dogme, elle n'impose aucune croyance; elle laisse à chacun, en l'engageant à s'occuper des problèmes scientifiques et philosophiques, des causes premières comme des causes finales, le droit et le devoir de rechercher la vérité, de se faire des convictions personnelles à la lumière de sa propre raison avec l'approbation de sa propre conscience. C'est ce que poursuit l'Université Libre de Bruxelles, c'est ce que nous faisons et c'est ce que je suis heureux de pouvoir proclamer devant vous. (*Applaudissements.*)

Enfin, M. Paul Hymans, président du Conseil d'administration de l'Université, clôtura les discours par les paroles suivantes :

MESDAMES, MESSIEURS,
MONSIEUR LE PROFESSEUR ERCULISSE,
MON CHER AMI ANSPACH,

Je commence par vous remercier de tout cœur, au nom de l'Université Libre de Bruxelles, pour la splendide réception que vous faites aujourd'hui et qui marquera dans les cérémonies de la célébration du centenaire de la fondation de l'Université. Ce n'est pas seulement votre invitation qui nous touche, c'est aussi l'affluence d'un monde élégant et brillant et l'atmosphère cordiale qui règne dans cette assemblée : ce sont les sympathies que nous voyons de toutes parts affluer autour de l'Université dans cette heure heureuse. Monsieur le professeur Erculisse vient de prononcer devant vous un beau discours dont je le remercie et le félicite. Il a tracé un noble tableau philosophique; il a rappelé les origines de l'Université; il a évoqué quelques-uns de nos grands ancêtres, il a salué la mémoire de Buls et de Tempels que j'ai bien connus : l'un qui fut l'organisateur de l'enseignement public en Belgique, l'autre qui écrivit un jour, dans un livre sur l'instruction obligatoire, cette phrase saisissante : « la question de l'enseignement, c'est la grande question des pauvres. »

M. Erculisse a terminé son discours par un geste magnifique. Il nous a d'abord offert une médaille frappée à l'effigie de Théodore Verhaegen et qui perpétuera dans des métaux précieux, l'or, l'ar-

gent et le bronze, les traits de l'illustre fondateur de l'Université; il nous a dit aussi cette pensée émouvante qu'a eue la Maçonnerie d'associer à nos fêtes un millier de pauvres sans distinction d'opinion ni de religion; enfin, il nous a annoncé un superbe présent, le don d'un capital de 300.000 francs recueillis grâce à la générosité de la Maçonnerie et que nous consacrerons au développement de l'Université. C'est l'attestation de l'amitié étroite qui a régné entre nous depuis l'origine et qui ne s'est pas relâchée pendant un siècle.

D'où vient-elle ? De ce que, comme l'a dit le professeur Erculisse, l'Université est une grande force, une grande source d'énergie spirituelle dans la vie nationale, et cette énergie d'où vient-elle ? Elle vient du Libre Examen, devise et raison d'être de l'Université. (*Applaudissements.*)

Mesdames, Messieurs, il est assez difficile de résumer, de définir plutôt, le Libre Examen dans une formule, dans une sentence brève et condensée.

Le 15 octobre dernier, à la séance de rentrée de l'Université, mon éminent ami, le Recteur Bogaert, consacra son discours au Libre Examen; il trouva deux mots exacts pour l'expliquer; il dit : « Le Libre Examen c'est une attitude de l'esprit », et moi, quelques instants après lui je dis et je crois que ces mots étaient justes aussi « Le Libre Examen est une méthode et une discipline de l'esprit ». En réalité, le Libre Examen, c'est l'habitude, la volonté, le pouvoir de penser librement, de réfléchir, d'étudier, de discuter, de parler librement dans la pleine indépendance de sa conscience; c'est le courage de s'affranchir des dogmes confessionnels, ce qui est peut-être le plus facile, et non seulement des dogmes, mais aussi des doctrines préconçues, des préjugés qui courent les rues, qu'on trouve à son foyer, des idées à la mode, car il y a des modes en science, en art, en littérature comme en toilette; c'est la préoccupation de chercher sincèrement le vrai, en analysant les phénomènes et les idées, en les soumettant à l'expérience et à la raison. Voilà, je crois, le Libre Examen. C'est ce que nous faisons à l'Université, c'est ce que nous enseignons, c'est ainsi qu'on forme des caractères et des consciences (*applaudissements*), c'est ainsi qu'on fortifie l'individu et par conséquent la société, puisque la société ne vaut que par la valeur des individus qui la composent. (*Applaudissements*). Voilà en quelques mots ce que j'appellerai la mystique du Libre Examen, celle qui nous inspire à l'Université dans l'œuvre de progrès intellectuel que nous poursuivons pour la Science et pour la Patrie. (*Applaudissements prolongés.*)

Journée du 18 novembre.

*Célébration du XL^e anniversaire de la fondation
de l'Extension de l'Université.*

Le dimanche 18 novembre fut la journée de l'Extension de l'Université de Bruxelles qui célébrait le XL^e anniversaire de sa fondation.

De dix heures à midi, les délégations des comités locaux de province ont parcouru les locaux des Facultés de droit, de philosophie et lettres, des sciences, des sciences appliquées, de la bibliothèque et son exposition des souvenirs du premier siècle d'existence de l'Université; l'après-midi eut lieu la visite des installations de la Faculté de médecine et de l'Institut de sociologie. Entre les deux, un déjeuner réunit au restaurant de la Cité estudiantine Paul Heger les autorités académiques, le comité central et les représentants des comités locaux. A l'heure des toasts, M. le professeur Smets, président du comité central de l'Extension, s'est félicité des progrès accomplis par l'œuvre et a remercié les comités locaux pour leur concours dévoué. M. Vauthier, président de l'Union des Anciens Etudiants, s'est fait l'interprète des sentiments de sympathie et d'admiration de cette association pour l'œuvre extensionniste; M. Leclère, président d'honneur de l'Extension de l'Université en a retracé l'histoire. Il a rappelé les premiers débuts du mouvement à Gand, en 1892, à Anvers en 1893, où M. Auguste Lameere fit la première leçon organisée par l'Extension universitaire bruxelloise naissante; la fondation, au mois de juin 1896, de l'Extension de l'Université. Il a rendu hommage aux « anciens »: MM. Bigwood, Daimerries, De Boeck, Depage, Dollo, Léo Errera, Gérard, Paul Heger, Lemarinel, Slosse, Van der Rest et aux promoteurs survivants avec lui-même : les docteurs J. Demoor, Gallemaerts, Le Bœuf, Vandervelde et M. Henri Rolin, vice-président actuel de l'Université.

Il a rappelé aussi les résultats remarquables obtenus avant la guerre, la grande activité des « missionnaires » de l'Extension, l'habile direction imprimée à l'œuvre par le président

Dollo et le secrétaire-général G. Herlant. Et il a conclu en offrant à l'Université, à la veille de son Centenaire, comme cadeau de fête, les quarante années d'efforts et de travail de l'Extension qui a répandu au loin, dans tout le pays, l'esprit, l'influence, les méthodes d'enseignement de l'Université. M. De Plancq, président le plus ancien des comités locaux, celui d'Anvers et M. Stoll, délégué de Luxembourg, ont assuré l'Université et le comité central de l'Extension de tout leur dévouement. M. le recteur Bogaert a dit tout l'intérêt affectueux que l'Université portait à l'œuvre de l'Extension, si utile pour le rayonnement de l'œuvre de Verhaegen. Enfin, M. le Président Hymans s'est réjoui de la vitalité de l'Extension, instrument de vulgarisation scientifique qui complète le labeur de l'Université. Celle-ci fait avancer la science, elle la communique à ses étudiants; celle-là la diffuse largement dans le Pays.

*
**

Raout à l'Hôtel de Ville.

Le soir, un raout offert par le Collège des Bourgmestre et Echevins et le Conseil communal de Bruxelles permettait à nos invités, aux délégués étrangers de prendre contact avec notre corps professoral tout en admirant les salons illuminés, les tapisseries et les œuvres d'art de l'Hôtel de Ville.

A la même heure, les étudiants donnaient, dans la salle de la Madeleine, un bal exceptionnellement animé.

Journée du 19 novembre.

Séance académique.

Le Roi assiste à la séance académique. Dès 9 h. 30, le grand hall de l'Université se trouve trop petit pour contenir le public.

On remarque aux premiers rangs les Docteurs honoris causa belges et étrangers, revêtus des toges éclatantes de leurs universités : MM. Bidez, Crismer, Demoulin, Lambotte, Pirenne, Pelseener, Swarts et Vannerus; MM. Berthélemy, Bonger, Borel, Brunot, Caullery, Cayeux, Cotton, Debye, Galpin, Sir Gowland Hopkins, Sir Henry Hallet Dale, Hymans van den Bergh, Janet, Jèze, Lowry, Maugain, Maurain, Millet, Perez, Perrin, Regaud, Ripert, Salverda de Grave.

Puis de nombreuses personnalités du monde diplomatique, politique et savant : MM. les Ambassadeurs des Etats-Unis, de France, de Grande-Bretagne et du Japon; les Ministres des Pays-Bas, de Roumanie, d'Allemagne, de Tchécoslovaquie, de Danemark, de Lettonie, de Portugal, de Perse, de Vénézuéla, du Chili et d'Uruguay; les Chargés d'affaires de Grèce et de Turquie; MM. les Ministres Jaspard et Bovesse; MM. Franck, Lippens, P.-E. Janson, Magnette, Brunet, Carton de Wiart, Ministres d'Etat; M. Jules Destrée, ancien Ministre; MM. Wodon et Papeians de Morchoven, Secrétaire d'Etat et Maître de Cérémonie de la Maison du Roi; M. le Procureur général Hayoit de Termicourt; MM. Ganshof van der Meersch, Procureur du Roi, Van de Kelder, Président de la Cour Militaire, Matton, Premier Président de la Cour des Comptes; MM. Hermans et Pierre Graux, Bâtonniers de la Cour de Cassation et de la Cour d'Appel; MM. De Foy, Administrateur de la Sûreté publique et Poll, Directeur général au Ministère de la Justice.

MM. Duesberg et Bessemans, Recteurs de l'Université de Liège et de Gand; MM. le Général Neefs, Directeur de l'Ecole Militaire; Jean Willems, Directeur de la Fondation Universitaire et du Fonds National de la Recherche Scientifique; Yernaux, administrateur de l'Ecole des Mines de Mons; Bayot, Directeur de l'Académie royale de Langue et de Littérature française; Van Puyvelde, Directeur de la Koninklijke Vlaamse Akademie; Fontainas, Président de l'Institut royal Colonial; Laude, Secrétaire de l'Université coloniale, etc., etc.

M. Nyns, Secrétaire général du Ministère de l'Instruction publique; MM. les chefs de Cabinet Bauwens, Sterkens et Grosjean, M. Liégeois, directeur général de l'Enseignement supérieur; M. Camille Huysmans, Bourgmestre d'Anvers et de très nombreux bourgmestres et échevins des faubourgs de Bruxelles, etc.

Et aussitôt la cérémonie commence.

M. le Bourgmestre Max déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Hymans qui demande à l'assemblée de se recueillir dans le souvenir des professeurs et des étudiants morts pour la Patrie.

L'assemblée écoute, debout, et dans un silence impressionnant, l'appel des quelque cent noms fait dans la galerie, d'une voix lente, nette et grave.

M. Hymans ensuite s'exprime ainsi :

Discours de M. Paul Hymans.

Président du Conseil d'Administration de l'Université.

Nous fêtons un siècle de travaux et d'efforts qui ont fait de l'Université l'une des colonnes de la vie intellectuelle du pays, l'un des ornements de la capitale, un foyer de pensée et de haute culture.

Issue d'une initiative audacieuse qui touchait à l'aventure, l'Université a traversé des brumes et des orages, résisté à l'hostilité de doctrines adverses, et vaincu des crises intérieures. Elle a survécu à la guerre et à l'invasion. Elle s'est retrouvée, après la secousse qui semblait mortelle, appauvrie et mutilée. Puis elle a vu monter en elle et autour d'elle un flux d'énergie, une fièvre de dévouements, une volonté ardente de résurrection et comme de revanche.

Aujourd'hui, elle se déploie rénovée, en pleine maturité, outillée pour toutes les nécessités modernes de l'enseignement et toutes les tâches de la recherche scientifique, magnifiquement installée, peuplée d'une jeunesse qui se prépare aux besognes futures, sous la direction d'une phalange de savants et de praticiens qu'anime l'amour de la science et de la vérité.

Nous remercions le Roi de faire à l'Université l'honneur d'assister à la célébration de notre centenaire. Il y a dix ans qu'il posa la première pierre de l'édifice où nous sommes aujourd'hui réunis et dont l'inauguration se fit en présence de son Illustre Père.

Le Roi Albert prononça dans cette salle des paroles dont l'écho n'est pas affaibli. Imprégné de ses nobles traditions, le Roi Léopold a hérité de lui l'attachement aux œuvres de l'esprit et le sens profond des forces que donne à la nation le culte désintéressé de la science.

Nous lui exprimons notre fidèle et respectueuse reconnaissance.

Que le chemin parcouru semble court, si l'on songe aux épreuves et aux travaux qui le remplissent.

Sans doute les anciens, presque toujours, inclinent à tenir le passé pour un temps de félicité et de calme, avec lequel contrastent les difficultés et les agitations du présent. Mais il est exact, si l'on

compare la période qui s'est écoulée depuis la guerre aux quatre-vingts premières années de l'Université, que cet âge de création et d'affermissement graduel fut en somme une période relativement heureuse.

Sans doute, l'Université souffrit de la médiocrité des ressources et rencontra des hostilités. Elle naquit dans le tumulte des conflits politiques. Après la révolution de 1830, les luttes de parti s'engagèrent; les droits de l'Eglise et de l'Etat et leur rôle dans l'enseignement devinrent le thème de furieuses controverses. L'érection à Malines de l'Université catholique, bientôt transférée à Louvain, entraîne la riposte du libéralisme; aux doctrines de l'orthodoxie il oppose l'indépendance scientifique vis-à-vis du pouvoir religieux autant que du pouvoir politique.

Verhaegen, à la Loge des *Amis Philanthropes*, lança un appel qui retentit au dehors. Charles et Henri de Brouckère, Rogier, Lebeau, Defacqz répondirent au signal. Et l'Université Libre de Bruxelles s'ouvrit le 20 novembre 1834. Elle avait 38 professeurs, 96 élèves. Son budget n'atteignait pas 100.000 francs.

Elle afficha une devise : le libre examen, le droit de tout dire pour la science, en vue de rechercher le vrai. Cette devise exprime une direction d'esprit, impose une méthode et une discipline. Elle n'a pas vieilli; elle est demeurée la nôtre. Nous l'arborons avec fierté et la pratiquons sans défaillance.

Pendant longtemps les disputes de nos deux partis historiques déchaînèrent des colères. Les premiers développements de notre Université se déroulèrent dans une atmosphère de polémiques. Mais elle ne cessa de pousser de plus profondes racines. L'arbuste s'épanouit. L'action s'étendit. De grands professeurs attirèrent la jeunesse autour de leurs chaires. La renommée vint; l'institution s'inséra, comme un organe nécessaire, dans la vie du pays.

Vers la fin du dernier siècle un renouveau remua le monde de la science. Les horizons s'élargirent. Des découvertes, des expériences révélatrices ouvrirent aux investigateurs des régions inconnues. Pour s'y frayer des chemins, ils réclamaient tout un équipement, des instruments, des laboratoires, des locaux, de l'argent.

Des initiatives s'éveillèrent. L'ère du mécénat scientifique commença. Au seuil s'inscrivit le nom d'Ernest Solvay. On le retrouve à toutes les pages de notre histoire. Grâce aux libéralités de Solvay, on construisit en 1893, l'Institut de Physiologie. Warocqué suivit l'exemple, puis Alfred Solvay, Georges Brugmann, Fernand Jamar et le baron Lambert. Ils dotèrent l'Université d'un Institut d'Hygiène, de Bactériologie et de Thérapeutique. En 1901 Ernest Solvay reparait. Il crée l'Institut de Sociologie et en 1903, l'Ecole

de Commerce. Sous les frondaisons du Parc Léopold jaillit une cité universitaire. Enfin, en 1911, le législateur revêt l'Université de l'armature juridique qui lui manque. Il lui octroie la personnalité civile.

Le présent exalte les espérances. L'avenir est assuré. C'est l'heure de la fortune et de la sécurité.

Et tout à coup la guerre fond sur la Belgique. Les étudiants, les professeurs, s'en vont où le devoir sacré les appelle. Dans les auditoires, c'est le vide et le silence.

Ceux qui sont partis gardent le souvenir nostalgique de la maison abandonnée. Et l'on nous rapporte qu'à l'armée, derrière le front, et dans les camps de prisonniers en Allemagne, des groupes fidèles célébraient entre eux notre fête traditionnelle.

Quelques hommes, que l'âge a retenus, veillent aux portes, et Paul Heger refuse à l'autorité étrangère de les rouvrir. Puis quand la trahison dresse la menace d'une séparation du pays, quand le régime révoltant de la déportation décime la population ouvrière, ceux qui sont restés élèvent de fières et frémissantes protestations. Et dans l'ombre, ils préparent les projets de la restauration future.

Enfin la lumière luit et la vie se ranime. En novembre 1918, le pays respire. Le 21 janvier 1919, dans l'air de la liberté, l'Université se réveille. Les étudiants accourent; ils sont plus de 3.000.

Mais que de misères ! Et comment pourvoir aux nécessités matérielles ?

Comment caser dans d'étroits auditoires une jeunesse impatiente qui se pressait aux portes ? C'était le premier des problèmes. Il fallut emprunter des locaux scolaires, construire des baraquements, organiser un réfectoire. Heureusement la Ville de Bruxelles, des communes de l'agglomération, des administrations provinciales vinrent à l'aide.

Mais une puissante collaboration va s'offrir.

La Commission for Relief qui avait organisé le ravitaillement de la Belgique pendant la guerre établit les comptes de son administration. Elle possède 150 millions provenant de dons faits à la Belgique par des gouvernements et des donateurs étrangers augmentés des contributions fournies par nos compatriotes demeurés dans le pays. M. Francqui et M. Hoover, associés dans cette œuvre magnifique dès son origine, réalisent une idée conçue déjà pendant les douleurs de l'occupation. Ils constituent un patrimoine pour assister les établissements belges d'enseignement supérieur et créent la Fondation Universitaire, que la loi consacre. L'Université de Bru-

xelles reçut 20 millions affectés au développement et au perfectionnement de l'enseignement et d'une manière générale à l'accroissement et à l'efficacité de sa mission.

La Fondation Universitaire devient le point de départ d'un admirable mouvement de générosité et d'émulation.

L'initiative de Hoover et de Francqui fait comprendre les besoins de la reconstruction intellectuelle. Il ne suffit pas pour un peuple de rebâtir ses usines, de refaire son administration, de replanter ses champs, de renouer ses relations commerciales. Il faut à la nation qui se redresse des ingénieurs, des médecins, des professeurs, et non seulement des praticiens experts, mais une cohorte d'hommes de pensée qui relèvent l'esprit, et qui, avec l'intrépide liberté que donne le désintéressement, se dévouent à l'élaboration des idées. Une nation ne peut pas plus se passer de science que d'art ou de morale.

Ces vérités pénètrent rapidement dans l'opinion. Des personnalités influentes du monde de l'industrie et des affaires, des édiles que stimulent les hauts devoirs de leur magistrature, se rencontrent pour continuer l'œuvre de la restauration scientifique.

Nous devons réorganiser notre Ecole de Médecine et notre Ecole Polytechnique, et leur procurer les installations et l'outillage nécessaires.

La Ville de Bruxelles nous donna vingt millions et le terrain sur lequel s'élevèrent les bâtiments, les ateliers, les laboratoires destinés à la Faculté de Sciences Appliquées, à la Faculté des Sciences Chimiques et Physiques, et à l'Ecole de Pharmacie. Un comité Bruxelles-Louvain, présidé par M. Jean Jadot nous remit cinq millions, que suivirent trois millions offerts par les enfants d'Ernest Solvay, et d'autres libéralités. Dès 1924 les cours s'ouvrirent dans les nouveaux locaux.

En même temps des négociations se poursuivaient en vue de créer une cité médicale, qui rapprocherait la Faculté de Médecine des hôpitaux de la ville. Des relations s'étaient nouées entre la Fondation Rockefeller et quelques-uns des chefs de notre école. Pendant la guerre, le docteur Depage avait attiré autour de lui, à l'Ambulance de La Panne, des Américains éminents sur qui s'exerça le prestige du grand chirurgien et du puissant organisateur.

Le colonel van Schaik, délégué de la Croix-Rouge américaine, aidé par Depage, provoqua l'envoi en Belgique d'une mission de la Fondation Rockefeller. De notre côté nous envoyâmes aux Etats-Unis, Depage lui-même, et Bordet qu'accompagnèrent les docteurs Dustin et Sand.

En avril 1921, MM. Vincent et Flexner vinrent traiter à Bruxelles, au nom de la Fondation, avec l'Université, la Ville et la Commission de l'Assistance Publique. La Ville nous donna des terrains au Boulevard de Waterloo. La Commission de l'Assistance Publique décida de transformer en hôpital universitaire, le vétuste hôpital St-Pierre. La Fondation Rockefeller nous apporta de larges capitaux. Des souscriptions belges nous fournirent des ressources complémentaires pour les laboratoires et les cliniques, et au premier rang, celles du Roi Albert et une fois encore, de la famille Solvay.

Ainsi s'érigea notre Ecole de Médecine. Mais l'entreprise de rénovation restait incomplète. Notre administration, notre bibliothèque, les Facultés de Droit et de Philosophie demeuraient isolées au milieu des décombres d'un antique quartier de la Ville en voie de démolition. Une Fondation américaine créée aux Etats-Unis parallèlement à la Fondation Universitaire, la C. R. B. Educational Foundation, donna naissance en Belgique à une nouvelle Fondation, la Fondation Hoover, pour le développement de l'Université de Bruxelles. De là vinrent en pleine abondance les capitaux nécessaires à la construction du Palais de l'Avenue des Nations, inauguré par le Roi Albert en juin 1930.

Enfin, tout à côté, la Cité Estudiantine offrit aux élèves un foyer confortable et attrayant, voisin de leur centre d'études.

L'œuvre était terminée.

L'Université constitue désormais un ensemble imposant où la Science est à l'aise, où la vie se déploie dans une saine atmosphère, où l'enseignement trouve à sa portée tout l'appareil technique qu'exigent les disciplines nouvelles.

A l'entreprise matérielle, ont correspondu la refonte et l'extension des programmes, la réorganisation et la spécialisation des études. Le professorat de carrière a été institué au moyen, pour une grande part, des subventions de l'Etat, dont l'intervention financière n'a en rien diminué notre pleine indépendance, et que nous remercions en la personne du ministre de l'Instruction Publique. Nous comptons une pléiade de professeurs qui se consacrent entièrement au labeur universitaire. Leur mission est double : la recherche et l'enseignement, l'étude qui prépare, la leçon qui expose, discute et commente.

Le mérite et le travail trouvent, autour de l'Université, de l'aide et des encouragements. La Fondation Universitaire, le Fonds National de la Recherche Scientifique, auquel s'attache le nom glorieux du Roi Albert, la Fondation Francqui accordent des prêts

d'études, des bourses de voyage en Europe et aux Etats-Unis, des subsides aux publications et aux recherches, des récompenses et des honneurs.

Comment enfin, pourrais-je en cette esquisse rapide, décrire les initiatives et les innovations réalisées dans chacune de nos Facultés : organisation d'études de sciences coloniales et de droit maritime, développement de l'Ecole des Sciences politiques et sociales, enseignement technique de l'aviation et de la radio-électricité, stages industriels, instituts zoologique et botanique, Fondation Archéologique, Institut de Philologie et d'Histoire orientales, Des cours de langue néerlandaise ont été institués en vue d'assurer le rayonnement de l'Université dans les régions flamandes du pays, et l'Union des Anciens Etudiants Flamands nous en a remerciés dans une adresse éloquente qui atteste leur attachement.

Je dois me borner à des notes cursives. Elles suffisent pour évoquer le spectacle d'une vie abondante et robuste, qui foisonne et bourdonne, imprégnée d'un esprit de progrès technique et de perfectionnement moral, tendue vers l'ascension et la conquête scientifique.

L'image serait incomplète si les hommes n'y paraissaient associés aux œuvres dont ils furent les agents et les serviteurs.

Paul Heger avait lié tout son être à l'Université. C'est lui qui, pendant la guerre, eut la garde de son honneur et de son patrimoine. C'est lui qui, après la guerre, fut l'animateur et l'artisan de la restauration, le négociateur, le chef. Heger est le deuxième fondateur de l'Université.

A côté de lui se profilent Tassel qui refit l'Ecole Polytechnique. Depage, initiateur des premiers efforts pour la reconstitution de l'Ecole de Médecine, Brachet qui unissait à l'autorité de la science la séduction de la parole, Félicien Cattier, Maurice Bourquin et Bordet, les trois survivants d'une splendide équipe.

Et combien ont disparu dans les vingt dernières années : Waxweiler dont l'activité novatrice faisait vibrer l'Institut de Sociologie, et qui, s'il était revenu en Belgique libérée aurait exercé une influence sur la direction des affaires nationales; Hector Denis, à l'âme d'apôtre, nourrie de documents et de méditations; Adolphe Prins, pénaliste et sociologue à la mémoire duquel nous dédions un livre et un médaillon; Eugène Hanssens, qui tomba au moment où s'affirmait sa maîtrise au Parlement et au Barreau; le docteur Slosse et Jean Massart, le botaniste, dont un jardin expérimental, aux plantations précieuses, porte le nom; Nys, Paul Errera, d'autres encore.

Comment oublierions-nous nos anciens présidents, Charles Graux, pur caractère et noble orateur; le docteur Rommelaere, qui en son temps fut chef d'école et qui déploya dans l'administration une fermeté cordiale, respectée de tous; Maurice Vauthier enfin, à l'esprit délicat et lettré, dont les convictions sûres s'alliaient à la plus humaine tolérance.

Deux anciens présidents, M. Servais et M. Marcq siègent parmi nous. Ils prolongent cette belle lignée de vertus et de talents. Nous les remercions pour ce qu'ils ont fait. Nous les aimons pour ce qu'ils sont, et pour ce que nous attendons d'eux dans les tâches communes de demain.

L'élan de notre gratitude, nous porte aujourd'hui vers tous ceux qui ont soutenu, encouragé, enrichi l'Université.

Nous envoyons par dessus l'Océan, aux Etats-Unis, un message de reconnaissance et d'amitié à M. Hoover et à ses collaborateurs américains. Leur rôle dans notre renaissance fut capital. A l'heure la plus angoissante, M. Hoover créa avec M. Francqui, la Fondation Universitaire puis la C. R. B. Educational Foundation, et plus tard une Fondation nouvelle pour le développement de l'Université. Nulle autre inspiration ne l'anima qu'un sentiment superbe d'altruisme, l'amitié pour le peuple qu'il avait vu souffrir et la volonté de servir la science. C'est à la Fondation Rockefeller que nous devons l'Ecole de Médecine. Nous adressons aux hommes éclairés et généreux qui l'administrent et la représentent, l'hommage du cœur et de l'esprit.

Nous continuerons à vénérer le souvenir de notre bienfaiteur, Ernest Solvay, et notre affection s'étend à tous les siens. Par de splendides exemples il montra aux élus de la fortune la noblesse du sacrifice pour une grande cause morale. Beaucoup les ont imités. Honneur à tous !

Nous remercions l'Etat, les Provinces de Brabant et du Hainaut, les Communes de Schaerbeek, de St-Gilles, d'Ixelles, de Saint-Josse-ten-Noode, Molenbeek, Anderlecht, Uccle, Boitsfort et Berchem-lez-Anvers.

Nous devons un témoignage éclatant à la Commission d'Assistance Publique de Bruxelles qui nous a toujours assuré une utile et efficace coopération et que représente ici M. Goossens-Bara. Notre entente avec elle repose sur une mutuelle confiance et la compréhension commune des devoirs qu'imposent les progrès de l'enseignement et le soin des malades. Ensemble nous servons les intérêts du peuple.

Et maintenant que la Ville de Bruxelles reçoive notre tribut. L'édilité bruxelloise a été notre soutien, notre abri, notre rempart. Elle est alliée à l'Université par une solidarité séculaire qui ne pourrait se rompre. Nous la saluons en la personne de M. Adolphe Max, le grand Bourgmestre de la capitale, Président d'Honneur de notre Conseil, fils et protecteur de l'Université. Son rôle a dépassé les frontières de la cité. Sa renommée est un lustre pour la Belgique. Novembre 1934 marque dans sa vie comme dans la nôtre, une date émouvante. Il y a vingt-cinq ans que le roi Léopold II qui approchait de sa fin, le nomma bourgmestre de Bruxelles. De tous nos bourgmestres, il est celui dont la carrière fut la plus longue. Nous souhaitons que, dans l'atmosphère de la confiance et de la popularité, elle se continue, offrant le modèle du civisme, du courage et de la saine raison au service du bien public.

La dernière période de l'histoire de notre Université qui vient d'être résumée, offre le tableau d'une existence fiévreuse, en mouvement constant, poussée par un désir intense d'adaptation aux conditions de l'état économique et social de la Belgique, tel qu'il se manifesta après les désastres de la guerre.

La jeunesse est avide d'action, ce qui est naturel; on dit et peut-être avec quelque exagération, qu'elle dédaigne le passé, ce qui serait injuste et la conduirait à de fâcheuses déceptions.

Les développements et les transformations de l'Université depuis vingt ans révèlent une action créatrice, qui confina parfois à l'audace, une volonté obstinée de progrès, le sens des besoins de la vie contemporaine.

Cette histoire est une leçon d'énergie, une consolation et une cause de réconfort, au milieu de tant d'illusions, de désillusions et de défaillances.

Une grande institution s'est rajeunie, agrandie et fortifiée; elle n'a pas pour fin de produire des bénéfiques, mais d'équiper des intelligences, de former des capacités et des caractères, d'explorer et d'étendre le champ des connaissances.

Les pessimistes parlent parfois de décadence. Jamais plus qu'en notre époque, la pensée n'eut d'élan, jamais l'invention et la découverte n'ont prodigué à l'humanité plus de merveilleuses surprises.

Et le contraste est saisissant entre les altitudes où la science est montée et les vastes plaines que peuplent les masses, en proie quelquefois à des crises extraordinaires où il semble que l'homme primitif tout à coup resurgisse.

La pensée, malgré tout, monte; elle a trouvé en Belgique, le stimulant et les appuis qu'il fallait, dans l'Etat, les pouvoirs publics, les initiatives privées. Nous avons édifié et aménagé une maison

de science, où les savants travaillent librement et en paix. Il est essentiel, a dit Maurice Vauthier, que, dans la société humaine, il y ait une proportion d'esprits qui consentent à séjourner dans les régions où s'élaborent les idées et s'allument les flambeaux.

Il y aurait quelque injustice et quelque prétention à isoler l'Université de Bruxelles au milieu du mouvement intellectuel qui suivit la guerre.

L'infortune avait rapproché les quatre Universités du pays. Elles se retrouvèrent, après le péril, associées dans les œuvres de la reconstruction. L'Université a pris part à cette vie commune, sans sacrifier sa personnalité.

Nous avons réformé et renouvelé. Mais nous avons conservé du passé une tradition qui s'est maintenue pendant un siècle. C'est le libre examen. Le libre examen est une idée autant qu'une méthode. Elle assigne pour guide la raison, pour tâche la libre recherche, pour but la vérité. Elle veut l'absolue sincérité, la maîtrise de soi-même, le pouvoir de se détacher des préjugés à la mode autant que des dogmes impératifs et parfois de ses propres et instinctives inclinations.

Elle est fille de la liberté de conscience, et sœur des libertés politiques, qui lorsqu'elles s'effondrent l'entraînent avec elles dans le mutisme et l'impuissance.

Elle engendre la tolérance qui n'est pas une abdication ou une lâcheté, et n'implique pas le désarmement devant l'erreur, mais commande le respect du droit d'autrui et de la personne qui pense, agit ou parle différemment. Sans tolérance il n'y a pas de liberté.

Inspirée de cet esprit, fière du passé, confiante dans la jeunesse, l'Université poursuivra son action morale et scientifique avec l'espoir,

SIRE,

de préparer l'avenir et de contribuer à la grandeur de la Belgique.

* * *

M. Maistriau, ministre de l'Instruction publique, apporte ensuite à l'Université les félicitations du gouvernement.

Après avoir rappelé que l'Université libre de Bruxelles s'intitula tout d'abord « Université libre de Belgique », le Ministre ajoute :

« L'Université nouvelle était unique en ceci qu'elle ne demandait rien ni à l'Etat, ni à l'Eglise. Dans le passé, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel — « ces deux moitiés de Dieu, le Pape et l'Empereur » — s'étaient disputé la formation des esprits. Théodore Verhaegen et ses amis, hommes des temps nouveaux, ne faisaient appel, eux, qu'à l'initiative privée et ne se réclamaient d'aucun dogme, ni religieux, ni politique. Ils usaient d'un droit que notre Constitution accorde à tout citoyen belge, et cette liberté d'enseignement, inscrite dans notre charte fondamentale, ils l'appliquaient dans sa forme la plus haute, celle de la liberté de la chaire. Les maîtres devaient être libres, selon eux, de professer ce qu'ils estimaient pour vrai. C'est sous l'égide de la liberté, de la liberté de recherches de la raison, que se plaçaient Verhaegen et ses amis libéraux de 1834. Mais ils n'entendaient nullement fonder une université de parti et encore, dans son discours de 1839, le fondateur se montrait scrupuleusement défenseur de son indépendance « tant de celle à l'égard du pouvoir religieux que du pouvoir politique ». Ces principes ont triomphé.

Le Ministre évoqua ensuite quelques étapes importantes de l'histoire académique de l'Université et termine en disant :

« Le roi Albert proclamait que « la science est un guide de pacification ». Elle mène, en effet, la seule guerre qui, selon la forte parole de Michelet, « a commencé avec le monde, ne doit finir qu'avec lui et pas avant », celle de l'homme contre la nature, de l'esprit contre la matière, de la liberté contre l'autocratie. Dans cette lutte, votre Université est une forteresse inexpugnable. Le drapeau de la liberté y flotte; la raison et la vérité l'illuminent; « c'est un phare allumé sur mille citadelles ». Je souhaite qu'il projette toujours plus clair, toujours plus brillant, sa lumière bien-faisante, victorieuse des ténèbres. »

M. le Professeur Marcel Vauthier, Président de l'Union des Anciens Etudiants, prend ensuite la parole :

SIRE,
MESDAMES, MESSIEURS,

Les étudiants qui, les premiers ont conquis leurs grades à l'Université de Bruxelles vers les années 1838-1840, n'ont pas attendu longtemps pour se rendre compte de l'intérêt qu'il y aurait pour l'Université et pour eux-mêmes à former un groupement conforme à l'esprit dans lequel ils avaient fait leurs études.

C'est en 1843, moins de dix ans après la fondation de l'Université, qu'ils ont à leur tour fondé l'Union des Anciens Etudiants et depuis lors cette association, à laquelle sont venus se joindre d'autres groupements de formation plus récente, vit aux côtés de l'Université, subissant fidèlement ses peines et participant à ses joies. Comme elle, l'Union des Anciens Etudiants a connu les années de labeur consciencieux et paisible qui ont précédé 1914. Elle a subi douloureusement dans sa chair le grand deuil de la guerre. Comme l'Université, elle s'est rapidement ressaisie, puisant dans la profondeur même du désastre, une énergie nouvelle, cette exaltation nécessaire à la réalisation d'un idéal plus vaste.

Les circonstances de la vie parmi lesquelles l'Université doit se développer rendent, en effet, les devoirs que les anciens étudiants se sont constitués envers elle, de plus en plus nombreux et complexes. Nous assistons, me semble-t-il, à une évolution des sentiments qui unissent les anciens étudiants à leur Alma Mater. Aussi, ne me paraît-il pas inutile, à l'occasion de cette commémoration solennelle, de dégager le sens du mouvement qui anime les groupements, au nom de qui j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui.

On peut déceler chez eux le souci de répondre à une double nécessité, à la fois morale et matérielle.

Il faut reconnaître que, jusqu'à ces dernières années, l'aspect moral du problème l'emportait de beaucoup sur l'autre. Les anciens étudiants avaient conscience de remplir toutes leurs obligations envers l'Université en l'entourant d'une affection filiale et en défendant les principes de son enseignement. Les besoins matériels d'une institution aussi vaste étaient, en revanche, peu connus. Il n'était pas entré dans les traditions de s'en soucier. La conception généralement répandue en Belgique que les établissements publics sont des émanations des pouvoirs constitués, menant leur existence propre indépendamment des intéressés, s'était étendue à l'Université. Peu de gens parmi les amis les plus sincères de celle-ci auraient pu dire quelles étaient ses ressources. Aussi, l'idée que le développement de l'Université pourrait exiger des sacrifices de la part de ceux qui lui devaient pourtant l'assise de leur situation sociale, n'effleurait-elle guère les esprits.

Il n'en est plus tout à fait de même actuellement et je pense qu'il faut voir dans la naissance d'une préoccupation nouvelle, d'un caractère plus réaliste, un signe favorable pour le progrès, à tous égards de l'institution à laquelle nous sommes intimement liés.

Qu'il me soit permis de rendre hommage ici à la première personne qui ait rendu sensible, pour les anciens étudiants, l'importance du rôle que leurs associations pourraient jouer, en orientant leurs efforts vers une intervention plus efficace dans l'existence matérielle de l'Université. Je fais allusion à une conférence donnée en 1920 par M. le professeur Bogaert, retour des Etats-Unis, où il s'était livré notamment à une enquête approfondie sur l'organisation des universités américaines. La part considérable que les associations d'alumni prennent dans le soutien et la gestion des universités dont ils sont les gradués, la rivalité généreuse qui s'établit entre les promotions successives, nous ont peut-être paru au premier moment les manifestations d'un état d'esprit profondément étranger à nos préoccupations habituelles. Mais la conférence de M. Bogaert nous avait donné à réfléchir. Elle avait ouvert la voie à ces initiatives privées qui se sont multipliées dans la suite et qui trouvent leur justification dans cette considération nouvelle : les anciens étudiants ont un devoir de reconnaissance à remplir envers l'Université.

Ce serait évidemment une erreur de verser dans un américanisme trop prononcé. On n'assimile pas sans réserves un système parce qu'il a produit ses fruits à l'étranger. Quelle que soit l'influence que puisse exercer sur nos usages l'exemple des Etats-Unis, ce sera toujours, pour nous autres, l'élément moral qui se dégage d'un enseignement dévoué au libre-examen, qui l'emportera sur toutes autres considérations, dans notre fidélité envers l'Université. Mais l'un n'empêche pas l'autre. Je suis même tenté de croire que les associations d'anciens étudiants se feront de l'idéal qui les inspire une réalité bien plus vivante, quand elles sentiront que la grandeur de l'Université et son indépendance sont en partie leur œuvre.

Dans l'avenir, plus encore que dans le passé, l'Université et les anciens étudiants doivent apparaître comme des forces qui se complètent.

C'est, en effet, le propre de l'Université libre de Bruxelles de puiser le suc de sa vie, la raison de son être dans les générations d'hommes formés à son école.

Nous ne nous sentons pas, ici, dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement supérieur qui nous a dispensé des connaissances scientifiques et que nous honorons, si je puis dire, pour son anti-qualité naissante. Notre sentiment est autre et, je n'hésite pas à le proclamer, d'une qualité plus haute. Nous nous sentons ici à la source même d'une force spirituelle, dont nous avons pris le meilleur et qui fait la fierté de notre pensée.

La connaissance du droit, de la médecine, de l'art de l'ingénieur, des sciences naturelles, on peut les acquérir parfaitement en suivant l'enseignement d'autres écoles, en Belgique ou à l'étranger. On peut conquérir dans chacune de ces branches des diplômes revêtus de sceaux tellement illustres et tellement anciens, que les cent ans d'âge dont se glorifie l'Université de Bruxelles font, à côté, figure de jeunesse.

Mais il y a autre chose à Bruxelles. Ce qui distingue notre Université pour tous ceux qui veulent en pénétrer l'esprit, ce n'est pas qu'on y enseigne une science différente. Il y a dans toutes sciences des vérités qui sont les mêmes pour tout le monde. Ce qui la distingue, c'est plutôt une manière de penser, c'est la compréhension plus libre que l'on a des choses et des événements, et qui fait qu'en toutes circonstances, ceux qui ont subi cette même discipline retrouvent, dans le contact de leurs idées, un charme très particulier, une sorte de plaisir subtil, qu'on ne peut comparer mieux qu'à l'intimité d'une famille unie.

Il nous est arrivé à tous d'éprouver le sentiment que j'essaie de traduire, en termes malheureusement bien faibles pour en exprimer la puissance. Permettez-moi d'évoquer les circonstances les plus tragiques. Lorsque nous nous retrouvions au front entre anciens de Bruxelles, pendant les années les plus sombres de la guerre, nous n'avons jamais manqué de ressentir une joie d'une qualité rare. La gravité de l'événement ou les circonstances les plus imprévues de l'existence militaire, ne parvenaient pas à vaincre le plaisir que nous éprouvions à laisser voguer ensemble nos pensées, libres de toute contrainte et de tous préjugés. Nous y trouvions, croyez-le bien, un puissant ressort moral. Et celui-ci, j'aime à croire que nous le retrouverons encore en nous, chaque fois que la vie nous réservera de ces assauts brutaux dont elle n'est point avare depuis quelques années.

Voilà, je pense, décrite en grands traits, la raison essentielle qui unit les anciens étudiants de Bruxelles à leur Université et qui fait qu'ils ne se sentiraient pas les mêmes s'ils n'avaient passé par son enseignement, mais qui fait aussi que l'Université ne serait pas elle-même si elle ne se savait enveloppée de cette atmosphère de chaude sympathie.

Que peut être une Université lorsque ses élèves la quittent, sans conserver avec elle ce contact spirituel dont je me suis efforcé de vous faire saisir la nature ? Elle peut être, sans aucun doute, un admirable centre de diffusion scientifique, où les générations s'instruisent après les générations. Elle peut être aussi un temple de

la science où s'élaborent dans le calme des laboratoires et des bibliothèques, les plus merveilleuses découvertes. Elle ne sera jamais ce qu'est l'Université de Bruxelles, c'est-à-dire un être vivant et vibrant de la vie et de l'enthousiasme de tous ceux qui, bien que sortis d'elle, ne l'ont jamais vraiment quittée.

Quand nous nous réunissons en associations, nous avons, anciens étudiants de Bruxelles, la conscience de former des sortes de prolongements de l'Université par lesquels elle exerce son action dans le pays mais, en même temps, d'être les ramifications par lesquelles elle s'alimente aux sources de la vie. Nous pensons que sa plus grande gloire c'est le renouvellement continu de sa pensée, dont le plus sûr garant est ce contact qu'elle conserve sans cesse avec ceux dont elle forme chaque année l'esprit. Grâce à cela, l'Université, même centenaire, nous paraîtra toujours parée des avantages de la jeunesse.

Ces quelques paroles vous auront montré, je l'espère, Mesdames et Messieurs, que l'hommage rendu aujourd'hui à l'Université par les anciens étudiants n'est pas une vaine déclamation et que, bien au contraire, les associations qui s'adressent à elle se rendent un compte exact des devoirs qu'elles ont à remplir. Elles connaissent le rôle moral qu'elles ont à jouer. Elles reconnaissent que leurs obligations ne s'arrêtent pas là et qu'elles auront encore des charges nouvelles à assumer. Mais c'est sans hésitation qu'elles s'engageront dans cette voie, parce qu'à l'époque présente, aucun bien ne leur paraît plus précieux à conserver que la sécurité et l'indépendance d'une institution où leur pensée peut s'épanouir dans la plus entière, dans la plus splendide liberté.

M. Vilain, Président de l'Association générale des Etudiants dit ensuite l'attachement des jeunes à l'Université :

SIRE,

Un grand honneur m'échoit aujourd'hui, celui de parler au nom de mes camarades devant Votre Majesté et de Lui exprimer nos sentiments de fervente admiration.

Nous savons tout ce que nous devons à Vos Augustes et Glorieux prédécesseurs qui fondèrent et consolidèrent l'indépendance de la Nation belge et présidèrent à l'épanouissement de notre évolution scientifique.

MONSIEUR LE MINISTRE,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
MESDAMES, MESSIEURS,
CHERS CAMARADES,

Notre premier devoir, et nous sentons combien il est impérieux, est de proclamer ici notre attachement à l'Université libre de Bruxelles et aux principes qui inspirèrent ses fondateurs.

Nous leur resterons indéfectiblement attachés.

Nous nous inspirons ici, dans la Maison de Verhaegen, de cette discipline de l'esprit que donne le libre examen, qui seul permet la recherche de la vérité scientifique pour elle-même, sans arrière-pensée, sans obstacle dogmatique.

Beaucoup d'entre nous ont appris dès leur jeune âge à aimer notre Université parce que c'est grâce à elle que leurs parents, qui y avaient fait leurs études, sont devenus ce qu'ils sont.

Le sentiment de gratitude qui n'a cessé de les animer est devenu le nôtre. La génération nouvelle le transmettra à son tour à la génération à venir.

Notre reconnaissance s'adresse à nos Maîtres, à tous ceux qui consacrent leur vie à l'enseignement et à la recherche scientifique.

Ils ont fait l'Université grande par leurs travaux, par l'esprit qu'ils infusent aux successives générations d'étudiants et qui répand le nom de notre *Alma Mater* dans les derniers recoins de la Belgique et jusque dans les pays les plus éloignés.

Notre orgueil serait de pouvoir contribuer à sa renommée.

Nous connaissons l'effort réalisé par l'Université pour doter, comme il convient, nos laboratoires; s'ils sont aujourd'hui à la hauteur des derniers progrès de la science, nous savons que c'est grâce au précieux concours des anciens étudiants et des admirateurs de l'œuvre de Verhaegen. A notre tour, nous espérons tous pouvoir un jour participer au développement et au rayonnement de l'Université libre de Bruxelles.

C'est notre vœu le plus cher.

Après une nouvelle exécution musicale par la phalange des Guides, M. Bogaert, Recteur de l'Université, se tournant vers le Roi s'exprime en ces termes :

SIRE,

L'Université Libre de Bruxelles remercie Sa Majesté le Roi d'avoir daigné l'autoriser à lui conférer le grade de Docteur Honoris Causa.

L'Université a voulu témoigner son admiration déférente au Souverain dont l'esprit éclairé et la volonté réfléchie stimulent et favorisent les progrès de l'enseignement supérieur, l'avancement des sciences et l'ennoblissement de la Pensée.

Avant même que le Recteur ait entièrement achevé sa phrase, la Salle se lève dans une explosion d'enthousiasme et crie : « Vive le Roi ! ».

M. Bogaert appelle alors les divers savants auxquels le même titre est accordé, en faisant chaque fois le résumé de leurs travaux :

SIRE,
EXCELLENCES,
MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration de l'Université libre de Bruxelles a conféré le grade de Docteur Honoris Causa de l'Université à Son Excellence Dave Hennen MORRIS, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, en témoignage de gratitude pour la collaboration précieuse que son pays et ce savant lui-même, apportent au progrès du haut enseignement et à la recherche scientifique.

Désirant, à l'occasion de son Centenaire, témoigner à plusieurs personnalités des plus représentatives de la science, son admiration pour leurs travaux, et sa gratitude pour les services qu'elles lui ont rendus, l'Université libre de Bruxelles a conféré le Doctorat honorifique aux savants éminents dont je vais avoir l'honneur de proclamer les noms.

Le grade de Docteur Honoris Causa de la Faculté de Philosophie et Lettres a été conféré à M. Joseph BIDEZ, professeur à l'Université de Gand.

Le nom de Monsieur Bidez est synonyme d'érudition, de désintéressement et de patriotisme. Ses œuvres de philologue et d'historien marquées au coin d'un exceptionnel talent ont amené tous les humanistes de notre pays à se grouper spontanément sous son autorité.

Le grade de Docteur Honoris Causa de la Faculté de Droit a été conféré à Messieurs BONGER, JEZE, LESCURE et RIPERT.

Le professeur Willem Adriaan BONGER de la Faculté de Droit de l'Université d'Amsterdam s'est signalé à la fois dans les domaines de la criminologie et de la sociologie. Son *Inleiding tot de Criminologie*, considéré par les pénalistes comme une œuvre de premier plan, lui vaut un prestige considérable. Ses publications sur la guerre, où transparait sa sympathie à l'égard de la Belgique, seraient, s'il en était besoin, un titre de plus à notre admiration.

Monsieur Gaston JEZE, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, est un spécialiste de haut renom du Droit administratif et de la science des Finances publiques. Auteur d'un grand traité de droit administratif, il consacre aujourd'hui le meilleur de ses efforts sagaces à la direction de deux recueils périodiques de premier ordre, la *Revue du Droit public et de la Science politique* et la *Revue de la Science des Finances*.

Monsieur Jean LESCURE, professeur à la même Faculté, a étudié la genèse des grandes crises dans de nombreux travaux, notamment dans un ouvrage justement réputé, dont le succès fut exceptionnel sur « les crises générales et périodiques de surproduction ». En observateur subtil et impartial, cet économiste a consacré un ouvrage remarquable à la Russie soviétique.

Monsieur Lescure qui est, avec notre collègue Ansiaux, un des organisateurs des réunions annuelles des professeurs d'économie politique de langue française, a contribué à l'établissement de liens étroits et précieux entre les économistes de l'Université de Paris et ceux de l'Université de Bruxelles.

M. Georges RIPERT est également professeur à la Faculté de Droit de Paris. Dominant avec une égale autorité le Droit civil et le Droit maritime, M. Ripert est de ces savants qui ne reculent pas devant le labeur écrasant que requiert la publication d'œuvres monumentales comme son grand *Traité de droit maritime* et le *Traité classique de Droit civil* de Planiol et Ripert.

La Faculté de Droit a voulu affirmer la place considérable qu'elle reconnaît à M. Ripert dans le développement actuel de la Science juridique.

Le grade de Docteur Honoris Causa de la Faculté de Médecine a été conféré à MM. DALE, HYMANS VAN DEN BERGH, HOPKINS, LANDSTEINER, NICOLLE et PAWLOW.

Sir Henry Hallet DALE, directeur du National Institute for Medical Research, premier pharmacologiste anglais, a découvert le phénomène d'inversion de l'adrénaline après injection préalable d'ergotoxine. Il s'est illustré dans ces dernières années par des travaux qui ont pris une importance inattendue, qui l'ont conduit à une théorie expliquant par un mécanisme chimique certaines actions nerveuses. Son autorité l'a amené à participer activement, à la Société des Nations, au contrôle biologique des médicaments.

M. Albert Abraham HYMANS VAN DEN BERGH, professeur à l'Université d'Utrecht, s'est acquis une réputation exceptionnelle de clinicien. Sa formation de physico-chimiste l'a orienté vers de nombreux travaux de chimie biologique appliquée à la médecine. Il a introduit en clinique plusieurs réactions chimiques nouvelles. Une de ces réactions, connue dans le monde entier, sous son nom, basée sur l'identification de la bilirubine du sang, a rendu possibles de grands progrès dans l'étude de la nature des ictères.

Sir Frederic Gowland HOPKINS est professeur de biochimie à la Faculté de Médecine de l'Université de Cambridge. On lui doit la découverte, de la plus haute importance, de l'action des acides aminés dans l'organisme, ainsi que la connaissance du rôle important que joue le glutathion dans le phénomène d'oxydo-réduction. Ce sont là deux des plus belles recherches parmi, les nombreux travaux dans divers domaines de la biochimie, qui ont valu à ce savant, le Prix Nobel.

M. Carl LANDSTEINER, professeur au Rockefeller Institute for Medical Research of New-York, est l'auteur de grandes découvertes en immunologie qui lui méritèrent le Prix Nobel. A côté de travaux nombreux et importants sur la lutte contre les maladies infectieuses, la science lui doit la notion des *groupes sanguins*, découverte aux conséquences incalculables qui a expliqué tant d'anomalies et permis de faire avec précision et sécurité les opérations de transfusion.

M. Charles NICOLLE, l'éminent bactériologiste est directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, lauréat du Prix Nobel. Son nom est surtout célèbre par ses travaux sur le typhus exanthématique. Il a non seulement découvert le mode de transmission de cette infection, mais il a indiqué l'organisation de la prophylaxie de ce terrible fléau. Ses travaux sur la théorie de cette maladie rangent M. Nicolle parmi les bienfaiteurs de l'humanité dans la lignée des Pasteur, des Roux, des Calmette et des Bordet.

M. Yvan Petrovitch PAWLOW, professeur à l'Université de Leningrad, porte un des grands noms de la physiologie. Débutant par des travaux d'histologie, il entreprit des études sur la physiologie de la digestion qui le conduisirent à mettre en évidence l'influence du psychisme sur les sécrétions gastriques. Son nom restera attaché à cette découverte admirable. L'ensemble imposant de ses apports à la science physiologique lui a valu le Prix Nobel.

Le grade de Docteur Honoris Causa de la Faculté des Sciences a été conféré à MM. CAYEUX, COTTON, CRISMER, DUMOULIN, HADAMARD, LOWRY, MARCHAL, PASCHER, PELSENER, SWARTS et VAN BIESBROECK.

M. Lucien CAYEUX, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, a ouvert aux géologues une voie nouvelle, en abordant le premier l'étude pétrographique des roches sédimentaires. Les monographies auxquelles ont conduit ces études sont rapidement devenues classiques. Ces études, qui continuent à être l'objet de sa principale activité, attirent à son laboratoire du Collège de France un grand nombre de chercheurs. M. Cayeux apporte, par ailleurs, au service de la carte géologique de France, le concours d'une science précieuse.

M. Aimé COTTON est professeur à la Sorbonne et membre de l'Institut. Ses découvertes de la biréfringence magnétique et du dichroïsme circulaire, ses travaux pénétrants sur le phénomène de Zeeman et sa réalisation du grand électro-aimant, le classent parmi les premiers physiciens contemporains.

M. Cotton joint à une science exceptionnelle, un don d'aménité particulièrement apprécié par les professeurs et étudiants de notre Université qui eurent la bonne fortune de passer dans ses laboratoires.

M. Léon CRISMER, professeur honoraire à l'École militaire, est le type du chimiste analyste. M. Crismer s'est distingué par ses travaux très variés en analyse chimique, notamment sur l'analyse des matières grasses. Il a créé une méthode nouvelle d'identification des substances, basée sur la température critique de solution, il en a fait de nombreuses et fructueuses applications.

Enthousiaste et ardent, ce savant, qui assura pendant un an un intérim très lourd à l'Université de Bruxelles, a suscité des vocations de chimiste chez des jeunes gens qui sont aujourd'hui des maîtres réputés.

M. Alphonse DUMOULIN, professeur à l'Université de Gand, personnifie en Belgique la géométrie dans ses applications les plus subtiles et les plus profondes.

Il a développé, par l'emploi d'une langue analytique, dont les bases ont été jetées par Darboux, des méthodes fondamentales dont plusieurs portent son nom.

M. Jacques HADAMARD, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, a laissé, au cours d'une carrière déjà longue, une profonde empreinte dans tous les domaines de l'analyse et de la physique mathématique. Il serait difficile même d'énumérer toutes les disciplines où ses idées créatrices ont fait découvrir de nouvelles voies.

Ses travaux de science l'ont amené à s'élever à des problèmes de philosophie; rien de ce qui touche à la liberté de la pensée ne reste étranger à cet esprit généreux.

M. Thomas LOWRY, professeur à l'Université de Cambridge, est un des maîtres de la chimie en Angleterre; il dirige un laboratoire particulièrement actif, qui travaille dans des directions très variées. M. Lowry a étudié de nombreuses substances organiques et notamment les composés organiques d'éléments minéraux peu connus comme le Tellure. Il s'est occupé des phénomènes mal connus avant lui, de dispersion rotatoire et de muta-rotation, et il s'est attaché avec succès à la représentation électronique de composés organiques.

M. Emile MARCHAL, professeur à l'Institut Agronomique de l'Etat à Gembloux, a été l'élève des regrettés Léo Errera et Emile Laurent. Par ses belles recherches sur les Bryophytes, M. le professeur Marchal a apporté une contribution capitale à la cytologie et à la génétique. Ses travaux de phytopathologie ont rendu les plus grands services à l'agriculture.

M. Adolphe PASCHER, professeur à l'Université allemande de Prague, dirige les « Beihefte zum Botanischen Centralblatt » et les « Archiv für Protistenkunde ». M. Pascher est l'auteur de la grande « Flore des eaux douces de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse », si importante pour l'étude de la biologie lacustre. Son énorme labeur, orienté vers la protistologie, le place au premier rang des botanistes.

M. Paul PELSENEER, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, est un des plus éminents zoologistes contemporains. Auteur d'admirables travaux sur l'évolution des mollusques, il a pris une part active à la publication des résultats des expéditions célèbres du Challenger et du Siboga.

M. Pelseener a apporté à ce chapitre de la zoologie une grande clarté et l'a enrichi de conceptions systématiques nouvelles qui sont devenues classiques.

Des études auxquelles il a consacré toute une vie de travail ardent et perspicace, il a tiré des considérations de biologie générale, de la plus haute importance, sur les phénomènes de la sexualité, de l'hermaphrodisme, du psychisme animal, de l'hérédité et de l'évolution.

M. Frédéric SWARTS, professeur à l'Université de Gand, a consacré les recherches de toute une vie à la chimie organique du fluor; créant tantôt des méthodes d'analyse, recourant tantôt à des synthèses pénétrantes, il a permis de préciser singulièrement la connaissance des propriétés de l'élément fluor.

M. Swarts est un des organisateurs des Conseils de Chimie Solvay aux travaux desquels il prend une part active; il est le représentant le plus autorisé de la Belgique dans l'activité chimique internationale.

M. Georges VAN BIESBROECK, professeur à l'Université de Chicago, manifestait déjà, au cours de ses études d'ingénieur à l'Université de Gand, une irrésistible vocation astronomique. Débutant à l'Observatoire d'Uccle, il fut amené à poursuivre sa carrière aux Etats-Unis. Devenu professeur à Chicago, où il succède à Bernard, il accomplit à l'Observatoire Yerkes une œuvre scientifique considérable qui élargit nos connaissances sur les étoiles doubles, les comètes et les petites planètes. Type achevé de l'observateur, il jouit d'une autorité morale et scientifique considérable.

Le grade de Docteur Honoris Causa de la Faculté des Sciences appliquées a été conféré à MM. BACKELANDT, DEBYE, JANET et DE MISES.

M. Léon BACKELANDT, professeur à l'Université Columbia à New-York, porte un des grands noms de la chimie industrielle. Ce Belge, immédiatement après ses études à Gand, se rendit en Amérique, et s'y consacra à l'industrie des produits photogra-

priques. Il inventa l'un des premiers papiers au bromure d'argent qui ont tant facilité la diffusion de la photographie. Il apporta ensuite divers perfectionnements à la fabrication électrolytique de la soude caustique et du chlore. Mais sa plus importante invention est celle d'un phénol synthétique, aux propriétés remarquables, qui porte le nom de bakélite. Les applications de ce produit se multiplient sans cesse : elles ont répandu dans le monde le nom d'un savant, dont l'attachement à sa patrie d'adoption n'a jamais amoindri les liens qui l'unissent à sa terre natale.

M. Pierre DEBYE, de nationalité hollandaise, professeur à l'Université de Leipzig, est ingénieur électricien de l'Ecole Polytechnique d'Aix-la-Chapelle, où il débuta comme assistant de mécanique. C'est dans des travaux se rapportant à l'Art de l'Ingénieur, qu'il fut amené à traiter un problème de la théorie de Maxwell et entraîné vers la physique. Il s'y est illustré par des recherches fécondes sur les chaleurs spécifiques, la théorie des dipôles électriques moléculaires et l'étude des solides par les rayons X, qu'il mit au point avec M. Scherrer. Son rôle est prépondérant aussi dans l'étude des phénomènes magnétiques aux basses températures ainsi que dans la théorie des électrolytes.

Membre de la Commission scientifique de l'Institut de physique Solvay, il a guidé de nombreux chercheurs tant à Leipzig qu'à Zurich; il est en ce moment, grâce à la Fondation Francqui, l'hôte de l'Université de Liège où son enseignement attire un grand nombre de jeunes physiciens.

M. Paul JANET, professeur honoraire à la Sorbonne, est directeur de l'Ecole supérieure d'Electricité de Paris et membre de l'Institut.

Directeur du laboratoire central créé par la Société française d'électriciens et de l'Ecole supérieure dont il est l'animateur depuis les débuts de 1895, M. Janet, notamment par son remarquable *Traité d'Electrotechnique générale*, a contribué à maintenir à un niveau élevé l'enseignement des Instituts Electrotechniques qui, dans tous les pays, ont pris une place importante à côté des Facultés de sciences. Ces Instituts contribuent en même temps à développer la science et à promouvoir l'industrie électrique. A cet égard, l'action de M. Janet est de celles dont on ne soupçonne pas l'importance.

M. Richard DE MISES, de nationalité autrichienne, professeur à l'Université de Berlin jusqu'en 1933, est aujourd'hui professeur à l'Université d'Istamboul. L'originalité de ses travaux consacrés

aux mathématiques appliquées et, en particulier, au calcul des probabilités explique leur grand retentissement. Sa maîtrise lui a permis d'aborder de nombreux problèmes relevant de l'art de l'ingénieur, depuis l'hydrodynamique jusqu'à la théorie de la plasticité où son œuvre est celle d'un pionnier.

Esprit d'une rare indépendance, revendiquant sans faiblesse les droits de la pensée, oublieux de son intérêt propre, M. de Mises a volontairement quitté sa chaire de Berlin, lorsque s'établit autour d'elle un régime que sa conscience réprouvait.

La séance publique est terminée. Tandis que la musique joue « Vers l'Avenir », le Roi, après s'être entretenu avec plusieurs membres du corps diplomatique, gagne la Salle du Conseil où lui sont notamment présentés les docteurs honoris causa spécialement venus de Paris, Strasbourg, Londres, Cambridge, Amsterdam, Groeninghe, Utrecht et Leipzig, pour assister aux fêtes jubilaires.

Au cours de cette cérémonie intime, le Roi reçoit des mains de M. Paul Hymans, son diplôme de docteur « honoris causa », ainsi qu'un exemplaire de luxe du « Liber memorialis » édité à l'occasion du centenaire de l'Université.

A 12 h. 45, le Roi se retire, chaleureusement acclamé, avenue des Nations, par les étudiants massés sur son passage.

*
**

Un télégramme à la Reine Elisabeth.

A l'occasion du centenaire de l'Université, M. Paul Hymans a adressé à la Reine Elisabeth le télégramme suivant :

« Au moment de célébrer son centenaire, l'Université Libre de Bruxelles s'incline respectueusement devant Votre Majesté et La prie de daigner agréer l'hommage de sa profonde gratitude pour la protection éclairée et féconde que Votre Majesté accorde à la Science ».

*
**

A l'occasion du centenaire de sa fondation, l'Université a reçu de très nombreux télégrammes et des adresses de félicitations. Voici entre autres celle de l'Union des Anciens Etudiants « Geen Taal Geen Vrijheid » :

AAN DE HEEREN VOORZITTER EN LEDEN VAN DEN BEHEER-
RAAD;

AAN DE HEEREN RECTOR EN PROFESSOREN VAN DE VRIJE
UNIVERSITEIT

te
BRUSSEL

HOOGGEACHTE HEEREN,

Op het plechtige oogenblik waarop de Vrije Universiteit haar stichting en den sedert een eeuw onafgebroken voortgezette wetenschappelijken strijd luisterrijk herdenkt, scharen zich haar ontelbare oudstudenten, en in het bijzonder de oud-leden van den Vlaamschen Vooruitstrevenden Studentenkring « Geen Taal Geen Vrijheid », met vreugde en ingetogenheid rond haar.

Dankbaarheid en trouw vervullen ons allen, en de zekerheid dat in de toekomst het onverzwakt nastreven van hetzelfde ideaal bij de komende geslachten de uitstraling van onze Universiteit zal verruimen verhoogt in ons de liefde jegens de « Alma Mater » waar wij onze wetenschappelijke vorming hebben ontvangen in het licht van vrij onderzoek en leerden zoeken naar waarheid.

Het grondbeginsel waaruit de Vrije Universiteit ontsproot bevatte veel meer dan de zucht naar wetenschap en kennis. Het beoogde de ontwikkeling en de verheffing van alle klassen der bevolking, de zelfbewuste bevrijding van een gansche natie uit de vooroordeelen van onverdraagzaamheid, dogma en onwetendheid.

Geen wonder dan dat talrijke studenten van het gansche land, ook het Vlaamsche gedeelte, de weldaden van deze verheffing mochten ondervinden, die nog steeds zoo broodnoodig blijken voor de Vlaamsche Volksgemeenschap.

Reeds in 1856 kwam een kring van Vlaamsche studenten er tot stand en in 1883 nam hij de vorm aan van den Vlaamschen Vooruitstrevenden Studentenkring « Geen Taal Geen Vrijheid » die nu nog bestaat en waar de Vlaamsche studenten in hun moedertaal samen zijn en gezamenlijk streven naar ontwikkeling vonden.

Geleidelijk vond de Nederlansche taal ook haar plaats in het Onderwijs. Onlangs ging de Universiteit over tot de inrichting van een reeks Vlaamsche leergangen in verscheiden Faculteiten. Deze belangrijke hervorming beantwoordt zoowel aan de verzuch-

tingen van de Vlaamsche Vrijzinnige jeugd als aan de noodzakelijkheid van een doelmatig onderwijs. Hieraan zal het te danken zijn dat voortaan de studenten van de vrije Universiteit van Brussel, heel het land door, hunne beschavende en verlichtende zending zullen kunnen vervullen, ook tegenover de Vlaamsche bevolking.

We zien met vreugde de mogelijkheid tegemoet van een krachtadige opleving van het beginsel van het Vrije Onderzoek in Vlaanderen.

Om al deze redenen jubelt ons aller hart.

En in de hulde, die wij piëteitvol brengen aan Theodoor Verhaegen en de medestichters, begrijpen wij U allen, heeren Voorzitter en Leden van den Beheerraad, en U, heeren Rector en Professoren en wij roepen U een drievoudig « Hoezee ! » toe, wetende, dat nu en immer, de Vrije Universiteit van Brussel, voor gansch de Natie een baken zal blijven van Vrijheid, Verdraagzaamheid en Vrij Onderzoek!

De Bond van Oud-Leden van « GEEN TAAL GEEN VRIJHEID ».

De Secretarissen.
Dr. phil. G. MAZEREEL.
Dr. jur. W. VEROUGSTRAETE.

De Penningmeester,
Dr. phil. R. RENIERS.

De Ondervoorzitters,
Prof. Dr. Arthur CORNETTE.
Dr. Med. Jan GEERTS.

De Voorzitter,
Prof. Niko GUNZBURG.

*
**

La Collation.

A 13 heures, sept cents personnes environ assistent au déjeuner offert à la Cité Estudiantine Paul Heger par le Conseil d'administration de l'Université. Collation excellente et service extra-rapide. On s'assied où l'on peut, mais tout le monde trouve place. « De graves académiciens, a pu dire un journal, voisinent avec de sémillantes étudiantes ».

*
**

Pose de la première pierre de l'Institut d'Education physique.
Fondation Hugo Elisabeth Andriessé.

A 14 heures, à la plaine des sports de l'Université, c'est la pose de la première pierre d'un Institut d'Education physique, en présence de M. le Ministre des Pays-Bas et de M^m Tjarda

van Starckenborgh Stachouwer, de MM. les Ministres Maistriau et Bovesse, de M. Paul Hymans entouré de nombreux membres du Conseil d'administration de l'Université et du Corps professoral, de M. l'architecte Dhuicque, auteur des plans du futur Institut et des généreux mécènes hollandais M. et M^{me} Andriessie ainsi que d'un nombreux public.

M. Paul Hymans fait l'éloge de l'éducation physique et remercie les donateurs en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous sommes réunis pour poser la première pierre d'un Institut d'Education Physique qui rappellera la Fondation de M. Hugo et M^{me} Elisabeth Andriessie-Spanjaard.

C'est l'acte inaugural d'un nouveau développement de nos établissements universitaires et de notre œuvre de haute culture intellectuelle et morale.

L'Université, depuis longtemps, souhaitait de compléter la cité du Solbosch par des installations qui permettraient à la jeunesse estudiantine de chercher dans les exercices de gymnastique et dans les sports à la fois un plaisir et un complément utile et sain de la vie scientifique.

La lutte sportive exige une préparation et une discipline; elle ne se borne pas à une excitation des forces musculaires; elle développe l'habitude de la loyauté, elle crée l'esprit d'équipe; elle enseigne l'art de commander et d'obéir.

La généreuse initiative de M. et M^{me} Andriessie-Spanjaard fournit à l'Université les moyens nécessaires pour la construction d'un Institut d'Education Physique. Déjà, en d'autres occasions, ils ont manifesté leur intérêt pour notre œuvre par de nobles gestes d'encouragement et d'assistance.

L'Université leur en exprime sa profonde reconnaissance.

M. et M^{me} Andriessie-Spanjaard sont des Bruxellois d'élection, non de naissance, et appartiennent à la nation hollandaise, voisine et amie de la nôtre.

Ils ont d'autant plus de titres à notre gratitude, dont nous sommes heureux d'apporter ici le témoignage en présence du diplomate éminent et ami de la Science, Son Exc. Monsieur le Jonkheer Dr Tjarda van Starckenborgh, qui représente les Pays-Bas en Belgique avec tant de distinction et de bonne grâce, et qui occupait auparavant la haute charge de Président du Conseil d'administration de l'Université de Groningue.

M^{me} Elisabeth Andriessé dit sa joie de coopérer de la sorte à l'œuvre universitaire et pose la première pierre.

Le public entonne alors en chœur le chant des étudiants.

*
**

Conférences.

A 15 heures et à 16 h. 30, dans l'Auditoire Lameere à la Faculté des Sciences, M. le professeur honoraire Georges Cornil et M. le professeur Eugène Dupréel parlent, le premier de « L'Elaboration du Droit et l'illusion du Législateur »; le second « Des deux racines de la valeur du Vrai ».

On trouvera plus loin le texte de ces conférences.

*
**

La journée se termina par deux banquets, celui des Etudiants, à la Salle de la Madeleine, et celui offert par M. le Président du Conseil d'administration et M^{me} Hymans, à la Fondation universitaire, aux membres du Conseil et aux docteurs honoris causa.

*
**

Journée du 20 novembre.

La Saint Verhaegen.

Vers onze heures et demie, par un léger brouillard, après que le général Lartigue, au nom du Grand Orient de Belgique et M. Van Hooveld, au nom des Amis Philanthropes, eurent déposé, au pied de la statue de Verhaegen, des fleurs arrangées en triangle et que M. Van Hooveld eut fait l'éloge du Fondateur de l'Université, on vit arriver, signalé par des drapeaux, le cortège des Etudiants et des Etudiantes. Ils avaient déposé d'abord trois gerbes sur la tombe du Soldat Inconnu; M. Vilain, au nom de l'A. G. des Etudiants de l'U. L. B.; M^{lle} Grégoire, au nom de l'A. G. des Etudiantes; M. Thiry, au nom de la délégation lilloise. Ils avaient ensuite, comme chaque année, salué, dans le centre de la ville, le monument Ferrer.

Devant la statue de Verhaegen, en présence des autorités académiques et des drapeaux rangés en cercle, M. Vilain, président de l'A. G. prit la parole et termina par ces mots : « Au pied de la statue du grand ancêtre que nous honorons aujourd'hui, je vous apporte l'assurance, Monsieur le Recteur, que les étudiants de 1934 sauront, dans toutes les circonstances se montrer dignes de leurs aînés et je salue, en ce matin mémorable du centenaire, la prospérité de l'Université de Bruxelles et le triomphe de son idéal philosophique ».

M. le Recteur répondit en ces termes :

MES CHERS AMIS,

C'est avec une joie renouvelée chaque année que les autorités académiques et le corps professoral sont témoins de ce pèlerinage presque rituel de la jeunesse estudiantine au monument de l'illustre fondateur de l'Université.

C'est avec une amicale fierté que vos professeurs voient l'événement principal de vos fêtes consister en un hommage empreint de piété et de dignité à la mémoire du fondateur de notre Alma Mater.

C'est la manifestation de votre communion d'idéal avec celui qui a voulu créer en Belgique un asile pour la science libre, ou, comme l'on disait dans le langage romantique de son temps, un temple où l'on put toujours pratiquer, sans entraves et sans crainte, le culte de la Vérité.

Cette année, votre pèlerinage revêt un caractère particulier; à la communion d'idées que vous exprimez, s'ajoute un témoignage d'admiration pour l'œuvre qui s'est maintenue durant un siècle.

C'est, en effet, un spectacle singulier et réconfortant de voir qu'au travers des vicissitudes de la politique, des changements dans les conceptions de l'organisation sociale, notre Université s'est merveilleusement développée en poursuivant son chemin droit devant elle. Cette vitalité, et cette continuité, tiennent à ce que les idées qui guident tous vos professeurs — bien qu'ils soient loin d'être tous d'une opinion uniforme — sont inspirées des vertus éternelles sans lesquelles aucune œuvre constructive n'est possible, la *justice* et la *sincérité*, filles l'une et l'autre de l'*esprit scientifique* et de la *liberté*.

Par un snobisme assez répandu aujourd'hui, ceux qui parlent de Liberté, sont souvent considérés un peu comme des fossiles qui s'attardent à des vieilleries au lieu de s'occuper de choses actuelles.

Il est bien vrai que depuis la grande tourmente de la guerre le monde n'a pas repris l'équilibre que nous avions rêvé; des exagérations et des erreurs économiques ont été commises, qui eussent été évitées si l'esprit scientifique, et le désintéressement qui en est le corollaire, avaient toujours guidé les actions des hommes.

On se trouve aujourd'hui contraint de chercher des plans et des formules qui pourraient réparer les erreurs.

Nous devons respecter les audaces des novateurs, mais il faut souvent qu'elles d'adaptent et s'épurent, il faut aussi d'autre part que les hommes s'attachent, de bonne foi, à les comprendre. Cela ne se fait pas en un jour. Ce qui fait la grandeur durable des œuvres dites révolutionnaires c'est qu'elles intègrent l'action lente de la réflexion dont elles ne sont jamais que le couronnement ou la consécration.

Il ne faut pas plus d'ailleurs, rejeter à la légère les idées admises qu'il ne faut repousser sans examen les idées les plus neuves. Il faut, avec esprit critique, faire le départ entre les conceptions artificielles ou précaires et les notions fondamentales dont la valeur est éternelle, comme la Liberté.

Ne vous laissez pas influencer par ceux qui vous diront que les idées de liberté sont aujourd'hui si répandues qu'il ne faut plus les défendre.

La Liberté n'est pas une conquête bien ancienne et ses ennemis pourraient encore chercher à l'entraver si nous n'étions toujours sur nos gardes, prêts à la défendre.

L'intolérance, camouflée sous des appellations diverses n'est pas morte. Ceux qui chez nous voudraient la faire revivre en la ranimant dans les mœurs, avec l'espoir secret de la rétablir dans les lois, ne manquent ni d'exemples ni d'encouragements du dehors. C'est en ces termes que s'exprimait déjà Jules Simon, il y a soixante-quinze ans; il ne faut jamais dire que la destruction de la Liberté est impossible, c'est pour l'avoir trop dit et pour l'avoir trop cru, que plus d'un peuple libre est tombé en servitude.

Au pied de ce monument, je suis heureux de trouver l'occasion de parler de la Liberté aux étudiants de 1934, comme Verhaegen aimait à célébrer cette même liberté devant les étudiants de 1834.

Par ces quelques mots, mes chers amis, étudiantes et étudiants, j'ai voulu, comme vous, apporter un hommage à l'homme qui pour tous les universitaires bruxellois est désormais immortel.

La seule immortalité sur laquelle tout le monde s'accorde n'est-elle pas celle qui est conférée aux esprits supérieurs, par l'influence directrice qu'ils exercent sur les autres hommes et qui se poursuit longtemps après leur présence éphémère parmi les vivants.

Verhaegen est immortel parmi nous, puissent durant le second siècle qui commence pour l'Université, et ceux qui le suivront, vos successeurs et les nôtres, s'inspirant de sa pensée, se rappeler toujours que l'esprit scientifique et la liberté sont les seules bases possibles de la démocratie.

A l'issue de la cérémonie, les étudiants plantèrent, au milieu de la pelouse précédant les bâtiments de la Faculté de Philosophie et Lettres un « Arbre du Centenaire ». De nouveaux discours furent prononcés à cette occasion.

*
**

Conférences.

A 14 h. 30 et à 16 heures eurent lieu, à la Faculté de Médecine, les conférences de MM. les professeurs Albert Dustin et Frans van den Dungen, l'une intitulée « La Médecine et le Libre Examen », l'autre « Lois et Postulats ».

On trouvera plus loin le texte de ces conférences.

*
**

Le Banquet.

Le soir, à 8 heures, plus de huit cents convives se pressent au banquet des Anciens Etudiants. Le grand hall de l'Université, éclairé *a giorno*, les tables nombreuses, le linge, les cristaux, font un spectacle éblouissant.

Dès 7 h. 30, le Président du Conseil d'administration et M^{me} Hymans, le nouveau Président de l'Union des Anciens Etudiants et M^{me} Travailleur avaient reçu leurs invités personnels au premier étage.

Bientôt le grand hall se remplit de toilettes, d'habits et d'uniformes. La musique des Guides joue des airs entraînants.

A la table d'honneur, qui était présidée par M. Hymans, avaient pris place l'Ambassadeur des Etats-Unis et M^{me} Dave Morris, M. Maistriau, ministre de l'Instruction publique, M. Huisman-van den Nest, échevin de l'Instruction publique; MM. Servais et Marcq, Présidents honoraires de l'Université, M. le recteur Bogaert, M. Travailleur, Président de l'Union des Anciens Etudiants, MM. les Professeurs Lameere, Leclère et Erculisse; M. Perrin, C. Galpin, Vice-président de la C.R.B. Educational Foundation, MM. Brunot, Bonger, Salverda de Grave, Sir Henry Hallet Dale, Thomas Lowry, docteurs honoris causa; MM. E.-J. Solvay, Vinck, Vice-président du Sénat, Catteau, Mahaim, Andriesse, Goossens-Bara, etc., etc.

A l'heure des toasts, M. Hymans se lève et on bat un triple ban en son honneur. Il s'exprime en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Je me lève pour remplir d'impérieux et agréables devoirs et j'ajoute que je redoute beaucoup de ne pas suffire à la tâche.

Je devrais multiplier les toasts. Par prudence je les unis dans un seul discours.

Il faut que je remercie en cet épisode final de nos cérémonies jubilaires, tous ceux qui ont manifesté à l'égard de l'Université, leur amitié et leur attachement. C'est à nos Docteurs honoris causa que je pense d'abord, aux anciens qui ont tenu à se rapprocher de nous dans une occasion solennelle et dont beaucoup sont venus de France, d'Angleterre, de Hollande et même des Etats-Unis, et aux nouveaux de l'étranger et de Belgique que nous avons la joie de recevoir dans notre famille.

Ils représentent de célèbres institutions. Ils nous apportent leur propre gloire.

Il y a quelque chose de réconfortant, à l'époque où nous sommes, dans ce sentiment de solidarité qui incite les grands hommes de science, d'origine si diverse, à se retrouver et à prendre contact.

Et nous nous permettons de voir dans l'empressement de nos amis du dehors un témoignage de sympathie à la fois pour l'Université et pour la Belgique.

J'adresse un salut confraternel à nos collègues des autres Universités belges. Depuis la guerre, nos Universités se trouvent associées dans des entreprises de développement scientifique où chacune conserve sa personnalité et où toutes contribuent au progrès de l'enseignement et de la science.

Je remercie l'État qui a compris largement ses devoirs vis-à-vis du haut enseignement, et le Ministre de l'Instruction publique, M. Maistriau, qui, mû par une pensée délicate, a voulu que le dernier geste de sa fonction fut une manifestation amicale pour l'Université.

Je remercie encore la Ville de Bruxelles dont l'aide et la protection datent de l'origine, il y a cent ans, et que nous avons retrouvée auprès de nous, après la guerre, dans l'œuvre de reconstruction et de rénovation que l'Université a poursuivie.

Je remercie enfin tous les donateurs de l'Université, tous ceux qui, émus par l'événement que nous célébrons, sont venus à nous les mains pleines, et spécialement les Loges Maçonniques d'où partit, il y a un siècle, l'appel initial de Verhaegen. Elles ont apporté à l'Université une généreuse contribution dictée par le souvenir et le désir de servir la cause du Libre Examen.

Et je m'adresse maintenant aux Anciens Etudiants qui sont venus ici, en foule, se mêler aux professeurs et qui constituent avec nous, ce soir, le grand corps universitaire vif et puissant, qu'anime un ardent esprit collectif.

Les fêtes et les cérémonies de notre jubilé ont une signification.

Tous ensemble nous nous réjouissons de l'atmosphère d'harmonie et de ferveur dans laquelle elles se sont déroulées.

Ensemble nous ressentons l'orgueil d'un long passé rempli de travail et d'honneur, de pensée et d'action.

Tous ensemble, en nous réunissant ici, nous affirmons notre attachement à la grande école où nous avons appris à penser et à discuter librement, avec la préoccupation de rechercher le vrai et le bien, où notre conscience s'est formée et nos convictions se sont épanouies dans une atmosphère d'indépendance.

Ce passé, cet orgueil, cette union, sont de grandes forces morales. Entretienons-les, afin de persévérer, d'espérer, d'entreprendre.

Le monde traverse une crise angoissante. Il en a traversé d'autres après l'écroulement du régime napoléonien et les perturbations révolutionnaires de 1848.

L'heure n'est pas au découragement et au pessimisme. L'histoire de l'Université qui embrasse un siècle est une magnifique leçon d'énergie.

L'Université est le fruit d'une volonté qui n'a jamais fléchi, de la volonté de quelques-uns soutenue par une volonté collective. Elle est le fruit de la liberté. Un peuple où de telles initiatives sont possibles et réussissent, n'est pas mûr pour la décadence et n'est pas prêt à s'abandonner.

Sans doute la liberté est secouée par des vents contraires. Les doctrines autoritaires et les mystiques de foule tendent à écraser l'individu. Gardons le respect de la personne humaine et de son bien le plus sacré, la pensée libre, que nulle puissance ne peut détruire, dont le flambeau toujours finit par percer les brouillards et illuminer les chemins.

Je bois à l'Université, à ses amis, à ses professeurs, aux Anciens Etudiants, à la Jeunesse qui monte et saura remplir le double devoir de la continuité et de la rénovation.

Une immense acclamation accueille la péroration du Président.

M. Travailleur prend ensuite la parole au nom des Anciens Etudiants :

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce n'est pas sans émotion que je prends la parole aujourd'hui devant vous, devant une assemblée aussi choisie et après tant d'orateurs distingués qui, hier et à l'instant même, en de brillants discours, vous ont remémoré les fastes de l'Université de Bruxelles durant son premier siècle d'existence.

Les périls de la mission que l'Union des Anciens Etudiants vient de me faire l'honneur de me confier sont évidents; mais elle comporte cependant une compensation bien agréable : car elle me donne la joie de pouvoir, au nom de l'Union des Anciens Etudiants, remercier tous ceux qui, à l'extérieur et à l'intérieur de l'Université, ont contribué à sa grandeur et à sa prospérité :

les pouvoirs publics et les particuliers qui l'ont soutenue de leurs deniers et de leur influence;

son Conseil d'administration qui a présidé à ses destinées avec prudence et sagesse;

et, enfin, tout particulièrement, son admirable corps professoral qui a fait sa renommée.

Nous, les anciens étudiants, qui avons eu le privilège de suivre son enseignement, nous nous rendons compte, tous et chacun d'entre nous, que c'est à l'Université de Bruxelles et à ses professeurs que nous devons en grande partie d'être ce que nous sommes.

Au nom de tous les anciens élèves de l'Université de Bruxelles, au nom de ceux qui sont présents à la réunion de ce soir et de ceux que les circonstances ont empêchés d'assister à ce banquet, je leur exprime notre profonde et sincère gratitude.

La vie de l'Université pendant son premier siècle d'existence, les difficultés qu'elle a rencontrées et les succès qu'elle a obtenus, vous ont été rappelés avec éloquence; permettez-moi de vous demander de bien vouloir porter maintenant plus particulièrement vos regards vers l'avenir.

La science évolue sans cesse, et il faut que l'Université continue à occuper le premier rang parmi les établissements de haut enseignement de Belgique et de l'étranger. Aussi, comme en fin de compte toute réalisation est conditionnée par les moyens financiers dont il peut être disposé, je voudrais attirer l'attention des anciens étudiants sur la souscription que l'Union a décidé d'ouvrir à l'occasion du centenaire de l'Université.

Il n'est peut-être pas élégant de venir ainsi, à la fin d'un banquet, agiter devant vous ces questions de gros sous et débattre cette affaire de famille devant nos invités. Je les prie de bien vouloir me le pardonner.

Les temps sont difficile sans doute et il peut être téméraire de vous parler en ce moment de souscription nouvelle. Mais pourquoi faudrait-il toujours trembler? Pourquoi craindre toujours le pire? Il faut être sérieux, et grave même quelquefois. Il est cependant aussi indispensable d'être parfois optimiste et entreprenant.

C'est pourquoi j'espère que dans cette atmosphère familiale, vous souvenant des années passées sur les bancs de cette école, vous serez repris par l'enthousiasme de votre jeunesse et que vous serez tous enclins à participer à la souscription que l'Union des Anciens Etudiants a décidé d'ouvrir pour doter l'Université de Bruxelles, d'un fonds lui permettant, entre autres, d'enrichir sa bibliothèque et de créer une plaine de sports qui complètera l'Institut d'éducation physique dû à la générosité de M. et M^{me} Andriesse auxquels l'Union est heureuse d'adresser à son tour ses remerciements.

Que peut-il être fait de mieux pour développer l'esprit universitaire et créer cette atmosphère d'intimité, que de mettre les étudiants à même de trouver à l'Université et dans son voisinage

immédiat, non seulement tout ce dont ils ont besoin pour leur culture scientifique, mais encore pour leur délassement intellectuel et physique ?

La population de l'Université se recrute tout autant en province qu'à Bruxelles. Pour les provinciaux, l'Université constitue plus peut-être que pour les Bruxellois un foyer complétant le foyer familial. Il est certain cependant que, pour les uns et les autres, la prolongation du contact journalier en dehors des heures de cours, dans la cité des étudiants, à l'Institut d'éducation physique, à la plaine des sports comme dans les laboratoires et la bibliothèque, ne peut que contribuer à maintenir entre tous les élèves cet esprit de camaraderie qui fait le charme de la vie universitaire et ce culte des principes dont est imprégné l'enseignement qu'ils y reçoivent.

La culture physique, l'éducation sportive, ne peuvent qu'améliorer la tenue, la santé physique et morale des étudiants; et ce n'est pas d'aujourd'hui que les pédagogues préconisent cette évolution de l'éducation universitaire puisque, suivant ce qu'a bien voulu me rappeler notre ancien Président, Rabelais lui-même considérait le sport comme le complément souhaitable de la formation intellectuelle.

Le Comité de l'Union espère que les Anciens Etudiants feront bon accueil à son initiative et je forme le souhait qu'avant de nous séparer nous puissions vous annoncer que la souscription est en bonne voie et qu'une somme importante est déjà assurée pour l'exécution du projet dont je vous ai entretenus.

Excellence, Mesdames, Messieurs, je vous prie de lever votre verre à la grandeur et à la prospérité de l'Université de Bruxelles et à la santé de son corps professoral.

M. le Recteur Bogaert lève ensuite son verre et s'exprime en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Recteur, dans notre constitution académique, est l'élu et le représentant du corps professoral; c'est ce qui me vaut l'honneur de parler en ce moment *au nom de tous les professeurs des Facultés et des Ecoles*. Honneur périlleux, car, comment exprimer de manière à les traduire fidèlement, les sentiments si délicats, si

complexes, si profonds et si sincères de tant d'hommes distingués à l'endroit de l'institution à laquelle vont tout leur dévouement et toute leur affection.

J'ai dit, toute leur affection, car l'Université n'est pas une institution où l'on entre exclusivement pour faire une carrière; c'est une communauté spirituelle; on y entre parce qu'on est attiré vers elle : on n'est attiré que par ce que l'on aime.

Je n'hésite pas à dire, que ceux d'entre nous qui viennent d'autres centres universitaires, se doutaient bien de l'atmosphère qu'ils trouveraient dans la maison de Théodore Verhaegen, ils l'ont respirée avec joie, jamais aucun n'y a été déçu. Quant aux autres, ceux qui ont été élevés dans la maison, et qui s'en sont éloignés pour répondre à l'appel et aux exigences d'une carrière, ceux-là n'ont jamais cessé d'éprouver une attirance nostalgique vers leur Université, et lorsqu'ils y sont revenus, c'est de toutes leurs forces et avec passion qu'ils ont voulu la servir.

Les uns et les autres, qu'ils soient professeurs de lettres ou de sciences, de médecine ou de technique, juristes, économistes ou pédagogues, tous, vis-à-vis de l'Université sont confondus en une famille unie et homogène; tous savent que l'Université n'a jamais rien négligé dans la mesure des possibilités et au prix des plus durs efforts pour faire bien, pour faire toujours mieux et ils sont heureux de trouver aujourd'hui une occasion de lui affirmer un indéfectible attachement et une sincère admiration.

Notre admiration trouverait un fondement suffisant dans l'histoire du développement miraculeux de l'institution chétive de 1834 et dans le prestige acquis aujourd'hui par l'Université libre. Mais on pourrait nous dire que nous sommes un peu juge et partie, et qu'il vaudrait mieux une appréciation du dehors.

Je crois pouvoir invoquer l'avis de ces savants illustres venant d'universités vénérables, de la Sorbonne, de Cambridge et d'Utrecht pour n'en citer que trois, qui veulent bien considérer, comme un homme de quelque valeur, le Doctorat Honoris Causa d'une jeune Université, à peine centenaire.

A ces Docteurs Honoris Causa, dont j'ai eu hier le grand honneur de proclamer les mérites insignes, j'exprime aujourd'hui la fierté et la joie de tous mes collègues, de les voir désormais intégrés dans notre famille universitaire; je les remercie de l'incalculable appui moral qu'ils nous apportent et je les félicite : *Vivant, Vivant, Semper Vivant !*

Notre Université a prospéré pendant un siècle, après une adolescence vécue dans une atmosphère de lutte; Monsieur le Ministre Hymans, Président du Conseil d'Administration, nous l'a rappelé

hier, dans un discours qui restera le joyau de ces fêtes jubilaires. Elle a triomphé de toutes ses épreuves grâce au concours de ses amis, et nous ne pouvons pas l'oublier en ce moment, grâce à ceux de nos amis connus et inconnus qui appartiennent à cette grande puissance de notre temps : à la presse. La Presse amie ne nous ménage pas ses traits lorsqu'elle croit devoir nous signaler des écueils mais elle n'a jamais cessé de nous appuyer lorsqu'il s'agit de faire connaître notre Institution, de signaler ses initiatives et de souligner les services qu'elle rend à la collectivité.

Ces derniers jours encore, elle nous a donné de précieuses preuves de sollicitude. Je tiens à dire à ses représentants combien l'Université a été touchée de leur concours et à leur en exprimer toute sa gratitude.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je n'en dirai pas davantage, parlant au nom de mes collègues professeurs, j'ai fait allusion à trois points, permettez-moi de conclure en portant trois santés : à l'Université Libre, à ses Docteurs honoris causa, à la Presse.

L'Ambassadeur des Etats-Unis, Son Excellence M. Dave Hennen Morris, remercie au nom des docteurs honoris causa :

MESDAMES, MESSIEURS,

En ma qualité d'Ambassadeur, il me semble qu'il est de mon devoir de remercier l'Université, non seulement au nom de mon pays, mais aussi au nom du groupe si distingué auquel a été conféré des grades honoraires tant appréciés, et de lui exprimer la profonde reconnaissance qui nous anime tous.

Mais, avant tout, puis-je dire, que d'avoir reçu cet honneur à la session à laquelle S. M. le roi Léopold III a daigné accepter de l'Université le doctorat «Honoris Causa» est une distinction de plus qui nous touche profondément. Je suis sûr que tous, nous sommes heureux et fiers de payer à Sa Majesté le tribut le plus haut que nous puissions Lui rendre, en témoignant notre conviction qu'Elle est le digne Fils du grand Roi Albert et de Sa mère si admirable, la reine Elisabeth. Dieu les bénisse tous trois !

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Au nom de ceux que vous avez honorés à l'occasion de cet heureux Centenaire, permettez-moi de vous remercier comme représentant votre grande Université, si connue dans le monde entier, pour le travail important accompli par ses professeurs et ses alumni.

J'engage ma foi que nous, comme alumni nouveaux, nous vouerons notre vie et notre travail avec un courage renouvelé, à cause de votre confiance en nous, à l'accomplissement des travaux qui nous rendront dignes de porter plus haut le flambeau de la Science au service de la Vérité.

Je terminerai ces quelques paroles de gratitude en faisant mien le sentiment exprimé par Marguerite à Faust quand elle disait : *Me rend chère à moi-même, le fait que tu m'aimes.*

M. Ferdinand Brunot, de l'Institut de France, remercie à son tour, dans un discours improvisé qui est accueilli par une vibrante *Marseillaise*.

M. Huisman-van den Nest, échevin de l'Instruction publique, exprime les regrets de M. le Bourgmestre Max, qui n'a pu assister à cette fête. Il apporte ensuite l'hommage de la Ville à l'Université et salue la mémoire de ceux qui ont fait la gloire de l'Alma Mater, notamment de Théodore Verhaegen.

M. le Professeur Erculisse, parlant au nom de la Franc-Maçonnerie, intervient à son tour :

MESDAMES, MESSIEURS,

Paul Heger, cet homme admirable, à qui l'Université rendait hier un juste tribut d'hommage, avait coutume de dire que les progrès des sciences ressemblent à une correspondance incessante entre elles; un physiologiste, Galvani, observant un fait nouveau, avait posé une question aux physiciens; la réponse fut la découverte de la pile Volta et le prodigieux développement de l'électricité et celle-ci à son tour a contribué aux progrès de la physiologie.

Ayant à dire ici, au nom de la Franc-Maçonnerie la joie que cette institution éprouve à voir l'Université de Bruxelles, célébrer en pleine puissance de vie le centenaire de sa fondation, cette comparaison m'est apparue comme la plus apte à définir la position respective des deux institutions.

Quand, il y a un peu plus de deux siècles, la Franc-Maçonnerie se constitua en Angleterre, ce fut sous l'impulsion d'hommes qui, pour la plupart, étaient fellows de la Royal Society, c'est-à-dire membres de la plus haute compagnie scientifique du pays. Notre collègue, M. van den Dungen a rappelé éloquemment cet après-midi même combien l'un d'entre eux, Desaguliers, avait contribué à l'avancement des sciences à cette époque.

Lorsque, il y a un siècle, Verhaegen, au sein de la loge des Amis Philanthropes, faisait accueillir l'idée de fonder l'Université de Bruxelles, il ne faisait que s'acquitter vis-à-vis de la science, à qui la Franc-Maçonnerie devait son existence, d'une dette séculaire.

Je n'ai pas à définir ici la Franc-Maçonnerie, je voudrais cependant rappeler un passage du poète anglais Tennyson, passage fort connu, mais qui dépeint fort bien la tentative de synthèse qu'est la Franc-Maçonnerie telle qu'elle était dans l'esprit de ses fondateurs et telle qu'elle est actuellement :

« J'ai rêvé, dit Tennyson, que pierre à pierre j'élevais un édifice sacré, qui n'était ni une pagode, ni une mosquée, ni une église, mais un temple plus grand et plus simple à la fois, ouvert à tout souffle d'en haut; et la vérité, l'amour et la justice vinrent et y demeurèrent. »

La maison de Verhaegen nous apparaît comme la réalisation de ce rêve de Tennyson, comme une parcelle de l'idéal maçonnique revêtu des formes tangibles de la réalité. Et quand je parle de la maison de Verhaegen, ce n'est point au sens matériel de ces mots que je m'arrête : la maison de Verhaegen c'est tout le domaine spirituel du libre examen; de Lamennais à l'encyclique « Pascendi », il s'est considérablement étendu et si un savant, revêtu de la robe de prêtre a pu développer une cosmogonie de loin plus audacieuse que celle de Galilée et voir consacrer la valeur de ses recherches par l'attribution de la plus haute distinction à laquelle un savant puisse prétendre dans ce pays, c'est sans arrière-pensée que nous nous en réjouissons, car cela encore est un progrès du libre examen. C'est que la recherche de la vérité se confond avec la vie et que vouloir limiter cette tendance profonde de l'esprit humain, c'est s'attaquer à la raison même de son existence.

Il y a quelques années, lors de l'inauguration du monument élevé à Ernest Solvay, M. Langevin, professeur au Collège de France, rappelait cette parole émouvante de ce bienfaiteur de l'Université de Bruxelles :

« La société est condamnée à la justice sous peine de mort. »

On peut en dire autant de la vérité. Nul obstacle ne peut être apporté à sa recherche. C'est par cette conception de la liberté et de la tolérance, qu'elles s'honorent d'avoir toutes deux respectée, que la Franc-Maçonnerie et l'Université de Bruxelles manifestent leur communauté de tendance.

La Franc-Maçonnerie a été l'inspiratrice de Théodore Verhaegen, mais elle n'a jamais imposé aucune tutelle à l'œuvre qu'il fondait.

En ce jour, sortant de sa réserve habituelle, elle exprime sans réserve la joie qu'elle éprouve à voir une œuvre profondément imbue de son idéal, témoigner par son succès de la fécondité de ses principes.

En son nom, je lève mon verre à cette maison qui, suivant l'expression de Tennyson, apparaît comme un temple à la fois très simple et très grand ouvert à tous les souffles de l'esprit et où la vérité, la liberté et la tolérance sont venues se fixer pour éclairer et servir ce pays et le monde.

Enfin, M. Vilain, président de l'Association Générale des Etudiants, clôture la série des discours en adressant la reconnaissance des étudiants à leurs aînés.

La soirée se termine dans la salle de lecture de la bibliothèque où le café est servi et où l'on examine une intéressante exposition de souvenirs universitaires.

*
* *

Assemblée générale extraordinaire de la Ligue de l'Enseignement.

Comme épilogue à ces fêtes, la Ligue de l'Enseignement organisa le 25 novembre, à 10 heures du matin, dans le grand hall du Palais des Académies, une assemblée générale extraordinaire consacrée au Libre examen et dédiée à l'Université de Bruxelles.

Une assistance extrêmement nombreuse emplit la vaste salle.

Au Bureau, à côté de M. Nicolas Smelten, président de la Ligue de l'Enseignement, ont pris place M. Henri Rolin, vice-président du Conseil d'administration de l'Université Libre de Bruxelles; M. Marcel Nyns, secrétaire général du Ministère de l'Instruction publique; M. Fernand Cocq, ancien ministre de la Justice et ancien président de la Ligue; M. Edouard Bogaert, recteur de l'Université Libre; M. Léon Leclère, ancien ministre des Sciences et des Arts et ancien président de la Ligue; M. Alexis Sluys, président d'honneur de la Ligue; M. Paul Erculisse, professeur à l'Université, représentant la Franc-Maçonnerie belge; MM. Charles Pergameni, professeur à l'Université et Hubert Frère, préfet de l'Athénée du Centre, membres du Conseil général de la Ligue; MM. Edgard Philippet et Ernest Schoeren, respectivement secrétaire général et trésorier général de la Ligue.

Derrière le Bureau, on remarque la présence d'un grand nombre de membres du Conseil général de la Ligue et du corps professoral de l'Université.

M. Smelten, après avoir remercié les personnalités présentes, rend un vibrant hommage d'admiration à l'Université Libre de Bruxelles. Il met particulièrement en évidence la volonté commune qui anime les deux institutions :

Affranchir la pensée de tout esclavage, soit politique, soit dogmatique; libérer l'enseignement de toute mission despotique, quelle qu'en soit la source, ayant pour objet d'enchaîner l'esprit à un savoir formel, ou les consciences à des doctrines, Il rappelle ensuite les liens personnels qui, au cours de soixante-dix années d'activité ont précieusement uni la Ligue à l'Université et marqué la solidarité spirituelle de la tâche qu'elles accomplissaient l'une et l'autre, et des sphères différentes, pour la même cause.

Il termine son allocution en ces termes :

La célébration du Centenaire de l'Université Libre de Bruxelles a ravivé notre foi dans l'avenir de l'instruction publique. Si nous avons pu en douter parfois devant des défaillances de caractères, des abdications de conscience, devant toutes les aberrations qu'ont suscitées les misères matérielles de ces dernières années, une espérance renaît, une force nouvelle surgit devant la grandeur avec laquelle se sont affirmés, en ces journées solennelles, la fidélité, l'ardeur, l'enthousiasme de l'Université de Bruxelles envers le principe du libre examen.

C'est par l'Université Libre que survit depuis cent ans, en Belgique, une âme laïque; c'est dans l'avenir, par la féconde irradiation de son œuvre de sciences et d'enseignement que l'éducation et l'instruction de la jeunesse belge seront libérées des servitudes confessionnelles qui les étreignent, et qu'elles deviendront sans réserve œuvres de culture et d'émancipation, conformes aux droits constitutionnels des citoyens, aux intérêts intellectuels et moraux du peuple et à la dignité civique de la Belgique.

La péroraison du président de la Ligue est longuement applaudie.

M. Bogaert, recteur de l'Université Libre, remercie la Ligue de l'Enseignement au nom de l'Alma Mater. Il présente ensuite une étude synthétique du Libre Examen qui intéresse vivement l'assistance.

La liberté de pensée, la liberté de conscience est née, dit-il, du besoin de comprendre qui a toujours animé les hommes; de cette curiosité dont on peut retrouver la trace jusque dans les audacieux débuts de la pensée scientifique, jusque chez ces penseurs de la Grèce qui avaient placé au premier rang de leurs préoccupations ce besoin de comprendre afin d'abolir la crainte des Dieux et de substituer à leur volonté capricieuse et cruelle, l'action régulière des lois de la nature...

Cette attitude d'esprit du libre examen va son chemin depuis des siècles, ses victoires ne se comptent pas, elle a envahi des provinces de la pensée de plus en plus nombreuses jusqu'à les embrasser toutes; elle s'est répandue, irrésistible, du domaine des idées jusque dans celui des institutions. Elle a conduit à la laïcité.

L'Etat laïc ne connaît que des consciences individuelles, il n'impose aucune croyance, il n'est pas plus irréligieux qu'il n'est athée.

En matière scolaire, au regard des divers enseignements, il a la volonté bien arrêtée de n'en privilégier aucun et il laisse à chacun le loisir de compléter s'il lui plaît par tel enseignement philosophique ou confessionnel qu'il aura choisi, l'instruction que dispense l'école. Cela est clair. Et cependant nous lisons tous les jours que le Libre Examen aurait pour objectif la destruction de la foi là où elle existe, et se proposerait d'anéantir les diverses confessions au profit d'un athéisme ou d'un laïcisme ayant un caractère sacré et obligatoire, officiel et national.

Faut-il dire que le laïcisme ainsi entendu comme un dogmatisme nouveau n'existe que dans l'esprit de ceux qui l'ont, de bonne foi peut-être, inventé pour le combattre ?

M. Bogaert termine son exposé en soulignant que le Libre Examen constitue l'idéal commun de l'Université et de la Ligue de l'Enseignement, qui, chacune dans son domaine, n'ont d'autre ambition que d'aider les jeunes à devenir des citoyens utiles ou, comme le disait Baron, un des fondateurs de l'Université, d'inspirer aux jeunes gens l'amour pratique des hommes qui sont frères, sans distinction de caste, d'opinion ou de nation, de leur apprendre à consacrer leurs pensées, leurs travaux et leurs talents à l'amélioration et au bonheur de leurs concitoyens et de l'humanité.

Il conclut aux applaudissements de l'assemblée en exprimant sa foi dans la jeunesse belge qu'il compare à une futaie précieuse qui se renouvelle par les racines.

Des profondeurs du sol surgissent de nouveaux plants, le bon ouvrier doit veiller à ce qu'ils puissent pousser sans entraves, librement, tous, tout droit vers la lumière.

La parole est donnée à M. Charles Pergameni, professeur à l'Université et membre du Conseil Général de la Ligue de l'Enseignement pour traiter du « Libre Examen et de la Tolérance. »

Après avoir démontré que le Libre Examen est une manière d'être et de penser en même temps qu'il présente tous les caractères d'une méthode de travail, M. Pergameni examine à la lueur du Libre Examen et de la tolérance quelques périodes de l'histoire telles la Renaissance, l'ère moderne, la fin d'XVIII^e siècle, et note que

les régimes à liberté limitée, sinon à tendances dictatoriales, oblitérent le libre examen et ne conçoivent la tolérance qu'en faveur de ceux qui les soutiennent...

Quelle qu'ait été la participation de l'Église à la civilisation médiévale et moderne, dit-il, il est permis de dire que cette vaste organisation a singulièrement contrarié l'exercice de l'esprit critique, puisque pour elle était haïssable celui qui se laissait atteindre par le doute.

Or, qui dit doute intellectuel, dit aussi commencement de la sagesse.

Notre culte, conclut l'orateur, est celui de la Vérité, que nous cherchons à atteindre loyalement. Mais nous savons bien que le progrès est indéfini, qu'il exige des efforts continus, tenaces et persévérants. C'est l'honneur de tous ceux qui travaillent sous le signe du Libre Examen que de considérer leur tâche comme toujours inachevée.

L'exposé de M. Pergameni est longuement applaudi.

Enfin, M. Hubert Frère, préfet de l'Athénée du Centre et membre du Conseil Général de la Ligue de l'Enseignement, expose la question du « Libre Examen et de l'Enseignement ».

L'orateur rompt une lance contre l'idée si répandue que seul l'enseignement universitaire doit s'inspirer du Libre Examen. Il montre que l'enseignement ne doit pas être considéré comme une entreprise d'information spirituelle pure et simple mais qu'il a encore pour tâche de former des sensibilités, des intelligences et des caractères. Si bien que si l'école veut réaliser le vœu profond de la pédagogie la plus avertie, et doubler la pure instruction, réduite à ses justes limites, d'une éducation intégrale, elle doit, à tous ses degrés, — et à partir des plus humbles — substituer la classe active à la classe passive, et démissionner l'écolier docile et confiant au profit de l'élève sans cesse occupé d'éprouver ses jeunes forces.

Sans doute un tel enseignement est-il moins commode pour les maîtres que ne l'est l'enseignement traditionnel conçu en termes de domination, d'acceptation et de répétition... mais l'effort est largement compensé par la joie des enfants, leur plus profonde naissance spirituelle, une maturation plus authentique et plus généralisée. Plus un effort est coûteux, plus il est digne d'être accompli...

De plus en plus, le Libre Examen tend à s'instaurer irrésistiblement à tous les niveaux de la vie sociale. Il faut avoir assez de clairvoyance et de courage pour l'instaurer tout de suite à tous les degrés de l'enseignement...

Avançons donc courageusement sous le signe du Libre Examen et osons dire que l'Université de Bruxelles, en choisissant pour son enseignement une didactique inspirée du principe du Libre

Examen, a bien mérité de l'enseignement en général, puisqu'elle a administré la preuve de la qualité des hommes qu'elle a formés et rendu possible, à des degrés plus modestes de l'école, l'élan trop tardif déjà des plus jeunes enfants vers les régions magnifiques et fécondes de l'esprit, du cœur et de la société adultes. »

L'orateur est chaleureusement applaudi.

M. Henri Rolin, vice-président du Conseil d'Administration de l'Université Libre de Bruxelles, dit qu'il a vainement espéré l'arrivée de M. Paul Hymans, président du Conseil d'Administration, et que l'honneur lui échoit de prendre la parole en son absence. Il fait remarquer qu'il lui est impossible, dans ces conditions, de dire ce qui doit être dit au nom de l'Université, en des termes dignes de la Ligue de l'Enseignement, dignes des orateurs qui l'ont précédé, dignes de l'assemblée devant laquelle il parle. Mais il veut exprimer les sentiments qu'il éprouve :

L'Université est fière et reconnaissante de l'hommage qui lui est rendu aujourd'hui. Elle se sent forte de l'appui que lui prête la Ligue de l'Enseignement. Elle l'en remercie profondément.

Après les admirables discours qui viennent d'être prononcés, nous nous sentons réconfortés et nous saisissons mieux que jamais, la grandeur, la hauteur de cette notion si belle, le Libre Examen, à laquelle nous sommes tous indéfectiblement attachés.

Et maintenant, au lendemain des fêtes du Centenaire de l'Université, au lendemain de la cérémonie impressionnante à laquelle nous venons d'assister, remettons-nous au travail.

La Ligue de l'Enseignement et l'Université ont chacune leur œuvre à accomplir, elles le font par les moyens qui leur sont propres. Mais toutes deux, elles répudient le sectarisme. Leurs voies convergent vers le même but élevé : éclairer les esprits, répandre la lumière !

L'orateur serre chaleureusement la main du président de la Ligue de l'Enseignement tandis que le public applaudit très longuement.

*
**

Enfin, le mardi 27, au soir, les étudiants socialistes ont commémoré le Centenaire de l'Université en une séance solennelle, présidée par M. Vandervelde. On entendit M. Georges Housiaux, qui parla au nom des étudiants socialistes. Puis les professeurs Ley, pour la faculté des Sciences; Rolin, pour la faculté de Droit; de Brouckère pour l'Ecole de Commerce. M. Vandervelde termina par des paroles empreintes d'optimisme.

L'élaboration du Droit et l'illusion du Législateur

PAR

GEORGES CORNIL

Professeur honoraire de la Faculté de Droit de l'Université

MESDAMES, MESSIEURS,

Qui connaît le Droit ?

Vous savez tous que la vie est faite de mille contradictions déconcertantes.

En voici une bien connue : Tout le monde est censé connaître le Droit. Ceci est une des assises fondamentales de l'ordre social. Et pourtant les spécialistes eux-mêmes, qui ont consacré toute leur activité à étudier ou à appliquer le Droit, hésitent généralement à affirmer qu'ils connaissent le droit.

Nul n'est censé ignorer le droit, et en réalité personne ne croit le connaître !

Contradiction choquante à première vue, mais au fond peut-être plus apparente que réelle.

Pour que vous puissiez vous en rendre compte, je vous propose une brève expédition à la découverte du droit.

Le Droit et la Loi.

Aujourd'hui nous nous représentons généralement le droit sous l'aspect d'un ensemble de règles écrites obligatoires. Ces règles sont édictées par une branche de la puissance publique, le législateur. Elles sont interprétées et appliquées par les auteurs et les tribunaux (la doctrine et la jurisprudence).

Sous cet aspect de règles écrites, le droit semble être une création du législateur, doué de la souveraineté, c'est-à-dire du pouvoir suprême et sans appel de régler à sa guise la conduite des hommes.

La conception d'un législateur, créateur souverain du droit, n'est pas de nature à développer, chez le législateur, le sentiment de modestie. L'infatuation des législateurs les plus célèbres est bien connue. Leur préoccupation dominante est d'empêcher qu'on s'avise de toucher à leur œuvre. Dois-je vous rappeler les exemples de Justinien et de Napoléon ?

Justinien, pour assurer le respect du corps de lois qu'il avait fait composer, supprime tout enseignement libre du droit; il ne tolère plus qu'un enseignement officiel du droit, et il interdit formellement à ceux qui écrivent des livres de pousser l'audace jusqu'à composer des commentaires qui, par leur verbosité, mettraient en péril l'œuvre du législateur.

Napoléon, quand il apprit la publication du premier commentaire du code de 1804, se serait écrié : « mon code est perdu. »

Inutile d'ajouter que les efforts de Justinien et de Napoléon furent vains. Aucune puissance au monde n'est capable de faire taire les juristes. Et c'est heureux qu'il en soit ainsi.

Droit coutumier antérieur au Droit législatif.

Mais pouvons-nous nous tenir à la notion du droit, créé par le législateur souverain? Assurément non; et ceci par la raison péremptoire suivante : le droit a toujours existé, tandis qu'il fut un temps où l'on vivait sans législateur.

Le temps où la société vit sans législateur, c'est le temps du droit coutumier. N'allez pas croire qu'il pourrait exister une société désordonnée. Toute société implique une ordonnance sociale : sous le régime du droit coutumier, comme sous le régime de la législation écrite, il y a une ordonnance sociale. Voici où apparaît la différence :

Touté ordonnance sociale est nécessairement l'expression de certaines idées ou de certains sentiments.

Dans le régime du droit coutumier, les idées et sentiments qui inspirent l'ordonnance sociale, s'expriment directement dans les faits et gestes des hommes, dans leur comportement uniforme.

Dans le régime du droit législatif, les idées et sentiments qui inspirent l'ordonnance sociale, s'expriment dans des mots, les formules verbales du législateur.

Ce n'est certes pas devant la jeunesse ardente des écoles qu'il faut insister sur l'excellence du mode d'expression des pensées et sentiments par des actes plutôt que par des mots.

Mode de formation du Droit coutumier.

On pourrait décrire sommairement la formation du droit coutumier ainsi :

Dans tout groupe social, il s'opère, par le comportement extérieur ou les faits et gestes de chacun, un échange de leçons de choses, qui constitue notre expérience journalière. Sur la base de cette expérience, se développent des pratiques usuelles, c'est-à-dire

que les mêmes actes sont répétés dans des circonstances identiques. La conduite de chacun se règle ainsi sur une tradition, c'est-à-dire des précédents coutumiers, sans que personne ne songe à rédiger des règles obligatoires.

Comment expliquer l'existence de cette ordonnance sociale, issue spontanément et directement de la conduite même des hommes ? Voici l'explication admise par ceux qui craignent de s'égarer sur le terrain du surnaturel. (1)

Impératifs juridiques élaborés dans la conscience de chacun.

Chacun de nous participe à la vie sociale, à la fois comme acteur et comme spectateur. Le spectacle de la vie sociale, c'est-à-dire de la conduite des hommes, provoque en notre for intérieur des émotions soit attractives soit répulsives; c'est-à-dire que sous l'impulsion de l'émotion, éveillée en nous par le comportement des hommes, nous jugeons les actions humaines : nous jugeons bonnes ou nous approuvons les attitudes qui nous séduisent, et nous jugeons mauvaises ou nous réprouvons les attitudes qui nous inspirent de l'aversion. Mais il paraît impossible que nous jugions la conduite des autres sans être amenés par là à faire un retour sur nous-même.

Sous l'impulsion des émotions éveillées en nous par la conduite des autres, nous sommes amenés à nous imposer le devoir d'adopter nous même les attitudes que nous approuvons chez les autres et de nous abstenir nous-même des attitudes que nous réprouvons chez les autres : nos jugements d'approbation ou d'improbation du comportement d'autrui nous entraînent à formuler des jugements normatifs de notre propre conduite.

On constate donc que, au contact de la vie, il s'élabore dans notre conscience un ensemble d'impératifs auxquels nous entendons plier notre conduite, comme nous souhaitons que la conduite des autres y soit pliée.

Ces impératifs constituent le droit (sans parler de la morale, que nous n'avons pas le temps d'envisager ici).

Mais, dira-t-on, ces impératifs juridiques, qui surgissent en notre for intérieur sous l'impulsion des émotions ressenties au contact de la vie, varient nécessairement d'individu à individu, car la sensibilité et l'émotivité des hommes ne sont pas uniformes. Comment extraire de pareil chaos d'impératifs juridiques personnels dissemblables, une ordonnance sociale harmonieuse ?

(1) Consulter notamment les idées de Léon de Petrazycki, résumées dans les *Archives de Philosophie du Droit et de Sociologie juridique*, 1934, nos 1-2, p. 180 ss.

Le régime de droit coutumier a résolu sans aucune difficulté ce problème délicat.

Le Droit coutumier positif constitué par les impératifs communs à la généralité des consciences.

Les impératifs élaborés dans la conscience de chacun et variant nécessairement d'individu à individu, constituent en vérité l'idéal juridique propre à chaque individu, le droit idéal personnel à chacun.

De la multitude chaotique des droits idéaux différents, élaborés dans les consciences individuelles, le régime coutumier extrait très simplement le corps du droit positif, c'est-à-dire le droit commun, qui apparaît accepté par tous, puisque les pratiques usuelles de la vie journalière plient à ses impératifs toutes les activités individuelles.

Sous le régime coutumier, la sélection des impératifs communs à la généralité des droits idéaux personnels se fait spontanément et directement : la généralité plie sa conduite à certains impératifs; c'est la preuve que ces impératifs sont accueillis par la généralité des consciences; et puisqu'il en est ainsi, ils appartiennent, non plus seulement au droit idéal de quelques-uns, mais au droit commun à tous, c'est-à-dire au droit positif.

La formation même du droit coutumier positif nous révèle donc que les impératifs du droit positif sortent nécessairement d'un assentiment général, ou qu'il serait impossible de les concevoir en discordance avec le sentiment général.

La nécessité d'une parfaite concordance entre les impératifs juridiques positifs et le sentiment général apparaît clairement quand un différend surgit au sujet de l'application d'un impératif juridique, quand le respect d'un impératif juridique rencontre une résistance qui doit être vaincue.

Le contrôle de l'opinion publique dans la sanction des impératifs coutumiers positifs.

Quand un conflit se produit au sujet de l'application d'un impératif juridique positif, il n'y a pas toujours eu un pouvoir judiciaire chargé de trancher le différend. Sous le régime purement coutumier, il n'existe pas de justice rendue entre les particuliers par la puissance publique.

Celui qui se prétendait victime de la transgression d'un impératif juridique avait le devoir de faire justice par ses propres

moyens : par le tort qu'il avait subi injustement, l'équilibre social se trouvait rompu à ses dépens; en tirant vengeance de ce tort, il rétablissait l'équilibre, c'est-à-dire la justice.

Ceci était le régime de la vengeance privée ou de la justice privée, vengeance et justice étant alors dans le rapport du moyen à la fin.

Mais la victime d'un tort, comment saura-t-elle si ce tort est réellement injuste, quand il n'existe pas de tribunaux pour le lui dire?

Pour être édifié sur son bon droit, l'intéressé provoquait ce que nous appellerions aujourd'hui le contrôle de l'opinion publique : la victime d'un tort poussait des cris et des lamentations qui, nous dit Cicéron, avaient pour but de faire accourir les voisins.

Il y a, au 8^e chant de l'Odyssée, un exemple édifiant de cet ancien usage, c'est l'épisode des amours coupables d'Arès et d'Aphrodite. Le mari Hephaïstos, qui surprend les amants en flagrant délit, se met à pousser des cris qui ameutent les Dieux de l'Olympe autour de la couche des coupables. Il nous semble que ce mari divin (la gloire des boïteux) manquait du sens du ridicule; mais est-il bien certain que les Dieux de l'Olympe n'eussent pas porté un jugement plus sévère sur notre sens moderne du ridicule?

Voici donc les Dieux assemblés pour constater l'injustice commise. De l'assentiment de tous la prétention de la victime à se faire justice, est fondée. Et dans ces conditions le mari obtiendra sans peine satisfaction du coupable.

Quand la victime d'une injustice a ameuté les proches par ses cris et ses lamentations (*conclamations*), elle trouve, dans l'assentiment d'autrui, un encouragement à exercer sa vengeance pour redresser le tort subi : la vengeance qu'elle exerce sous l'égide d'autrui, c'est-à-dire conformément au sentiment général, est par là-même un acte de justice.

Mais dans ce régime de la justice, exercée sous le contrôle de l'opinion publique, le bon droit est-il toujours assuré de triompher par le seul appui du sentiment général? Sans doute les cris et les lamentations de la victime pouvaient-ils parfois lui assurer quelques assistances effectives; mais il y avait mieux : devant les personnes ameutées, la victime se livrait à des imprécations (*devotions*) attirant sur le coupable la malédiction des Dieux. Dès lors, avec l'approbation des hommes et l'appui des Dieux, la victime d'un tort était assurée du triomphe dans l'exercice de sa vengeance, ou plus exactement elle était assurée de rencontrer un adversaire tout disposé à entrer en composition.

Le Droit écrit et ses nouveaux modes d'expression et d'application des impératifs juridiques.

En quelle mesure le régime moderne du droit écrit a-t-il altéré les vérités fondamentales que nous avons pu déduire de l'observation du régime coutumier?

Deux modifications de la situation sautent aux yeux : 1° Il y a maintenant des agents de la puissance publique, qui disent le droit entre les particuliers; et 2° Une autre branche de la puissance publique enferme dans des textes légaux les règles auxquelles il convient que chacun plie sa conduite.

Ces deux innovations, assurément très importantes, n'affectent pourtant que les modes d'expression et d'application des impératifs juridiques. Maintenant ces impératifs sont exprimés par la législateur et sont appliqués par les tribunaux. Mais la source vive des impératifs juridiques a-t-elle été détournée?

En aucune façon. Les impératifs juridiques continuent à se former dans la conscience de chacun de nous; et ceux de ces impératifs qui sont accueillis par la généralité des consciences constituent dans leur ensemble notre droit positif.

Les lois écrites, tout comme les coutumes, ne peuvent pas heurter le sentiment général. Mais tandis qu'une pratique coutumière, par cela seul qu'elle serait généralement réprouvée, tomberait en désuétude et cesserait ainsi d'appartenir au droit positif, par contre la formule écrite de la loi subsiste matériellement, même quand elle a cessé de traduire le sentiment général.

Il se peut donc que, sous le régime du droit écrit, une discordance se produise entre la formule figée de la loi et le sentiment général. Et c'est l'observation de contradictions de ce genre qui permet de constater que l'harmonie reste nécessaire entre les impératifs de la loi écrite elle-même et le sentiment général.

Conflits entre la loi et les mœurs.

Quand il nous arrive de trouver qu'une règle formulée par le législateur est malencontreuse, nous exprimons la pensée que le texte légal heurte le sentiment général ou qu'il est en discordance avec les mœurs, car les mœurs ne sont autre chose que le reflet ou l'image fidèle du sentiment général.

La discordance entre la loi et les mœurs peut se rencontrer dès le début, au moment même de la rédaction du texte par un législateur peu clairvoyant. En fait, ceci arrive rarement. Mais la discordance peut se produire par l'effet du temps; nous disons alors

que la loi est surannée, parce que son texte est resté immuable tandis que les mœurs ont évolué. Ceci est infiniment plus fréquent, surtout dans des pays comme le nôtre et la France, qui sont régis par quelques codes plus que centenaires.

Chez nous, les conflits entre la loi et les mœurs sont d'observation courante; et les observations accumulées ont conduit à la constatation que, dans pareils conflits, c'est toujours finalement le texte suranné qui succombe.

Cette vérité est particulièrement mise en lumière en France par de nombreuses publications, aux titres parfois tapageurs, tels que ceux-ci : « La vie du droit et l'impuissance des Lois » (Jean Cruet, 1908), « La révolte des faits contre le Code » (Gaston Morin, 1920).

Les exemples de textes légaux dont l'application serait entravée en fait parce qu'elle heurterait le sentiment général, sont innombrables. Dans cet ordre d'idées on cite volontiers les vaines tentatives de certains législateurs de se montrer trop implacables pour la répression du meurtre en duel et de l'adultère.

Je vous épargne le relevé d'une foule d'autres exemples, qui relèvent davantage des mystères de la technique juridique, et où l'on constate les efforts souvent heureux faits par les tribunaux (organes du sentiment général) pour dépouiller les textes surannés de leur signification qui heurte les mœurs.

Exemple des lois destinées à réfréner l'alcoolisme.

Je veux cependant vous mettre sous les yeux un exemple à la fois très actuel et très caractéristique; car il contribue à faire deux preuves à la fois : il montre d'une part dans quelle mesure le législateur est l'esclave du sentiment général, et aussi d'autre part dans quelle mesure le législateur peut avoir une action salutaire sur l'amélioration des mœurs.

Cet exemple nous est fourni par notre loi du 29 août 1919 sur le régime de l'alcool, qui interdit le débit en détail des liqueurs dans tous les établissements accessibles au public. Le législateur de 1919 a-t-il suivi le sentiment général ou ne l'a-t-il pas légèrement devancé? Il s'est tenu exactement sur la limite de la pression qu'il lui est permis d'exercer sur les sentiments de la masse. La résistance d'une partie du public se révèle par de menues complaisances coupables, qui entravent le contrôle et les sanctions de quelques-unes des prescriptions nouvelles. Néanmoins, dans son ensemble, la loi tient bon, parce qu'elle est soutenue par la partie éclairée de l'opinion publique, qui se rend compte de

l'influence bienfaisante du régime nouveau : sur le nombre des collocations dans les asiles d'aliénés, la porportion des malades atteints du délire alcoolique a été réduite des 2/3.

L'exemple de notre loi de 1919 montre l'influence bienfaisante que peut exercer sur l'esprit public l'élite éclairée, à laquelle appartient généralement le législateur. Très sagement le législateur peut devancer les mœurs; seulement il faut qu'il sache garder la mesure.

Rien ne le démontre mieux que la comparaison du régime belge avec le régime américain de la prohibition absolue. Ici le législateur a été trop brutal : son intransigeance a heurté de front le sentiment général. Finalement sa tentative est apparue vaine; mais si éphémère qu'elle fut, elle a eu des conséquences morales désastreuses : la fraude à la loi est entrée d'une manière générale dans les mœurs; une loi malencontreuse a perverti les mœurs, et l'on peut se demander avec inquiétude si cette perversion des mœurs ne survivra pas à l'abrogation de la loi.

Activité constructive du législateur.

Une autre vérité trouve aussi sa confirmation dans l'exemple de notre loi de 1919 sur l'alcool. Cette vérité peut être formulée ainsi :

Si le législateur doit scruter les consciences, pour y découvrir les impératifs juridiques conformes au sentiment général, rien ne serait pourtant plus faux que de considérer la mission du juriste (et par conséquent du législateur) comme dénuée de toute activité constructive.

Le juriste qui observe l'épanouissement des mœurs, pour y découvrir la formation et l'évolution des impératifs juridiques, n'est nullement un rêveur contemplatif, qui se croiserait les bras devant le problème de l'élaboration du droit, accomplie en dehors de lui. Au contraire, la mission du juriste est de contribuer activement au perfectionnement du droit. Et c'est pour accomplir cette mission active et constructive, que le juriste déduira de ses observations des leçons salutaires.

Quelle que soit notre conception des modes d'élaboration du droit, il serait en tout cas impossible de ne pas voir dans l'activité du juriste un facteur de perfectionnement du droit.

Tout le monde s'accorde pour souhaiter ce résultat : le perfectionnement du droit par l'activité des juristes. La divergence n'apparaît que sur la méthode à mettre en œuvre pour obtenir ce résultat.

Les deux méthodes de perfectionnement du droit : la force d'une autorité souveraine ou la persuasion par la diffusion des leçons de l'expérience.

Pour assurer la formation et l'application des impératifs juridiques, convient-il d'éclairer la généralité des hommes, ou n'est-il pas infiniment plus simple de la mater ou de l'asservir en lui inspirant une crainte salutaire des voies de fait légitimes.

Vous savez qu'on se plaît généralement à placer l'*ultima ratio* du droit positif, dans la force brutale irrésistible, qui doit en assurer le respect par tout le monde. Or une autre vérité d'évidence s'impose ici à notre attention : c'est que le siège de la force brutale irrésistible, il est impossible de le trouver ailleurs, en dernière analyse, que dans la masse elle-même.

Le souci de la conservation sociale se ramène donc primordialement à la préoccupation d'empêcher un déchaînement aveugle de la force brutale de la masse, qui détruirait l'ordre établi.

Deux méthodes s'offrent pour résoudre ce problème fondamental de préservation sociale :

La méthode artificielle d'asservissement aveugle de la masse à l'autorité souveraine de quelques-uns : par des procédés factices et généralement grossiers d'intimidation, la force populaire est domestiquée au profit de quelques dirigeants qui, par une étrange contradiction, se réclament de la manière forte, alors qu'en réalité ils abritent leur soi-disant souveraineté ou toute puissance, derrière un déchaînement de brutalités, qu'ils entendent guider et rendre par là légitimes.

A l'opposé de cette méthode de pure autorité, il y a une méthode qui paraît plus sûre, parce qu'elle agit sur les racines mêmes du danger social : préserver la société des violences populaires, en développant l'éducation de la masse, en améliorant les mœurs; car ne paraît-il pas certain que la force de la masse cessera d'être un danger social, quand la sensibilité de la masse sera affinée par une éducation qui lui aura fait prendre conscience de sa dignité et de sa valeur, en même temps que de sa responsabilité.

Je vous abandonne avec confiance le soin de choisir entre ces deux méthodes. Il me tarde maintenant de tirer une conclusion du système d'élaboration du droit, que j'ai essayé d'esquisser. Est-ce que notamment ce système ne fournit pas quelques directives aux méthodes d'enseignement du droit?

L'enseignement du droit et la thèse de la souveraineté du législateur.

Rappelez-vous qu'il est permis de douter de l'existence d'un législateur qui serait littéralement souverain. Quand on parle de la souveraineté d'un législateur, capable de plier toutes les volontés particulières à ses caprices, sans avoir aucun égard au sentiment général, on exprime la même illusion que quand on proclame que l'homme maîtrise ou asservit les forces de la nature. Or tout le monde sait que la tâche plus modeste et d'ailleurs extrêmement méritoire de l'homme est de scruter les forces de la nature, pour tâcher de les connaître et les utiliser, sans jamais pouvoir y rien changer. Songez aux entreprises les plus audacieuses des hommes : croyez-vous que nos intrépides collègues Piccard et Cosyns, quand ils exploraient la stratosphère, avaient la prétention de domestiquer la nature ? N'avaient-ils pas plutôt le souci très légitime de ne contrarier en rien les forces de la nature, pour pouvoir les utiliser impunément ?

La thèse fallacieuse de la souveraineté du législateur conduit à ne chercher le droit que dans les textes légaux, et à réduire l'enseignement du droit à une interprétation de textes : le droit est pris dans les textes et en est extrait par voie d'interprétation. L'enseignement du droit, confiné ainsi dans l'exégèse de textes, se ramène à un pur verbalisme : l'interprétation de mots ou de formules verbales.

Insuffisance de la méthode d'exégèse des textes légaux.

La carence de la méthode juridique de pure interprétation des textes est aujourd'hui un fait d'observation indiscutable : Rien ne confirme cette vérité de façon plus éclatante que les vains efforts faits par les juristes pour réserver *per fas et nefas* l'exclusivité à une méthode, à laquelle les unit une longue et solide tradition. Qu'on en juge par la parfaite sérénité avec laquelle les jurisconsultes les plus éminents altèrent le sens naturel du mot interprétation pour sauver la face de la méthode dite d'interprétation : ils abandonnent le terrain de l'interprétation, sans pouvoir se résigner à abandonner le mot.

Voici un exemple mémorable et très connu :

A la célébration du centenaire du code civil (1904), le premier président de la cour de cassation de France a, comme il convenait, fait entendre sa voix. Il ne songe pas, cela va sans dire, à

sacrifier le système traditionnel de l'interprétation des textes. Mais voici comment il l'entend : (1)

« Le juge, dit-il, ne doit pas s'attacher à rechercher obstinément quelle a été, il y a cent ans, la pensée des auteurs du code en rédigeant tel ou tel article; il doit se demander ce qu'elle serait si le même article était aujourd'hui rédigé par eux; il doit se dire que, en présence de tous les changements qui, depuis un siècle, se sont opérés dans les idées, dans les mœurs, dans les institutions, dans l'état économique et social de la France, la justice et la raison commandent d'adapter libéralement, humainement le texte aux réalités et aux exigences de la vie moderne. »

Impossible de dire plus clairement que les textes légaux doivent céder sous la pression du temps et des transformations que le temps apporte inévitablement. Il n'y a rien à reprendre au langage du premier président Ballot-Beaupré, sinon une hypocrisie due à la formation traditionnelle des juristes : après avoir constaté la carence de textes légaux surannés, c'est dans l'interprétation de ces mêmes textes qu'il s'efforce de trouver le remède. Sa fidélité à la méthode d'interprétation le conduit à recourir à des expédients d'interprétation.

La pensée exprimée par le premier président est, en somme, celle-ci : sous la pression des réalités, la méthode d'interprétation des textes est forcée de recourir à des expédients. Or par là la preuve est faite que cette méthode est trop étroite, puisque les nécessités font éclater son cadre.

En rapprochant cette vérité de l'ensemble des observations que je vous ai soumises, on peut formuler l'affirmation suivante :

C'est en vain que les textes légaux et leur interprétation prétendent aveugler la source vive du droit, qui reste immuablement la conscience des hommes.

Le verbalisme de l'enseignement du Droit tempéré par une formation plus sociologique des juristes.

En conséquence, un enseignement du droit qui se confine dans l'initiation aux mystères de l'interprétation subtile de formules verbales, paraît insuffisant. La formation du juriste est incomplète, si elle est purement dialectique, c'est-à-dire si elle s'alimente uniquement aux meilleures formes du raisonnement. Il faut que le juriste reçoive en même temps une formation sociologique, c'est-à-dire une formation qui le mette à même d'observer les réalités sociales. Notamment l'observation des mœurs qui s'épanouissent

(1) *Le Centenaire du Code civil*, Paris, Imprimerie nationale, 1904, p. 27.

dans notre milieu social doit être rendue familière au juriste, qui se trouve ainsi en mesure de puiser le droit à ses sources vives, les consciences de la généralité des hommes; car les mœurs ne sont autre chose que le fidèle reflet d'un état d'âme commun. Comment comprendre le droit qui nous régit, sans avoir exploré, dans le temps et dans l'espace, les multiples variétés de milieux sociaux, avec leurs conditions matérielles, morales et spirituelles, pour relever ensuite partout quelle est l'incidence de conditions sociales différentes sur la réglementation juridique? Seule, pareille méthode peut donner à l'enseignement du droit une base réelle (l'observation des mœurs), ajoutée à sa base formelle (la connaissance des textes).

Que le pur verbalisme soit le plus grave écueil auquel est exposé l'enseignement du droit, c'est là une vérité qui a été maintes fois exprimée. Je me bornerai à vous rappeler qu'elle n'a pas échappé à l'observation pénétrante de Goethe lui-même.

Vous vous souvenez que, dans le premier Faust, Méphistophélès reçoit la confession d'un jeune étudiant perplexe devant le choix de sa voie scientifique. Méphistophélès est plein d'indulgence pour ce jeune homme qui ne se sent pas attiré par l'étude du droit, et voici la réflexion par laquelle il excuse l'absence d'enthousiasme pour les études juridiques : (1)

« Les lois se perpétuent comme une maladie éternelle; elles se traînent de génération en génération et s'épandent doucement ici lieu en lieu, au mépris de la raison et du bon sens. Mais du droit qui est inné en nous, il n'est hélas jamais question. »

Il ne faudrait pas que la jeunesse d'aujourd'hui put encore être éloignée de l'étude du droit par la justesse de ce raisonnement diabolique.

(1) GÖTTE, *Faust*, I, vers 1972 ss.

Les deux Racines de la Valeur du Vrai

PAR

EUGÈNE DUPRÉEL

Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université.

MESDAMES, MESSIEURS,

Se demander *qu'est-ce que la Vérité?* qu'y a-t-il de spécifique et de décisif dans la possession de la connaissance vraie, c'est certes se placer d'emblée au cœur de la philosophie; et chacun sait que les professeurs de logique, de morale ou de métaphysique ne sont pas les seuls à se poser cette question. Mais si nous rappelons en commençant ce problème philosophique, c'est pour annoncer que nous l'écartérons de notre chemin; nous chercherons la réponse à une autre question, beaucoup plus directement suscitée par l'activité quotidienne, et dont l'énoncé soulève moins de discussions préalables : nous nous demanderons *quelles sont les causes de l'éminente valeur accordée à la connaissance vraie.*

Que la vérité soit une valeur unanimement estimée, c'est là un fait d'observation, et il est assez remarquable que parmi les valeurs spirituelles les plus hautes, telles que la justice, la beauté, la bonté, la pureté ou l'honneur, c'est la vérité qui est le moins contestée. On trouve des cyniques pour faire profession de mépriser telle valeur morale ou pour tourner en dérision la valeur de beauté, mais à l'égard de la vérité personne ne se comporte, en fait, avec cette désinvolture. Je ne dirai pas que tout le monde aime la vérité en soi d'un amour sincère; pour le croire, nous rencontrons trop d'affirmations téméraires, trop d'absurdités effrontément soutenues; seulement, ceux qui avancent ces absurdités, ils ne les présentent pas comme absurdes, ils les présentent comme vraies. Sincèrement ou hypocritement tout le monde reconnaît la valeur dominante de la vérité, ou du moins on se comporte comme si on la reconnaissait. Rechercher les raisons de cette éminente dignité du vrai est donc une entreprise qui se justifie.

Mais, légitime en soi, cette question n'a-t-elle pas contre elle que la réponse en apparaît trop facile? Souvent les philosophes ont encouru le reproche de chercher des difficultés où un sens droit

n'en voit point. La réponse à notre question ne s'impose-t-elle pas sans retard? *La vérité est précieuse parce qu'elle est utile*, le vrai dirige notre conduite et il la dirige bien.

Cette explication est de sens commun et nous l'acceptons comme valable. L'*utilité* sera la première racine de la valeur du vrai. Avec un remarquable ensemble, les philosophes se sont accordés sur cette première et populaire justification du savoir correct, chaque fois que la pensée philosophique a commencé ou s'est renouvelée. Les premiers penseurs de la Grèce ne mettent pas en question l'idée que toute recherche savante a le bonheur des hommes pour objet direct; les scolastiques prolongent la même façon de voir et au dix-septième siècle, lorsque Descartes, Hobbes ou Spinoza entendent reprendre la philosophie par le commencement, c'est encore le souci du bonheur des hommes dont il se réclament pour justifier leur entreprise; le savoir est, pour eux, un bien d'exploitation directe. Ce n'est en général qu'après un premier feu de la pensée philosophique, si l'on peut dire, et comme au second temps, que quelques penseurs toujours isolés s'avisent de se demander si des succès d'application suffisent à donner à la vérité tout son prix, et si la valeur du vrai se mesure à l'avantage de celui qui le possède ou de ceux qui profitent du savoir d'autrui.

Faisons comme ces penseurs-là, tel un Archimède ou un Gauss, et soumettons notre première réponse à un sommaire examen. Il est vrai que la connaissance non entachée d'erreur est utile, mais elle n'est pas seule utile. Dans d'innombrables et très ordinaires circonstances une connaissance fautive se révèle féconde et aussi bien telles propositions ni vraies ni fausses, ou dont on ne sait pas encore si elles sont vraies ou fausses, au moment où l'on s'en sert avec succès. Le mensonge est avantageux à qui le fait croire et souvent au trompé lui-même. L'historien des sciences se complaît à relever les erreurs qui ont servi de point de départ pour mainte découverte décisive. Il est constant que les chercheurs s'imaginent leur entreprise plus aisée qu'elle ne le sera, et que beaucoup, qui ont réussi, se seraient arrêtés, découragés, s'ils n'avaient pas été comme des aveugles devant la complexité du réel. Combien de théories médicales, qui se réfutent l'une l'autre, dont une seule peut être fondée, si elles ne sont pas toutes également fausses, et qui toutes cependant procurent quelque soulagement aux malades qui y croient et qui s'y conforment! Deux doctrines religieuses, dont chacune jette l'anathème sur l'autre, procurent à leurs adeptes les mêmes consolations, les fortifient par des espoirs identiques. Nombre de légendes sont aussi édifiantes et moralement toniques que peu conformes à la réalité histo-

rique. On peut même prévoir que la légende aura plus de valeur éducative que la terne réalité correspondante, car qu'est-ce qui l'aurait fait naître et se propager, si elle n'avait servi à rien?

Au reste c'est surtout lorsqu'on se met au point de vue de l'enseignement que l'on aperçoit des offices considérables où des connaissances très peu vraies ne laissent pas de faire assez bonne figure. Quel fatras d'erreurs, d'affirmations ridicules, de creuses théories on trouve dans les cahiers, les livres d'enseignement du passé, dans les « thèses » autrefois soutenues! Et cependant ce savoir caduc a servi aux examens, aux concours, à une assez exacte discrimination des mérites respectifs des individus; ce sont les plus intelligents et les plus appliqués qui ont appris le mieux ces misères, et qui s'en sont servis pour avancer dans la vie, au grand profit, n'en doutons pas, de la société de leur temps. Dans les concours et les examens, à présent comme jadis, le fin du jeu, ce n'est pas de dire la chose qui est vraie, mais celle qui paraît telle à l'examineur...

Que l'erreur soit une source d'éventualités fâcheuses, cela ne tient pas spécialement à sa nature d'erreur, ceci ne suffit pas. Si un ingénieur chargé de construire un pont s'est trompé dans ses calculs il ne s'ensuit nullement que le pont s'écroulera; parmi les erreurs qu'il a pu commettre il en est de deux sortes, en nombre égal, des unes ce sera la ruine du pont qui résultera, des autres ceci seulement que le pont sera plus solide qu'il n'était strictement nécessaire.

Ainsi, d'être utile, cela n'est pas un caractère spécifique de la connaissance vraie, c'est une propriété possible des connaissances de toutes sortes. Vraies ou fausses, les connaissances sont tantôt utiles, tantôt elles ne le sont pas. Cela dépend, non de leur nature seule, mais de celle-ci combinée avec des circonstances.

Nous touchons ici à la remarque philosophique dont s'inspirera cette causerie tout le long de son développement : C'est faire la plus grave des confusions que de s'interroger sur la vérité et de ne raisonner que sur la connaissance en général ou, réciproquement, de se poser des problèmes relatifs à la connaissance et de croire les résoudre en raisonnant sur la seule connaissance vraie. Ce sont deux choses qu'il importe de distinguer d'abord, de quelle façon qu'on ait ensuite à les combiner, qu'une *théorie de la connaissance et une réflexion sur la vérité*.

Et il est bien permis d'insister sur une distinction si élémentaire, car la faute de raisonnement que nous dénonçons, l'historien de la philosophie la rencontrera chez les plus illustres penseurs, et la spéculation contemporaine n'est pas toujours, à cet

égard, en progrès définitif sur le passé. De tout temps voulant faire une théorie de la connaissance, les philosophes n'ont eu le souci direct que de la connaissance vraie ou valable. Cela éolote dans la pensée encore toute matérialiste d'un Empédocle, par exemple, pour qui une connaissance se produit lorsque la chose connue opère sa jonction avec la portion de *son semblable* contenue dans le sang du sujet. Ainsi je perçois *le feu* lorsque celui-ci passant à travers les pores de mes yeux, vient trouver le feu qui est dans mon corps. On le voit, dans cette théorie ingénue, pour qu'il y ait *connaissance*, il faut contact authentique entre la chose et l'échantillon préposé dans le sujet : autrement dit, il faut qu'il y ait *connaissance vraie*. Comment Empédocle, dès lors, expliquait-il l'erreur? les textes ne nous le disent pas et pour cause car d'autres philosophies moins primitives échouent au même endroit. Elles rattachent si bien la connaissance à son fondement que les égarements de la pensée en deviennent incompréhensibles et invraisemblables. Ainsi lorsqu'on dit que la connaissance est la représentation du réel, qu'elle est l'image de l'objet, etc..., d'où vient, dans ce cas que l'erreur mérite aussi le nom de connaissance? Si connaître c'est saisir la réalité, se tromper ce sera ne pas la saisir, ne poser qu'une « apparence », mais poser une apparence, c'est tout de même une connaissance... D'autre part, si l'on veut ramener, avec les idéalistes, la connaissance à un jeu des lois de la pensée, c'est encore une fois raisonner sur la connaissance vraie; la connaissance fautive, alors, devra consister dans un jeu défectueux des dites lois, mais d'où vient que, de ce jeu détraqué, ce soit tout de même de la connaissance qui résulte? De quelque façon qu'on s'y prenne, croire qu'on explique la connaissance en ne raisonnant que sur la connaissance vraie, c'est se condamner à échouer devant ce fait brutal: l'erreur, la fautive apparence, une connaissance qui ne saisit pas le réel, qui résulte du jeu incorrect des lois de notre esprit, et qui cependant est une *connaissance*, capable de faire comme telle, dans le monde, assez de chemin.

Si, écartant cette équivoque, on raisonne dûment sur la connaissance en général, quitte à s'attaquer d'autre part, avec des moyens appropriés, au problème de la connaissance vraie, plus d'une vieille impasse philosophique sera enfin percée. On reconnaîtra que la connaissance, vraie, fautive ou ni vraie ni fautive, est, dans son ensemble une technique, le couronnement d'une évolution biologique, un moyen acquis par les vivants supérieurs s'adaptant aux choses et à leurs semblables; et c'est ainsi qu'on expliquera l'origine de la connaissance en partant de ses offices utilitaires. Si

la vérité est utile, c'est parce qu'elle est un cas de connaissance, non pas par cela qui la distingue de l'erreur.

Mais ces remarques laisseront peut-être l'impression que nous ne reconnaissons, du point de vue des applications fécondes, aucun avantage à la connaissance vraie sur la connaissance quelconque, vraie ou fausse. Défendons-nous de ce paradoxe sophistique. Pour servir à nos fins, il arrive fréquemment, qu'une connaissance doit réunir plusieurs conditions. Or, on montrerait qu'à cet égard la connaissance vraie a sur toute autre des avantages très décisifs. Ainsi, dans notre exemple du pont à construire, le problème peut consister non seulement à faire que le pont ne s'écroule pas, mais en outre, que la dépense pour ce travail ne dépasse pas un certain devis. Du coup le nombre de calculs erronés dont aucune déception ne s'ensuivra est immensément diminué. Plus sont multiples et exigeantes les conditions du problème, plus rares se feront les erreurs heureuses, tandis qu'au milieu de leur recueil brillera toujours le raisonnement juste. On dira que, sous de multiples aspects *la probabilité* jouera en faveur de la connaissance vraie. Une vérité a plus de chances d'être efficace dans plus de circonstances difficiles et de réunir plusieurs utilités à la fois, ou de servir plus souvent. Si, pour la conduite de nos affaires, nous pouvions puiser à notre choix dans deux sacs dont l'un ne contiendrait que les connaissances vraies et dont l'autre réunirait les connaissances quelconques, il serait *plus prudent* de ne plonger la main que dans le sac aux vérités. Et cette remarque suffirait à expliquer pourquoi la plus modeste école professionnelle, aux fins tout utilitaires, est fondée de ne mettre à son programme que des connaissances éprouvées du point de vue de la vérité.

En résumé nous reconnaissons que la connaissance vraie est plus généralement ou plus probablement utile que la connaissance quelconque. Mais cela ne fait que rendre plus précise notre première réserve : l'utilité ne saurait suffire à qui veut expliquer la valeur reconnue à la vérité, car nous n'avons fait que reconnaître que le jugement vrai est *plus utile* que le jugement quelconque, ou que la Vérité dans son ensemble est une connaissance raffinée qui vaut mieux que la connaissance brute. Le rapport entre vérité et connaissance non dégrossie serait quantitatif, de même sorte que le rapport de supériorité d'un billet de mille francs sur un billet de cent francs. Or, nous sentons bien que l'on ne touche pas ainsi la différence principale entre le vrai et son contraire. Si, à certains égards, la vérité *vaut mieux*, à un autre point de vue la vérité *vaut seule*, notre sentiment nous attache à elle comme à quelque chose qui vaut tout, et nous détourne de ce qui en diffère comme de quelque chose qui ne vaut rien.

Il en est ici comme des rapports de la moralité et du bonheur. Certes une conduite honnête nous est plus profitable qu'une conduite vicieuse en ce qu'elle rend notre succès plus probable : il est plus prudent de se bien conduire, mais le sentiment universel veut qu'entre le vice et la vertu il n'y ait pas cette seule différence du plus au moins, il y a là une différence de qualité, de valeur absolue. Les moralistes disent que la conduite morale, comparée à une activité toute dirigée par l'intérêt, est *d'un autre ordre*, et de même nous dirons que, du point de vue de la valeur, la vérité est, par rapport à la connaissance utile en général, *d'un autre ordre*.

C'est trop longuement reconnaître que la première racine de la valeur du vrai n'explique pas toute cette valeur, et qu'il en faut chercher une seconde.

Parmi les utilités de la connaissance il en est une, éminente entre toutes, dont nous n'avons rien dit : on ne connaît pas tout seul, on est plusieurs à s'accorder sur une affirmation. La connaissance est source d'accord, elle est le ciment social par excellence; sur elle repose l'action concertée, le travail réparti, l'association, la vie en commun grâce à quoi chacun profite de l'effort des autres et le bien général est indéfiniment multiplié. Sincérité, véracité, crédit, confiance, il suffit d'évoquer toutes ces valeurs morales pour sentir immédiatement toute *la valeur sociale* de la connaissance, dans laquelle plusieurs esprits arrivent à *communier*.

Mais l'accord est possible sur la connaissance fausse, sur l'incertain, sur ce qui n'est ni vrai ni faux, et il l'est fréquemment sur des jugements antagonistes dont l'un proclame la fausseté de l'autre. Ainsi les accords sont multiples, les croyances communes définissent des groupes d'adhérents non seulement distincts, mais adversaires les uns des autres, il y a des sectes, des schismes, des controverses, des écoles rivales d'artistes et de savants, et les conflits plus sanglants que ceux-là se doublent, eux aussi, de luttes d'idées. On dit trop à la légère que la culture des choses de l'esprit unit les hommes, il faut bien reconnaître que la connaissance en général est aussi bien génératrice d'antagonisme que d'accord. Si une croyance unit et pacifie ceux qui y adhèrent, un fossé se creuse en même temps entre ceux-là et tel groupe où c'est une autre croyance qui fait le même office. La variété des connaissances multiplie les points de cristallisation des attitudes et des intérêts. Et plus l'accord est profond dans chaque groupe, plus y sont riches et variées les connaissances, plus grave risque d'être leur conflit latent ou déclaré. L'histoire très contemporaine se chargerait de donner de tout ceci d'assez terribles exemples.

Quiconque se montre déçu devant les résultats du progrès des lumières, c'est le signe qu'il a méconnu la distinction sur laquelle nous insistons ici, il a attribué à l'accroissement brut de l'activité des esprits, la valeur de la connaissance vraie.

Il est temps de serrer de près le caractère de cette vérité dont résulte sa valeur spécifique et suréminente : La connaissance en général est une multiplicité indéterminée. Sur un seul et même objet deux ou plusieurs jugements sont possibles dont chacun implique la négation des jugements rivaux. Plusieurs propositions portant sur un même objet, et différentes et incompatibles ne sont pas seulement possibles, mais nous savons qu'il leur arrive de s'insérer dans la réalité; un état de choses donné a dans ses antécédents aussi bien des erreurs multiples que des vérités, et il peut en résulter du bien comme du mal.

Ainsi d'un jugement dont on dit qu'il est fécond il ne s'ensuit nullement qu'il soit unique. Au contraire, qu'est-ce qu'on prétend avancer lorsqu'on dit d'un jugement qu'il est vrai? On se montre, en ce cas, bien autrement intransigeant; ce qu'on veut dire c'est que ce jugement est seul à posséder une certaine valeur qu'on lui confère; sa vérité est un caractère dont demeurent entièrement dépourvus tous les jugements concurrents de celui-là, tous ceux dont on dit qu'ils ne sont pas vrais, si utiles qu'ils puissent être d'ailleurs.

Croire à la vérité, c'est croire à cette *unicité-là*; au jugement vrai nous accordons une valeur dont il suffit de dire que ce jugement est seul pourvu et que les jugements rivaux en sont privés. Si à cette unicité un esprit n'adhère pas, c'est qu'il ne convient pas de la valeur de la vérité. Qu'est-ce que *douter*, sinon s'apercevoir qu'on n'arrive pas à décider, entre deux jugements opposés, auquel on confèrera cette valeur intrinsèque qu'il faut refuser absolument à l'autre. Doubter c'est accorder une même valeur à deux termes incompatibles, ou bien c'est s'apercevoir qu'on l'accorde alternativement et sans fin, à l'un et à l'autre jugement. Eliminer l'unité du vrai, c'est fondre la connaissance vraie dans la connaissance en général, laquelle est multiple (tous les nombres peuvent servir de somme à deux plus deux), c'est renoncer à la vérité.

On montrerait que les moyens de parvenir à la vérité, les méthodologies, ne sont rien d'autre que l'arsenal des instruments dont la pensée se sert pour éliminer cette pluralité de la connaissance possible, pour affiner en une pointe le donné psychologique brut et en obtenir le jugement vrai, unique et exclusif. A cela se ramène au principal le rôle de la logique et des principes dont elle con-

vient, tels que le principe de contradiction ou celui du tiers exclu, à cela aussi servent les règles de validité des observations et des expériences, et celles de la critique historique. Toujours il s'agit de parvenir, au bout des opérations, à l'unicité du jugement vrai. Dire d'une proposition qu'elle est fausse cela signifie qu'elle ne vaut pas mieux qu'un jugement quelconque, c'est la poser égale à une proposition quelconque.

Nous comprenons maintenant la cause de *ce respect* qu'inspire la vérité, et dont les hypocrites et les menteurs eux-mêmes ont soin de faire profession : à la pointe de la deuxième racine de la valeur du vrai, il y a *son unicité spécifique*. Si l'utilité sociale par excellence de la connaissance en général, c'est d'opérer le ralliement des esprits et d'être un noyau d'association, dans la connaissance vraie seule il y a cette capacité de rallier *tous* les esprits ou de les maintenir indéfiniment accordés, parce que son unicité ne permet pas aux esprits de se disperser selon la diversité des intérêts et selon l'inévitable multiplicité des convenances. Au disparate des intérêts et à l'opposition des ambitions convient la pluralité des affirmations possibles et contradictoires; de la combinaison de tout cela résultent des groupes de croyants qui s'opposent les uns aux autres avec d'autant plus d'âpreté que sont plus profondes leurs convictions respectives. La vérité, au contraire, sera cette espèce de connaissance qui a comme caractéristique ou comme valeur originale d'être l'occasion et le moyen de la communion intégrale des esprits. Etant unique et exclusive, elle ne saurait dépendre des convenances particulières d'individus ou de groupes, lesquelles sont toujours multiples et le plus souvent opposées. Pour exprimer autrement la même idée : Si la vérité reposait sur une convenance, sa valeur serait comme une force à laquelle s'opposerait une autre force fondée sur une autre convenance et de même nature, elle ne serait donc pas une. Ainsi, *l'idéal de la vérité* ce sera l'adhésion donnée par notre conscience à *une connaissance pure*; il faut entendre par là une affirmation qui n'a besoin, pour se soutenir, que du libre exercice de notre faculté de connaître, capable de s'imposer indéfiniment à l'assentiment sans paraître avantageuse ou conforme à des désirs, qui peut même être nuisible à l'individu éclairé qui la considère, sans qu'il cesse de la reconnaître.

Isolée de cet idéal de vérité toute connaissance ne se soutient jamais uniquement par la logique ou par une vérification possible, affirmer un jugement quelconque n'est qu'un acte comme un autre, toujours étonné par quelque intérêt, porté par quelque convenance, et cet élément dynamique, étranger à la connaissance

pure joue, dans la croyance ou dans l'affirmation, un rôle d'autant plus grand que la connaissance est plus absurde ou plus invérifiable. La connaissance en général n'est pas connaissance pure, mais une combinaison de connaissance et d'intérêt, une adaptation de l'activité de l'esprit à des fins étrangères à l'esprit, celles d'un individu ou d'un groupe. Que si l'on nous dit qu'il n'y a point d'activité psychologique qui soit purement spirituelle, qui ne soit sous l'impulsion d'un motif intéressé, nous répondrons que c'est assez d'avoir aperçu dans la nature de la faculté de connaître, ce qui lui assure sa plus haute valeur, la possibilité d'être dirigée par *un idéal de vérité*, et que c'est assez pour le progrès intégral de la pensée, que tous les êtres pensants puissent s'unir, pour un temps, dans un effort sincère vers un tel idéal.

Ces réflexions sur la double racine de la valeur de la vérité, nous ne les terminerons pas sans avoir rattaché à nos propositions principales deux corollaires. Une valeur spirituelle, comme toutes les valeurs, a cette propriété de se communiquer d'un objet à un autre. Ainsi la valeur de la vérité, avec ses causes multiples, utilitaires et sociales, d'une part donne son prix à l'indépendance de l'individu en matière de critique, au « libre examen », d'autre part elle permet de comprendre, nous semble-t-il, en profondeur, les raisons du succès de l'enseignement supérieur dans les formes universitaires.

La connaissance en général est une technique, un moyen d'action, un instrument de haute qualité au service d'êtres capables de déterminer le futur, elle a une valeur d'utilité. Qui est juge de la valeur d'utilité ? Les intéressés eux-mêmes et eux seuls. Mon intérêt est mon affaire; les convenances, les aspirations d'un groupe social, c'est ce groupe seul, dans la personne de ses membres, qui peut les définir. L'intérêt sous toutes ses formes est intérieur à l'intéressé, comme les sentiments sont propres à l'individu et incommunicables.

Ainsi, chaque fois qu'une connaissance est étayée sur une convenance, il y a une distinction à faire entre compétents et incompétents, entre ceux dont c'est la convenance, qui la sentent, qu'elle anime, et ceux dont ce n'est pas la convenance.

Mais *la valeur de vérité* qui en sera juge ? C'est *tout sujet pensant*; ici plus de distinction entre qualifiés et non qualifiés; en effet, les instruments par lesquels on arrive à discerner, entre tous les jugements possibles et opposés, l'unique qui est vrai, ces instruments sont tout entiers à la portée d'un seul esprit, c'est la logique et l'expérience, la perception, la raison. La constatation

de la vérité ne repose que sur des moyens d'information disponibles indéfiniment. Pour que l'accord universel soit possible, il faut que la raison de s'accorder soit aperçue également et tout entière par chacun, que l'entente résulte de motifs décisifs qui soient identiques dans chaque esprit. Qu'il y ait dans chaque esprit de tels moyens de se décider, cela résulte de la définition même de l'esprit ou du sujet pensant, et contester qu'une telle identité de moyens soit possible, c'est renoncer à l'idéal de la vérité.

La convenance et l'utilité sont toujours variées et multiples, comme le sont les individus et les groupes sociaux particuliers; c'est cette diversité qui les isole les uns des autres et les fait être ce qu'ils sont, qui les « particularise ». Si l'utile et la convenance entraînent pour une part dans la constitution même du vrai, étant érigés, comme on dit, en *critères* de la vérité, il subsisterait toujours, sur un même objet, une pluralité de vérités concurrentes et se niant l'une l'autre, c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas de vérité. Chacune des thèses irréductibles ne serait que l'instrument d'une convenance, c'est-à-dire d'un élément extérieur à la connaissance pure.

Le vrai n'est jamais profitable à tous, ce n'est pas un intérêt commun qui le soutient, ce n'est pas un intérêt quelconque, le vrai tient tout seul, cela veut dire qu'il ne repose que sur la pure faculté de connaître, qui est toute dans un seul esprit, car être un sujet connaissant ou un esprit, c'est avoir cette faculté.

Constataion surprenante, c'est parceque la vérité a une valeur universelle, parce qu'elle est ce sur quoi la communion de tous les esprits est possible et probable, qu'elle est ce qu'un seul esprit peut trouver ou du moins ce qu'il suffit à contrôler. La valeur du libre examen résulte de la valeur sociale de la vérité; elle tient de plus près à notre seconde racine qu'à la première.

Il faut s'attacher à le comprendre : de ce qui rend le vrai précieux absolument, de son rôle dans la communion et la pacification des esprits, il ne saurait résulter une sorte de droit d'oppression acquis par *l'unanimité* une fois réalisée. Quelque complet qu'il soit, un accord unanime sur un jugement ne saurait servir de *critère* ni engager l'avenir. Si une proposition connaît cette fortune, cela ne la *clique* pas comme vérité, cela implique seulement que le problème de sa valeur n'est pas actuellement posé : l'unité de connaissance réalisée en cet endroit est un état de fait, qu'un autre fait peut détruire. Il suffira de l'opposition sincère d'un seul esprit pour que le débat soit ouvert, et lorsque l'individu lutte, au sujet du vrai, contre l'unanimité moins un, il lutte à

armes égales. S'il n'y avait là qu'un conflit d'intérêts ou de connaissances, il serait écrasé d'avance; mais les moyens de vérification ne sont pas autres dans la multitude des partisans de la thèse reçue que dans l'unique défenseur de l'autre thèse.

Disons vite qu'évidemment la probabilité ne joue pas en faveur de l'insurgé isolé, les moyens accidentels d'information, les occasions de vérifier sont probablement en majorité du côté de l'opinion la plus répandue. Aussi voit-on que ces contradicteurs méconnus sont souvent d'assez pauvres personnalités, des maniaques, des fous, des ignorants entêtés, de petites sectes excentriques aux dogmes extravagants, souvent aussi des demi-savants dont l'information retarde, tels ces chercheurs de mouvement perpétuel dont nous entretenait le recteur Bogaert dans un de ses discours de rentrée. Mais il y a des cas illustres où c'est un seul qui a raison contre tous, et cela même est de règle *dans l'invention scientifique*. L'histoire des sciences le montre à plus d'une de ses pages : chaque fois qu'un savant s'avise d'une vérité réellement originale, qui met fin à un arrêt de la pensée scientifique butée sur un obstacle, il y a eu un moment où non seulement l'inventeur a été seul à posséder sa découverte mais où il a rejeté quelque croyance que tous les autres ne discutaient point. Si le progrès de l'investigation se trouvait arrêté en cet endroit c'est qu'une erreur, un *préjugé*, faisait comme une tranchée en travers de son chemin, et souvent le trait génial de la trouvaille décisive a consisté pour l'inventeur dans le *courage* de remettre en question ou de nier, ce que tout le monde tenait pour incontestable.

Avoir un moment raison contre tous et soutenir sans capituler cet honneur périlleux, c'est une des aventures émouvantes de la vie spirituelle et c'est le devoir de toute pensée libre d'admettre non seulement que cette aventure est possible, mais quelle est probable. Car les redressements nécessaires au progrès indéfini de la connaissance vraie seront plus facilement le fait d'un individu que d'une équipe de gens d'accord entre eux, de même qu'une barque légère modifie sa direction plus aisément qu'un gros navire.

Ce moment où un seul tient une vérité méconnue de tous, est parfois très court; la vérification peut en être si aisée et si éclatante que le ralliement du grand nombre ne fasse point de difficulté. Il faut le dire, c'est lorsque des intérêts et des convenances sont liés à la connaissance nouvelle que le triomphe de l'inventeur est le plus assuré. Si son idée doit rapporter de l'argent, les choses iront vite; si de sa découverte résulte la guérison d'une maladie ou la suppression d'une souffrance, le succès viendra encore, moins vite peut-être... mais l'idée avantageuse, a toujours, comme

on dit, du vent dans ses voiles. Mais il est d'autres cas où la vérité demeure, quoi qu'il fasse, le bien de son inventeur et même il peut arriver que cette lumière trop confinée finisse par s'éteindre. Il suffit pour cela que des intérêts ou des convenances soient contraires à une vérité qui ne peut s'imposer par une vérification irrécusable. Dans cette espèce rentrent en grand nombre des vérités philosophiques et des vérités historiques. La reconstitution du passé ne repose souvent que sur la convergence d'un grand nombre d'arguments, dont aucun n'emporte conviction, et tels qu'il faut de la bonne volonté pour accepter de les considérer tous ensemble. Mais heureusement le procès n'est jamais terminé, l'appel pour la vérité est toujours possible.

Considérons enfin, d'un seul regard, nos deux racines. Le vrai vaut comme connaissance en général, comme agent directeur de notre action; il est d'ailleurs plus probablement, plus souvent, plus directement, plus évidemment utile que la connaissance quelconque et, a fortiori, que la connaissance fausse. Le vrai vaut aussi comme facteur de l'accord des esprits, comme objet de la communion intégrale par delà toute opposition de convenances ou d'intérêts. Son unicité spécifique est un gage de paix, sa recherche sincère est déjà une pacification, un acte d'association supérieure.

Nombreux et intéressants seront les problèmes soulevés par le rapport mutuel de ces deux sources de valeur, par leur combinaison éventuelle.

On signalera d'abord leur foncière *irréductibilité*. En vain s'efforcerait-on de les ramener à l'unité de l'une d'elles; car l'utilité ou la convenance nous attache à nos *croyances* quel que soit le rapport de celles-ci à la vérité, et les convenances sont multiples et opposées. Mais la vérité, étant unique, fait nécessairement violence à quelque intérêt et à quelque convenance; il n'y a pas de respect sincère de la vérité sans un consentement éventuel à quelque désavantage; l'idée de renoncement ou de *sacrifice* est impliquée dans la distinction des deux racines, leur irréductibilité à une cause *morale*.

Mais si elles ne sauraient se confondre, il va sans dire que dans la vie psychologique et dans l'action sociale, les deux valeurs de la vérité se combinent étroitement. C'est de leur intime collaboration que résulte *la valeur de la Science*, ce mot étant pris au sens le plus large, édifice du savoir et recherche.

Si la connaissance scientifique n'était fondée que sur l'utilité, le trésor des connaissances réputées valables n'aurait pas besoin d'être unifié, car les applications sont de toutes sortes. L'arsenal

des connaissances-instruments peut n'être qu'un recueil de recettes disparates ou incohérentes, et qu'on veuille bien le reconnaître, cet arsenal existe, mais ce n'est pas la science, ce n'est pas un système, c'est *un amas de croyances* où la vérité entre sans doute, mais où elle n'entre pas seule.

Et si l'enseignement n'avait d'autre mission que de conserver et de propager des connaissances utiles, ses propres intérêts le porteraient à se diviser en des écoles spéciales aux buts pratiques bien délimités. Mais nous savons que la connaissance pratique ne conduit pas à la paix ni à l'accord et qu'elle rend plus probables la multiplication et l'aggravation des conflits. Au contraire, si l'on voulait ramener la valeur de la Science à celle qui vient de la seconde racine seulement et n'y voir que cela qui favorise la concorde et assure la cohésion de l'humanité, on serait bientôt porté à ne pas souhaiter que les connaissances se multiplient et se perfectionnent indéfiniment; trop forte serait la tentation de s'en tenir aux premiers accords laborieusement réalisés. Cette tendance cristallisante, à bonne intention, est connue, c'est *l'esprit dogmatique*, vers lequel l'amour de l'ordre et de la paix sociale a conduit même d'illustres têtes philosophiques. Mais la substitution du dogme convenu et arrêté au progrès indéfini de la recherche aboutirait aussi au rebours des intentions, car autour d'une vérité figée, il ne tarde pas à se former comme une croûte d'intérêts conformes et dès lors ce ne sera plus réellement par souci de la vérité, mais en faveur d'une convenance que les défenseurs du dogme s'opposeront à tout contradicteur. La Vérité est comme un voyageur qui risque d'être fait esclave s'il s'attarde trop en un point de son itinéraire.

Pour qu'elle garde toute sa valeur, il faut que les connaissances avérées subissent incessamment l'assaut des connaissances nouvelles, et qu'ainsi s'élabore par un aménagement qui ne doit pas finir, l'unicité de la connaissance vraie, pacifiante et prestigieuse.

L'activité scientifique est cette synthèse : le savant répond aux demandes que lui font la vie et ses besoins, mais l'honneur de quiconque se réclame de la science, l'honneur professionnel du savant, c'est la dévotion à l'idéal de la vérité.

Cette valeur et cette dignité la science les communique aux institutions consacrées à sa propagation, et particulièrement à cette forme d'enseignement supérieur qui s'est avérée dans les temps modernes la plus féconde. On l'a dit avant nous, les Universités où se groupent les facultés aux objets immédiats si différents, doivent pour une bonne part leur succès à quelque chose d'inachevé, on dirait presque à quelque hésitation dans l'intention qui

préside à leur établissement et qui les fait résister à des forces dissolvantes. Ce sont des écoles professionnelles où l'on enseigne les connaissances éprouvées, mais en même temps on attend qu'elles soient un milieu où la science se fait et où l'on apprend à la faire, où enfin les efforts de tous convergent vers ce but commun, la vérité pure. C'est sur l'unicité de la connaissance vraie que, dans la variété de ses buts pratiques, une Université doit vivre et garder l'intégrité d'un organisme, comme c'est de cette valeur pure qu'elle tire le plus fin de son prestige.

Mais comme toutes les choses humaines, les écoles supérieures ne peuvent durer sans quelque compromis qui les rattache à d'autres réalités plus massives. Même aux racines des plus fines valeurs il faut un sol ferme et des sucres nourriciers. Ces établissements sont le plus souvent l'émanation d'un groupe social plus étendu et plus fort qu'eux, un Etat, une grande Eglise, voire certains groupes aux fins économiques. Il faut donc reconnaître que certaines *convenances* déterminées, et certaines croyances littéralement *pré-jugées*, ne laissent pas d'être pour une part dans l'existence et la prospérité dans ces maisons de la recherche du vrai. Il est vrai, mais telle est la force et la profondeur des besoins spirituels communs à tous, que ces imperfections congénitales n'empêchent, dans ces grandes écoles, ni la dévotion sincère à la Vérité, ni le succès dans sa découverte.

Seulement cette indépendance relative est-elle également exempte d'inconvénients graves dans toutes les parties de la recherche? Les dangers d'une défaillance dans la rigueur critique ou dans la liberté d'inspiration ne seraient-ils pas plus prochains lorsqu'il s'agit de *philosophie*, c'est-à-dire du souci *des vérités d'ensemble*, des cadres ou des structures logiques qui préparent l'unification du trésor des clartés acquises ou, si l'on veut, *des conclusions provisoires*?

Celui qui ne redoute pas de se poser cette question sera conduit à s'en poser une autre : L'idéal de la Vérité, de la Science intégrale et de la libre critique personnelle peut-il suffire comme signe de ralliement permanent, à faire prospérer un petit groupe social distinct, une *Université* qui, tout en mettant les résultats de ses efforts à la disposition de tous, ne serait sous l'autorité directe d'aucun groupe social plus étendu, ni au service d'aucune idée préconçue excepté celle de la valeur absolue de la Vérité et la possibilité, pour la raison individuelle, d'y atteindre — un groupement universitaire autonome ne voulant fonder sa valeur que sur les deux racines de la valeur du Vrai est-il possible? Mesdames et Messieurs, nous savons que cela est possible, il y aura demain cent ans que notre Université le prouve.

La Médecine et le Libre Examen.

PAR

ALBERT DUSTIN,

Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université.

MESDAMES, MESSIEURS,

En confiant à un professeur de la Faculté de Médecine la charge et le périlleux honneur de prendre la parole en une circonstance aussi solennelle que celle qui réunit aujourd'hui, professeurs, étudiants, anciens étudiants et amis de notre institution, le Bureau de l'Université a voulu, j'en suis sûr, mettre en lumière le rôle de premier plan que la Faculté a joué dans le développement de notre Alma Mater; et, en ceci, nous ne pouvons que l'approuver. Je suis moins sûr, qu'il ait fait le choix le plus heureux en me demandant d'être son interprète; parmi mes Collègues, dans cette salle même, je vois des hommes qui par l'éclat de leur réputation professionnelle et scientifique, par la longueur et la beauté de leur carrière professorale, par le prestige de leur éloquence, eussent été mieux désignés que moi pour vous dire ce que ce Centenaire représente pour tous ceux qui ont pris nos principes pour directive de leur vie.

Devant l'insistance aussi amicale que flatteuse de mes Collègues, j'ai dû m'incliner, tout en me représentant dans mon for intérieur les difficultés d'une tâche que j'avais conscience d'avoir un peu légèrement acceptée.

De ce siècle d'existence que nous allons fêter, me disais-je, j'ai vécu plus d'un quart, dans nos laboratoires, nos amphithéâtres, nos hôpitaux. Mes souvenirs encore précis me rappellent d'où nous venons; mes auditeurs connaissent les réalisations d'aujourd'hui; où pouvons-nous espérer être demain? Comment cette évolution s'est-elle faite dans l'atmosphère si particulière que créent nos principes libre-exaministes? Ces principes ont-ils une importance dans l'évolution des sciences biologiques et médicales?

Voilà les pensées qui me venaient en songeant à ce que pourrait être le sujet de la conférence d'aujourd'hui; et, plus j'y réfléchissais, plus l'objet m'en paraissait digne d'attention et d'intérêt, d'abord, puis bientôt, singulièrement vaste.

Pour montrer la signification de ce siècle de médecine à l'U. L. B., j'ai été entraîné bien loin dans l'espace et dans le temps, et, avec votre indulgente permission, c'est pour un voyage lointain, mais rapide, comme on les fait aujourd'hui, dans l'histoire de notre Science et de notre Art, que je vous invite à me suivre.

Les cent années qui nous séparent de la fondation de l'Université apparaîtront aux historiens de l'avenir, comme particulièrement fécondes en bouleversements profonds, en catastrophes, en guerres, en ruines de toutes espèces, en expériences sociales diverses; mais ce siècle apparaîtra aussi comme un des plus étonnants qu'ait éclairé le génie humain, soulevé par un gigantesque enthousiasme scientifique.

Aux incroyables progrès des sciences naturelles, de la chimie, de la physico-chimie, de la géologie, de la paléontologie, se sont ajoutées des conquêtes aussi multiples que décisives dans le domaine de la pathologie et de la médecine, et ce sont plusieurs séances comme celle-ci qu'il nous faudrait pour n'en faire encore qu'une sèche énumération. Elle serait d'ailleurs inutile devant le public d'élite qui remplit cette salle et auquel les grandes découvertes médicales sont choses familières.

Peut-être nos descendants jugeront-ils ce siècle, malgré ses erreurs, avec indulgence, sinon avec admiration, en se rappelant qu'il permit à des œuvres immortelles de voir le jour, qu'il fut le siècle de l'anesthésie, de l'asepsie et de l'antisepsie, de la sérothérapie et de la vaccinothérapie, de la radiographie et de la radiothérapie, de la chimiothérapie et qu'il connut les lumineuses figures de Laennec, de Bichat, de Claude Bernard, de Pasteur, de Roux, de Koch, de Rokitansky, de Virchow, de Lister, de Roentgen, des Curie, de Golgi, de Ramon y Cajal et de tant d'autres. Aucune époque ne fut plus riche en savants, qui tous, ont bien mérité de l'humanité et dont les découvertes ne risquent pas de se retourner contre l'humanité elle-même.

La Faculté de Médecine de Bruxelles n'est pas restée étrangère à ces formidables courants d'idées. A des anniversaires anté-

rieurs a été magnifiée la part prise par ses professeurs à l'élaboration des formes nouvelles de la science. Depuis, la cadence du travail de recherche s'est singulièrement accéléré et prodigieusement compliqué. C'est avec un légitime orgueil et une joie profonde que nous pouvons constater aujourd'hui que les 25 ans qui nous séparent de notre dernière commémoration ont marqué une étape décisive pour notre Faculté et, que de la plus terrible convulsion que le monde ait connu, elle est sortie renouvelée, rajeunie, adaptée aux conditions nouvelles.

Il y a 25 ans, grâce à la générosité de Warocqué, de Solvay, de Jamar, grâce à la claire vision des nécessités de l'enseignement et de la recherche qu'avait le regretté P. Héger, nous possédions au Parc Léopold trois instituts (Physiologie, Anatomie, Thérapeutique) qui furent considérés à l'époque, comme des modèles du genre.

Dans l'esprit de leur créateur ce ne devait être que le commencement d'un grand groupement médical qui, autour d'un hôpital universitaire élevé à proximité, réunirait toutes les disciplines scientifiques et pratiques. Pour des raisons diverses, où des différends administratifs se mêlaient comme hélas trop souvent à des considérations politiques, l'œuvre ne put jamais être achevée. Pendant des années l'enseignement médical fut lourdement handicapé à Bruxelles, par la séparation complète et l'éloignement excessif de nos Instituts de recherches et de nos hôpitaux; les premiers, privés du contact avec les malades ne pouvaient faire passer dans la réalité pratique les résultats de leurs investigations scientifiques; les seconds, dépourvus de laboratoires, sans bibliothèque, sans documentation clinique, sans ce souffle de recherche aussi nécessaire à la médecine pratique, si elle veut se renouveler et progresser, qu'aux sciences pures, les seconds malgré le dévouement d'admirables cliniciens, se laissaient rapidement distancer par la France, l'Allemagne, la Hollande, le Danemark et bientôt l'Amérique. C'est le retournement complet de cette situation qui marque le progrès peut-être le plus décisif que nous ayons à enregistrer dans l'histoire de la Faculté de Médecine de Bruxelles.

Aujourd'hui, grâce à une intime et féconde collaboration de l'U. L. B. et de l'Assistance Publique, collaboration dont le bien des malades et la science tireront les plus grands avantages, la soudure est réalisée entre la recherche pure et l'application pratique.

Les superbes instituts où nous sommes ici sont en connexion directe avec l'hôpital St-Pierre, qui dans quelques mois ouvrira

ses portes. Ce nouvel hôpital sera l'hôpital Universitaire; mais à l'hôpital Brugmann l'Université continuera également à prêter le concours de ses spécialistes et de ses hommes de science. Demain, un nouveau Centre anticancéreux sera érigé ici même.

Nouvelle maison, nouvelles idées, nouveaux principes d'organisation, mais même dévouement fondamental aux idées directrices de notre Université, tels sont les grands traits qui ont marqué ces vingt-cinq dernières années de notre vie médicale universitaire. Nous sommes sûrs maintenant d'avoir en main l'outil qui nous permettra de collaborer avec honneur à la grande œuvre scientifique qui s'élève de toutes parts.

En médecine, ces 25 années ont été marquées par des conquêtes importantes : la syphilis est mieux diagnostiquée grâce aux belles découvertes de Bordet et Gengou, appliquées plus tard par Wasserman; elle est vaincue par la chimiothérapie, véritable science nouvelle à laquelle Ehrlich devait donner l'impulsion première; l'anémie pernicieuse peut être guérie par l'organothérapie gastrique et hépatique; la tuberculose pulmonaire voit son pronostic s'améliorer grâce au pneumothorax; c'est le cancer qui est mieux étudié, mieux connu et souvent guéri grâce au radium et aux rayons X; c'est l'endocrinologie — cette science des glandes à sécrétion interne — qui multiplie ses conquêtes et nous apporte des méthodes de diagnostic précoce de la grossesse et des affections gynécologiques, une méthode de traitement du diabète sucré par l'insuline; qui nous fait connaître l'adrénaline et nous mène à la synthèse de produits jusqu'alors inconnus et à action thérapeutique intense; ce sont les grandes épidémies et les grandes endémies : la malaria, la fièvre jaune, la maladie du sommeil, qui reculent devant le génie humain. Les sciences jadis purement descriptives — anatomie normale et pathologique, histologie, embryologie — sont devenues résolument expérimentales, et dans cette voie nouvelle multiplient leurs conquêtes. La chimie organique apporte à la chirurgie toute une série de nouveaux procédés d'anesthésie locale ou générale. La connaissance des vitamines ouvre de nouveaux chapitres de pathologie.

Et dans tous les domaines de cette prodigieuse activité nous pouvons avec une juste fierté retrouver la trace profonde laissée par nos chercheurs, nos savants, nos cliniciens.

Aujourd'hui, de par le monde entier, se sont élevés des hôpitaux et des instituts scientifiques; les recherches se poursuivent à un

rythme redoublé; la multiplication des revues scientifiques, la rapidité des moyens de communication assurent à toutes les découvertes une diffusion rapide et la consécration de la pratique par l'expérimentation dans d'innombrables hôpitaux. Nous vivons une période particulièrement active et féconde, nous connaissons un véritable *âge médical*, où nous voyons la médecine pénétrer tous les esprits, et modeler nos activités : l'individu, la famille, l'enfance, la vieillesse, les anormaux, les délinquants bénéficient de ses bienfaits consciemment ou non, par les progrès de l'hygiène, de la médecine légale, de l'eugénique, de la médecine sociale, de la médecine coloniale.

Mais ce serait ignorer les enseignements de l'histoire que de croire que toutes nos conquêtes sont inébranlablement assurées, comme il serait présomptueux de s'imaginer que c'est la première fois dans l'histoire de l'humanité que les sciences médicales connaissent une ère aussi brillante.

En réalité toutes les époques de haute civilisation ont vu fleurir de glorieuses écoles médicales; il en fut ainsi dans l'antique Egypte, en Grèce, où Hippocrate vécut à l'époque immortelle vivifiée par le culte enthousiaste de la liberté et de la beauté, à l'époque de Thucydide, de Phidias, de Sophocle et d'Euripide; il en fut ainsi à Rome, dans l'empire Musulman, à Salerne, en Italie pendant que la Renaissance brillait de tout son éclat. Que ces étonnantes périodes de haute intellectualité et de raffinement artistique aient pu être suivies, de longues années de sombre égarement, que les méthodes de raisonnement et de travail des grands penseurs et des grands savants n'aient pas tracé un sillon ininterrompu dans l'histoire de l'humanité, montrent combien nos conquêtes, si belles et si évidemment utiles et nécessaires à l'homme fussent-elles, sont fragiles, si le souffle qui les a créées cesse de les animer, ou si la lâcheté ou l'indifférence des hommes négligent de les défendre.

Et bien, Mesdames et Messieurs, l'anniversaire d'aujourd'hui nous fournit l'occasion d'essayer de rechercher ensemble ce qui a permis le développement actuel de la science médicale, et, plus près de nous, à quels hommes et à quelles idées directrices nos institutions scientifiques et hospitalières doivent leur actuel épanouissement.

En août 1914, les canons de Liège et d'Anvers, puis les tranchées de l'Yser dans leur atmosphère de sanglante et indicible mélancolie étaient, pour nous, les effrayants avertissements d'un

destin dont nul ne pouvait se flatter de pouvoir pénétrer les fins. Partout la mort et la misère; le pays envahi; les Universités fermées; des lendemains pleins d'une sombre incertitude : peut-être la défaite, l'exil, la perte de tout ce que nous avons hérité de nos devanciers, créé de nos mains et animé de notre souffle.

Et cependant, sur tant de ruines accumulées, sur d'aussi poignantes angoisses et tant de deuils, devait germer et murir la récolte nouvelle dont nous voyons aujourd'hui se réaliser les promesses, image même de la science immortelle dont Aristote disait qu'elle avait des racines amères mais des fruits délicieux.

Si notre corps professoral, si nos étudiants étaient tronçonnés en deux groupes, celui du dedans et celui du dehors, une même espérance les animait, une même confiance en l'avenir les soutenait : le même tenace désir de voir, au jour de la victoire, l'Université revivre ou plutôt renaître, car tous la voulaient plus grande et plus belle et plus moderne.

L'attitude probe, courageuse et digne du peuple belge tout entier et de ses Souverains, avait imposé l'estime et le respect au monde entier.

Le noble sacrifice de tant de nos étudiants et de nos anciens étudiants — combien des nôtres que nous avons connus sur les bancs de nos auditoires, dorment à jamais dans la terre de Flandre — nous a permis et nous a donné le droit d'exister. Rappelons-nous l'attitude ferme et noble de P. Héger, conservant aux Universités leur dignité et leur honneur devant l'envahisseur; l'œuvre inouïe de Depage, créant à quelques kilomètres des premières lignes, un hôpital qui eût pu servir de modèle à bien des hôpitaux du temps de paix et y allumant avec plusieurs de ses collègues bruxellois un foyer de science, d'expérimentation et d'enseignement.

De quel éclat scientifique s'illustrèrent les noms de plusieurs de nos professeurs, travaillant et enseignant en exil, — et qui de nous ne pense avec émotion à la belle figure de notre ancien maître Brachet, qui appelé à donner le cours d'anatomie à Paris, put y poursuivre ses recherches et y rédiger quelques-uns des ouvrages d'embryologie les plus marquants de notre époque. Il y conquiert, l'admiration par sa vaste intelligence et ses rares qualités de chercheur, l'estime par son caractère et l'amitié par sa bonté si accueillante.

A ceux qui virent et surent comprendre ce que ces grands belges avaient fait pendant la guerre, et ce qu'il avait fallu de courage

tranquille et de froide tenacité et d'indomptable espérance pour le réaliser, il apparut que ces mêmes hommes, cette même université, cette même race méritaient d'être aidés et devaient être capables de grandes choses pendant la paix.

Aussi quand en 1920 avec Depage, avec Bordet, avec Sand nous nous rendîmes aux Etats-Unis, ce fut dans une atmosphère de chaude sympathie et d'efficente cordialité que nous fûmes reçus par les dirigeants de la Fondation Rockefeller.

Ce fut dans une atmosphère triomphale, lorsque, quelques jours après, la nouvelle parvint en Amérique que le prix Nobel avait été attribué à notre grand Maître et Ami, J. Bordet.

Mais, me direz-vous, vous avez promis de nous parler de la médecine et du libre examen. Je viens de vous énumérer quelques-uns des facteurs « humains » qui déterminèrent, en notre faveur, le choix de la Fondation Rockefeller. Cette fondation dans l'esprit de son créateur devait s'efforcer d'assurer le bien être de l'humanité. Serait-ce par des institutions politiques ou religieuses, serait-ce par des temples consacrés à l'industrie, au commerce, aux arts ou à la foi ? Il apparut que le besoin le plus universel, le plus anxieusement réclamé par toutes les races et tous les individus qui peuplent notre planète, était de voir diminuer les souffrances dues à la maladie génératrice de tant de misères et de tant de désespoirs. C'est vers des œuvres de perfectionnement de l'enseignement, de la recherche et de la culture médicale en général, que se tourna la sollicitude intelligente et éclairée de la Fondation Rockefeller. Mais désireuse de conserver ce caractère d'indépendance et d'universalité qui en fait la beauté, la fondation ne voulut ni se substituer à des administrations officielles défaillantes, ni soutenir des œuvres dont le caractère confessionnel put limiter ou entraver la libre expression des idées ou fermer certaines directions de recherches.

C'est pourquoi fut choisie notre Université, qui a toujours eu la fierté de s'appeler libre et qui doit le rester toujours. Et telle est la force d'une grande et éternelle vérité, qu'après des années de lutte passées dans la médiocrité et l'indigence, la vérité dont nous nous étions faits les serviteurs, conduisait à nous les amis généreux dont la sympathie agissante allait nous permettre de renaître au travail joyeux, intense, fécond. Des Belges éminents s'associent à cette œuvre, et c'est avec émotion, qu'il faut rappeler, que notre grand et regretté roi Albert I^{er} fut notre premier donateur.

Ayant ainsi montré, bien imparfaitement, quels furent les hommes, les idées, les circonstances auxquelles nous devons les conditions de notre existence actuelle, nous allons essayer de nous placer à un point de vue plus général et dégager le rôle essentiel de la liberté de pensée, « du libre examen » pour employer la formule plus récente que revêt une idée aussi vieille que le monde, aussi antique que le premier cerveau humain qui se prit à réfléchir sur son propre être, sur la nature qui l'entourait, sur l'univers immense et ses insondables mystères.

Quelques esprits libres qu'habitent la logique, la raison, le génie d'observation, le courage ou au moins le sang-froid devant l'inconnu, perdus dans une foule immense qui ne demande qu'à suivre, qu'à absorber des vérités toutes faites pour peu qu'elles soient extraordinaires, fabuleuses, miraculeuses, ou qu'elles flattent leurs secrets instincts, ou qu'elles apaisent des terreurs abjectement étalées ou honteusement dissimulées, telle est l'humanité.

Telle elle fut, telle elle sera — c'est ici que réside la raison de la lenteur extrême des progrès scientifiques, et de la marche plus lente encore, plus claudicante et coupée de combien de tristes chutes, de la médecine.

La pauvreté des progrès médicaux jusqu'au siècle dernier — car depuis la marche s'est singulièrement accélérée — trouve ses raisons, non pas dans la médecine elle-même, mais dans les obstacles semés sur sa route par l'homme et par ce monstre anonyme où tous les défauts de l'individu se trouvent géométriquement multipliés : la foule.

L'homme, qui, à des sciences qui ne voulaient que son bien, qui ne visaient qu'à abrégier sa souffrance et à prolonger sa vie, a opposé des préceptes religieux, des dogmes nés dans on ne sait quelle imagination morbide, le principe d'autorité, l'esprit de système, l'intérêt et l'envie.

La foule dont les caractères psychologiques sont immuables et se retrouvent inchangés à travers des millénaires; la foule avide de merveilleux et de surnaturel, à la fois crédule et despotique, élevant des idoles et les détruisant avec la même foi et le même enthousiasme, la foule, proie facile pour les faiseurs de miracles, les thaumaturges, les astrologues et les charlatans, la foule imperméable à la logique, au bon sens, à la vérité, la foule à la fois étrangement conservatrice et impulsivement révolutionnaire.

Aussi chaque idée scientifique nouvelle n'a-t-elle pu naître que lentement et laborieusement; lumineuse aux yeux de quelques esprits d'élite, elle est restée souvent pendant des siècles inacces-

sible aux masses. Et ceci explique le nombre d'années et parfois de siècles qu'il fallut dans les temps passés, pour qu'une vérité scientifique put s'imposer, passer de l'élite à la foule et du domaine de la spéculation théorique dans celui de la pratique. Cette lenteur que je veux illustrer par quelques exemples, met mieux en évidence les immenses progrès que nous avons accomplis; aujourd'hui, lorsqu'une vérité scientifique se trouve vérifiée par les laboratoires et introduite dans la pratique, la diffusion mondiale en est extraordinairement rapide et les publications la concernant se multiplient rapidement et souvent même avec excès.

Que de siècles n'a-t-il fallu pour que fût connue la circulation du sang, alors que les anciens pratiquaient la saignée, avaient vu le sang s'échapper par jets saccadés des artères coupées et connaissaient évidemment les battements cardiaques. Le schéma donné par Galien était presque exact — n'était l'erreur de croire qu'une partie du sang hépatique pouvait retourner vers l'intestin et que le cœur droit communiquait avec le cœur gauche. Encore semble-t-il que cette dernière erreur ait eu son origine dans l'observation d'une anomalie, assez fréquente chez l'homme et chez l'animal, anomalie que Galien, qui pratiquait la dissection et l'anatomie humaine et animale, eut le tort de prendre pour une disposition normale. Ce commencement de vérité fut noyé pendant tout le moyen âge sous des considérations dogmatiques et métaphysiques formant le plus étrange galimatia.

Il fallut Fabricius d'Acquapendente au XVI^e siècle pour rétablir la vérité; avant lui Michel Servet, qui devait périr à petit feu sur le bûcher allumé par le chanoine Jehan Chauvin, dit Calvin, eut l'idée de la circulation pulmonaire. Il fallut Harvey, avec son génie expérimental, la tournure mathématique de son esprit, son talent d'exposition, Harvey, né à Folkestone en 1578, pour établir les grandes lois de la circulation du sang.

Quelle formidable opposition les écrits de Harvey ne soulevèrent-ils pas? L'un fulmina le coupable d'avoir osé s'attaquer à Galien, un autre fut scandalisé qu'on eût touché à des dogmes admirables et à des thèses superbes.

Riolan, médecin de Louis XIII soutint que si les dissections ne concordaient pas avec Galien, c'est que la structure du cœur avait changé depuis; Guy Patin déclara solennellement la théorie de Harvey « paradoxale, inutile, pauvre, impossible, absurde et nuisible. »

La découverte de Harvey n'épuisait cependant pas le problème de la circulation. On ignorait encore comment le sang passait des artères aux veines; ce fut Malpighi qui vers la fin du XVII^e siècle découvrit les capillaires de la grande circulation; il fallut attendre

cent ans encore pour que Spallanzani, qui vécut de 1729 à 1799, découvrit les capillaires pulmonaires et acheva une œuvre, qui avec un peu d'esprit d'observation et de curiosité scientifique, un peu de mépris des vérités toutes faites, un peu de caractère et de courage, aurait pu être achevée des siècles plus tôt.

Un autre exemple frappant nous est fourni par la découverte du microscope et l'énorme laps de temps qui prépara son application à la biologie et à la médecine pratique.

C'est à Galilée que l'on attribue la construction du premier instrument destiné à voir les objets très petits (le microscope), Galilée qui fut le premier à poser les bases de la méthode expérimentale. Mais c'est incontestablement à Leeuwenhoek, né à Delft en 1632 et mort en 1723 et à son extraordinaire habileté manuelle, que l'on doit la construction de microscopes puissants, dont les lentilles étaient faites de gouttelettes de verre encore bien grossièrement façonnées.

Or, Leeuwenhoek vit les globules rouges, les globules blancs, les infusoires et même les microbes. Mais quel médecin de l'époque se fut avisé de considérer que ces divertissements de physique élémentaire pouvaient être utiles à son art. Il fallut attendre le XIX^e siècle pour que prit corps l'idée, qu'il était peut-être utile de regarder au microscope les globules rouges des anémiques; il fallut le génie de Pasteur pour redécouvrir les microbes et montrer leur pouvoir pathogène; deux siècles et demi furent engloutis pour que naquit la protistologie.

Et le radium et les rayons X, dont la découverte est la gloire de la physique moderne et dont les applications à la médecine ont consacré de nouveaux et décisifs succès sur la maladie et la mort !

Au XVIII^e siècle, l'abbé Nollet donnait des séances de physique amusante, où il montrait comment la décharge de la bouteille de Leyde se transforme en une agréable lueur phosphorescente, lorsqu'elle se produit dans un œuf de verre où l'on a, au préalable, raréfié l'air par la machine pneumatique — œuf qui contient en germe quelques-unes des plus étonnantes découvertes de la physique moderne, mais œuf qui germa bien lentement.

En 1896, Roentgen communique à la Société physico-médicale de Wurzburg la découverte qu'il venait de faire en janvier. L'application à la pratique ne tarde cette fois plus et dès 1902 on entreprend le traitement des leucémies et bientôt des cancers par les radiations.

Plus d'un siècle s'était écoulé...

Il en fut toujours ainsi en science; chaque vérité doit trouver un terrain favorable où puisse pousser ses racines, avant de lancer ses frondaisons vers le ciel.

Mais que d'ennemis entourent la jeune plante et combien nombreux surtout dans les longues périodes des âges passés. Mais ces ennemis existent toujours et existeront peut-être toujours. C'est contre eux que doit lutter l'esprit qui anime notre Université.

Si nous portons nos regards en arrière et que nous essayons de reconstituer les grandes étapes de la science médicale dans l'histoire de l'humanité, nous comprendrons mieux encore quels sont et où sont les dangers qui menacent le libre exercice de la raison.

La médecine est, peut-être avec l'astronomie, la plus vieille des sciences humaines et c'est pourquoi elle traîne à sa suite, dans la fuite du temps, un si lourd bagage d'antiques croyances, de préjugés millénaires, d'habitudes et d'attitudes intellectuelles et sentimentales, prenant leurs racines dans les plus primitives terreurs des premiers humains devant le danger et la mort. Il est plus aisé de construire un édifice nouveau, que d'approprier à des nécessités actuelles un palais vénérable, quelle qu'ait été sa magnificence passée. De même les sciences qui ont vu le jour dans ce dernier siècle ont un caractère de netteté, de précision, que n'ont pas leurs sœurs chargées de la poussière d'un long passé. Ainsi les maladies nouvelles sont mieux connues, parce qu'ayant été mieux étudiées et par des cerveaux plus positifs, que des affections anciennement décrites, mais qui ont été obscurcies par les fumées de maintes théories empiriques, et le fatras d'idées préconçues et de postulats de l'ancienne médecine.

Voici l'homme en face de sa propre souffrance ou de la souffrance et de la mort des êtres qui l'entourent. D'instinct, il pourra trouver dans la nature qui l'entoure quelque soulagement à son mal, comme l'animal que nous voyons, malade, rechercher ou refuser certains aliments, manger telles plantes, rechercher l'ombre fraîche, ou la chaleur bienfaisante du soleil; et cet instinct doublé de traditions empiriques que les générations se transmettront l'une à l'autre, pourra conduire à une thérapeutique souvent efficace. Rappelons-nous que les Indiens utilisaient les écorces de quinquina longtemps avant que nous ne connaissions l'hématozoaire de la malaria; que le mercure était utilisé bien avant que Schaudin ne découvrit le tréponème de la syphilis et que les Chinois employaient les lézards séchés et pulvérisés sans connaître leur richesse en

iode, ni les propriétés thérapeutiques de ce corps que nous prescrivons si largement aujourd'hui.

D'instinct aussi, l'homme découvrit les rudiments d'une thérapeutique physique et les bienfaits ou les dangers du chaud, du froid, de l'humidité, des rayons solaires, ou les rudiments d'une thérapeutique chirurgicale dans l'immobilisation des fractures. Sans la souffrance, l'homme ignorerait les dangers que court son être; sans la souffrance, il se détruirait lui-même, comme nous voyons l'animal dont la moëlle épinière est sectionnée, se dévorer les pattes devenues insensibles; sans la souffrance, l'homme et tous les êtres vivants cesseraient de lutter contre les dangers de destruction partielle ou totale; sans la souffrance, la médecine n'aurait jamais existé.

Mais trop souvent les moyens rudimentaires dictés à l'homme primitif par son instinct ne suffisent pas à vaincre la douleur et la maladie. Dans son impuissance, il s'adresse alors à des forces mystérieuses, aux astres d'abord, puis à des génies, à des démons. C'est dans ces puissances aussi qu'est recherchée l'origine de la maladie. Si l'éloignement de la cause visible ne suffit pas à guérir, il faut conjurer les causes invisibles; et voilà la sorcellerie qui se mêle d'emblée et intimement à la médecine; de même que l'on met un masque pour échapper à la vue du mauvais démon qui vous poursuit, on change le nom du patient dans l'espoir que le démon ne le reconnaîtra pas; des danses sacrées et conjuratives simulent les mouvements de certaines maladies nerveuses; des prières sont appliquées aux portes ou aux volets des maisons, les amulettes se multiplient et se diversifient. Besoin enfantin de se créer une protection illusoire contre l'inconnu. Besoin de peuple primitif? Peut-être. A Dakar, j'ai vu dans l'hôpital le plus scientifiquement organisé, les nègres ne jamais se séparer de leurs amulettes, soigneusement maintenues au contact de la région du corps atteinte par la maladie. Besoin vieux comme l'humanité elle-même et que nous voyons s'épanouir sous forme de porte-bonheur, de chapelets, d'objets bénis, de chiffre 13, de bois-rond, de fer à cheval ou de saint Christophe au milieu des complications de la vie moderne. Il a suffi que la guerre rende plus visible et plus immédiat le spectre de la souffrance et de la mort pour que les marchands d'amulettes fissent fortune.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que presque sans recours efficace contre la maladie, nos frères Sumériens, pasteurs mésopotamiens

qui vivaient il y a près de 6,000 ans, aient eu une médecine astrologique avec ce caractère essentiellement sacerdotal qu'elle conservera durant des siècles. Et telle sera la profondeur de l'empreinte ainsi imprimée dans l'âme des foules, que de grands médecins se verront obligés de donner à leurs préceptes et à leurs prescriptions une forme chargée de mystère et de magie pour les faire accepter par la foule.

En Egypte, les bienfaits que la médecine apporte à l'humanité sont reconnus au point qu'il existe des dieux médecins, tel Imhotep, et que les fils de rois ne dédaignent pas d'apprendre et de pratiquer notre art ou de rédiger des traités d'anatomie. Dans le monde de l'époque, les Egyptiens étaient considérés comme d'excellents médecins; ils avaient déjà des idées fort précises sur la respiration, les fonctions du cœur, la cause parasitaire de maladies. Nous sommes encore en 2000 avant J.-C. et déjà la nature transmissible de quelques maladies est connue. On soutenait que les ibis sacrés protégeaient de certaines affections; on sait aujourd'hui que ces oiseaux détruisent les mollusques qui servent d'hôte intermédiaire aux larves de la Bilharzia, un des vers parasites les plus redoutables de l'Afrique.

L'idée d'animaux porteurs de maladies existait chez les Babyloniens : le Dieu de la peste est une mouche. Chez les Juifs, la relation qui unit les rats à la peste paraît avoir été connue. La prise de l'Arche sainte par les Philistins fut suivie d'une terrible épidémie de peste qui cessa lorsque l'arche fut rendue. En reconnaissance, les Philistins offrirent au Dieu d'Israël cinq bubons d'or, reproduisant les lésions caractéristiques de la peste et cinq mouches d'or. Les mêmes Philistins avaient à Ekron, un temple dédié aux mouches.

Et la médecine, en ces temps lointains, était ainsi faite de quelques faits d'observation, de beaucoup de coutumes, de pas mal de préjugés et évoluait au milieu d'un monde de démons, qu'il appartenait au prêtre de conjurer.

Il fallut attendre Hippocrate pour qu'une grande voix osa s'élever contre la théorie démoniaque des maladies.

Ce sera dans l'antique Hellade, que l'on verra pour la première fois des hommes libres se réunir pour discuter de la nature des choses, en dehors de tout dogme et de tout culte. Ils créaient ainsi l'atmosphère intellectuelle nécessaire à la libération prochaine de la médecine.

Oh! certes, le vieux culte d'Esculape, fils du Centaure Chiron, et ses miracles d'Epidaure, ressemblaient singulièrement à ce que nous voyons encore aujourd'hui autour des sources miraculeuses ou des Saints et des Vierges guérisseuses; et les spectacles auxquels on a pu assister fort récemment et pas loin d'ici, rappellent, trait pour trait la satyrique description par Aristophane de la nuit passée au temple d'Esculape pour guérir la cécité de Ploutos. On y voit le grand prêtre du lieu, venir raffler les offrandes pendant la nuit, et profiter du sommeil ou de la terreur des fidèles pour accomplir son larçin sans être aperçu.

L'empreinte laissée dans la croyance populaire par ces lieux de guérison, où un art encore rudimentaire de la médecine se mêlait à un art consommé de la supercherie, fut telle que 500 ans encore après J.-C. on assiste à un inénarrable mélange de saint Chrétiens et d'Asklepios; que certaines effigies du Nazaréen sont dessinées sous les traits conventionnels du Dieu d'Epidaure et qu'à la fin du V^e siècle, saint Jérôme déplore qu'on aille encore implorer le Dieu païen dans ses sanctuaires.

Mais bientôt les philosophes grecs fondent le raisonnement critique — 500 ans avant J.-C. Alcméon de Crotonne pratique la dissection et expérimente sur l'animal; il localise la pensée dans le cerveau — Empédocle, guidé par le raisonnement et l'observation, pratique et enseigne la physiologie à Selinonte et à Agrigente; et, dans tout l'éclat de la Grèce antique, Hippocrate naît à Cos en 459 avant J.-C., vit presque centenaire, écrit 53 ouvrages, rédige son immortel serment du médecin.

Certes les erreurs fourmillent dans ses travaux; l'observation est souvent insuffisante et l'interprétation erronée. Où a-t-il pu prendre, par exemple, que l'utérus est biloculaire et que les garçons naissent à droite et les filles à gauche? Mais ses doctrines sont libres de tout préjugé théocratique; les divinités n'interviennent plus dans les maladies, si ce n'est par l'intermédiaire des variations saisonnières et climatériques. Il crée la pathologie humorale, il décrit le facies hippocratique à laquelle la médecine a conservé son nom. Ses aphorismes sont considérés pendant tout le moyen âge comme la quintessence de la médecine.

Dès 300 ans avant J.-C. ils sont répandus dans le monde encore limité de l'époque. Et quelle fraîcheur et quelle vérité n'ont-ils pas conservées quand ils disent : « L'art est long, la vie est brève, l'occasion fugitive, l'expérience trompeuse, le jugement difficile.

Ou encore :

« Ce que les médicaments ne guérissent pas, le fer le guérit; ce que le fer ne guérit pas le feu le guérit; ce que le feu ne guérit pas, il faut le croire inguérissable. »

Ne croirait-on pas revoir les étapes de la guérison ou au moins du traitement du cancer par la chirurgie, puis par le feu des radiations X ou γ .

L'œuvre d'Hippocrate avait accumulé des trésors de faits d'observation et d'études cliniques exactes; elle marque le commencement d'une féconde orientation de la médecine; mais il y manquait encore la base solide de l'anatomie et le ferment créateur de la physiologie.

L'avenir devait transformer l'œuvre d'Hippocrate en une série de dogmes stériles et creux, cette œuvre qui marque cependant l'abandon de la conception religieuse et le besoin de se pencher de plus près sur la vie et la souffrance. « L'homme est son propre but » le « Primum non nocere » anime la philosophie de Socrate comme la médecine d'Hippocrate. Le raisonnement, une réflexion sereine, l'expérience sans préjugés ni superstition, sans idées a priori, voilà ce que le plus grand médecin de l'antiquité avait apporté à l'humanité.

Nous allons voir ce qu'elle devait en faire.

Un peu plus d'un siècle plus tard ce fut encore un médecin qui devait devenir le plus grand biologiste, naturaliste et philosophe que l'on connût pendant des siècles : Aristote, le Stagyrite, né en 384 avant J.-C., médecin de la Cour Macédonienne et surnommé « le Maître de ceux qui savent ». Esprit avide de savoir, porté à aborder tous les problèmes, la légende veut qu'il se soit suicidé pour n'avoir pu résoudre l'énigme des marées. De son œuvre immense et diverse, les générations futures devaient oublier le meilleur, pour ne retenir que le moins bon et en faire des dogmes intangibles.

Ramus, éminent géomètre sous François I^{er}, fut persécuté pour avoir osé discuter les affirmations aristotéliennes; il fut massacré à la Saint-Barthélemy et son corps traîné devant les collègues pour faire amende à la philosophie d'Aristote. En 1624, un arrêt punit sous peine de mort d'être d'un avis différent de celui d'Aristote.

Quatre cent soixante ans après la mort du Stagyrite naissait à Pergame, Galien, d'abord médecin des gladiateurs, puis bientôt le plus célèbre médecin de la période romaine; Galien, chez qui nous retrouvons les qualités fondamentales d'observation et d'ex-

périmentation qui avaient fait la gloire d'Hippocrate, mais sans les qualités d'indépendance d'esprit et de désintéressement.

Galien pratiquait déjà des dissections et des vivisections publiques; il transpose à l'homme, sans vérification, les observations pratiquées sur l'animal, et ainsi se trompe lourdement, notamment sur la disposition des cavités cardiaques; par une semblable erreur fondamentale de méthode, il eut pu tout aussi bien affirmer que l'homme ne possédait pas de vésicule biliaire, s'il avait pratiqué par hasard, l'autopsie d'un animal qui en est normalement dépourvu. Ses acquisitions en anatomie, en neurologie, en physiologie sont cependant substantielles, mais toutes assiégées par la dialectique philosophique.

Influencé par le judaïsme, il est monothéiste et veut adapter la médecine aux objections de son dogmatisme théologique. Le corps n'est que l'instrument de l'âme, affirme-t-il, et ceci lui vaut la sympathie et l'appui des Pères de l'Eglise. Son monothéisme lui vaut les suffrages des Musulmans et des Juifs. Il construit sur la philosophie aristotélicienne une invraisemblable architecture de dogmes. Les générations suivantes devaient, comme pour Hippocrate, ne retenir de son œuvre que les erreurs, les dogmes obscurs, les affirmations futiles et oublier ce qu'il avait construit de solide lorsque, oubliant momentanément la philosophie, il avait voulu et sut se livrer à l'observation et à l'expérimentation. On oublia qu'il avait défini les fonctions du cerveau et du cervelet, qu'il avait su distinguer les nerfs moteurs des nerfs sensitifs, qu'il connaissait les fonctions du nerf phrénique et qu'il inscrivait déjà les battements artériels au moyen d'une plume — ce premier kymographe — pour ne retenir que « ses esprits animaux » habitant le cerveau, son « esprit vital », se plaisant dans le cœur, ou « son esprit naturel » se contentant du foie.

Malgré tout, il fut le chef d'une grande école médicale qui fleurit au milieu d'une époque de splendeur de la puissance romaine.

De la médecine arabe, qui connut un remarquable développement, nous retiendrons que les prescriptions religieuses interdisaient absolument la dissection. Faute de bases anatomique et expérimentale, la science arabe se tourna vers la thérapeutique où elle acquit une réputation considérable par sa connaissance approfondie des plantes médicamenteuses et des remèdes naturels.

Puis ce fut plus tard, avec le moyen âge, une période de profonde décadence. De terribles épidémies viennent semer la terreur, et devant l'impuissance de la médecine, tournent les populations atterrées vers les Saints guérisseurs.

L'histoire des épidémies de peste montre à quel avilissement, à quelle incroyable fantaisie la médecine est tombée, à quelle lamentable crédulité la foule en est réduite.

Dans les écoles de médecine il n'y a plus ni dissection humaine ou animale, ni expérimentation. Les cours se bornent à commenter ce qu'il y a de plus mauvais dans Hippocrate, Aristote ou Galien. On discute à perte de vue, mais sur des mots, non sur des faits. L'œuvre de ces premiers grands esprits scientifiques est transformée en dogmes imbéciles qui défont le bon sens. Mais il faut croire et il est dangereux de ne pas croire et surtout de le montrer.

Nous sommes, comme le chante notre grand Verhaeren :

*Au temps des Croix au clair et des crosses debout.
De l'un à l'autre bout
Des mers et des terres occidentales
Bulles, arrêts, dogmes et décrétales
Règnaient sur la pensée et maintenaient la peur.*

*L'esprit ne sentait plus agir, comme un ferment,
la raison rude.
La recherche était morte, et l'on croyait dûment,
par habitude.
Le doute allègre était traqué de seuil en seuil
comme une bête.
Et celui-là mourait qui pavaisait d'orgueil
humain, sa tête.*

Là où Galien avait prévu les manifestations hystériques et décrit déjà les « pathomimes », l'Eglise ne voit plus que des possédés du démon. Les procès de sorcellerie se multiplient; les bûchers s'allument. En 1749, dans l'Evêché de Wurzbourg, on brûlait une femme pour sorcellerie. La médecine sombre dans le plus triste charlatanisme; la thérapeutique se plaît aux mélanges les plus inénarables, où les crapauds, les crânes de pendu la graine de Chardon bénil, le cœur du bouc, et les bézoards, surtout s'ils sont orientaux, constituent d'extravagantes panacées qui relèvent plus de la suggestion que de la pharmacodynamie.

Hippocrate, Galien et vous tous, les grands précurseurs, qu'ont-ils fait de votre œuvre?

Partout grimacent sur les murs des cloîtres et des églises de terrifiantes visions de l'enfer. La peur de la maladie, de la mort, de l'au-delà a permis d'asservir la foule humaine.

Pour remonter de ce sombre abîme il faudra de nouvelles centaines d'années et de nouveaux hommes courageux et libres qui oseront rejeter le dogme et l'erreur, regarder la nature avec les yeux de la raison. Méconnus, méprisés, ridiculisés, trahis, persécutés, privés de leurs biens, de leur liberté ou de leur vie, ils ont taillé, marche par marche, dans le flanc des cimes inconnues pour que d'autres hommes venus après eux puissent monter plus haut et voir plus loin.

Et c'est encore Verhaeren qui les magnifie :

*Qu'ils soient sacrés par les foules, ces hommes
Qui scrutèrent les faits pour en tirer des lois;
Qui soumièrent le monde à la mesure, et, comme
Un roc hérissé d'or, ont renversé l'effroi.*

*Jadis c'était la mort, son culte et son délire
Qui s'emparait de l'homme et l'entourait de nuit
Pour lui masquer la vie et maintenir l'empire
Debout du dogme et du péché...*

Il faut reprendre l'œuvre où les illustres ancêtres de l'antiquité l'avait laissée. Il faut essayer de redonner une base solide à la médecine, et, tout d'abord, une base anatomique définitive. Et c'est un Bruxellois, Vésale, né près d'ici en 1514, qui s'attela à cette auguste tâche. Les Galénistes de l'époque l'attaquèrent et, suivant la lâche et abjecte pratique de l'époque, l'accusèrent d'hérésie. Et alors Vésale s'en fut de par le vaste monde, et au milieu des pires difficultés et des dangers les plus mortels, crée, cette fois, une anatomie basée sur l'observation exacte de l'homme et non plus sur la fantaisie et l'imagination.

Montpellier, Louvain, Paris, Padoue écoutent sa voix. On le revoit à Bruxelles; il part pour Madrid; passe par Venise et meurt à Zante au moment où on l'appelait à nouveau à Padoue. Cette ville conserve le mérite d'avoir le mieux honoré ce grand homme, par une hospitalité intelligente et généreuse. Puis ce fut Fallope, plus minutieux et plus précis encore que Vésale.

Une nouvelle aurore de liberté scientifique se lève au XVII^e siècle; elle précédera de 200 ans la liberté politique et économique.

L'idée chrétienne que la maladie est le châtimeut d'une faute grave envers Dieu, cède le pas devant la vieille idée hellénique que la maladie est une dysharmonie que la nature doit guérir. Ainsi, cette idée qui paraît, neuve : que la connaissance de tout art et de

toute science doit avoir pour base la connaissance du corps humain est une idée qui fleurissait 2000 ans avant, sur les rives Egéennes.

Les savants se multiplient et osent affirmer leur foi dans la raison; une vraie science n'apparaît pas encore; Galilée est persécuté, Giordano Bruno, Campanella sont sacrifiés au dogme et à l'ignorance. Jules César Vanini affirme l'unité de la matière et expie sur le bûcher, à Toulouse, une aussi effroyable hérésie.

Mais le mouvement est donné; le culte du beau, du vrai, le respect de l'homme et de la vie, l'amour de la nature vont entraîner les esprits dans un irrésistible élan de clarté et de liberté. Les martyrs ne sont pas morts en vain. L'esprit se libère. Les découvertes se succèdent; avec Newton c'est la gravitation; avec Kepler le mouvement des planètes; avec Pascal les observations barométriques; Torricelli explique la suspension des liquides dans le vide, Grimaldi la réfraction; Van Helmont jette les premières bases d'une chimie rationnelle et démontre lumineusement l'excellence du principe d'étudier directement la nature.

Dans le domaine de la médecine des noms illustres inondent de lumière des régions jusqu'alors inconnues et c'est surtout en Italie que ces noms resplendent.

Le grand Marcello Malpighi, naturaliste, anatomiste, histologiste, dont les découvertes sont multiples et définitives, Malpighi qui fut méconnu, bafoué, ridiculisé, dont les ennemis, — et certains furent à la fois tellement acharnés et tellement ridicules, que leur nom, tel Sbaraglia, est passé à la postérité pour cette seule raison — disaient que la dissection n'était nécessaire qu'aux gens de peu de cervelle et, aux faits brutaux de l'anatomie, opposaient des textes bibliques.

Si la violence de la controverse, la mauvaise foi dans l'argumentation, la puissance de l'autorité ignorante sur la foule, sont de tous les temps, on s'accorde à reconnaître que le combat de Malpighi contre les idées anciennes fut le dernier combat que l'esprit nouveau ait eu à livrer.

Devant des vérités trop lumineuses et trop riches de conséquences heureuses pour l'humanité, le dogme doit finalement s'effondrer. Des flambeaux de savoir s'allumaient de toute part. Les religions désormais impuissantes à les éteindre pouvaient ou les ignorer ou au contraire essayer de s'en assimiler l'éclat.

Mais la route était désormais libre. L'ardent foyer flambant au souffle de la Renaissance ne devait plus s'éteindre. Un siècle passe et après Malpighi, voici Spallanzani; puis Morgagni, l'illustre fondateur de l'anatomie pathologique apporte à la pathologie la base qui lui manquait encore.

Puis viennent Bichat, Laennec; des précurseurs préparent les découvertes pastoriennes. Agostino Bassi né à Lodi en 1773 étudie la maladie des vers à soie et découvre la contagion et la cause de l'affection dans un parasite.

La science est partie désormais d'un élan irrésistible. Venus des époques les plus reculées, nous voici au XVIII^e siècle. L'esprit humain s'est affranchi — devant la nouveauté des extraordinaires révélations qu'il a devant lui, parfois hésite-t-il encore, en face de vérités qui n'ont pas eu le temps de lui devenir familières.

Constatant la chute des corps dans le vide, on se demande avec inquiétude « que mettrons-nous à la place des tourbillons et de la matière subtile ? ». Les esprits les plus libres, comme Voltaire, n'osent croire à la possibilité de la synthèse : « Les hommes unissent ou désunissent, seule la nature crée » ou rejettent comme une fable insupportable l'idée que les coquillages trouvés au haut d'une montagne puissent être des fossiles apportés jadis par les océans.

La médecine profite bientôt des progrès des autres sciences qui naissent les unes après les autres et se développent rapidement. Galvani, Volta, Lavoisier ne peuvent prévoir ce que leurs découvertes apporteront un jour à l'art de guérir. A tous ces vrais bien-faiteurs de l'humanité devrait aller l'admiration et la vénération des foules. Leurs noms sont ignorés trop souvent; aucun calendrier n'en rappelle le souvenir.

La bien sommaire esquisse que j'ai tant bien que mal essayé de vous tracer, voulait vous montrer combien lente et irrégulière fut la marche ascensionnelle de la science médicale et quelles furent les raisons de cette lenteur ou des périodes d'obscurité totale dans laquelle elle a si souvent sombré. Aujourd'hui que nous récapitulons les conquêtes merveilleuses d'un siècle de progrès dans l'art et la science de guérir, nous pouvons éprouver avec une juste fierté, un sentiment de sécurité dans le présent et de foi sereine dans l'avenir.

Les mauvais jours sont passés. L'intelligence humaine s'est ouverte à la raison. Les dogmes et les fantômes du moyen âge se sont évanouis; l'homme est libre et exerce librement sa volonté critique et son scepticisme constructif.

Si nous devons aujourd'hui nous réjouir d'avoir atteint des hauteurs enviabiles, où rayonnent la lumière de la liberté et que balaye le souffle des grands espaces ouverts à la pensée et à la méditation, il serait imprudent de croire à la pérennité de ces biens, si péniblement conquis. Nous ne les garderons que si nous savons les défendre.

Le lourd héritage d'erreurs, de superstitions, de crédulité que l'humanité traîne à sa suite ne cessera de peser sur les cerveaux et d'entraver le libre jeu de la raison. La terreur de l'inconnu et l'effroi de l'anéantissement oppressent toujours le cœur des hommes. La routine, la peur de la nouveauté, la force de l'habitude flattent la paresse intellectuelle. La puissance de certains intérêts matériels peut s'opposer au libre développement d'une découverte utile à l'humanité. Bien près de nous, Pasteur n'eut-il pas à soutenir des luttes d'école qui rappellent singulièrement les démêlés de Harvey ou de Malpighi avec leurs contradicteurs. Lorsque Laveran eut découvert dans les globules rouges de l'homme le parasite de la malaria, il ne rencontra que scepticisme; comment pouvait-on soutenir une idée aussi absurde alors que la science officielle affirmait, chose bien facile à comprendre, que les émanations pestilentielles des marais étaient seules responsables de la maladie.

Il y a peu d'années encore, on voulut dans un pays anglo-saxon, interdire d'enseigner les lois de l'évolution et surtout cette horrible théorie qui fait descendre l'homme du singe. Il n'y a cependant là point de déshonneur, au contraire même, si l'on veut bien réfléchir, qu'à beaucoup de points de vue l'homme est un singe bien dégénéré.

La passion que nous voyons s'exalter en des campagnes antivivisectionnistes où la fantaisie se mêle au mensonge, la lutte furieuse des intérêts pour l'us et l'abus des boissons alcoolisées, ne paraissent pas démontrer que l'humanité se perfectionne.

Alors que la vaccination a réduit la mortalité par fièvre typhoïde dans les armées combattantes à des chiffres extrêmement bas, alors que personne n'ignore que jadis les troupes étaient littéralement décimées par cette terrible infection, nous avons encore reçu en 1934, des brochures qui, mélangeant vivisection et vaccination, représentaient en des caricatures aussi stupides que malfaisantes, un malheureux soldat fuyant épouvanté devant une sorte de monstre armé de la seringue à injection.

Quoique la vaccination jennérienne ait sauvé des centaines de mille existences, on peut encore dans certains pays, voir des ligues antivaccinales payer à prix d'or une page entière de certains grands journaux, pour y déverser leur ridicule propagande. Il y a quelques

années un parti politique Californien avait pris pour plate-forme électorale : la suppression de la vivisection, l'interdiction de la vaccination et la liberté de la vente de l'alcool.

Le charlatanisme et le mercantilisme, deux plaies vieilles comme le monde, restent de grands ennemis de l'humanité, dont la médecine a et aura longtemps encore à souffrir.

L'éducation des foules ne sera possible et efficace, que lorsque moins de gens, de partis, de sectes auront intérêt à profiter de leur crédulité, de leur ignorance et de leur versatilité.

Sur la religion et la médecine actuelle il y aurait matière à d'intéressants développements. L'ère des persécutions est passée; mais l'histoire nous apprend que rien n'est définitif. Dans la lutte éternelle entre la raison et la foi, de grandes oscillations font sans cesse pencher la balance d'un côté puis de l'autre. L'esprit scientifique a soufflé avec une telle vigueur, qu'il a bien fallu s'en accommoder. Certaines vérités sont tellement évidentes qu'il n'y a plus moyens de plier la vérité au dogme, mais qu'il faut essayer d'accommoder le dogme à la vérité.

Trop souvent violentes, lorsqu'elles ont la certitude que la force est avec elles, les religions se sont montrées d'une extrême souplesse devant les nécessités inéluctables, et puis les religions elles aussi subissent les lois de l'évolution, naissent, se transforment et meurent.

Actuellement, les esprits supérieurs et vraiment humains, de quelque côté de la barrière qu'ils soient, séparent nettement deux domaines qui doivent rester indépendants : la science n'a que faire du dogme; le dogme n'a pas à interférer avec la science; la raison est impuissante à redresser ce qui ne vient pas de la raison.

Mais ce dont nous profitons tous, c'est de la liberté, d'une liberté que dans les sciences médicales nous ne réclamons que pour le bien de l'humanité. Des hommes de bonne volonté et de cœur qui ne cherchent qu'à soulager les souffrances ou à prolonger la vie de leurs semblables s'entendront toujours quel que soit leur idéal philosophiques ou politique.

Mais qu'à cette liberté sans laquelle la science étouffe, il ne soit pas touché. La science n'est pas une plante que l'on puisse domestiquer; elle grandit spontanément, là où elle rencontre de libres espaces; mais elle ne peut être forcée; si l'on peut faciliter son essor, il est impossible de le provoquer.

Nous avons mesuré l'étendue des progrès que l'esprit humain, la raison, la volonté, l'intelligence ont réalisés en un siècle. Ces progrès ils les doivent avant tout à cette liberté, à cet esprit libre-exaministe pour employer une formule qui est, pour nous, bien claire.

A ceux qui pourraient croire que le monde est délivré à jamais du tragique obscurantisme du moyen âge, je dirai de lire ce qui fut dit, à quelques pas d'ici, en Belgique, il y a quelques jours par un homme politique dont la mission devrait être d'éclairer et de conduire les foules, et non de les aveugler pour mieux les égarer. Et de cette foule pas un cri d'indignation ou de révolte ne s'éleva lorsqu'il osa parler de « fumée du libéralisme, fondé sur une égalité imaginaire et sur une liberté sans frein, qui a substitué le laïcisme à la croyance;

» Fumée du scientisme, fondé sur le positivisme, sur l'infaillibilité de la raison, la toute puissance du scalpel, le progrès indéfini de l'esprit et de l'eudémonisme, qui a donné pour but à la vie le culte de la matière et le bonheur dans fin. »

» L'humanité, a heureusement écrit Maeterlinck, dans le *Double Jardin*, a vécu pendant des siècles à mi chemin d'elle-même. Mille préjugés et avant tout les énormes préjugés religieux lui cachaient les sommets de sa raison et de ses sentiments... il est du devoir de tous ceux dont les pensées précèdent la masse inconsciente de détruire tout ce qui entrave la liberté des hommes, comme si tous les hommes méritaient d'être libres, quoiqu'on sache qu'ils ne mériteront de l'être que bien longtemps après leur délivrance. »

Ces grandes vérités sont de tous les temps. L'histoire montre que là où la liberté et l'intelligence ont été respectées et honorées, la science a prospéré et la médecine, à la fois Art et Science, a connu des périodes de splendeur.

Salerne, la civitas Hippocratica, fut le premier exemple d'une école laïque où les hommes de toutes les religions et de toutes les nations travaillèrent dans un but commun. Ce sera l'éternel honneur de notre Université d'avoir été fondée sur d'aussi nobles traditions et d'avoir eu la volonté de les maintenir. Un siècle après sa fondation nous pouvons mesurer avec une confiante admiration quelle fut la force créatrice immense de la plus généreuse des idées.

L'Université de Bruxelles a ainsi donné à notre Faculté le grand principe philosophique sans lequel ni science, ni médecine ne peuvent progresser et s'épanouir. En retour, la Faculté de médecine lui a donné une série remarquables de Maîtres et de Savants qui lui ont valu l'admiration puis la sympathie agissante d'amis puissants et généreux.

Après un siècle, nous pouvons, nous retournant vers nos prédécesseurs, dire d'eux : Ils ont bien travaillé.

Aujourd'hui « les soirs sont flamboyants de hauts laboratoires. »

La Faculté de Médecine peut soutenir la comparaison avec les meilleures; un effort encore dans le domaine clinique, et l'œuvre sera achevée, si jamais on puisse oser dire « achevée », d'une œuvre scientifique en perpétuel renouvellement. Mais notre génération aura su faire ce que l'on pouvait faire de mieux dans les périodes combien troublées que nous avons vécues.

Quel est l'avenir de la science et surtout de la médecine ? Nous ne sommes qu'au commencement d'une ère de découvertes incessantes et les plus hardies spéculations de l'esprit ou les rêves les plus fous de l'imagination entreront peut-être demain dans la réalité.

Que sera la médecine de demain ? Médecine de plus en plus compliquée avec des spécialisations de plus en plus précises, des techniques de plus en plus subtiles; médecine qui nécessitera le travail en équipe, ou qui peut-être, pour des raisons matérielles, évoluera vers une socialisation de plus en plus complète ? Peut-être ! Mais la médecine ne progressera que dans la liberté; elle peut être rationalisée, elle ne peut pas être fonctionnarisée.

Mais ceci m'entraînerait au delà des limites d'un temps qui m'est mesuré et qui ne peut contenir qu'avec peine le sujet démesurément vaste que je me suis laissé entraîner à traiter.

En ce jour commémoratif, j'ai voulu vous montrer les immenses progrès réalisés par notre Faculté de Médecine, et la place enviée qu'elle occupe aujourd'hui dans le monde scientifique. Ce magnifique essor, elle le doit au principe même du libre examen, principe de vie, de progrès et de perpétuel renouvellement.

J'ai voulu aussi vous montrer comment les idées les plus généreuses, les plus fécondes, ont bien des fois, au cours des âges, succombé sous la stupidité des masses, exploitées par de mauvais bergers.

« Groupons-nous autour de la vérité », dit notre chant des étudiants.

La vérité doit être défendue, aujourd'hui comme hier, comme demain.

Tous ceux qui se réclament du libre-examen, quelles que soient les nuances de leur doctrine, doivent plus que jamais s'unir et défendre la liberté, s'ils veulent la mériter.

Lois et Postulats.

PAR

F. H. VAN DEN DUNGEN,

Professeur à la Faculté des Sciences appliquées de l'Université.

Personne ne s'étonnera que le premier nom qui vienne sous la plume d'un professeur de Mécanique soit celui de Sir Isaac Newton, du grand Newton dont la renommée fut telle que notre tradition populaire a francisé son nom, lui que Voltaire, écrivant à son « immortelle Emilie », chanta (1) :

*Confidants du Très-Haut, substances éternelles
Qui brûlez de ses feux, qui couvrez de vos ailes
Le trône où votre maître est assis parmi vous,
Parlez : du grand Newton n'étiez-vous point jaloux ?...*

*Comètes, que l'on craint à l'égal du tonnerre,
Cessez d'épouvanter les peuples de la terre :
Dans une ellipse immense achevez votre cours ;
Remontez, descendez près de l'astre des jours ;
Lancez vos feux, volez, et, revenant sans cesse,
Des mondes épuisés ranimez la vieillesse.*

*Et toi, sœur du soleil, astre qui, dans les cieux,
Des sages éblouis, trompais les faibles yeux,
Newton de ta carrière a marqué les limites ;
Marche, éclaire les nuits, tes bornes sont prescrites...*

Avant Newton, les théories forgées pour coordonner l'explication des faits expérimentaux en un corps de doctrine étaient basées tantôt sur des analogies d'ordre expérimental tantôt sur des raisonnements syllogistiques ou constructifs qui peuvent être traduits en langage mathématique par l'emploi de proportions ou de règles de trois.

Newton, en découvrant le calcul des dérivées, inventa un mode de déduction mathématique plus subtil et plus fécond ; l'intervention des dérivées secondes dans les calculs, c'est-à-dire l'usage

commode, pour parler comme M. Paul Valéry, des « effets des effets » a accru la puissance du raisonnement dans un rapport inestimable.

Mais, on le sait, il y a, dans l'œuvre de Newton, plus qu'un perfectionnement de la technique du calcul, il y a en même temps, rendu possible par une conséquence directe de ce perfectionnement, le premier exposé mathématique coordonné d'une théorie physique. Cet exposé, Newton l'a conçu à l'exemple de la géométrie d'Euclide, le reposant sur une base faite de définitions et de postulats, le divisant en deux livres sur le mouvement des corps suivis d'un troisième sur le système du monde, chaque livre étant à son tour composé d'une succession de théorèmes, de corollaires, de problèmes, de lemmes et de scolies.

Pour juger sainement de l'importance de l'étape que constitue dans l'histoire de la Pensée scientifique, les *Principia* de Newton publiés en 1683, en nous dépouillant quelque peu de l'atavisme dû à six générations converties au Newtonianisme, le plus expédient serait de se reporter à la théorie qui fut en faveur au XVII^e siècle pour l'explication du système du monde, la théorie des tourbillons de René Descartes, théorie confuse n'échappant à la contradiction que par une complication qui lui enlève toute valeur comme économie de pensée, qui lui supprime tout pouvoir de prédétermination des phénomènes.

Comme M. Jules Sageret l'a exprimé en un raccourci frappant (2) : « Les Ioniens et quelques pythagoriciens conçurent la mécanique céleste comme construite sur les patrons de la mécanique terrestre : les astres furent des météores atmosphériques... Ensuite prédomina l'idée de bâtir les deux mécaniques, la sublunaire et la céleste, sur deux modèles différents, Aristote et ses disciples furent ceux qui effectuèrent la séparation avec le plus de rigueur,

... Quant à Descartes, il en revenait à la méthode ionienne : ses tourbillons sont inspirés en effet par des analogies que fournissent notre atmosphère et nos cours d'eau.

Nul, avant Newton, n'avait eu l'idée de prendre dans les cieux cet inconnu qu'on nomma la « force » et d'en faire le modèle et l'étalon de toutes les puissances mécaniques qui agissent autour de nous ».

On a souvent reproché à Newton de ne pas avoir expliqué quelle fut la marche de sa pensée, parce que tout à Euclide, son modèle, il a présenté ses résultats sous une forme synthétique. Il y a cependant un passage qui jette à mon sens une vive clarté sur sa méthode; il se trouve dans le scolie général qui termine les *Principia*.

Après y avoir en quinze lignes réfuté la théorie des tourbillons, Newton écrit ce qui suit (3) : « Les projectiles dans notre air ressentent la résistance de l'air; si l'air est supprimé, comme c'est le cas dans le vide de la machine pneumatique de Boyle, la résistance cesse : en effet, une plume menue et un bloc d'or tombent avec la même vitesse dans ce vide. Et il en est de même dans les espaces célestes qui sont en dehors de l'atmosphère de la terre : tous les corps dans ces espaces doivent se mouvoir de la façon la plus libre. »

Il me semble acceptable de dire que des expériences simples et décisives comme celles que Boyle avait entreprises depuis 1660 avec une machine pneumatique, perfectionnant celle due à Otto von Guericke, ont été pour Newton un guide sûr et indispensable dans le puissant travail de l'esprit qui lui a permis de chercher dans les cieux, les lois du mouvement sur terre. Ce rôle de l'expérience, Newton le reconnaît d'ailleurs dans la suite du même scolie général où l'on n'a vu que trop souvent une protestation de foi religieuse. Reprenons un peu plus loin le texte de Newton :

« Jusqu'ici j'ai exposé les phénomènes du ciel et de notre mer par la force de la gravité, mais je n'ai pas encore pu désigner la cause de la gravité... Jusqu'ici je n'ai pu déduire des phénomènes la raison des propriétés de la gravitation et je n'invente pas d'hypothèses. En effet tout ce qui n'est pas déduit des phénomènes doit être appelé hypothèse et les hypothèses soit de métaphysique, soit de physique, soit des qualités occultes, soit de mécanique n'ont pas place en philosophie expérimentale. Dans cette philosophie, les propositions sont déduites des phénomènes et rendues plus générales par induction. »

Les idées de Newton se sont répandues sur le Continent européen d'une façon encore peu connue, qu'il serait intéressant de voir étudier par un de nos historiens des sciences. Ce sont des expérimentateurs, les créateurs des premiers cabinets de physique qui s'en vinrent des réunions de la Royal Society de Londres, apporter dans nos régions les conceptions newtoniennes et ses vérifications expérimentales.

Dans la préface de son *Essai de Physique*, publié en 1739, Pierre van Musschenbroek, qui professa la philosophie et les mathématiques à Utrecht, rappelle que dans les Pays-Bas, c'est Désaguliers qui se fit le vulgarisateur de la Mécanique nouvelle. Figure curieuse bien qu'imparfaitement connue que celle de ce docteur français que la révocation de l'Édit de Nantes chassa à Londres, qui fut Grand-Maître de la Grande Loge d'Angleterre peu après sa constitution

en 1719, qui prit une part importante dans la création de la Franc-Maçonnerie moderne et qui voyagea dans nos provinces au moment où les premiers ateliers de Maçons y furent créés.

van Musschenbroek fait un vif éloge de la science et des qualités oratoires de Désaguliers (4) : « Son adresse à faire des expériences, jointe à une éloquence incomparable, lui a attiré partout où il a fait quelque séjour, un grand nombre de Curieux, qui venoient le trouver de toutes parts pour profiter de ses leçons. Sa manière d'enseigner ne pouvoit manquer d'être applaudie, et de plaire à ses auditeurs. Il leur montrait à l'œil ce que la lecture ne leur avoit appris qu'imparfaitement, et dont ils n'avoient qu'une idée superficielle. On ne les entretenoit pas de simples conjectures ni d'Hypothèses mal fondées, dont Descartes et ses sectateurs ont chargé la Philosophie; mais on leur proposoit quelque chose de réel, qu'on exposoit clairement à leur vue et qu'on leur démonstroît de diverses manières par des expériences tout-à-fait convaincantes. »

Nous retrouvons l'attitude de Newton chez s' Gravesande, contemporain de van Musschenbroeck et recteur de l'Université de Leyde (5) : « Il faut prendre garde de ne pas adopter comme vérité quelque fiction de l'esprit; ce serait le moyen de fermer la porte à tout examen. Les raisonnements ne doivent pas être fondés sur de simples hypothèses, c'est la nature même qu'il faut examiner avec un travail assidu et avec toute l'attention possible ». Et voici qui est encore plus net : « Quiconque, en rejetant toute hypothèse, ne raisonne en Physique que d'après les phénomènes et qui autant que cela dépend de lui observe soigneusement cette méthode marche sur les traces de Newton. C'est en cela que consiste la véritable philosophie newtonnienne ».

L'attitude de Newton, que l'on peut résumer comme suit : « je me borne à expliquer le phénomène, c'est-à-dire, je rends compte par un calcul à priori de ce qui est observable, mais je n'assigne pas la cause », se complétait, dans son esprit de « qui ne sait que Dieu est le maître du monde! ». Cette position si naturelle et si prudente au point de vue scientifique ne fut guère adoptée par tous les successeurs de Newton : les uns voulurent démontrer par la raison les postulats de la mécanique; les autres émirent la prétention que les lois de la Mécanique étaient une conséquence immédiate des causes finales.

Ces causes finales étaient un héritage du moyen âge. Le chancelier Francis Bacon avait, en 1623, condamné l'intervention de ces vues en Science en écrivant (6) : « En physique, la recherche des causes finales est stérile, et, comme une vierge consacrée

à Dieu, ne porte aucun fruit. » Mais on ne pouvait ignorer que Fermat avait démontré que les lois de Willebrord Snell en Optique et en Catoptrique pouvaient être déduites de la recherche du plus court chemin, par application d'un principe finaliste : la nature agit toujours par les voies les plus courtes.

L'élégance de ce principe avait fait oublier que le P. André Tacquet, un Anversois de la Société de Jésus, avait, en 1707, dans sa Catoptrique, remarqué que le rayon lumineux se réfléchissant sur un miroir concave suit le chemin le plus long, ce qu'il avait justifié par une phrase dont nous retrouverons dans un instant toute la profondeur (7) : « Lorsque la nature ne peut prendre le plus court, elle prend le grand, parce que le chemin le plus long est déterminé de façon unique, comme l'est aussi le plus court. »

Le plus célèbre des Mécaniciens qui fit usage des causes finales est Pierre-Louis Moreau de Maupertuis dont Voltaire s'est moqué dans la fameuse Diatribe du Docteur Akakia d'une façon d'autant plus retentissante que cet écrit provoqua une rupture qui sépara son auteur du roi de Prusse Frédéric.

L'idée première de Maupertuis est digne d'être notée (8). Comme l'indique le titre même de son mémoire de 1744 : *Accord de différentes lois de la nature qui avaient jusqu'ici paru incompatibles*, Maupertuis remarqua qu'aux trois lois de Snell sur la marche d'un rayon lumineux ne correspondent pas nécessairement trois lois simples de mécanique; en effet, si la lumière se meut en ligne droite comme un corps isolé sous l'effet de l'inertie, si la lumière se réfléchit comme « une balle élastique lancée contre une surface inébranlable », la loi de la réfraction n'a pas un équivalent simple. C'est dans un désir d'unité des principes scientifiques qu'il a recherché « une loi métaphysique qui porte que la nature, dans la production de ses effets agit toujours par les moyens les plus simples ».

Grâce à un choix convenable du procédé de mesure de l'effet de la nature, la quantité d'action, Maupertuis put retrouver les trois lois d'optique et il montra deux ans plus tard que le même principe était applicable en mécanique pour le choc des corps, « lorsqu'il arrive, disait-il, quelque changement dans la Nature, la quantité d'action, nécessaire pour ce changement, est la plus petite qu'il soit possible ».

Il n'est pas sans intérêt de remarquer de quelles précautions Maupertuis entourait l'introduction des causes finales : « Je connois la répugnance que plusieurs Mathématiciens ont pour les causes finales appliquées à la Physique, et l'approuve même jusqu'à un certain point; j'avoue que ce n'est pas sans péril qu'on

les introduit : l'erreur où sont tombés des hommes tels que Fermat en les suivant, ne prouve que trop combien leur usage est dangereux. On peut cependant dire que ce n'est pas le principe qui les a trompés, c'est la précipitation avec laquelle ils ont pris pour le principe ce qui n'en était que des conséquences.

« On ne peut douter que toutes les choses ne soient réglées par un Etre suprême, qui, pendant qu'il a imprimé à la matière des forces qui dénotent sa puissance, l'a destinée à exécuter des effets qui marquent sa sagesse... Si notre esprit était assez vaste, il verroit également les causes des effets physiques, soit en calculant les propriétés des corps, soit en recherchant ce qu'il y avait de plus convenable à leur faire exécuter.

« Le premier de ces moyens est le plus à notre portée, mais il ne nous mène pas fort loin. Le second quelque fois nous égare, parce que nous ne connoissons point assez quel est le but de la Nature, et que nous pouvons nous méprendre sur la quantité, que nous devons regarder comme sa dépense dans la production de ses effets. »

Comme Ernst Mach l'a rappelé (9), les « hommes de science eurent... à soutenir un violent combat contre leurs propres idées préconçues et particulièrement contre le préjugé que la théologie devait être la base de toute science. Ce n'est que peu à peu et fort lentement que cela fut détruit ».

Euler, qui reprit l'idée de Maupertuis et lui donna une forme définitive, était, lui aussi, convaincu de l'utilité de la considération des causes finales : Comme la construction du monde est la plus parfaite possible, disait-il, et qu'elle est due à un créateur infiniment sage, il n'arrive rien dans le monde qui ne présente des propriétés de maximum ou de minimum. C'est pourquoi aucun doute ne peut subsister sur ce qu'il soit également possible de déterminer tous les effets de l'univers par leurs causes finales, à l'aide de la méthode des maxima et minima, aussi bien que par leurs causes efficientes (10).

Le premier qui abandonna d'une façon nette le point de vue finaliste, c'est Lagrange dans sa célèbre *Mécanique analytique* (11), qui ayant rappelé « une espèce de principe métaphysique » proposé par d'Arcy pour être substitué à celui de Maupertuis, s'écrie : « Comme si des dénominations vagues et arbitraires faisaient l'essence des lois de la nature, et pouvaient, par quelque vertu secrète, ériger en causes finales, de simples résultats des lois connues de la Mécanique »; de même qu'il termine un exposé historique du principe de la moindre action par la remarque :

« Tel est le principe auquel je donne ici, quoiqu'improprement, le nom de moindre action, et que je regarde non comme un principe métaphysique, mais comme un résultat simple et général des lois de la Mécanique. »

Ainsi se termina brusquement en 1788, la lutte que depuis le moyen âge, la théologie avait menée pour asservir la Science. Le mot d'ordre du cardinal Jacques de Vitri, plus célèbre pour avoir attiré l'attention des marins sur l'utilité de l'aiguille aimantée au début du XIII^e siècle, « Toute science doit être ramenée à la connaissance du Christ! », allait faire place au cours du XIX^e siècle à un essai de collaboration de la science et de la théologie, auquel devait succéder la théorie des plans différents.

Mais il nous faut revenir en arrière et dire quelques mots des autres successeurs de Newton, de ceux qui voulaient affirmer que les expériences ne jouaient aucun rôle dans les bases de la mécanique.

Faut-il rappeler ici la fameuse querelle sur la question de savoir si les postulats sont des vérités nécessaires ou des vérités contingentes qui fit d'ailleurs l'objet d'un concours de l'Académie de Berlin au XVIII^e siècle. Des vérités nécessaires, c'est-à-dire des vérités qui peuvent être établies par le raisonnement indépendamment de toute expérience, c'est ce que d'Alembert était tenté de soutenir encore lui-même dans le Discours préliminaire de son *Traité de Dynamique* bien qu'il dut avouer qu'il n'y avait pas de preuves irréfutables, aussi son argumentation était-elle toute sentimentale (12).

« Nous n'examinerons pas si ce principe est de vérité nécessaire : nous avouerons seulement que les preuves qu'on en a apportées jusqu'ici ne nous paraissent pas hors d'atteinte; nous ne l'adopterons pas non plus, avec quelques géomètres, comme vérité purement contingente, ce qui ruinerait la certitude de la mécanique et la réduirait à n'être plus qu'une science expérimentale. »

Assurément, c'est l'exposé d'allure toute géométrique de Newton qui avait fait croire qu'il s'agissait d'un pur complément à Euclide (*). Lagrange à son tour voulut faire de la Mécanique un chapitre de l'Analyse mathématique. Dans son Avertissement, il écrivait (13) : « On ne trouvera point de Figures dans cet Ouvrage. Les méthodes que j'y expose ne demandent ni constructions, ni raisonnements géométriques ou mécaniques, mais seulement des opérations algébriques, assujeties à une marche régulière et uniforme. Ceux qui aiment l'Analyse verront avec plaisir la Mécanique en devenir une nouvelle branche. »

(*) Il convient de remarquer que les prédécesseurs de Newton avaient aussi adopté la forme déductive pour leur exposé (v. par exemple, Ozanam, Lahire, ...).

C'est l'Organisateur de la Victoire, le glorieux défenseur d'Anvers pendant la Campagne de 1814, Lazare Nicolas Carnot qui fit, dès 1803, dans ses *Principes fondamentaux de l'Equilibre et du mouvement*, retentir à nouveau la voix de la sagesse (14).

« Les anciens établirent en axiome que toutes nos connaissances viennent des sens... il suit de là que toute science quelconque tire ses éléments de l'expérience, puisque les premières idées qu'elle puisse combiner sont le résultat de nos sensations qui ne sont autre chose que les données de l'expérience. » C'est dans cet ouvrage de Carnot que l'on voit figurer comme dans les traités actuels les principes finalistes comme de simples théorèmes, valables dans certains cas bien déterminés, que l'on démontre en se basant sur les postulats classiques, ce qui permettait à Carnot de conclure au sujet du principe de la moindre action : « Ce principe doit être regardé comme l'énoncé dont l'équation précédente est la traduction algébrique. Maupertuis fonda ce principe sur les causes finales, mais comme les causes finales s'interprètent arbitrairement, qu'on leur fait dire tout ce que l'on veut, on n'en tirerait aucune conséquence précise, si on ne les appuyait de démonstrations mathématiques. »

De nos jours, on cite et on utilise encore souvent et même de plus en plus fréquemment le principe de la moindre action de Maupertuis et ceux qui lui sont équivalents, comme le principe de Hamilton : c'est ce que l'on nomme les principes variationnels; leurs cas d'application sont parfaitement connus grâce aux démonstrations des théorèmes qui en déterminent la validité; ces principes fournissent des méthodes sûres et rapides pour mettre en équation de nombreux problèmes.

On doit à J. Petzold une remarque apparentée à celle du P. Tacquet qui explique le rôle particulier de ces principes qui les avait fait croire d'essence divine. « Dans tout mouvement, la trajectoire réelle apparaît toujours comme se distinguant nettement de l'infinité des trajectoires imaginables. Mais analytiquement cela signifie rien d'autre que ceci : il est toujours possible de trouver des expressions dont la variation égalée à zéro fournit les équations différentielles du mouvement, car la variation ne peut s'évanouir que lorsque l'intégrale prend une valeur déterminée d'une seule façon ». Et Petzold conclut de cette remarque que les principes en question « ne sont par conséquent autre chose que des expressions analytiques du fait expérimental que les phénomènes de la nature sont déterminés de façon unique ». (15)

Un exposé qui chercherait à suivre comment au cours du dernier siècle, les idées sur les bases de la mécanique se sont précisées et approfondies simultanément, déborderait du cadre qui nous est alloué. Il y a plus d'intérêt à examiner quelle est la situation actuelle; ce n'est d'ailleurs que tout récemment, surtout depuis l'avènement de la Mécanique einsteinienne que l'on a étudié de façon précise la valeur et l'étendue des postulats de la Mécanique newtonienne. Il ne faut pas s'étonner qu'il ait fallu attendre si longtemps pour y voir clair; plus une théorie est féconde en résultats, plus le monde scientifique lui a-t-il marqué son intérêt, moins songe-t-on à faire l'étude critique de ses bases, l'attrait de la conformité entre l'expérience et les conclusions du raisonnement fait toujours oublier l'importance logique des postulats et leur réelle précarité. Ce n'est pas un paradoxe que de soutenir qu'on ne connaît bien les bases d'une théorie que le jour où une nouvelle s'est substituée à l'ancienne. Une nouvelle théorie est, en effet, victorieuse en ce qu'elle explique autant et plus que l'ancienne, pour ce faire, elle a dû utiliser de nouveaux postulats dont la formulation est à la base de l'étude critique des postulats de l'ancienne théorie.

L'ancienneté de la Mécanique newtonienne lui a valu de servir de modèle aux autres sciences : non seulement ses méthodes sont devenues les méthodes générales de la discussion scientifique, non seulement ses concepts de force, de masse, de travail, et d'énergie se sont introduits presque partout, mais aussi la sûreté et la commodité de ses raisonnements ont eu pour effet que l'on a cru pendant longtemps à la nécessité de devoir imaginer le modèle mécanique de tout phénomène physique.

Ce procédé de l'explication mécanique dont Newton avait été, il nous faut l'avouer, le protagoniste par sa théorie corpusculaire de la lumière et dont l'atome de Bohr a été l'exemple le plus récent, faisait dire à William Thomson, Baron Kelvin, que « comprendre un phénomène, c'est pouvoir établir son modèle mécanique ».

Sans doute, cette conception mécanistique a joué un rôle important, il y a quelques années, en philosophie dans la lutte entre le déterminisme et le libre-arbitre. Mais il ne s'agit pas ici de nous aventurer dans ce domaine plein d'embûches pour un mécanicien et nous limitant au groupe des sciences que l'on dit exactes, nous devons convenir que si la conception mécanistique a eu dans le temps des conséquences heureuses, il ne subsiste plus actuellement que le cadre de ce que l'on pourrait appeler le mécanomorphisme par analogie avec l'anthropomorphisme qui l'a précédé dans notre conception de la nature.

Il n'est plus personne aujourd'hui qui utilise encore une théorie mécanique de la chaleur pour démontrer le second postulat de la thermodynamique par le moyen d'un théorème de la mécanique des systèmes appliqué à des mouvements cachés de particules matérielles. Les modèles mécaniques ont joué un rôle très utile dans la création des théories physiques; ils nous ont appris ce qu'étaient les lois scientifiques et comment on pouvait les expliquer au moyen d'une théorie, mais il est toujours venu un moment dans l'évolution des sciences autres que la mécanique où le modèle mécanique s'est avéré insuffisant et où il a fallu imaginer d'autres modèles plus compliqués

Comme un physicien de haute valeur, attaché à un laboratoire de recherches industrielles d'Angleterre, M. Norman Cambell, l'a montré dans ses remarquables *Principes de la Physique* (16), les lois actuelles n'ont plus l'ancienne forme de la relation de cause à effet; les lois qui établissent les relations entre les faits expérimentaux sont des relations réciproques entre ces faits et leur caractère causal et temporel, héritage de l'anthropomorphisme, tend à disparaître de plus en plus.

La méthode utilisée pour découvrir les lois est en réalité une méthode d'élimination entre tous les concepts acceptables à priori pour exprimer la liaison entre deux faits expérimentaux; la vérification des lois qui ne relèvent pas de la statistique ne repose nullement sur la répétition des expériences dans des conditions identiques, mais bien sur la variation de ces conditions.

L'explication des lois se fait le plus communément par une théorie; celles-ci sont basées sur des définitions appropriées et sur des postulats admis à la suite d'expériences particulières généralisées par une induction hardie : la validité de ces postulats se vérifie à posteriori par la comparaison entre les résultats de la théorie et les lois, c'est-à-dire par la confrontation du raisonnement et de l'expérience.

Somme toute, comme l'a dit excellemment M. Hans Hahn, le chef de l'Ecole de Vienne, héritière de la pensée de Ernst Mach, « nous croyons que l'expérience et l'observation nous apportent seules la connaissance des faits qui constituent le monde; le rôle de la pensée s'arrête à la transformation tautologique des propositions ».

L'essentiel en science est d'aboutir en fin de compte à des énoncés sur des faits observables. « Les énoncés légitimes bien que contenant des mots non référables directement à du donné, sont comparables à des chèques approvisionnés, convertibles en or; les autres ne sont que des chèques sans provision. » (17)

Les théories, en abandonnant les modèles mécaniques se sont tournées vers un autre genre de modèles; la pauvreté de l'imagination humaine rend probable la grande fréquence du recours à un modèle : on utilise assez souvent maintenant ce qu'on peut appeler le modèle mathématique. L'analogie des faits expérimentaux conduit à prendre pour postulats des équations parfois compliquées dont la validité est établie dans une théorie des faits analogues.

Un cas déjà ancien nous est fourni par la théorie de la propagation de la chaleur dans les corps où l'on raisonne sur le mouvement de la chaleur comme s'il s'agissait du mouvement d'un fluide matériel.

Des postulats constitués par un système d'équations différentielles aux dérivées partielles, ce sont par exemple les équations que Clerk Maxwell avait obtenues par la voie d'une induction hardie et sur lesquelles Heinrich Hertz a basé sa théorie de la propagation des ondes électromagnétiques. De tels postulats rendent la tâche bien malaisée au vulgarisateur de la science parce qu'il ne lui est pas possible de les traduire immédiatement en un langage clair et parlant aux sens.

Mais on a vu élaborer des théories encore plus curieuses : on a vu baser une théorie sur une équation aux dérivées partielles qui devait déterminer les valeurs d'une fonction dont la signification physique était totalement inconnue : cette équation inventée par M. Schrödinger a été depuis lors l'objet d'explications basées sur le calcul des probabilités; il n'en reste pas moins vrai qu'historiquement il s'agit là du plus beau cas de modèle mathématique.

On pourrait se demander quel a été en quelque sorte le mécanisme de l'emploi d'une équation déterminant une fonction sans signification physique. C'est qu'en vertu des propriétés de cette équation, la fonction inconnue est presque toujours identiquement nulle sauf lorsque un des coefficients de l'équation prend une série de valeurs parfaitement connues : il suffisait de donner à ce coefficient une signification physique pour que ces valeurs particulières permettent de retrouver des lois expérimentales.

Mais que l'on ne s'y méprenne point ! Cette analyse du mécanisme, qu'il est si aisé de faire à postériori, ne peut laisser dans l'ombre tout ce que l'invention de M. Schrödinger a eu de génial, elle a apporté quelque ordre et diverses clartés dans cette physique de l'atome qui a vécu ces dernières années une vie trépidante d'acquisitions théoriques et expérimentales dont la moindre conséquence a été d'exiger tous les six mois une révision profonde de

nos connaissances en la matière, comme s'il avait fallu que la physique moderne reçoive un reflet des mouvements si variés et si rapides des temps présents.

On sait que la théorie en vigueur pour expliquer la physique moderne, la théorie actuelle des quanta, utilise deux modèles simultanés : un modèle mécanique, celui constitué par un corpuscule se mouvant suivant les lois de la mécanique newtonienne ou einsteinienne et un modèle électromagnétique, une onde monochromatique dont la longueur d'onde est proportionnelle à la vitesse du corpuscule. Or une conséquence de cette théorie, comme M. Werner Heisenberg a montré, est que l'on ne peut connaître expérimentalement de façon exacte à la fois la position et la vitesse du corpuscule : le produit des erreurs dans l'estimation de ces deux grandeurs ne peut être inférieur à un nombre très petit, mais différent de zéro, la fameuse constante h de Planck. C'est là ce que l'on a nommé le principe d'indétermination de Heisenberg ou à mieux dire sa relation d'indétermination.

Cette relation est en parfaite concordance avec l'expérience parce que dans nos mesures sur les ondes lumineuses nous devons utiliser la lumière pour effectuer la mesure et que la plus petite quantité de lumière que nous puissions utiliser n'est pas nulle, c'est le photon qui lancé sur l'électron pour en mesurer le mouvement en modifiera la marche d'une façon irréparable.

Ce n'est certes pas la première fois que l'on rencontre en science l'effet d'une perturbation définitive produite par les conditions de la mesure. Depuis longtemps, on a éprouvé, en Mécanique, l'importance de la réaction de l'appareil de mesure sur le phénomène à étudier et c'est dans le but d'en réduire les effets que l'on utilise de plus en plus des procédés optiques ou électriques pour déterminer les grandeurs mécaniques; il est donc clair que tant que l'on mesurera les phénomènes optiques par des moyens optiques et non pas par des voies plus délicates encore inconnues, à supposer qu'elles existent, de graves difficultés pourront se présenter.

La relation d'indétermination peut donc être acceptée en toute logique, le rôle particulier de la constante de Planck s'expliquant par le fait que cette constante résume pour ainsi dire les propriétés de l'élection, ainsi que l'a montré en 1930 notre Maître éminent M. Th. de Donder. Si nous avons quelque peu insisté sur cette relation d'indétermination, c'est que diverses personnes qui s'étaient fait dans la science un nom respecté ont voulu en déduire des conclusions dont le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elles sont hasardeuses.

C'est au Conseil de Physique Solvay en 1927, ici à Bruxelles, que dans la discussion sur le travail que M. Heisenberg venait de publier, que M. Dirac prononça une phrase mémorable suivant laquelle dans certaines expériences, *la nature fait un choix !* M. Eddington, M. Bohr et à leur suite divers groupements protestants ont fait à cette phrase un sort merveilleux; ils ont vu apparaître dans ces expériences le libre arbitre de l'électron qu'ils se déterminèrent à utiliser pour justifier les conceptions philosophiques que leur dicte leur foi.

M. Eddington a même écrit que pour certains, la conclusion à tirer des « arguments déduits de la science moderne serait la suivante : la religion ne serait devenue possible pour un homme de science qu'à partir de 1927. » (18)

Il serait peut-être cruel de faire remarquer à ceux qui, au nom de propriétés divines et mystérieuses de l'âme humaine, nous reprochaient de vouloir appliquer nos méthodes à la biologie, qu'à leur tour ils veulent appliquer les mêmes méthodes au monde inorganique et au monde vivant, aujourd'hui qu'une théorie leur est apparue favorable à leur cause.

Nous devons à la vérité d'ajouter que celui qui a le mieux répondu aux partisans du choix fait par la nature, c'est M. Heisenberg lui-même. Au Conseil de 1927, à peine M. Dirac venait-il d'énoncer sa phrase audacieuse, que M. Heisenberg s'est écrié : « Je ne suis pas d'accord avec M. Dirac quand il dit que dans l'expérience décrite la nature fait un choix... Je dirais plutôt que l'observateur lui-même fait un choix, parce que ce n'est qu'au moment où l'observation est faite que le choix est devenu une réalité physique » (19).

Un choix de l'observateur, une conséquence du procédé de mesure, telle est la vraie portée de cette relation d'indétermination qui a usé ces dernières années tant de plumes que l'on disait philosophiques. Et j'ajouterai qu'il est bien heureux qu'il en soit ainsi, non pas pour le principe de causalité, mais pour la théorie quantique moderne. En effet, si l'indétermination avait été dans la nature même du phénomène, indépendamment des conditions de l'expérience, cette théorie eut été *vicieuse* parce qu'elle utilise pour le mouvement prétendument indéterminé des corpuscules, des équations déduites du principe de Hamilton, les équations de la Mécanique qui présupposent des mouvements parfaitement déterminés. Il aurait fallu dans ce cas modifier profondément la théorie et abandonner le double modèle mécanique et lumineux, ainsi que M. Langevin l'a suggéré (20).

Il est un mot qui jusqu'ici n'est pas apparu dans cet exposé; ce mot, que chacun est en droit d'attendre dans un écrit composé en commémoration de la fondation de notre Université, c'est le mot libre-examen!

C'est qu'en vérité on peut s'abstenir de le prononcer dans l'étude des sciences exactes parce que dans l'élaboration de ces sciences, le libre examen n'est qu'une méthode de travail et que c'est la méthode même du travail scientifique. Il est donc parfaitement possible d'exposer l'état actuel de ces sciences sans parler du libre examen et sans devoir mentionner que l'on en a fait usage.

Cela ne veut certes point dire que cette méthode de travail ait été connue de tout temps et qu'elle soit imposée dès le début comme indispensable; le court et fragmentaire aperçu historique que je viens d'esquisser nous le montre d'une façon certaine, ce n'est que par la voie expérimentale ici encore, par la comparaison des diverses méthodes qu'il est reconnu au cours du siècle dernier que la liberté de la science était la condition indispensable de l'avancement de nos connaissances.

Il n'est pas de vrai chercheur qui puisse aujourd'hui se passer de la règle du libre examen; l'homme de science ne peut admettre de soumettre ses travaux à la critique d'une autorité non scientifique même lorsque celle-ci se dit plus haute parce qu'elle puise ses vérités ailleurs que dans l'expérience et le raisonnement contrôlé par l'expérience.

Cet emploi de plus en plus général du libre examen est certes une constatation des plus réconfortantes pour nous. Les sociétés religieuses elles-mêmes se sont, volontairement ou non, laissées imprégner de l'esprit scientifique. Quelque fermées ou puissantes qu'elles soient, elles ont subi l'influence de l'évolution de la société humaine qui les entoure; elles ont admis qu'il y avait les lois en science et elles ont même voulu les utiliser quand elles les ont estimées favorables à leur but.

On peut mesurer le chemin parcouru dans cette voie en quelques siècles, en songeant que les miracles ne se produisent plus dans le domaine des sciences exactes; ils ont reflué à l'abri des obscurités qui subsistent encore dans les sciences de la vie. Au Moyen âge, pour le chrétien, il était un miracle quotidien, celui du lever du soleil : pour le chrétien d'aujourd'hui, le miracle serait que le soleil ne se levât pas!

Des déclarations canoniques, comme celle que la Société scientifique de Bruxelles se plaît à répéter, qu'il ne peut y avoir de vraie dissension entre la foi et la raison, rassurent le savant catholique; elles lui permettent de travailler à l'aise, s'il est à l'abri de son sub-

conscient; elles lui enseignent que si quelque désaccord devait s'élever entre la religion et la science, il pourra continuer son œuvre; c'est aux théologiens qu'il appartiendra d'expliquer que le désaccord est né d'une mauvaise interprétation des textes sacrés.

On peut donc être certain que, dans un pays comme le nôtre, il y a assez de partisans de la liberté de la science pour que celle-ci soit efficacement protégée, cette heureuse situation due à notre exemple sera maintenue aussi longtemps que nous continuerons à proclamer la valeur du libre examen et que notre université jouera ce rôle de contrepoids qu'avait prophétisé Th. Verhaegen. Mais il n'en est pas partout ainsi : le procès de Dayton où M. J. Scopes fut condamné pour avoir parlé à ses élèves de la théorie de l'évolution avait été plaidé à la demande des fundamentalistes de cette ville.

C'est là une preuve de plus de la nécessité de la poursuite de notre idéal philosophique. Mais il est d'autres raisons encore plus impérieuses. Si l'étude des sociétés religieuses montre que la méthode scientifique a eu une influence considérable sur leur évolution, puisque nous ne sommes plus à l'époque où un Pascal dissertait sérieusement sur le point de savoir si le diable lui aussi peut faire des miracles, il faut bien avouer que dans d'autres sociétés où le respect des règles de la pensée joue un rôle plus réduit, on est encore loin de reconnaître la valeur du libre examen.

N'a-t-on pas entendu déclarer dans un récent congrès d'histoire tenu dans un pays de l'Europe centrale qu'il convenait que dorénavant la science soit la servante de la politique! Ne nous attristons pas d'une déclaration faite dans l'exaltation des passions partisans, même si elle devait être l'indice d'une détermination concertée : aucun doute ne doit subsister quant à l'issue de la lutte entreprise pour cet asservissement.

Le moyen âge avait voulu asservir la science à la théologie, c'est la science qui, libérée, a façonné la théologie. Un jour viendra où la science façonnera la politique aussi, un jour où elle lui apportera sa méthode de travail et avec celle-ci, la liberté et la sérénité.

Assurément, actuellement, presque partout, entre la science et la politique, la divergence est complète; celle-là possède une méthode de travail et point d'idées préconçues, celle-ci ne connaît que des opinions à priori auxquelles tout doit se conformer et la méthode de travail est remplacée par des expédients.

Croire, obéir, combattre n'est plus essentiellement la devise du défenseur du Christ, le laïc l'a fait sienne en faveur d'un système dont la pensée est presque toujours absente et dont la force est l'unique raison.

Et déjà apparaissent de divers côtés les indices certains qu'au nom de la Raison d'Etat, des groupements usent à nouveau des moyens les plus divers et les plus cachés pour porter atteinte à la liberté de la science.

Je ne suis pas certain que l'accueil si pressant fait dans certains milieux aux expériences de Miller ne soit pas parfois l'accueil fait à une expérience qui mettrait en échec un postulat d'une théorie dont le principal auteur, M. Albert Einstein, est de race sémitique. Le silence si curieux qui, d'autre part, a entouré les travaux de Friedmann maintenait dans l'obscurité un savant russe et il a fallu toute l'autorité que confère le Prix Franqui, pour que certains pussent accepter que M. l'abbé G. Lemaître rendit hommage à l'œuvre de son prédécesseur.

Ainsi, au début du second siècle de notre Université, la défense et la propagation du libre examen s'avèrent toujours nécessaires. La tâche qui attend le corps professoral de notre Université, nous l'acceptons allègrement : comme chercheurs, il nous plaît de protéger la science et d'étendre son pouvoir, comme Belges, nous sommes heureux de lutter au cri de liberté, ô liberté chérie!

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Avertissement. — Le texte précédent reproduit une conférence qui a été faite à l'occasion du centenaire de l'Université. L'auteur aurait pu s'abstenir de joindre à une étude aussi générale, une bibliographie détaillée; mais contraint de limiter ses citations à quelques lignes, il a cru utile de renvoyer à chaque fois le lecteur au texte primitif afin de bien prouver que les extraits n'ont pas déformé la pensée des auteurs.

- (1) Extrait de l'Épître à M^{me} la marquise du Châtelet sur la Philosophie de Newton, publiée en 1738.
- (2) p. 261. 2^e édition. *Le système du monde*, par J. Sageret. Collection Borel, Félix Alcan, Paris, 1913.
- (3) p. 481. 2^e édition. *Philosophiæ naturalis principia mathematica*, par I. Newton, Cambridge, 1713.
- (4) p. VI. *Essai de physique*, par P. van Musschenbroek. Traduction de P. Maset, Leide, 1739.
- (5) p. III et p. XIII. *Elémens de physique*, démontrez mathématiquement et confirmez par des expériences, par G.-I. 's Gravesande. Traduction de Elie de Concourt, Leide, 1746.

- (6) p. 146. *De augmentis scientiarum*, par Fr. Bacon, Londres, 1623.
- (7) p. 392. 2^e édition. *Opera Mathematica*, du R. P. André Tacquet, Anvers, 1707.
- (8) p. 4 et sqs. *Œuvres de Maupertuis* (tome IV), nouvelle édition, Lyon, 1768.
- (9) p. 419. *La Mécanique*, exposé historique et critique de son développement, par E. Mach. Traduction de la 4^e édition allemande, par E. Bertrand, Hermaun, Paris, 1904.
- (10) Ecrit en 1744 par Euler dans *Methodus inveniendi lineas curvas maximi minimi ve proprietate gaudentes, sive solutio problematis isoperimetrici*, cité d'après la p. 202 des Lectures de Mécanique (t. I), par E. Jouguet, Gauthier Villars, Paris, 1924.
- (11) p. 245. 2^e édition *Mécanique analytique*, par J.-L. Lagrange, Paris, 1811.
- (12) p. XXII. *Traité de Dynamique*, par J. d'Alembert, réimpression (t. I), Gauthier Villars, Paris, 1921.
- (13) p. I, de l'édition (11).
- (14) p. 163. *Principes fondamentaux de l'Équilibre et du Mouvement*, par L.-N. Carnot, Paris, 1803.
- (15) Ecrit par J. Petzold dans *Maxima, minima und Œkonomie*, Altenberg, 1891 cité d'après L. Mach, p. 358 (9).
- (16) p. 40 à p. 154. *Principes de Physique*, par N.-R. Campbell. Traduction de Mme A.-M. Pébellier. Collection Borel. Félix Alcan, Paris, 1923.
- (17) D'après une conférence de Hans Hahn, Gerold, Vienne, 1934.
- (18) p. 346. *La Nature du Monde physique*, par A.-S. Eddington. Traduction de G. Cros, Payot, Paris, 1929.
- (19) p. 246. *Electrons et photons*. Rapports et discussions du 5^e conseil de physique, Gauthier-Villars, Paris, 1928.
- (20) p. 102 des Cahiers rationalistes, n^o 30, Paris, mars 1934 où se trouve le résumé d'une conférence de M. Langevin au groupe Helvetius.

P. S. — Au cours de la correction, l'Auteur a eu son attention attirée sur l'ensemble des travaux de M. L. Brunet; il recommande au lecteur de se reporter tout spécialement à l'ouvrage : *Les physiciens hollandais et la méthode expérimentale en France au XVIII^e siècle* (Blanchard, Paris, 1926).

Manifestation Adolphe Prins

15 décembre 1934

L'an dernier, à l'initiative de la Faculté de droit, l'Université de Bruxelles décida de commémorer Adolphe Prins, qui illustra sa chaire de droit pénal de 1878 à la guerre, qui fut recteur pendant l'année académique 1900-1901 et qui se signala par des travaux de sociologie marqués au coin de l'indépendance et de l'élévation de la pensée.

Il s'avéra immédiatement que cette manifestation aurait un grand retentissement. Les sommités de la science pénale et de la sociologie, tant étrangères que belges, à quelque école qu'elles appartenissent, voulurent s'associer à l'hommage à rendre au Maître dont se glorifie notre haut enseignement. Des Universités étrangères envoyèrent à l'Université de Bruxelles des adresses de félicitations.

Un comité d'honneur fut constitué sous la présidence de M. Adolphe Max, président d'honneur de l'Université, et un comité exécutif, sous celle de M. Henri Rolin, vice-président de l'Université. Ils groupèrent, à côté de personnalités étrangères, des autorités académiques et des professeurs de la Faculté de droit, une brillante phalange de Belges, choisis dans l'élite intellectuelle de la nation. Les professeurs de droit pénal des trois autres Universités belges tinrent tous à honneur d'en faire partie.

Le souvenir d'Adolphe Prins devait être perpétué à la fois par un médaillon reproduisant ses traits si caractéristiques et par un volume commémoratif contenant les plus belles pages de ses œuvres qui, pour la plupart, sont épuisées et introuvables en librairie.

Le médaillon a été réalisé par le bon sculpteur Jules Berchmans, professeur honoraire à la Faculté de philosophie, qui a donné ainsi une nouvelle preuve de la vigueur et de la sobriété de son art.

Le volume commémoratif a été établi par M. le Ministre Paul Hymans, M. le Secrétaire d'Etat Wodon et M. le Procureur général Servais, tous trois professeurs honoraires à l'Université de Bruxelles. Le premier a écrit l'avant-propos. M. le Secrétaire d'Etat Wodon, pour la partie relative à Prins sociologue, et M. le Procureur général Servais, pour la partie relative à Prins pénaliste, ont choisi les chapitres à publier et les ont accompagnés de commentaires pénétrants.

*
**

Au cours d'une séance qui eut lieu le 15 décembre 1934, à 3 h. 30 de l'après-midi, dans la salle académique de l'Université, prirent successivement la parole M. Léon Cornil, titulaire actuel de la chaire de droit pénal d'Adolphe Prins, M. Paul Hymans, président de l'Université, et M. Henri Rolin, président du Comité exécutif. Nous reproduisons ci-dessous leurs discours.

Entre ceux de M. Cornil et de M. Hymans fut dévoilé le médaillon; M. Rolin remit, à la fin de son allocution, le premier exemplaire du volume commémoratif à M^{me} Adolphe Prins. Après quoi le quatuor de M^{me} Buysse-Rolin exécuta un *adagio* de Beethoven et accentua ainsi la note d'émotion qui se dégageait de cette cérémonie simple et grande.

Le président du comité exécutif et M^{me} Henri Rolin offrirent ensuite le thé aux invités dans la salle du Conseil.

L'Université avait voulu commémorer Prins pénaliste et Prins sociologue, Prins professeur et savant, mais la personnalité de Prins n'était pas de celles que l'enseignement et la science peuvent cantonner dans leurs limites. Ce n'étaient pas seulement les Académies et les Universités qui avaient délégué leurs plus éminents représentants à l'Université de Bruxelles le 15 décembre; on notait aussi dans l'assemblée, entourant M^{me} Prins et sa famille, des Ministres, des Ministres d'Etat, de hauts magistrats, des membres du Conseil de législation, les sommités du Barreau, des fonctionnaires du Département de la Justice, les dirigeants de la Commission royale des patronages, etc. Faut-il dire que les professeurs de la Faculté de droit étaient tous là, que leurs collègues des autres Facultés étaient venus nombreux et que les étudiants se pres-

saient au fond de la salle ? Dans son discours, M. Léon Cornil évoqua le *Cercle de criminologie* fondé à l'Université, sous l'action d'Adolphe Prins, parmi les étudiants d'il y a quarante-cinq ans; la plupart des fondateurs de ce cercle étaient assis au premier rang car ils sont devenus, qui Secrétaire d'Etat de la Maison du Roi, qui Ministre, qui Bâtonnier.

Pendant une heure cette assemblée communia dans le souvenir.

Le médaillon — placé dans le hall de la Faculté de droit — montrera aux jeunes générations les traits d'Adolphe Prins; le volume commémoratif fera vivre parmi elles la pensée d'un Maître que l'Université de Bruxelles est fière d'avoir donné à la science.

Discours de M. Léon Cornil

Professeur de Droit pénal à l'Université.

De la personnalité si attachante d'Adolphe Prins, de sa multiple activité, j'esquisserai devant vous un seul aspect.

C'est d'Adolphe Prins pénaliste que je vais vous parler.

Mais avant que je tente de vous rappeler à grands traits son apport immense à la science pénale, permettez-moi cependant de saluer l'homme. Car l'homme explique l'œuvre.

J'étais tout jeune quand je le connus. Il était le collègue de mon père; une amitié profonde — que j'évoque avec une émotion d'autant plus vive qu'elle a été si cruellement brisée — m'unissait au second de ses fils. Les enfants sont, plus qu'on le pense généralement, sensibles et réceptifs aux nobles qualités du cœur et de l'esprit. C'est, dit-on parfois, un défaut chez eux d'écouter les conversations des grands — ce défaut, si défaut il y a, je l'avais.

Bien avant de m'asseoir au pied de la chaire d'Adolphe Prins, j'étais frappé par l'élévation de sa pensée, par l'aisance avec laquelle il se dégageait des idées reçues pour les passer au crible de sa critique, par le souci constant qu'il avait de demeurer, malgré son ascension vers les cimes, simple, clair et convaincant, par la générosité de son âme qui le rendait pitoyable aux malheureux et ardent à la lutte pour le redressement des iniquités. Jamais, dans ses paroles, n'apparaissait quoi que ce fût de mesquin, quoi que ce fût qui vint jeter une ombre sur la pure clarté rayonnant de son intelligence avide de vérité, de justice et de bonheur pour tous.

Quoi d'étonnant qu'un tel maître ait eu de nombreux disciples?

Car Adolphe Prins — j'y reviendrai tantôt — a eu la joie, immense pour un professeur, de former de nombreux disciples. Il ne limitait pas son enseignement à ses leçons pleines de vie et d'enthousiasme et où son éloquence emportait l'auditoire; il s'attachait à ses élèves, les accueillait chez lui, dans sa paisible maison de la rue Souveraine, auprès de cette compagne d'élite devant laquelle nous nous inclinons avec respect et admiration, qui s'est associée à ses travaux en se consacrant tout entière à faire régner autour de lui l'atmosphère de sérénité et d'intellectualité propice au labeur fécond.

*
**

N'attendez pas de moi un exposé complet de la doctrine d'Adolphe Prins en science pénale; l'après-midi n'y suffirait pas.

Le volume commémoratif que vous allez recevoir vous fera goûter une fois de plus la pure joie de l'esprit que chacun éprouve à relire les œuvres du Maître.

Mais votre impression sera cependant bien différente de ce qu'elle était jadis lorsque, fermant tel ou tel livre de Prins, vous vous preniez à méditer. Autrefois, vous vous disiez : « Pas de doute, Prins a raison. Voilà comment devrait s'orienter la science pénale; voilà ce que les pouvoirs publics devraient faire. » Aujourd'hui, vous vous direz : « Pas de doute, Prins a raison. Combien les pouvoirs publics ont été heureusement inspirés de répondre à ses objurgations; combien la science pénale a été sage de suivre la voie ouverte par lui. »

N'est-ce pas là le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un criminaliste qui a lutté toute sa vie pour donner à la science pénale et aux institutions pénales et pénitentiaires une orientation nouvelle, que de constater, quinze ans après sa mort, que ses idées sont quasi unanimement reçues — MM. Braffort et Collin, nos éminents collègues de l'Université de Louvain écrivent des pages qu'il aurait signées d'enthousiasme — que le système pénal et pénitentiaire s'adapte chaque jour davantage à ses vues.

M. le Procureur général Servais, son successeur immédiat à la chaire de droit pénal, qui était né un an trop tôt pour avoir le bonheur d'être son élève, mais qui fut son collaborateur de la première heure, vous donnera, dans l'introduction à cette partie du volume commémoratif, un tableau frappant des étapes de la réalisation législative et administrative de la pensée de Prins.

Pour celui auquel incombe aujourd'hui l'honneur d'enseigner le droit pénal après de tels maîtres, la tâche est singulièrement simplifiée : là où il fallait innover, là où il fallait dresser les étudiants au combat contre des erreurs solidement ancrées dans l'opinion publique, il suffit maintenant de cheminer sur une route tracée, de développer des idées que chacun admet comme allant d'elles-mêmes.

Tout ce qu'Adolphe Prins mettait au futur — en en appelant la réalisation — on peut le mettre au présent; là où il démontrait la nécessité d'un changement radical, on peut se borner à expliquer pourquoi ce changement radical a été accompli.

Plus n'est besoin pour cela de la force créatrice et du verbe persuasif d'Adolphe Prins.

*
**

Pour caractériser brièvement l'apport décisif d'Adolphe Prins à la science pénale, il suffit d'esquisser ce qu'était le droit pénal lorsqu'en 1878, à trente-deux ans, il fut chargé de l'enseigner à l'Université de Bruxelles.

On peut l'avouer aujourd'hui, c'était une branche du droit que, dans les milieux universitaires, on traitait généralement en parente pauvre.

La Belgique avait, depuis 1867, un nouveau code pénal; elle en était très fière et, étant données les idées régnant lorsqu'il avait été élaboré, il y avait de quoi. Ce code traduisait avec une rare perfection les conceptions alors universellement admises de *l'école classique*.

Comme le code de 1810, mais mieux que lui, car le code de 1810 marquait une réaction du despotisme, il reflétait les idées de la Révolution Française. Il voyait dans tout citoyen un être doué de raison et d'intelligence. Si l'un de ces citoyens doués de raison et d'intelligence commettait un délit, il y avait là un écart de sa raison et de son intelligence; une peine proportionnée à la gravité de l'écart lui ferait comprendre, à lui et aux autres, la gravité de la faute commise; cette peine le déterminerait, lui, à ne pas récidiver, elle déterminerait les autres à ne pas l'imiter. Pour reprendre une formule de Prins, le code pénal belge de 1867 était « une œuvre d'optimisme et d'humanité, d'espérance et de foi dans la perfectibilité de l'homme ». (1)

(1) *Science pénale et droit positif*, n° 60.

Ce code, tout récent, reposait sur des principes que nul ne contestait; pas de débats, donc, sur le fond. Guère de débats non plus sur l'application, puisque les textes du droit pénal, étant de stricte interprétation, sont un terrain peu favorable à la subtile beauté des controverses, gloire du droit civil de l'époque.

Faut-il dès lors s'étonner de ce que l'enseignement du droit pénal fut considéré avec une certaine condescendance?

* *
*

Les Belges étaient très fiers de leur code pénal de 1867. La réalité allait bientôt leur réserver un dur réveil de cet enchantement.

La récidive s'accrut et elle s'accrut dans des proportions angoissantes. Elle s'accrut au moins autant en France qu'en Belgique, ce qui démontrait qu'il ne fallait pas attribuer le phénomène à l'atténuation, dans le code belge de 1867, de la rigueur et de la sévérité des peines du code français de 1810. L'accroissement de la récidive fut général.

Des causes multiples étaient à sa base, parmi lesquelles le dépeuplement des campagnes et le développement des cités industrielles où la médiocrité des salaires contraignait les familles ouvrières à s'entasser dans la plus lamentable promiscuité.

Il n'en était pas moins vrai que l'insuffisance du code pénal tel qu'on l'avait établi en 1867 se trouvait cruellement démontrée par les faits. La nécessité de réformes qui vinsent renflouer le droit pénal et lui permettre de répondre à sa mission d'assurer la paix publique, apparut à tous.

*
* *

Chez nous, Adolphe Quetelet, reprenant une idée de Montesquieu, qui avait déjà signalé l'influence du milieu sur la délinquance, avait étudié cette délinquance comme un phénomène social et fondé la sociologie criminelle, *l'école sociologique* en science pénale, en montrant l'action sur la criminalité des faits économiques et des phénomènes naturels

En Italie, avec Lombroso, surgit *l'école anthropologique* qui étudie la criminalité, non plus à partir du délit mais à partir du délinquant, qui l'étudie comme un phénomène physiologique, qui tient la criminalité pour la résultante de la constitution physique du délinquant. Le criminel né de Lombroso, type de l'homme non évolué, évocation de la sauvagerie primitive, commet des crimes parce que sa constitution physique le porte inévitablement à en commettre.

Que nous sommes loin, là, du criminel du code de 1867 qui, doué de raison et d'intelligence, choisit librement entre le délit et l'activité honnête!

Pour le législateur belge de 1867, pour l'école classique, tous les hommes sont libres et raisonnables à part quelques « déments ». C'est parce qu'ils sont libres et raisonnables que la société peut leur reprocher d'avoir préféré le délit à l'activité honnête et est en droit de leur appliquer des peines. Les quelques « déments » ne sont ni libres ni raisonnables, la société ne peut donc leur appliquer des peines; le droit pénal est sans fondement à leur égard et doit par conséquent s'en désintéresser; quelque abominables que soient leurs forfaits, quelque danger qu'ils fassent courir à la collectivité, ces « déments » échappent au droit pénal et sont traités comme les fous inoffensifs; ce ne sont pas des criminels, ce sont exclusivement des fous.

Pour l'école *sociologique*, si le criminel délinque, ce sont les conditions sociales et de milieu qui l'y ont poussé. Pour l'école *anthropologique*, le criminel est poussé à la délinquance par des causes physiques : les adeptes des écoles sociologique et anthropologique devaient finalement se grouper en une seule école, l'école *positiviste*, opposant avec passion le déterminisme au libre arbitre de l'école classique, écartant résolument les peines du droit pénal classique, basées sur le libre arbitre et la responsabilité. Les positivistes n'admettent que, d'une part, des mesures destinées à prévenir la criminalité, d'autre part, des mesures de ségrégation des criminels, mesures *sans caractère pénal*, tendant à la réadaptation physique et sociale ou, si cette réadaptation paraît impossible, à l'élimination définitive.

Ainsi, devant le problème poignant de la récidive qui augmentait et augmentait sans cesse, les criminalistes s'affrontaient dans des luttes d'école, d'autant plus ardentes que les protagonistes des théories nouvelles à base de déterminisme avaient l'intransigeance des néophytes et les classiques celle d'hommes convaincus qu'ils défendaient les principes essentiels de la plus élémentaire morale.

*
**

Et ici apparaît la vigueur de l'intelligence d'Adolphe Prins, sa clairvoyance qui le fit s'élever, d'un grand coup d'ailes, au-dessus de ces querelles d'école.

De l'insuffisance du droit pénal classique, il était convaincu par les faits. Il fut des premiers à comprendre que les écoles sociologique et anthropologique faisaient à la science pénale les plus

précieux apports mais, conservant dans ces âpres luttes d'idées toute sa lucidité, il vit que ces apports des écoles nouvelles ne seraient féconds que si on les dégagait des exagérations dans lesquelles ils étaient enrobés.

Il vit, et il sut montrer, que si les écoles sociologique et anthropologique, basées sur le déterminisme, semblaient en opposition absolue avec l'école classique, basée sur le libre arbitre, la conciliation n'était pas impossible entre elles dans le domaine des faits; que leur collaboration était nécessaire et qu'elle permettrait de constituer une doctrine nouvelle qui aurait les plus heureux effets dans la lutte contre la criminalité. *L'école de défense sociale* était née.

La criminalité met la société en péril; la société a le droit et le devoir de se défendre contre ce péril : telle est la base du droit pénal. Nul ne le conteste plus aujourd'hui.

Pour se défendre, la société doit non seulement réprimer les crimes, mais les *prévenir*. Elle doit faire disparaître les causes sociologiques et anthropologiques de la criminalité : lutter contre les tares physiques, contre l'abandon matériel et moral des classes déshéritées, contre l'alcoolisme, développer l'enseignement professionnel, armer chacun pour la lutte pour la vie d'armes telles qu'il puisse lutter honnêtement — si tel homme est physiquement faible, le fortifier ou, tout au moins, le préparer à une activité appropriée à ses forces réduites.

Ah! ces leçons d'Adolphe Prins dans lesquelles il nous montrait le rôle capital des mesures préventives, quel souvenir elles ont laissé en nous! Sans doute eussent-elles bien étonné les auteurs de notre code qui ne s'imaginaient pas, en 1867, que ce serait sous cette forme qu'on enseignerait bientôt le droit pénal. Elles les eussent étonnés, mais elles les eussent conquis, car on ne résistait pas à l'ardeur des convictions du Maître, à la flamme généreuse qui échauffait son verbe.

Le délit commis, comment la société devait-elle réagir?

Vis-à-vis du criminel, fallait-il faire abstraction de la notion de liberté de la volonté? Prins s'en est défendu avec la plus grande énergie; spiritualiste ardent, il n'a cessé de montrer que jamais la société — qui se refuse à voir dans tous les délinquants de simples jouets inconscients de l'hérédité et du milieu — n'admettrait que le droit pénal se privât de ce moyen d'assurer la défense sociale qu'est la crainte de la sanction et traitât tous les criminels en malades.

Mais il a prouvé aussi qu'aux écoles anthropologique et sociologique il fallait, pour l'application de la sanction, emprunter cette notion essentielle que tous les hommes ne sont pas également libres et raisonnables.

Si certains individus sont privés de toute liberté et de toute raison, il ne suffit pas, comme le faisait le droit pénal classique, de les déclarer « déments » et de les soumettre au régime des malades mentaux inoffensifs; si d'autres subissent dans une certaine mesure seulement l'influence de tares physiques, sont « anormaux », il ne suffit pas, comme le faisait le droit pénal classique, de leur infliger les mêmes peines qu'aux normaux, mais plus courtes parce que de durée proportionnée à leur degré de responsabilité, ce qui avait pour effet d'abrèger, d'atténuer d'autant plus les peines que les délinquants auxquels on les appliquait étaient plus difficilement intimidables en raison même de leur anomalie.

A l'égard de ces « déments », de ces « anormaux » atteints de tares, il fallait, non pas supprimer la sanction ou en réduire la durée mais en modifier radicalement la nature — abandonner l'appréciation quantitative de la volonté pour lui substituer une appréciation qualitative, ne plus chercher à doser la peine d'après la dose de volonté mais rechercher dans chaque cas la nature de la sanction à adapter aux particularités du délinquant, afin qu'il ne fût rendu à la vie libre qu'après avoir cessé d'être socialement dangereux.

Pour ceux qui, physiquement sains, normaux, commettent des délits, encore la peine classique devait-elle être ainsi organisée qu'elle les aidât à se dégager des circonstances d'ordre sociologique qui les avaient entraînés vers la criminalité; il fallait mettre à profit le séjour en prison pour faire des détenus des hommes, non seulement conscients de leurs obligations sociales, c'est-à-dire amendés, mais capables matériellement de s'acquitter de ces obligations, c'est-à-dire réadaptés. On devait, en prison, les entraîner au travail tel qu'il s'accomplit et tel qu'il est rémunérateur dans la vie libre.

Aujourd'hui tout le monde est d'accord sur ce que je viens de vous rappeler; l'école classique, devenue l'école néo-classique, s'y est ralliée et d'autre part c'est à ce système de défense sociale que se ramènent en fait les réformes réalisées sous l'étiquette de l'école positiviste.

A cette évolution, Adolphe Prins a consacré ses efforts. La réussite a couronné son œuvre.

Il avait, dès le début, vu qu'il était indispensable que classiques et positivistes cessassent de se combattre uniquement dans des livres et des articles de revues qu'ils rédigeaient avec la seule pensée de réfuter et de confondre un adversaire; il avait compris qu'il fallait que ces savants eussent l'occasion de confronter leurs idées au

cours de réunions dans lesquelles ils apprendraient à se connaître et à s'estimer et dans lesquelles il serait possible de trouver un terrain d'entente où germerait la doctrine rénovatrice.

Dès 1889, il avait fondé avec van Hamel, professeur à Amsterdam, et von Liszt, alors professeur à Marburg, mais qui devait devenir professeur à Berlin, *l'Union internationale de droit pénal*.

Sous un tel patronage, elle connut un succès et un prestige universel. La première session s'ouvrit à Bruxelles, au Palais des Académies, le 7 août 1889; Prins la présidait, comme il présida toutes celles qui suivirent. Les congrès se succédèrent rapidement: en 1890 à Berne, en 1891 à Christiania, en 1893 à Paris; — je ne vous en ferai pas la liste, De par le monde, l'Union Internationale déplaçait ainsi sans relâche son activité scientifique, intéressant tous les savants et bon nombre de praticiens à ses travaux. Prins était de ceux qui portaient partout, et bien haut, les paroles d'entente, afin de dégager les principes d'une doctrine de conciliation et de vérité qui servirait de base à une politique réaliste de lutte contre la criminalité par la prévention et par l'assouplissement du droit pénal.

Il devint bientôt l'une des autorités mondiales de la science pénale. Ses œuvres, traduites dans plusieurs langues, s'imposaient jusqu'en Extrême-Orient. Des étudiants venaient de pays lointains à Bruxelles pour y suivre ses cours.

Aussi, lorsqu'il y a quelques mois, la Faculté de Droit décida de commémorer celui qui avait illustré son enseignement, de toutes parts, les sommités du droit pénal et de la criminologie nous envoyèrent-elles les adhésions les plus enthousiastes. Immédiatement, des revues étrangères redirent les mérites d'Adolphe Prins; M. Jonesco Dolj, président du Conseil législatif de Roumanie, notamment, dans *La Roumanie nouvelle*, retraça en phrases définitives le rôle capital du Maître. (1)

Le caractère angoissant du problème de la criminalité, le talent et la vigueur intellectuelle de ceux qui en cherchaient la solution, avaient créé un courant puissant qui entraînait les juristes vers le droit pénal. Ce n'étaient pas seulement les congrès de l'Union Internationale qui connaissaient le succès; ceux de la *Commission pénitentiaire internationale* rivalisaient d'intérêt avec eux et là aussi Adolphe Prins se dépensait.

(1) Article reproduit dans la *Revue de droit pénal et de criminologie*, 1934, pp. 983 et suiv. M. Jonesco Dolj ne s'en tint d'ailleurs pas là. Le 2 décembre 1934, au cours d'une séance solennelle du Cercle d'études pénales, à l'Université de Bucarest, il mit en évidence le rôle et la personnalité d'Adolphe Prins devant les sommités du monde juridique roumain.

Dans toutes ces réunions savantes, le *Congrès d'anthropologie criminelle* tenu à Bruxelles en août 1892, marque un point culminant. Il donna à Prins et à celui qui était alors le jeune Abbé Maurice De Baets, l'occasion d'illustrer avec éloquence cette idée qui leur était chère à tous deux que l'étude objective des faits devait rapprocher les écoles opposées.

En 1914, un volume commémora les vingt-cinq années de labeur scientifique utile de l'*Union internationale de droit pénal*. Ce devait être sa dernière publication. La guerre allait disperser ses membres.

Quand la tourmente eut cessé, on s'aperçut du vide que laissait sa disparition. Le professeur Saldana, de l'Université de Madrid, qui avait joué un grand rôle à l'Union internationale et dont le « Pragmatisme juridique » est issu directement de la doctrine d'Adolphe Prins, le professeur Donnedieu de Vabris, de l'Université de Paris, déterminèrent la Faculté de Droit de l'Université de Paris à rallumer le flambeau et à constituer l'*Association internationale de droit pénal*, qui serait la continuatrice de l'Union internationale.

Prenant la parole à la première assemblée générale, le 28 mars 1924, le doyen Berthélemy évoqua Prins, fondateur de l'Union internationale. Prins avait présidé l'Union internationale, ce devait être un Belge, et un disciple d'Adolphe Prins, qui présiderait l'Association internationale. Le C^{te} Carton de Wiart fut désigné à l'unanimité. C'est à Bruxelles qu'en hommage à la mémoire de Prins, l'Association nouvelle tint son premier congrès, en juillet 1926.

Nous assistâmes là à une commémoration émouvante d'Adolphe Prins. Au bureau, quatre élèves du Maître, et quels élèves ! le président du Congrès, C^{te} Carton de Wiart, président de l'Association internationale, les présidents d'honneur du congrès, M. Henri Jaspar, Premier Ministre, M. Paul Hymans, Ministre de la Justice et M. Emile Vandervelde, Ministre des Affaires Étrangères. Autour d'eux, venus non seulement d'Europe mais d'Asie et d'Amérique, toutes les sommités du droit pénal et de la criminologie, et parmi elles l'illustre et éloquent Enrico Ferri, communiant dans un unanime éloge de Prins qui, en fondant l'Union internationale et en dirigeant ses travaux, avait mené si loin cette science pénale qu'il s'agissait de faire progresser encore dans le même esprit.

Le Congrès de Bruxelles de l'Association internationale, en 1926, fut pour nous l'occasion de montrer aux savants étrangers ce que donnait dans la pratique la mise en œuvre de la doctrine d'Adolphe Prins.

Car la doctrine d'Adolphe Prins a été mise en œuvre chez nous — et dans bien d'autres pays. Hélas! pourquoi la mort, en l'arrachant à nous en 1919, l'a-t-elle privé de cette joie suprême de voir notre système pénal et pénitentiaire orienté pour tout de bon dans le sens de ses conceptions?

D'aucuns s'évertuent à accumuler les menues réformes et, fiers de ces résultats immédiats, se réjouissent de l'œuvre accomplie. Ils disparaissent et leurs réformes disparaissent avec eux, parce que plus personne n'est là pour les défendre, parce que plus personne n'aperçoit la doctrine à laquelle elles se rattachent.

Adolphe Prins n'était pas de ce genre de réformateurs. Il était le professeur qui comprend qu'à la base des réformes il faut une doctrine et, pour réaliser et défendre les réformes, des disciples formés à la doctrine. Des édifices construits sur de tels fondements, par de tels artisans, demeurent. Pour Prins, les réalisations partielles immédiates valaient moins que la préparation de jeunes qui accompliraient la grande œuvre. Il a montré ainsi la force de l'Idée.

Des étudiants, ardents à l'étude des thèses qui, vers 1890, étaient nouvelles en science pénale, enflammés par son enseignement, avaient, sous l'impulsion d'Henri Jaspas, créé le *Cercle de Criminologie*. Adolphe Prins et Paul Heger y dirigeaient les travaux d'une belle jeunesse où se pressaient, parmi tant d'autres, Louis Franck, Léon Hennebicq, Paul-Emile Janson, Louis Wodon... (Ce n'est pas uniquement à la science pénale que l'Université les a initiés!)

Prins était fier d'eux et en 1892, lors du Congrès d'anthropologie il n'hésita pas à mener au *Cercle de Criminologie* van Hamel, von Liszt et Tarde, auxquels Henri Jaspas, jeune avocat de la veille, exposa gravement les conceptions scientifiques du groupe.

Ses disciples, ce n'est pas seulement à l'Université que Prins les formait; il les cherchait dans toute l'élite intellectuelle, multipliant les conférences où, dans sa phrase, résonnaient l'humanité et la hardiesse de la pensée.

On ne défend pas des idées nouvelles en droit pénal comme une thèse nouvelle en mathématiques. La thèse nouvelle en mathématiques ne peut être exposée qu'à quelques rares savants qui soient aptes à la comprendre. Le droit pénal intéresse toute la collectivité; elle y voit, quant il est bien organisé, la sauvegarde de l'ordre

public et, quand il est mal organisé, une menace pour la sécurité des citoyens; elle n'entend pas abandonner le droit pénal aux raisonnements théoriques de quelques savants. Si l'on veut faire prévaloir une thèse nouvelle en droit pénal, si on veut éviter qu'elle n'ait qu'un succès éphémère de congrès, il faut aller à l'opinion et la convaincre.

Prins avait pour cela des dons merveilleux qu'il prodiguait et qui transformaient ce petit homme grêle en un apôtre lorsque brillait en lui le feu de l'éloquence, allumé aux flammes de sa générosité et à l'ardeur de ses convictions.

Ses élèves l'y aidaient.

Que je vous rappelle ici, le discours que M. Paul Hymans, le disciple et l'ami de toujours, prononça à la séance solennelle de rentrée du Jeune Barreau de Bruxelles, le 12 novembre 1892, sur « La lutte contre le crime ». La force de conviction du jeune orateur secoua le monde judiciaire et le Maître, qui était venu l'écouter, connut là un de ses plus purs bonheurs.

Que je vous dise l'activité de M. Henri Jaspar, entraînant ses confrères du Barreau à la formation des Comités de défense des enfants traduits en justice et préparant ainsi les voies à la loi sur la protection de l'enfance, fondant plus tard la *Revue de droit pénal et de criminologie* pour y propager la doctrine du Maître. Jamais l'amitié déférente et confiante qui unissait M. Henri Jaspar à son ancien professeur ne s'affaiblit malgré les vicissitudes de la vie; on sait ce qu'aux heures sombres de l'occupation ennemie, la collaboration de ces deux hommes a produit de bon, d'utile et de grand dans le domaine des œuvres de l'enfance.

*
**

Nommé en 1883 Inspecteur général des prisons, Adolphe Prins ne consuma pas l'énergie créatrice qui bouillonnait en lui à obtenir de médiocres transformations; il n'usa pas ses forces contre celles de la tradition administrative, mais il eut immédiatement une part prépondérante à l'élaboration des grandes réformes qui, sous le Ministère de Jules Le Jeune, allaient montrer que la Belgique, fidèle à la tradition du Grand Bailli Vilain XIII au XVIII^e siècle, à celle de Ducpétiaux au XIX^e, entendait demeurer à la tête des nations civilisées dans la lutte contre la criminalité.

Jules Le Jeune, Adolphe Prins !

Qui ne devine la collaboration affectueuse qui a dû s'établir entre de pareils cerveaux, entre de pareilles âmes ! Quelques lettres en conservent la trace; elles montrent ministre et haut fonctionnaire

profondément pénétrés des mêmes préoccupations, ardemment désireux de les faire partager par l'opinion publique, de conquérir celle-ci aux réformes nécessaires. Au cours de l'élaboration de la loi de 1891 sur le vagabondage et la mendicité, avec quelle amicale confiance, révélatrice d'une parfaite communion d'idées, Le Jeune écrit à Prins que sa plume alerte devrait dissiper les erreurs répandues par certains amis politiques du ministre, montrer au grand public combien il était odieux et stupide à la fois qu'en 1889, 211 enfants de moins de douze ans eussent été enfermés dans les prisons, au nom du droit pénal, pour être ainsi préparés à devenir de bons et honnêtes citoyens!

Plus tard, les initiatives si hardies et si réalistes à la fois du docteur Vervaeck, fondateur du service d'anthropologie pénitentiaire, trouvèrent auprès de Prins un solide appui.

Mais c'est surtout à partir du moment où ses élèves détinrent le portefeuille de la Justice que sa doctrine fut réalisée à grandes étapes. En tête de ces Ministres élèves de Prins, vient le C^{te} Carton de Wiart, qui rappelait si éloquemment, lors des débuts de l'Association internationale reconstituée, ce qu'avait été, au Département de la Justice, son travail avec son ancien Maître. Le Ministère Carton de Wiart, c'est la loi sur la protection de l'enfance, c'est aussi la création du Conseil de Législation (1) et, simultanément, l'appel de Prins à la présidence du nouvel organisme (2).

Prins y retrouva son vieil ami M. Servais; ils y dirigèrent l'élaboration d'un projet de loi sur l'instruction contradictoire dont l'ensemble a jusqu'ici effrayé le législateur mais qui a inspiré déjà plusieurs réformes partielles. L'instruction contradictoire, c'était une des idées que Prins avait le plus à cœur; c'était à elle qu'il avait consacré, en 1871, sa première publication scientifique.

Après la guerre, M. Emile Vandervelde, par sa puissante volonté réformatrice, donna une impulsion décisive à la mise en œuvre de la doctrine de Prins; c'est à lui que nous devons d'avoir des prisons telles que les eut voulues Prins. M. Paul Hymans que sa carrière avait cependant orienté vers d'autres domaines, accepta le portefeuille de la Justice parce qu'il se rappelait les préoccupations que Prins avait fait naître en lui jadis; ce fut celui qui, sous l'inspiration de Prins, avait été en 1892 le secrétaire du Congrès d'anthropologie criminelle et l'orateur du Jeune Barreau qui s'installa au Ministère de la Justice en 1926 et on le vit bien à l'œuvre qu'il accomplit. M. Paul-Emile Janson, dont la vibrante générosité avait

(1) Arrêté royal du 3 décembre 1911.

(2) Arrêté du Ministre de la Justice du 4 décembre 1911.

été émue par les leçons d'Adolphe Prins, a savouré, chaque fois qu'il a repris la direction du Ministère de la Justice, cette joie profonde de faire de rêves de jeunesse, d'aspirations vaillamment défendues à vingt ans au Cercle de criminologie, des réalités de l'âge mûr. M. Fernand Cocq, adepte convaincu des idées de Prins, a apporté à les appliquer cette persévérance méthodique que lui donnent la puissance et l'équilibre de ses pensées.

Je ne vous énumérerai pas les réalisations successives des théories de Prins, car je m'en voudrais de déflorer malencontreusement l'introduction de M. le Procureur général Servais à la partie du volume commémoratif consacrée à Prins criminaliste.

Un détail cependant : Prins entendait que le travail pénitentiaire fut ainsi organisé qu'il initiât les détenus aux méthodes normales de travail des ateliers libres. Il ne s'agissait plus qu'à l'expiration de la peine, on ouvrit la porte de la cellule du condamné, après l'avoir fait réfléchir à l'horreur de son forfait certes, mais sans l'avoir entraîné à la vie honnête autrement qu'en l'habituant à coller des sachets dans l'isolement absolu. Il fallait, pour réduire les dangers de récidive, mettre le détenu à même de mener une existence normale à sa sortie de prison. C'est le service du travail des établissements pénitentiaires qui a été chargé de l'impression du volume commémoratif. Vous nous direz, après l'avoir lu, si ceux qui l'ont imprimé seront aptes, lorsqu'ils seront rendus à la liberté, à travailler dans un atelier d'imprimerie. Nous avons voulu que ce volume commémoratif, par sa réalisation matérielle, fut la démonstration de l'heureuse mise en œuvre des idées qu'il contient.

*
**

Ce livre, c'est le résumé d'une doctrine. Elle a été élaborée pour l'avenir; elle tendait à des réformes. Ces réformes sont faites ou en cours. Ce volume commémoratif ne doit plus nous convaincre de la nécessité d'innovations; son rôle — et il sera capital — sera d'expliquer les institutions nouvelles et d'assurer ainsi leur fonctionnement rationnel et leur développement.

Puisse-t-il mettre la doctrine de Prins à l'abri du danger auquel sont exposées les pensées de tous les grands maîtres disparus : les excès de zèle de disciples sans doute bien intentionnés mais mal informés.

Les idées de Ducpétiaux — qui, à une époque antérieure, avait, lui aussi, illustré la science pénale belge — ont connu ce triste sort : de bonne foi, des disciples ont attribué au Maître des exa-

gérations que leur dictait leur enthousiasme parfois un peu naïf: ils ont fini par réaliser, sous l'égide de la pensée de Ducpétiaux, certaines réformes dans lesquelles Ducpétiaux n'aurait reconnu qu'une caricature de son système.

Le volume commémoratif, en condensant en quelques pages les points essentiels de la doctrine de Prins, lui épargnera cette pénible déformation.

Quand Prins a commencé à s'occuper de science pénale, la criminalité était un problème angoissant. Elle est encore aujourd'hui un problème qui nous préoccupe et qui sollicite tous nos efforts — elle ne nous angoisse plus. Ce progrès, c'est à des hommes tels que lui que nous le devons.

Honorons sa mémoire en faisant serment de travailler d'après sa méthode, de continuer à élaborer une saine doctrine basée sur les faits, sur leur observation exempte de toute idée préconçue, de tout préjugé, mais sans nous laisser dessécher par eux l'esprit et le cœur, sans perdre de vue les grandes forces morales et spirituelles dont le souffle anime l'humanité.

Discours de M. Paul Hymans

Président du Conseil d'Administration de l'Université.

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous sommes ici pour célébrer le souvenir d'un Maître qui illustra la Faculté de Droit de l'Université de Bruxelles, homme de science et d'action, sensible à tous les souffles de son temps, ardent à la poursuite du progrès moral et des réformes positives, cherchant dans le conflit des théories extrêmes le point fixe de la raison, idéaliste et contempteur des idéologies creuses, aimant la jeunesse, qui le suivait entraînée par son élan spirituel, par l'enchaînement logique des principes qui inspiraient ses leçons et ses entretiens familiaux.

Notre hommage se traduit par un double geste.

Nous venons de dévoiler un médaillon dû au ciseau délicat et pénétrant du bon sculpteur Jules Berchmans; il perpétuera l'image de l'ami disparu. On revoit le masque nerveux, le front large, la forte arcade sourcilière abritant l'œil pensif, qu'animaient parfois une étincelle d'humour.

Nous offrirons dans quelques instants le premier exemplaire d'un livre, paru ce jour-même, à M^{me} Prins, qui fut le charme du foyer, la confidente, la collaboratrice d'une magnifique et heureuse existence de labeur intense et désintéressé.

Ce livre est une anthologie. Il condense la pensée d'Adolphe Prins, dans les formes mêmes que celui-ci lui donna, non dans une interprétation qui risquerait d'en altérer la couleur et l'accent.

MM. Wodon et Servais ont sélectionné et classé méthodiquement les pages capitales où Prins exprima ses doctrines, ses inquiétudes, ses critiques, ses espérances. Ils ont éclairé ces documents de notes personnelles et les ont fait précéder de considérations préliminaires qui marquent en traits généraux, les tendances de l'enseignement et des écrits de Prins, sociologue et pénaliste. Leurs études et leur expérience, les hauts offices qu'ils ont occupés et l'autorité qu'ils y ont acquise les désignaient pour cette tâche délicate et supérieure, qu'ils ont admirablement accomplie.

Ils ont ainsi élevé un monument durable à la mémoire d'une des plus nobles figures de la vie intellectuelle belge pendant le dernier quart du XIX^e siècle et les vingt premières années du siècle présent.

Prins exerça autour de lui une influence et une attraction qui émanaient de sa profonde sincérité, de sa chaleur d'âme, de son amour de la justice et du bien public. Il se défiait du dogmatisme et des préjugés; il avait l'esprit trop large pour s'enfermer dans les étroites clôtures des vérités conventionnelles et du conformisme administratif ou politique. Il avait de l'audace et de l'imagination dans la recherche du neuf, de la méfiance à l'égard des formules absolues, des thèmes sonores si facilement populaires. Il fut tantôt un annonciateur, un précurseur, tantôt un critique, un conseiller prudent qui modère et corrige.

Il voyait au loin et les grands horizons l'attiraient. Patriote, il cherchait à l'extérieur, dans les grands pays qui conduisent la civilisation, des exemples et des inspirations.

Il étudiait les progrès accomplis et les tentatives avortées; il observait les courants d'idées qui traversent le monde, les disputes d'école et les mouvements de foule.

Ainsi il apportait chez nous, dans ses leçons, ses conférences, ses écrits, des reflets qui illuminaient le chemin des réformes, et il opposait des réalités expérimentales aux illusions des rêveurs et des démagogues.

Son action fut plus efficace et directe dans le domaine de la criminologie que dans le domaine social et politique.

Certes, dans les débats du Conseil supérieur du Travail et la préparation de notre législation ouvrière, comme dans les travaux de nombreuses commissions pour lesquels le gouvernement fit appel à son concours, put-il apporter une collaboration éclairée et

généreuse; mais il ne se mêla au mouvement politique que de loin et de haut, par des œuvres de l'esprit, non par des opérations de propagande. Ses idées eurent plus de retentissement dans les sphères de l'intelligence que de répercussion sur le cours de la vie publique.

Pénaliste, son autorité s'affirma non seulement dans sa chaire universitaire, mais par son rôle dans l'administration où il remplit des fonctions importantes.

Il recruta dans la jeunesse des disciples fervents, convainquit des ministres, suscita des initiatives gouvernementales. Ainsi quelques-uns des principes qui formaient la base de son enseignement et qu'il exposa dans un ouvrage magistral : *Science Pénale et Droit Positif* s'incorporèrent dans la législation et les institutions. De grandes réformes sont marquées de son sceau. Telles les lois sur la condamnation et la libération conditionnelles, sur le vagabondage et la mendicité, et la loi de 1912 sur la protection de l'enfance.

Les idées politiques et sociales d'Adolphe Prins demeurèrent en quelque manière à l'état de programme. Elles offrent l'aspect d'une saisissante unité. Il les développa dans une série d'ouvrages, dont le dernier fut médité et rédigé dans les angoisses de l'occupation étrangère et l'espoir d'un renouveau.

Il redoutait les médiocrités et les emportements de la démocratie inorganique, faite d'une agglutination d'individus, égaux en droit, inégaux en nature et en fait; la puissance souvent aveugle et tyrannique du nombre; la fiction d'une représentation du peuple viciée par l'esprit de parti et les manœuvres des clubs.

Il concevait une démocratie organisée et s'attachait à en construire la membrure. Il voulait une répartition des citoyens en groupements professionnels où des aspirations, une mentalité communes les uniraient et qui seraient les cellules vivantes du corps social. La représentation de ces organismes correspondrait aux intérêts et aux forces de la nation, assurerait la sélection des meilleurs et conférerait la direction à une élite.

Le système de la représentation des intérêts dans le temps où Prins l'exposait se heurtait au mouvement qui portait les peuples évolués vers le suffrage simpliste de la masse, vers l'idéal de l'égalité politique. On l'étudia cependant; on le discuta; on songea même un jour à lui donner une application dans la réforme de l'une de nos assemblées législatives. Mais on s'arrêta devant des objections politiques et de graves difficultés de réalisation.

Voici cependant que ces idées à qui l'on reprochait leur caractère plutôt scientifique que pratique et que l'on crut définitivement écartées, reparaissent aujourd'hui avec un regain de jeunesse.

Le corporatisme, en certains pays, est devenu l'une des bases de l'Etat totalitaire; ailleurs une formule qui exalte des esprits avides de rénovation, et qu'ils opposent aux vieilles institutions, affaiblies moins par leurs propres imperfections que par de mauvaises mœurs politiques.

Les théories d'Adolphe Prins empruntent à l'atmosphère où se débat le monde une singulière actualité, et ses écrits prennent en quelque sorte un accent prophétique.

Mais que dirait-il aujourd'hui au spectacle des phénomènes qui se succèdent à nos yeux? Libéral et tolérant, comment concilierait-il le corporatisme à base d'autorité avec le droit d'association à base de liberté? Pour détruire l'esprit de parti imposerait-on silence aux opinions politiques? Et comment consentir à l'absorption de l'individu par l'Etat?

Et d'autre part, devant les marées formidables de l'esprit de foule, devant les problèmes complexes et si lourds de technicité qu'engendrent les fonctions croissantes des gouvernements, devant les fanatismes qui poussent à la guerre, à la révolte, au crime, ne sentirait-il pas avec un plus fiévreux souci, la nécessité d'ériger au-dessus de la masse une élite et une discipline, qui préserveraient les libertés publiques, empêcheraient l'écrasement de l'individu et sauveraient la démocratie de la dictature ou de l'anarchie.

Ah! comme l'on pouvait, il y a un quart de siècle, penser et écrire avec plus d'aisance et de sérénité, qu'en nos jours présents, troubles et tumultueux!

Mais les idées de Prins qui devançaient la réalité ont une si riche substance qu'on en peut certes dégager des directions pour les réformes de demain et l'on conçoit des applications partielles de la représentation professionnelle qui remédieraient à des défauts de notre mécanisme législatif et fortifieraient notre régime politique.

Comment séparer l'homme de son œuvre?

Il se passionnait pour les grandes causes. Tout ce qui touche à la morale et à la haute culture, éveillait en lui de nobles élans. Il rêvait l'équilibre des intérêts et l'harmonie des âmes. Il avait débuté en écrivant des vers et des romans. Et il resta toujours en lui quelque chose du poète et de l'ironiste. Car il s'amusait des petites vanités, de la sottise, de la suffisance. Jusque dans ses derniers jours il garda de l'enthousiasme et de la bonne humeur. Il avait ce je ne sais quoi d'éternellement jeune qui, défiant l'âge, chauffe la parole, allume le regard et fait éclore le sourire dans l'ardeur de la discussion.

Ceux qui l'ont intimement connu, et nous en sommes, qui, dans leur jeunesse ont subi son ascendant, qui ont échangé avec lui de confiantes pensées, qui furent initiés à ses anxiétés, ses joies et ses labeurs, et qui l'ont retrouvé après l'épreuve de la guerre, plein de verdure patriotique et de foi dans l'avenir, liront avec émotion et fierté, le livre dédié à sa mémoire.

Allocution de M. Henri Rolin

Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université.

MESDAMES, MESSIEURS,

Après les magnifiques discours qui viennent d'être prononcés, il convient, n'est-il pas vrai, que les vives impressions, que ces discours nous laissent, ne se dissipent pas immédiatement, qu'au contraire, elles se prolongent, s'approfondissent et s'amplifient dans la sphère élevée où nous transporte la composition musicale d'un grand maître.

C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir écouter, dans quelques instants, l'*Adagio* de l'*opus* 74 n° 10 de Beethoven, qu'exécutera le quatuor bien connu, et si justement estimé, de M^{me} Buysse-Rolin.

Mais, avant que ces nobles accords résonnent dans cette salle, nous avons à remplir un devoir, que nous dictent nos sentiments, et dont nous nous acquittons avec joie.

Les organisateurs de cette cérémonie ont pensé que le souvenir d'Adolphe Prins doit être perpétué non seulement dans le bronze, mais aussi dans un livre.

Ce dessein, nous avons pu le réaliser grâce à des concours recueillis en Belgique, sans distinctions de tendances, et à l'étranger, partout où la science et le droit sont respectés, grâce aussi à de précieuses collaborations.

Le volume que nous faisons paraître, et dont l'impression vient d'être achevée, est intitulé *L'Œuvre d'Adolphe Prins*. Lorsque vous l'ouvrirez, vous y verrez d'abord un portrait du Maître, dont nous célébrons la mémoire, dû au crayon de l'excellent dessinateur Henry Lemaire, et reproduit avec sa gracieuse autorisation. Vous y lirez ensuite l'*Avant-propos*, qu'a bien voulu écrire M. le Ministre Paul Hymans, Président de cette Université : c'est, puis-je dire, un véritable médaillon littéraire, dans lequel se trouve esquissée, avec un art consommé, la physionomie intellectuelle d'Adolphe Prins. Après une notice biographique, et une notice bibliographi-

que, consciencieusement dressée par M. Warnotte, vient le corps de l'ouvrage, formé, comme il a été dit, d'un choix des plus belles pages d'Adolphe Prins. Cette anthologie a été composée, avec un discernement parfait, par deux jurisconsultes éminents, tous deux professeurs honoraires de cette Université, M. le Secrétaire d'Etat Louis Wodon et M. le Procureur général Jean Servais. Ils ont écrit les introductions et les savants commentaires, qui accompagnent les extraits réunis et groupés par leurs soins.

Je tiens en mains le premier exemplaire de ce volume, qui soit sorti des presses.

Au nom de notre Comité, je vous prie, Madame, de bien vouloir en agréer l'hommage. Je vous le demande, en pensant à M. Adolphe Prins, au Maître dont j'ai eu le privilège de suivre les merveilleuses leçons, dans les sentiments d'enthousiaste admiration et de reconnaissance, qui sont restés vivaces au cœur de tous ses anciens élèves — en m'inclinant, Madame, devant vous, dans un sentiment de très dévouée affection et de profond respect.

Lamennais et l'Université de Bruxelles

PAR

M. GUSTAVE CHARLIER,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

L'an de grâce 1834 fut vraiment pour Lamennais l'année climatique. Regagnant, au début d'avril, son ermitage breton de la Chênaie, il avait confié à son ami Sainte-Beuve, avec mission de l'éditer sans délai, un petit livre qui allait bouleverser le monde. Les *Paroles d'un Croyant* sortaient de presse à la fin de ce mois et soulevaient aussitôt les clameurs que l'on sait, clameurs de colère d'un côté, de joie et de triomphe de l'autre. « On eût dit, a écrit Forgues, un éclair illuminant à la fois tous les horizons. » La foudre n'allait pas tarder à tomber sur le téméraire abbé qui croyait pouvoir servir à la fois « Dieu et la liberté ». Si libéraux et républicains applaudissaient à la sombre énergie de ce pamphlet biblique, ses admirateurs de la veille et de l'avant-veille allaient répudier l'ancien champion de l'ultramontanisme devenu, à leurs yeux, une manière de transfuge. Même ses disciples les plus aimés devaient l'abandonner l'un après l'autre, Lacordaire en tête. Et le 15 juillet, le pape Grégoire XVI, par son encyclique *Singulari nos*, condamnait et réprouvait ce livre « où, par un abus impie de la parole de Dieu, les peuples sont criminellement poussés à rompre les liens de tout ordre public, à renverser l'une et l'autre autorité, à exciter, à nourrir, étendre et fortifier les séditions dans les empires, les troubles et les rébellions... »

Dans nos provinces, où *L'Avenir* avait eu tant de lecteurs, et où sa doctrine du catholicisme libéral continuait de compter nombre de partisans, l'émotion ne fut ni moins vive, ni moins générale qu'à Paris. Et Metternich, fort bien renseigné, pouvait s'écrier avec dépit : « Cette brochure a produit en Belgique une secousse analogue à la révolution de 1830 » (1). Aussi bien, la contrefaçon, alors florissante, s'empressa-t-elle de multiplier les exemplaires des *Paroles d'un Croyant* : cette année même, il n'en sortait, des pres-

(1) Cité par le P. DUDON, *Lamennais et le Saint-Siège*, (1820-1834), Paris, 1911, p. 325.

ses bruxelloises, pas moins de huit éditions différentes. Chacun lisait et commentait cet audacieux libelle, auquel Charles Faider tentait faiblement de riposter par ses *Paroles d'un Voyant*...

Or, cette même année, pour répondre à l'initiative des évêques créant une Université catholique, quelques bourgeois de Bruxelles jetaient les fondements d'une Université libre. Lequel d'entre eux eut l'idée de proposer, dans l'institution nouvelle, une chaire au grand écrivain que Rome venait de frapper? Nous ne le saurons sans doute jamais, mais le fait lui-même nous paraît hors de conteste, encore qu'il ait échappé jusqu'ici à tous les historiens de notre *Alma Mater*, comme aussi, du reste, à tous les biographes de Lamennais. Sans doute ne disposons-nous pas, pour l'établir, de documents authentiques tirés des archives universitaires elles-mêmes. On sait qu'elles sont fort pauvres pour cette époque des débuts. Mais il résulte à l'évidence de divers textes dont le rapprochement suffit à le prouver. Nous emprunterons les plus significatifs aux papiers inédits de Louis De Potter (1). Cet homme politique, dont chacun connaît le rôle dans notre révolution de 1830, s'était fixé à Paris après sa rupture avec ses collègues du Gouvernement provisoire. Il y rencontra Lamennais, comme il y avait, sept ans plus tôt, coudoyé Stendhal (2). L'érudit brugeois et le prêtre malouin se lièrent d'une amitié qu'atteste à suffisance leur correspondance, demeurée en partie inédite. Divers passages concordants de ces lettres montrent fort clairement — on va le voir — que l'illustre écrivain, qui songea tour à tour à partir pour les Etats-Unis ou pour l'Orient, se vit, cette année-là, offrir une retraite plus proche dans la capitale du Brabant.

*
* *

Il semble bien que c'est par un de ses disciples favoris, le comte Charles de Coux (3), que Lamennais fut mis au fait des créations envisagées en Belgique dans le domaine de l'enseignement supérieur. Cet actif collaborateur de *l'Avenir* s'intéressait en particulier à l'économie politique. « J'ai entendu, a noté De Potter, M. de Coux lisant des leçons de cette science devant ses co-rédac-

(1) Aujourd'hui conservés au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale, sous la cote : II, 5488.

(2) Voir notre *Stendhal et ses amis belges*, Paris, Le Divan, 1931, p. 35 et suiv.

(3) Charles de Coux (1787-1864) professa l'économie politique à l'Université catholique de 1834 à 1845, date à laquelle il démissionna pour prendre, à Paris, les fonctions de rédacteur en chef du journal *l'Univers*. Voir la *Notice sur M. le Professeur de Coux*, par Ch. PÉRIN, dans *l'Annuaire de l'Université de Louvain*, année 1865, p. 365-378, et P. MICHOTTE, *Les théories économiques qui dominèrent en Belgique de 1830 à 1886*, Louvain, 1904, pp. 357-368.

teurs à Paris; je ne me rappelle qu'une chose, c'est que l'économie politique y procédait de la très sainte Vierge Marie » (1). Mais De Potter vieillit avait la dent souvent dure. Lamennais, par contre, faisait grand cas de ce jeune économiste, auquel, dès le printemps de cette année, on songeait chez nous pour lui confier une chaire à l'Université catholique qui allait ouvrir ses portes à Malines.

Dès le 26 avril, il lui marquait son regret de le voir ainsi s'éloigner de lui : « Tout en concevant à merveille les motifs qui peuvent vous déterminer à accepter la proposition de M. Vilain XIII, je ne vois pas sans peine, en perspective, l'espèce de séparation qu'amènerait pour moi cet arrangement » (2). Quinze jours plus tard, le 12 mai, il mettait Montalembert au courant ce projet de leur ami commun :

« Je t'ai mandé le mariage de M. de Coux. Il serait possible » qu'il acceptât une place de professeur d'économie politique qu'on » lui offre dans l'Université que les catholiques belges s'occupent » de fonder à Louvain (3) et qui doit ouvrir l'automne prochain. Ils » ont, à ce qu'il paraît, recueilli plus de deux millions pour cette » œuvre. Le professeur aurait 15.000 francs de traitement. Il est » probable qu'on donnera aussi une chaire à M. Gerbet, à qui j'ai » lieu de croire que cette position plairait plus que toute autre. » Du moins s'est-il arrangé pour écarter quelques obstacles qu'il » aurait pu rencontrer peut-être. Je souhaite qu'il réussisse et soit » heureux » (4).

En ce qui concerne l'abbé Gerbet, le projet, s'il exista jamais, n'eut pas de suite. Il en alla autrement pour de Coux, non sans quelque retard cependant. Le 28 juin, Lamennais, lui écrivant, s'inquiétait encore affectueusement de savoir si les pourparlers avaient abouti : « Veuillez me dire où vous en êtes pour l'affaire de Louvain. Y a-t-on donné suite? Tout ce qui vous éloignerait de moi me contristerait beaucoup, quoique je conçoive très bien les motifs qui pourraient vous déterminer à accepter une offre de ce

(1) Ms. II, 5488, t. IX, p. 174.

(2) Lettre publiée par Ch. Périn, *Mélanges de politique et d'économie*, Paris, 1883, p. 144. D'autres lettres de Lamennais à de Coux ont été publiées par le P. Duden dans les *Études* de 1911, t. CXXXVII, p. 78 et suiv.

(3) On sait qu'en réalité l'Université catholique s'ouvrit d'abord à Malines. Elle ne fut transférée à Louvain qu'à la rentrée de 1835.

(4) *Lettres de Lamennais à Montalembert*, publiées par Eug. Forgues, Paris, 1898, p. 264-265.

» genre » (1). Informé enfin que tout était conclu, il précisait ses sentiments, et aussi ses appréhensions, dans une lettre qu'il adressait le 11 juillet au nouveau professeur :

« Si je regrette, mon cher ami, que vous alliez vous établir en
» Belgique, ce n'est pas que je pense qu'il y ait, en ce moment,
» rien d'utile à faire en ce pays-ci, mais parce que je ne puis voir
» sans peine s'éloigner des lieux que j'habite les personnes aux-
» quelles je suis tendrement attaché. Je conçois, du reste, vos
» motifs, et l'espérance que vous pourriez, dans votre nouvelle
» position, achever plus vite qu'à Paris votre cours d'économie poli-
» tique me console un peu du parti que vous avez pris. Je crains
» cependant que vous ne trouviez pas dans l'Université de Louvain
» tout ce dont vous vous êtes flatté peut-être. Je serai bien trompé
» si les fondateurs de cette institution n'y portent pas des vues
» excessivement étroites. On vous laissera libre, je le crois, mais
» je doute beaucoup qu'il en soit ainsi des autres. Excepté votre
» cours, qui représentera ce qu'il y a de plus avancé dans la science,
» le reste, sans éclat, sans influence, timide, terne, indécis, sera
» plutôt du passé que du présent. J'en juge par les opinions, les
» préjugés de ceux qui sont destinés à donner le mouvement à
» cette machine, par les exigences mêmes de leur position, telle
» qu'ils la conçoivent. En outre, vous trouverez le pays tout autre
» que vous ne l'avez vu; les partis, dont l'union l'avait sauvé,
» séparés de nouveau; le clergé désuni, vacillant dans ses pensées,
» tournant le dos à l'avenir et en bon train de perdre, si cela dure,
» son influence sur une partie de la population catholique, qui ne
» peut, elle, ni reculer, ni demeurer stationnaire. » (2).

Un mois plus tard, jour pour jour, il lui mandait à nouveau :
« On m'a dit que le parti philosophique songeait en Belgique à
» créer, lui aussi, une Université. Il lui sera, ce me semble, diffi-
» cile de suffire à une si énorme dépense. Quant à celle de Malines,
» je ne m'y intéresse guère que parce qu'elle vous sera une occa-
» sion d'achever votre grand et beau travail d'économie politique.
» Je doute fort qu'elle soit, par ailleurs, destinée à répandre beau-
» coup d'éclat. Tout ce qui est en dehors de la liberté est aujour-
» d'hui frappé de nullité et d'impuissance. C'est là, je crois, un
» symptôme très significatif. » (3).

Ces prévisions sur l'avenir réservé à l'Université catholique, le grand écrivain en accentuait encore le pessimisme dans une lettre qu'il adressait à De Potter le 26 de ce mois d'août :

(1) Ch. PÉRIN, *Mélanges...* cités, p. 147.

(2) *Ibid.*, p. 149.

(3) *Ibid.*, p. 162 (Lettre du 11 août 1834).

« Ce que vous dites au sujet de l'Université catholique me sur-
» prend peu. J'avais bien de la peine à concevoir qu'on eût trouvé
» si aisément une somme de deux millions, et le quart est déjà
» beaucoup. Au reste, ce n'est pas faute d'argent que cette Uni-
» versité tombera, mais faute d'*enseignement*, si ce qu'on m'a
» assuré est vrai. Ceux qui la dirigent redoutent l'apparence même
» d'une idée : aussi n'auront-ils qu'un homme, M. de Coux, qui
» veut se renfermer étroitement dans son économie politique. Je
» voudrais qu'il eût pu s'attacher à l'Université libre, mais il est
» lié, et peut-être y aurait-il eu, dans le moment présent, quelque
» autre obstacle encore.

» Redites bien à vos amis que le succès de leur entreprise dépen-
» dra entièrement du choix des hommes qu'ils appelleront à y con-
» courir. S'ils inspirent la confiance par leurs talents et le respect
» par leur caractère, l'établissement prospérera. Je suis certaine-
» ment très flatté qu'on ait bien voulu penser à moi, et très regret-
» tant de ne pouvoir accepter une offre qui me serait agréable sous
» tant de rapports. Mais vous comprendrez très bien, mon cher
» ami, que ma position m'impose l'isolement, et qu'attendu la
» faiblesse de ma santé, je ne puis continuer mes travaux ailleurs
» qu'ici, où rien ne me distrait et où j'ai toutes mes habitudes,
» ce qui est beaucoup à mon âge. »

Cette dernière lettre est connue depuis longtemps : elle a été publiée par Jules Noël dans *la Société Nouvelle* du mois de septembre 1907 (1). Personne cependant ne semble avoir remarqué la révélation qu'apporte le dernier paragraphe cité. L'« entreprise » dont il y est parlé ne peut être, le contexte l'impose, que celle à laquelle se dévouaient alors les fondateurs de l'Université libre, et nous avons ici, sous la plume du principal intéressé, l'aveu qu'une chaire y avait été offerte à l'auteur des *Paroles d'un Croyant*. S'il restait le moindre doute, une autre lettre — inédite celle-ci — suffirait à le dissiper. C'est une épître de ton humoristique adressée au même De Potter par Auguste Baron, qui fut le premier secrétaire de l'Université libre, en même temps que le premier professeur de littérature française dans cette maison aujourd'hui centenaire :

(1) Pages 336-338.

ATHÉNÉE ROYAL
DE
BRUXELLES

Bruxelles, le 4 décembre 1834.

Le Préfet des Etudes, professeur de Rhétorique
à l'Athénée Royal,
à M. De Potter, à Paris.

« Mon cher De Potter,

» Vous devez me regarder comme un grand misérable, moi qui
» n'ai répondu que par le silence aux lettres si bienveillantes que
» vous m'avez adressées ou que Jottrand (1) m'a communiquées de
» votre part. Mais vous trouverez mon excuse jointe à la poste avec
» cette lettre. C'est le procès-verbal de notre Université (2), dont
» je vous adresse deux exemplaires, en vous priant de vouloir bien
» en accepter un et offrir l'autre de ma part à votre vénérable et
» éloquent ami, M. De la Mennais. Qu'il veuille bien jeter un coup
» d'œil d'indulgence sur le discours que j'ai prononcé à l'occasion
» de notre installation. Admirateur de son beau talent, c'est avec
» une crainte bien fondée que je sou mets à sa critique mes phrases
» de province. Assurément, si nous avions pu le compter parmi les
» professeurs de notre Université, notre discours eût été tout autre
» de style (quant aux idées, j'ose croire que sur bien des points
» il partage les miennes), car ce serait son *χρόσιον στόμα* qui s'en
» serait chargé. Mais il n'était pas là, et on m'a forcé, moi indigne,
» à monter en chaire.

» Quant à vous, mon ami, je ne vous demande pas d'indulgence.
» Je me rappelle un certain discours du Musée (3) qui, selon votre
» expression, vous fesoit (*sic*) cuire dans votre peau. Je crois celui-
» ci moins médiocre. Vous m'y verrez toujours le même; car, grâce
» aux circonstances sans doute, je n'ai jamais changé d'une ligne,
» et les honnêtes gens à qui je n'ai pas mâché la vérité, en
» présence même de notre honorable Gouverneur, (4) excellent

(1) L'avocat et publiciste Lucien Jottrand (1804-1877), alors ami de De Potter, sur lequel il a publié un important article dans la *Revue trimestrielle* de 1860, t. XXVII. Il figure, comme De Potter lui-même, parmi les « fondateurs » qui ont apporté leur souscription à l'Université libre.

(2) Baron veut dire : « le procès-verbal de la séance d'ouverture de notre Université. » On sait qu'elle eut lieu le 20 novembre 1834 dans la salle gothique de l'Hôtel de Ville. Baron y prononça un discours dont l'essentiel est reproduit par Léon VANDERKINDERE, *L'Université de Bruxelles*, Bruxelles, 1884, pp. 17 à 20.

(3) Il avait fait, de 1827 à 1830, un cours de littérature au Musée de Bruxelles.

(4) C'était le baron de Stassart (1780-1854). Il assistait, en effet, à la séance et avait pris place à côté du bourgmestre Rouppe, qui présidait. Voir Léon VANDERKINDERE, *ouvr. cité*, p. 17.

» homme d'ailleurs, m'ont toujours paru ce qu'ils sont réellement,
» soyez en sûr. Vous savez au reste, par les journaux, que tout
» s'est parfaitement passé et que, grâce à Dieu, nous marchons
» bien.

» Je joins à mon paquet deux listes de souscription. Si Paris
» nous fournissait des amateurs, chauffez la chose.

» Vous nous avez parlé d'un professeur de langues orientales.
» Nous ne disons pas non, assurément; mais nous avons déjà un
» Monsieur *Θεολογος*, qui donne le cours gratuitement (1), et notre
» budget (*sic*) quoiqu'à peu près suffisant, est loin de nous donner
» du superflu. L'année prochaine, nous serons sans doute plus à
» l'aise, et nous pourrions renouer l'affaire dont vous nous avez
» parlé.

» Ma femme se rappelle bien chaudement au souvenir de la vôtre;
» elle regrette bien de n'avoir pu la voir pendant son séjour à
» Bruges. Et les enfants, comment vont-ils? Le dernier petit Bru-
» geois pousse-t-il en grâce et en sagesse devant Dieu et devant
» les hommes? Quand je dis Brugeois, c'est peut-être Brugeoise.
» Mais vous savez que nous, Jésuites,

» Nous mettons au masculin

» Ce qu'on doit mettre au féminin,

» en tout bien tout honneur, cependant. Je ne veux pas scandaliser
» M. Legrelle en me servant d'un langage *lubrique*. Vous savez que
» le mot est devenu parlementaire ici depuis quelques jours. Il a
» été dit du haut de la tribune : *la Tour de Nesle* est une pièce
» lubrique. Et ces farceurs d'abonnés qui, depuis ce moment,
» demandent *la Tour de Nesle*, dont on ne voulait plus ! (2).

» Excusez cet abominable gribouillage. J'ai de la besogne par
» dessus les oreilles, maintenant que mon cours a recommencé trois
» fois par semaine. Est-ce que quelque journal français ne veut
» point parler de notre Université ? Elle en vaut pourtant la peine,
» parole d'honneur !

» Adieu, mille fois. Mes respects à Madame. J'embrasse tous les
» moutards.

Ti hacio le mani umilissimamente.

Baron,

Boulevard Waterloo, n° 27. » (3)

(1) Aussi ne le « donna »-t-il guère... Nommé professeur extraordinaire de grec moderne et de langues orientales le 26 octobre 1834, Paléologue Théologue démissionna en 1836. (*Ibid.*, p. 198).

(2) A la séance de la Chambre du 28 novembre, Legrelle, député d'Anvers, réclamant pour les bourgmestres une sorte de droit de censure sur les théâtres, avait cité *La Tour de Nesle* comme exemple de spectacle « lubrique ». Le 5 décembre, une représentation de *Tartuffe* à la Monnaie donna lieu à de vives manifestations anticléricales. Celle de la pièce de Dumas, reprise le lendemain à la demande du parterre, fut plus houleuse encore, et la salle dut être évacuée.

(3) Ms. II, 5488, t. VI, lettre 42.

Ainsi donc l'Université libre avait, à sa fondation, fait appel à la collaboration de Lamennais. Il déclina cette offre en invoquant à la fois sa faible santé et la difficulté de sa position, qui lui imposaient toutes deux la solitude. Mais quelle chaire entendait-on réserver chez nous à cet homme célèbre ? Rien ne nous autorise à le préciser. Cependant, comme on savait que, dans sa retraite de la Chênaie, il travaillait alors à cette *Esquisse d'une philosophie* dont les trois premiers volumes paraîtront en 1840, nous sommes en droit de conjecturer que c'est une des branches de l'enseignement philosophique qu'on envisageait de lui attribuer.

Quant à De Potter, il a dû jouer, dans cette négociation, un rôle d'honnête courtier. Car nul n'ignorait ses relations d'amitié avec Lamennais. Aussi bien le voit-on, par cette même lettre de Baron, s'entremettre pour procurer à l'institution nouvelle un orientaliste. De qui s'agit-il ? Ici encore, il est difficile de rien affirmer. On pourrait songer toutefois à un autre disciple de Lamennais, que De Potter connaissait bien, lui aussi : Eugène Boré (1809-1878), qui fut professeur adjoint d'arménien à la Bibliothèque royale de Paris et rédacteur du *Journal Asiatique*, avant de devenir supérieur général de l'ordre des Lazaristes.

* *
*

Son refus n'empêcha pas Lamennais de s'intéresser encore à l'une et à l'autre des deux nouvelles universités belges. S'il avait un moment espéré que Louvain deviendrait un centre de diffusion pour ses doctrines, il était, il faut l'avouer, fort loin de compte. Sous l'impression toute récente de cette encyclique *Mirari vos* qui avait condamné *l'Avenir*, nos prélats se montraient anxieux de garantir à tout prix la parfaite orthodoxie de leur création. Deux d'entre eux n'avaient-ils pas été jusqu'à proposer de se borner, pour cette raison, à « une université dépourvue de chaires de philosophie et de théologie » ? (1). Sans aller jusque là, ils redoublèrent de précautions en se réservant le droit exclusif de nomination, et l'archevêque Sterckx engagea l'abbé de Ram à se montrer « d'autant plus judicieux dans le choix des nouveaux professeurs ». Mieux encore : on renonça, sur l'avis de Mgr Van Bommel, évêque de Liège, à donner à l'institution le nom d' « Université libre ». « Il fallait, par dessus tout, rester dans l'esprit de

(1) Il s'agit de Mgr. Van de Velde, évêque de Gand, et de Mgr. Boussem, évêque auxiliaire du même siège. Voir : A. SIMON, *La grande conquête de la liberté d'enseignement en Belgique : l'Université catholique*. (Collectanea Mechliniensia, 1927, p. 601).

l'encyclique *Mirari vos*. Car enfin n'allait-on pas dire que cette université était le fruit des fameuses libertés que Rome, depuis longtemps, combattait, qu'elle était la réalisation pratique des idées de *l'Avenir?* » (1). C'est ainsi qu'à cause de Lamennais la rivale bruxelloise fut la seule à se parer du titre de « Université libre ».

Il semble bien que cette dernière eut bientôt les préférences du grand homme. Car il dut s'apercevoir assez vite de la défiance qu'on lui manifestait d'autre part. Il écrivait à de Coux le 6 octobre :

« Je suis, comme vous, fort aise que l'Université libre établisse » avec la vôtre une rivalité d'enseignement. Elles ne peuvent qu'y » gagner toutes deux. A moyens égaux, la moins entravée l'empor- » tera sans aucun doute. Vous ne tarderez pas de savoir, au reste, » à quoi vous en tenir là-dessus. On m'a dit que M. Dumortier » était membre du conseil chargé d'organiser l'Université libre; » c'est un catholique ardent et un homme dont je fais le plus grand » cas sous le rapport de la science (2). Quant à M. de Ram (3), je » ne le connais point. Je crois pourtant de rappeler avoir entendu » dire qu'il avait une très riche bibliothèque. On parle fort avan- » tageusement de M. Margerin (4). M. de Cazalès (5) a de l'esprit, » du talent même, de plus il a vu et revu l'Europe. Après cela on » peut se montrer » (6).

A Montalembert, qui se rendait en Belgique, il mandait le 14 octobre :

« Je suis bien aise que tu passes par Malines. Tu y verras notre » bon M. de Coux. J'augure assez médiocrement de l'institution à » laquelle il s'est lié pour quelque temps. Mon opinion très arrêtée » est que rien ne peut réussir en ce genre » (7).

(1) A. SIMON, *Art. cité*, p. 601.

(2) Il s'agit de l'homme politique bien connu, Barthélemy Dumortier (1797-1878). « Citons aussi, dit L. VANDERKINDERE, énumérant les fondateurs de l'Université libre, M. Barthélemy Dumortier, l'original député, que l'on ne s'attendait pas à trouver ici, et qui, il faut l'ajouter, refusa de payer sa cotisation l'année suivante » (*Ouvr. cité*, p. 15). Il fut même désigné pour faire partie du Conseil provisoire d'administration, mais n'accepta pas ce mandat. (*Ibid.*, p. 16).

(3) L'abbé P. de Ram (1804-1865) était, comme on sait, l'actif organisateur de l'Université catholique, dont il fut plus tard le recteur.

(4) M.-Ch. Margerin, savant français, né à Noyon en 1799, professa, en effet, tout d'abord à l'Université catholique, puis il fut nommé, en 1835, professeur de minéralogie et de géologie à l'Université de Gand, dont il fut recteur en 1847. Il mourut fou l'année suivante, ne laissant que quelques articles publiés dans *l'Université catholique*.

(5) Edmond de Cazalès (1804-1876) fut chargé à l'Université catholique, en 1835, d'un cours d'histoire générale de la littérature. Il entra peu après dans les ordres, ce qui ne l'empêcha pas de jouer un certain rôle politique sous la seconde République.

(6) Ch. PÉRIN, *Mélangés cités*, p. 164-165.

(7) Lettre publiée par Eug. FORGUES, *Ouvr. cité*, p. 337.

Le 6 novembre il revenait encore sur le sujet dans une lettre à De Potter :

« Je pense comme vous sur ce qui touche la position de M. de »
» Coux, et je ne le lui ai point caché. Il s'en tirera sans doute »
» personnellement avec honneur, mais, dépourvue de toute base so- »
» lide, l'institution ne tardera pas à s'affaïsser sur elle-même. Man- »
» dez-moi où en est l'autre, et ce que vous en augurez. Le choix »
» des hommes sera tout; qu'on y prenne bien garde. Au reste, vous »
» le savez aussi bien que moi. Un large enseignement, une science »
» large, mais point d'esprit de réaction, si l'on veut réussir. Attirer »
» et non repousser, unir et non isoler, tel doit être le but; autre- »
» ment on ne ferait qu'une œuvre de parti ou de cotterie (*sic*), et »
» ces œuvres-là sont toujours stériles » (1).

Ces lignes trouvèrent De Potter fort refroidi sur le compte de l'Université libre. Peut-être avait-il espéré que les fondateurs reconnaîtraient ses bons offices en lui confiant à lui-même un enseignement. Ses publications sur l'histoire des religions, son *Esprit de l'Eglise*, sa *Vie de Scipion de Ricci* étaient certes des titres notables, et nul Belge d'alors n'eût pu en invoquer d'aussi sérieux. Mais s'il fut question de lui, les aspérités de son caractère entier et son républicanisme d'opposition durent effrayer quelque peu les prudents fondateurs. Aussi bien l'heure n'avait-elle pas sonné d'inscrire au programme des cours une discipline que, cinquante ans plus tard, l'Université libre devait être la première dans le pays à consacrer par la création d'une chaire. Toujours est-il que certaine désillusion et quelque mauvaise humeur percent dans les informations que De Potter transmettait, le 27 novembre, à son illustre correspondant :

« Vous me demandez ce que je pense de l'Université libre de »
» Bruxelles; le voici : elle me paraît avoir un peu dégénéré en spé- »
» culation de la part de quelques-uns de ses meneurs, puis en cour- »
» tisaneries de la part du Conseil d'administration, qui, craignant »
» l'hostilité du pouvoir, a choisi ses professeurs parmi les agents »
» du pouvoir. Or, comme ceux-ci ne sont pas nécessairement les »
» plus capables, l'Université libre pourrait fort bien périr faute »
» d'hommes pour y enseigner, comme l'Université catholique faute »
» d'enseignement » (2).

Cet avis désenchanté s'accordait assez avec les vues personnelles de Lamennais, qui se hâte, dans sa réponse du 10 décembre, de tirer la conclusion :

(1) Lettre inédite : Ms. II, 5488, t. VI, lettre 38.

(2) Lettre publiée par Georges GOYAU, *Le Portefeuille de Lamennais*, Paris, 1930, p. 183-186.

« Ce que vous me dites de l'Université de Bruxelles montre » l'extrême difficulté de faire quoi que ce soit de bien et de raisonnable. Les facilités cependant ne manquaient pas en cette occasion. M. de Coux paraît content de sa position à Malines. Il » l'était aussi du succès de l'établissement auquel il s'est attaché, » et ce succès consistait en *soixante* élèves, ce qui serait peu dans » la plus petite école primaire. Le temps n'est pas venu de fonder » des institutions qui aient de la vie. Il faut qu'on soit plus loin du » passé... » (1).

La conviction de Lamennais semble dès lors arrêtée. Du moins ne revient-il plus, dans la suite de sa correspondance, sur ce sujet des deux universités belges. L'avenir, cependant, devait apporter, de part et d'autre, un assez éclatant démenti aux prédictions pessimistes du solitaire de la Chênaie.

* *
*

Ce n'est assurément point faire tort aux ombres vénérables des premiers maîtres de notre Université que d'avancer que, joint aux leurs, le nom de Lamennais eût jeté, sur l'institution nouvelle, un lustre singulier. Nul écrivain de langue française n'avait, à pareille date, une gloire comparable à la sienne. Gloire violemment attaquée et contestée, sans doute, mais d'autant plus retentissante. Et peut-être, s'il avait pu se décider à accepter la chaire qu'on lui offrait, bien des choses eussent-elles été différentes, et pour lui, et pour nous. On imagine sans peine que ce dynamisme personnel qui lui assurait une influence si profonde sur les jeunes gens réunis à la Chênaie eût trouvé à s'exercer dans un enseignement régulier et prolongé. Et qui sait, par ailleurs, si, transporté dans ce milieu différent du sien, l'évolution de ses propres idées n'eût pas suivi une autre marche...

Mais il est toujours assez périlleux, et passablement vain, de refaire en pensée l'histoire de ce qui n'a pas été.

(1) Lettre publiée par *la Société nouvelle*, p. 336.

L'Autriche et ses voisins ⁽¹⁾

par

M. SETON-WATSON,

Professeur à l'Université de Londres.

Avant tout, je tiens à vous dire combien j'apprécie l'honneur que vous m'avez fait, en m'invitant à Bruxelles, et comment je regrette mon français britannique. En vous parlant de la question autrichienne, si changeante, si précaire et si délicate, je m'efforcerai avec la plus grande franchise — qui touchera peut-être à l'indiscrétion — d'éclaircir les causes historiques dont dérive la situation actuelle sur le Danube central.

Il serait difficile de concevoir un plus grand contraste qu'entre la petite république d'Autriche d'après-guerre et l'Empire imposant de François-Joseph. La dissolution de la monarchie habsbourgeoise en 1918 est, sans exagération, le plus grand événement *purement politique* dans toute l'histoire de l'Europe moderne. Il y a des Etats qui ont subi le partage ou même l'extinction temporaire : mais je ne me souviens d'aucun Etat de premier rang parmi les Puissances, possédant autant de ressources économiques et une des plus belles armées du monde, ayant 50 ans de prospérité sans exemple derrière lui, qui se soit aussi subitement écroulé. L'Etat des Habsbourgs s'était montré dans plus d'une crise dangereuse capable de récupération : il avait organisé l'Europe contre les Turcs ; il avait survécu les attaques de Frédéric le Grand et d'autres ennemis ; après quatre guerres assez désastreuses contre l'expansion révolutionnaire de la France, il avait, on peut le dire, fait pencher la balance en 1814 dans la lutte finale contre Napoléon. En 1848 il était même sorti avec succès d'une longue guerre de nationalités, montrant qu'il n'était pas incapable de produire des hommes d'Etat et de s'adapter aux exi-

(1) Conférence faite à la Fondation Universitaire le 25 janvier 1935, sous les auspices du Comité des Conférences de Politique internationale.

gences de la vie moderne. Et néanmoins, de nos jours il est tombé dans la ruine la plus complète.

Ainsi, nous devons commencer notre enquête en posant la question : Cette catastrophe était-elle le résultat d'une destinée inexorable, ou bien d'une absence déplorable de gérance et de directives ? On ne peut certainement pas nier la force corrosive de la lutte des nationalités. Mais je reste convaincu que jusqu'à la veille peut-être de la Grande Guerre, on aurait pu trouver une alternative honorable à la disruption — ce qu'on appelle quelquefois « une Suisse monarchique » — autrement dit, une association libre de peuples égaux sur une base fédérale sous la couronne des Habsbourg. Que ceci n'est pas une chimère est prouvé par le fait que dans la décade précédant la catastrophe, beaucoup d'Allemands autrichiens favorisèrent une telle solution. (Je me contenterai de citer les noms de quatre hommes éminents aussi différents que le docteur Baernreither, le prince Charles Schwarzenberg, le docteur Renner et le professeur Joseph Redlich — et je tiens à vous rappeler que l'archiduc François Ferdinand travaillait à un tel but dans les années qui précédèrent son meurtre). On peut encore dire que presque aucun chef responsable parmi les nationalités — et ici encore il suffit de citer MM. Masaryk et Kramář pour les Tchèques, MM. Hodža et Blaho pour les Slovaques, MM. Vaida et Maniu pour les Roumains, MM. Supilo et Trumbić pour les Croates, MM. Polit et Pribičević pour les Serbes — n'a poursuivi une politique séparatiste. Ils comprirent que le prix d'une guerre mondiale était trop coûteux et trop incertain, et ils espèrent un changement de politique de la part de la Monarchie. Plus encore, il y avait en Roumanie, aussi récemment qu'en 1913, des hommes d'Etat qui calculèrent que sous certaines circonstances l'unité nationale pourrait être réalisée, non par la séparation de la Transylvanie de la Monarchie, mais par l'adhésion du royaume de Roumanie à une Monarchie fédéralisée et non plus dualiste. Même en Serbie des idées semblables avaient été sérieusement discutées sous le roi Milan et auraient pu être reprises sous la dynastie de Kara Georges, sans la politique si maladroite de Vienne et encore plus de Budapest, envers les Croates et les Serbes. A première vue ceci pourrait être cité comme argument pour la thèse artificielle que c'était une erreur de briser cette Monarchie véné-

nable. C'est parce que cette illusion persiste encore et encourage un faux sentiment pour les Habsbourg, que je voudrais appuyer là-dessus, avant de passer outre. Ce que je veux affirmer est qu'il n'y avait rien d'inévitable dans la dissolution et que, jusqu'au dernier moment, il y avait plusieurs courants travaillant dans une autre direction. Mais, bien entendu, dès que la Grande Guerre éclata, le problème se trouva complètement transformé et les nationalités assujéties de l'Europe centrale et du sud-est se trouvèrent face à face d'une lutte acharnée, dont dépendait tout leur avenir. Aucun compromis n'était possible et pour les Polonais, les Tchèques, les Slovaques, les Croates, les Slovènes, les Serbes, les Roumains (j'hésite à ajouter les Ukrainiens, qui ont perdu, au lieu de gagner, comme résultat de la Guerre), il parut essentiel à n'importe quel prix, d'établir l'union avec leurs co-nationaux au delà des frontières, car autrement le vasselage et l'assimilation les menaçaient. Ainsi, quoique le grand réaliste Masaryk eut atteint l'âge de 65 ans sans jamais avoir travaillé pour la disruption, néanmoins, à partir de 1915, lui et son disciple Benès, devinrent l'âme d'un mouvement anti-Habsbourg. Supilo et Trumbic s'échappèrent en Italie juste à temps et se mirent à plaider la cause Yougoslave devant l'Europe ignorante. Même les chefs qui sont restés chez eux l'ont fait pour des raisons tactiques et ont approuvé, bien que tacitement, ceux qui travaillaient au dehors. Alors et seulement alors, mais alors finalement, *jacta est alea*. Pendant la guerre, dans la plupart des pays, il y avait des « jusqu'aboutistes » et des avocats d'une Paix Blanche. Une fois que ces premiers avaient triomphé, il était absolument naïf de supposer qu'on pourrait jamais retourner à un *statu quo*, mutilé à ne plus s'y connaître.

II.

Si nous explorons plus avant les causes de la chute de l'Autriche, nous trouvons trois raisons principales : 1. Le manque de gérance et de vision de la part de la dynastie ; 2. L'erreur fatale du système dualiste, et 3. La politique de magyarisation. Ce ne sera pas une perte de temps de nous arrêter un instant sur ces trois points.

L'Etat des Habsbourg est un des rares états modernes dont

on peut affirmer qu'il eut un jour de naissance et un jour de mort. Il naquit sur le champs de Mohâcs en 1526 : il mourut d'apoplexie en octobre 1918. Dans son premier stade, c'était une coalition de trois états indépendants — l'Autriche, la Bohême et la Hongrie — sur la base de l'union personnelle : son but était la défense commune contre la grave menace de l'invasion turque. Il est vrai que la dynastie des Habsbourg était constamment détournée de ce but par des ambitions et engagements occidentaux et par les intérêts de la Contre-Réformation. Mais on ne peut nier qu'il a rempli une très grande mission et qu'il a sauvé l'Europe du désastre. Or, le pouvoir monarchiste était basé sur la centralisation, la catholisation et la germanisation. Ainsi, pendant une longue évolution, la Bohême perdit sa liberté et sa religion nationale, tandis que la Hongrie, reprise des mains du Sultan, était périodiquement menacée par le même sort.

Le XVIII^e siècle, malgré l'épreuve de plusieurs grandes guerres, fut, somme toute, une période de récupération et de modernisation relative, sous le despotisme bienveillant de Marie-Thérèse et de son fils Joseph II. Sans m'arrêter sur les défauts évidents de leur système, j'ose dire que vers l'année 1792, la Monarchie autrichienne pouvait être comparée favorablement avec la plupart des états du Continent et se trouvait gouvernée par des principes et un plan réfléchi. Mais avec la mort prématurée de Léopold II en cette année, il y eut un changement fatal dans la direction des affaires. L'Empereur François, qui régna pendant 43 ans et qui en réalité régna encore 13 ans de son tombeau pendant le règne de son pauvre fils imbécile, transforma l'Autriche en un Etat Policier, où tout progrès était anathème : et quoique Metternich jouât un grand rôle diplomatique en Europe, il y avait à la maison une stagnation complète. Comme résultat, elle était dépassée par d'autres Puissances, et par dessus tout elle perdit l'hégémonie politique et intellectuelle en Allemagne et fut obligée de céder la place à sa rivale autrefois méprisée, la Prusse. François, de qui Metternich lui-même a dit qu'il régna mais ne gouverna jamais, était un exemple hors ligne d'un bureaucrate couronné, mais ceci est tout aussi vrai de son petit-fils François-Joseph, qui dans un monde fort changé trouva nécessaire de faire des concessions, ça et là, mais qui avait la même manie de la routine, une

méfiance beaucoup plus grande envers les grands hommes, le même manque d'idées politiques et une préférence pour les demi-mesures qui lui était particulière.

Ce n'est pas trop de dire que depuis 1792 seulement deux membres de la Maison ont fait preuve de vision politique et d'imagination : l'Archiduc Charles, qui fut le premier à battre Napoléon, mais qui dorénavant fut exclu des affaires par son frère jaloux et de nos jours, l'Archiduc François-Ferdinand, qui se plaignit amèrement contre la politique négative de son oncle, qui s'occupait de projets pour une nouvelle ère, mais qui tomba sous la main d'un assassin avant qu'il pût les réaliser. Je ne m'arrêterai pas ici pour discuter cette question assez discutable : si François-Ferdinand eût été capable de faire revivre la Monarchie ou bien s'il aurait précipité sa chute. Le point sur lequel je désire appuyer, c'est que cette chute fut due en grande partie à deux hommes qui dominèrent l'Autriche pendant un siècle et quart — François et François-Joseph — deux hommes qui possédaient beaucoup d'excellentes qualités, mais qui manquaient d'imagination et de toute initiative constructive.

L'exemple classique de ces demi-mesures si caractéristiques de François-Joseph a été l'accord funeste de 1867, Pendant les premières dix-neuf années de son règne il avait vacillé entre deux alternatives politiques — la centralisation et le fédéralisme — jouant avec des constitutions comme un enfant joue avec ses blocs. Finalement, sous la détresse d'une guerre étrangère, il adopta le fameux Compromis ou *Ausgleich*. Encore une fois, je ne peux pas discuter ici toutes les suites de cette grande décision, mais il faut souligner deux points comme essentiels à la compréhension de l'histoire qui suit.

Tout d'abord, l'Empereur et ses conseillers magyars ont omis de créer le mécanisme nécessaire à la revision : et ainsi, quand les calculs sur lesquels le système dualiste a été basé ne se sont pas réalisés et que la balance entre les deux moitiés de la Monarchie se montra de plus en plus impraticable, on arriva à un point mort et la paralysie envahit chaque membre du corps politique. Et en second lieu, derrière tout calcul il y avait l'idée — jamais formulée, mais non moins vraie — que l'Autriche et la Hongrie devaient être gouvernées par deux races dominantes, les Allemands et les Magyars, tandis que les deux races après eux les plus fortes, c'est-à-dire les Polonais

et les Croates, devaient être apaisées avec une autonomie partielle, afin que les autres races puissent être dominées et exploitées.

Mais tandis que les Allemands en Autriche étaient trop faibles et, il faut ajouter, pas assez brutaux, pour tenir leurs races assujetties dans une camisole de force, les Magyars de leur côté étaient tentés d'avancer encore plus loin sur le chemin de magyarisation à tout prix, où ils étaient déjà entrés dans les années trente et quarante. Pendant le demi-siècle du Système Dualiste ils avaient pour but la tâche de l'assimilation complète des races sujettes de la Hongrie; ils rêvaient d'un « Magyar Imperium » de 30 millions d'âmes. Cette folle campagne a atteint son sommet dans la décade qui précédait la Grande Guerre et personne n'y fut plus actif que l'héritier du grand nom de Kossuth, son fils François et le Comte Albert Apponyi, dont les lois exécrables sur l'Instruction Publique (1907) furent trop vite oubliées par l'Europe lorsqu'il fut accueilli comme « le grand vieillard » de Genève.

Tout ceci avait l'effet de pousser les non-Magyars au désespoir et de les forcer de se tourner vers leurs co-nationaux libres, ou du moins plus libres, au-delà de la frontière hongroise — les Slovaques vers Prague, les Roumains vers Bucarest, les Yougoslaves vers Belgrade. Le seul espoir qui restait à leurs chefs était concentré en la personne de François-Ferdinand, dont on savait qu'il déplorait leur malheureux sort et également le manque d'égards persistant de la part de l'Empereur pour leurs droits les plus élémentaires. Dans les années qui précédèrent immédiatement la Guerre, certains des chefs de parti m'ont confié leurs conversations avec l'Archiduc-Héritier, tandis que d'autres, après la grande débâcle, ont ajouté des détails qu'ils ne pouvaient pas citer alors. J'insiste sur ceci, car c'est de la plus grande importance de se rendre compte que le meurtre de l'Archiduc était l'anéantissement de leurs espoirs d'un changement pacifique, et qu'il a obligé même les plus modérés à un revirement radical de leurs idées sur la Monarchie Dualiste.

Permettez-moi de clore cette première partie de mes remarques en vous rappelant qu'au milieu de la guerre, quand il semblait qu'une partie remise était presque inévitable, certains excellents esprits envisagèrent la conclusion de la paix dans des termes qui n'auraient pas donné aux races opprimées du

Danube leur pleine liberté, mais qui auraient assuré un genre de fédéralisation, ou une unité modifiée au dedans, non au dehors, du cadre de l'État Habsbourg. Mais tous ces projets se brisèrent contre les deux écueils que j'ai brièvement indiqués — le manque d'un mécanisme pour la revision du Dualisme et la résistance des Magyars contre tout ce qui pourrait arrêter leurs desseins de magyarisation.

Ces problèmes de l'unité nationale n'ont pas seulement entravé la politique étrangère de la Monarchie, tout en envenimant ses relations avec la Serbie et le Monténégro, mais aussi compliqué la situation de la Roumanie comme annexe de la Triplice et ainsi inquiétant tant soit peu les dirigeants de Berlin. Il y avait encore le fait que même l'unité plus restreinte des Yougoslaves ou des Tchécoslovaques à l'intérieur de la Monarchie Dualiste ne pouvait pas se réaliser sans une transformation radicale d'une base dualiste en une base fédéraliste. En 1917-18, le jeune Empereur Charles — auquel aucun adversaire honnête ne peut refuser une vraie sympathie, avec la réserve qu'il n'était nullement propre à maîtriser une telle situation — s'occupa vainement des idées de son oncle François-Ferdinand et aurait voulu arriver à un compromis fédéraliste quelconque. Mais il se heurta contre un véritable ultimatum de la Hongrie, dont le Premier Ministre, le Dr Wekerle, menaçait de couper les vivres à Vienne affamée, si on persistait encore à appliquer le projet fédéral à la Hongrie aussi. La proclamation Impériale, à la dernière heure, de la fédéralisation de l'Autriche seule, a ruiné le projet entier, pour la raison évidente que ni l'unité Tchécoslovaque, ni l'unité des Yougoslaves de la Monarchie ne pouvait être accomplie dans le cadre dualiste.

Il s'ensuivit logiquement que le manifeste de l'Empereur fut le signal d'une désintégration complète. En Angleterre — et sans doute ici en Belgique pour les mêmes raisons évidentes — l'opinion publique était concentrée sur la débâcle de l'Allemagne et de ses dynasties, les dangers du Bolchévisme. etc., et ne réalisait pas la grande signification des événements sur le Danube — événements déterminés par un soulèvement populaire presque universel. Il est sans doute vrai que ce qui est arrivé à l'Autriche n'aurait jamais eu lieu, sans la tension d'une Grande Guerre menée à outrance. Mais il est aussi vrai

que ce ne fut qu'aux derniers stades de la Guerre (peut-être pas même alors) que les Alliés en bloc ont sincèrement désiré l'anéantissement de l'Autriche-Hongrie : le traité secret de Londres du 26 avril 1915, l'expédition à moitié consentie et mal soutenue de Salonique, les négociations secrètes du Prince Sixte, sont parmi les preuves que les Alliés ont plutôt fait leur possible pour la sauver. A vrai dire, l'Autriche ne fut pas tant détruite par les Alliés que déchirée en lambeaux par ses propres peuples : il s'ensuivit qu'il était difficile de trouver une autorité compétente pour la signature de l'armistice du 3 novembre. La République Tchèqueoslovaque et les provinces yougoslaves avaient déjà proclamé leur indépendance quelques jours d'avance : les districts polonais et ukrainiens de la Galicie s'étaient détachés encore plus tôt : la Hongrie avait dénoncé l'*Ausgleich* et proclamé d'abord l'Union Personnelle et ensuite la République du Comte Károlyi (qui ne vécut que 5 mois). Même la République Autrichienne-Allemande existait déjà, quoique pas formellement proclamée avant le 12 novembre. L'Union Roumaine vint un peu plus tard, le 1^{er} décembre, quoique les députés roumains à Budapest eussent dès le 18 octobre rejeté publiquement le droit de la Hongrie de les représenter à la Conférence de la Paix. Ainsi, longtemps avant que la Conférence pût s'ouvrir à Paris, les peuples eux-mêmes avaient établi les grandes lignes de l'ère nouvelle et tout ce qui restait pour la Conférence, c'était d'insister sur certaines modifications ça et là — Klagenfurt, Teschen, etc. — et sur certaines garanties générales — la question des minorités, etc. Somme toute, elle enregistra une série de faits accomplis.

De plus, tous ces événements étaient dus, non pas à des petites cliques politiques, mais à la population entière, chauffée à blanc, exprimant ses buts et ses désirs à travers le médium des Conseils Nationaux locaux — formés, cela va sans dire, d'une façon fort irrégulière, mais néanmoins représentant la voix presque unanime de la majorité à ce moment. Que les hommes politiques dans les mains de qui le pouvoir est tombé dans les états nouveaux ont commis de graves erreurs, c'est maheureusement trop notoire. Mais ceci ne touche pas le fait fondamental que la chute de l'Autriche-Hongrie était un événement élémentaire, comparable à la rupture d'une digue.

L'Autriche avait rempli sa première grande mission contre les Turcs; elle s'était adaptée aux circonstances changeantes du XIX^e siècle : dans le XX^e, par manque de génie directeur, elle faillit trouver une nouvelle raison d'être, mais ne put créer une plus grande Suisse monarchique basée sur les droits égaux de toute nationalité. Elle tomba, et grande fut sa chute.

III.

Nous quittons la Monarchie Dualiste et nous allons concentrer notre attention sur la petite Autriche d'après-guerre et ses relations radicalement transformées avec les peuples voisins. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que la nouvelle République n'a qu'une population de 6 millions (dont un tiers à Vienne même), au lieu des 28 millions de l'ancien Empire Autrichien et des 52 millions de la Monarchie Austro-Hongroise. Son trait le plus marquant est qu'elle est par dessus tout allemande de caractère, sauf une minorité slovène négligeable en Carinthie, qui n'a été incorporée qu'après un plébiscite. Il a perdu les districts purement allemands de Meran et de Bozen, afin que l'Italie pût obtenir une frontière stratégique sur le Brenner. D'autre part, on lui permit d'annexer le Burgenland — district à prédominance allemande de Hongrie, qui longe la frontière de l'Autriche Inférieure et de la Styrie. On peut dire que le nouvel état ressemble d'une manière remarquable à l'état original des Babenberg qui se forma à l'Ostmark et qui tomba dans les mains de la Maison de Habsbourg au XIV^e siècle. Au point de vue historique, ce sont les pays qui, pendant près de sept siècles ont formé la base des opérations du *Erzhaus* (la Maison Archiducal). On pourrait présenter de bons arguments en faveur de la thèse que les « provinces héréditaires », comme on les appela, avaient toujours occupé un statut spécial géographique et politique dans l'Empire médiéval, servant de lien entre la Bavière et la Pannonie; qu'elles avaient créée une culture spécifiquement sud-allemande très différente de celle de la Saxe ou de la Prusse; et que l'histoire prépare pour elles une nouvelle mission comme centre d'une culture sud-allemande et catholique. D'autres répondront que ces arguments sont entièrement artificiels, inventés comme

camouflage pour cacher une lutte dénaturée contre la force croissante de l'unité nationale allemande.

On ne peut pas nier qu'à la fin des fins ce qui a décidé l'indépendance autrichienne après la guerre a été l'opposition forte et constante de la France à l'idée de l'Anschluss, dans la crainte qu'elle renforçât trop l'Allemagne. Déjà pendant, et à la fin de la guerre, il y avait des gens convaincus « qu'aucun pouvoir au monde ne pourrait maintenir séparés les gouvernements d'Autriche et d'Allemagne si une fois ils étaient décidés à s'unir : qu'il était tout à fait impossible pour nous de proclamer comme base du nouvel ordre le principe des Nationalités et ensuite de la refuser à la plus puissante et compacte des nations européennes » (1) : et que, du point de vue pratique, la concession était nécessaire afin d'assurer la restauration de l'Alsace et de la Lorraine à la France. A ce moment-là, ce point de vue n'était pas exclusivement celui des théoriciens académiques. Le Dr Benes, dans son grand discours sur la question autrichienne le 21 mars 1934 admit franchement que le Président Masaryk et lui-même « au moment où ils avaient gagné les Puissances occidentales au plan de démembrement de l'Autriche-Hongrie, recommandaient l'incorporation de l'Autriche dans l'Empire allemand, croyant que ceci serait peut-être la solution la plus acceptable pour les Alliés, et que de suite cela contraindrait les autres petits états indépendants de l'Europe centrale à entrer dans une collaboration étroite, politique et économique » (2). Trouvant que les Puissances Alliées étaient absolument opposées à une telle idée, les Tchèques naturellement n'ont pu insister, et sont toujours restés fidèles aux décisions arrêtées à Paris.

Si le veto de Paris était décisif, et s'il a été cristallisé dans le Traité de St-Germain, il faut constater que l'opinion en Autriche même a été sujette à des fluctuations fréquentes au sujet de l'Anschluss, et qu'elle a été influencée par des considérations politiques, économiques et de parti, tout autant que par des considérations nationales. A ceux qui dénoncent comme illogique l'attitude des Alliés (et certes on ne peut pas nier qu'elle est illogique), on pourrait au moins répondre qu'il

(1) *German, Slav and Magyar* (1916), par R. W. Seton-Watson, p. 176.

(2) Discours devant le Comité des Affaires étrangères au Parlement tchécoslovaque.

n'a jamais été question de soumettre l'Autriche à une domination étrangère, et que son indépendance comme état allemand n'a été mise en question par aucun de ses voisins avant l'accession de Hitler en Allemagne.

Le nouvel état avait trois alternatives : 1) Indépendance complète, soit comme république ou monarchie ; 2) inclusion dans une nouvelle confédération quelconque, ou 3) union avec l'Allemagne. La loi fondamentale du 12 novembre 1918 déclarait l'Autriche comme « partie intégrante de la République Allemande ». Ceci était dû avant tout aux Social-Démocrates, qui, grâce à la chute de la Dynastie, à la dissolution de la vieille armée, à l'élimination de l'aristocratie et à l'éclipse temporaire de l'influence de l'Eglise, se trouvèrent actuellement le parti le plus fort dans l'état. Mais bien que tout-puissants à Vienne, ils étaient déjà en échec dans les provinces : ainsi, voyant la force du Socialisme dans la nouvelle Allemagne et s'attendant à son triomphe définitif sous la Constitution de Weimar, ils avaient une forte raison de parti pour chercher à se fondre dans le Reich. Par contre, les éléments cléricaux et conservateurs virent avec effroi le cours de la Révolution allemande, particulièrement à Munich, et furent pour et contre à tour de rôle. L'Eglise Catholique restait inévitablement tiède ; elle n'avait pas oublié le mouvement *Los von Rom* qui dans les premières années de notre siècle chercha à transférer une Autriche protestantisée des mains des Habsbourg à celles des Hohenzollern. Même dans les conditions tellement changées d'après-guerre elle craignait que l'union amène le contact avec le Protestantisme, avec le Socialisme et peut être avec le Bolchévisme.

En somme, d'un commun accord, on laissa languir la politique d'Anschluss et le Protocole de Genève, qui imposait l'indépendance comme condition d'aide financière, resta la base de la politique autrichienne, particulièrement sous cet éminent catholique réaliste, Mgr Seipel. Cependant, la lutte entre Ville et Campagne continua, aucun côté n'étant assez fort pour imposer le monopole. C'est ce conflit qui explique un des phénomènes les plus curieux de la période d'après-guerre — c'est que les Etats Successeurs subissaient la maladie de centralisation dans la forme la plus violente, mais que l'Autriche, qui avait refusé le système fédéral à ses races assujetties, adopta

maintenant ce système pour elle-même. Aux sept provinces d'avant-guerre furent ajoutées Burgenland et Vienne : ainsi les Socialistes se trouvèrent dans une minorité partout, excepté à Vienne même.

Les Allemands d'Autriche ne se sont jamais débarrassés du legs fatal de la politique d'avant-guerre : les Tchèques, les Yougoslaves ou les Polonais de chaque parti se rallièrent ensemble dès qu'une issue nationale était sur le tapis, mais les Allemands au contraire restèrent fatalement divisés. Dans ce temps il y avait des Nationalistes allemands, des Libéraux, des Radicaux, des Socialistes Chrétiens ou Cléricaux, des Pangermanistes, des Socialistes Démocrates. Après la catastrophe, les Socialistes Démocrates et les Socialistes Chrétiens partagèrent le pouvoir, tandis que le groupe Pangermaniste, qui était moins fort, se tint sur la réserve. Parmi les dangers de la famine et du chaos financier et social, il n'y avait absolument que le Bloc Noir-Rouge ; et quand le Mark allemand plongeait, les Autrichiens partisans de l'Anschluss furent effrayés et se félicitèrent d'avoir échappé au danger. Mais au fur et à mesure que le danger diminuait, grâce avant tout à l'assistance de Genève, les dissensions internes de partis se renouvelèrent en Autriche. Rouges et Noirs tombèrent irrévocablement en désaccord et les Pangermanistes, — les héritiers spirituels de Georges von Schönerer, de Karl Hermann Wolff, et le milieu d'où est sorti Adolf Hitler — continuèrent le jeu de *tertius gaudens*.

Il faut ici mentionner un fruit funeste de cette seconde période. La dissolution de la vieille Armée Commune et les termes du Traité de Paix avaient laissé l'Autriche presque désarmée. La nouvelle armée fédérale était petite, impuissante, pénétrée par les influences bolchévisantes. Mais sa « purge au petit feu » sous M. Vaugoin, quoique bonne pour la discipline, n'était pas au goût des doctrinaires de la Gauche. Les Socialistes créèrent une armée à eux, le Schutzbund, et comme les forces de la Droite se rallièrent contre elles et devinrent plus fortes, une organisation rivale cléricale, le Heimwehr prit forme aussi. Le conflit entre ces deux fut accentué par l'émeute de 1927, pendant laquelle le Palais de Justice fut détruit. La vraie initiative vint de Moscou et de ses disciples à l'étranger, mais les torts ont été délibérément imputés au Parti Socialiste, qui s'est trouvé ainsi de plus en plus réduit à

la défense. Le Putsch abortif du Heimwehr en septembre 1929 ne fut pas puni et son chef, le prince Stahremberg, proclama ouvertement son intention d'expulser de force les Socialistes de la Municipalité de Vienne, où ils possédaient une majorité légale. « Des têtes Socialistes rouleront dans le sang », dit-il ouvertement; et du Schutzbund vint la réponse : « Nous avons créé la République Autrichienne, et nous la défendrons ». Il était évident à tous en Autriche et à l'étranger qu'une telle situation ne pouvait finir que dans le sang. Le seul espoir était d'interdire les deux armées non officielles et de munir l'armée fédérale d'autorité suffisante pour maintenir l'ordre. Au lieu de ceci, on força la balance contre les Socialistes, et en 1933 le Schutzbund fut interdit, tandis que le Heimwehr resta indemne.

On peut dire qu'à partir de l'année 1920 jusqu'à 1930 la politique autrichienne et la politique de l'Europe envers l'Autriche se basa sur le calcul légitime que, malgré son état réduit, l'Autriche était viable. La statistique économique des dernières années semble justifier ce point de vue. Mais on a omis du calcul deux faits d'ordre psychologique. Tout d'abord, cette viabilité dépendait de la récupération générale de l'Europe : et bien entendu, depuis 1930, nous voyons le contraire. Dans le cas de l'Autriche, le pessimisme a été augmenté par le fait évident que cette récupération dépendait surtout des événements extérieurs qu'on ne pouvait contrôler. Et ceci réagit sur le problème psychologique qui pour moi est le plus important de tous.

En Autriche, les hommes de plus de 50 ans tendent à se rappeler un âge d'or qui (ils le savent bien) est passé à tout jamais, mais pour lequel leur orgueil leur défend d'accepter aucun équivalent : tandis que les hommes de vingt à trente ans ne voient qu'un présent intolérable, qui leur offre peu d'agrément et de carrière... Pour eux, alors, si le passé est réellement passé, la génération future doit s'efforcer de bâtir sur des lignes totalement différentes. Pour la jeunesse « à peu près » n'est pas « tout » (nous disons, *second best is never best*); et la situation actuelle est certainement « *second best* ». Faisons face aux faits désagréables. C'est ici le fond du Credo Nazi, qui conduit vers l'Allemagne.

Dès le commencement, il m'a paru évident que l'Union est

inévitable, à moins qu'une alternative satisfaisante ne se présente : et en vérité, que nous n'avons pas le droit de nous opposer à l'une, à moins que nous puissions fournir l'autre. Une telle alternative ne peut être qu'une collaboration ferme entre l'Autriche et les quatre autres États-Successeurs; et elle doit avoir des fondements tout aussi spirituels que matériels. Autrement dit, elle doit reposer sur des relations commerciales mutuelles, oui, mais surtout sur le respect mutuel, l'égalité complète et l'indépendance de chaque unité. Depuis seize ans ceci a été théoriquement accepté, mais point pratiqué. Il serait très injuste d'affirmer que les pays directement intéressés n'ont pas fait d'efforts sérieux pour atteindre ce but. Tout au contraire, les négociations successives entre Vienne et Prague, conduites par M. Renner en 1920, par M. Schober en 1921, et par Mgr Seipel en 1922, promettaient une base satisfaisante pour une nouvelle ère. Mais il est à noter que ce fut, non Seipel, ni Renner, mais Schober, l'homme plutôt du centre, qui en mars 1931 — c'est-à-dire deux ans avant l'Hitlerisation du Reich — fit des efforts sérieux dans la direction opposée, par sa Convention, du reste avortée, avec M. von Curtius pour une union douanière austro-allemande. Il faut ajouter que les deux projets les plus sérieux produits *de dehors* pour un arrangement danubien — c'est-à-dire le Plan Tardieu d'avril 1932 et les résolutions de Stresa de la même année — ne furent qu'un effort tardif et insuffisant pour s'échapper d'une longue politique de négation. En effet, les deux projets s'en allaient déjà à la dérive, quand ils furent torpillés finalement par le Memorandum italien de septembre 1933.

IV.

Pourquoi n'a-t-il jamais été possible de rassembler les cinq États Danubiens, même sur une base économique? A part les difficultés évidentes de toute négociation quintuple et la situation si anormale, tant financière que commerciale et agricole, restent deux raisons qui doivent être brièvement mais très franchement indiquées : le revisionisme hongrois et la politique de l'Italie.

La demande de la Hongrie pour la revision du Traité de Trianon présente un grand contraste avec l'absence d'une

demande semblable en Autriche pour la revision du Traité de St-Germain, quoique l'Autriche ait perdu plus de ses co-nationaux et une plus grande partie de ses industries que la Hongrie. On peut attribuer ces différences en partie aux tempéraments des deux nations. Même au pire, la Germanisation était une opération bien plus douce que la Magyarisation. D'autre part, les Allemands d'Autriche avaient toujours devant les yeux une alternative bien plus tentante que les Magyars. En s'unissant avec les 65 millions du Reich, ils pourraient partager le sort d'un des grands peuples du monde : tandis que les Magyars n'ont point de parents à qui s'adresser, et ils se rendent trop bien compte que leur natalité diminue beaucoup plus rapidement que celle de leurs voisins, et qu'ils ont perdu le contrôle des masses slaves et roumaines dont ils se sont servis si longtemps pour transfusion de sang. Cependant, on ne peut trop répéter que l'Autriche, quoiqu'elle possède la même espèce de droit aux régions sudétiques que la Hongrie possède aux Carpathes, n'a plus aucune prétention sur la Bohême ou la Moravie, ou du moins qu'elle aurait renoncé à cette prétention en faveur de l'Allemagne.

Il est impossible ici d'entamer la controverse aiguë de la revision. Comme franc adversaire de la revision, j'ai toujours admis que les nouvelles frontières ne sont pas parfaites, et qu'il y aurait possibilité de réduire le nombre des Magyars dans les Etats Successeurs. Mais je voudrais insister sur deux faits fondamentaux. D'abord, qu'une « coupure nette » au point de vue ethnographique est impossible, et que n'importe où les frontières soient tracées, des minorités raciales importantes seraient forcées de rester des deux côtés. Secondement, tandis que certains sentimentalistes à l'ouest parlent de « rectification » comme solution possible, ce n'est pas ce que désire la grande majorité des revisionnistes en Hongrie même. Ouvertement leur but est la « *restitutio in integrum* » et la reprise de la Slovaquie, de la Transylvanie et de Voïvodina. A propos du drame de Marseille et du conflit à Genève, il a été indiqué par M. Eckhardt que la Hongrie nie toute idée d'annexer la Croatie ; et l'hiver dernier à Londres le Comte Etienne Bethlen a proposé comme compromis une Transylvanie indépendante. Mais au point de vue de la paix européenne, il n'est pas très important que les Magyars ne demandent que le partage de

la Tchécoslovaquie, de la Roumanie et de la Yougoslavie en divers petits états séparés, qui (ils le savent bien) ne pourraient exister seuls, ou bien qu'ils demandent leur réincorporation dans la Hongrie. Dans chaque cas ils travaillent pour quelque chose qu'aucun des autres états ne peut concéder : et MM. Benes et Titulesco n'ont dit que la vérité, quand ils ont déclaré que ceux qui essaieraient de traduire un tel programme de paroles en faits, provoqueraient inévitablement la guerre. Il est bien vrai que les représentants de la Hongrie affirment toujours qu'ils n'emploieront que les méthodes pacifiques : mais dans leurs attaques constantes sur la supériorité de la Petite Entente il est facile de lire entre les lignes, combien serait différent leur ton et leur tactique s'ils avaient assez de ressources pour imiter l'Allemagne dans sa politique de réarmement.

La *Fata Morgana* de la Puszta a toujours joué un grand rôle dans la vie politique hongroise : l'opinion publique, à l'aide d'une presse bien disciplinée, se berce encore de l'illusion que si la Hongrie exprime ses désirs assez haut et assez longtemps, les Grandes Puissances un beau matin lui présenteront la revision sur un plateau. A mon regret, je dois ajouter que rien n'a contribué plus à prolonger cette illusion, que la campagne bien mal informée de Lord Rothermere dans le *Daily Mail*, et plus récemment encore d'un groupe de députés britanniques encore moins informé. Tous les deux ont commis la fatale erreur de ne prendre leurs informations qu'à Budapest, sans s'informer du point de vue de Prague, Belgrade et Bucarest et, il faut ajouter, de Bratislava, de Cluj, de Zagreb et de Novi Sad. Cette tactique a eu pour résultat d'endurcir l'opinion dans les Etats Successeurs et de rendre beaucoup plus difficile une entente entre les deux côtés. Les événements de cet hiver ont à la fin prouvé la futilité de cette tactique. L'insuccès de la conspiration contre l'Unité Yougoslave (car voilà ce qu'était l'Affaire de Marseille, et non un meurtre politique ordinaire), l'appui très modéré donné à la Hongrie à Genève, la déclaration très nette de Sir John Simon qu'une Yougoslavie forte, unie et satisfaite est une nécessité vitale européenne, en dernier lieu les accords entre MM. Laval et Mussolini à Rome — tout ceci a démontré clairement à Budapest que la revision de Trianon n'est pas une cause pour laquelle aucune

Puissance voudrait risquer la paix de l'Europe. Reste à savoir si la réalisation de ce fait rendra Budapest plus prêt à la discussion sur des bases possibles.

La seconde cause qui a retardé le compromis danubien depuis quelques années, c'est la politique suivie par l'Italie. Au moment où la France et l'Italie, depuis si longtemps protagonistes de deux groupes rivaux dans le Sud-Est de l'Europe, essaient d'arriver à une politique commune, je voudrais éviter les récriminations. Mais il serait parfaitement futile, et même malhonnête, de supprimer le fait incontestable que depuis des années tous les efforts de l'Italie ont été contre, plutôt que pour, l'union, soit sur le Danube ou aux Balkans. Elle semble avoir adopté de l'Autriche la fameuse maxime, *Divide et impera*. Elle encouragea les différends entre Belgrade et Sofia, entre Belgrade et Tirana, entre Tirana et Athènes. Ce n'est pas un secret qu'elle a excité les Croates contre les Serbes et donné un appui pratique aux émigrés révolutionnaires. Sans elle il n'y aurait pas eu l'Affaire Hirtenberg, ni l'émeute de ces jeunes malheureux « Ustasi » croates dans la Lika en 1932. On a beaucoup parlé de Janka Puzsta, mais on garde un silence étrange sur Borgotaro. On peut même affirmer que sans cette attitude de l'Italie, la Hongrie n'aurait jamais toléré les activités douteuses des émigrés croates. Le Gouvernement de Budapest fut naturellement encouragé dans son opposition à la Petite Entente par la foi du Duce dans la prochaine dissolution de la Yougoslavie et par son approbation périodique de la Revision. Et puisque Budapest occupe une position centrale sur le Danube, rien ne peut se faire sans elle. Ainsi l'attitude de l'Italie produisit l'effet désiré d'empêcher toute vraie collaboration danubienne.

L'Italie ne se contenta pas de ce résultat. En 1932 et 1933 elle commença à développer une politique intermédiaire — ni la collaboration des cinq États danubiens, ni l'union de l'Autriche avec l'Allemagne, mais un accord triangulaire entre l'Italie, l'Autriche et la Hongrie — c'est-à-dire entre une Grande Puissance et deux vassaux. Ce n'était pas le sauvetage, mais tout bonnement du sabotage. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la carte pour voir que ce plan aurait perpétué, au lieu de terminer, la scission regrettable en deux camps opposés de vainqueurs et vaincus : car le but était d'insérer

profondément un tampon de l'ouest et du sud entre les deux sections de la Petite Entente. Et à la fin il envisageait la débâcle de la Petite Entente individuellement et collectivement, et l'agrandissement de la Hongrie à ses frais.

Il y avait cependant un mauvais calcul dans la politique du Duce pendant 1933-1934. Il s'agissait de l'immense transformation en Allemagne due à l'accession de Hitler au pouvoir et des réactions de cet événement sur le Danube et dans le sud-est de l'Europe généralement.

V.

Jusqu'à maintenant je me suis occupé surtout de l'attitude autrichienne envers l'Allemagne : il est nécessaire de s'arrêter un instant sur l'attitude allemande envers l'Autriche. On oublie trop souvent que l'Autriche, pendant toute l'histoire, a fait partie du Reich et n'en a été exclue qu'en 1866, comme résultat de la rivalité entre l'Autriche et la Prusse, c'est-à-dire, entre Habsbourg et Hohenzollern. Pendant cette lutte c'était l'Autriche sous Schmerling qui soutenait la solution grand-allemande (*gross-deutsch*) — le « *Siebzig-Millionen-Reich* » — tandis que la Prusse sous Bismarck était pour la solution petit-allemande (*klein-deutsch*). Ce fut naturellement Bismarck qui gagna la partie.

Ces deux tendances existent encore dans l'Allemagne d'aujourd'hui. Les Junkers protestants prussiens partageaient, et partagent encore, la méfiance de Bismarck pour n'importe quel projet qui augmenterait la force du Catholicisme en Allemagne et qui dérangerait ainsi l'équilibre des forces entre Nord et Sud. En 1866, Bismarck conseilla à François-Joseph de transférer son centre politique de Vienne à Budapest. En 1896, il n'avait pas changé d'opinion, quoique concédant que si Prague et Vienne pouvaient changer de place, il ne s'opposerait pas à l'incorporation de l'Autriche. Pour lui alors l'Autriche était avant tout un obstacle et un contrepoids contre le pouvoir croissant de la Russie et son maintien comme Grande Puissance était pour lui fondamental. Après la chute de la Russie Impériale et la création de la Pologne et des Etats Baltes, on peut supposer que son attitude eut été différente,

quoi qu'il soit moins sûr de supposer qu'il aurait endossé les projets ambitieux de M. Rosenberg.

En somme, il y a deux courants de politique étrangère en Allemagne aujourd'hui — l'un envisage une concentration de forces contre l'Est slave, un retour à cette politique si merveilleusement réussie de colonisation aux XIII^e et XIV^e siècles qui amena les Allemands de l'Elbe et de la Saale à l'Oder et à la Vistule.

Est-ce que ceci entraînerait une alliance avec la Pologne et le Japon pour le partage final de la vieille Russie ? Est-ce que les Etats jadis allemands seraient avalés comme premier prix, est-ce que l'Allemagne et la Pologne pourraient jamais se mettre d'accord sur la question capitale de l'indépendance ukrainienne ? Voilà des questions auxquelles on ne peut pas répondre aujourd'hui, mais qui méritent d'être posées devant l'Europe.

L'autre courant n'est pas moins pangermaniste, mais il favorise une concentration d'intérêt sur les populations allemandes éparpillées au delà des bords actuels du Reich — en Autriche, en Suisse, en Italie, en Tchécoslovaquie, en Pologne, en Hongrie, en Yougoslavie, en Roumanie, sans parler du nord et même du nord-ouest : et si tout ceci était compté, elles ne seraient pas moins de 20 millions.

Le Führer — on le voit dans son fameux livre *Mein Kampf* et dans sa manière d'agir depuis son arrivée au pouvoir — est tiraillé entre deux tendances rivales ; entre l'expansion outre-mer et l'expansion sur terre ; il est sans hésitation pour la dernière et ici il se trouve d'accord avec les Junkers : mais quant aux deux directions que cette expansion devrait prendre — l'Est ou le Sud-Est — il paraît encore hésiter et il n'est que naturel que son origine autrichienne exerce une forte influence sur lui et sur ses plans. Presque à partir du premier jour, cette double tendance s'est reflétée dans la politique du Troisième Reich. Les jeunes têtes échauffées des S. A. étaient remplies de zèle pour la nazification de l'Autriche, tandis que Rosenberg, l'Allemand balte prêche la germanisation de l'Est.

Ce n'est pas un secret, que la rencontre du Führer et du Duce à Venise au mois de juin dernier devait, selon les plans de la Wilhelmstrasse, préparer un compromis. Le dictateur italien, qui avait d'abord été enchanté du triomphe apparent

en Allemagne de principes semblables aux siens, devait être gagné pour un marché aux dépens de l'Autriche et l'énergie de l'Allemagne devait trouver une sortie dans d'autres directions. Mais cette tendance a été coupée court par l'événement du 30 juin. Le Duce réalisa, avant que ce ne fût trop tard, l'abîme qui s'ouvrait sous ses pieds; et les événements du 25 juillet et du 9 octobre semblent l'avoir convaincu que les méthodes du « gangster » sont incompatibles avec la paix et l'ordre en Europe.

Cependant, bien entendu, le changement de régime en Allemagne exerça une influence des plus inquiétantes sur la situation intérieure de l'Autriche. L'idée de l'Anschluss ne tentait plus les Socialistes, vu la répression de leurs camarades en Allemagne, tandis que les Cléricaux étaient renforcés dans leur antipathie envers la Prusse, par la politique centralisante de Hitler envers les petits Etats fédéraux et par l'attitude païenne des Nazis envers les Catholiques et les Protestants également. On aurait pu croire que ceci fournirait une base sûre pour un compromis politique en Autriche, et que de simples motifs de conservation auraient dû mener à la reconstruction de l'ancien Bloc Noir et Rouge. Mais tout au contraire, les extrémistes des deux côtés l'emportèrent, en particulier les chefs de la Heimwehr, le prince Stahremberg et le major Fey, crurent que l'heure avait sonné pour la destruction de la démocratie autrichienne et la création d'un Etat « austro-fasciste ».

Le 22 octobre 1933, Stahremberg déclara : « La démocratie en Autriche est finie, et dans peu de temps elle n'existera plus dans toute l'Europe ». Dans cette politique d'action, ils furent directement encouragés par le gouvernement italien.

En février 1934, vint la suppression armée du socialisme autrichien. Le parti fut dissout, ses chefs arrêtés ou envoyés en exil : les logements ouvriers qui avaient servi de modèle à l'Europe furent violemment bombardés, la presse muselée, les trade-unions et de nombreuses sociétés de culture, dissoutes et leurs fonds confisqués. Il paraît sûr que le Chancelier Dollfuss n'avait pas projeté des mesures tellement draconiennes, mais qu'on lui a forcé la main. Il devrait être superflu d'ajouter que l'histoire d'un « Putsch socialiste » est une pure invention; tout ce qu'on peut dire est que les Socialistes, par contraste

avec leurs camarades en Allemagne, tombèrent en combattant, et encore, que la plupart de leurs chefs, quoique pas tous, persistèrent dans une attitude rigidement doctrinaire qui rendait tout compromis difficile et faisait le jeu de leurs adversaires.

Bientôt il devint clair que ceci était une grave erreur politique. On affaiblit les forces de résistance de l'Autriche à l'offensive Nazi venant de Bavière, et l'on renforça les Nazis en Autriche même. En même temps on détruisit devant l'Europe la thèse d'une Autriche luttant pour la liberté contre une Allemagne supprimant la liberté politique. Les Socialistes étaient sournois et négatifs; les Nazis autrichiens se trouvèrent encouragés et gagnèrent des recrues — surtout parmi les étudiants. Par-dessus tout, les départements gouvernementaux et même la police, étaient pénétrés par l'influence Nazi — ce qui n'est pas étonnant, puisqu'on savait que plusieurs hauts personnages étaient en négociations secrètes avec Munich. Mais peut-être que l'heure n'est pas arrivée pour parler de ceci.

En un mot, on savait que le régime Dollfuss était pénétré de Nazisme : de temps en temps on découvrait des cellules à l'intérieur de l'administration, et des individus haut placés dans la police avaient des liaisons avec Berlin et Munich, comme les événements du 25 juillet l'ont prouvé. Beaucoup de gens pensent qu'avec un peu plus de patience la politique de pénétration pacifique aurait complètement réussi. Mais les bandits qui dirigeaient la campagne contre l'Autriche ne possédèrent pas des qualités telles que la patience et la décence. La terreur, qu'on avait lancée avec un bel appareil d'argent et d'explosifs, fut maintenant renouvelée, dans le but de précipiter la crise en Autriche. Le sanglant nettoyage du 30 juin élimina plusieurs des esprits les plus acharnés, mais il restait assez de têtes chaudes à Munich et sur la frontière et seulement trois semaines plus tard survint le Putsch du 25 juillet et le meurtre brutal et délibéré de Dollfuss. Heureusement le coup fut très mal mené : les insurgés furent isolés dans le Ministère des Affaires étrangères au centre de Vienne : le traître Rintelen fut arrêté; la légion autrichienne fut rappelée au dernier moment : Habicht et Frauenfeld ne s'envolèrent pas de Munich à Vienne comme on avait projeté; l'insurrection en Styrie et Carinthie demeura sans chefs et s'écroula bientôt. Le *Braunbuch* autrichien démontre sans l'ombre de doute la complicité allemande.

L'Autriche fut sauvée, moins par ses propres forces défensives que par l'indignation de l'opinion publique européenne, par l'hésitation de Hitler, par le fait que la Reichswehr n'était pas encore prête pour la guerre, et par la concentration des troupes italiennes sur le Brenner. A l'intérieur de l'Autriche ces événements monstrueux produisirent, bien entendu, une révolusion de sentiment contre les Nazis, qui de leur côté devinrent d'autant plus découragés. On peut aussi dire que le veto virtuel que l'Allemagne avait imposé il y a deux ans aux voyages de ses citoyens en Autriche (dans l'espoir que la perte du trafic touristique ferait tomber le gouvernement Dollfuss), est devenu avec le temps une vraie barrière entre les deux pays. La presse autrichienne n'est pas beaucoup plus libre que celle du Reich, mais toute tendance de pensée intellectuelle, l'opinion publique tant qu'elle existe, l'instruction publique et surtout l'Eglise, suivent consciemment le but d'élargir, au lieu de diminuer, le gouffre qui s'est ouvert entre les deux Etats allemands, conséquence du régime hitlérien.

VI.

Il y a encore deux éléments que j'aurais voulu discuter — l'attitude spéciale de la Yougoslavie vis-à-vis de l'Autriche, et le problème des Habsbourgs. Mais je ne peux que les indiquer en quelques mots.

De la Yougoslavie on peut dire qu'elle reste fidèle à la Petite Entente et à l'amitié française, mais son attitude se complique par le fait que pour elle le danger de l'Anschluss paraît moins grave que l'autre danger d'une hégémonie italienne sur l'Autriche, et d'un contact stratégique direct de l'Italie avec la Hongrie par la vallée de la Drave. C'est ainsi qu'au moment où on attendait les Italiens à Innsbruck, la Yougoslavie a laissé savoir qu'elle marcherait aussi. En un mot, dans la question autrichienne, les intérêts yougoslaves et allemands se touchent, et ceci explique les ouvertures successives de Röhm, de Göring et de Hitler envers Belgrade. Il y a des gens qui trouvent un autre intérêt commun dans la question de Trieste et de la Venezia Giulia, mais ceci est trop contestable pour être abordé à la fin d'une conférence déjà trop longue. Ainsi, la clef de tout se trouve dans une détente sincère entre l'Italie

et la Yougoslavie. Avons-nous le droit de l'espérer ? Je serais heureux de le croire, car malgré tous les malentendus il n'y a rien d'inévitable dans la querelle italo-yougoslave. Elle dérive des courtes vues et du manque d'intelligence des hommes politiques, et nullement de la nature même des circonstances.

D'autres personnes, apercevant les grandes difficultés que présente la réalisation d'une vraie collaboration danubienne dans le court répit qui nous reste encore, et cherchant toujours une digue contre la marée allemande, ont proposé la restauration des Habsbourg. Ils oublient tout d'abord que ce n'est pas, et ne peut pas être, une question intérieure de l'Autriche ou de la Hongrie, mais une question internationale qui intéresse de près tous les anciens sujets de la Monarchie Dualiste, mais qui a été reconnue comme internationale par tous les Alliés au temps du Putsch de l'Empereur Charles. Les Ministres des Affaires étrangères de la Petite Entente ont à plusieurs reprises déclaré d'une façon très nette qu'ils ne resteraient pas inactifs vis-à-vis d'une restauration des Habsbourg. Mais ceci n'est que la première parmi les complications qu'une telle restauration évoquerait. Elle sera presque inévitablement le signal pour l'intervention du Reich : car la question des autres dynasties allemandes — surtout Hohenzollern et Wittelsbach — serait également posée. Cela ne conviendrait pas au Führer, et il est difficile à croire qu'on se contenterait en Allemagne de voir les Habsbourg seuls sur leur trône. Une tentative de restauration des Habsbourg pourrait très bien unir les partisans des Hohenzollern avec les courants anti-dynastiques au sein du parti Nazi : car pour la plupart des Allemands cette restauration paraîtrait un attentat contre l'unité nationale.

De plus, il ne faut pas oublier que l'Autriche et la Hongrie ne sont pas d'accord dans cette question. Le Premier Ministre actuel de la Hongrie, le général Gœmbœs, est l'homme même qui, par son action, décida le sort de Charles de Habsbourg dans le Putsch de 1921, et l'on sait qu'il est partisan de la « libre élection » à la Couronne de Saint-Étienne. De plus, la seule valeur que pourraient avoir les Habsbourg pour la Hongrie serait comme symbole de la réintégration territoriale, tandis que l'Autriche aurait tout intérêt à empêcher que le nouveau souverain ne se lance dans de telles aventures. Vue superficiellement, la restauration pourrait séduire pour quelques instants :

analysée de près, elle présente un tas de problèmes extrêmement compliqués. En un mot, on n'exagère pas en affirmant qu'une telle tentative pourrait même obliger les Etats Successeurs à s'unir avec l'Allemagne pour l'empêcher — ce qui créerait une nouvelle constellation en Europe.

Pour conclure : la question autrichienne, au point de vue intérieur et international, reste aujourd'hui tout aussi obscure qu'auparavant. Si l'un ou l'autre des deux attentats du 25 juillet et du 9 octobre — entre lesquels il n'y a, bien entendu aucune relation — avait réussi, non seulement en tuant un individu mais en détruisant un Etat, la guerre eut été presque inévitable : jusqu'où elle se serait étendue, on ne peut le savoir. Mais la psychologie créée en Europe par ces événements donne à l'Autriche un certain répit. Elle fortifia les forces conservatrices dans la politique étrangère allemande et décida l'Allemagne à rester passive jusqu'à la décision de la Sarre.

Comment ce répit a-t-il servi aux adversaires de l'Autriche ? Jusqu'à ce que nous sachions plus de détails sur les accords atteints par MM. Laval et Mussolini, il sera prudent de ne pas se prononcer. Mais rien ne démontre un véritable progrès vers une collaboration danubienne qui serait une véritable alternative à l'Anschluss. Ce but ne sera jamais atteint sans qu'on fasse savoir à la Hongrie que le revisionisme n'est pas actuel — que l'on ne lui demandera pas des renonciations humiliantes, mais qu'elle, à son tour, ne peut pas poser des conditions préliminaires impossibles pour la négociation, de sorte que tout soit bloqué jusqu'au Kalendes Grecques.

Cependant, en Autriche même les vieilles dissensions politique persistent. La démocratie est dénoncée par les dirigeants comme condamnable et dépassée. L'organe officiel du Gouvernement étend sa condamnation non seulement au Marxisme et « à tout autrecisme de l'ère libérale » non seulement au matérialisme et à l'école de Manchester, mais aussi à la Révolution française, à la Réformation et à l'humanisme (1). Au lieu de tout ceci on proclame l'Autriche « comme Etat libre chrétien et allemand, sur une base corporative, sous une forte direction autoritaire » (2). La liberté de la presse et des assem-

(1) *Reichspost*, article de fond, décembre 1934.

(2) Dernier manifeste du Parti Chrétien Socialiste, 27 septembre 1934.

blées s'en est allée avec les autres libertés politiques. Une nouvelle constitution a été octroyée, qui réduit à une farce le principe représentatif et qui n'a aucune racine dans le passé de l'Autriche elle-même.

Le Gouvernement Schuschnigg est un gouvernement de minorité; constitué tel qu'il est aujourd'hui, il ne pourrait pas faire face aux électeurs sur la base des élections libres. Les masses socialistes restent boudeuses, passives, hostiles. Les socialistes nationaux sont pour le moment découragés, mais leur nombre n'a pas diminué. Ils reconnaissent qu'il faut adopter une tactique autre que celle de Habicht, de Frauenfeld et de la Légion autrichienne; mais il n'ont reculé que pour mieux sauter. Surtout la jeunesse autrichienne est plus que jamais disposée à placer au-dessus de tout l'idéal de race et de regarder l'unité allemande comme panacée. Dans les premiers jours du siècle leurs avant-coureurs spirituels chantaient dans le Parlement même :

*Wir schielen nicht, wir schauen,
Wir schauen unverwandt,
Wir schauen mit Vertrauen
Ins Deutsche Vaterland.*

Le même sentiment se montre aujourd'hui, dans une situation où les forces opposées sont infiniment plus faibles. Seulement, un programme alternatif très attrayant suffirait pour les retenir.

Je crois encore que la vraie fonction de l'Autriche en Europe aujourd'hui est d'être un Etat allemand libre et indépendant, un centre de culture catholique et sud-allemand, et qu'elle pourrait alors remplir une grande mission comme lien entre les Etats danubiens et comme l'apôtre de la paix dans l'Europe centrale et sud-orientale. Mais si elle reste dans les conditions actuelles non-libres, et si en même temps il n'y a pas de collaboration entre les cinq états danubiens, il faut constater que la seule alternative à l'Anschluss serait un Fascisme bâtard soutenu par un protectorat italien, soit voilé soit ouvert. Ce n'est pas une solution pour laquelle la jeune génération autrichienne pourrait être acquise. C'est encore moins une solution pour laquelle on pourrait demander aux Puissances occidentales de se battre. L'Europe pourrait soutenir une Autriche libre contre

une Allemagne non-libre, mais jamais une Autriche non-libre contre une Allemagne non-libre. De plus, après le succès de l'appel populaire dans la Sarre, il sera presque impossible de refuser en Autriche une forme quelconque d'élection ou de referendum. Si l'Autriche doit être un état autoritaire, ainsi raisonnent beaucoup d'Autrichiens, il faut autant qu'elle soit fondue dans le plus grand état allemand. Ce n'est que comme un centre libre de culture (1) que l'Autriche pourrait se maintenir et gagner l'adhésion active de l'Europe.

Mesdames et Messieurs, il faut que je m'arrête avant de me lancer dans des prophéties qui seraient certainement démenties dans l'avenir si obscur. Mais j'ai trouvé que c'était mon devoir de vous présenter de mon mieux les points saillants de la situation, non pas comme elle devrait être, encore moins comme je la voudrais, mais telle qu'elle est actuellement. J'espère que, même si vous n'acceptez pas sans réserves mon diagnostic, vous pèserez et repèserez mes arguments. Car la question d'Autriche nous regarde tous. Le problème de son incorporation à l'Allemagne est une question européenne, exactement dans le même sens qu'était le problème de l'incorporation de la Belgique à la France, il y a un siècle. Il n'est pas encore trop tard pour résoudre la question d'une façon tout aussi heureuse; mais il nous reste peu de temps, et il faut agir et agir vite.

(1) « Kulturstätte » est une phrase aimée dans les milieux officiels, mais sans le mot « libre », ce n'est que comme un porte-parol des institutions libérales et de la tolérance politique et religieuse.

Le Règne du Droit.⁽¹⁾

par

Henri DE PAGE

Professeur extraordinaire à la Faculté de Droit.

MESDEMOISELLES,

MESSIEURS,

En me proposant de vous entretenir, dans cette unique leçon d'introduction aux études supérieures, du Droit, de son rôle et de ses destinées dans l'histoire, je n'ai nullement l'intention de vous dire, même en substance, ce qu'est le Droit, ou de vous parler de sa structure, de son fondement, ou de la manière dont il naît et dont il évolue. Ce sont là de graves et hautes spéculations, que tenteront peut-être ceux d'entre vous qui se destinent aux études juridiques, et qui exigent surtout préalablement, à peine de tomber dans les lieux communs ou les banalités, la connaissance minutieuse du droit positif et de la technique juridique.

Mais s'il n'est pas possible d'aborder, en une heure d'horloge, d'aussi vastes problèmes, il n'est pas interdit, par contre, de vous parler de la *fonction sociale du Droit* et, à cette occasion, de tenter de dérouler devant vous le spectacle émouvant du règne du Droit dans l'histoire. Il n'est pas interdit de vous montrer que le Droit est, et a toujours été, quelque chose de plus qu'une réalisation positive et utilitaire, qu'il est avant toutes choses une Idée, un Idéal et qu'à ce titre, il apparaît comme une des sources les plus impressionnantes et les plus incomparables de grandeur et de beauté. Je voudrais vous faire sentir, en ces quelques minutes qui me sont réservées, tout ce que le Droit représente dans le patrimoine moral de l'humanité, et comment et pourquoi, à travers l'histoire, son règne et son action s'étendent et s'amplifient. Je voudrais vous montrer l'idée du Droit en marche dans le développement de la civi-

(1) Leçon d'introduction aux études supérieures faite à l'Université le 17 octobre 1934.

lisation, guidant les hommes et leur montrant la route vers une vie meilleure et plus élevée. Je voudrais vous dire enfin, et tenter surtout de vous faire comprendre, que ceux qui servent le Droit exercent un véritable sacerdoce, et aussi combien la mission qui leur est dévolue est consolante et pacifiante. Car ceux qui s'y sont adonnés, qui y consacrent chaque jour le meilleur de leurs efforts et de leur vie, savent que, si la caractéristique *formelle* et extrinsèque de la règle de droit est sans aucun doute, la coercition, la contrainte, cette coercition et cette contrainte ne sont que des moyens, qui ne se légitiment qu'en vue d'un *but* infiniment plus élevé qui est l'idée du Droit, qui en est l'âme et la raison d'être, la nécessité de fonder un Ordre, une harmonie, dans le judicieux équilibre desquels chaque activité humaine, respectée des autres parce que respectueuse du droit égal des autres, pourra librement s'éployer, et concourir de la sorte au bien social et au progrès.

I.

Si, sur le terrain strictement scientifique (et ceux d'entre vous qui se destinent à l'étude du Droit en comprendront plus tard les raisons), il n'est pas permis de dire que le Droit, même dans ses principes fondamentaux, est né avec la Société, en même temps qu'elle, il est par contre historiquement certain que, dès qu'il y a eu société, et surtout société quelque peu développée, l'*idéal* du Droit a pesé de tout son poids sur l'évolution sociale, et a hanté la pensée des hommes. Cette hantise s'est manifestée, d'une manière éclatante, dans les paroles et les écrits de ces cerveaux supérieurs, de cette élite qui, à toutes les époques, a senti qu'elle avait la mission de conduire les autres hommes : prêtres, philosophes, penseurs, hommes d'Etat. Déjà la Grèce, terre d'art et de beauté, avait senti toute la splendeur, toute la troublante attirance de l'*Idee* du Droit. Ses philosophes et ses poètes avaient si bien compris que le Droit est la base fondamentale de toute société humaine, qu'ils virent, dans l'ensemble des normes juridiques, une émanation *de la nature elle-même*. Le Droit, disaient-ils, ne nous est pas imposé par la volonté arbitraire des hommes, par l'ordre du législateur. Il vient de bien plus haut. Il est commandé, dans ses principes, par la loi même de la nature

humaine, loi aussi impérative, aussi fatale qu'une loi de la nature physique, loi qui n'est que le reflet de la Raison même du monde : *Ὄρθος ὁ λόγος*. A ce titre, il domine toutes les activités, toutes les créations de l'homme; il domine les gouvernants comme les gouvernés; il est la loi naturelle des hommes et des choses : « *Quod natura omnia animalia docuit...* ». Manière saisissante, n'est-il pas vrai, manière sublime d'assurer la primauté de l'ordre juridique que celle d'en faire une émanation de la nature elle-même, et d'y soumettre par le fait même tous les hommes, les législateurs aussi bien que leurs sujets ! Hommage éclatant rendu à la supériorité et à la pérennité de l'idée du Droit, quelles que soient les critiques que puisse, du point de vue strictement scientifique, mériter l'école dite « du droit naturel ».

De la Grèce, cette altière conception de la norme juridique passe à Rome, et y recueille l'adhésion des philosophes et des juristes les plus éminents de la civilisation latine. Nous en trouvons principalement le témoignage dans l'œuvre de l'un des plus grands d'entre eux, Cicéron, qui, dans un passage célèbre du « de republica » nous a laissé une définition à ce point exhaustive de l'idée du Droit qu'au cours des siècles, on n'a guère eu à y modifier quoi que ce soit :

« *Est quidem vera lex, recta ratio, naturæ congruens, diffusa in omnis, constans, sempiterna, quæ vocet ad officium jubendo, vetando a fraude deterreat; huic legi nec obrogari fas est, neque derogari ex hac licet, neque tota abrogari potest, nec vero aut per senatum aut per populum solvi hac lege possumus, neque crit quærendus explanator aut interpres Sextus Aelius, nec erit alia lex Romæ, alia Athenis, alia nunc alia posthac, sed et omnes gentes et omni tempore una lex et sempiterna et immutabilis continebit* ». (1)

(1) CICÉRON, *De republica*, 3.22.33 (éd. Ziegler). — Il est une loi vraie, droite raison, conforme à la nature, diffuse en tous, constante, éternelle, qui appelle à ce que nous devons faire en l'ordonnant et détourne du mal qu'elle défend; il est d'institution divine qu'on ne peut pas permettre d'abroger cette loi, et il n'est pas permis d'y déroger, et elle ne peut pas être abrogée en entier; nous ne pouvons, par acte du Sénat ou du peuple, dispenser d'obéir à cette loi; il n'est pas à chercher un Sextus Aelius comme commentateur ou interprète; elle n'est pas autre à Rome qu'à Athènes; elle n'est pas autre aujourd'hui que demain; mais loi une et éternelle et immuable, elle sera pour toutes nations et de tout temps.

Quelle grandeur, n'est-il pas vrai, dans la conception de l'*idée* du Droit, le seul point que j'entends mettre ici en lumière ! Et quelle force, quelle sérénité dans la conviction ! Ailleurs, le même juriste nous parle du Droit comme d'une force innée, « quædam innata vis... », qui nous domine tous, et nous oblige à nous respecter mutuellement, dans nos pensées, dans nos activités, dans nos situations acquises : « jus suum cuique tribuera... », à chacun le sien, à chacun ce qui lui revient.

De Rome, la grande tradition stoïcienne passe au moyen âge, où, après qu'elle s'est assoupie pendant quelques siècles dans les spéculations purement philosophiques, elle ressurgit brusquement avec Grotius.

Je dois vous parler ici, quelque peu, de Grotius, car son intervention dans le mouvement des idées, à l'aurore des temps modernes, constitue une des illustrations les plus admirables qui soient de la puissance de l'*idée* du Droit.

Grotius, profondément persuadé de la primauté du Droit, et de son existence en tant que norme objective, supérieure à la volonté ou à l'arbitraire des hommes, conçut ce projet, vraiment étonnant pour son époque — étant donné la mentalité du XVII^e siècle, et la conception que ses contemporains se faisaient des rapports entre pays, entre nations — de fonder un Ordre international, un droit international ! Eviter les guerres sanglantes et si nombreuses de l'époque, conduites le plus souvent sans scrupule et avec une cruauté inouïe, tel est le but de Grotius. Le moyen ? Montrer que la volonté et l'activité des hommes sont soumis à une loi supérieure, à un ordre objectif, qu'il convient de dégager et de faire régner. Sans doute, l'effort était-il, au XVII^e siècle, tout à fait prématuré ; sans doute la tentative ne pouvait-elle, au point de vue des résultats positifs immédiats, être couronnée de succès ! Il suffit de voir à quelles immenses difficultés se heurte encore, au XX^e siècle, la fondation d'un ordre international, pour se rendre compte que les desseins de Grotius étaient, à l'époque, presque un acte de folie. *Et pourtant, Grotius a fait école.* Son œuvre a eu un retentissement européen. Il a été appelé le père du droit naturel et du droit international ! Pourquoi ? Parce qu'il a eu le culte de l'*idée* du Droit. Il a pressenti sa force, sa splendeur, son inéluctabilité. Et fièrement campé

dans sa certitude, il n'a pas hésité à parler. Il ne le fit pas en vain, car ceux-là même dont il critiquait les agissements, les princes temporels, ont célébré sa sagesse. Qu'importe, dès lors, si les réalisations n'ont pas pu suivre immédiatement, avec toute la précision qu'on aurait pu souhaiter. L'idée de l'ordre international avait illuminé la route de l'humanité. Cela suffisait. Elle ne devait plus jamais s'éteindre.

Dois-je vous parler enfin de l'idée du droit à l'époque moderne, à cette époque que vous vivons et où le règne du Droit, garantie suprême non seulement de nos libertés, mais aussi de l'honnêteté, de la bonne foi, du respect de la parole donnée, est une chose définitivement acquise dans l'ordre interne, et tend d'autre part à se réaliser d'une manière de plus en plus précise dans l'ordre international ? Dois-je vous dire que c'est toujours l'idée du Droit qui anime et vivifie cet admirable effort poursuivi, à l'heure actuelle, par la Société des Nations ? Sans doute, une fois encore, les réalisations techniques sont-elles parfois décevantes. Sans doute ne répondent-elles pas toujours à l'attente de ceux qui ont la naïveté de croire que Rome s'est faite en un jour. Sans doute, la route apparaît-elle hérissée de difficultés sans nombre ! Mais ne doit-on pas voir également dans ce même fait une preuve de la puissance de l'idée du Droit, qui force cette pléiade d'hommes de nationalités différentes à poursuivre l'œuvre, nonobstant tant d'obstacles qui devraient depuis longtemps les avoir rebutés. Ne croyez-vous pas que si l'idée du Droit n'existait pas avec toute son irrésistible puissance, on aurait depuis longtemps abandonné la tâche ? Mais l'Idée est plus forte que les contingences qui se dressent contre elle, et voilà pourquoi elle triomphera. Oh ! pas immédiatement, certes. Des dizaines, des centaines d'années d'efforts continus, de labeurs sans trêve ni lassitude, peuvent être nécessaires pour atteindre le but, ou même une solution effective partielle. Mais ce n'est pas une raison pour désespérer, ni surtout pour sous-estimer les résultats acquis, quelques dérisoires qu'ils puissent paraître. Il en est d'ailleurs de même dans tous les domaines de l'activité humaine. Le progrès ne se réalise que par la lutte incessante et le vouloir acharné. La route qui y mène est parsemée d'obstacles. Mais lorsqu'on sait que l'idée, le but, sont justes et vrais, ne sont-ce pas ces obstacles mêmes qui donnent une

saveur à la lutte et un prix à la victoire ! Guillaume le Taciturne aimait, aux hésitants et aux pusillanimes, à rappeler son immortelle devise : « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. »

II.

La souveraine puissance de l'idée du Droit, tel apparaît donc bien l'enseignement de l'histoire et de la civilisation. Et, dès lors, une question se pose immédiatement : A quoi donc est due cette étonnante puissance ? Qu'est-ce que le Droit, qui se révèle ainsi comme une force sociale quasiment irrésistible ?

A la question ainsi posée, je ne répondrai point en vous exposant la nature du Droit — nature complexe, qu'il ne convient ni d'épuiser, ni même d'aborder dans une leçon d'introduction aux études supérieures, — mais j'apaiserai votre légitime curiosité en vous précisant très brièvement la synthèse du Droit, le contenu fondamental de l'idée, son but et sa raison d'être.

Envisagé de la sorte, en quelque manière par son sommet, le Droit est *Ordre*, harmonie.

Il est *Ordre* parce qu'il tend à assurer à chacun le libre éploiement de son activité, à respecter son individualité propre, et dans l'ordre civil proprement dit, à reconnaître et à accorder à chacun ce qui lui est dû. Il est *harmonie* parce qu'en reconnaissant et en *garantissant* à tout homme le libre développement de ses facultés et l'intégrité de ses acquisitions légitimes, il permet le maintien du lien social, de la vie en communauté, de la société, groupement composé d'êtres différents, ayant des besoins et des intérêts propres, souvent rivaux, et dont la coexistence n'est possible que si tous vivent et se développent sous l'égide d'une norme égale pour tous, qui soit la sauvegarde à la fois de chaque individu et de la collectivité toute entière.

Comprise de cette manière et pour assurer sa fonction de norme supérieure aux activités individuelles, la règle de droit doit être avant tout *objective*. Non pas, cette fois, au sens de son origine (norme issue de la nature des choses et non de la volonté arbitraire des hommes ou du législateur) mais au sens

de son *application*. Vous sentez, vous deviner immédiatement que si la règle de droit ne revêtait pas ce caractère d'objectivité, si, en d'autres termes, elle n'était pas *impartiale* pour tous, indifférente aux intérêts et aux besoins particuliers de chaque homme, elle serait réellement intolérable. Qu'est-ce qui fait qu'en réalité l'homme subit le droit, et le subit, non pas avec résignation, mais avec aisance ? C'est précisément le fait que, dans cette soumission, dans cette limitation partielle de son activité, l'homme trouve une garantie inestimable, parce que tous les sujets de la règle de droit sont soumis à la même limitation, et qu'ainsi la vie en commun, respectueuse de chaque activité différenciée, sera possible et féconde. A ce titre, le Droit, Ordre et harmonie, est non seulement le contraire de la force — qui est le recours à la violence dans un but égoïste et personnel, et ne crée qu'une supériorité de fait, banale et le plus souvent momentanée : la violence se tue elle-même, car elle appelle la violence — le Droit, dis-je, est non seulement le contraire de la force, mais il dépasse, sur le plan de l'objectivité, toutes les manifestations particulières de l'homme. Il est au-dessus d'elles ; il les domine de toute sa puissance régulatrice. C'est pourquoi le Droit est au-dessus des intérêts, au-dessus des passions, au-dessus des vérités, au-dessus des religions, au-dessus des opinions politiques. Dans un régime de droit suffisamment poussé, suffisamment développé, la garantie juridique est accordée à toutes les opinions, dès l'instant où elles s'émettent et se propagent sans contrainte et sans violence, dès l'instant où elles ne cherchent qu'à convaincre, et non à s'imposer au mépris des opinions adverses. La règle de droit ne prend parti pour aucune d'elles ; elle les tolère toutes, parce qu'elle voit dans cette tolérance, sous la garantie du non recours à la force, un facteur de progrès, d'évolution et d'amélioration des idées. Et voilà la raison profonde de la reconnaissance, par le Droit, de toutes nos libertés publiques : liberté de pensée, de parole, de presse, de réunion. En prenant parti pour une opinion, et en l'imposant comme vérité à tous — qu'il s'agisse d'une opinion religieuse ou politique — le Droit ne serait plus le Droit ; il ne serait plus la puissance objective et régulatrice ; il ne serait plus tolérable. Il l'est, et il le reste, parce qu'il est situé au-dessus de la mêlée ; parce qu'il se trouve sur un plan supérieur, où, sans

prendre lui-même parti, il admet toutes les opinions, sous la seule garantie de leur éploiement normal, égal pour tous.

Et c'est ce qui explique que la règle de droit est également au-dessus des partis politiques. Les partis politiques, chacun dans leur sphère, luttent pour leur propre idéal. Cet idéal est respectable sans doute, mais c'est un idéal particulier; tous ne l'admettent pas. Aussi le Droit domine-t-il les partis politiques. S'il ne se plaçait point sur un plan supérieur à eux, il ne serait plus objectif, égal pour tous. Il descendrait dans l'arène, et y perdrait toute sa force, tout son prestige. En se plaçant au contraire au-dessus des partis politiques, il est à la fois leur régulateur et leur protecteur. Et cela est un bien inappréciable pour le progrès des idées. Car, de la sorte, toutes les idées peuvent s'épanouir; aucune d'elles n'est privilégiée par la *sanction* du Droit, mais toutes le sont, en réalité, par la *protection* du Droit, parce qu'elles ont la faculté de librement se développer, dès l'instant où elles ne choisissent pas, pour s'imposer, des moyens qui seraient contraires au libre développement de leurs rivaux.

Cette situation supérieure et transcendante de la règle de droit, telle que je viens de vous la décrire, trouve une de ses plus saisissantes illustrations dans la conception que la Constitution belge s'est faite du pouvoir judiciaire.

Pour garantir l'observation de la règle de droit, il fallait un organisme, un « pouvoir » spécialisé. Ce pouvoir, rigoureusement distinct des autres grandes fonctions de l'Etat, c'est le pouvoir judiciaire, l'ensemble des Cours et Tribunaux. Mais comme la règle de droit est la garantie suprême de toutes les opinions et de tous les citoyens, il fallait en confier le contrôle et l'application à un pouvoir qui soit, lui-même, au-dessus de toute dépendance et de toute suspicion. C'est ce que nos Constituants ont, en 1830, admirablement compris. Ils ont créé le pouvoir judiciaire, mais avec une charte d'indépendance infiniment plus large que celle des autres organismes de notre vie publique. Les juges ne dépendent de personne; ils ne dépendent que de la loi et de leur conscience. Ils n'ont pas d'ordre à recevoir du Gouvernement, ni même, dans l'accomplissement normal de leur mission (l'application du droit en vigueur aux litiges particuliers), du législateur. Ils ne connaissent ni les opinions gouvernementales, ni les opinions politiques. Ils

statuent en toute sérénité de conscience, en conformité seulement avec la règle de droit. Bien plus, l'Etat lui-même est soumis au Droit et, par conséquent, au juge. L'Etat qui méconnaît la règle de droit peut être condamné par les Tribunaux comme toute personne de droit civil, comme tout citoyen. L'Etat n'est pas au-dessus de la loi ; c'est la loi qui est au-dessus de l'Etat, comme elle est au-dessus du Roi, comme elle est au-dessus de tous les citoyens. Dans un Etat de droit, il n'est aucun pouvoir qui soit supérieur à la loi ; tous lui sont, au contraire, subordonnés.

III.

Ces directives suprêmes de la règle de droit, telles que je viens de vous les exposer, de vous les caractériser, se réalisent dans toute leur plénitude, vous l'avez déjà deviné, dans ce qu'on appelle le régime démocratique.

Je me réjouis de trouver ici l'occasion de vous parler de ce régime, de cet ordonnancement de la vie collective, parce qu'il existe, à son sujet, de graves confusions, qu'il importe au plus haut point, de dissiper. Cela s'impose d'autant plus, à notre époque, qu'à la suite d'événements historiques et sociologiques sur la portée desquels je n'ai pas le temps de m'étendre, le régime dit « démocratique » est aujourd'hui âprement et passionnément discuté. Dans certains pays on a même cru à sa faillite, et on n'a pas hésité à le repousser, plus ou moins brutalement. Dans d'autres, qui y sont restés fidèles — et nous en sommes — on perçoit néanmoins un malaise inquiétant, et on parle ouvertement de la réforme de l'Etat, jugée indispensable par les esprits les plus pondérés.

Qu'est-ce à dire ? Que faut-il en penser ?

Il importe avant tout de poser correctement le problème.

Or, à cet égard — et c'est précisément la méprise que je désire que vous ne commettiez point — il convient essentiellement de ne pas confondre deux choses : les *principes* qui sont à la base du régime démocratique, qui en constituent l'essence même, et l'*organisation technique* de ces principes. Ce sont là deux ordres d'idées *essentiellement différents*. L'organisation technique des principes démocratiques peut parfaitement être défectueuse, et justifier impérieusement des retouches, voire

même des réformes profondes, sans que, pour cela, les principes qui sont à la base du régime lui-même apparaissent faux ou condamnables. Or, c'est précisément l'erreur que des esprits superficiels commettent constamment, et qu'on retrouve, si répandue, dans l'opinion publique. De certains vices d'organisation technique, d'ailleurs patents, on infère trop facilement que le *régime lui-même* est détestable, et que c'est ce régime qu'il faut changer. C'est là une très grave erreur. Suivez-moi un instant et vous le comprendrez sans peine.

Dans sa synthèse la plus générale, dans son esprit, le régime démocratique est celui qui respecte l'individualité, la personnalité de chaque citoyen, et lui reconnaît, par voie de conséquence, une participation *quelconque* (et non pas nécessairement complète et totale) au gouvernement de la société. C'est de lui que dérivent, d'une part, nos libertés individuelles, nos libertés publiques (liberté de pensée, de parole, de réunion, d'association, etc.), et d'autre part, la participation de chaque citoyen à la direction de la collectivité.

Or, il se fait que, lorsqu'on passe à la réalisation, à l'organisation technique de ces deux idées directrices, il apparaît immédiatement qu'il n'existe pas *une* solution possible, mais une infinité. Ainsi notamment pour la participation de chaque citoyen aux affaires de l'Etat, il est possible d'en concevoir l'application sous de multiples formes : le gouvernement direct tel qu'il fonctionnait dans les cités grecques et dans la Rome ancienne, c'est-à-dire l'assemblée de tous les citoyens, du peuple tout entier ; le gouvernement par voie de représentation tel qu'il fonctionne aujourd'hui : le peuple, l'ensemble des citoyens n'agit plus directement, mais confie ses pouvoirs à des mandataires élus par lui, qui se réunissent en assemblées délibérantes ; le même gouvernement par voie de représentation, augmenté d'une garantie supplémentaire : le référendum, et., etc. On peut, de plus, concevoir la Chambre unique ou le bicamérisme, la royauté ou la république, le gouvernement parlementaire, la plus ou moins grande autonomie de l'exécutif, l'élection à un ou plusieurs degrés, le suffrage universel ou capacitaire, la représentation des intérêts, et tant d'autres modalités encore. Toutes ces formules, toutes ces solutions ne constituent que des *modes d'organisation technique* d'un seul et même *principe* fondamental, modes d'organisation

qui n'ont rien d'inéluctable, de nécessaire, qui peuvent être vicieux ou perfectibles, qui peuvent parfaitement se substituer les uns aux autres, *qui, surtout, ne valent que ce que l'expérience et la pratique des choses sociales démontreront*. Lorsqu'on parle de crise de l'Etat, il ne faut donc pas conclure nécessairement, comme hélas beaucoup d'esprits superficiels le font, à la crise *de régime*. Ce n'est pas, quoiqu'on dise, le régime qui est en cause; c'est son organisation technique, et son organisation technique *seule*. Et c'est là, vous le comprenez aisément, une distinction essentielle, une distinction capitale. A l'expérience, plusieurs des méthodes, des formules de réalisation technique qui ont été choisies pour réaliser les idées fondamentales du principe démocratique, se sont révélées insuffisantes ou dangereuses. Des déficiences, des abus se sont fait jour. Sous prétexte de liberté, on est parfois arrivé à la licence. L'organisation parlementaire, entre autres, tant au point de vue de recrutement (système électif) que du rendement, du travail, est loin d'être parfaite. Aucun esprit sérieux ne le conteste. La cause en est, à mon humble avis tout au moins, au fait que nous vivons encore, à ce point de vue spécial, sous l'influence des idées quelque peu sommaires de 1789, et surtout des idées simplistes de J.-J. Rousseau, l'un des plus dangereux rêveurs qui ait jamais existé. Toute l'évolution juridique du XIX^e siècle, en droit public, a tendu à effacer les conséquences regrettables des postulats du philosophe genevois, à dégager l'exécutif et le judiciaire de l'emprise intolérable du législatif, et à revenir à une plus juste conception de la séparation des pouvoirs. Que l'organisation actuelle de l'Etat démocratique ait donc un pressant besoin de réforme, cela est patent. Les esprits réfléchis s'en sont aperçus depuis bien longtemps. Le problème n'est pas d'aujourd'hui; ce n'est que son *acuité* qui, sous l'effet des événements de l'après-guerre, est actuelle. Mais cela ne signifie pas, je le répète, que le *principe même* du régime démocratique soit faux ou devenu caduc. La réforme de l'Etat est indispensable; mais je ne crois pas qu'elle puisse se faire dans un sens opposé aux tendances *profondes* de la démocratie, qui est, avant tout, à base de respect de la liberté et de la dignité individuelles. Il est des courbes de l'évolution historique qui sont irréversibles. A cet égard l'histoire nous enseigne — et cela d'une manière décisive — que les régimes démocratiques

ont toujours été l'apanage des peuples civilisés — des *peuples majeurs*, comme l'a dit excellemment l'un des maîtres les plus éminents de la science juridique française contemporaine, majeurs non point par la richesse ou l'excellence de la race, mais par la maturité de l'intelligence et le raffinement du sens moral — qu'ils ne se rencontrent que chez les nations qui ont progressé, qui se sont développées, qui se sont affinées, qui se sont améliorées. La démocratie est un point d'aboutissement, un couronnement; ce n'est pas un point de départ. On la retrouve au faite de la civilisation ; on ne la trouve jamais à ses origines. L'Etat autocratique ou « totalitaire » par contre — pour prendre l'expression actuellement admise — ne se rencontre, lui, que dans les civilisations primitives; jamais, d'une manière stable, tout au moins, chez les peuples civilisés. Tel est l'enseignement le plus net, le plus objectif de l'histoire. Comment, dès lors, peut-on sérieusement songer à renverser le rythme de la civilisation ? Aller à l'encontre du sens historique, ce serait, en réalité, rétrograder; ce serait faire retour à la barbarie. — Et là encore (contre-épreuve saisissante), les faits le confirment. Les méthodes auxquelles, tôt ou tard, sont obligés de recourir ceux qui nient les bases mêmes de la démocratie, méthodes dont nous avons eu cette année même en Europe, tant sur le plan national qu'international, de si douloureuses illustrations, ne démontrent-elles point de la manière la plus éclatante qui soit qu'entre les idées gréco-latines, et d'autres, il y a toute la civilisation...

IV.

Telles sont, Mesdemoiselles et Messieurs, les quelques réflexions que j'ai cru convenable de soumettre à votre attention au sujet de l'idée du Droit, de son rôle primordial dans toute société civilisée, et aussi — pour ceux qui peuvent la comprendre — de son irrésistible beauté. Car le Droit, symbole de l'ordre dans la liberté, est une belle et grande chose. C'est la synthèse la plus exhaustive et la plus complète de tout ce que l'humanité peut concevoir de grand, de noble, de généreux, de désintéressé. Depuis que le monde existe, c'est toujours à une élite que le précieux privilège de dire le Droit a été reconnu. Aux origines c'étaient les prêtres; plus tard, ce furent les pru-

dents et les juristes philosophes qui ont mis l'accent sur la grandeur du Droit ; à notre époque, ce sont les *clercs*, ceux qui ont gardé des valeurs morales et des lois supérieures une vision droite et une conscience ardente, et qui, dans les moments solennels de l'histoire des peuples, ont su dire ce qu'il fallait dire... les *clercs* qui n'ont pas trahi. Car, ainsi que je vous l'ai fait observer, le Droit n'est pas seulement dans les lois et dans les codes ; il est, et il doit être aussi dans les âmes, dans les cœurs. Il ne doit pas seulement *être* ; il doit aussi *vivre*. S'il ne vivait pas en chacun de nous, tout notre arsenal juridique ne serait qu'une façade et une duperie. Les Romains l'ont bien compris, eux qui ont fait, de la justice, non seulement une réalité *philosophique*, mais aussi une réalité *psychologique* et *morale*, une vertu. « *Justitia est constans et perpetua voluntas jus suum cuique tribuere* ». *Constans et perpetua voluntas*... Rome a ainsi, dans une définition rayonnante, jumelé le Verbe et l'Action. Elle a considéré que l'un et l'autre étaient indissociables. La justice n'est pas seulement une vérité ; elle doit être aussi une habitude de l'âme ; elle doit être, surtout, au fond de nos cœurs. Tel est le plus pur enseignement de la doctrine stoïcienne. Voilà pourquoi il faut aimer le Droit, il faut le respecter ; il faut, de toutes ses forces, travailler à sa constante amélioration. Jeunes gens, ne vous endormez pas dans la fallacieuse quiétude d'un droit immobile et impassible, d'un droit qui ne serait qu'une curiosité de musée. Le Droit *n'est* pas. Comme toute chose humaine, il *se fait*, et c'est par l'évolution qu'il chemine vers la perfection. Sachez donc aimer le Droit, mais aussi, ainsi que le professait Jhering, la lutte pour le droit. Dans le cadre des institutions démocratiques qui, à cet égard, vous laissent la liberté la plus large, apprenez à lutter pour un droit toujours meilleur. N'abandonnez aucune des idées qui vous sont chères ; scrutez-les, approfondissez-les, et tentez, sans contrainte, sans violence, par la seule force de la persuasion et la seule contagion de la vérité, de les faire triompher. Ne croyez pas que le droit soit ou puisse être l'œuvre d'un seul homme, fût-il même un génie. C'est une œuvre *collective*. C'est l'œuvre de tous les penseurs anonymes, de toutes les générosités, de tous les dévouements ; c'est l'œuvre de tous ceux qui ont eu les mains nettes et la conscience claire, et ont su travailler, chacun pour leur part et dans la sphère, — modeste ou

large — qui leur était dévolue, au perfectionnement du Droit. Aimez cette lutte ainsi comprise, ardente et sereine, pour l'amélioration du Droit. Pour la conduire, ayez la force dans l'action, mais ayez aussi la tolérance dans la victoire. Si vos idées triomphent, dites-vous qu'elles sont vraisemblablement justes, mais que d'autres hommes, dont, momentanément, l'idéal a été écarté, idéal auquel ils ont d'ailleurs cru avec la même sincérité que vous au vôtre, peuvent également détenir des parcelles de vérité et de justice, dont il vous sera possible, maintenant ou plus tard, de faire votre profit. Victorieux, ayez la tolérance dans la victoire... Si, par contre, vos idées échouent, n'ayez pas la faiblesse d'en imputer l'insuccès à l'erreur ou à l'incompréhension de vos adversaires; mais dites-vous que c'est très probablement vous qui ne les avez pas suffisamment approfondies, mûries, ciselées et que votre idéal attend de vous un nouvel effort, un nouveau labeur. Ainsi, grâce à la lutte pour le droit, à cette lutte incessante et collective de toutes les intelligences et de toutes les bonnes volontés, le Droit s'améliorera, s'affinera, s'élargira. La justice, symbole du Droit, se fera plus riche, plus compréhensive, plus belle. Vous l'admirez parce que vous en sentirez toute la pacifiante sérénité. Et vous comprendrez mieux alors cette admirable pensée du philosophe de Stagyre : « Ni les étoiles du matin, ni celles du soir, ne peuvent atteindre la beauté merveilleuse de la justice ».

Les grands problèmes de la Physique du Globe ⁽¹⁾

par

G. VAN LERBERGHE,

Professeur de Physique mathématique à l'École des Mines de Mons,
Chargé de Cours à l'Université.

MONSIEUR LE RECTEUR,

Je vous remercie des paroles aimables que vous venez de prononcer.

Au moment de commencer ce cours, qui m'a été confié, mes pensées se reportent tout naturellement vers les années que j'ai passées dans cette Université, et c'est avec émotion que je revois ici quelques-uns de mes maîtres. Leur présence est pour moi symbolique : non seulement ils personnifient les enseignements que j'ai reçus et que j'ai poursuivis opiniâtrement, mais de plus ils montrent la continuité de pensée de l'Université.

Qu'il me soit permis de leur dire, en cette circonstance, combien j'apprécie, encore et toujours, la valeur de leurs leçons, et combien je les remercie de leurs efforts. Ils ont facilité ma tâche.

Je rends hommage à tous ceux qui ont développé en moi le goût de l'étude et de la recherche ; en particulier à M. le Professeur De Donder dont j'ai été l'élève, puis l'assistant, et avec lequel j'ai eu l'honneur de travailler pendant de longues années.

Je remplis aussi un devoir bien agréable en remerciant mon ancien professeur, M. le Recteur Bogaert, ainsi que les autres maîtres qui ont éveillé mon enthousiasme pour les sciences appliquées.

Et maintenant, à mon tour, dans cette même Université, je vais initier l'élite intellectuelle aux grands problèmes de la nature, aux grandes lois dont l'homme a fait la conquête.

Pour m'éclairer dans mon enseignement, je continuerai,

(1) Leçon inaugurale du cours de Physique du Globe donnée le vendredi 26 octobre 1934 dans l'auditoire de l'Institut de Géographie.

comme je l'ai déjà fait, à m'inspirer des beaux exemples qui m'ont été donnés, et je serai heureux si, de cette manière, je puis contribuer à combler une lacune dans les enseignements si vastes de l'Université, et appeler ici l'attention sur une science déjà très développée et en plein progrès, mais où il reste encore tant à faire.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Physique du Globe étudie des phénomènes qui se rapportent à la Terre entière, ou à une grande partie de celle-ci. Elle se propose de les expliquer et de les étendre, à la lumière des lois de la Physique.

Le domaine d'investigation est immense, et le nombre de phénomènes, considérable. Pour les classer et les étudier avec méthode, nous adopterons exactement les mêmes divisions que pour la Physique.

Pour vous présenter d'une manière systématique les différentes matières qui intéressent le géophysicien, il nous a paru commode de dresser un tableau que je vais projeter devant vous.

Vous voyez inscrits dans la première colonne de ce tableau les titres des principaux chapitres de la Physique. Dans les autres colonnes se trouvent répartis les phénomènes étudiés. Le Globe est divisé en trois parties (intérieur, eaux superficielles, atmosphère) à chacune desquelles une colonne du tableau est réservée.

On voit en même temps tout l'intérêt qui s'attache à cette science. Elle contient en effet des problèmes que les savants les plus renommés ont abordés par amour de la pure recherche; elle en contient d'autres dont l'utilité immédiate touche à la technique et à l'art de l'ingénieur.

La plupart des phénomènes énumérés dans la dernière colonne de ce tableau forment une science que l'on sépare généralement de la Physique du Globe : c'est la Météorologie. Le législateur a voulu que cette science fasse l'objet d'un cours spécial. Nous le donnerons au second semestre.

Nous laisserons de côté la description de la surface de la Terre au point de vue forme et dimensions, car ce sont là des objets traités par la Géodésie et les Sciences géographiques.

	<i>Intérieur de la Terre.</i>	<i>Eaux superficielles.</i>	<i>Atmosphère.</i>
I Mécanique. Elasticité.	Pesanteur; anomalies. Stratification du Globe. Pression intérieure. Forme de la Terre; aplatissement. Isostasie. Formation des montagnes. Mouvements des pôles. Ondes élastiques; séismes. Densité de la Terre. Prospection sismique.	Marées. Vagues. Pression. Erosion. Prospection par le son.	Composition. Stratification. Pression atmosph. Courants; vents.
II Chaleur. Thermodynamique. Propagation de la chaleur. Physicochimie.	Etats et transformations physico-chimiques. Température intérieure. Vulcanologie.	Temp. de la mer. Glace polaire. Glaciers. Courants marins. Précipitations salines.	Thermodyn. de l'atmosph. Température; Humidité; Brouillards et nuages. Ozone atmosphérique.
III Magnétisme.	Magnétisme terrestre. Anomalies. Prospection magnétique.		
IV Electricité; Optique; Physique atomique.	Courants telluriques. Radioactivité. Ages géologiques.	Transparence et couleur de la mer.	Electricité atmosph. Décharges » Courants » Optique météorol. Rayonnement. Aurores boréales. Réactions photochim.

Mais la Géophysique ne néglige nullement les apports que peuvent lui faire ces sciences, de même que tous les renseignements qu'elle recueillerait par exemple de la Chimie, de la Géologie, de la Minéralogie.

Il importe de bien remarquer que certains phénomènes sont étudiés à un instant donné, ou ne changent guère au cours du temps; pour d'autres, au contraire, c'est la variation dans le temps qui est intéressante; enfin, il en est dont le domaine est à la fois l'espace et le temps.

Deux exemples illustreront cette distinction essentielle :

Le champ magnétique terrestre a été exploré en tous lieux, et des cartes magnétiques ont été dressées pour rendre compte

de l'inclinaison, de la déclinaison et de l'intensité de ce champ : c'est une étude dans l'espace. Mais les variations du champ magnétique dans le temps, au cours des siècles, sont également très importantes, et l'on espère qu'elles serviront à expliquer les anomalies du champ actuel.

Un autre exemple : la rotation de la Terre et la position actuelle de son axe ont permis d'élucider un certain nombre de faits, tels que l'aplatissement du Globe, le sens de rotation des cyclones. Mais on a cherché si la position de l'axe de rotation du Globe n'a pas changé pendant les diverses périodes géologiques, et l'on est arrivé à la curieuse théorie de la migration des continents qui a jeté un lien entre la Géophysique, la Paléontologie et la Paléogéographie.

Ce n'est donc pas seulement l'état actuel de notre Globe que nous étudierons, c'est sa vie dans le passé et, pour autant que ce soit possible, dans l'avenir.

Je voudrais, Mesdames et Messieurs, montrer dans cette première leçon, le caractère des grands problèmes de la Physique du Globe, insister sur la manière dont ils se posent, la manière dont on tente de les résoudre, mettre en évidence le rôle des hypothèses et le danger des extrapolations.

Je voudrais enfin montrer avec quel esprit critique et quelle indépendance de jugement ces problèmes doivent être traités : Leur ampleur n'est dépassée que par l'Astronomie et tente le philosophe, leur difficulté tente le métaphysicien, leur méconnaissance a entretenu des croyances qui ont retardé le progrès social et scientifique pendant des siècles.

Dois-je vous dire que nous resterons loin de tout cela, et que même dans les solutions de l'heure actuelle, nous nous efforcerons de souligner ce qu'elles ont de faible et de précaire, et de voir où s'arrête la vraie connaissance ?

Comment se posent la plupart des problèmes de la Physique du Globe ? Regardons autour de nous ; faisons une visite dans les laboratoires, dans les observatoires, dans les stations magnétiques, géodésiques. Consultons les géologues, les géographes. Nous apprendrons que la surface de notre planète commence à nous être assez bien connue : Le sol a été fouillé en de nombreux points, l'examen des roches a été fait dans toutes les parties du monde et même au fond des mers. Certains sondages en

terre ferme dépassent 2000 mètres de profondeur. Des cartes magnétiques ont été dressées pour l'ensemble de la surface de la Terre. La pesanteur est connue avec une précision extraordinaire. Des mesures gravimétriques, thermométriques, magnétiques, radiométriques ont été effectuées dans le sous-sol, au fond des mines, dans les tunnels.

Au maximum, avec cet énorme travail, nous pouvons prétendre connaître l'état de notre Globe, dans ces principales manifestations, jusqu'à une profondeur de deux kilomètres. Si l'on se rappelle que la Terre a un rayon d'environ 6.300 km. nous pouvons dire que les trois dix-millièmes de son rayon nous sont connus, tandis que notre recherche porte sur les 9.997 dix-millièmes restants.

Voilà pour le domaine spatial.

Si nous examinons maintenant les observations qui ont été faites au cours des temps passés, nous constatons qu'elles ont eu une précision très différente de celles d'aujourd'hui : Certains relevés magnétiques du XVI^e siècle ont encore leur valeur de nos jours, mais nous verrons que la plupart des observations précises sont récentes : il nous suffira de penser à la sismométrie, à la radiométrie, à l'étude approfondie des anomalies de la pesanteur et du magnétisme, pour s'en rendre compte.

Pour les variations dites séculaires, et pour celles qui ont embrassé les périodes géologiques, nos observations paraissent avoir été faites pendant une durée infime. Et je puis me résumer en disant que dans le temps comme dans l'espace, nos connaissances expérimentales possèdent, en étendue une dimension de moins que le domaine inconnu. Ce sont donc les lois physiques qui nous permettront de passer de la connaissance d'une surface à celle du volume adjacent ; de la connaissance de l'état physique à un instant déterminé, à celle des états passés ou futurs.

C'est bien de ce genre de problèmes que s'occupe la Physique mathématique. Par exemple : Étant donnée la température initiale d'une sphère, et quelques renseignements sur le milieu qui l'entoure, trouver la température en tout point à l'intérieur de cette sphère, à tout instant suivant.

On démontre qu'un tel problème a une solution, et une seule solution. On dit que c'est un problème *bien posé*. Vous vous rendez compte de l'intérêt qu'il présenterait pour l'étude des

températures de la Terre. Mais sa solution exige des données que nous ne possédons point : la température initiale, c'est-à-dire la température en tous les points à un instant déterminé. Ensuite, il nous faut admettre que les lois de la propagation de la chaleur, découvertes par Fourier et qui ont été vérifiées par des expériences de laboratoire, sont valables jusqu'au centre de la Terre, quelles que soient les températures qui s'y manifestent. D'ailleurs, ces lois introduisent des coefficients (la conductibilité calorifique, la chaleur spécifique), que nous connaissons seulement pour les couches superficielles. Enfin, nous savons qu'il existe, à l'intérieur de la Terre, des réactions moléculaires et nucléaires, qui donnent naissance à de la chaleur ; il faudrait connaître ces sources de chaleur et leur intensité.

Telles sont les données qui seraient indispensables à la résolution du problème que nous venons de poser.

Après avoir analysé ainsi la question, je vous demanderai quelle confiance nous pouvons encore avoir dans le calcul simple au moyen duquel on déterminait, il y a peu d'années, la température à l'intérieur de la Terre. On disait : dans les couches superficielles, jusqu'à une profondeur de 2 kilomètres, la température augmente de 30° environ par kilomètre ; elle doit « par conséquent » atteindre au centre de la Terre, c'est-à-dire à 6.300 km. de profondeur, une valeur de $30^\circ \times 6.300 = 189.000^\circ$. En fait, dans la littérature un peu ancienne, on trouve que la température atteint des valeurs de 200.000° vers le centre de la Terre.

Dois-je insister plus longuement sur le danger d'une telle extrapolation, qui se base sur un examen vraiment trop « superficiel » et qui nous paraîtrait même naïf, s'il était présenté aujourd'hui.

Ce serait peut-être le moment de rappeler les belles pages où H. Poincaré nous parle des hypothèses en Physique (1) : « on observe de plus en plus, dit-il, on généralise de moins en moins... Le souvenir des erreurs passées rend l'homme de plus en plus circonspect... Mais une accumulation de faits n'est pas plus une science qu'un tas de pierres n'est une maison. » Nous ne pouvons nous soustraire au besoin de généraliser et de prévoir.

(1) H. POINCARÉ. — *La Science et l'Hypothèse*, chap. IX.

Mais je ne voudrais pas laisser l'impression qu'en étant trop sévère dans les critiques, nous serons conduits à combattre indistinctement toutes les théories, et tous leurs résultats. Loin de là, nous exposerons aussi les théories qui, à cause de certaines hypothèses hardies, doivent attendre encore longtemps la sanction de l'expérience, et pour en donner un seul exemple, je voudrais vous entretenir encore d'un problème célèbre dont l'histoire vaut d'être racontée.

J'ai en vue le problème de la recherche de la densité à l'intérieur de la Terre, problème important s'il en est, et dont la solution est nécessaire pour en aborder d'autres.

Les plus grands noms y sont attachés : Legendre, Laplace, H. Poincaré, Lipschitz, Helmert en ont donné des solutions (1). Mais le fait qu'il y ait des solutions, doit attirer particulièrement notre attention, et nous inciter à une étude plus minutieuse.

Voici en résumé comment se présente ce problème :

On suppose (1^{re} hypothèse) que la Terre possède la symétrie d'un ellipsoïde de révolution, en d'autres termes, qu'elle est composée de couches ellipsoïdales concentriques, et que, dans chaque couche la densité est uniforme. Mais cette densité peut varier d'une couche à l'autre : c'est une fonction de la longueur du petit axe a de cette couche.

Pour trouver cette fonction de a , on fait appel aux résultats expérimentaux suivants :

1. La densité moyenne de la Terre est connue : Newton le premier a estimé que sa valeur était comprise entre 5 et 6. Actuellement, nos données plus précises nous permettent d'affirmer qu'elle est de 5,5.

2. La densité des couches superficielles du globe nous est fournie par des milliers de mesures réparties sur toute la surface de la Terre. La valeur moyenne est de 2,7.

3. Les moments d'inertie de la Terre sont connus avec une grande exactitude : notre globe étant assimilé à un ellipsoïde de révolution tournant autour de son axe, les mesures de l'intensité de la pesanteur aux pôles et à l'équateur, jointes aux

(1) Voir : GUNTHER, *Handbuch der Geophysik*; HELMERT, *Theorien der höheren Geodäsie*.

résultats de l'étude approfondie de la précession des équinoxes, donne la valeur de ces moments d'inertie. Mais la relation qui lie ceux-ci à la densité des couches terrestres est établie par une nouvelle hypothèse : l'équilibre hydrostatique de ces couches.

4. Sans introduire d'autres suppositions, on trouve encore une relation d'équilibre mécanique entre l'aplatissement des diverses couches en équilibre hydrostatique et leur densité.

Ces données se montrent encore insuffisantes, et à partir de là, on commence à marcher dans les sentiers de l'incertitude. On a ajouté une relation douteuse entre les pressions et les densités : les accroissements de densité ont été considérés comme directement fonctions des accroissements de la pression. Et suivant l'équation qui a été choisie à cet endroit précis, les savants que j'ai nommés plus haut, ont chacun trouvé une solution. Nous possédons ainsi une série de formules qui toutes veulent nous indiquer comment varie la densité à l'intérieur de la Terre. Un doute plane sur chacune d'elles.

Mais voici qu'en 1897, E. Wiechert, ajoutant aux bases que je viens de rappeler les indications que l'on possédait sur les marées de l'écorce terrestre et sur la rigidité du Globe, et comparant la composition chimique des roches à celle des bolides, émit l'hypothèse que la Terre devait se composer d'un noyau de fer entouré d'une couche de roches.

Prenant pour la densité des roches la valeur de 3,0 et pour celle du fer 8,1 il put trouver la grandeur présumée du noyau (0,75 à 0,80 fois le rayon terrestre), et en même temps son aplatissement (0,0031).

L'hypothèse de Wiechert tenait compte de quelques faits nouveaux, mais l'état physique et la composition chimique du Globe restaient bien douteux. L'idée d'une discontinuité de densité eut bien des adversaires. Cette hypothèse n'était-elle pas aussi audacieuse, pour ne pas dire aussi risquée, que celles de Legendre et de Laplace ? Le manque de moyen pour explorer le cœur de la Terre continuait à se faire cruellement sentir !

C'est à cette époque, et principalement sous l'impulsion et avec l'aide de Wiechert, que virent le jour les observations précises de la Séismologie. Elles nous éclairent aujourd'hui d'une

façon remarquable certaines propriétés des couches profondes du Globe. Nous ne rappellerons ici que les principes de la méthode :

Lorsqu'il se produit un séisme en un point de la Terre, le déplacement des masses en ce point engendre diverses ondes élastiques qui se propagent à travers toute l'étendue du Globe et le font vibrer parfois pendant plusieurs heures.

Les diverses stations séismologiques reçoivent les premières impulsions après un temps qui croît avec leur distance au foyer du tremblement de terre. Et l'on distingue nettement une première onde qui est longitudinale, suivie d'une deuxième onde qui est transversale.

La théorie bien connue de l'Elasticité démontre l'existence de telles ondes dans les milieux isotropes, et étudie leurs vitesses de propagation.

A la suite de travaux considérables qui durèrent plus de vingt années et auxquels sont attachés les noms de Wiechert, Geiger, Gutenberg, Zoeppritz, Galitzine, et de tant d'autres, on est parvenu à connaître avec une très bonne précision, les vitesses avec lesquelles ces deux ondes se propagent dans toutes les couches de la Terre. Et ici se présente un fait fondamental pour le problème que nous étudions :

Ces vitesses accusent au moins deux discontinuités : l'une, assez légère, près de la surface, entre 60 et 120 km. de profondeur, l'autre, importante, à 2900 ou 3000 km., soit vers le milieu du rayon terrestre.

Or, d'après la théorie de l'Elasticité, ces vitesses sont fonctions de la densité ρ des corps traversés et de deux coefficients élastiques λ et μ . Leur expression mathématique est :

$$V_1 = \sqrt{\frac{\lambda + 2\mu}{\rho}} \quad \text{pour les premières ondes (longitudinales),}$$

$$V_2 = \sqrt{\frac{\mu}{\rho}} \quad \text{pour les secondes ondes (transversales).}$$

Si les coefficients élastiques changent en profondeur, on est fondé de croire que c'est à cause de la pression, de la température ou de la composition chimique, facteurs qui influencent également la densité. La première discontinuité, assez voisine de la surface, a été mise en relation avec l'importante théorie

de l'isostasie. L'existence de la deuxième discontinuité est venue renforcer considérablement l'hypothèse de Wiechert, et lui donner une base scientifique : elle détermine le rayon du noyau.

En même temps, on a constaté que les ondes transversales semblent ne pas traverser le noyau — ce qui laisse supposer que cette partie centrale serait fluide, tandis que les autres couches ont des propriétés élastiques qui nous sont seulement connues des solides.

C'est en partant de ces résultats nouveaux que Gutenberg d'abord (*), puis Haalk (**), ont repris le problème des densités à l'intérieur du Globe et en ont trouvé une solution plus proche de la réalité.

La densité croîtrait progressivement depuis la surface jusqu'à 2.900 km. de profondeur et atteindrait en cet endroit une valeur de 7 environ, pour sauter brusquement à la valeur 9 ou 10 dans le noyau.

Cette fois, les auteurs ont conservé l'hypothèse de l'équilibre hydrostatique et celle de l'isotropie de la matière; mais ils n'ont pas posé à priori que le noyau était en fer; ils ont trouvé que la densité devait être comprise entre 9 et 10 — ce qui peut *laisser croire* qu'il contient une forte proportion de fer et de nickel.

De nouvelles recherches sont en cours et nous pouvons espérer que la précision des résultats deviendra plus grande encore, grâce à la fécondité de cette nouvelle méthode de prospection profonde.

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est en vous laissant sous l'impression de ce travail considérable des chercheurs, de ce travail inlassable qui finalement est couronné de succès, qui avance à pas lents de découvertes en découvertes, que je terminerai cette première leçon.

Et ma conclusion s'adressera aux étudiants et étudiantes.

Je serai arrivé à mon but si je parviens à vous montrer quel rôle fondamental a joué dans ces recherches la critique sévère

(*) GUTENBERG, *Phys. Zeitschr.*, 24, p. 296, 1923.

(**) HAALK, *Z. f. angew. Geophysik*, 1924, p. 257.

des hypothèses, l'indépendance de l'esprit, le travail de la pensée libérée de toute contrainte, de toute idée préconçue.

Mais il y a autre chose de non moins important à mes yeux : c'est le développement de *votre* personnalité. Votre rôle serait bien réduit s'il se limitait à celui d'un récepteur qui reproduit plus ou moins bien les ondes qu'il reçoit. Vous devez repenser profondément les questions qui sont traitées ici, réexaminer les principes et les théories que l'on vous expose, revivre les progrès de la science, reconstruire en vous-mêmes le temple que les autres ont bâti avant vous.

Demain, vous aurez aussi une mission à remplir, vous aurez à former la génération qui monte, et qui nous remplacera. Elevez-la dans les mêmes principes qui nous sont chers, et ainsi, vous contribuerez, chacun dans votre sphère, à accroître la puissance de rayonnement de cette belle Université.

Variétés

Chronique des études anglaises

BEOWULF : *A paraphrase by Harry Morgan Ayres.* (Williamsport, Penna., The Bayard Press, 1933, 97 p.)

Cette traduction-paraphrase de Beowulf est l'œuvre de H. M. Ayres, professeur à la Columbia University, qui présente sa version d'une manière spéciale : le poème, traduit en anglais moderne, est augmenté de menus détails et explications nécessaires à une compréhension adéquate de l'épopée, et accompagné de renseignements sur des faits probablement présents à l'esprit des auditeurs anglo-saxons, Ayres visant avant tout à recréer l'atmosphère du passé et à intensifier ainsi le plaisir esthétique du lecteur moderne; il nous communique ainsi son admiration et son affection pour ce poème qui contient plus de poésie et de beauté qu'on ne le croit généralement. Ayres atteindra son but et amènera plus de lecteurs à Beowulf qui reste en général le domaine des spécialistes; sans préparation historique, folklorique ou archéologique préalable, et sans connaissance de l'anglo-saxon, l'homme cultivé pourra, grâce à l'opuscule d'Ayres, se faire une idée très juste de la valeur de Beowulf et en goûter l'âpre et forte grandeur qui a passé dans la version d'Ayres : celle-ci épouse avec netteté le mouvement de l'original.

F. DEL.

The Pearl. (The Bowdoin Edition). Text edited by members of the Chaucer Course in Bowdoin College. (Boston, Bruce Humphries, 1932, 84 pp., 1.50 doll.)

The Pearl rendered in modern verse with an introductory essay by Stanley Perkins Chase. (New-York, Oxford University Press, 1932, 110 pp.)

The Pearl, ce remarquable poème mystique, théologique et religieux du XIV^e siècle, un des joyaux littéraires de l'époque, a été édité deux fois déjà, par Charles G. Osgood en 1906 et Sir Israel Gollancz en 1921; mais c'était là deux éditions savantes pour philologues. Cette fois le professeur américain Stanley P. Chase et 8 de ses étudiants ont préparé un texte destiné aux personnes qui,

sans vouloir approfondir le moyen-anglais, sont néanmoins désireuses de lire l'original en tant qu'œuvre littéraire sans être rebutées par tous les détails de forme, de graphie et de ponctuation qui désorientent nos yeux modernes. Ils ont pleinement réussi et nous présentent un texte d'aspect avenant; sans aucun doute ils amèneront plus de lecteurs à ce poème d'une spiritualité bien médiévale. Le texte est accompagné d'une liste de variantes, de notes bibliographiques fort utiles et d'un petit glossaire, simple et précis, mais que l'on aurait voulu plus copieux.

Poussé par un même souci de vulgarisation bien comprise, le professeur Chase nous donne une transposition du poème en anglais moderne, en respectant le dessin de la strophe et du rythme et le schéma des rimes; il désire avant tout reproduire l'effet poétique de l'original au détriment de la littéralité; sa version est cependant fort fidèle et nous communique tout le charme de l'original; nous y sommes d'autant plus sensibles que la présentation matérielle est luxueuse et sobre. Dans sa préface le professeur Chase expose les différents problèmes que soulève *The Pearl* plus particulièrement l'interprétation; il résume les opinions divergentes avec clarté et concision et tout en formulant des restrictions à la théorie de sœur Mary Maddaleva, il lui accorde son adhésion, car il ne voit pas dans le poème les lamentations d'un père sur la mort de son enfant mais plutôt celles d'un mystique sur son aridité spirituelle.

F. DEL.

MACKENZIE (WILLIAM MACKAY) : *The poems of William Dunbar*. (Edinburgh, The Porpoise Press, 1932, 272 p., 12 sh. 6 d.)

Le poète écossais William Dunbar, figure de second plan dans le développement du XV^e siècle, a été fort délaissé des critiques mais l'année 1932 lui a été plus favorable. Rachel A. Taylor lui a consacré une petite monographie (Faber et Faber, 3 sh. 6 d.) et, événement plus important, Mackenzie, connu par des études historiques et par une édition de Bruce, donne une excellente édition de l'ensemble de la production poétique de Dunbar; il accompagne son texte de notes abondantes, judicieuses et précieuses ainsi que d'un glossaire fort utile; le lecteur moyen possède ainsi à bon compte un texte sérieux et suffisamment expliqué pour lui permettre une compréhension immédiate du langage de Dunbar, et à l'aide de la préface qui contient l'essentiel de ce qu'il faut savoir du poète (vie, texte, langue) et de l'époque (vogue de Chaucer en Ecosse, circonstances peu favorables à l'éclosion des talents littéraires,...) il peut se faire une idée adéquate de l'originalité de Dunbar (brièveté des poèmes, thèmes nouveaux,...) de sa conscience artistique, de son esprit satiri-

que, de son humour amer, de ses tendances religieuses et moralisatrices, ... Mackenzie nous donne donc l'occasion d'évaluer Dunbar à sa juste valeur et de constater qu'il semble avoir été sous-estimé car à côté de son mérite intrinsèque il a une signification historique en tant que miroir de son siècle (Dunbar is one of the poets who illuminate the life of their time but do not idealistically transform it, xxxiii).
F. DEL.

LEMMI (CHARLES W.) : *The Classic Deities in Bacon*. (Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1933, 224 p., 2.50 doll.)

Le titre de cet ouvrage est précis mais trop modeste car il en cache la vraie portée; il ne s'agit pas ici d'une simple recherche de sources mais d'une vraie étude sur la nature profonde et l'étendue du champ intellectuel de Bacon, sur sa personnalité en fonction des conceptions de son temps. Comme le titre l'indique, « *The Classic Deities in Bacon* » s'attache à l'examen des allusions à la mythologie antique dans l'œuvre de Bacon; celles-ci y foisonnent; les dieux grecs et romains sont si familiers au grand essayiste qu'ils semblent faire corps avec sa pensée et devenir l'expression spontanée d'une interprétation originale. Méfions nous de cette première impression. Et si nous nous livrons à une enquête auprès des écrivains qui se sont consacrés à l'explication des mythes antiques, auprès des Pausanias, Lucien, Macrobius, Fulgentius, ... auprès des néo-platoniciens, auprès des pères de l'Eglise, auprès des auteurs de traités tels que Cartari, Natalis Comes, ... sans oublier les livres étranges des alchimistes qui se servent de ces mythes antiques dans leur symbolisme pseudo-scientifique, et si nous comparons leurs interprétations et leurs conceptions à celles de Bacon, nous finissons par établir que ce dernier fait preuve parfois de fantaisie créatrice et d'originalité mais que la plupart du temps ses idées sont celles de ses prédécesseurs. Après avoir fait l'histoire, dans une savante introduction, de l'exégèse mythologique, le professeur Lemmi classe, groupe et étudie les allusions aux dieux antiques dans la production de Bacon; il les explique, en recherche les sources et partant établit l'originalité de Bacon. Ce travail de confrontation et de collation intellectuelles est fait avec un soin méticuleux par Lemmi qui fixe avec précision la dette énorme de Bacon envers ses devanciers, entre autres, ce qui est curieux, les alchimistes; n'oublions pas, en effet, que la Renaissance, tout comme le Moyen Age, croyait à la magie, la sorcellerie, les rêves, l'astrologie, ... Bacon reste donc attaché intellectuellement au passé, ce qui permet à Lemmi de dire que Bacon est un philosophe médiéval hanté d'un rêve moderne, dont l'abondant symbolisme mythologique n'a d'égal à son époque que celui de Spenser.
F. DEL.

STEIN (HAROLD) : *Studies in Spenser's Complaints*. New York, Oxford University Press, 1934, 195 p., 10 sh. 6 d.

Ce recueil d'études qui forment un tout logiquement coordonné, pourrait être considéré comme une petite encyclopédie de nos connaissances des « Complaints ». Harold Stein met au point tous les problèmes que soulèvent les poèmes réunis sous ce titre; sa méthode est claire, son exposé est agréable à suivre, ses conclusions sont prudentes et l'expression du bon sens même. Harold Stein examine d'abord l'aspect matériel du volume, en fait la description, en raconte les circonstances de publication, et insiste sur le fait que Spenser lui-même a surveillé l'impression de son livre, ce qui fait de l'in-quarto de 1591 une source de tout premier ordre, à consulter avant l'in-folio de 1611. La chronologie des poèmes que Stein aborde ensuite, est un travail délicat : le critique américain étudie chaque production en particulier et donne les conclusions générales suivantes qui semblent raisonnables : la partie significative des « Complaints » est l'expression de l'activité de Spenser pendant son voyage en Angleterre : « The Ruines of Time » date, dans ses parties essentielles, des années 1589-1591; contrairement à l'opinion générale, H. Stein croit que « The Teares of the Muses » est aussi peu antérieur à la publication; pour « Mother Hubberds Tale », Stein propose les dates approximatives de 1580 et 1590 pour les deux parties, ce qu'il juge hétérodoxe mais juste; quant aux autres poèmes il se rallie à l'opinion normale. La troisième partie de l'étude que Stein intitule « Allegory », est consacrée à Spenser satirique, à l'explication des intentions cachées de « Mother Hubberds Tale », de « Vergils Gnat » et de « Muiopotmos ». Les explications que l'on a données jusqu'à présent de ces deux derniers poèmes laissent Stein assez sceptique car il leur oppose pas mal d'objections. Quant au premier, Stein en débrouille l'allégorie générale et considère que le poème est un appel au peuple anglais afin de ne pas accepter le futur Jacques I^{er} soutenu par Burghley. Enfin Stein étudie un autre aspect de Spenser, son habileté technique et artistique qu'il découvre entre autres dans les remaniements subis par « The Visions of Bellay » et « The Visions of Petrarch », d'autant plus intéressants que les nouvelles versions sont en vers rimés alors que les premières étaient en vers blancs; ceci amène Stein à fixer la place de Spenser en tant qu'utilisateur du vers blanc, tentative nouvelle dans l'histoire des lettres anglaises : il croit que le poète a employé cette forme non pas conformément à des intentions bien définies mais simplement parce que ce mode de traduction était le plus facile.

F. DEL.

PADELFORD (FREDERICK MORGAN) : *The Axiochus of Plato*, translated by Edmund Spenser. Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1934, 80 p., 2.75 doll.

Cet opuscule fera plaisir aux Spenseriens qui sont enfin en possession d'une œuvre que l'on considérait comme perdue. Cette traduction de l'« Axiochus » de Platon (?) était signalée par le « Catalogus Bibliothecae Harleianae » (1744); elle ne fut jamais réimprimée par Upton qui en avait manifesté l'intention en 1758 (à cause de sa mort en 1760); elle resta mentionnée au 18^e siècle mais avait disparu en 1805 quand H. J. Todd publiait son édition des œuvres complètes de Spenser. En 1931, le professeur Padelford eut l'occasion de faire l'acquisition de cette traduction offerte en vente en même temps que l'in-folio de Spenser de 1679. Malgré ses recherches, Padelford n'a pu faire l'historique des pérégrinations de cet unique in-quarto qu'il avait acheté. Il nous le donne cette année en fac-similé (une reproduction très claire) et le fait précéder d'une notice qui épuise toutes les questions soulevées par cette œuvre; Padelford est un Spenserien éminent, c'est dire la valeur des considérations qu'il nous soumet. Après nous avoir renseigné sur l'éditeur de l'in-quarto, Cuthbert Burbie, que nous connaissons par certaines de ses entreprises (des in-quarto de Shakespeare, son édition du « Palladis Tamia » de Meres...) et qui profita de la popularité de Spenser dont la « Faerie Queene » venait de paraître chez Ponsonbie (1590) pour lancer cette traduction de l'« Axiochus » (1592), Padelford nous explique les raisons qui doivent nous pousser à admettre que Spenser en est bien l'auteur car le titre de l'in-quarto porte Edward Spenser comme nom d'auteur, les causes qui ont entraîné Spenser à faire cette traduction (la principale étant la popularité de ce dialogue au 16^e siècle), la valeur de ce travail (« a prose poem of beauty and feeling, rapid, imaginative and musical » p. 25), les échos poétiques des autres œuvres du poète qu'on y trouve (preuve complémentaire de paternité), les circonstances qui nous forcent à placer la version de l'« Axiochus » au début de la carrière de l'écrivain, et enfin Padelford nous démontre que le texte suivi par Spenser est celui de Welsdalius, publié en 1568 avec une traduction latine, Spenser s'étant basé sur cette partie latine; le lecteur peut refaire cette démonstration lui-même car l'appendice donne ce double texte grec et latin. Il ne faut pas exagérer l'importance de la découverte de Padelford qui n'apporte, je pense, aucun élément nouveau à notre connaissance de Spenser, mais confirme la conception que nous nous sommes faite de l'auteur de la « Faerie Queene », et nous permet de voir l'unité de sa personnalité; Padelford conclut

en effet son excellente préface par cette phrase : « ...this youthful exercise reveals habits of phrasing which persist to the very last cantos of the Faerie Queene ». F. DEL.

ALLEN (DON CAMERON) : *Francis Meres's Treatise «Poetrie»*, a critical edition. Urbana (Ill.), University of Illinois, 1933, 158 p., 1.50 doll. (University of Illinois Studies in Language and Literature, vol. XVI, n° 3-4.)

Francis Meres (1565-1647) est une figure d'arrière-plan dont l'œuvre est aussi terne que la vie : il conquiert son titre de M. A. à Cambridge puis à Oxford, traduit quelques livres pieux de l'espagnol et publia une compilation « Palladis Tamia » en 1598. N'étant doué d'aucune aptitude spéciale, ni d'aucune capacité critique sérieuse, il ne méritait pas de passer à la postérité; mais il eut l'heur de donner, dans ce dernier ouvrage, des renseignements (nos premières références en date) sur les auteurs élisabéthains et en particulier Shakespeare; ses notes nous sont très précieuses pour établir des questions de chronologie. A ce point de vue la partie la plus intéressante est celle intitulée « Poetrie ». Don Cameron Allen, professeur au « State College » de Washington, nous en donne une édition critique, excellente et à bon marché. Le texte a été préparé avec soin et il est accompagné d'appendices très utiles, entre autres les notes explicatives qui sont très abondantes. Il est précédé d'une longue introduction qui traite toutes les questions nécessaires à la fixation de la physionomie de Francis Meres : sources, emprunts, éducation universitaire, place dans le groupe des compilateurs, valeur de « Palladis Tamia », « un exemple parfait, par sa structure et son contenu, des méthodes d'imitation, favorisées par le système éducatif de la Renaissance » (p. 28)... Francis Meres ne sort pas grandi de cette nouvelle mise au point : « il n'est ni un critique pénétrant, ni un savant classique solide, c'est un homme simple en dépit de sa formation universitaire, il est le produit d'une conspiration intellectuelle contre l'originalité,... chaque fois qu'il semble exprimer quelque idée originale elle est empruntée à Asham, Sidney, Nash,... et il est même hautement probable qu'il se soit rapporté aux auteurs anglais dans des sources secondaires... » (p. 59-60.) F. DEL.

RYLANDS (GEORGE) : *Elizabethan Tragedy*. (London, Bell, 1933, 623 p., 6 sh.)

SPENCER (HAZELTON) : *Elizabethan Plays*. (Boston, Little, Brown and C°, 1933, 1173 p., 4 doll.)

La gloire de Shakespeare étouffe celle de ses contemporains, auteurs dramatiques. George Rylands a raison d'attirer à nouveau

l'attention sur les rivaux du grand Will et de rééditer à bon marché les pièces les plus caractéristiques de cette merveilleuse période de floraison dramatique. Il a choisi les six pièces élisabéthaines les plus représentatives et par le sujet qu'elles traitent et par la place qu'elles occupent dans le développement du théâtre, depuis le « Tamburlaine » de Marlowe qui fixe le vers blanc jusqu'à Ford dont « *Tis pity she's a whore* » est plutôt l'œuvre d'une ère finissante par son souci d'explorer des situations psychologiques exceptionnelles, en passant par « *A woman killed with kindness* » de Heywood, le meilleur exemple du drame domestique, par « *The Revenger's Tragedy* » de Tourneur, pièce représentative de la tragédie de vengeance, inaugurée par Kyd et purifiée par Shakespeare dans « *Hamlet* », par le « *Bussy d'Ambois* » de Chapman, et par « *The white Devil* », la meilleure pièce de Webster. Le lecteur possède ainsi, sous forme réduite et à bon compte, les aspects principaux du théâtre élisabéthain et son plaisir esthétique à lire ces productions sera d'autant plus grand que la réimpression est d'une clarté remarquable et que les espacements lui donnent l'impression d'avoir sous les yeux une édition de luxe. La préface de George Rylands contient quelques notes vivantes et les textes qu'il donne ne sont pas expurgés.

Hazleton Spencer, l'actif professeur d'anglais de la Johns Hopkins University, que nous connaissons par, entre autres travaux, son anthologie de Vachel Lindsay (1) et par son étude sur le succès de Shakespeare à la Restauration (2) est poussé par les mêmes préoccupations que George Rylands, dans ses « *Elizabethan Plays* » mais il s'est assigné des limites infiniment plus vastes : son anthologie est composée de 28 pièces dont le choix est expliqué dans la préface ; les raisons données par Spencer sont tout-à-fait acceptables (3). Nous voici ici en possession des meilleures œuvres de

(1) *Selected Poems of Vachel Lindsay*, edited by H. Spencer. New York, Macmillan, 1931, 226 pp. 1.25 doll. Une bonne anthologie de ce poète.

(2) *Shakespeare Improved*, by H. Spencer. Cambridge, Harvard University Press, 1927, 406 pp. Une excellente étude sur le succès de Shakespeare à la Restauration et les transformations qu'il subit à cette époque : ainsi s'éclairent la mentalité d'une période et aussi les œuvres du grand Will car malgré la fermeture des théâtres (1642-1660) la Restauration reprend certaines traditions élisabéthaines.

(3) Voici la liste complète des 28 pièces : 1. Marlowe : *Tamburlaine* ; 2. Marlowe : *Faustus* ; 3. Marlowe : *The Jew of Malta* ; 4. Marlowe : *Edward II* ; 5. Lily : *Endymion* ; 6. Greene : *Friar Bacon* ; 7. Kyd : *Spanish Tragedy* ; 8. Jonson : *Every Man in his Humour* ; 9. Jonson : *Volpone* ; 10. Jonson : *The Alchemist* ; 11. Jonson : *Bartholemew Fair* ; 12. Chapman, Jonson, Marston : *Eastward Ho* ; 13. Chapman : *Bussy d'Ambois* ; 14. Marston : *The Malcontent* ; 15. Heywood : *A Woman Killed with Kindness* ; 16. Dekker : *The Shoemaker's Holiday* ; 17-18. Dekker : *The Honest Whore* I, II ; 19. Beaumont and Fletcher : *The Knight of the Burning Pestle* ; 20. Id. : *Philaster* ; 21. Id. : *The Maid's Tragedy* ; 22. Fletcher : *The*

l'époque, qui en illustrent le mieux les tendances et qui sont des meilleurs dramaturges. La réimpression de Spencer est évidemment plus serrée que celle de Rylands mais elle est claire et se lit sans fatigue, ce qui n'est pas toujours le cas des « omnibus volumes » dont celui-ci est un type parfait. Spencer s'est tout spécialement attaché à nous donner des textes auxquels on pouvait se fier et sa réédition est faite avec soin et exactitude; il n'a apporté que le minimum de changements aux textes primitifs. Quelques notes au bas des pages expliquent les difficultés principales et de brèves et substantielles introductions précèdent chaque pièce. Les « Elizabethan Plays » de Spencer se recommandent donc par l'abondance des matières, la précision de la réimpression et le prix modique.

F. DEL.

PEARSON (LU EMILY) : *Elizabethan Love Conventions*. (Berkeley (California), University of California Press, 1933, 365 p.)

L'amour conventionnel de l'époque élisabéthaine avec son adoration et son idéalisation de la femme, essence de beauté spirituelle et centre de toutes les aspirations de l'homme, n'est pas un produit spécifiquement anglais mais une importation européenne, elle-même issue de traditions vieilles de plusieurs siècles. Afin d'en expliquer la vraie nature, afin de la faire comprendre avec netteté en tant qu'aboutissement, spécialement chez Shakespeare (« the master poet who brought those ideas and fancies and beliefs to expression » p 297), Lu Emily Pearson élargit son sujet et refait l'historique complet de ce mouvement qui débuta chez les troubadours français. Son livre a le double mérite d'être à la fois pensé et senti; on assiste à l'épanouissement d'un genre en quelque sorte par le dedans, on accompagne le renaissant à sa découverte de l'amour, cette passion coupable du Moyen Age; à cette intensité vitale et cette valeur humaine s'ajoute la clairvoyance de l'esprit de synthèse : Emily Pearson démêle avec précision les différents courants qui se sont fondus dans la conception de l'amour chez Shakespeare.

Deux fois déjà avant le règne d'Elisabeth l'amour courtois avait enflammé l'imagination des poètes : une première fois celle de Chaucer qui dans son enthousiasme composa « Troilus and Criseyde », une seconde fois celle de Wyatt et de Surrey qui furent plutôt sensibles à la beauté de la forme; pour Chaucer l'influence italienne était un nouvel élan vers la vérité et la vie, pour Wyatt et Surrey

Wild-Goose Chase; 23. Webster : *The White Devil*; 24. Middleton : *A Trick To catch the old one*; 25. Middleton and Rowley : *The Changeling*; 26. Massinger : *A new Way to pay old Debts*; 27. Ford : *The broken Heart*; 28. Shirley : *The Lady of Pleasure*.

elle devenait une expérience de versification. Mais ces deux premières vagues d'italianisme ne laissèrent pas une impression définitive. Le sonnet (expression la plus parfaite de l'amour courtois) ne connut une vogue sans précédent que dans les années 90, après la publication de ceux de Sidney en 1591. Tout le monde écrivit des sonnets : aimer c'était en écrire, en écrire c'était aimer; l'amour passait pour être la grande influence qui formait un être; il ouvrait un monde inconnu d'émotions et de pensées.

Une interprétation adéquate de la portée et du caractère d'un mouvement aussi ample n'était possible qu'en remontant aux sources : Emily Pearson examine d'abord l'amour provençal, analyse la purification que Dante y a apportée, la condamnation de ses maux par Chaucer qui en rit d'ailleurs aussi (« we hear him laugh at the sheer absurdity of the code » p. 29), puis passe à Pétrarque et ensuite à Bembo et aux autres platoniciens du 16^e siècle. L'apport de Wyatt et Surrey est défini avec netteté : « the one was full of sturdy, practical common-sense; the other of the vague idealizing of youth; they were poles apart and the day for the union of their poetic portrayal of love was not yet come; but the seeds of Petrarchism and anti-Petrarchism were sown in English soil. » p. 74).

Ce Pétrarchisme s'épanouit dans ces innombrables collections de sonnets des années 90. Emily Pearson en fait une étude détaillée en essayant de démêler les idées essentielles qui les inspirent : Drummond, Constable, et Stirling célébreront l'amour idéal; il y aura un courant anacréontique, de jolies phrases et des Cupidons dans des jardins fleuris chez Lodge, Fletcher et Griffin; le sonnet pour Barnes, Percy, Barnfield n'est qu'un exercice; la désintégration de la mode apparaît chez Linche, l'auteur de *Zephiria*... Quant à Sidney, Daniel et Spenser ils essaient de révéler une conception personnelle sous une forme conventionnelle.

En même temps que se développe le Pétrarchisme, naissent les causes de l'anti-pétrarchisme qui est dû à des changements sociaux, religieux, économiques. La révolte contre tout le fatras artificiel du pétrarchisme trouve son meilleur porte-parole en Donne. N'allons pas croire pour cela que le rôle de ce dernier ait été purement négatif; il a voulu sonder le mystère de l'amour en rejetant toutes les conventions sous lesquelles il étouffait (« He did not discard conceits or satirise them because they were shallow or ridiculous. Rather he sought to go beyond their conventional ideas, beyond the usual portrayal of love in order to find what is lurking in the shadows » p. 228).

Tous ces courants contradictoires se concentrent enfin chez Shakespeare et se fondent en une philosophie de l'amour, équilibrée qui

combine la passion naturelle et l'adoration romantique, l'amour idéal et inaccessible et l'amour concret et accessible. Cette synthèse d'aspirations opposées est l'œuvre du génie shakespearéen.

F. DEL.

SISSON (CHARLES J.), ECCLES (MARK) & JONES (DEBORAH) :
Thomas Lodge and other Elizabethans. (Cambridge (Mass.),
Harvard University Press, 1933, 526 p., 5 doll.)

Voici un bon volume des presses de l'université de Harvard. En réalité ce sont cinq livres réunis sous le titre trop modeste de « Thomas Lodge and other Elizabethans » et qui n'ont de commun que la période examinée et la méthode d'investigation : sont consignés ici, les résultats des recherches sur la carrière d'un groupe d'élisabéthains, faites dans les archives des cours de justice; les hommes qui se sont voués à ce labeur ingrat du dépouillement de tous ces documents anciens ont été récompensés par nombre de trouvailles : ils ont exhumé des renseignements précis et indiscutables sur la vie, partant sur le caractère, de Thomas Lodge (article de Sisson), de Barnabe Barnes (article d'Eccles), de Lodowick Bryskett (article de Jones), de John Lily (article de Jones) et de George Buc (article d'Eccles). Ce volume est donc de première importance pour les biographes ultérieurs de ces élisabéthains, qui auront à leur disposition une documentation authentique mais, à côté de cet intérêt littéraire, il présente aussi un intérêt historique : nombreux sont les détails vécus et pittoresques sur la vie de l'époque. Les limites imposées par cette notice nous forcent à quelques généralités qui ne sont qu'un pâle reflet de l'abondance de la matière.

Dans le premier article le professeur Sisson a dépouillé la documentation sur Thomas Lodge qu'il nous présente au sein du milieu familial : la physionomie du père et des frères de Lodge s'éclaire grâce aux renseignements découverts, le père surtout, homme ardent, aimant la chicane et les procès, emprisonné pour dettes par deux fois, lord-maire,... Cet arrière-plan de vie bourgeoise et aisée tranche sur le caractère de Lodge lui-même qui ne put jamais s'adapter à la respectabilité des siens, types de riches citadins de l'époque; il résista à leurs prières, leurs avertissements, leurs menaces, refusa de se plier à la discipline qui lui aurait apporté stabilité et dignité, et préféra se joindre aux beaux esprits de la ville, s'abandonner aux impulsions du moment et de son génie; il perdit en fin de compte son patrimoine payant bien cher le privilège de composer quelques charmants poèmes lyriques, une ou deux pièces médiocres, quelques satires de second ordre, quelques romans et un opuscule

sur la défense du théâtre. Toute sa vie il resta dépensier et imprévoyant et jamais ne manifesta ce désir de mener une vie rangée comme l'exigeaient les siens. Etrange ironie ! cet homme qui refusa d'étudier la profession d'homme de loi, consacra une grosse partie de son activité à intenter des procès et ce jusqu'à la fin de sa vie; au fond cependant, cela n'est pas étonnant car Lodge ne nous apparaît ici que comme explorateur d'un nouveau domaine à côté de tant d'autres où il voulait affirmer son intelligence, sa force, ses désirs; en cela n'est-il pas un vrai élisabéthain? Et Sisson de tirer la morale en reprenant une phrase de Lodge lui-même : « Nature's gifts are to be used by direction : he had learning, but he applied it ill : he hadde knowledge but he blinded it with selfe-opinion ». Toutes ces indications que nous fournit Sisson sur la biographie de Lodge, permettent d'établir un rapport entre la vie et l'œuvre de l'écrivain : celle-ci contient des détails auto-biographiques, malgré l'affirmation de certains et cela est vrai non seulement de « A Looking Glass for London » mais même de son fameux roman « Rosalynde » auquel Shakespeare emprunta la matière de « As you like it » : ... dans une certaine mesure, Orlando est le jeune Lodge, tel qu'il se voyait, non tel qu'il était... »

Le second article est consacré par Mark Eccles au poète Barnabe Barnes; il a tout l'attrait d'une histoire de détective : un crime est commis sur la personne de John Browne, « recorder » de Berwick; quelles en sont les causes et quel en est l'auteur. Eccles débrouille l'écheveau très emmêlé des haines et des intrigues des « Borders » et établit que Barnes est le coupable et qu'il n'a été qu'un instrument entre les mains de Rafe, Lord Eure, ennemi juré de John Browne. Barnes est emprisonné mais il s'échappe en 1598 et depuis cette date on avait perdu sa trace; mais voici un document nouveau qui nous le montre à Durham, vivant sans être inquiété par la justice; des grands ont dû intervenir en sa faveur. Eccles complète aussi notre connaissance des amitiés de Barnes et découvre des preuves nouvelles de l'identification du « Lynus » de certaines satires contemporaines avec Barnes. Quant à la valeur littéraire de Barnes, elle est secondaire : il est plus grand par ses intentions et ses désirs que par ses créations.

Lodowick Bryskett fait l'objet du troisième article. Depuis quelques années on s'intéresse davantage à cet ami de Sidney et Spenser et en 1927 a paru l'étude de Plomer, basée sur ses recherches dans les archives; Doborah Jones ne fait donc que la compléter ici et enrichit notre connaissance des affaires domestiques (maris et enfants) de Lucrèce, la sœur de Bryskett, donnant ainsi plus de relief au milieu familial dans lequel Bryskett vécut («... there is an

intrinsic if not great value in being able to set B. against a family background of some detail... » p. 358). Deborah Jones signale en passant que des échos des élégies de B. se retrouvent dans le Lycidas de Milton.

L'article suivant est aussi de Deborah Jones et il corrige par son pittoresque ce que le précédent avait de terne : nous voyons le précieux John Lily mêlé (en 1605) à une querelle toute prosaïque dont le point de départ est un fait bien futile : une corde à linge coupée par un voisin; ce petit épisode de la vie de Lily est bien savoureux quand on songe au caractère de son œuvre. La découverte de D. Jones fixe aussi un autre détail biographique : on savait que Lily habitait le quartier de l'hôpital « St. Bartholomew » mais l'emplacement de sa maison était inconnu; le voici déterminé avec une quasi certitude.

Le volume se termine par l'importante étude que Mark Eccles consacre à George Buck, « Master of the Revels ». Il nous retrace un portrait vivant de cet homme « né pour être savant mais courtisan par profession, entravé dans ses réalisations par le conflit des circonstances et des penchants naturels,... censeur respectueux de la vérité et des princes... » p. 505) et les manifestations multiples de son activité de soldat, d'écrivain, de courtisan, d'historien (auteur d'une vie de Richard III), de « master of the Revels », fonction enrichie d'un devoir nouveau, celui d'autoriser la publication des pièces de théâtre,... Eccles démêle aussi les complications de la succession de George Buck nées des faux testaments produits par Stephen Buck, fils de sa sœur Cecily, ainsi que celles de la paternité des œuvres de George Buck que s'attribue le fils du faussaire Stephen dont le nom était aussi George Buck.

F. DEL.

SHAKESPEARE : *Le Roi Henri IV*. (Paris, Les Belles Lettres, 1932, 2 vol., 239+260 p. Texte et traduction de Félix Sauvage).

SHAKESPEARE : *La Tragédie de Coriolan*. (Paris, Les Belles Lettres, 1934, XVI+290 p. Texte et traduction de Jules Derocquigny.)

« Les Belles Lettres » de Paris publient une série de textes anglais accompagnés en regard de leur traduction française, les œuvres de Shakespeare formant la « Collection Shakespeare ». Désireux de rester fidèles à l'allure générale des originaux, les traducteurs rendent la prose par la prose, les vers blancs par des vers non rimés et les vers rimés par des vers rimés. La « Collection Shakespeare » est donc l'effort le plus sérieux pour communiquer de façon adéquate aux lecteurs français le génie dramatique du grand Will.

Félix Sauvage nous présente Henri IV en une préface qui contient d'utiles renseignements destinés à mieux faire apprécier la pièce et la rend en français en une traduction souvent excellente : beaucoup de vers sont d'une belle frappe rythmique et rappellent le mouvement aisé de la poésie dramatique du grand siècle, les discours de Falstaff sont enlevés avec exubérance, l'ardeur indignée de Hotspereur garde son élan, les jeux de mots sont rendus avec bonheur... Mais Félix Sauvage est vinculé par le procédé de la Collection qui rend à merveille, il est vrai, l'impression d'ensemble d'une pièce mais force le traducteur à comprimer son texte en des limites fixes et partant à commettre de petites fautes de détails : tel passage sera allongé, tel autre simplifié, telle accumulation d'adjectifs sera réduite,... Et puis il y a par moments une légère atténuation de la truculence naturaliste qui, jointe au rythme de l'alexandrin, donne à la traduction un petit cachet classique et ordonné; mais ce sont là fautes vénielles comparées aux mérites de la version. J'ajoute que le correcteur des épreuves a laissé passer plusieurs fautes d'impression.

Le dernier volume de la « Collection Shakespeare » (Coriolan, traduit par Derocquigny) est égal aux précédents et témoigne de la même probité intellectuelle : toutes les difficultés ont été scrupuleusement étudiées et résolues avec bonheur; comme Sauvage, Derocquigny a le sens de la précision et des nuances et comme lui, manie l'alexandrin avec élégance et souplesse; malgré les restrictions imposées par la méthode, sa traduction est fidèle et précise.

F. DEL.

MASSINGER (PHILIP). *The City-Madam, a comedy*. Edited with an introduction and notes by Rudolf Kirk. Princeton, Princeton University Press, 1934, 183 p., (Princeton Studies in English, n° 10).

Il y a quelque temps nous avons signalé le succès de Philip Massinger (1583-1640) auprès des étudiants de l'université de Princeton qui choisissent l'édition critique d'une de ses pièces comme travail de doctorat et à cette occasion nous avons dit tout le bien que nous pensions des volumes déjà parus, les derniers étant « The Bondman » (1932, ed. Spencer) et « The Duke of Florence » (1933, ed. Stockholm); voir Revue de l'Univ., 1933, oct.-nov., p. 104-105. Cette année « The City-Madam » est présenté par Rudolf Kirk, actuellement professeur d'anglais à la Rutgers University. Il reproduit l'in-quarto de 1658 en y ajoutant les lectures des autres éditions; son travail est fait avec soin et les notes qu'il nous donne sur les allusions à des faits, des situations, des épisodes,... contem-

porains sont très utiles; ici le lecteur moderne trouve tous les renseignements nécessaires à la compréhension adéquate de la pièce. L'introduction traite les sujets habituels : texte, éditions, succès théâtral, adaptations...; les remarques sur la valeur littéraire de « The City-Madam » sont pertinentes : Kirk insiste à juste titre sur l'absence d'unité d'action de cette comédie de mœurs domestiques : le dramaturge voulait en premier lieu donner une bonne leçon à ces femmes de marchands enrichis qui veulent faire les grandes dames et se rendent ridicules (voir spécialement : acte IV, scène 4) mais son intention première s'est transformée et un second thème s'est ajouté à la pièce, à savoir la coquinerie du frère du protagoniste Sir John Frugal.

F. DEL.

MUTSCHMANN (H.) : *Further Studies concerning the origin of « Paradise Lost »*. (Tartu, 1934, 55 p., 4 sh., 6d.)

Nous avons déjà signalé le centre d'anglicistes de l'université de Tartu (Dorpat) en Esthonie et en particulier l'intérêt qu'ils portent à Milton. L'opuscule du professeur Mutschmann en est une nouvelle preuve. L'« History of Britain » de Milton est la narration des invasions successives de l'Angleterre par le légendaire Brutus, par César, par les Anglo-saxons, par les Danois, et par les Normands. Milton en prévoyait une sixième par les Espagnols avec leur Armada, heureusement repoussée grâce à l'intervention de la Providence (1588); voir fin de « Of Reformation in England » (1641). Tout cela formait une matière admirable destinée à une épopée nationale qui montrerait l'élévation et la grandeur de l'Angleterre; mais ce ne fut qu'un projet dont Milton fut détourné par son état de santé et par le changement du goût du public, devenu plus puritain et moins épris de poésie imaginative. Mais ces visions magnifiques de jeunesse ne sombrèrent pas dans l'oubli et Milton en incorpora ce qu'il put dans ses œuvres subséquentes, le livre 6 du « Paradise Lost » étant l'écrin qui reçut les matériaux destinés à la partie épique sur l'« Armada ». Pour prouver cette affirmation purement gratuite, le professeur Mutschmann se sert d'une méthode d'investigation psychologique ingénieuse : les constellations verbales (word-constellations) c'est-à-dire des groupes de mots significatifs réunis pour exprimer une idée donnée; s'il y a donc parallélisme des constellations verbales entre ce livre 6 du P. L. et la documentation sur l'« Armada », la démonstration est faite. Or Mutschmann en découvre une infinité entre ce livre 6 et d'une part le passage sur l'« Armada » à la fin de « Of Reformation » ainsi que d'autre part les sources consultées par Milton (Ubal dini et

Camden) car nous savons que le poète avait l'habitude de soigner sa documentation. Chaque exemple séparé n'est pas convaincant, Mutschmann s'en rend parfaitement compte, mais il insiste sur la valeur cumulative des rapprochements. La plaquette de Mutschmann n'est donc pas une simple étude de sources mais elle illumine le processus de l'activité mentale et littéraire du poète ainsi que le pouvoir fascinateur des mots sur lui. Mutschmann complète sa petite étude sur le parallélisme des constellations verbales en indiquant les « sources » du fameux sonnet sur Shakespeare (1630).

F. DEL.

CRABBE (GEORGE). *An anthology chosen by F. L. Lucas*. Cambridge University Press, 1933, 227 p., 3 sh. 6 d.

Dans la série des « Poets in brief » que F. L. Lucas édite pour l'Université de Cambridge et dans laquelle ont déjà paru Tennyson et Beddoes recommandés ici même, est publiée cette année une anthologie de l'œuvre poétique de George Crabbe (1754-1832). F. L. Lucas reste fidèle à sa méthode : il donne de longs extraits tels que « Smugglers and poachers » et « Flirtation » mais aussi un grand nombre de courtes citations et de distiques mémorables; son choix est toujours judicieux et largement représentatif du poète. Regrettons que le débutant ne puisse trouver ici aucun renseignement bibliographique. L'introduction contient une biographie de Crabbe, esquisse très brève, et, partie infiniment meilleure, une appréciation critique qui met bien en relief les traits caractéristiques de la physionomie de Crabbe : celui-ci est un poète de transition qui appartient au classicisme finissant et au romantisme naissant, il vit entre deux siècles, entre la raison et le rêve (p. xxix); le distique rimé, la forme métrique qu'il a adoptée, convient à merveille à son art fait de touches juxtaposées; et ces notes successives sont toujours des détails réalistes et concrets qui témoignent d'un bel esprit d'observation; Crabbe excelle dans la nouvelle en vers, genre peu cultivé, et son sujet est souvent l'histoire du développement d'un caractère, ascension ou dégradation morale (p. xxiii); ce qui ne doit pas faire perdre de vue que ses descriptions de la nature sont de la bonne littérature et sont peut-être la partie permanente de son œuvre (xxxi); et sur l'attitude de Crabbe vis-à-vis de notre existence humaine Lucas fait la remarque : Crabbe se rit des rêves mais il les envie et il nous conseille d'oublier le romanesque et l'aventure et d'accepter la réalité.

F. DEL.

RHYDDERCH (DAVID). *Jane Austen. Her life and art.* With an introduction by Leonard Huxley. London, Cape, 1932, 252 p., 7 sh. 6 d.

Depuis quelques années Jane Austen semble intéresser davantage les spécialistes des lettres anglaises et même le grand public : les presses de l'Université d'Oxford réimpriment ses romans dans la collection des *World's Classics*; « *Pride and Prejudice* » paraît en français sous le titre de « *Les cinq filles de Mrs. Bennett* » (Plon, 1932) qui est d'ailleurs une traduction insuffisante; des articles séparés et des études d'ensemble sont publiés à intervalles assez rapprochés : que l'on songe aux travaux de Brimley Johnson, Linklater, Bailey,... au dictionnaire d'Apperson signalé ici même, à la réédition des lettres de Chapman (1932) et à la bibliographie de Keynes (1929). Par sa petite étude Rhydderch se joint à ce chœur d'admirateurs : il consacre une cinquantaine de pages à la vie paisible de Jane Austen et environ 200 aux divers aspects de son art; il écrit simplement, sans recherche et son ton est plutôt celui de la conversation facile et agréable; les touches successives qui doivent recréer la physionomie de Jane Austen sont justes et les appréciations critiques témoignent de discernement : Rhydderch évoque entre autres choses le caractère aimable de la romancière, sa philosophie simple et reconfortante, l'ordre, la cohérence, l'unité, l'homogénéité de son œuvre, la délicatesse, la lucidité, la correction, la délicieuse innocence de son art, la psychologie réservée mais néanmoins vivante de ses personnages dont elle dépeint les petites joies quotidiennes, la multiplicité des caractères et des types composés de traits empruntés aux personnes de son entourage, etc., qualités qui donnent un cachet classique à ses romans : perfection de la forme et de la composition, universalité de l'humanité dépeinte.

F. DEL.

COLERIDGE. *Select poetry and Prose.* Edited by Stephen Potter. London, The Nonesuch Press, 1933, 821 p., 8 sh. 6 d.

MORRIS (WILLIAM). Edited by G. D. H. Cole. London, The Nonesuch Press, 1934, 671 p., 8 sh. 6 d.

Outre leurs éditions de luxe à tirage limité, les Presses Sans Pareilles de Londres (*The Nonesuch Press*), publient des volumes ordinaires, entre autres une édition des classiques dans laquelle ont déjà paru Blake, Donne et Hazlitt; voici les tomes consacrés à Coleridge et William Morris qui, comme les précédents, sont des anthologies extraordinairement riches et des livres présentés avec goût. Leur charme extérieur est bien fait pour les rendre populaires : reliure sobre, format pratique, poids relativement léger, impression lisible malgré l'abondance des matières. Leur valeur

intrinsèque est de premier ordre : les ouvrir au hasard et en lire quelques pages c'est trouver matière à d'intéressantes méditations, critiques ou métaphysiques quand il s'agit de Coleridge, sociales et artistiques quand il s'agit de Morris. Mais ces anthologies se distinguent aussi par les copieux extraits qui nous permettent de nous faire une idée adéquate de la personnalité et de la production des deux écrivains : de Coleridge nous avons : ses pièces de poésie de valeur durable (« Frost at Midnight », « The Ancient Mariner » dans ses deux versions), ses commentaires littéraires et psychologiques, ses considérations religieuses et métaphysiques, ses lettres si révélatrices avec leur introspection mi-consciente, bref un choix judicieux de sa production; Stephen Potter qui a préparé ce volume, complète les extraits par d'abondantes notes (une centaine de pages) riches en références et renseignements. G. D. H. Cole qui s'est occupé du volume William Morris, divise les extraits en « Stories in Prose », « Stories in Verse », « Shorter Poems » et « Lectures and Essays »; dans sa préface, il justifie le choix de ses extraits qui doivent être l'expression des aspirations sociales et artistiques de l'écrivain. Ces deux volumes de la « Nonesuch Press » célèbrent dignement deux anniversaires, celui du centenaire de la mort de Coleridge, et celui du centenaire de la naissance de William Morris.

F. DEL.

MACLEAN (CATHERINE MACDONALD). *Dorothy Wordsworth*. London, Chatto & Windus, 1932, 439 p., 15 sh.

Ce gros ouvrage de Catherine Maclean est, je crois, la première biographie pénétrante et détaillée de Dorothy Wordsworth, la sœur du célèbre poète William Wordsworth. C. Maclean a pénétré avec tant de finesse jusqu'au fond de la personnalité de cette femme supérieure qui fut une sœur unique, que le portrait qu'elle nous donne de celle-ci est vivant, parfait, émouvant et de plus authentique; C. Maclean s'est en effet inspirée des sources réelles, le journal et les lettres de Dorothy elle-même, et l'usage qu'elle en a fait témoigne de beaucoup de probité, de sincérité et d'habileté. Jusqu'à présent Dorothy ne semble guère avoir été heureuse dans ses biographes qui, malgré leur affection pour son âme d'élite, ne l'avaient traitée, pourrait-on dire, qu'en fonction de personnalités plus importantes, son frère William ou son ami Coleridge; dans le livre de C. Maclean, Dorothy occupe le centre et les grandes figures littéraires de l'époque deviennent secondaires; voilà qui augmente l'intérêt de l'ouvrage dont l'arrière-plan est peuplé de personnages et d'écrivains dont les moindres gestes intéressent l'historien littéraire. C. Maclean se montre psychologue subtile, sympathique et délicate; son émotion et sa tendresse sont des qua-

lités si bien en rapport avec la nature intime de Dorothy elle-même; le frémissement sensible de sa narration est l'écho même de la vie intense qui chante dans les souvenirs écrits laissés par Dorothy; car C. Maclean a construit son personnage à la façon des romanciers mais au lieu de puiser dans son imagination elle s'en est strictement tenue à sa documentation; son ouvrage n'est donc pas une espèce de biographie romancée mais un portrait conforme à la réalité de la vie profonde de Dorothy.

Cette sœur exquise qui sacrifia les multiples ressources de sa riche personnalité à son frère, a mené une vie dont le développement est intimement lié à celle du poète. Tous deux ont connu de belles années dans la première partie de leur existence, la période la plus riche et la plus significative; aussi C. Maclean s'est-elle arrêtée dans sa biographie de Dorothy à l'année 1813, qui est en effet une date importante : des deuils frappent les Wordsworth et ils vont se fixer à Rydal Mount. Toute cette première partie de la vie de Dorothy est retracée dans sa riche diversité, depuis l'enfance l'adolescence, en passant par les années merveilleuses participant aux enthousiasmes de William et de Coleridge, jusqu'à cette année 1813 qui marque la fin d'une évolution : les dons naturels de Dorothy, sa sensibilité si fertile et son imagination, sont à peu près étouffés par les soucis matériels, les tâches domestiques quotidiennes, les ennuis de famille; « ... étudier la vie de Dorothy, est-il dit dans la préface, c'est assister au rabougrissement, sous l'influence des détails prosaïques de l'existence, d'une femme qui cherchait avant tout la plénitude de la vie et dont la capacité de vivre intensément confinait au génie ». Car par tempérament Dorothy était une dévouée, qui concentra toute son affection sur son frère, ce grand sentiment lui barrant probablement la route de l'amour. Dorothy toute entière est dans ce livre de C. Maclean avec son attachement attentif, sa tendresse inépuisable, sa délicatesse féminine, son amour de la nature, sa sincérité, sa compréhension, sa justesse d'observation..., bref tout ce qui fait de Dorothy une grande âme car « son élément était non la terre mais le feu... et à travers la vivacité de ses mouvements on sentait emprisonné l'éclat passionné de ses pensées » (p. 265). Et cette âme d'élite s'usa en tracas et en inquiétudes non pour elle-même mais pour ceux de son entourage, en particulier Coleridge et surtout son frère qu'elle aida tant au point de vue matériel et familial qu'au point de vue intellectuel et sentimental. (1)

F. DEL.

(1) Au moment d'envoyer ces notes à l'impression, nous constatons la publication d'une autre étude sur Dorothy Wordsworth par Ernest de Selincourt et une nouvelle réimpression de son Journal en sept. 1934. (Ed. Knight, London, Macmillan, 8/6.)

HOFFMAN (HAROLD LEROY). *An Odyssey of the soul*. Shelley's Alastor. New York, Columbia University Press, 1933, 173 p., 14 sh. 6 d.

Depuis plusieurs décades les études de sources se font de plus en plus nombreuses et sont d'excellents sujets de thèses universitaires; malheureusement ce ne sont souvent que de simples catalogues de passages parallèles et de sèches nomenclatures d'emprunts de forme ou d'idées. Cette méthode a cependant évolué et pris une ampleur plus vaste probablement sous l'influence des « stream of consciousness novels » qui visent à rendre la totalité de la conscience et de la subconscience d'un personnage, large fleuve qui charrie une étrange association d'idées et de sensations disparates; le critique qui s'attache à la recherche des sources élargit maintenant son champ d'investigation et porte son attention sur tous les courants qui sont entrés dans la composition d'une œuvre littéraire; celle-ci est une somme dont il doit retrouver les postes séparés, ceux-ci étant les expériences, les aventures, les habitudes, les lectures de l'auteur. De cet étrange amalgame qu'est l'idiosyncrasie de l'artiste il dissocie les éléments constitutifs et établit ce que le créateur doit à ses devanciers spirituels, à son éducation, à ses enthousiasmes intellectuels; cette dissection fait du critique littéraire aussi un psychologue qui étudie le mécanisme du génie créateur et le processus par lequel s'est précipité dans le creuset d'une âme d'élite une multiplicité hétéroclite de sentiments, d'opinions, de conceptions... Un des bons exemples de cette méthode est « The road to Xanadu » du professeur américain Lowes qui, recherchant les sources du « Ancient Mariner » et de « Kubla Kan » dans les lectures de Coleridge, précise les lois de la mystérieuse alchimie qui ont présidé à la formation de ces poèmes. Le livre que Harold Leroy Hoffman, professeur à l'Université de Miami, consacre à Shelley fait partie de cette même classe d'ouvrages et en est un très bel échantillon. Hoffman rétablit si l'on veut l'atmosphère intellectuelle, sentimentale, morale dans laquelle Shelley avait vécu jusqu'au moment de la rédaction de son poème; il évoque ce riche tissu d'associations qui forment la conscience du poète; ainsi replacé dans sa zone véritable « Alastor » devient plus accessible au lecteur actuel et maint groupement logique, mainte combinaison d'images, à première vue discordants, acquièrent une valeur spéciale et une force nouvelle si on les examine à la lumière des tendances et des goûts de l'époque. La critique de Hoffman n'est pas seulement littéraire et psychologique mais aussi utilitaire : il rend compréhensible une œuvre que les spécialistes se sont plus à trouver peu cohérente et ambiguë et l'affranchit des reproches

qu'on a formulés; il y a étroite corrélation entre la préface et le poème lui-même; celui-ci est le développement logique d'une idée et l'allégorie se poursuit jusqu'au bout, alourdie, il faut bien le concéder, d'une trop riche luxuriance d'images; Hoffman rend un grand service en présentant un « Alastor » intelligible.

Le professeur américain commence par rappeler les circonstances matérielles qui ont donné au poète le recul nécessaire pour présenter objectivement certaines préoccupations qui forment la trame d'« Alastor » : l'idée de la mort et la tendance nympholepte. La santé de Shelley s'est améliorée et les menaces de tuberculose ont disparu à la suite de son excursion et de son repos le long de la Tamise; la hantise de la mort qui s'attachait à son état physique perd de son importance subjective. Il en est de même de son autre préoccupation : il a trouvé en Mary une compagne dont les aspirations cadrent avec les siennes et cette réalisation de son idéal lui fournit le détachement nécessaire à la représentation artistique de celui du héros d'« Alastor ».

Toutes les explications de Hoffman tendent en premier lieu à l'éclaircissement de l'allégorie qui n'est nullement complexe; elle est l'expression d'une seule tendance intéressante et malheureuse de l'esprit humain : la poursuite d'un idéal inaccessible parce qu'il n'est que la projection des plus sublimes désirs de notre âme; Shelley décrit la vie intérieure d'un poète voué à la mort parce que hanté de ce rêve; autre Narcisse, celui-ci n'est au fond obsédé que de l'amour de soi; son lot est la solitude et l'esprit vengeur (αλαστωρ) qui le conduit à sa perte est en lui-même.

Ces désirs de l'esprit ne sont pas directement décrits et analysés mais rendus sensibles au lecteur sous forme symbolique et cette forme symbolique est l'expression des idées et de la sensibilité de Shelley. Les deux grands chapitres du travail de Hoffman sont donc consacrés d'une part aux conceptions philosophiques du Shelley de 1815 et d'autre part à la richesse d'images inconsciemment surgies de ses propres sensations et de ses lectures; c'est l'étude d'« Alastor » au double point de vue traditionnel du fond et de la forme. Pour le fond Hoffman retrace très bien ce que Shelley doit au XVIII^e siècle et à l'école de Locke, Berkeley, Drummond et en quoi la nature, le caractère et la formation de son héros sont bien conformes à la psychologie des sensations. Pour la forme et les thèmes littéraires Hoffman s'aventure sur un terrain moins stable et les parallèles qu'il signale sont parfois assez lointains mais il se montre chercheur perspicace et esprit subtil et facilite notre compréhension du texte par ses observations sur les ressemblances entre le poème et des épisodes de la vie de Shelley :

aventures, impressions, lectures; sur ce dernier point il est très explicite et nous montre la dette de Shelley envers Wordsworth, Mrs. Radcliffe, Southey, Paltock, Miss Owenson, Burnet (auteur du XVII^e siècle dont la « *Telluris theoria sacra* » devait être connue de Shelley), etc.

L'étude de Hoffman se termine par une conclusion de quelques pages qui est un résumé aussi concis que précis et par d'abondantes notes qui élucident des questions de détail. F. DEL.

WHITE (NEWMAN I.). *The Best of Shelley*, edited with an introduction and notes. New York, Thomas Nelson and Sons, 1932, XLVI + 531 p.

Voici le meilleur de Shelley avec le meilleur commentaire. Cette simple et modeste anthologie est accompagnée de notes qui en font une excellente introduction à l'étude de Shelley. Le débutant qui abordera ce poète en se laissant guider par Newman White, professeur à la Duke University, aura une idée très complète et fort adéquate de son art et de sa personnalité. White a longuement étudié la production shelleyenne et la critique qui s'y apporte et son interprétation large et compréhensive fait de Shelley un être humain, doué d'ardents enthousiasmes intellectuels et libertaires mais dénué de sens pratique, il nous le montre conditionné dans son évolution par des influences prépondérantes (gothicisme, Godwin, les classiques). Cette préface qui présente d'abord une simple chronologie des faits biographiques établis, et ce — procédé excellent — encadrée des événements contemporains, est peut-être le portrait de Shelley le plus juste qui ait été présenté sous une forme réduite. Au mérite de cette préface s'ajoute l'excellence du commentaire à la fin du volume. Celui-ci éclaire le lecteur sur l'atmosphère et la nature générale de chaque poème : date de composition, idées principales, sources, circonstances; les nombreux renvois d'un poème à l'autre permettent au lecteur de saisir l'évolution et l'essence de la nature de Shelley. Le travail de White est donc un historique du développement de la pensée shelleyenne et ce avec textes à l'appui. Inutile de dire que ces textes sont bien choisis : un homme comme White qui apprécie si justement Shelley ne peut se tromper dans sa sélection; on trouve ici ce que le poète a écrit de plus significatif. F. DEL.

WEAVER (BENNETT) : *Toward the Understanding of Shelley*. Ann Arbor, University of Michigan Press, 258 p., 2.50 doll.

Shelley est, dit-on généralement, un disciple du 18^e siècle et de Godwin; mais ce faisant on néglige une autre source à laquelle il s'est largement abreuvé, à savoir la Bible. Aussi pourrait-on

lui appliquer la phrase que Wordsworth consacrait à Milton : « il avait une âme hébraïque et toutes choses en lui tendaient au sublime ». Sa prose et sa poésie sont imprégnées d'idées et d'images fixées en lui par une lecture constante des livres saints (voir par ex. les témoignages de Mary); en lui se reflète l'esprit hébraïque avec ses aspirations, ses tendances et ses passions. Une interprétation plus saine de Shelley n'est donc possible que si l'on insiste sur la dette qu'il a contractée envers la Bible et sur la similitude entre les tendances profondes de son être et celle des livres saints. C'est à ce travail de comparaison que s'est attaché Weaver en s'arrêtant non à de mesquines ressemblances de forme extérieure mais à celles, plus importantes, de la pensée. Il y a beaucoup d'habileté dans son livre, trop peut-être; car on peut se demander si certaines idées sociales de Shelley, conformes à celles de la Bible, sont bien tirées de celle-ci et si elles n'appartiennent pas plutôt au fond commun de l'humanité avide de liberté; Weaver s'est rendu compte de cette difficulté quand il signale par ex. p. 126 : « It is this very kinship between the poet and the prophet with the great similarity existing among the prophets themselves that makes it impracticable to isolate those distinct ideas which Sh. may have take from the Hebrew storehouses of social passion. » Et puis est-ce un cas d'idiosyncrasie bien marquée que cette emprise de la Bible sur Shelley; n'est-elle pas l'inspiratrice d'autres poètes car les livres saints sont la lecture quotidienne des anglais. Quoi qu'il en soit l'étude de Weaver rétablit l'équilibre rompu par les adeptes des influences des philosophes français et de Godwin; n'oublions pas en effet que le culte que Shelley voua à Godwin ne fut que passager tandis que son admiration pour la bible fut durable; c'est en elle qu'il trouva la satisfaction de son immense aspiration de la religion de l'humanité dont Jésus était le représentant le plus parfait. Et cet intérêt de Shelley pour la bible s'explique par l'identité des abus sociaux entre l'époque du poète et celle des penseurs hébraïques : évidemment les phénomènes extérieurs de l'organisation sociale étaient différents mais les aspirations fraternelles étaient identiques. Et les symboles de l'injustice sociale : prêtres, rois, aristocrates, juges,... sont pour les hébreux comme pour Shelley hypocrites, ambitieux, fiers, cruels,... Il y a donc des deux côtés ressemblance des conditions économiques et des tendances imaginatives et intellectuelles : libérer l'existence humaine de tout ce qui la blesse et la préparer à la liberté qui est son droit naturel. Weaver passe alors en revue les œuvres de Shelley et analyse en détail les traces qu'y ont laissées les grands livres bibliques et les grands thèmes hébraïques.

F. DEL.

WELLER (EARLE VONARD) : *Autobiography of John Keats, compiled from his letters and essays*. (Stanford University Press, 1934, 409 p., 23 sh.)

Harry Buxton Forman, l'éditeur d'un grand nombre d'œuvres de Keats, a dit quelque part : « la meilleure biographie de Keats, en tant qu'homme et tant que poète, a été écrite par lui-même sans qu'il s'en aperçoive ». C'est attirer l'attention sur l'importance et la valeur unique des lettres du poète. Celles-ci étant nombreuses et contenant nécessairement des répétitions, Weller a eu l'idée de nous les présenter dans leur essence, c'est-à-dire qu'il en a éliminé les redites, les formules de politesse, les finales,... bref tout ce qui est purement occasionnel et adventice; de plus il a suivi un ordre strictement chronologique dans la narration des événements en opérant quelques minimes transpositions; nous voici donc en présence d'un récit continu, d'une autobiographie comme le titre l'indique. Cet enchaînement de lettres, habilement présenté, est le meilleur exposé de la vie du poète, de ses aspirations et croyances littéraires, de sa philosophie, de sa personnalité : Keats se révèle inconsciemment à nous et l'image que nous nous faisons de lui en suivant cette autobiographie diffère de la conception romantique d'un Keats mourant incompris et blessé au milieu d'un monde hostile; au contraire, dit Weller dans sa préface, ces lettres prouvent que Keats est un individu normal capable de s'intéresser aux questions d'argent et choses prosaïques, capable de juger son œuvre avec équilibre,... Cette autobiographie ne peut évidemment remplacer les lettres elles-mêmes, Weller n'a eu ni l'intention ni la prétention de la substituer à celles-ci pas plus qu'il n'a voulu remplacer les analyses critiques des Colvin, Amy Lowell,... il a voulu simplement rendre Keats plus accessible à tous et il a parfaitement réussi.

F. DEL.

BALDWIN (STANLEY E.) : *Charles Kingsley*. (Ithaca, Cornell University Press, 1934, 207 p., 2.50 doll.)

KINGSLEY (CHARLES) : *The Heroes. Drawings by Helen H. Kihn*. (New York, Mc Bride, 1930, 238 p., 2.50 doll.)

Charles Kingsley (1819-1875) a été fort négligé des critiques littéraires actuels. Et cependant Kingsley est un type représentatif de son époque : sa vie, ses préoccupations, son œuvre reflètent à merveille les façons de sentir et de penser des meilleurs victoriens et il occupe une place dans l'histoire de l'émancipation sociale du 19^e siècle par sa présentation des problèmes économiques et moraux dont certains sont encore bien actuels, et cela en fonction de la religion chrétienne, c'est-à-dire protestante. C'est sous cet aspect

de penseur et subsidiairement de littérateur que l'étudie Stanley Baldwin, professeur à la « Colgate University »; il nous le présente avec justesse et impartialité mettant en balance ses qualités et ses défauts et nous retrace de façon vivante et alerte sa carrière d'écrivain et de propagandiste politique, religieux et social mettant son idéalisme ardent au service de la cause des pauvres et des déshérités; ce zèle passionné, soutenu par une rare indépendance d'esprit contribue à hâter la solution des difficultés du moment. N'allons pas croire que Kingsley fût un révolutionnaire cherchant à faire table rase et à renverser l'organisation et l'ordre actuels, il croyait fermement au rôle des aristocrates et de la Chambre des Lords, c'était un grand cœur rappelant les classes privilégiées au sens de leurs devoirs et de leurs responsabilités envers les humbles. Kingsley fut aussi professeur, homme de science, théologien, historien, mais il ne fit jamais autorité en ces matières; il était plutôt le poète ardent dont la vive imagination s'abreuvait à toutes les sources de la connaissance pour en transmettre l'intérêt et la beauté aux autres. La vie de Kingsley fut bien remplie : il fut absorbé par ses fonctions de prédicateur, de professeur, de réformateur; il s'intéressa et participa à l'agitation politique et religieuse (Oxford Movement, Chartism) et sa controverse avec Newman est restée célèbre. Après avoir démontré que les deux influences prépondérantes qui ont formé Kingsley, sont d'une part Thomas Carlyle qui lui inspira ses idées sociales et politiques, et d'autre part Frederick Maurice dont il adopta les conceptions théologiques, Baldwin passe en revue la production littéraire de Kingsley : « Yeast » (1848, mais publié en livre en 1851) encore intéressant pour l'historien des conditions sociales, « Alton Locke » (1850) roman le plus caractéristique de Kingsley qui redit de façon vivante et réaliste l'inquiétude des « Hungry Forties », mieux que tout autre roman contemporain sur le même sujet (« Mary Barton », 1848, de Gaskell; « Hard Times », 1854, de Dickens; « Felix Holt », 1866, de George Eliot) et qui tend à montrer que seul le sens de la fraternité générale peut sauver le monde du chaos économique, ... et enfin les romans historiques : « Hypathia » (1851) histoire d'une âme antique qui trouve enfin dans le christianisme une philosophie religieuse conforme à sa nature, l'œuvre soutenant avantageusement la comparaison avec « Marius l'épicurien » de Pater (... Kingsley's book is more epic in sweep, more spontaneous in its style, more thrilling in its plot, more daring in its conception, p. 143) et « Westward Ho » (1855), peinture de la vie élisabéthaine dont l'héroïsme est inspiré par le protestantisme et qu'il faut placer à côté de « Kenilworth » de Scott. Mais quelle que soit l'époque dans laquelle Kingsley fasse

vivre ses héros, toujours domine l'affirmation que le christianisme est la seule règle de vie, l'œuvre littéraire de Kingsley n'étant ainsi que le prolongement de son activité religieuse. Dans sa conclusion, le professeur américain condense ces caractéristiques avec précision et grâce à une infinité d'autres notes et traits précise la physiologie de Kingsley comme homme, pasteur (« ...his theology is a curious mixture of tradition and emotion p. 181) et écrivain (« ...insight into human nature,... accurate description of nature,... ability to select vivid and picturesque details,...)

Grand animateur de la Grèce dont l'héroïsme correspondait à l'ardeur de sa propre nature, Kingsley a narré à nouveau pour les enfants les aventures fabuleuses de Persée, de Jason et de Thésée sous le titre de « The Heroes » (1856). Ce livre agaçant parfois par son côté moralisateur et chrétien, n'en reste pas moins séduisant par sa prose musicale et par l'attrait des exploits surhumains. La jolie édition de la firme Mc Bride en favorisera la diffusion : elle est agréablement imprimée et les dessins de Helen H. Kihn sont fort réussis : les attitudes des personnages, légèrement figés et hiératiques, évoquent maints détails des vases grecs; les contours et les lignes ont l'élégance discrète des dessins antiques; l'impression d'élan, d'envol, d'aspiration, caractéristique de l'œuvre elle-même, se retrouve dans les dessins, dans la courbe des vagues, dans le coup d'aile des oiseaux.

F. DEL.

ROSSETTI (D. G.) : *An Anthology chosen by F. L. Lucas.* (Cambridge University Press, 1933, 241 p., 3 sh. 6 d.)

Après avoir consacré dans sa collection des « Poets in Brief » un volume à Beddoes, un à Tennyson (voir chronique précédente), et un à Crabbe (voir supra), voici que F. L. Lucas publie, comme quatrième numéro de sa série, une anthologie des œuvres poétiques de Dante Gabriel Rossetti : encore une fois Lucas s'est montré homme de goût dans le choix des poèmes et le débutant sera heureux de trouver pour une somme modique l'essentiel de ce qu'il doit connaître de Rossetti; il pourra se faire une idée exacte des divers aspects de la production du poète, traducteur, balladiste, lyrique,... mais la structure générale de la fameuse série de sonnets « The House of Life » ne lui apparaîtra pas avec clarté car Lucas s'est souvent contenté de ne donner que des tronçons de sonnets, ceux-ci ne formant que très rarement un tout parfait (voir préface p. XXX), méthode discutable évidemment. La juste appréciation de la poésie de Rossetti sera facilitée par l'excellente préface de Lucas qui fait une synthèse, précise et nuancée, de sa personnalité (« com-

plex, elusive, aloof » p. XXXIII) déchirée entre deux tendances contradictoires, ce qu'il appelle « the two-sidedness, the Jekyll and Hyde, in Rossetti » (p. XXXIV).

F. DEL.

WINWAR (FRANCES) : *Poor Splendid Wings. The Rossettis and their circle.* (Boston, Little, Brown et C^o, 1933, 413 p., 3.50 doll.)

Ce livre gagna en 1933 le prix de 5000 dollars offert par l'« Atlantic Monthly Press » et la firme « Little, Brown & C^o » de Boston à l'auteur d'une œuvre non encore imprimée et qui ne serait pas un roman. Huit cents manuscrits furent soumis au jury qui se décida en faveur de « Poor Splendid Wings » de Frances Winwar, une jeune femme qui avait déjà publié quelques romans historiques et une traduction du « Decamerone ».

« Poor Splendid Wings » est l'histoire du préraphaélisme, ou plus précisément de la vie de ce groupe de jeunes idéalistes, les Rossetti, les Millais, les Hunt,... qui créèrent ce mouvement d'émancipation artistique, essayèrent de secouer la torpeur de l'ère victorienne et réussirent à renouveler l'art sous toutes ses formes : poésie, peinture, impression, ameublement...

Tous ces artistes qui peuplent « Poor Splendid Wings » sont présentés de façon très vivante : ce sont des êtres de chair et d'os dont nous partageons les enthousiasmes et les déboires. On croit se trouver en présence d'incidents et de caractères fictifs alors que les détails sont réels; cet aspect romancé qui nous charme et nous séduit vient probablement de la méthode employée : une succession de petites scènes pittoresques et significatives d'allure dramatique. Toutes sont cependant basées sur une documentation sérieuse.

Il est vrai que Frances Winwar avait une matière très riche à sa disposition : que l'on songe aux types curieux, originaux et opposés (hommes et femmes) qui contribuèrent au succès du préraphaélisme tout en suscitant la haine et la dérision des philistins; elle n'avait qu'à puiser pour trouver des épisodes amusants, des aventures romanesques, des tragédies douloureuses; son choix a été heureux et nous assistons ainsi au développement de la vie sentimentale et intellectuelle des défenseurs du préraphaélisme : Rossetti, Hunt, Morris,... les femmes participant largement à l'action : Christina Rossetti, sans compter Elizabeth Siddall, Fanny Cornforth, Adah Isaacs Menken,... ainsi qu'à la courbe du mouvement lui-même : sa formation, son enthousiasme contagieux, ses audaces, ses buts, son extension, ses déboires, son effritement.

F. DEL.

YOUNG (HELEN HAWTHORNE) : *The Writings of Walter Pater. A reflection of British philosophical opinion from 1860 to 1890.* 1933, 137 p.)

Cette thèse de doctorat présentée au « Bryn Mawr College » se rapproche plus ou moins des études de Farmer (*Le mouvement esthétique et décadent en Angleterre*, Paris, 1931) et de Rosenblatt (*L'idée de l'art pour l'art dans la littérature anglaise pendant l'époque victorienne*, Paris, 1932) mais tandis que ces deux ouvrages de grande envergure s'occupent avant tout du côté esthétique de la période, celui de Helen Young, plus modeste, s'en tient exclusivement à l'aspect philosophique de l'œuvre de Walter Pater et comme le sous-titre l'indique, la pensée de Pater est étudiée en fonction de son temps. Pater n'est pas un penseur original, « intellectuellement parlant, il reste passif » (p. 7); en lui se concentrent, se croisent et s'enchevêtrent des théories opposées; Pater est un éclectique qui épouse des antagonismes flagrants, il n'est l'adepte d'aucune école déterminée; bien qu'il ait placé ses livres dans le passé, Pater reste de son époque et reflète les tendances divergentes de son siècle; voilà qui contredit l'affirmation souvent entendue, à savoir que Pater vécut en marge de l'ère victorienne, sans rapports avec celle-ci. Au contraire Pater était attiré par le monde moderne et les pensées de ses contemporains se sont cristallisées chez lui en un style magnifique. Helen Young s'attache donc non pas à rechercher les sources directes de Pater et les passages qui l'ont influencé, mais à suivre son développement au rythme de l'évolution intellectuelle des décades de 1860 à 1890. Les deux points culminants de cette évolution sont, d'abord l'attitude positiviste anti-méthaphysique, scientifique, utilitariste des Mill, Comte, Hamilton, ... et plus tard le retour à la pensée purement spéculative, à l'idéalisme, à la philosophie de Kant et de Hegel. N'allons pas croire que ce développement se trouve nettement marqué chez Pater; Helen Young ne commet pas l'erreur de réduire une personnalité ondoyante au rang de snob suivant aveuglément des tendances nouvelles mais fait remarquer qu'en étudiant les ouvrages de Pater dans leur ordre chronologique, on y retrouve des retours à des préoccupations anciennes. Walter Pater est donc bien le reflet de l'ère victorienne avec sa complexité intellectuelle.

F. DEL.

GRAHAM (WALTER) : *The Reader's Browning. Selected Poems.* (New York, American Book Company, 1934, 486 p., 2.25 doll.)

Cette anthologie de Walter Graham, professeur à l'Université d'Illinois, est recommandable; le grand public et les étudiants aux-

quels elle est destinée y trouveront l'essentiel de Browning. Les poèmes sont très nombreux : environ 80, plus de larges extraits de « *The Ring and the Book* » ; le texte en a été scrupuleusement établi ; en outre ils sont placés dans un ordre strictement chronologique. Ils sont accompagné, en appendice, de quelques notes qui élucident l'idée d'ensemble ou la portée générale. Le volume débute par une bibliographie qui donne les titres des ouvrages et articles les plus importants et les plus récents sur Browning ; Graham oublie cependant de citer le livre de M. de Reul. L'introduction est fort bien faite : Graham passe rapidement en revue les événements marquants de la vie du poète puis donne une bonne appréciation générale de son œuvre à laquelle il trouve un cachet tout moderne, ce qui explique le succès actuel de Browning alors que son contemporain Tennyson n'exerce plus d'influence ; le professeur américain rapproche le réalisme, l'individualisme, les expériences de langage et de métrique de Browning de ceux de Hardy, Housman, Eliot, etc. Ajoutons que la présentation matérielle du volume est très avenante ; le format est pratique et l'impression en grands caractères est agréable à l'œil. Tout concourt dans ce livre à faire aimer Browning par nos jeunes gens modernes.

F. DEL.

HYDER (CLYDE KENNETH) : *Swinburne's literary Career and Fame*. (Durham (N. C.), Duke University Press, 1933, 288 p., 3.50 doll.)

Cet exposé des avatars de la réputation du poète Swinburne dans les pays anglo-saxons (Angleterre et Etats-Unis) depuis 1860 jusqu'à nos jours est alertement écrit et pittoresquement présenté ; nous avons ici une espèce de catalogue chronologique et raisonné des défauts et des qualités que lui ont trouvés deux ou trois générations successives, plus particulièrement les défauts car Swinburne fut en butte aux attaques les plus violentes. Ainsi se dessine une période, l'ère victorienne, dont la pruderie s'effaroucha des libertés verbales et sensuelles du poète, mais Swinburne, réagissant avec force, prodigua ses invectives virulentes en guise de réponse ; cet historique de la diffusion de sa renommée devient aussi une étude du poète dont la personnalité se fait plus compréhensible et plus claire. Car Swinburne est un combatif qu'il faut voir au milieu de la bataille, recevant et assénant des coups, cette mêlée donnant naissance à « l'incomparable invective swinburnienne » (p. 7). La carrière littéraire de Swinburne est donc l'histoire d'un homme en conflit avec son époque, ce qui n'implique pas toujours que l'homme ait eu raison (pref. VIII).

Jusqu'en 1865, Swinburne n'est connu que d'un petit nombre mais « Atalanta » (1865) lui accorde une belle place parmi les jeunes : on admire l'éclat de sa technique mais certains signalent une disproportion entre le fond et la forme et l'absence de l'intérêt humain; ce n'est que plus tard qu'on attirera l'attention sur le manque d'orthodoxie religieuse. « Chastelard » ne rencontre qu'adversaires qui y trouvent trop peu de respect et trop peu de sympathie humaine. Mais avec « Poems and Ballads » (1866) la tempête se déchaîne et les attaques se font d'une férocité inconnue dans les annales des lettres anglaises; la critique esthétique passe à l'arrière-plan : on reconnaît il est vrai la maîtrise de la forme mais on ne retient que l'immoralité, l'indécence, la sensualité, le paganisme, le blasphème. « Notes on Poems and Reviews » que Swinburne publia en réponse est un « magnifique morceau d'invective mais plus une interprétation et une attaque qu'une défense » (p. 56). Les admirateurs sont rares, le plus connu étant William Michael Rossetti « a judicious and tactful advocate » (p. 62). En Amérique la situation est identique : si l'hostilité n'y a pas l'ampleur de celle de l'Angleterre, elle en a la même intensité et les appréciations de James Russell Lowell sont bien représentatives de l'état d'esprit du pays; Swinburne eut cependant un chaleureux défenseur en la personne de Richard Grant White. Il est donc parfaitement exact de dire, pour employer la propre formule de Swinburne, qu'il avait « convulsed two continents ». Hyder consacre ensuite un chapitre aux opinions des frères d'armes de l'écrivain, romanciers, poètes et penseurs, Tennyson, Browning, Arnold, Carlyle, Ruskin,... les Préraphaélites,... Pater, Wilde,... et fait remarquer qu'une analyse des faits « ...shows that in nearly every instance the poet's relations with his fellows were characterised by at least as much kindness and generosity as he received... » (p. 105). Quant aux parodies des œuvres de Swinburne elles sont pour la plupart de qualité inférieure, surtout celles des poèmes politiques, mais elles popularisent les reproches formulés par les critiques. Jusque vers 1870 l'hostilité à l'égard de Swinburne ne désarme pas : on dénonce son indécence et son athéisme, les blasphèmes d'« Atalanta », l'excentricité et les opinions dangereuses de sa prose, ses théories artistiques, ainsi que sa vie privée, surtout le scandale de sa liaison avec l'actrice Adah Isaacs Menken. Mais l'horizon s'éclaircit et la gloire commence à lui venir : à la fin des années 70 son renom de poète est au zénith, si l'on ne considère que les critiques; « Erechtheus » rencontre une approbation quasi universelle, « Songs before Sunrise » est célébré par le jeune savant W. K. Clifford; « Poems and Ballads II » reçoit un accueil bien

différent de celui réservé à son prédécesseur; en Amérique le cœur des louanges est beaucoup plus timide et le plus vif admirateur est Edmund Clarence Stedman. N'allons pas croire pour cela que toutes les attaques contre Swinburne aient cessé complètement : que l'on songe au livre de Buchanan : « *The Fleshly School of Poetry* » (1872). Cependant la popularité de Swinburne se développe graduellement et pendant les années 80 les accusations morales se font moins fortes; on continue cependant à critiquer son manque d'idées. Pendant les années 90, s'atténuent les vieux reproches (sensualité, côté blasphématoire) et en 1896 la « *Saturday Review* » qui avait autrefois dénoncé « *Poems and Ballads* », absout le poète du reproche d'athéisme et de sensualité et lorsque une nouvelle édition de « *Poems and Ballads* » parut en 1904, il est curieux de constater un renversement complet de l'attitude du public. Enfin quand Swinburne mourut en 1909, il était, de l'avis général, le plus grand poète de l'époque; on le considérait comme un grand maître de la technique. Et pendant ces dernières années on retrouve les reproches traditionnels : absence d'idées et d'intérêts humains.

F. DEL.

CAMPBELL (KILLIS) : *The Mind of Poe and other Studies*.
Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1933, 238 p.,
2.5 doll.

Cet ouvrage est composé de sept articles dont quatre ont paru antérieurement pendant les années 1912, 1919, 1921 et 1923 dans des périodiques américains « *Publications of the Modern Language Association* » et « *Studies in Philology* »; inutile de dire que ceux-ci ont été remaniés et mis au point. Killis Campbell a eu raison de les réimprimer et en y joignant trois autres inédits il nous donne des études sur Poe qui, si elles ne se distinguent pas par des points de vue originaux et nouveaux, retiennent cependant l'attention par leur bon sens, et la précision des résultats obtenus grâce à la patience des recherches et la richesse de la documentation. En général Killis Campbell réexamine des questions controversées, les met au point, apporte des correctifs à notre appréciation, et corrige nos opinions erronées; il donne la solution de certains problèmes de façon tout à fait définitive et ce évidemment jusqu'à la découverte de nouveaux documents.

Les avis sont partagés sur le succès dont jouissait Poe de son vivant : les uns estiment qu'il était négligé, les autres qu'il était populaire. Killis Campbell a patiemment fouillé les sources contemporaines et en est ainsi arrivé à faire une distinction entre les

diverses activités de Poe : celui-ci n'a jamais été admiré comme il l'est maintenant, mais il était connu comme critique et auteur de contes; ses contemporains n'ont pas apprécié ses talents poétiques à leur juste valeur. (2^e étude : « Contemporary opinion of Poe. »)

Dans son troisième article (The Poe-Griswold Controversy), Campbell remet en question la valeur et la bonne foi de Griswold, l'exécuteur littéraire de Poe, et après avoir confronté les arguments et consulté les sources, établit que Griswold était un éditeur passable pour son époque mais qu'il fut un biographe injuste et inexact.

Les 4^e, 5^e et 6^e études pourraient se ranger sous une rubrique unique : les influences qui ont formé l'écrivain. Dans « The Background of Poe » Campbell réfute une opinion courante, à savoir qu'il vivait en marge de son époque et qu'il ne doit rien ni à son siècle, ni à sa patrie; au contraire Poe dépend de son temps et de son milieu américain. Dans « Self-Revelation in Poe's Poems and Tales », Campbell fait un relevé des passages qui contiennent des éléments autobiographiques et révèlent des détails concrets de la vie de Poe. Dans « The Origins of Poe », Campbell démontre que l'écrivain est bien un produit de son temps, c'est-à-dire du mouvement romantique qui a donné Byron, Shelley, Moore, Coleridge envers qui il a des dettes; Campbell les discute avec compétence et se montre bien au courant des dernières découvertes.

Les considérations sur « The Poe-Canon » sont excellentes et nous entraînent à croire que Killis Campbell est l'homme désigné pour établir le texte définitif de Poe.

Quant à la première étude qui donne son titre au livre « The Mind of Poe » et dans lequel le critique fait le recensement des connaissances de Poe sous forme d'explication de la phrase de Lanier « The trouble with Poe was that he did not know enough », elle est la moins réussie et ne contient pas des conclusions aussi nettes et précises que les autres; il est vrai que l'ampleur de la question rendait la chose difficile.

L'abondance des matières et des références justifiait la présence d'un index en fin de volume.

F. DEL.

BLODGETT (HAROLD) : *Walt Whitman in England*. Ithaca, Cornell University Press, 1934, 234 p., 2.50 doll. (Cornell Studies in English, n^o 24).

Cette enquête sur la diffusion de l'art whitmannien en Angleterre est le résultat de recherches consciencieuses, de confrontations méticuleuses, de lectures attentives et l'œuvre d'un esprit clair, capable

de réduire une multiplicité de données en quelques traits généraux bien accusés. Voici comment se présente au XIX^e siècle l'histoire du succès de Whitman : pendant sa propre vie Whitman n'a guère ému le grand public et les critiques que lui ont consacrées les Anglais jusqu'à sa mort témoignent de plus de compétence et de plus de tolérance que celles des Américains mêmes. De tous les aspects de Whitman : glorificateur de la vie, démocrate américain, prophète de l'espérance, innovateur artistique... c'est celui de l'homme en révolte contre le statu quo social qui a retenu davantage l'attention des Anglais et des critiques se sont plus attachés à la valeur et la signification de son message qu'à ses expériences de technicien. Il est vrai que la plupart des Anglais qui lui ont accordé leur attention sont eux-mêmes des esprits avancés, tels que les littérateurs Swinburne, Rossetti, et les professeurs Dowden, Saintsbury. Somme toute ce fut la jeunesse admiratrice de l'indépendance, qui s'enthousiasma de Whitman, car les aînés Tennyson, Browning, Arnold, restèrent plutôt insensibles à sa valeur éthique. En résumé ce furent les radicaux anglais qui se sentirent émus par les préoccupations démocratiques et sociales de « Leaves of Grass » et le message évangéliste de celles-ci.

F. DEL.

EARLE & ACHSAH BREWSTER, D. H. LAWRENCE : *Reminiscences and Correspondence*. (Londres, Secker, 1934.)

M. et M^{me} Brewster sont des artistes peintres américains qui connurent Lawrence à Capri en 1921 et l'hébergèrent, ainsi que sa femme, à Capri, à Ravello, à Ceylan où M. Brewster était allé se perfectionner en bouddhisme et en langue pâli. En 1928 les Brewster, au moment de prendre possession de la villa que Lawrence leur offrait, près de Florence, le trouvèrent si malade qu'ils le suivirent à St-Nizier au-dessus de Grenoble, où l'aubergiste ne voulut pas garder ce client qui toussait, puis en Suisse, où ils devinrent ses voisins. L'année suivante ils le rejoignirent dans le midi de la France. M^{me} Brewster fut présente à ses funérailles, en mars 1930. Trois jours avant sa mort Lawrence écrivait encore à M. Brewster pour lui dire qu'il avait reçu la visite, au sanatorium de Vence, de H. G. Wells et de Aldous Huxley.

Ces lettres et billets aux Brewster échelonnés sur neuf années, gardent une valeur documentaire même après la volumineuse *Correspondence* éditée par Aldous Huxley en 1932. Plus importants peut-être sont les *Souvenirs* des mêmes Brewster — ceux de Earle Brewster qui accompagnent les lettres et ceux de M^{me} Brewster qui forment le livre II du recueil. En nous offrant séparément leurs impres-

sions, les auteurs nous permettent de contrôler les unes par les autres. Ce sont des artistes, des gens qui savent voir. « Lawrence m'apparut à Capri plus délicat physiquement, plus compatissant, plus gai et plus triste à la fois, que ne le révélaient ses écrits. Ses mains sont longues, étroites et *capables*... Sa voix flexible a un timbre moyen avec, parfois, une curieuse note plaintive et des notes hautes quand il s'excite. »

M^{me} Brewster est plus peintre et son portrait plus poussé : « Débonnaire et gai, il se mouvait avec la souple précision d'une panthère, on devinait des pieds *vivants* dans ses souliers... ses mains délicates, imprégnées de sensibilité, retombaient au repos comme retombe un chat et un grand calme s'étendait sur elles... sa voix était basse, avec un timbre de roseau, flexible, pleine de variations. » Le soleil mettait « des flammes » dans sa barbe rousse et pointue. « Vif, gai, spirituel », reprend M. Brewster, et pas du tout *auteur*... mais il avait du réformateur en lui et du réformateur furieux. » On se doute qu'il n'était pas tendre pour le bouddhisme. Boudha lui paraît une chose du passé, « finished, fulfilled and *wollendet* » (38). Lawrence emploie volontiers des mots étrangers, allemands, italiens, français, espagnols. M^{me} Brewster trouve en lui du Puritain, l'empreinte d'une éducation wesleyenne. Son culte de la vérité était « religieux » (275). Les deux témoins reconnaissent le magnétisme personnel de Lawrence. Il vous mettait à l'aise dit M. Brewster, il vous donnait confiance et supprimait vos inhibitions (14). Et M^{me} Brewster : « Si vivants que soient ses livres, ils l'étaient moins que les mots qui coulaient de ses lèvres; et l'homme lui-même était plus vivant que les écrits ou les paroles; une fontaine de vie ! »

Au sujet de la biographie de Lawrence, il y a dans ses propos un correctif intéressant à ce qu'il dit ailleurs de ses parents. Lawrence, en effet, dit qu'il n'a pas rendu justice à son père dans son roman *Sons and Lovers*. Il l'a vu par les yeux de sa mère, comme un simple buveur. Mais ce père était plein de la joie de vivre. La mère dans son invulnérable vertu chrétienne avait tort de l'accabler de reproches devant les enfants, à ses retours d'estaminet, tandis que le père, qui avait enlevé ses chaussures pour rentrer sans bruit, disait aux enfants dans son patois : « N'ayez pas peur, mes gosses, je ne vous ferai pas de mal ! » (255).

Notons encore cette opinion de M. Brewster sur le mariage de Lawrence : « Cette femme, forte, généreuse... indifférente aux petites choses (c. à d. aux désagréments de la vie matérielle), était la femme qu'il fallait à Lawrence, et il en convenait. » (26).

Les lettres nous montrent, malgré les sautes d'humeur et les colères soudaines, un Lawrence très humain, enjoué, d'une gaieté bon-enfant. Il plaisante sa correspondante sur son nom : « Ma chère Achsah... mon Dieu quel nom ! *Ach, Ach Gott — tiresome name to spell you ve'got !* » (Lettre 6). Il chante volontiers des chants populaires en plusieurs langues, ou même les hymnes religieux de son enfance. Il joue des charades où se déploie son talent d'imitation. Il reçoit volontiers ses amis et de ses mains habiles, coupe le pain en tranches plus fines que personne. Il rapporte des fleurs de ses promenades. Il aime décorer un arbre de Noël. Paternel avec la fillette des Brewster, il lui envoie dix shillings pour acheter un corset à Rose (sa poupée). La fillette devient jeune fille; il lui écrit : « J'ai reçu votre poème et une moitié de ma figure riait de vous, l'autre moitié était émue... Si vous voulez devenir docteur, dépêchez-vous d'entrer à l'école » (Lettre 100).

Nous assistons ensuite à ses voyages. Ceylan ne le retient guère et quand les Brewster américains critiquent l'administration anglaise, il se fâche, « tout comme un colonel anglais » (p. 206).

L'Australie est « un pays extraordinairement subtil, *inconnu* : peu de couleurs, mais ces arbres à gomme, grisâtres et au tronc pâle, cet air et ce ciel délicats rappellent Puyis de Chavanne, — non ses personnages, survivances classiques, mais la fine gradation des plans dans les paysages. »

Dans son *ranch* de Taos au Nouveau-Mexique, il aime « la terre brune, aborigène, imbibée de soleil ? Il aime tailler des planches, traire les vaches, monter son poney. « Malheureusement il y a la *padrona* (Mabel Dodge Sterne). Le défaut des Américains est de vouloir toujours vous dominer, imposer leur volonté... volonté bienveillante, aimable d'ailleurs. » (p. 61).

Aux Brewster, peintres, il parle souvent de sa propre peinture et leur soumet un projet de tableau bien amusant : Adam et Eve chassant Dieu du Paradis, à coups de pommes.

Cueillons quelques renseignements sur ses œuvres littéraires.

En février 1927 il annonce que son nouveau roman est aux trois quarts fait, « mais si *absolument* inconvenant dans les mots et si réellement *vertueux* (good) par l'esprit », qu'il ne sait ce qui arrivera !

On devine qu'il s'agit de *l'Amant de Lady Chatterley*. Lawrence parlait souvent de ce livre à son ami mais il avait des doutes quant à l'opportunité de sa publication. Et M. Brewster nous rappelle ses principes : la vie mentale ne doit pas envahir la vie sexuelle, à peine de produire un de ces deux écueils, la sensualité (au sens péjoratif) ou la sentimentalité.

Lawrence, d'ordinaire, parlait du Sexe « comme un médecin » ; il ne plaisantait jamais là-dessus, il avait horreur de toute polissonnerie.

N'empêche que quand il se décida, l'année suivante, comme attiré par le danger, à publier le roman sans coupures, il hésita pendant plusieurs mois à l'envoyer à M. Brewster : « Ce n'est pas votre genre... Vous n'y trouverez rien de Buddha ni de Moïse ; ne le lisez pas s'il vous déplaît » (188).

Au printemps 1927 Lawrence fit avec son ami l'excursion aux tombes étrusques de Crevetri, Tarquinia, Grosseto, Volterra, d'où sortirent ses *Essais étrusques*. Il avait une prédilection pour l'art étrusque dont les symboles parlaient à son moi profond. Au cours de cette excursion les deux amis virent dans une boutique un jouet d'enfant représentant un coq sortant de l'œuf et M. Brewster observa que ce pourrait être une image de la résurrection. D'où le conte intitulé d'abord *The Escaped Cock* plus tard *The Man who died* dédié à Earle Brewster, « en souvenir de Volterra » et que l'auteur explique ainsi : « Une histoire de la Résurrection, où Jésus découvre quel endroit étonnant est ce monde phénoménal, bien plus merveilleux qu'aucun Salut dans le ciel et remercie son étoile de n'avoir plus besoin d'une mission. »

Une crainte de M. Brewster (Avant-propos p. 11) est que ces lettres envoyées de tant d'endroits différents, avec leurs continuels projets de voyages, n'exagèrent chez le lecteur l'idée d'une âme inquiète chez Lawrence. Beaucoup de projets ne sont que des jeux d'imagination, des châteaux en Espagne (lettre 36). Beaucoup de déplacements sont des cures nécessaires et Lawrence qui avait dû quitter sa villa de Scandicci près de Florence, aspirait à s'installer « pour de bon » (*to settle for good*) (p. 214).

Ces souvenirs et cette correspondance réfutent la thèse de Middleton Murry qui, à l'appui de sa théorie psychologique sur Lawrence, le représente, vers la fin de sa biographie, comme une épave morale autant que physique.

C'est dans les dernières années de sa vie que Lawrence écrit ses plus spirituels essais, par exemple sur les *Femmes d'Aujourd'hui* (*Cocksure Women*) et le plus parfait de ses contes philosophiques, *The Man who died*.

C'est lui qui, dans ses derniers mois, donne à ses amis des leçons de conduite et d'énergie : « Je crois sérieusement que Buddha vous nuit... Pour Dieu, faites quelque chose... Si votre fille veut devenir médecin, n'attendez pas une autre année, envoyez-la dans une école en Angleterre ou en Amérique... Earle a plus ou moins détruit sa

faculté d'adaptation, il s'est détaché du milieu occidental. Il ne désire pas s'adapter. Moi non plus, au-delà d'un certain point. Mais jusqu'à un certain point, il faut s'adapter ! » (203)

Au milieu de l'exaspération que lui causent les critiques des journaux, les poursuites contre Lady Chatterley, la saisie de ses tableaux à Londres, il garde sa vaillance, fait des plans et, un mois avant sa mort, parle de retourner au Mexique.

Il reste fidèle à ce que M^{me} Brewster appelle sa Religion de la Vie.
P. DE R.

ORAS (ANTS). *The Critical ideas of T. S. Eliot*. Tartu, J. G. Krüger, 1933, 118 p.

La réputation et l'influence de T. S. Eliot semblent s'étendre chaque jour davantage malgré l'exiguité de sa production et ses efforts constructifs pour sortir du chaos et de la désintégration d'après-guerre semblent s'affirmer chaque jour avec plus de force. Certains de ses confrères le saluent avec respect et admiration : Bonamy Dobrée ne dit-il pas en effet que depuis Coleridge c'est le critique le plus important et le plus profond. D'aucuns trouveront cet enthousiasme exagéré. En tout cas faire une somme de ses idées critiques était un travail éminemment utile qui comblait une lacune; grâce à Ants Oras de Tartu-Dorpat (Esthonie) nous voici doté d'un exposé, d'ailleurs parfait, des opinions d'Eliot; celui-ci s'imposait avec d'autant plus d'urgence que les théories d'Eliot n'ont jamais été présentées sous forme systématique mais sont disséminées pour la plupart dans des articles ou des préfaces. Ants Oras est un esprit lucide qui s'est assimilé sa matière avec sympathie et en fait un schéma cohérent. Il met évidemment en rapport les idées critiques d'Eliot avec son attitude générale à l'égard de la vie et comme ces dernières préoccupations philosophiques et théologiques passent à l'avant-plan à partir de 1928, date de la publication de « For Lancelot Andrews », Oras s'est arrêté à cette année qui marque un tournant dans l'évolution du poète. Dans la première partie de son opuscule, Oras fait une analyse détaillée des vues d'Eliot sur l'« intégrité » de la poésie c'est-à-dire sa valeur intrinsèque et indépendante, sur le rôle respectif et relatif des expériences qui en forment le domaine (celles du cœur et de l'esprit), sur le processus créateur avec sa spontanéité, son intensité et son « impersonality » (c'est-à-dire la dépersonnalisation de l'émotion du poète), sur l'expression de l'émotion du poète grâce à l'ensemble de faits et de situations qui doivent susciter l'émotion que l'artiste veut communiquer, appelée : « objective correlative », sur le rôle des idées abstraites en poésie, sur l'influence de la tra-

ation et des générations passées dans le processus créateur. Dans la seconde partie de son étude, Oras montre le lien qui unit ces données éparses et précise la tendance fondamentale de la nature d'Eliot, à savoir, l'effort de conciliation entre la société et l'individu qui doivent se développer tous deux harmonieusement. Et ceci amène Oras à établir des rapports entre ces idées et celles de quelques contemporains (3^e partie) : il montre ce qu'il y a de semblable entre Eliot et Santayana, Irving Babitt, Charles Maurras, Julien Benda, Remy de Gourmont, (importance de la volonté et de l'intelligence opposée à l'aspect anarchique et révolutionnaire de l'émotion).

F. DEL.

POWELL (LAWRENCE CLARK) : *Robinson Jeffers. The man and his work.* (Los Angeles, The Primavera Press, 1934, 215 p., 3,50 d.)

La poésie américaine contemporaine s'enorgueillit à juste titre de quelques talents distingués qui commencent à être connus à l'étranger : Edwin Arlington Robinson, Edna St. Vincent Millay, Elyno Wylie, ...et parmi eux Robinson Jeffers occupe une place en vue. Sauf la notice que nous lui avons consacrée il y a quelque temps dans le « Thyrsé » (fév. 1930), je ne crois pas qu'on ait déjà attiré l'attention en Belgique sur sa forte originalité. Il est donc utile de signaler l'excellente étude que lui consacre Lawrence Clark Powell : celle-ci est fort complète et fort perspicace car elle examine tous les aspects du talent du poète et met bien en relief les traits essentiels de son art et de sa pensée. Les détails biographiques sont présentés de façon vivante, le critique ayant fréquenté la famille Jeffers, ce qui leur donne aussi une authenticité indiscutable. Quelques faits saillants sont à retenir : ses parents, gens cultivés, lui donnèrent une éducation très complète en Europe et en Amérique; sa formation intellectuelle fut influencée par ses études scientifiques; son établissement définitif à Carmel (côté de Californie) empreint sa poésie d'une couleur locale intense. Powell passe en revue la production déjà très abondante de Jeffers et tente d'en faire une classification : la guerre sépare son œuvre juvénile (poèmes d'amour traitant en toute franchise les questions sexuelles et dont la matière est empruntée à la science, à l'histoire, à la nature, à des événements contemporains, le tout présenté dans un cadre régional). Tous ces poèmes sont loin d'avoir toujours la même valeur : Powell qui est un critique impartial signale en effet que Jeffers est inégal (p. 51). Le genre le plus pratiqué par Jeffers est le poème narratif : ce sont des contes tragiques qui relatent la fin terrible d'êtres tourmentés de désirs violents; la psychologie en est morbide et l'excès roman-

tique en est une faute grave; la reproduction du dialogue est le point faible de Jeffers mais il est excellent dans les descriptions de panoramas, dans les soliloques, dans les moments de passion intense; l'arrière-plan (côte de Californie) n'est pas une vaine description de nature sans rapports avec les personnages eux-mêmes : la vie de ceux-ci est intimement liée au sol et la nature, tout en la rapetissant, lui confère une haute dignité. La poésie lyrique de Jeffers n'a pas l'envol puissant et sensationnel de sa poésie narrative mais elle est mieux équilibrée et ne souffre pas des mêmes excès, ce qui lui confère une qualité plus durable. Toute la production poétique de Jeffers est grave et sérieuse; l'humour en est totalement absent; ne dit-il pas en effet : « it is bitter earnestness that makes beauty ». Sa prosodie et sa langue ont un cachet très personnel : il faut en admirer la robustesse, la flexibilité mais l'attrait de son style dépend surtout des grandes images visuelles et cosmiques. Robinson Jeffers est un poète important par la puissance de son imagination qui a trouvé du charme et de la beauté dans la science, l'histoire, l'humanité (côté universel de son œuvre malgré l'aspect purement local), par la richesse du verbe et de l'image, simple et ardente, et à côté de cette énergie imaginative, héritée des pionniers, et à laquelle se mêle un fond de rêverie celtique, par la dignité et la noblesse de sa pensée qui examine en toute franchise des problèmes sexuels délicats. Cette pensée a été moulée par la science : il rejette tout dogme anthropomorphique : l'homme participe à l'essence universelle et est aussi divin que l'étoile la plus éloignée mais son intelligence est le produit et non la mesure du monde extérieur; le monde est un système de substance et de force et cette énergie terrible lui donne de la beauté; il n'y a pas d'immoralité et la mort apporte la paix à notre conscience angoissée. Si la poésie de Jeffers n'apporte donc ni évangile, ni consolation, elle contient néanmoins un message d'humanité : « he has shown men the blackness of the human heart, the shining heights of courage and the beauty of the outer world... » (p. 192).

PATTERSON (RICHARD FERRAR) : *Six Centuries of English Literature*. (London, Blackie & Son, 1933, 6 vol. at 12 sh. 6 d. per vol.)

Cette anthologie qui donne le meilleur de la prose et de la poésie anglaises depuis Chaucer jusqu'à Rupert Brooke, donc de 1370 à 1920, est publiée en six volumes d'environ 400 pages sous la direction de Richard Patterson; elle dépasse les limites d'une anthologie ordinaire par l'abondance de ses matières et de plus combine les avantages d'une encyclopédie littéraire et d'une histoire des lettres anglaises. Chaque volume, consacré à une période importante, est

précédé d'une introduction d'une douzaine de pages écrite par un spécialiste, double garantie d'exactitude et d'intérêt : W. L. Renwick présente la période de Chaucer à Spenser (vol. I), Peter Alexander celle de Lily à Shirley (vol. II), L. C. Martin celle de Herrick à Locke (vol. III), Stephen Gwynn celle de Prior à Rogers (vol. IV), Emile Legouis celle de Wordsworth à Trollope (vol. V), et Chesterton celle de Meredith à Rupert Brooke (vol. VI). Malgré leur brièveté, ces introductions donnent de bons aperçus généraux qui, réunis, forment une histoire continue du développement des lettres anglaises. Les notices qui sont, je pense, l'œuvre de Patterson, se divisent en deux groupes : celles précédant les extraits et celles, en appendices, consacrées aux personnalités secondaires dont la production n'est pas représentée dans l'anthologie (côté encyclopédique du livre). Ces notices donnent en général la note juste; il faut féliciter Patterson d'avoir observé un bel équilibre dans l'appréciation des quelque 800 écrivains cités; qualités et défauts sont mis en balance avec équité; Patterson est un critique à l'esprit large et sain capable de s'intéresser aux idiosyncrasies les plus opposées; il est également très prudent et évite autant que possible la controverse, un large public pourra trouver ainsi toute satisfaction dans l'anthologie. Ce serait chicaner que de signaler les points de détail susceptibles d'être soumis à discussion. Quant aux extraits, ils sont, dans leur ensemble, judicieusement choisis et forment presque toujours corps avec les notices; leur longueur et leur nombre sont proportionnés à l'importance relative des auteurs. Ajoutons que les index facilitent l'utilisation des volumes.

F. DEL.

MORAUD (MARCEL) : *Le romantisme français en Angleterre de 1814 à 1848*. Paris, Champion, 1933, 479 p. (Bibliothèque de la Revue de littérature comparée, n° 90).

On croit généralement que le romantisme français qui s'est tant inspiré de l'Angleterre ne lui a rien rendu. C'est une erreur que le livre de M. Moraud vient heureusement corriger : le romantisme français a exercé une influence en Angleterre mais il y a pénétré difficilement et tardivement. Ses manifestations y ont été suivies avec intérêt mais aussi avec un recul considérable; la critique anglaise, peu perspicace, embarrassée dans ses préjugés, n'a évolué que lentement et par à-coups et cette évolution a été plus souvent stimulée par l'amélioration des relations générales entre les deux pays que par l'apparition d'œuvres marquantes. L'ouvrage très volumineux de Moraud retrace donc l'histoire du romantisme français Outre-Manche pendant la première moitié du 19^e siècle, plus

exactement de 1814 à 1848, deux dates extrêmes dont l'importance saute aux yeux; il en fait aussi la mesure en déterminant la nature exacte de son influence; c'est une étude tant en profondeur qu'en largeur.

Celle-ci est basée sur un travail de documentation préparatoire énorme : Moraud a compulsé une masse formidable de critiques, de comptes rendus, de revues, de « diaries », de traités, de lettres de visiteurs anglais en France, ... et grâce à ces matériaux, accumulés avec patience et consciencieusement triés et classés, s'est érigé une thèse cohérente et claire. Il semble bien que Moraud ait épuisé le sujet; peut-être ajoutera-t-on ou corrigera-t-on plus tard tel ou tel détail de son étude mais on ne reviendra plus sur la ligne générale qu'il nous trace du succès grandissant du romantisme français en Angleterre.

L'élargissement de ce succès ne s'est pas produit suivant un rythme régulier et uniforme, il a subi un temps d'arrêt ou de recul entre 1832 et 1836. D'où les trois grandes parties du livre qui soulignent chacune des phases de cette influence : a) découverte du romantisme, 1820-1832; b) résistance que la littérature romantique soulève en Angleterre, 1832-1836; c) réhabilitation et influence, 1836-1848. Nous allons ainsi de l'ignorance de 1814 à la sympathie éclairée de 1848 en passant par la curiosité éveillée de 1828. C'est là un long trajet dont les étapes successives sont détaillées par Moraud. Regrettons de ne pouvoir en faire l'esquisse faute de place; nous aurions l'occasion de signaler nombre de renseignements significatifs.

Mais voici quelques précisions sur la nature générale de cette influence. D'abord l'horizon anglais s'est élargi; l'Angleterre en est arrivée à juger la littérature française d'un point de vue relativement ample et à faire preuve de bonne volonté. Ensuite le goût anglais s'est affranchi grâce au réalisme des romanciers français, en particulier Balzac : peu à peu les lecteurs et les critiques d'Outre-Manche se sont habitués à voir le spectacle de la vie transposée dans les œuvres littéraires avec une franchise et une vigueur auxquelles ils n'étaient pas habitués. L'exemple de Thackeray qui après avoir combattu sans merci et indistinctement toute la littérature romantique française, s'est mis lui-même dans la suite à écrire des romans qui par maints côtés se rapprochent de ceux de Balzac, illustre bien le changement qui s'est produit en Angleterre à cet égard entre 1839 et 1846. Enfin il faut noter un autre avantage résultant de l'influence française : l'Angleterre s'intéresse davantage aux choses de

l'esprit qu'elle avait reléguées au second plan, étant absorbée par son commerce, son industrie et des préoccupations morales qui limitaient fâcheusement le champ de l'art et de la littérature.

F. DEL.

CUNLIFFE (JOHN W.) : *English Literature in the Twentieth Century*. (New York.)

Après une introduction d'une vingtaine de pages qui signale les changements économiques, sociaux et moraux survenus au 20^e siècle ainsi que les tendances contradictoires qui le caractérisent, Cunliffe passe en revue les survivants de l'époque victorienne (Hardy, Kipling, Barrie), puis concentre toute son attention sur les grandes figures du 20^e siècle : Shaw, Conrad, Wells, Galsworthy, Bennett, et enfin consacre des chapitres indépendants à la renaissance irlandaise, aux essayistes et Lytton Strachey, ainsi qu'à la poésie et Masfield. Chaque chapitre est suivi de petites biographies. Le livre de Cunliffe contient nombre de renseignements intéressants, de citations judicieuses, d'aperçus exacts et de généralisations adéquates; l'équilibre général des forces littéraires du 20^e siècle y est bien observé et l'importance relative des divers écrivains présentée avec justesse. Mais les limites que s'est imposées Cunliffe le rendent souvent rapide, partant superficiel; ses omissions sont nombreuses, trop nombreuses, et l'on aurait aimé une netteté plus personnelle dans l'appréciation de certaines physionomies littéraires.

F. DEL.

KNIGHT (GRANT C.) : *American literature and Culture*. (New York, Long & Smith, 1932, 520 p., 3 doll.)

Grant C. Knight, professeur à l'Université de Kentucky, que nous connaissons par une étude sur l'évolution du roman anglais « *The Novel in English* », nous donne cette fois encore un bon livre; son « *American Literature and Culture* » est une excellente introduction à l'histoire des lettres américaines. Elle se recommande d'abord par son bel équilibre : la matière est disposée avec clarté et ordre; les courants, les modes, les thèmes littéraires y sont présentés selon leur importance relative et les personnalités marquantes selon leur originalité relative; voilà qui témoigne de beaucoup de lucidité, de discernement et d'un bel esprit de synthèse. « *American Literature and Culture* » nous donne donc une perspective exacte du développement de la littérature américaine. Celui-ci est divisé en trois périodes : période coloniale, période romantique, période réaliste; chacune de celles-ci est à son tour subdivisée en chapitres qui groupent les auteurs ayant des affinités entre eux : ainsi la

section « The divine Comedy of Transcendentalism » sera consacrée à Emerson, Thoreau, Hawthorne, Melville,... Grant ne s'est départi de cette méthode que pour Poe, Whitman, Twain qui sont traités séparément.

Le professeur américain n'a pas présenté la littérature comme une activité isolée sans lien avec les autres occupations des hommes; il l'étudie en fonction de l'évolution économique, politique et sociale (d'où le titre) et la replace dans son cadre réel : une époque a son idiosyncrasie et la littérature en est le reflet.

La netteté de la perspective s'accroît encore par le goût très sûr de Knight qui est particulièrement sensible aux fautes purement artistiques des Dreiser, Sinclair Lewis, ...et autres auteurs dont la réputation a franchi les frontières des Etats-Unis; aucun patriotisme mesquin ne le pousse à une admiration illimitée : il voit les défauts aussi bien que les qualités de ses compatriotes avec justesse et impartialité; sans honte il reconnaît que même si l'avenir des lettres américaines est plein de promesses, on ne peut se glorifier Outre-Atlantique d'écrivains de l'envergure de Galsworthy, de Wells, de Woolf, de Huxley,... (p. 456.)

Knight est aussi un critique pénétrant qui saisit avec précision la vraie valeur d'un écrivain et ses appréciations sont indépendantes et personnelles; et cela d'autant plus nettement qu'il n'est l'esclave d'aucune thèse préconçue, d'aucun dogmatisme; il n'est pas de ceux qui veulent à tout prix faire entrer tous les aspects d'un problème dans des limites préétablies et ainsi faussent la réalité.

« American Literature and Culture » n'est cependant pas impeccable : de petites inexactitudes ont échappé à l'auteur; Sara Teasdale (p. 464, p. 473), n'est pas citée à l'index; « The Education of Henry Adams » est de 1907 à la page 309 et de 1906 à la p. 328; les écrivains secondaires sont expédiés de façon assez superficielle : Knight consacre par exemple 4 lignes à Sara Teasdale dont plus de deux à des titres; il valait peut-être mieux reléguer tous ces titres dans la bibliographie ou l'index et les remplacer par quelques notes précisant davantage l'art de la poétesse. Le livre aurait gagné en richesse et précision sans dépasser les limites actuelles.

Quoi qu'il en soit « American Literature and Culture » est le meilleur manuel à mettre entre les mains de nos jeunes étudiants. Souhaitons que Knight en fasse une révision attentive afin que la deuxième édition soit le livre de références auquel on peut se fier sans restriction.

F. DEL.

DOTTIN (PAUL) : *L'Angleterre, nation continentale*. (Paris, Talandier, 1933, 316 p., 22.5 fr. français.)

Ce livre de Paul Dottin, de l'Université de Toulouse, fait partie d'une « Collection du Temps Présent » destinée au public français désireux de se documenter sur les grands problèmes actuels; celle-ci constitue une espèce d'histoire contemporaine ayant pour but de renseigner les lecteurs français sur les grandes questions politiques et sociales de l'heure. Cette mesure nouvelle des diverses nations s'imposait car les transformations de notre monde du 20^e siècle se font à un rythme tellement accéléré et elle était d'autant plus nécessaire pour l'Angleterre que l'on croit volontiers que ce pays est resté essentiellement conservateur et traditionnaliste. Paul Dottin qui a été chargé du volume sur l'Angleterre est non seulement un critique littéraire remarquable (cf. ses études sur Defoe, Richardson et Somerset Maugham) mais aussi un observateur attentif des choses d'Angleterre qui a fait ses preuves (voir son petit recueil d'essais satiriques : « John Bull à la recherche de son île »). Son nouvel ouvrage repose sur une connaissance approfondie de la nation anglaise, sur un don d'observation très vif, et sur cette belle qualité d'équilibre intellectuel qui distingue le français. Paul Dottin est un juge impartial qui ne s'est laissé entraîner ni par l'anglophobie ni par l'anglophilie; aucune idée préconçue n'entache son raisonnement et rares sont les passages susceptibles d'interprétations abusives comme celui (p. 29) où le libre penseur s'étonnera de le voir se réjouir du retour des anglais au catholicisme. Les généralisations sont basées sur des faits et des chiffres et les conclusions l'aboutissement logique d'un enchaînement de données; rares sont les affirmations, peut-être exactes mais insuffisamment justifiées, comme celle-ci (p. 294) « on peut prévoir le moment où le Canada redeviendra un pays français ». Le grand mérite du livre est de ne pas être austère malgré l'aridité du sujet; il se lit d'un bout à l'autre avec beaucoup de plaisir car il est agrémenté d'anecdotes amusantes et de notations pittoresques; par endroits il est aussi émouvant (par ex. descriptions des bas-fonds). Mais il est avant tout instructif par sa thèse générale, annoncée par le titre « L'Angleterre, nation continentale », à savoir que l'anglais a perdu la majeure partie de ses caractéristiques et se rapproche chaque jour davantage de l'européen du continent et que les institutions anglaises ont également évolué bien que plusieurs semblent inchangées. Des formules telles que « l'Angleterre se désanglicise », « l'Angleterre se continentalise », « la continentalisation de l'Angleterre » apparaissent fréquemment. L'anglais sort enfin de son splendide isolement, il ne reste plus invulnérable et superbe dans

son île mais partage nos misères européennes. En des chapitres clairs et précis, Dottin passe en revue les grands problèmes qui agitent le pays (chômage, politique financière, féminisme, surpopulation, « slums », indépendance de l'Irlande et de l'Ecosse,...) les caractéristiques de la mentalité anglaise (honnêteté, loyalisme, paresse,...), les habitudes et traditions, et analyse en détail la courbe générale de l'évolution de la religion (marche vers le non-conformisme mais surtout le catholicisme), de la politique monétaire (qui a sacrifié le commerce à la finance), de la justice, de l'armée,... bref toutes les manifestations de l'activité sont l'objet d'un examen approfondi. Et de cet examen découle une constatation générale : lentement mais sûrement l'Angleterre se rapproche de nous, évidemment pas avec la même netteté dans tous les domaines; dans certains le progrès est très marqué, dans d'autres moins apparent mais réel, dans d'autres encore à peine esquissé. Et réjouissons nous de cette transformation car elle favorise l'entente franco-anglaise et la paix européenne mondiale : « Nous ne redirons jamais assez que c'est sur le déclin de l'insularisme anglo-saxon qu'il faut surtout placer nos espoirs de paix européenne. Et notre principal motif de réconfort, c'est que l'évolution de l'esprit britannique, relativement rapide depuis la guerre, s'accomplit dans le sens continental » (p. 310).

F. DEL.

EMERSON : *L'âme anglaise* (English Traits). (Traduit et préfacé par Maurice Lebreton. Paris, Fernand Aubier, 1934, XXV + 196 + 196 + XXXI p., 30 francs français.)

Les français traduisent beaucoup d'œuvres anglaises depuis la guerre. Serait-ce un signe de leur cosmopolitisme grandissant ou d'une insuffisance des productions de leurs propres écrivains? La question mériterait un examen approfondi. Ces traductions sont en général peu satisfaisantes; ce qui se comprend aisément si l'on songe au tarif réduit auquel elles sont payées. Aussi faut-il être particulièrement heureux de voir apparaître à côté de la série des Belles-Lettres (voir plus haut : Shakespeare) une collection nouvelle, publiée par Aubier sous la direction de l'éminent angliciste Cazamian : « Collection bilingue des classiques étrangers ». Celle-ci aussi donne le texte français en regard du texte anglais. Les « English Traits » d'Emerson dont la lecture est infiniment instructive à l'heure actuelle si l'on veut se rendre compte de l'évolution de la société anglaise (voir plus loin l'étude de Dottin), est traduit, préfacé et annoté par Maurice Lebreton, maître des conférences à l'Université de Lille. Sa traduction est précise, correcte, élégante

et souple; tous les détails de la phrase sont fidèlement transposés, aucune difficulté n'a été escamotée; le français est rarement alourdi de détails explicatifs, destinés à rendre la pensée plus claire; la courbe générale de la pensée est bien rendue en français. Maurice Lebreton est un traducteur probe et consciencieux et il serait exagéré de signaler quelques minimes approximations. Espérons que la maison Aubier nous donne encore souvent des travaux dans le genre de celui-ci qui sont de belles réussites.

F. DEL.

Annual Bibliography of English Language and Literature. Volume XIII (1932). (Edited for the Modern Humanities Research Association by Mary S. Serjeantson and Leslie N. Broughton. Cambridge, Bowes and Bowes, 1933, 273 p., 7 sh. 6 d.)

Annual Bibliography of English Language and Literature. Volume XIV (1933), 265 p., 7 sh. 6 d.)

Le périodique « *Annual Bibliography of English Language and Literature* » en est à sa treizième année d'existence et reste toujours indispensable. On attendait avec impatience ce 13^e volume qui n'a paru qu'en décembre 1933 à cause de la maladie d'un des collaborateurs; il est composé selon la méthode habituelle : il donne les titres d'œuvres publiées en 1932 et chaque titre est suivi des renvois aux critiques parues dans les périodiques. Les chercheurs ont ainsi sous la main un instrument de travail de premier ordre, d'autant plus indispensable que la matière est présentée avec clarté : la multiplicité des rubriques, la différenciation des caractères typographiques, la disposition, ... tout y est parfait et facilite considérablement les recherches. Un des mérites essentiels de cette bibliographie est son exactitude, fruit d'un labeur de vérification énorme : de nombreux coups de sonde ne m'ont fait découvrir que deux ou trois erreurs de nom, (exemple : Tartre pour Tartu, p. 227); celles-ci sont bien excusables étant donnée la richesse des renseignements. Cette abondance de la matière s'accroît d'ailleurs à chaque volume : le 11^e par exemple contient 3627 titres et le 13^e, 4124 (1). Les anglicistes ne peuvent que remercier et féliciter la « *Modern Humanities Research Association* » et les compilateurs Mary S. Serjeantson, du Westfield College de Londres, et

(1) Le 14^e volume (1933), publié en 1934, que nous recevons au moment d'envoyer ces notes à l'imprimerie, donne 4.148 titres. Il est en tous points l'égal de ses prédécesseurs.

Leslie N. Broughton de la Cornell University, qui mettent à leur disposition pour un prix modique, un instrument de recherches incomparable.

F. DEL.

PRICE (MARY BELL) & PRICE (LAWRENCE MARSDEN) : *The Publication of English Literature in Germany in the Eighteenth Century*. Berkeley (California), University of California Press, 1934, 288 p., 3.00 doll.

Les auteurs de ce travail se consacrent depuis de longues années à l'histoire de la diffusion des lettres anglaises en Allemagne dont voici une partie de leurs matériaux de base : une liste systématique de toutes les traductions allemandes du XVIII^e siècle. Ils s'en sont tenus à cette période parce qu'ils la considèrent comme « cruciale » dans le développement de l'influence anglaise; ils ont de plus été forcés à une autre restriction imposée par l'abondance de leur documentation et n'ont catalogué que les romans, le drame et la poésie. Ils ont pris toutes les précautions et mesures pour que leur bibliographie soit exacte, qualité essentielle de ce genre d'ouvrage : ils ont soigneusement contrôlé les données de leurs devanciers et les corrections à apporter aux erreurs de ces derniers les ont forcés à de fastidieuses recherches dans les catalogues des bibliothèques allemandes; il était matériellement impossible de consulter tous les volumes cités dans la bibliographie (existent-ils d'ailleurs tous ?) mais les compilateurs ont fait tout leur possible pour résoudre les difficultés nées de renseignements contradictoires fournis par les catalogues. Il faut les louer de leur labeur patient et de leur probité scientifique; grâce à eux les chercheurs ont des sources certaines pour leurs investigations. Dans leur introduction Mary et Lawrence Price tirent quelques conclusions et formulent quelques généralités sur le succès des lettres anglaises en Allemagne au XVIII^e siècle : ils donnent la liste des auteurs anglais préférés, fixent les genres les plus en vogue, établissent la courbe de la diffusion des œuvres anglaises : le roman anglais a spécialement retenu l'attention des Allemands surtout dans la deuxième moitié (point culminant 1780); aucune œuvre importante n'a échappé aux traducteurs allemands; les romans étaient traduits un an ou deux après leur publication en Angleterre...

F. DEL.

COLLECTIONS

A côté de la « Tauchnitz Edition », la collection d'auteurs anglais bien connue, voici que vient d'être fondée, il y a quelques mois, une autre collection continentale, germano-franco-italienne, « The

Albatross » qui a déjà publié une bonne centaine de numéros. Celle-ci mérite d'être recommandée : les volumes sont agréables à manier, faciles à mettre en poche, soigneusement imprimés (les fautes d'impression sont plutôt rares), le prix est très abordable (12 fr. fr.), le papier est de qualité durable, la couverture varie de couleur suivant la nature du contenu (heureuse initiative qui facilite l'orientation du lecteur) et, mérite plus important, les œuvres réimprimées sont presque toujours de la très bonne littérature. Les grands romanciers contemporains sont représentés : Huxley par « The Brave New World », « Antic Hay », « Crome Yellow », etc., Lawrence par « The Plumed Serpent », « The Trespasser », « The Virgin and the Gipsy », etc., Sinclair Lewis par « Ann Vickers », « Dodsworth », etc., Katherine Mansfield par « Garden Party », « Journal », etc. A côté de ces œuvres et de celles d'écrivains de renom comme O'Neill, Virginia Woolf, Hugh Walpole, K. Graham, ... la firme Albatross réimprime les romans d'auteurs plus jeunes et moins connus mais néanmoins intéressants : Liam O'Flaherty, Charles Morgan, Eric Linklater, Marguerite Steen...

Pour contenter les amateurs de romans policiers elle consacre plusieurs numéros à des histoires de détectives; ici aussi son choix est heureux : je trouve par exemple les « thrillers » d'Agatha Christie, Barnaby Ross, Ellery Queen... Signalons enfin que la collection contient une bonne anthologie « The Albatross Book of Living Verse ».

F. DEL.

DICTIONNAIRES

Plusieurs dictionnaires importants sont en cours de publication : pour l'anglo-saxon il y a le dictionnaire étymologique du professeur allemand Holthausen qui est loin de répondre à nos espérances (voir la critique détaillée du professeur parisien Mossé dans le périodique hollandais « English Studies », avril 1933 et octobre 1934); pour la langue écossaise, signalons le « Dictionary of the Older Scottish Tongue » de Sir William Craigie, publié par l'Université de Chicago et qui n'en est encore qu'à la lettre B; enfin, après avoir rappelé que le fameux dictionnaire d'Oxford vient d'être réimprimé à un prix bien moins élevé que le premier tirage, attirons l'attention sur l'ouvrage de Mansion « Harrap's Standard French and English Dictionary » dont vient de paraître la première partie franco-anglaise. C'est incontestablement le meilleur dictionnaire traductif paru jusqu'à ce jour, d'autant plus qu'il est tout à fait à la page car on y trouve des termes tout récents comme : dessin animé (animated cartoon) ou clou (flap-jack). Remettons un examen

plus attentif de la publication à plus tard quand aura paru le second volume annoncé pour dans quelques mois, et contentons-nous de faire remarquer que nous n'y avons pas trouvé cette perfection de détail, preuve d'une comparaison approfondie du génie particulier des deux langues. Tout en reconnaissant les mérites exceptionnels du travail de Mansion signalons quelques imperfections ou oublis découverts au cours d'un premier examen rapide et cités au hasard :

1° à « emprunt » je ne trouve pas « mots d'emprunt » (loan words);

2° « éberlué » est traduit par « astounded »; « flabbergasted » ne serait-il pas meilleur ?;

3° à « adaptation » Mansion ne donne pas « facilité d'adaptation » : « adaptiveness »;

4° à « eau » je trouve « sans eau » : « undiluted »; pourquoi ne pas ajouter « un désert sans eau : a waterless desert »;

5° à « fervent : enthusiast », pourquoi ne pas donner quelques composés du type « un fervent du jardinage : a garden enthusiast, is gardening mad »;

6° « il ne vaut pas les quatre fers d'un chien » est traduit par « he 's a rotter, good for nothing »; l'expression suivante ne se rapproche-t-elle pas davantage « he is not worth his salt »;

7° Mansion rend « grosse légume » par « big bug »; et alors « big gun »?

8° « un ciré » est rendu par « oilskins »; pourquoi ne pas ajouter le singulier ?

9° ni à « effroi », ni à « muet » je ne trouve « effroi muet » : blank dismay »;

10° à « monde » n'est pas signalé « le monde anglais : the English speaking world »;

11° l'argot « taule » est rendu par « prison »; pourquoi pas « quod » ou même « bridewell » d'ailleurs signalé à « maison de correction ».

F. DEL.

BENSE (J.-F.) : *A Dictionary of the Low-Dutch Element in the English Vocabulary*. The Hague, Martinus Nijhoff. Part I, 1926, XXXII+80 p., 5.25 g.; Part II, 1929, 81-160 p., 3.75 g.; Part III, 1932, 161-288 p., 6 g.

En guise d'introduction à ce dictionnaire, J.-F. Bense a publié « Anglo-Dutch Relations from the earliest times to the death of William the Third » (1925) établissant ainsi l'arrière-plan historique de son ouvrage; c'est affirmer en même temps que son ouvrage

repose sur des bases solidement établies et que son argumentation part de données irréfutables. Dans les trois parties déjà parues, J.-F. Bense examine quelque 2500 mots que l'anglais aurait emprunté au hollandais et au flamand; ce nombre est imposant mais il comprend les mots radicaux, les composés, les dérivés, les formules, les vocables archaïques..., ainsi que les mots hollandais passés en anglais par l'intermédiaire d'autres langues (ex. *cruct*). Le travail de Bense est un modèle de précision, de clarté, de pondération et de prudence : ses recherches et ses discussions étymologiques ne sont entachées d'aucun dogmatisme et ses conclusions accordent une place aux divers aspects de notre connaissance : certitude, possibilité, probabilité... La place nous manque pour illustrer ces qualités et signaler les nombreux détails et trouvailles qui peuvent intéresser les spécialistes de la sémantique et de l'étymologie. Qu'il nous suffise de généraliser et de dire que le dictionnaire de Bense présente l'examen le plus complet, le plus documenté, le plus exact, le plus sérieux, des emprunts faits par l'anglais au hollandais.

F. DEL.

MAWSON (C.-O. SYLVESTER) : *International Book of Names*. New York, 1933, Thomas Y. Crowell, 352 p., 2 doll.

C.-O. Sylvester Mawson, directeur de la « Mawson Editorial School » de Wellesley (Mass.), éditeur du « Roget's Thesaurus », auteur de divers manuels d'étude de l'anglais, nous donne ici un livre éminemment utile et nécessaire car rien n'est plus difficile, arbitraire, et fantaisiste que la prononciation des noms propres anglais. Son dictionnaire est très riche : il contient la prononciation des dénominations géographiques des pays anglo-saxons et autres ainsi que celle des noms de famille ordinaires et des noms de famille de ceux qui dans tous les pays se sont distingués en littérature, science, cinéma... Pour établir son ouvrage Mawson s'est entouré de toutes les garanties possibles; nous n'avons pas ici une compilation faite d'après des documents traditionnels souvent vieillis mais un travail original dûment contrôlé : Mawson s'est servi des meilleures autorités, c'est-à-dire les personnes elles-mêmes dont le nom devait figurer dans le dictionnaire. Dans certains cas, Mawson cite le commentaire de ces personnes elles-mêmes. Un autre avantage de l'« International Book of Names » est son cachet moderne : nombre de noms propres popularisés par le cinéma, la guerre, l'aviation, la politique trouvent place ici.

Le livre de Mawson est avant tout destiné aux anglo-saxons qui seront renseignés non seulement sur la prononciation de leurs

propres noms mais aussi sur celle des noms étrangers dans la langue étrangère; dans leurs voyages il leur sera d'un grand secours. Mais nous autres étrangers aurions aimé trouver un plus grand nombre de noms anglais. Je me propose de faire un tour dans les Cornouailles anglaises et de passer par les endroits suivants : Marazion, Pentewan, Mevagissey, Veryan, Breague, Moushole..., tous noms qui manquent chez Mawson. Si je m'intéresse aux lettres anglo-américaines je cherche en vain les noms des écrivains : Aikin, de Selincourt, Bercovici..., les titres « Al Aaraf » (poème de Poe), Moby Dick (de Melville)... Si l'histoire est ma spécialité, je ne trouve aucun des noms suivants : Marmaduke (Langdale), Laud, de Vere...

Quelques imprécisions devraient être éclaircies : pour Gand et Anvers, Mawson donne les formes flamande et française; pour Liège il donne sans indication « Liège or Luik »; pour Bruxelles la forme flamande manque (1).

En utilisant plus d'abréviations et en disposant sa matière en deux colonnes Mawson aurait pu considérablement augmenter son livre tout en conservant le même nombre de pages.

Tel quel cependant le dictionnaire de Mawson est recommandable : c'est, dans son genre, le meilleur et le plus complet qui ait paru jusqu'à présent. — F. DEL.

F. DELATTE et P. DE REUL.

(1) Ixelles (faubourg de Bruxelles) est « town in Belgium » (!) et la première syllabe se prononce longue comme « eve » (?!); ce même son serait celui de la deuxième syllabe de Belgique!!

Un ouvrage italien sur Proust.

« Proust. *Arte e conoscenza* » (1) valut à son auteur, Lorenza Maranini, le prix de 500 livres décerné par la section milanaise de la « Federazione italiana fra laureate e diplomate di istituti superiori » à la meilleure thèse de lettres défendue à l'Université royale de Milan en 1932.

L'ouvrage est solide, guidé par une pensée sûre de soi et fermement dialecticienne. Il étudie, bien plus que l'art de Marcel Proust sa pensée. Usant d'une formule un peu rapide, sans doute, et simplificatrice à l'excès, nous serions tentée de dire qu'il assimile la « Recherche du Temps perdu » au développement romancé d'une théorie de la connaissance. Ce livre est l'exposé d'une philosophie bien plus encore que d'une esthétique.

Tout au plus pourrions-nous indiquer d'une manière fort succincte, les fondements de la thèse de M^{lle} Maranini.

L'art proustien se situe entièrement sur le plan de la connaissance, il est connaissance de la réalité intérieure. Mais toute connaissance est création, projection par l'esprit, d'images nées de la sensation immédiate. En organisant ses sensations, l'artiste crée la réalité sous l'aspect de rapports généraux, clairs et cohérents. Le problème de l'art proustien se pose en ces termes : « *Etant donnée la sensation, connaissance immédiate d'une réalité créée par l'esprit individuel, comment en tirer une réalité extratemporelle, non soumise au devenir et qui ne soit ni relativité, ni fugacité instantanée non plus qu'abstraction logique.* »

Comment, en d'autres termes, passer du devenir à l'être, de la vie à l'art. Ce « comment » — on le devine — sera résolu par la mémoire, non point la mémoire volontaire — qui n'est qu'une abstraction — mais la mémoire affective. Proust dévalorise le présent autant que le monde extérieur : La sensation présente est tout encombrée encore de résidus empiriques; il y substitue la sensation remémorée, pur tissu d'images et, par là, spiritualité pure et extratemporalité.

Le processus artistique consiste donc dans une « *transposition de plans, de l'obscurité de l'inconscient à la clarté de l'intelligence* ». M^{lle} Maranini insiste sur le caractère intellectualiste de la création

(1) Lorenza Maranini, « Proust *Arte e conoscenza* », novissima Editrice, Firenze, s. d.

proustienne. Il serait absolument faut de ramener la « Recherche du Temps perdu » à l'esthétique impressionniste, de n'y voir que les mille détours fantaisistes d'un esprit capricieux.

Toute œuvre d'art porte en soi une loi qui est une exigence architectonique. Chez Proust cette fonction architectonique est assumée par la mémoire, véritable charpente, lien entre des plans divers, les réunissant en une structure définitive et rigoureuse.

L'architecture d'une œuvre — non point élaborée selon les lois de la logique abstraite — aurait son origine dans l'unité vitale de l'artiste.

Ainsi le mode même de composition est en quelque manière inélectable, tout de même que le style, si l'on veut bien prendre ce terme au sens étroit d'expression littéraire.

Tandis que Ramon Fernandez distingue, chez Proust, deux moments : celui de la connaissance et celui de l'expression, M^{lle} Maranini ne s'arrête point au dernier. Et l'on ne s'en étonnera guère si l'on s'avise de la similitude que présente son interprétation avec la philosophie crocienne.

L'équation établie par Benedetto Croce entre intuition et expression se trouve ici implicitement postulée : « *Pour Proust, le style est la pensée, car celle-ci n'existe qu'à l'état virtuel avant l'expression* »... « *La belle phrase n'est pas une traduction de la pensée mais la pensée concrète elle-même. Proust ignore la séparation entre le moment de la connaissance et celui de l'expression.* »

Sans doute semblable assimilation paraît-elle légitime en une large mesure et singulièrement dans le cas de Proust où la phrase, en ses ondulations patientes, semble si étroitement épouser les mouvements les plus subtils de la vision intérieure.

Toutefois, à s'interdire trop radicalement de dissocier jamais expression et pensée, on risque de laisser échapper l'un des temps de la création artistique — et non l'un des moindres : celui où l'écrivain, désormais artisan, réalise véritablement son œuvre en tant qu'objet d'art.

Le grand mérite de M^{lle} Maranini est d'avoir mis l'accent sur le caractère architectural de la « Recherche du Temps perdu », caractère déjà signalé par Benjamin Crémieux et auquel Marcel Proust lui-même attachait tant de prix. La dernière page du « Temps retrouvé » se referme exactement sur la première de « Swann », l'auteur le met nettement en lumière; la « Recherche » se déroule à la manière d'une dialectique, se construit comme un théorème. M^{lle} Maranini a souligné, dans son étude, le rôle de l'intelligence dans la pensée proustienne, l'importance des idées claires et distinctes ordonnatrices des données obscures et confuses de la mémoire

et de la sensation. Par là, en même temps que par une analyse de la conception proustienne du Temps, elle situe très précisément la « Recherche » par rapport à la philosophie bergsonienne — et ce n'est pas l'un des efforts les moins attachants de son ouvrage.

L'art, dit M^{lle} Maranini, est purification; il remplit, dans l'individu, une fonction salvatrice. Ainsi l'œuvre de Proust nous présente la lutte dramatique d'un artiste en quête de soi-même. La « Recherche » est une manière d'ascèse où le monde, l'amitié et l'amour se trouvent successivement éliminés, surmontés; le « Temps retrouvé » marque la conquête, la plénitude de la possession de soi, de l'être.

L'art étant assimilé à la connaissance — et celle-ci étant définie comme création — sa fin est l'affirmation de réalités intelligibles. De réalités, non de valeurs. Par où l'on voit qu'une semblable conception de l'art se trouve dégagée de la notion de beauté, à moins qu'on ne veuille identifier celle-ci avec la vérité. M^{lle} Maranini remarque d'ailleurs, dès le début de son livre, l'absence totale des notions de valeur dans l'œuvre proustienne. Et l'on pourrait à ce propos rappeler cette réflexion de François Mauriac que « la conscience humaine est absente de l'œuvre de Marcel Proust ».

Et peut-être est-ce cette constatation qui induit l'auteur, au terme de son étude — très pénétrante et très solide, répétons-le — à reprocher à Marcel Proust une certaine sécheresse. A l'homme que fut Marcel Proust, peut-être; à la rigueur, nous y consentirions, encore que nous ne soyons point en droit de prendre parti à cet égard. Mais à son œuvre? Afin d'en comprendre le sens profond, d'en dégager la structure intime, M^{lle} Maranini l'a un peu décharnée, avouons-le. Tout ce donné empirique, que la connaissance peu à peu élimine, n'est pas sacrifié dans l'œuvre proustienne. Le monde, l'amitié, l'amour, avant que d'être surmontés, lentement surmontés — et combien douloureusement ! — sont là, dans l'œuvre, présence impérieuse comme une chair palpitante. Avant que ne soit rejoint le sommet éblouissant et solitaire où l'art, par la connaissance, lui accorde la pleine possession de sa réalité intérieure, « je » ou « Marcel » a vécu un long drame. Et ce long drame, c'est la matière de 15 volumes, non point secs, ni arides, mais frémissants au contraire d'une sensibilité dont l'acuité est presque sans pareille.

Mais soyons justes. Cette sensibilité, plus d'un critique nous en avait révélé les nuances les plus subtiles. Tel n'était point le propos de M^{lle} Maranini. Elle prétendait seulement — et ce n'était point tâche aisée — mettre en lumière le sens de l'esthétique ou mieux encore, de la philosophie proustienne.

Après avoir profondément scruté l'œuvre qu'elle étudie, après avoir dépouillé nombre d'études critiques françaises, elle a réalisé son dessein avec une clarté, une cohérence remarquables. Les diverses parties de son ouvrage, fortement étayées se soutiennent et sont, chacune, d'un puissant intérêt. Ici aussi une exigence architectonique se trouve satisfaite.

Voilà un témoignage étranger qui ne pourra laisser indifférent le lecteur français si légitimement passionné de toutes les « choses proustiennes ».

Nelly JEAN-LAMÈRE

Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

(Association sans but lucratif.)

Assemblée générale statutaire du 20 novembre 1934.

L'assemblée eut lieu, à 6 heures, à la Cité Estudiantine. Après que M. Lucien Cooremans, Secrétaire, et M. Lucien Beckers, Trésorier, eurent donné lecture de leurs rapports pour l'exercice écoulé, M. Marcel Vauthier, Président sortant, annonça le départ de M. Albert Marlier, dont la retraite prive à la fois l'Université et l'Union d'un concours précieux.

En dehors des fonctions de trésorier qu'il exerçait à l'Université, M. Marlier a bien voulu apporter à l'Union, pendant des années, une collaboration infiniment dévouée. En 1918, au moment où l'Union se trouvait considérablement amoindrie et privée d'une grande partie de ses effectifs, M. Marlier se mit courageusement à l'œuvre et grâce à ses nombreuses relations universitaires, il put entreprendre une propagande personnelle auprès des anciens. C'est ainsi qu'en un an et demi environ, il réussit à recruter, à lui seul, pas moins de mille adhésions nouvelles.

Depuis lors, M. Marlier n'a cessé d'apporter journallement son concours à l'Union dont la prospérité est due, en grande partie, à la sollicitude éclairée qu'il a apportée dans son administration et la gestion de ses intérêts.

M. Vauthier invite l'assemblée à s'associer au comité pour témoigner la gratitude profonde de l'Union à M. Marlier dont le nom est acclamé avec enthousiasme.

M. Vauthier annonce également le départ de M. Lucien Beckers, Trésorier et ancien Président de l'Union, qui a prêté son concours à notre association durant quinze années consécutives. La personnalité de M. Lucien Beckers, sa générosité, son attachement aux œuvres universitaires sont trop bien connues pour qu'on y insiste. Le Comité lui exprime sa plus vive gratitude en même temps que ses sincères regrets de le voir contraint d'abandonner, pour des raisons personnelles, une charge où il a rendu des services éminents.

M. Vauthier remercie ensuite M. Félix Leblanc, Professeur à l'École de Commerce et membre du Comité de l'Union, qui a bien voulu assumer les fonctions de Trésorier en remplacement de M. Lucien Beckers.

Elections.

L'assemblée procède aux élections suivantes :

Président :

M. Maurice Travailleur, Ingénieur des constructions civiles, en remplacement de M. Marcel Vauthier dont le mandat de président est terminé.

Délégué au Conseil d'administration de l'Université :

M. Marcel Vauthier, Avocat à la Cour d'Appel, Professeur à l'Université, en remplacement de M. Maurice Philippson dont le mandat de délégué au Conseil est terminé.

Membres du Conseil d'administration :

1° Membres nouveaux :

M. Charles Bonzon, Docteur en médecine, à Anvers;

M. André Chamart-Houssa, Avocat à la Cour d'appel, à Bruxelles;

M. Frère, Préfet de l'Athénée du Centre, à Morlanwelz;

M. Eugène Koettlitz, Ingénieur C.C., à Bruxelles;

M. Maurice Philippson, Docteur en sciences, à Bruxelles;

M. Robert Van Nuffel, Docteur en philosophie et lettres, à Uccle.

2° Membres rééligibles et réélus :

Secrétaire : M. Lucien Cooremans, Avocat à la Cour d'appel.

Membres : M^{me} Sohler-Brunard, Candidate en philosophie et lettres; M^{lle} Madeleine Bogaert, Ingénieur M.E.; MM. René Beckers, Docteur en médecine; Georges De Boeck, Docteur en droit; Paul Defize, Ingénieur C.M.; Paul Derveau, Pharmacien; Albert François, Docteur en droit; Jean Gilmet, Juge au tribunal de première instance; Frans Herman, Docteur en médecine; Jules Herman, Pharmacien; Albert-Jean Lilar, Avocat à la Cour d'Appel; A. Marteaux, Docteur en médecine; Georges Morissens, Avocat à la Cour d'appel; Léon Paulis, Avocat à la Cour d'appel; Maurice Périer, Ingénieur C.M.; Henri Speciael, Ingénieur C.M.

Divers.

M. Vauthier annonce la création d'une nouvelle section de l'Union des Anciens à Charleroi. Il attire l'attention de l'assemblée sur l'intérêt que présente l'activité de l'Extension de l'Université Libre de Bruxelles qui s'attache à propager l'enseignement et les principes de l'Alma Mater dans le pays entier. M. Vauthier fait appel aux membres de l'Union et particulièrement aux membres habitant la province pour qu'ils soutiennent l'activité de l'Extension.

Le docteur Terwagne suggère que l'Extension s'adresse aux sociétés locales qui comprennent parmi leurs membres des anciens

étudiants ou des personnes favorables à l'Université Libre de Bruxelles.

M. Peeters voudrait que l'Union s'appuyât davantage sur les organismes de l'enseignement moyen.

M. Koettlitz demande que l'Union convoque une assemblée générale extraordinaire afin de favoriser les rapports entre les membres qui s'occupent de l'Extension de l'U. L. B., pour examiner toutes les questions d'intérêt actuel et notamment celle du grade et des titres d'ingénieurs.

L'assemblée est levée à 6 h. 50.

Rapport de M. Lucien Cooremans, secrétaire.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Union a enregistré, avec un vif regret, le décès de :

MM. Georges Boisson, Docteur en médecine, 1898, à Bruxelles; Georges Bolinne, Ingénieur commercial, 1922, New York; Victor Debrichy, Docteur en médecine, 1896, Haine-Saint-Paul; Jean De Meyer, Professeur à la Faculté de médecine; Fernand Derycke, Pharmacien, père de M. Derycke, ex-Président de l'A. G. des Etudiants; Omer Demarest, Avocat (Docteur en droit 1893-94); Charles Foettinger, Ingénieur AIBr, Professeur à la Faculté des sciences appliquées; Achille Foelen, Docteur en médecine, Ath; Edgard Franqué, Docteur en droit, 1910, Candidat notaire, 1911, à Ath; Paul Gilbert, Avocat, Docteur en droit, 1878-79, à Bruxelles; Ulysse Haquin, Docteur en médecine, 1888-1889, à Quaregnon (membre à vie); René Hicguet, Docteur en droit, 1901, Avocat, Conseiller provincial (décédé à Bruxelles); Jean Lacomblé, Ingénieur AIBr, à Quenast; Henri Lambert, Ingénieur commercial, à Bruxelles; Arthur Lammers, Ingénieur AIBr, à Bruxelles; Albert Lefebvre-Giron, Avocat, à Bruxelles; Charles Lombard, Docteur en médecine, à Mons.

Consacrons un instant notre pensée à ces camarades disparus.

*
* *

La persistance de la crise économique, qui frappe si péniblement les professions libérales, aurait dû normalement avoir une répercussion fâcheuse sur nos effectifs et provoquer un certain nombre de démissions; celles-ci se sont en effet produites, mais ont été heureusement compensées par une augmentation du nombre des adhésions recrutées parmi les nouveaux titulaires de diplômes universitaires. Ce résultat est dû en grande partie à l'effort fait cette année par la Faculté de médecine. Dans mes rapports antérieurs, j'avais déploré la carence quasi complète de cette Faculté au point de vue du travail de recrutement. Cinq jeunes médecins seulement s'étaient inscrits à l'Union, l'an dernier.

Mais l'amour-propre facultaire, piqué au vif, a fait, cette fois, merveille : vingt-huit membres de la dernière promotion se sont déjà fait inscrire.

Deux initiatives ont excellemment servi notre cause : d'une part la constitution, au sein de la Faculté de médecine, d'un comité de propagande composé de MM. les professeurs Cocq, Bordet, Danis, Dustin, Gérard et Govaerts, que nous remercions pour cette marque d'attachement à notre Union, et, d'autre part, l'adhésion de tous les étudiants libre-exaministes de la promotion de 1934. La constitution de cette promotion est due à l'heureuse inspiration du docteur Félix Begaux et s'est réalisée avec l'appui du docteur Willy Smets, ancien président du Cercle des Hôpitaux. Nous leur exprimons à tous deux nos sentiments de gratitude pour leur dévouement à l'Union.

*
**

Nous avons pu maintenir l'importance de nos allocations en bourses et gratuités.

Le montant des prêts d'études attribués pendant l'exercice 1933-1934 s'est élevé à 47,850 francs. L'Union a accordé en outre dix gratuités. Trente-sept étudiants ont ainsi bénéficié de notre appui.

A ce propos, je tiens à vous signaler une décision récente du Conseil d'administration : nous avons estimé que le système adopté jusqu'à présent (c'est-à-dire attribution d'un nombre le plus grand possible de bourses dont le montant était en moyenne de 1.500 fr.) devait être abandonné et qu'il était préférable d'aider plus efficacement un nombre moins grand de candidats. Le montant de chaque bourse sera à l'avenir de 5.000 francs. Le corollaire de cette mesure est évidemment une sévérité particulière dans l'examen des demandes et surtout dans l'appréciation des mérites intellectuels des postulants.

Bien entendu, ce système nouveau respectera les droits acquis et ne sera appliqué que progressivement.

Si l'Union a pu, cette année, encore attribuer un nombre important de prêts d'études, c'est grâce au vif succès de son gala annuel, qui eut lieu au Théâtre Royal de la Monnaie, avec le concours de la célèbre cantatrice japonaise, M^{me} Teiko-Kiwa qui donna, le 25 janvier dernier, une représentation unique de *Madame Butterfly*.

Organisée par M. René Beckers, dont le dévouement est trop bien connu de tous pour qu'il soit nécessaire d'en refaire l'éloge, cette soirée remporta un brillant succès. L'Union adresse ses vifs remerciements à tous ceux qui ont bien voulu y apporter leur généreux concours.

*
**

Comme chaque année, l'Union a accordé son appui financier à la Revue de l'Université, à la Société des Amis de la Bibliothèque, à l'A. G. des Etudiants et au Cercle Etudiantin du Libre-Examen ainsi qu'à l'Extension de l'Université Libre de Bruxelles.

Je voudrais attirer votre attention sur cet organisme dont l'utilité n'est pas à démontrer, mais qui ne trouve pas toujours chez les anciens de l'U. L. B. l'aide qu'elle est en droit d'en attendre.

L'Extension de l'Université Libre de Bruxelles fut créée, comme on sait, en 1893, à l'initiative du professeur Léon Leclère. Parmi ses fondateurs figuraient notamment les professeurs Jean Demoor, Michel Huisman, Auguste Lameere, Paul Vandervelde et Emile Vandervelde.

Le but de l'Extension est de répandre l'enseignement et les principes de l'Université Libre de Bruxelles en organisant, tant à Bruxelles qu'en province, des conférences ou des cours donnés par les membres du corps professoral.

L'extension compte actuellement une vingtaine de comités locaux donnant chaque année une session de cours et conférences : l'activité de ces foyers intellectuels, véritables reflets de la pensée de l'Alma Mater dans les coins les plus reculés de province, ne va pas toujours sans difficultés. L'organisation de séances régulières, le recrutement du public dans un local déterminé, nécessitent de la part des comités locaux un effort persévérant et courageux. Il paraît légitime dans ces conditions d'espérer que les anciens habitant les régions où l'activité de l'Extension est susceptible de s'exercer, lui prêtent un ferme et sûr appui.

Le Comité de l'Union souhaite que l'appel adressé dans ce sens par M. Vauthier, il y a quelques instants, soit largement entendu.

Dans le domaine particulier de l'entraide aux anciens, l'Union poursuit actuellement un sérieux effort, de concert avec d'autres organismes universitaires, notamment avec l'AIBr., afin d'obtenir qu'un plus grand nombre de situations soient attribuées à nos diplômés dans les administrations.

Enfin, je signalerai ici que notre Bulletin, organe régulier de propagande de l'Union a continué à paraître dans sa forme habituelle, en dépit des difficultés qu'il rencontre dans le recrutement de sa publicité.

Je tiens à remercier vivement tous ceux qui ont bien voulu lui apporter gracieusement leur collaboration : MM. Marcel Homès, Marcel Leclère, Constant Lurquin, Alex Pasquier, etc.

En résumé, Mesdames et Messieurs, nous pouvons dire que si l'Union est pleinement consciente de l'étendue et de la complexité des tâches qu'il lui incombe encore d'accomplir, elle a le droit cependant d'envisager l'avenir sans trop d'appréhension. Confiante dans l'appui de ses membres, elle s'attachera à servir loyalement

l'Université dont elle ambitionne de devenir un jour le plus ferme appui.

Comptes de l'exercice clôturé le 30 septembre 1934.

A. Comptes clôturés au 30 septembre 1934.

I. — RECETTES

a) Excédent de l'exercice précédent ... fr.		53.641,84
b) Cotisations de l'exercice :		
Membres effectifs	78.350.—	
Membres AIBr., subside 1934-1935	2,000.—	
Membres AIBr., contributions volontaires	2,990.—	
	<hr/>	4,990.—
Ingénieurs commerciaux	5,880.—	
	<hr/>	89,220.—
c) Intérêts du portefeuille et des dépôts ...		7,551.13
d) Recettes extraordinaires :		
Membres à vie	3,000.—	
Œuvres des bourses	21,441.45	
Remboursement sur parts sociales Coop. Maison des Etudiants	3,000.—	
Vente de médailles	70.—	
	<hr/>	27,511.45
e) Annonces dans le Bulletin :		
Produit net		28,024.70
f) Compte d'ordre :		
Subside 1932 de la Province pour le Réfectoire des Etudiants		25,000.—
		<hr/>
Total des recettes		<u>230,949.12</u>

II. — DEPENSES

a) Allocations ordinaires :		
Bourses d'études	fr. 49,125.—	
« Revue de l'Université »	25,000.—	
Extension de l'Université	5,000.—	
Cercle d'Etudiants	1,000.—	
	<hr/>	80,125.—
b) Frais d'administration et de propagande		29,891.55
c) Publication du Bulletin		30,270.30
d) Droits de garde, frais de banque et de chèques postaux		218,97

e) Dépenses extraordinaires :	
Amis de la Bibliothèque	1,000.—
Cercle « Le Libre Examen »	500.—
	<hr/>
	1,500.—
f) Compte d'ordre : Réfectoire 1932	25,000.—
	<hr/>
Total des dépenses	167,005.82
Excédent de l'exercice à reporter	63,943.30
	<hr/>
Balance	230,949.12
	<hr/>

III. — ACTIF DISPONIBLE AU 30 SEPTEMBRE 1934

Compte courant Banque de Bruxelles ...fr.	40,139.24
Compte chèques postaux	20,906.51
Espèces en caisse	2,897.55
	<hr/>
	63,943.30
	<hr/>

B. Budget pour l'exercice 1934-1935.

RECETTES

a) Excédent de l'exercice précédent ...fr.	63,943.30
b) Cotisation de l'exercice	85,000.—
c) Revenus du portefeuille et des dépôts.	7,500.—
	<hr/>
Total des Recettes	156,443.30
	<hr/>

DEPENSES

a) Allocations ordinaires :	
Bourses d'études	50,000.—
« Revue de l'Université »	25,000.—
Extension de l'Université	5,000.—
Cercle d'Etudiants	1,000.—
	<hr/>
	81,000.—
b) Frais d'administration et de propagande	30,000.—
c) Publication du Bulletin	4,000.—
d) Droits de garde, frais de banque et de chèques postaux	250.—
e) Dépenses extraordinaires :	
Souscriptions diverses et imprévues ...	5,000.—
f) Achat de titres :	
Membre à vie	3,000.—
	<hr/>
Total des dépenses	123,250.—
Excédent à reporter	33,193.30
	<hr/>
Balance	156,443.30
	<hr/>

**Discours prononcé par M. Hymans
à la séance solennelle de l'Académie française,
le 18 juin 1935.**

L'Académie Française a célébré son III^e Centenaire par des cérémonies qui ont eu lieu à Paris du 17 au 21 juin. Elle a tenu une séance solennelle le 18 juin, au Louvre, dans la salle des Cariatides.

L'Université Libre de Bruxelles a été invitée à s'y faire représenter. M. Paul Hymans, président du Conseil d'Administration a été chargé de cette délégation.

Il a remis sur le bureau de l'Académie une adresse de l'Université et il a prononcé un discours dont nous publions le texte :

C'est un insigne honneur et dont je sens tout le poids, d'être appelé devant cette imposante assemblée, sous les voûtes de cet antique Palais, témoin, souvenir, abri de tant de gloires, à présenter un hommage d'admiration et de reconnaissance à l'Académie Française, trois fois centenaire.

Je viens de Belgique, où les lettres françaises ont formé notre jeunesse et pénétré la vie sociale et intellectuelle; je viens de l'Université Libre de Bruxelles où la langue française est honorée et aimée comme la plus noble et la plus pure expression de la civilisation moderne.

L'Académie Française ne nous apparaît pas seulement comme une sorte de Conseil suprême du langage et de sa discipline. Nous y voyons une image de la France, où l'on retrouve ses traits, sa sensibilité, le calme de la raison, les élans de l'imagination, la logique et le rêve, le sourire et l'héroïsme, tout ce qui fait le génie d'un grand peuple qui souvent conduisit le monde.

Le poète et le grand capitaine, le savant et le romancier, l'orateur et l'historien, le critique et le dramaturge, princes et

bourgeois se coudoient dans cette compagnie illustre où sont associées toutes les maîtrises, et qui représente toutes les grandes fonctions de la vie morale.

Ainsi, c'est la France que nous fêtons, et ses livres qui enseignent le goût et la mesure, qui ont fait circuler les idées généreuses et les mots d'affranchissement, et ont inspiré les grands entraînements des âmes vers la vérité, la justice et la beauté.

Entre la langue et le caractère d'un peuple, entre la langue française et les paysages de France, n'est-il pas de naturelles affinités ? La montagne et la plaine, les coteaux modérés, la vigne et le blé, la Méditerranée et l'Océan, le clair et tendre climat se reflètent dans les actes et les écrits.

La littérature française traduit tout le charme et toutes les diversités du sol et de ses fruits ; elle a d'orgueilleuses altitudes où les aigles déploient leur vol, des champs où fleurissent le bon sens et la gaieté, elle a ses Alpes et ses Cathédrales, le Rhône et la Loire, et Paris, le centre fiévreux et sonore, Notre-Dame et la Sorbonne, le Louvre et l'Arc de Triomphe ! Elle a Corneille et Bossuet, Voltaire et Chateaubriand, Victor Hugo, Berryer et Lacordaire, Renan et Pasteur. Et combien d'étoiles rayonnent autour de ces astres resplendissants !

Nous nous inclinons respectueusement devant une longue et merveilleuse histoire, que vous avez, Messieurs, la mission de continuer.

Et c'est l'occasion pour nous de dire ici ce que doivent nos lettres belges, notre science, tout notre mouvement intellectuel au pouvoir spirituel de la France.

Il y a un an et demi, le Roi Albert, convié à la table de la *Revue des Deux Mondes*, glorifia le verbe français dont il marqua le rôle dans l'évolution des idées et l'affinement de la sensibilité humaine, et il rappela les liens de l'esprit qui nous unissent et qui fortifient l'amitié de deux peuples, scellée dans de communes épreuves. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont coutume de venir chez nous enseigner dans nos Universités ou parler à la tribune de nos Académies, de nos associations littéraires et scientifiques. Ils y trouvent une foule déférente de disciples et d'admirateurs.

Enfin, Messieurs, je vous remercie de nous avoir associés à cette manifestation de la pensée et de l'art, halte délicieuse dans le tumulte d'un monde que tourmentent les problèmes matériels et qu'exaltent les passions et les mystiques.

En un temps où la masse absorbe l'individu, on éprouve du réconfort et de l'espoir à s'arrêter dans les régions de l'intelligence où par l'idée, demeurée libre, et par l'œuvre de raison ou de beauté, la personne humaine garde sa force créatrice et sa puissance sur les âmes.

Je salue, en terminant, mon illustre ami, M. Hanotaux, qui nous a adressé de si gracieuses paroles de bienvenue et auquel me lie le souvenir d'une confiante collaboration dans les Conseils de Genève. Je souhaite qu'au milieu de ses livres précieux, et dans la joie d'écrire, il poursuive longtemps ses travaux d'historien et d'homme d'Etat, si étroitement associé à la vie de la France.

Messieurs, que l'Académie Française veuille bien accueillir les félicitations et les vœux de la Belgique intellectuelle, au moment où elle entre glorieusement dans son quatrième siècle.

Les méthodes de la Diplomatie moderne ⁽¹⁾

PAR

M. A. DE FLEURIAU,

Ancien Ambassadeur de France à Londres.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je tiens à remercier l'Université de Bruxelles de l'honneur qu'elle m'a fait en m'invitant à faire ici une conférence. Bien qu'il me soit arrivé quelquefois de parler en public et que, depuis ma retraite, je sois devenu professeur, je n'ai jamais encore fait ce qu'on appelle une conférence. C'est donc un début que je fais devant vous à l'âge de 65 ans et je demande votre indulgence. Vous me permettrez d'exprimer à M. le Professeur Speyer ma sincère gratitude de sa très aimable introduction.

Je vais aborder mon sujet sous une forme un peu abstraite. Ce sujet : Les méthodes modernes de la diplomatie, exige une définition de la diplomatie et je vous demande d'accepter, au moins pour l'instant, celle que j'ai adoptée : la diplomatie est la technique des relations d'Etat à Etat.

Cette technique dépend, donc, des principes sur lesquels reposent les relations des Etats entre eux. Après avoir varié au cours des siècles, ces principes sont aujourd'hui ceux qui existaient, il y a cent ans, du temps de M. de Metternich, un grand technicien en Affaires Etrangères, et ils consistent essentiellement dans : l'Egalité en droit des Etats, et le Respect mutuel de leur indépendance.

Sur ces bases, la technique a eu et a toujours pour but d'as-

(1) Conférence faite le 28 février 1934 à la Fondation Universitaire, sous les auspices du Comité des Conférences de Politique internationale.

surer la sécurité des relations d'Etat à Etat en confiant leur conduite à des représentants dûment accrédités et en donnant à leurs engagements mutuels des formes telles que les responsabilités des contractants soient formellement engagées les unes vis-à-vis des autres.

Mais, depuis le temps de M. de Metternich, de grands changements se sont produits dans le monde, notamment dans les moyens de communication, qui ont fait, en un siècle, des progrès extraordinaires. Ces progrès, en facilitant les déplacements des hommes et la diffusion des nouvelles, ont exercé sur la technique des affaires internationales une grande influence et une influence aussi durable que les progrès acquis grâce à la vapeur et à l'électricité. L'innovation, au moins apparente, dans la diplomatie, qui en ce moment frappe le plus le public est la fréquence des rencontres de membres de gouvernements différents qui profitent de la rapidité des transports pour traiter des affaires étrangères à côté des Ambassadeurs et Plénipotentiaires.

C'est le premier point que j'examinerai devant vous et je comparerai les procédés d'aujourd'hui avec ceux de M. de Metternich, afin de vous montrer qu'il n'y a pas autant de nouveau en ce monde qu'on le croit communément.

Je vous parlerai ensuite de l'introduction dans la diplomatie de deux formules nouvelles, celles de l'arbitrage et de la Société des Nations.

Je vous ai dit que, pour le public, les rencontres de Ministres étaient le procédé le plus nouveau de la diplomatie.

Il convient de marquer qu'en lui-même le procédé est régulier puisque le Ministre des Affaires Etrangères, comme le Premier Ministre, est, de par ses fonctions, accrédité en tant que représentant de son Gouvernement. Si ce procédé était jadis très rarement employé, c'était en raison des difficultés pratiques que la lenteur des voyages opposait aux déplacements.

Mais, il y a un peu plus d'un siècle, les guerres de 1813 et 1814 amenèrent les Souverains et Ministres des Etats alliés, dont M. de Metternich, à suivre les armées et à rester en contact permanent loin de leurs capitales; après une séparation de quelques mois, ils se retrouvèrent au Congrès de la Paix à Vienne et pendant une grande partie de l'année 1815.

Il en fut de même pendant la Grande Guerre, de 1914 à 1919, en ce sens que les Ministres alliés se rendirent de fréquentes visites, et ce ne furent pas seulement les premiers ministres et les ministres des Affaires étrangères, mais les ministres de la Guerre, de la Marine, des Finances, du Commerce, qui furent obligés, par les circonstances, à rencontrer souvent leurs collègues alliés.

Je reviens à M. de Metternich : les guerres terminées, il essaya de continuer à tenir des conférences et il y réussit jusqu'au jour où le Gouvernement Britannique l'obligea à y renoncer. Nous avons vu le système des conférences survivre à la Conférence de la Paix de 1919 et ceux qui ont assisté à ces réunions se rappellent le rôle qu'y jouait M. Lloyd George.

Mais M. de Metternich, lorsque l'ère des Congrès fut close en 1826, s'efforça de rencontrer, le plus souvent possible, les souverains et les hommes d'États de l'Europe; il a insisté, dans ses Mémoires, sur le prix qu'il attachait à ces contacts personnels; il y a expliqué que son dessein n'était pas de conclure, ni de préparer des traités, mais d'échanger des idées et ces échanges d'idées étaient simplement consignés dans des protocoles.

J'ai lu plusieurs des protocoles de M. de Metternich; j'avoue avoir eu souvent grande peine et même n'avoir pas toujours réussi à en saisir le sens. J'ai eu quelques fois aussi la même impression en lisant les communiqués à la presse publiés aujourd'hui après les entrevues de nos ministres et qui tiennent la place des protocoles d'antan. Mais je dois vous rappeler que, avec ces procédés, M. de Metternich a contribué à maintenir la Paix en Europe pendant trente-trois ans. Il ne faut donc pas médire des rencontres de ministres.

Toutefois, les profondes transformations que le monde a subies depuis un siècle ont modifié les occupations et l'organisation des gouvernements et rendu beaucoup plus ardue et plus compliquée qu'autrefois la tâche de nos ministres contemporains.

Premier exemple : l'accroissement extraordinaire du nombre des affaires traitées par les ministères des Affaires Étrangères.

M. de Metternich ne s'occupait que des grandes affaires politiques. Il ne mentionne que bien rarement dans ses mémoires les questions de second ordre ; j'en ai noté une : le creusement du Canal de Suez.

Pour vous donner une idée du développement récent de l'activité des ministères des Affaires Etrangères, je vais vous citer un fait de mon expérience personnelle ; quand je suis entré au Quai d'Orsay, il y a quarante ans, il n'y avait pas au ministère plus de huit à dix agents en relations habituelles avec les représentants étrangers à Paris ; aujourd'hui, il y en a trente ou quarante. Autrefois, seuls les chefs de poste rendaient visite au Quai d'Orsay ; aujourd'hui beaucoup de leurs secrétaires sont en rapport avec le Ministère. Leurs attachés, militaires, commerciaux, financiers, sont en relation avec les ministères français de la Guerre, du Commerce, des Finances. Des administrations comme celles des Postes, Télégraphe, Police, ont leurs relations internationales. Il y a enchevêtrement et complication dans les rapports internationaux ; cela est impossible à éviter ; le danger réside dans le manque possible d'entente entre administrations d'un même pays ; car, de tout désaccord entre elles, l'étranger tire parti à son avantage.

Mais, c'est surtout la multiplicité des affaires, dont son Département est accablé, qui rend, présentement, si difficile le travail de notre ministre des Affaires Etrangères. Il pourrait négliger la masse et consacrer toute son attention aux grandes questions politiques, s'il n'était entouré de gens dont il est obligé de tenir compte et qui s'intéressent, l'un à une affaire, l'autre à une autre. Il en résulte, je l'ai constaté plus d'une fois, qu'un ministre des Affaires Etrangères, rendant visite à l'un de ses collègues étrangers, a, presque toujours, le souci auquel il n'a pu se dérober, de petites questions tout à fait étrangères au but de son voyage.

En 1918, pendant la guerre, M. Clémenceau, venant à Londres, y arriva muni d'une série de notes traitant d'autant d'affaires diverses d'importance médiocre. Il ne tarda pas à décider de les mettre de côté et il fit part de sa décision à Lord Balfour, en ajoutant qu'il en avait cependant retenu deux dont il entreprendrait le Alliés : « Les fournitures de charbon à l'Italie et de l'avoine pour la cavalerie française ». Lord Balfour lui fit

observer : « La fourniture de charbon à l'Italie est plus importante que celle de l'avoine pour la cavalerie. » « Ce n'est pas l'avis des chevaux », répartit M. Clémenceau.

D'une manière générale, il faut reconnaître que rien n'est plus délicat que de faire la différence entre les affaires qui ne deviendront jamais importantes et celles qui peuvent le devenir. Cette question se pose constamment, beaucoup plus souvent qu'autrefois à nos ministres d'aujourd'hui ; cela seul suffirait à rendre leur tâche plus ardue que celle de leurs prédécesseurs d'antan et ils ont encore plus qu'eux le trouble que leur cause la présente diffusion des nouvelles et qui n'existait guère, au commencement du siècle dernier.

M. de Metternich raconte, dans ses Mémoires, que, le 6 mars 1815, en s'éveillant le matin, il prit connaissance d'une lettre qu'il avait négligé d'ouvrir en se couchant. C'était un rapport du Consul d'Autriche à Livourne annonçant qu'une frégate anglaise était entrée dans le port pour demander si l'Empereur Napoléon était descendu à Livourne. On savait que l'Empereur était parti de l'île d'Elbe, le 26 février, mais on ne savait pas où il était allé.

Aussitôt, M. de Metternich se rendit chez son Souverain ; il vit, pendant la matinée, les souverains et les ministres étrangers réunis à Vienne ; à midi, l'alliance contre l'Empereur était reconstituée et des ordres envoyés aux troupes de se diriger vers la France.

Remarquez que, si cette nouvelle était arrivée à Vienne à un moment où un Congrès n'y aurait pas réuni Chefs d'Etat et ministres, il aurait fallu des jours, peut être des semaines pour obtenir le résultat réalisé en une matinée par le Chancelier d'Autriche. Mais ce qui est très intéressant à notre point de vue, c'est de constater que M. de Metternich se trouva à Vienne le premier à connaître le départ de Napoléon de l'île d'Elbe, que c'est par lui que les ministres des autres pays en furent informés, par lui aussi et sous la forme qui lui convient, que le public autrichien en fut également informé. Quelle force possédait un Ministre des Affaires Etrangères qui était, le premier, en possession d'une grave nouvelle.

Aujourd'hui, il est bien rare, quand des ministres étrangers se rencontrent que l'un d'eux soit muni d'une information que les autres ne connaissent pas ou qui doit rester ignorée d'eux plus d'un jour ou deux.

Il y a plus, les nouvelles circulent aujourd'hui dans le public. Ce n'est pas seulement la presse, mais la T.S.F. qui répand des informations et sans que nos gouvernements puissent toujours les empêcher de parvenir à la population de leurs pays. Il ne serait pas impossible d'employer la T.S.F. à des propagations très dangereuses à l'étranger.

Quelque soit le procédé de leur transmission, la rapide diffusion des nouvelles de l'étranger répand souvent des inquiétudes, des espoirs, des excitations diverses dans le public dont les impressions sont ensuite exprimées au Gouvernement par le milieu avec lequel il est directement en contact. Journalistes, députés, sénateurs s'empressent autour des ministres et presque toujours, à propos de tout fait survenu à l'étranger, ils posent la question : « Que faites-vous ? »

Or, en diplomatie, une des formes les plus efficaces de l'action est l'inaction voulue et réfléchie, le refus de se prononcer et de laisser prévoir sa future détermination. Les pressions qui s'exercent de tous côtés sur nos ministres les privent de l'usage de l'inaction. Car ce que l'on réclame d'eux, c'est l'apparence de l'action. D'où un certain nombre de voyages à l'étranger.

Mais la prise en mains des négociations étrangères par ceux qui en ont la pleine responsabilité dans le gouvernement ne tardera pas à leur faire éprouver les inconvénients de ce procédé.

Un ministre s'apercevra bientôt que sa position vis-à-vis de son collègue étranger est moins aisée que celle de son représentant attitré. Ce représentant peut être désavoué par son chef, ce qui lui donne une grande liberté s'il ose s'en servir. Sans doute le ministre peut s'abriter derrière son gouvernement; mais, s'il est désavoué par ses collègues, sa situation risque de devenir intenable.

L'étude de l'histoire diplomatique révèle que les plus grands ministres des Affaires Etrangères, s'ils ne pouvaient toujours éviter de négocier avec les plénipotentaires accrédités auprès d'eux, menaient le plus possible leurs affaires par l'intermédiaire de leurs représentants.

Dans les grandes affaires auxquelles j'ai été mêlé, c'est, en effet, le procédé qui a le mieux réussi pendant les phases décisives des pourparlers.

L'intervention directe des hommes d'Etat responsables dans les négociations internationales présente un autre inconvénient dont nous avons fait, hélas, la dure expérience. Lorsque des ministres des Affaires Etrangères, bien plus encore lorsque des chefs d'Etat siègent dans une Conférence, les autres délégués ont l'entière confiance que les gouvernements ainsi représentés ratifieront les décisions adoptées par leurs chefs ou leurs ministres.

Or, qu'est-il arrivé après que le Président Wilson eut joué le rôle que vous savez à la Conférence de la Paix ? Les Etats-Unis ont refusé de ratifier les traités de 1919. C'est un précédent que l'on ne doit pas oublier.

Pour me résumer, j'estime qu'en l'état actuel des choses, les rencontres de ministres offrent plus d'avantages que d'inconvénients et que leur plus grave danger réside en leur abus. Tout abus est source de désordre et, malheureusement, j'aurai à constater, à la fin de ma conférence, l'existence d'un très grand désordre dans les relations internationales.

J'arrive aux méthodes nouvelles introduites dans les relations internationales : l'arbitrage et la Société des Nations.

L'arbitrage est un procédé ancien dont il y avait eu des exemples célèbres au XIX^e siècle. Il a été intronisé par accident, car il est sorti de la première conférence de la Paix convoquée, conformément aux désirs de son père, par le Tsar Nicolas II en vue d'alléger les charges des armements. La première invitation, le rescrit impérial du 24 août 1898, ne mentionnait pas l'arbitrage ; c'était tout juste si le programme du 30 décembre 1898 contenait les mots « arbitrage facultatif ». Or, quel fut le résultat concret de cette Conférence ? Une convention pour le règlement pacifique des litiges internationaux du 29 juillet 1899 et, sur 58 articles de cette convention, 42 traitaient de l'arbitrage. Ce n'était pas toutefois un succès fortement établi ; car seize Etats seulement, dont la France et la Belgique, adhérèrent à cette convention dès le 29 juillet 1899.

Mais les pacifistes de tous les pays saisirent cette occasion de lancer une active campagne en faveur de la conclusion de traités bilatéraux entre tous les Etats du monde. L'emploi d'une disposition de la convention de 1899, celle des commissions internationales d'enquête, pour le règlement de l'incident

Anglo-Russe du Doggers bank en 1904, leur fut d'un utile concours. Nombre de traités d'arbitrage furent conclus à cette époque; ils contenaient des réserves; il n'y eut pas beaucoup d'arbitrages. Cependant l'effet fut très grand; il faut toutefois être du métier pour s'en rendre compte.

C'est que, parmi les diverses catégories d'affaires étrangères, il en est une, fort importante, mais peu connue du public, celle des litiges provenant de la situation des étrangers dans les Etats divers.

Quand je suis entré au Ministère des Affaires étrangères, la Sous-Direction du Contentieux accumulait des réclamations formulées par des Français de tous points du monde contre les procédés, à leur égard, des administrations ou des gouvernements étrangers. Ces réclamations n'obtenaient satisfaction que dans bien peu de cas. Il suffisait à un gouvernement de ne pas répondre ou d'opposer une fin de non recevoir; car l'emploi des grands moyens n'était que rarement possible pour des affaires de ce genre. Après la conclusion de traités d'arbitrage, la possibilité de recourir à cette solution provoqua, d'une part, le règlement direct de réclamations fondées en droit et, d'autre part, le retrait des réclamations qui n'avaient pas de chance de succès devant un tribunal arbitral. En quelques années, le nombre des réclamations en instance au Quai d'Orsay diminua rapidement et la situation des étrangers devint meilleure et plus stable.

Avant la Grande Guerre, l'arbitrage organisé par les deux Conférences de la Paix, remplissait dans les relations internationales le rôle très utile d'un tribunal, auquel il était possible de soumettre un grand nombre de différends. Ensuite la Cour Permanente de Justice Internationale est venue s'installer auprès de la Cour de La Haye. L'arbitrage a définitivement conquis sa place.

Mais j'ai eu, il y a quelques années, le regret de constater que des gouvernements évitaient de soumettre aux juridictions d'arbitrage les réclamations qu'ils étaient en droit de formuler contre des violations de conventions en vigueur, spécialement en matières économique et commerciale. Ces gouvernements estimaient qu'il n'était pas avantageux pour eux d'obtenir en leur faveur une sentence que l'on aurait pu ensuite invoquer

contre eux à propos de violations de conventions qu'ils avaient eux-mêmes commises. Pareille situation est un signe de grand désordre dans le monde international.

Je crois qu'elle n'existe plus actuellement par ce que les conventions dont les uns et les autres avaient violé les dispositions ont été supprimées. Cela ne témoigne pas d'un véritable retour au bon ordre. Mais l'arbitrage existe et le jour où les affaires mondiales reprendront leur cours normal, il reprendra son rôle discret et efficace de justice et d'équité.

La Société des Nations est la première organisation que les Etats se soient donnée afin de maintenir la paix et de délibérer de leurs intérêts communs. Elle avait été précédée par les deux Congrès de la Paix; elle est intimement liée à l'arbitrage. Mais, tandis que l'arbitrage est entré peu à peu dans les mœurs internationales, la Société des Nations a été créée tout d'une pièce par une initiative très hardie et très généreuse des représentants des Puissances au Congrès de la Paix de 1919.

Je ne vous parlerai des statuts de la Société que pour vous signaler qu'ils contiennent une innovation en droit international. C'est le fameux article 16 qui, en conférant à la Société des droits de contrainte, instituait un nouveau droit de la guerre et supprimait l'ancien système de la neutralité. C'était une tentative très osée. Pour pouvoir appliquer dans tous les cas une doctrine aussi nouvelle, il fallait à la Société l'adhésion de tous les Etats du monde.

Or, avant même que la Société des Nations, à peine instituée, se fût installée à Genève, les Etats-Unis d'Amérique dont le président en exercice avait pris une part active à la rédaction de son Pacte se séparait bruyamment d'elle. Sa défection rendait pratiquement impossible l'application de l'article 16 et privait la Société des Nations d'un concours sur lequel elle avait cru pouvoir compter.

Son attitude fut alors d'une grande dignité : point de récriminations, point de révision du Pacte; peut-être un peu d'illusion en ce qui touchait son autorité. La Société des Nations s'attela à l'exécution des tâches multiples qui lui étaient confiées par les traités.

Elle a collaboré à la liquidation du lourd héritage de la guerre. Les réunions de ses Conseils, de ses Assemblées, de

ses nombreuses commissions ont mis en contact des hommes de tous les pays et facilité la solution de bien des différends. En un mot elle a rendu de très grands services depuis quinze ans, on lui doit une véritable reconnaissance. Cependant on l'accable de critiques et j'ai même entendu parler d'une crise de la Société des Nations.

On lui reproche notamment d'avoir convoqué une conférence économique juste avant la crise dont nous souffrons aujourd'hui et que, de cette conférence, il ne soit rien sorti d'utile. Nul ne peut nier que cette conférence fut inutile ; mais les gouvernements n'ont-ils pas leur part de responsabilité de l'échec subi tout autant que la Société des Nations ?

De même, en ce qui concerne les procédures engagées à Genève à l'occasion des conflits survenus en Mandchourie et au Chaco ; sans doute, ces procédures ont abouti à des succès et il est facile de critiquer leur conduite. Mais de qui se composaient les Conseils et Assemblées de la Société qui ont pris les décisions dans ces deux affaires sinon des délégués de nos gouvernements ? N'est-ce pas la politique des gouvernements vis-à-vis des conflits de la Mandchourie et du Chaco qui mérite d'être critiquée ? On ne peut, à mon avis dissocier la Société des Nations des Etats qui la composent.

J'ai d'ailleurs constaté qu'au cours des quinze dernières années et en dehors de la Société des Nations, une sorte de relâchement s'était introduit dans la conduite des affaires internationales, non pas tant par l'introduction d'innovations que par le mépris des avertissements donnés depuis longtemps par l'expérience.

Par exemple, il est avéré que lorsqu'une question internationale a été soumise à une certaine procédure pendant très longtemps sans qu'il en sorte de résultat satisfaisant, le plus sage est d'abandonner cette procédure et de reprendre l'affaire sous une autre forme. C'est le cas de se rappeler l'adage d'un vieil agriculteur : « Quand une poule ne donne plus d'œufs, on la change de coq ». Cela s'applique aux conférences ; elles ont leur limite de temps ; passée cette limite, elles n'ont plus guère chance d'aboutir.

A propos de conférences, il est de fait que leur succès exige la formation parmi leurs membres d'un esprit collectif qui les

anime du désir commun d'arriver à un résultat satisfaisant. Si cet esprit ne se constitue pas, la conférence échoue. Mais aussi, lorsque, dans une conférence, la majorité des délégués témoigne de sa volonté d'aboutir à un accord, ces dispositions risquent d'être exploitées par telles autres délégations afin d'obtenir des avantages particuliers; ce procédé peut même être poussé jusqu'à la menace de quitter la conférence, jusqu'à l'abandon de la conférence afin de peser fortement sur les gouvernements dont les délégations avaient marqué leur vif attachement au succès de la réunion. C'est un procédé aussi vieux que le monde. De tous temps, il y a eu comme il y a encore des gouvernements ou des hommes disposés à faire des concessions afin d'assurer le succès de la conférence. Si on suit leur avis, on est perdu. Car on aura pris la position de qui a une fois cédé à une tentative de chantage : il y a mis le doigt, son bras y passe.

J'ai une autre critique à faire, à titre tout personnel, à la formule adoptée, il y a quelques années, dans les Traités internationaux et aux termes de laquelle un Etat prend, vis-à-vis d'un autre Etat, l'engagement de ne pas recourir à la guerre pour régler ses différends avec lui. J'avoue ne pas comprendre pourquoi, lorsque deux Etats sont en paix, ils conviennent de ne pas se faire la guerre. La vraie formule serait de respecter ou de maintenir la paix, car la guerre peut être — elle a été à plusieurs reprises — très difficile à définir et, si jamais la formule nouvelle est mise à l'épreuve, elle pourra bien causer de sérieuses déconvenues aux gouvernements qui l'ont adoptée. J'ai soumis un jour ces observations à un grand jurisconsulte, qui m'a répondu : « Que voulez-vous ? C'est la mode. »

Je vous ai cité quelques exemples empruntés à l'histoire très proche de nous afin de vous montrer ce qui se passait dans les relations entre Etats pendant que la Société des Nations commençait son existence. Elle n'a pas été seule à subir des échecs et elle est comme tous les gouvernements en proie à un désordre international que domine la crise économique.

Cette crise, qui a déjà suscité des changements de régime intérieur, de traditions, voire des révolutions dans plusieurs

Etats, en amenant tous les pays à se résorber sur eux-mêmes, provoque partout une diminution des relations internationales. Cela n'empêche pas nos Ministres d'affirmer publiquement, en toute occasion, leur volonté de développer ces relations; je ne mets pas en doute la sincérité de ces orateurs bien que leurs actes viennent constamment démentir leurs paroles et c'est précisément cette contradiction entre ce que les gouvernements désireraient et ce qu'ils font, qui est la grave caractéristique du désordre actuel. Ils agissent sous des pressions successives et incohérentes; fort involontairement, ils entravent de plus en plus les mouvements de voyageurs, de marchandises, de capitaux, même d'idées d'un pays à un autre; bientôt il ne restera presque plus rien de ce qui est l'essentiel des relations internationales et il sera vain de chercher ce que seront alors les méthodes diplomatiques.

Cela toutefois ne durera pas toujours et j'espère que cela ne durera pas longtemps. Quand cette crise sera terminée, quelles seront les formes des rapports des Etats entre eux? Je crois que, sauf des changements de mots, elles se rapprocheront beaucoup de ce qu'elles étaient autrefois.

Car ce qui fait le fond véritable d'une saine diplomatie, c'est l'application du simple bon sens. C'est sur le bon sens que je compte pour mettre, suivant les circonstances, des limites à l'intervention dans les affaires internationales des relations personnelles des membres des divers gouvernements. Ces limites auront pour résultat, non d'entraver, mais d'améliorer un procédé en lui-même très utile pour la bonne marche des affaires internationales.

Avec le retour du monde à un état à peu près ordonné, l'arbitrage reprendra toute son activité, mais la Société des Nations sera dans une situation délicate. Je souhaite vivement sa durée, mais elle ne durera qu'à condition de s'accommoder aux idées qui seront alors à la mode. Mon ami le jurisconsulte avait raison de donner à la mode une grande influence sur les relations internationales; la mode exerce un empire sur toutes les affaires humaines parce qu'elle représente l'instinct qui pousse chaque génération à ne pas faire ce que faisait la génération qui la précédait.

Les jeunes générations qui arrivent aujourd'hui à l'âge

d'hommes ont des conceptions différentes de celles qui inspiraient mes contemporains et moi, il y a un peu plus de quarante ans. Ce que sont les conceptions des jeunes générations, je ne le sais pas; peut-être ne le savent-elles pas elles-mêmes. Cependant c'est l'opinion des jeunes qui décidera, le moment venu, du sort de la Société des Nations; elle a agi sagement en ne révisant pas son Pacte, car elle eut risqué de le réformer dans un sens différent des idées, qui prévaudront dans un avenir prochain.

Il y a toutefois un point très technique que je me permets de vous signaler au sujet de la réforme éventuelle du Pacte de la Société des Nations; c'est l'importance de son article 15, qui institue une juridiction internationale pour les cas, qui ne peuvent être soumis à l'arbitrage. Il est pratiquement impossible de soumettre à un tribunal tous les différends entre États de même qu'il est impossible de référer aux juges de nos pays toutes nos querelles privées. La Société des Nations offre aux États un moyen de compléter à cet égard l'arbitrage comme elle offre aussi aux hommes d'État de tous les pays l'occasion de se rencontrer et de nouer des relations personnelles utiles aux rapports de leurs gouvernements respectifs.

En un mot, je crois qu'après la crise dont tous les pays souffrent en ce moment, les méthodes de la diplomatie, sauf les mots qui pourront changer, ressembleront beaucoup à celles qui existaient avant la crise.

Pour l'instant, nos gouvernements vivent au jour le jour comme nous vivons nous-mêmes et je termine en vous remerciant très sincèrement de l'aimable attention que vous avez bien voulu m'accorder.

L'esprit public en Belgique de 1725 à 1789 ⁽¹⁾

par

SUZANNE TASSIER

Agrégé à l'Université de Bruxelles.

Reportons-nous vers 1730 (2). Les Belges de toutes les classes offrent certains caractères communs. Tous ont l'amour de l'ordre et de la tranquillité, l'horreur de la nouveauté. Cette appréhension craintive de tout changement a pour corollaire un attachement passionné aux anciens usages et aux privilèges. Cette attitude obstinément conservatrice frappe tous les étrangers. Les Belges, constatent-ils avec surprise, sont dépourvus de curiosité, ils s'immobilisent et sont stationnaires avec joie; épris d'ordre, de régularité, vouant un culte à l'habitude, le calme fait leur bonheur; ils sont attachés à leurs privilèges presque jusqu'à la folie; tous sont élevés dans ces sentiments. Une telle manière d'être n'a cependant rien d'extraordinaire; elle est le résultat normal de cent cinquante ans de domination étrangère qui n'ont apporté que malheurs et décadence. S'accrocher avec force au passé n'est, en somme, qu'un réflexe naturel de défense.

La domination étrangère a eu d'autres conséquences; rendant impossibles ou difficiles les hautes ambitions de l'esprit, les grandes carrières, les entreprises hardies du commerce, elle a réduit les Belges à n'avoir que des préoccupations mesquines et terre à terre; la stagnation économique persistante les a contraints à ignorer le luxe et à faire de l'économie, la première des vertus (3).

(1) Leçon d'introduction au cours sur *l'Esprit public en Belgique de 1715 à 1815*, faite à l'Université de Bruxelles le lundi 28 janvier 1935.

(2) Cette étude ne concerne que les anciens Pays-Bas autrichiens et n'englobe pas la principauté de Liège. N. B. Sur l'esprit public en Belgique avant 1715, voy. F. VAN KALKEN, *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas*, Brux., 1907, pp. 74, 135, 255.

(3) *Mémoires de Charles-Louis, Baron de Pöllnitz*, Liège, 1734, t. III, p. 193, etc.

Enfin, sevrés des satisfactions de l'orgueil national et de l'activité créatrice, les Belges n'ont plus eu, pour échapper par instant à la désespérante médiocrité de leur vie, qu'une issue : celle de la religion. Elle seule a pu jeter sur leur morne existence un reflet d'idéal. Aussi éprouvent-ils pour leurs chapelles, leurs églises et leurs processions une tendresse sincère et profonde.

Dans une société dominée par ces sentiments, la position des classes privilégiées est forcément très forte. Aux yeux d'un peuple naïf, ignorant, crédule, dépourvu de tout esprit critique, les privilèges du clergé et de la noblesse semblent former un tout indissoluble avec ceux du pays ; ils font partie de ce legs précieux d'un passé qui fut supérieur au présent. Les menacer est presque une offense nationale.

C'est donc dans la sécurité la plus complète que clergé et noblesse jouissent de leurs nombreux privilèges politiques et fiscaux. Mais leur puissance a une base plus solide encore. Les deux premiers ordres sont les détenteurs de la plus grande partie des terres. Force inouïe dans un pays où l'agriculture est la grande ressource dont vit, directement ou indirectement, la plus grande partie de la population. Le sentiment d'être les dispensateurs de la nourriture corporelle et spirituelle de la presque totalité de la nation, se traduit chez les nobles et les membres du haut clergé par un air d'autorité assuré, d'omnipotence tranquille, de hautaine bienveillance (1). Cependant, ne rencontrant en général dans la population au milieu de laquelle ils vivent et qu'ils connaissent, que soumission, docilité et respect, ils se montrent volontiers à son égard patriarcaux et affables. Par l'intermédiaire de leurs intendants, de leurs hommes de loi, de leurs fermiers, peu de personnes échappent à leur dépendance. Dans un pays où le chômage est endémique, grands et petits fermiers se disputent (2) la location des terres seigneuriales ou abbaciales. A leur tour, les fermiers n'ont qu'à choisir parmi la multitude des pauvres journaliers sans travail. Parmi ces derniers, ceux qui ont la

(1) *Mémoires de Pöllnitz*, III, p. 192.

(2) *Archives Générales du Royaume*, Conseil Privé Autrichien, 577A, Haines de cens. Voy. notamment la Requête des *Prévosts et jurés, Mayor et Eschevins faisant les Consaux et Etats de la ville et Cité de Tournay* du 11 janvier 1752. Nous comptons publier cette curieuse requête.

chance d'être choisis et embauchés, sont généralement bien traités; à la table que préside le maître de la ferme, on voit fréquemment s'asseoir le berger, le valet de charrue, la servante de basse-cour, le jardinier; ils goûtent aux mêmes mets et semblent faire partie de la même famille (1). Quant aux petits propriétaires fermiers, quant à la multitude des journaliers presque sans travail, ils ne peuvent compter en cas de détresse extrême que sur la Table des pauvres de la paroisse et les libéralités de l'abbaye voisine (2) ou du château. Dans ces conditions, qui serait assez téméraire pour lancer ouvertement quelques plaintes contre le droit de chasse, les droits seigneuriaux, la justice seigneuriale ou la dîme ?

Satisfaits de cet état de choses, seigneurs et abbés n'en demandent que le maintien. Convaincus d'être les nourriciers du pays, ils ne cherchent pas à mériter d'autres titres et sont hostiles instinctivement à tout ce qui peut menacer leur monopole économique et spirituel. Ils ne cherchent le développement ni du commerce, ni de l'industrie, et ils se défient de toute activité intellectuelle.

C'est pourquoi la noblesse belge manifeste un vif esprit de caste (3), n'admet d'autre mérite que celui de la naissance, prétend que le commerce dégrade l'homme de qualité et que seule l'oisiveté lui convient. L'oisiveté devient ainsi un critère de distinction sociale. D'Enghien, Voltaire écrit le 6 juillet 1749 : « Je suis actuellement dans un château où il n'y a jamais eu de livres que ceux que Madame du Châtelet et moi nous avons apportés » (4). Les journées de « la bonne société » s'écoulent remplies par quelques visites, parties de chasse et réceptions où la conversation s'alimente par d'inter-

(1) Ces mœurs patriarcales subsisteront encore en grande partie à la fin du XVIII^e siècle; voy. DÉRIVAL, *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens. Lettres sur l'état actuel de ces pays*, Amsterdam, 1782-83, I, p. 11. Selon l'abbé MANN, certains fermiers, pourtant, « tyrans des journaliers », faisaient peser sur ceux-ci une quasi servitude. (*Dans un pays fertile et bien peuplé, les grandes fermes sont-elles utiles ou nuisibles à l'État en général?*)

(2) Les couvents auraient distribué en aumônes 1/15 de leur revenu brut. (J. LAENEN, *Étude sur la suppression des couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens*, Anvers, 1905, p. 67.) Sur les libéralités des abbayes, voy. aussi *Voyage littéraire de deux religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, Paris, 1724, notamment II, p. 111.

(3) *Mémoires de Pöllnitz*, III, p. 206.

(4) *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Garnier, 1880, t. XXXV, p. 299.

minables discussions sur les alliances de familles et les quartiers de noblesse (1). Aussi la noblesse ne produit-elle plus d'hommes remarquables.

Quant au clergé, il a gardé un souvenir horrifié de la tourmente du XVI^e siècle, où le protestantisme, issu de l'humanisme, faillit lui ravir sa puissance. Il vient de triompher du Jansénisme, la bulle *Unigenitus* reçue comme règle de foi et loi d'Etat est désormais admise par tous; y adhérer est indispensable pour faire carrière; ses derniers opposants ont émigré en Hollande et se sont joints au schisme d'Utrecht. La Belgique est devenue la citadelle de l'Ultramontanisme. Satisfait, le clergé ne cherche plus qu'à maintenir la situation acquise. Il devient d'un conservatisme systématique et condamne toute nouveauté parce que nouveauté. Il tombe volontairement dans l'apathie. Comme l'a remarqué H. Pirenne (2), désormais « l'Eglise gouverne plus qu'elle n'instruit et qu'elle n'édifie », elle se borne à entretenir la dévotion et le respect de ses commandements; elle porte tous ses soins aux pratiques extérieures. Est-il surprenant, dès lors, que le clergé régulier ne produise plus ni érudits, ni ascètes, ni saints, et que le bas clergé séculier soit ignorant et fruste? Il est vrai que religieux et curés sont ainsi très proches du peuple et des petites gens, les comprennent parfaitement, se mêlent volontiers à leur vie, à la fois familiers et autoritaires.

Si la toute puissance du clergé et la noblesse s'exerce presque sans réserve sur la masse des fermiers et paysans, la bourgeoisie des villes n'y échappe que rarement. Sous la pieuse gouvernante l'archiduchesse Marie-Elisabeth, la censure est à la dévotion du clergé (3); celui-ci, de plus, par l'Université et les collèges, façonne la jeunesse. L'éducation qu'il lui donne est souvent triviale (4), l'enseignement, un

(1) *Mémoires de Pöllnitz*, III, pp. 191, 196, 204, etc.

(2) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, V, p. 300. Voici le jugement du père WILLAERT : « ... la vie facile avait engourdi l'Eglise : sans inquiétude du côté de l'Etat qui la favorisait, elle se laissait aller à la médiocrité au milieu du bien-être que lui procurait la richesse. Ses doctrines, manquant de « courage intellectuel » s'attardaient dans des questions surannées, sans prévoir le danger du rationalisme ». (*Histoire de Belgique*, Tournai, 1931, p. 216).

(3) Gh. DE BOOM, *Les ministres plénipotentiaires dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1932, p. 137.

(4) E. HUBERT, *Scènes de la vie universitaire au XVIII^e siècle*. (Revue de Belgique, 1883). *Mémoires de Pöllnitz*, III, p. 214.

fatras assez lourd et ennuyeux qui bourre la mémoire et n'exige ni recherche originale, ni méditation personnelle (1). Ainsi l'apathie intellectuelle s'étend de l'Eglise à toute la nation (2). « Je suis », écrit Voltaire, « dans un pays où il n'y a ni Scipions, ni Cicérons; mais j'y joue au brelan, j'y fais grande chère, et je me dépique avec les plaisirs de l'abandon où je vois ici les lettres ». « Bruxelles », ajoute-t-il quelques mois plus tard, « est le séjour de l'ignorance; il n'y a pas un bon imprimeur, pas un graveur, pas un homme de lettres; et, sans Madame du Châtelet, je ne pourrais parler ici de littérature; de plus, ce pays-ci est un pays d'obéissance; il y a un nonce du pape, et point de Frédéric » (3). Toute l'ambition d'un homme de loi se réduit à devenir l'avocat ou l'intendant de quelque puissante abbaye ou famille noble. Il y a très peu d'emplois qui soient indépendants des classes privilégiées. C'est encore la noblesse et le clergé qui fournissent aux architectes, aux artistes, aux médecins leurs meilleurs clients. De grands négociants, il n'y a en guère; la politique économique égoïste (4) de l'Angleterre, de la Hollande et de la France a rendu impossible le développement de cette classe en Belgique. L'absence de colonies, résultat de la domination étrangère, a fermé aux Belges la possibilité d'entreprises lointaines et les a rendus casaniers et routiniers (5). Il n'y a que de petits commerçants, sans envergure, qui ont, dit-on, l'esprit « étroit, bas, presque grossier »; eux aussi recherchent obséquieusement la clientèle de la noblesse et du clergé. Ils économisent patiemment, non pas pour créer des affaires plus vastes, mais pour acheter des terres et arriver finalement à vivre, eux aussi, de leurs rentes foncières.

(1) V. BRANTS. *La Faculté de Droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles*, 1906, pp. 294, 289; Ch. TERLINDEN, *Les avatars de la chaire de Droit public à l'Université de Louvain au XVIII^e siècle* (L'Université de Louvain à travers cinq siècles, Brux., 1927); L. WILLAERT, S. J., *ouv. cit.*, p. 201.

(2) Voy. dans *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, II, p. 113, un libraire bruxellois déclare : « qu'il n'y avoit personne de lettrés à Bruxelles parce que tous ceux qui étudioient et qui menoiient une vie un peu plus réglée que les autres passoiient pour des Jansénistes et que personne ne vouloit avoir cette réputation ».

(3) *Œuvres de Voltaire*, Paris, 1880, t. XXXV, p. 298. Bruxelles, 4 juill'et 1739 et p. 373, Bruxelles, 26 janvier 1740.

(4) M. HUISMAN, *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI*, Brux., 1902, pp. 331 et 440.

(5) H. VAN HOUTTE, *Histoire économique de la Belgique à la fin de l'Ancien Régime*, Gand, 1920, pp. 351-353; PÖLLNITZ, *ouv. cit.*, III, pp. 205, 212.

Quant aux corporations de métiers, troisième catégorie de privilégiés, elles ont essayé de faire revivre, au début du régime autrichien, une partie de leurs anciens droits politiques. Le marquis de Prié les a matées brutalement. Pleurant Anneesens, elles ont cessé de s'agiter; elles vont achever de s'épuiser par de vaines récriminations entre métiers et de mesquines querelles d'attributions, aboutissent à de ruineux et interminables procès. Leur vie n'est plus remplie que par ces misérables chicanes et jalousies, pendant que quelques familles, au sein de chaque métier, travaillent à s'assurer l'apanage des maîtrises. Les compagnons, désormais sans avenir, mais ne pouvant trouver quelque autre travail, vivent résignés et soumis. En dessous d'eux, une masse d'indigents (1), chômeurs presque permanents, dépendent, pour ne pas mourir de faim, des charités parcimonieuses et aléatoires que leur dispensent sans méthode (2), dans chaque paroisse, les Tables du Saint-Esprit.

Toute cette vie urbaine étriquée et sans éclat n'est égayée que par les solennités religieuses et les réjouissances publiques. Grands événements, dont les détails matériels les plus infimes sont l'objet de discussions passionnées dans la fumée des estaminets, au fond des boutiques, des vastes cuisines ou de salons solennels.

Dans la seconde moitié du siècle, de notables transformations vont se produire. Elles résultent d'abord de deux faits essentiels : d'une part, la prospérité croissante de l'agriculture, d'autre part, la politique du gouvernement autrichien.

1740 est la dernière année où se produit une disette (3). Les campagnes, n'ayant plus été ravagées par d'incessantes invasions étrangères, produisent d'abondantes récoltes, grâce au travail acharné des paysans. Seigneurs et abbés peuvent régulièrement augmenter le prix de leurs fermages (4) et s'enrichis-

(1) P. BONENFANT, *Le problème du Paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime*, Brux., 1934, p. 32.

(2) *IBID.*, p. 175.

(3) *Section des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*, n II, 5284, Mémoires des choses mémorables advenues en la ville de Bruxelles et dans ses environs depuis l'an 657 jusqu'à l'an 1756, 5 janvier 1740. *Archives Générales du Royaume*, Conseil privé Autrichien, 678 A, Edit du 14 juillet 1740.

(4) Entre 1750 et 1765, les revenus fonciers de l'abbaye de Villers passent de 42.800 florins à 57.127 florins, les dîmes, de 7.748 florins à 10.065 florins. Voy. Tableau général des revenus du domaine de l'abbaye de Villers montrant l'accroissement des revenus de 1750 à 1765, publ. par Th. PLOEGAERTS et G. BOULMONT, *Histoire de l'abbaye de Villers*, Nivelles, 1926, pp. 432, 433.

sent automatiquement. Mais l'augmentation de leurs revenus les incite à une vie plus dispendieuse. La noblesse réside moins volontiers à la campagne. Elle se met à imiter les goûts de la haute société française, qui lui ont été révélés, au cours de la guerre de la Succession d'Autriche, par les officiers français. Elle a été scandalisée, surprise et parfois séduite par cette brillante jeunesse gaie, sensible et licencieuse, par cette nuée d'actrices froufroutant autour de Maurice de Saxe et de son Etat-major. L'affable et bon vivant Charles de Lorraine achève de mettre à la mode un certain épicurisme. « Jolie cour, gaie, sûre, agréable, polissonne, buvante, déjeunante et chassante » dira le prince de Ligne. Si l'ancienne génération reste fidèle à la raideur et à la grave dévotion qui furent de bon ton sous la gouvernante Marie-Elisabeth, par contre, la nouvelle imite quelque peu les manières lestes, désinvoltes, impertinentes et brusques qui sont de mode en France (1). Elle perd en dignité et en majesté, quoique restant tout aussi hautaine et infatuée de ses parchemins (2). Les dames de la haute noblesse brabançonne, par exemple, se refusent à rendre visite les premières à la femme du ministre plénipotentiaire Cobenzl, qu'elles jugent de trop petite noblesse (3). Cette jeune génération a le goût des jolis meubles, des fines porcelaines, des tapisseries, des beaux jardins. Elle aime le théâtre, joue la comédie, mais continue à dédaigner toute instruction solide. Elle reste distante à l'égard des négociants et manufacturiers, quoique les besoins d'un train de vie plus coûteux décident quelques nobles du Hainaut et du Namurois à utiliser les ressources minières de leurs seigneuries.

Quant aux riches abbayes, prises d'une fièvre de construction, elles élèvent partout de somptueux bâtiments, décorés de glaces et de tableaux, entourés de beaux jardins ornés de jets d'eau (4). Leurs opulents revenus finissent par n'y plus suffire. Il faut contracter des emprunts. Les bourgeois y souscrivent avec empressement; placement de tout repos, jugent-ils; mais

(1) *Mémoires de J.-P. de Mérode-Westerloo*, Brux., 1840, I, p. 13.

(2) L. LECLÈRE, *Une voyageuse écossaise en Belgique* (1756), Bulletin de la Classe des Lettres de l'Acad. Royale de Belgique, 1925, p. 368.

(3) C. DE VILLERMONT, *Le Comte de Cobenzl*, Lille, s. d. (1925), p. 241.

(4) E. MICHEL, *Abbayes et monastères de Belgique*, Brux., 1923, pp. 70, 72, 82, 87, 118, 128, 132, 134, 137, 140, 145, 153, 229, etc...

les voici, désormais, intéressés personnellement au maintien de la dîme et des ordres religieux (1). Dans ces cadres neufs, modernes et gais, la vie monacale s'écoule avec quiétude, partagée entre l'oisiveté, la prière et les plaisirs de la table (2). Les récréations se multiplient; des journées entières sont consacrées aux divertissements. Les religieux vont passer des jours de vacances en famille ou chez des amis (3). A certaines solennités, ils organisent des représentations dramatiques, auxquelles à leur tour ils convient des invités. C'est ainsi qu'à l'abbaye de la Cambre, les religieuses, filles de Saint-Bernard, donnent, le 30 janvier 1759, une représentation du *Médecin malgré lui*, et se partagent entre elles les rôles, y compris ceux de Sganarelle et de Léandre. Le ton n'est pas différent à Baudeloo; le mardi-gras, il y a musique, comédie et soirée prolongée en compagnie d'invités (4). Les grandes abbayes sont particulièrement accueillantes; les hôtes distingués y reçoivent une large hospitalité; l'abbé leur offre d'élégants soupers et autorise les dames à danser (5). Néanmoins les mœurs restent en général bonnes, quoique la discipline et l'observance des règles se relâchent. D'après un rapport du prince de Kaunitz, du mois d'août 1759, la vie des trois derniers abbés de Villers n'avait été marquée que par une suite de désordres, d'irrégularités, de disputes et de batailles (6).

Cependant la prospérité de l'agriculture et son corollaire, l'augmentation régulière de la population, ont d'autres conséquences.

La concurrence et la lutte se font plus âpres encore pour obtenir la location des fermes. Ceux qui l'emportent sont d'autant plus dévoués et dociles aux ordres de leurs propriétaires nobles ou ecclésiastiques. Le sort des pauvres journaliers reste

(1) S. TASSIER, *Histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792 et 1793*, Brux., 1934, pp. 87 et 89.

(2) *Livre des jours*, du moine MALINGIÉ (bibl. de l'Univ. de Gand), II, pp. 537, 538, 539 et 543.

(3) P.-F. LEFÈVRE, *L'abbaye norbertine d'Averbode pendant l'époque moderne*, Louvain, 1924, pp. 137 et 138.

(4) J.-M. CANIVEZ, O. Cist., *L'Ordre de Cîteaux en Belgique, des origines au XX^e siècle*, Forges-lez-Chimay, 1926, p. 54.

(5) *Journal du comte de Calenberg*, publié par E. BACHA et H. DE BACKER, Brux., 1913, I, pp. 171, 179.

(6) E. DISCAILLES, *Les Pays-Bas sous le règne de Marie-Thérèse*, Brux., 1872, p. 264.

particulièrement précaire, car leur nombre a augmenté. Pour échapper à l'insécurité de leur sort, ils n'entrevoient qu'une ressource : acquérir quelques lopins de terre. Vers ce but, les efforts des plus courageux tendent infatigablement. « Ils commencent par exploiter pour leur compte quelques verges attenantes à leur masure; ils cultivent un peu de lin, le tissent eux-mêmes, achètent une vache, puis deux vaches; ils obtiennent de nouveaux terrains en location, et finalement ont assez d'économies pour acheter un lopin de terre, puis une petite ferme, hypothéquée d'abord pour le tiers ou la moitié de sa valeur, mais bientôt libérée au moyen de nouvelles économies » (1). Leur ténacité est admirable. Sans arrêt, l'homme, la femme, les enfants travaillent, utilisant les moindres parcelles, ne se reposant jamais, vivant d'une vie rude et frugale, tendus vers le même but. Patiemment ils guettent l'occasion d'une acquisition nouvelle; occasion rare, car le clergé et la noblesse ont pour principe de ne pas vendre leurs terres. Dès que des parcelles de 2, 5 ou 8 bonniers sont mises en vente, ils s'empressent d'acheter (2), même au plus haut prix, en empruntant, s'il le faut, une partie de la somme. Le taux des hypothèques étant élevé, le bénéfice de l'opération semble infime, malgré le beau rendement des terres. Peu leur importe; ce qu'ils veulent avec entêtement, c'est devenir propriétaires, assurer définitivement leur subsistance pour l'avenir et, par suite, leur indépendance relative. Cette soif de la propriété foncière qui saisit le petit cultivateur belge à la fin de l'ancien régime explique le remarquable morcellement de la propriété qui se constate surtout en Flandre, mais aussi en Campine et ailleurs, à partir de 1750. Les bourgeois, propriétaires de terres, se laissent tenter par les hauts prix (3), vendent des parcelles et placent l'argent obtenu en hypothèques.

A force de volonté et de travail, une classe assez nombreuse de petits propriétaires se développe, et ces petits propriétaires

(1) H. VAN HOUTTE, *ouv. cit.*, p. 426, p. 492, p. 483.

(2) DISAILLES, *ouv. cit.*, p. 168; N. BRIAVOINNE, *Mémoire sur l'Etat de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce des Provinces des Pays-Bas*, Brux., 1841, p. 120; V. BRANTS, *Histoire des classes rurales aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Brux., 1881, p. 152; F. DE POTTER et J. BROECKAERT, *Geschiedenis van den Belgischen Boerenstand*, Brussel, 1880, pp. 285-288.

(3) DISAILLES, *ouv. cit.*, p. 168.

ont l'ambition d'envoyer leur fils, s'ils sont doués, au collège, au séminaire, à l'Université. Ce grand sacrifice pécuniaire, que des bourses n'allègent qu'en partie, ne trouve pas toujours sa récompense, car le clergé séculier et le barreau (1) sont terriblement encombrés. Obtenir un bénéfice sérieux, une cure de quelque importance ou un gros procès est extrêmement difficile lorsqu'on n'a point d'appui dans la grande noblesse ou le haut clergé. Devenus avocats, ces fils de paysans vivront difficilement, sans grande clientèle, souffrant du dédain et de la réussite, pas toujours méritée, de leurs confrères, cadets de familles nobles ou fils d'anciennes familles bourgeoises. Prêtres, ils végéteront fréquemment dans des fonctions leur permettant de vivre à peine mieux qu'un artisan. « Dans les seules paroisses de Sainte-Gudule et de la Chapelle » lit-on dans un rapport au Conseil privé, « il y a environ 70 chapelles, toutes d'un rapport modique, occupées par des ecclésiastiques qui ne sont d'aucune utilité, qui, pour avoir trop peu à vivre et rien à faire, annoncent leur misère au public ou le scandalisent par leur vie fainéante » (2). Nommés dans des cures dépendant d'abbayes, ils s'étonneront, devant l'extrême modicité de leur traitement, des dépenses somptuaires des abbés. Aussi est-il aisé de prévoir que ces avocats et ces prêtres fourniront des adeptes, quelque vingt ans plus tard, aux Démocrates groupés autour de l'avocat Vonck (3). Pour l'instant, sans cohésion et sans doctrine, ils n'offrent aucun sujet d'inquiétude aux deux premiers ordres privilégiés.

Ceux-ci, par contre, se sentent menacés par un danger imprévu et immédiat. Avec surprise, ils se voient attaqués, d'abord insidieusement, puis de plus en plus ouvertement, par le gouvernement autrichien et par une poignée de fonctionnaires acquis aux idées nouvelles. Partisans des « lumières », disciples des philosophes, ces jeunes bureaucrates rêvent non seulement d'imposer la pensée moderne en Belgique par voie administrative, mais en même temps de renforcer le pouvoir

(1) A. GAILLARD, *Le Conseil de Brabant*, Brux., 1902, III, p. 70; P.-P.-J. HARMIGNIE et J.-H. DESCAMPS, *Mémoire sur l'histoire de la ville de Mons*, Mons, 1882, p. 160.

(2) DISAILLES, *ouv. cit.*, p. 268.

(3) Voy. S. TASSIER, *Les Démocrates Belges en 1789*, Brux., 1930, p. 35 : Vonck est fils d'un fermier de Baerdegem, Verlooy, d'un paysan de la Campine.

central au profit des Habsbourgs. Parce qu'ils poursuivent à la fois ces deux buts, ils se heurteront d'abord à la résistance des Etats provinciaux, où prédominent les deux premiers ordres, mais aussi finalement, à celle de presque toute la nation (1). Résistance de quarante ans, au cours de laquelle peu à peu l'esprit public des Belges se réveille, et qui aboutit à la Révolution brabançonne.

Quels sont ces fonctionnaires ? Au premier plan, le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de 1753 à 1770. De petite noblesse, il est arrivé aux grands emplois par son mérite personnel. Grand travailleur, homme cultivé, rien ne lui est étranger de ce qui touche à la vie de l'esprit. Il admire et médite l'*Esprit des Lois*. Il a un goût très vif pour les livres, les estampes et les tableaux. Quoique courtois et affable, il ne s'entend guère avec l'aristocratie belge et traite de haut évêques et gens d'Eglise ; il ne fréquente que le salon bourgeois d'une femme d'affaires, l'aimable et intelligente M^{me} Nettine « banquière » de l'empereur. Voici ensuite le comte de Nény, président du Conseil privé. De son passage au collège des Jésuites de St-Omer, puis à l'Université de Louvain, il a gardé un dégoût profond pour le verbalisme, le pédantisme et la routine. Très vif d'esprit, il s'est instruit par lui-même et s'est pris d'une véritable haine pour ses anciens maîtres. Il veut, par l'Etat, administrer la société conformément à la raison. Son influence grandissante introduit dans les Conseils une pléiade brillante de jeunes fonctionnaires adeptes des philosophes.

La bureaucratie installée à Bruxelles, à la fois anti-autonome, progressiste et anticléricale, entreprend silencieusement une lutte incessante et anonyme contre les privilèges, les préjugés et le clergé. Elle va s'efforcer de faire cesser l'engourdissement intellectuel des Belges, de développer leur commerce et leur industrie, de les arracher à la toute puissance du clergé.

Réveiller la curiosité intellectuelle de ce pays que Jean-Baptiste Rousseau, au cours de son exil, avait jugé « si stérile en choses intéressantes », n'ayant « ni connaisseurs, ni curieux »,

(1) FELLER, *Recueil des représentations, protestations et réclamations de tous les ordres de citoyens dans les Pays-Bas catholiques au sujet des infractions faites à la Constitution, aux privilèges, coutumes et usages de la Nation et des provinces respectives*, Brux., 1787-1790, 7 volumes.

n'était pas tâche aisée. Aussi, n'est-il pas surprenant que la feuille intitulée « *Le Littérateur belge* » créée en 1755, ait courte vie (1). Quelques années plus tard, Cobenzl songe à autoriser Pierre Rousseau et son « *Journal Encyclopédique* » bannis de Liège, à se réfugier à Bruxelles, mais les théologiens de Louvain jettent feu et flamme et gagnent Marie-Thérèse. Le ministre doit se contenter de laisser circuler le journal de Rousseau, qui ne trouvera d'ailleurs que peu de lecteurs. Entre temps, Cobenzl soutient Maubert de Gouvest, capucin défroqué, qui crée le « *Mercur des Pays-Bas* », puis « *le Gazetin* » mais disparaît un beau jour pour échapper à la meute de ses créanciers (2). Le ministre a rétabli la bibliothèque de Bourgogne, dont les précieux manuscrits, par suite d'une indifférence barbare, moisissaient dans des caves. Avec Nény, bientôt, il entreprend de moderniser l'Université de Louvain, mais celle-ci lui résiste victorieusement. Enfin, en 1769, il fonde une Société Littéraire, qui deviendra l'Académie Impériale et Royale des Sciences et des Belles Lettres. Les débuts en sont difficiles. Quelques jours avant sa mort, Cobenzl écrit avec désenchantement : « l'état de la Société est très critique... il ne se présente presque personne pour y entrer ». Il en accuse « l'esprit de la nation, qui ne fait presque jamais rien d'avance, sans être assuré qu'il y a de l'honneur ou du profit à acquérir » (3). Cependant, la nouvelle institution peu à peu se développe. Par ses mémoires et ses concours, elle attire et stimule l'attention des lettrés vers les sciences naturelles, la physique, les questions économiques. On y discute notamment des avantages de la grande et de la petite culture (4). Pour la première fois, la Belgique possède un centre laïque d'études scientifiques. Occasionnellement, on y examinera même quelques questions sociales et politiques d'actualité. En 1774, plusieurs communications sont faites sur la réforme de l'enseignement donné dans les collèges; Marci, notamment, donne lecture d'un « Mémoire sur la façon de donner une meilleure forme à

(1) G. CHARLIER, préface de l'édition critique des *Lettres à Eugénie sur les Spectacles*, Brux., 1922, p. XI.

(2) G. CHARLIER, *ouv. cit.*, p. XIII.

(3) *Ibid.*, p. XV.

(4) P. HARSIN, *Un économiste aux Pays-Bas au XVIII^e siècle, l'abbé Mann*, Louvain, 1933, p. 9.

l'enseignement des humanités pour les rendre plus utiles et moins épineuses à la jeunesse et plus analogues aux hautes sciences auxquelles elles servent de préparation ». En 1781, sur la proposition de l'académicien Gérard, on pose cette question : « Vers quel temps les ecclésiastiques commencèrent-ils à faire partie des Etats du Brabant ? Quels furent ces ecclésiastiques et quelles ont été les causes de leur admission ? » Ceci fait sensation. Deux mémoires seront couronnés : l'un de Heylen, l'autre de Ernst (1). Il s'ensuivra une polémique (2). En 1782, Gérard suggère une question connexe : « Comment et depuis quel temps s'est formé l'ordre du Tiers Etat en sa qualité de représentant du peuple dans les assemblées des Etats du duché de Brabant ? Cet ordre est-il plus ancien ou moins ancien que celui de la noblesse ? » Aussitôt les Etats de Brabant se plaindront au ministre plénipotentiaire, prince de Starhemberg, protecteur de l'Académie, en exprimant leurs craintes au sujet de la polémique que va provoquer une telle question (3). Le chanoine Ernst envoie un nouveau mémoire ; celui-ci est rédigé en latin, mais l'auteur en publiera une partie traduite en français, en 1788, sous le titre : « *Histoire abrégée du Tiers Etat de Brabant* ». Cet ouvrage aura un grand retentissement ; il démontre que la composition du Tiers a varié au cours des siècles, et que la représentation réduite, limitée aux chefs-villes, ne remonte pas au-delà du XVI^e siècle. Au cours de la Révolution brabançonne, les Vonckistes y puiseront de précieux arguments, en faveur d'un élargissement de la représentation du Tiers au sein des Etats.

En même temps qu'il s'efforce de provoquer un renouveau intellectuel, le gouvernement autrichien travaille au développement du commerce et de l'industrie. Il encourage la création de manufactures en leur offrant de nombreux avantages. Avec intelligence, il pratique une véritable mécénat industriel. De 1749 à 1763, plus de 226 octrois sont accordés, dont 8 à des

(1) Compte-rendu de FELLER dans le *Journal Historique et Littéraire* du 1^{er} mars 1784.

(2) *Arch. gén. du Royaume*, coll. pamphlets, 20, pp. 11-94, *Observations historiques et critiques sur la prétendue époque de l'admission des ecclésiastiques aux Etats de Brabant vers l'an MCCCLXXXIII*, par M..., Maestricht, 1786.

(3) ED. MAILLY, *Histoire de l'Académie impériale et royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, Brux., 1883, I, p. 407.

femmes (1). Dans la plupart des villes, et malgré l'opposition des corporations, des fabriques privilégiées sont ainsi créées, fabriquant cotonnettes, papiers-peints, voitures, tapis ou porcelaines. Toutes ces entreprises sont loin de prospérer et se heurtent à de grosses difficultés; elles manquent de techniciens et de capitaux; de plus, les tarifs de l'étranger rendent presque impossible l'exportation. Il n'en résulte pas moins que la classe, jusqu'alors sans importance, des manufacturiers, grands négociants et banquiers, se développe et prend une allure nouvelle. On commence à trouver chez elle une conscience plus nette des entraves qu'apportent à son activité les classes privilégiées. Manquant de capitaux, elle reproche à la noblesse et au clergé d'immobiliser la fortune publique et de se refuser, en général, à d'autres placements qu'achats de terres, hypothèques ou souscriptions aux emprunts étrangers (2). Aux multiples ordres religieux, elle reproche, non seulement de ralentir la circulation des capitaux, mais aussi de retirer de la vie active un grand nombre de personnes aisées. Son esprit critique s'éveillant, elle n'accepte plus sans réaction l'attitude dédaigneuse et hautaine de la noblesse et se met à la juger. Aux corporations de métiers, elle fait grief d'être une entrave au progrès technique et à la fabrication de produits nouveaux par une réglementation minutieuse, tatillonne et désuète. Aux trois classes privilégiées, enfin, négociants et banquiers reprochent d'être les défenseurs intéressés d'une organisation judiciaire traditionnelle, particulièrement défavorable à la solution rapide et peu coûteuse des différends commerciaux (3). De plus, ils se sentent attirés vers une nouvelle conception de l'existence. La vie simple et monotone, aux préoccupations étroites et à l'activité restreinte de la génération précédente ne leur suffit plus. Ils commencent à se sentir capables de hardiesse, d'esprit d'entreprise, et impatientes de pouvoir exercer librement leur activité, de dépenser leur énergie et de s'enrichir rapidement.

(1) VAN HOUTTE, *ouv. cit.*, pp. 155, 532-550. Du tableau reproduit pp. 532 à 550, il résulte que la presque totalité de ces octrois furent accordés à des bourgeois, à peine une dizaine à des nobles.

(2) DÉRIVAL, *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens. Lettres sur l'état actuel de ces pays*, Amsterdam, 1782-83, I, pp. 43 et 46.

(3) *IBID.*, I, p. 68; J. SHAW, *Essai sur les Pays-Bas autrichiens*, Londres, 1788, pp. 51 et 135.

Tels apparaissent les Walckiers, les Van Schoor, les Romberg, les Proli. En relation avec des négociants et des financiers étrangers (1), ils aspirent à une vie plus large et plus mouvementée; ils déplorent l'esprit routinier de leurs concitoyens, leur défiance en matière de commerce, leur esprit d'économie. Ils voudraient voir supprimer les douanes intérieures (2). Ils voudraient qu'à défaut d'Anvers, Ostende au moins soit développée; ils vont jusqu'à rêver d'une politique coloniale et songent à acquérir une île dans les Antilles, Tabago ou Trinidad; en attendant, il leur faudra se contenter de faire un commerce interlope aux Indes, notamment au Bengale (3).

Dans le même temps où se développe la classe des négociants, des manufacturiers et des banquiers sous la protection du gouvernement autrichien, celui-ci s'en prend à la puissance du clergé. Ses privilèges fiscaux sont diminués insensiblement. La censure des livres par le pouvoir ecclésiastique est soumise, à partir de 1761, à la surveillance des censeurs royaux, qui apprécieront en dernier ressort; divers traités théologiques sont frappés d'interdiction, comme dangereux pour la puissance civile; les commentaires favorables à la Bulle *Unigenitus* sont interdits impitoyablement; par contre, les thèses de Van Espen sont remises en honneur; Cobenzl refuse d'interdire le « *De Statu Ecclesiae* » de Febronius et Nény approuve ouvertement cette thèse, qui tend à diminuer la puissance pontificale (4). Bientôt on laissera se répandre « *l'Histoire philosophique des Deux Indes* » de Raynal; plus tard on autorisera le « *Mariage de Figaro* » et le « *Barbier de Séville* ». En somme, la censure devient surtout une arme gouvernementale pour réduire le prestige de l'Eglise au profit de l'Etat et sera plus redoutable aux défenseurs de l'ancien régime qu'à ses adversaires (5). Mais un coup plus rude encore va frapper la puis-

(1) R.-J. LEMOINE, *Les étrangers et la formation du capitalisme en Belgique*, Paris, 1933, p. 279.

(2) J. SHAW, *ouv. cit.*, p. 49. Voy. le très intéressant *Mémoire provisionnel des commerçants de la ville d'Anvers* (13 juin 1787) et le *Mémoire additionnel pour les négociants de la ville d'Anvers* (25 juillet 1787).

(3) VAN HOUTTE, *ouv. cité*, pp. 294 et 298.

(4) H. PIRENNE, *ouv. cit.*, pp. 311 et 312; DE BOOM, *ouv. cit.*, p. 138.

(5) S. TASSIER, *Les Démocrates belges en 1789*, pp. 48-51; THOMAS K. GORMAN, *America and Belgium. A study of the influence of the United States upon the Belgian Revolution of 1789-1790*, Londres, 1925, p. 122.

sance cléricale. Le 20 septembre 1773, à 7 heures du matin, dans toutes les villes à la fois, on procède à la fermeture des couvents et collèges de la puissante société des Jésuites. L'opération se déroule partout dans le calme le plus complet. Nulle part les commissaires ne sont obligés, comme les instructions le leur permettent, de recourir à la force (1). Le peuple ne bouge pas. Les Etats ne formulent même pas de protestation (2). L'obéissance à laquelle les Pères ont dressé la nation explique en grande partie une telle passivité.

Pour suppléer aux collèges supprimés des Jésuites, le gouvernement autrichien crée des Collèges royaux, première ébauche d'un enseignement moyen officiel en Belgique. Il y impose ses programmes et ses méthodes, inspirées des conceptions et des idées nouvelles (3). Dans l'ensemble, il veut réagir contre le formalisme et le verbalisme de l'enseignement et moderniser celui-ci : le maître doit faire appel à l'initiative des élèves, s'occuper de sa formation morale et développer sa personnalité; à côté du latin, on rénove l'étude du grec; on fait une place aux mathématiques, à la géographie, à l'histoire nationale; on développe l'enseignement du français, car « le français, langue maternelle des Wallons, a une extension universelle qui fait que la bourgeoisie flamande met son point d'honneur à la connaître (4) ». Inutile de dire que les Collèges royaux, leur plan d'études et leurs professeurs sont l'objet de l'hostilité du clergé, qui mène contre eux une campagne persistante; c'est déjà un premier aspect de la guerre scolaire que connaîtra la Belgique au XIX^e siècle. Aussi les Collèges royaux n'ont-ils qu'un succès relatif. Vers 1785, les 43 collèges dirigés par les Augustins, les Oratoriens, les Récollets, les Dominicains et les Bénédictins auront 3,017 élèves, et les 13 Collèges royaux, 852 élèves. Ainsi à peine un peu plus du cinquième des jeunes gens faisant leurs humanités recevront-ils un enseignement

(1) P. BONENFANT, *La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas Autrichiens*, Brux., 1925, pp. 66 et 67.

(2) J. LAENEN, *ouv. cit.*, p. 35.

(3) H. PIRENNE, *ouv. cit.*, p. 315; P. BONENFANT, *ouv. cit.*, p. 155.

(4) Sur le progrès de la langue française en pays flamand, voy. SHAW, p. 132 : « Le français, qui est le seul langage des provinces wallonnes, a fait un progrès rapide dans les autres provinces depuis 1740. ... Il est devenu général non seulement dans la conversation, mais dans le style épistolaire : dans un siècle. on ne parlera plus que le français dans les provinces flamandes ».

imprégné d'un esprit nouveau. Quoi qu'il en soit, la suppression de l'ordre des Jésuites représente une perte sérieuse pour les forces catholiques au moment même où commence la pénétration des ouvrages des philosophes français et du libéralisme.

A partir de 1772, les journaux et les livres commencent à jouer un rôle dans le réveil lent, mais progressif, de l'esprit public belge. Six journaux vont prendre naissance et réussir à se maintenir. La vente des livres, auparavant presque nulle, se développe. Vers 1785, on est surpris de compter 15 imprimeurs libraires, plus 11 libraires à Bruxelles, au moins 5 à Gand, 4 à Louvain, 4 à Malines, 4 à Anvers, 5 à Mons, 3 à Tournai (1). Ils font annoncer dans les journaux les nouveautés qui paraissent à l'étranger et les livres auxquels la souscription est ouverte. Les ouvrages des philosophes, comme ceux de leurs adversaires, trouvent acheteurs. Il suffit, pour s'en convaincre, de dépouiller les catalogues des bibliothèques mises en vente dans la dernière partie du XVIII^e siècle (2). On y trouve couramment les œuvres de Montesquieu, de Voltaire, de Rousseau, de Mably, de Raynal, de Burlamaqui, de Pufendorf, de Hume, ainsi que des ouvrages sur la Révolution américaine.

Pourquoi ce réveil d'une curiosité intellectuelle si longtemps assoupie ? Ceux dont le sort est lié à celui des privilégiés, se sentant menacés par le despotisme éclairé, cherchent au dehors, en même temps que dans le passé, une information, des arguments, des moyens de défense. Quant à la nouvelle bourgeoisie, négociants, manufacturiers, banquiers, avocats ou prêtres, elle découvre avec joie ces philosophes dont les théories nouvelles répondent à ses aspirations secrètes.

Parmi les six journaux importants qui voient le jour à partir de 1772, il est curieux de noter que trois (3) sont créés par des Jésuites : Feller, Coster et Brosius. Ne pouvant plus imposer leur idéal par l'enseignement et la prédication, ils cherchent à le servir d'une manière indirecte, par la presse. Ainsi,

(1) S. TASSIER, *Les Démocrates Belges de 1789*, pp. 47 et 48.

(2) Voy. S. TASSIER, *ouv. cit.*, pp. 62-66.

(3) Le *Journal Historique et Littéraire*, *L'Esprit des Journaux français et étrangers* et le *Journal Historique et Politique des principaux événements du temps présent*.

par un piquant retour des choses, ils vont contribuer à réveiller cette curiosité d'esprit qu'ils avaient largement contribué à endormir. Le plus brillant d'entre eux est Feller, homme d'une prodigieuse activité, d'une vaste culture classique, d'une réelle érudition. Défenseur passionné de l'Ancien Régime et de l'Eglise, il fait la guerre aux Encyclopédistes, à l'esprit de tolérance et de liberté sous toutes ses formes. Dépensant sans compter son esprit mordant et dogmatique, il donnera, dans son *Journal Historique et Littéraire*, le compte rendu critique, plein de verve, de plus de 12 livres et brochures par mois (1). Tout ouvrage teinté de philosophisme est l'objet de ses attaques véhémentes; mais, ainsi, il contribue à faire connaître cette philosophie qu'il déteste à un peuple qui, de lui-même, n'aurait rien conçu de semblable. De plus, son horreur de la nouveauté l'entraîne à critiquer indistinctement toute espèce d'innovation, et ce parti pris systématique provoque chez certains une réaction. Quoi qu'il en soit, c'est par Feller que les Belges sont initiés au grand conflit qui se prépare en Europe entre les défenseurs et les adversaires de l'Ancien Régime; il les oblige à sortir de leur assoupissement et à prendre parti.

En 1780, paraît *l'Esprit des Gazettes*; en 1784, le *Courrier de l'Escaut*; en 1785, enfin, le *Journal Général de l'Europe*. Celui-ci va être un agent de diffusion de plus en plus enthousiaste des idées des philosophes. Il est créé par le jeune Pierre H. M. Lebrun, un ancien boursier du Collège Louis-le-Grand, tour à tour soldat, précepteur et imprimeur, que la Révolution portera au poste périlleux de Ministre des Affaires Etrangères de la République française en 1792 et 1793, et qui mourra guillotiné. Nourri des écrivains anciens et modernes, il invoque autant Tacite, Salluste ou Cicéron que Bayle, Montesquieu, Voltaire ou Mably. En des articles lyriques et optimistes, non dépourvus d'emphase, il défend la séparation des pouvoirs, célèbre la liberté de la presse, blâme les privilèges économiques, s'efforce de démontrer le danger d'un attachement excessif aux anciens usages. Bientôt il exalte la souve-

(1) Par exemple, de juillet à décembre 1775, Feller donne le compte-rendu de 87 ouv., soit 14 ouv. par mois; de septembre à décembre 1776, il donne le compte-rendu de 65 ouv., soit 16 ouv. par mois.

raineté populaire, attaque en de longues tirades toutes les formes de despotisme, et cela en dépit des avertissements du gouvernement autrichien. Les lecteurs de Lebrun sont assez nombreux pour qu'un imprimeur de Tournai songe à contre-faire son journal. Ces lecteurs se recrutent dans tous les milieux : l'archevêque de Malines ne renoncera à son abonnement qu'en mars 1790.

Quel effet produit la lecture de ces journaux ? Un grand nombre de Belges y cherchent surtout des exemples de résistance à l'autorité despotique. C'est pourquoi ils suivent avec sympathie les épisodes de la Révolution américaine, de l'opposition du Parlement de Paris au roi Louis XVI, de la lutte des Patriotes hollandais contre les empiètements de la famille d'Orange. Certains cependant prennent intérêt à la vie parlementaire anglaise et américaine et se sentent infiniment de sympathie pour un tel régime politique. Aspirant aux réformes, ils voudraient les voir réalisées progressivement, non par la voie du despotisme éclairé, mais par le moyen d'assemblées nationales représentant toutes les catégories sociales. Avant tout, ce qu'ils veulent, c'est permettre à la bourgeoisie nouvelle de jouer un rôle personnel dans la direction du pays. Néanmoins, respectueux des anciennes institutions, ils prétendent les faire évoluer et non les détruire.

En somme, l'attitude que va adopter Joseph II n'a de chance d'être approuvée que par une faible minorité. Sa politique de 1782 à 1789, procédant avec brutalité à des séries de réformes, sans souci du sort des individus atteints et sous la menace d'intervention de troupes en partie étrangères, va créer un grand mouvement national où se rejoindront les défenseurs du passé et les progressistes, les privilégiés et les non privilégiés.

Avant de suivre pas à pas les réactions des Belges devant les mesures dictatoriales de Joseph II, une remarque préalable est équitable. Assurément le sentiment de Joseph II est qu'il doit imposer les réformes nécessaires, fût-ce par la force, et sans souci de l'opinion publique. Cependant presque toutes ses réformes lui ont été suggérées par des pétitions belges qui lui ont été remises lors de son voyage en Belgique en 1781. C'est là un fait peu connu. Ces quelques 3.000 pétitions ren-

ferment les plaintes les plus diverses (1). Plaintes contre la justice seigneuriale : des crimes demeurent impunis parce que les seigneurs veulent limiter leurs frais de justice, de plus certains juges ruraux ne savent ni lire, ni écrire (2). Plaintes contre le manque d'uniformité des coutumes, la longueur de la procédure, les frais énormes de justice, l'emploi de la torture (3). Plaintes de villageois contre le droit de chasse : quand il y a procès, disent-ils, les juges, nommés par le seigneur, sont à sa dévotion (4). Plaintes d'un grand nombre de membres du bas clergé séculier, exposant leur misérable situation (5). Plaintes, parfois très violentes, de religieux contre leurs supérieurs (5). Plaintes contre les privilèges fiscaux du clergé, afin que les charges publiques ne retombent pas toutes sur « le pauvre peuple » (7). Plaintes des protestants du Limbourg réclamant la tolérance. Plaintes contre les corporations de métiers, qui demandent des droits d'entrée excessifs, qui limitent le nombre des maîtrises, qui excluent des malheureux pour cause de bâtardise. Diverses pétitions suggèrent des interventions gouvernementales dans le domaine social : le Conseil de Gueldre, par exemple, propose de faire célébrer toutes les kermesses le même dimanche (8).

Parmi les édits de Joseph II, tous ne seront pas mal accueillis. La minorité éclairée qui s'est formée dans la bourgeoisie approuve notamment l'édit interdisant aux conseils de justice d'appliquer la torture sans autorisation, celui défendant d'en-

(1) Voy. leur analyse dans E. HUBERT, *Le voyage de l'Empereur Joseph II dans les Pays-Bas*, Brux., 1900.

(2) *IBID.*, pp. 131 et 132.

(3) *IBID.*, pp. 132 et 133.

(4) HUBERT, *ouv. cit.*, p. 137; petit. d'hab. de Morlanwelz, Haine-St-Pierre, Carnières, Chapelle-les-Herlaimont, Groenendael, La Hulpe, Nethen, Héverlé, Weert-St-Georges. Des habitants d'Héverlé font savoir que pour sauvegarder leurs récoltes, les paysans les font garder la nuit par des chiens et des hommes qui battent la caisse : « les chasseurs insolents du duc d'Arenberg tuent les chiens et battent les batteurs de caisse ».

(5) *Ibid.*, p. 140. Des membres du clergé séculier déclarent qu'ils se trouvent réduits « par la modicité de leurs compétences, à une position plus dure que celle d'un artisan ».

(6) *IBID.*, p. 144. Certains religieux déclarent qu'ils « ont dû essayer des oppressions tyranniques ». D'autres estiment que « tout bien considéré, S. M. fera une œuvre plus sublime en réformant leur ordre que saint Bruno en l'instituant » (requête des Chartreux de Zulhem).

(7) *IBID.*, p. 105.

(8) *IBID.*, pp. 147, 110, 111, 139, 141.

terror dans les églises, celui autorisant les maîtres à employer autant d'ouvriers qu'ils le désirent sans tenir compte des règlements corporatifs.

D'autres édits sont exécutés sans provoquer de grandes réactions. C'est le cas de l'édit supprimant les couvents dits « inutiles ». Ceux-ci envoient des suppliques, presque toujours appuyées par les magistrats des villes. Les États de Brabant protestent au nom de la Joyeuse Entrée; ceux de Hainaut font valoir que ces monastères consomment sur place les revenus de leurs biens. C'est tout. Quelques communautés réclament elles-mêmes leur propre suppression. A remarquer que, parmi les 152 communautés supprimées, 38 seulement profiteront de la Révolution brabançonne pour se reconstituer. Les religieux des couvents supprimés acceptent tous leurs pensions. Quant aux évêques, ils acquiescent avec empressement aux désirs du gouvernement, installent des paroisses dans les églises des couvents supprimés et distribuent aux curés ruraux les ornements mis à leur disposition (1).

Par contre, les mesures concernant le clergé séculier suscitent une très vive réaction. Lors de la fermeture des séminaires épiscopaux, notamment à Malines et à Anvers, les troupes sont huées, on leur jette des pierres. Presque tous les Belges, adversaires ou adeptes des philosophes, sont unanimes pour juger vexatoires et despotiques de telles mesures (2). Rarissimes sont ceux qui admettent, comme l'avocat Doutrepont, que l'Eglise puisse être dans les mains de souverain « comme l'argile entre les mains du potier » (3).

La fixation des kermesses au même jour irrite profondément la masse populaire. Mais ce qui soulève violemment les classes moyennes, en même temps que les privilégiés, c'est l'édit du 1^{er} janvier 1787. Cet édit, véritable coup d'Etat, supprime entièrement l'ancienne organisation administrative et judiciaire du pays; en une fois disparaissent les conseils collatéraux, les conseils de justice, les juridictions urbaines, les

(1) Voy. sur ces différents points J. LAENEN, *Etude sur la suppression des couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas Autrichiens et plus spécialement dans le Brabant*, Anvers, 1905, pp. 22, 27, 28, 23, 24, 79, 80, 79, 61 et 62.

(2) VONCK, *Abrégé historique servant d'introduction aux considérations impariales sur l'état actuel du Brabant*, Lille, 1792, p. 39.

(3) DOUTREPONT, *Essai historique sur l'origine des dîmes*, 1780, p. 61.

cours ecclésiastiques, les justices seigneuriales, les députations des Etats. Le plan nouveau, très rationnel, est défendable à bien des points de vue. Mais ce système centralisateur offre un grave danger : grâce à l'organisation nouvelle, le gouvernement autrichien va pouvoir désormais s'immiscer dans la vie locale des provinces belges et régler les moindres détails de leur vie judiciaire et administrative. Devant cette menace d'être absorbés dans les Etats autrichiens, tous les Belges, conservateurs ou novateurs, sont d'accord pour protester. Ils tiennent profondément à leur autonomie. Sans compter que la réforme porte brutalement atteinte aux intérêts d'un grand nombre de personnes. Il n'est prévu, en effet, aucune indemnité, ni pour la disparition des droits acquis, ni pour la suppression des fonctions. Une multitude de fonctionnaires sont donc menacés dans leurs moyens d'existence; ils perdent leur emploi sans être certains d'être réemployés. Dès lors, l'opposition des privilégiés se grossit de celle d'une cohorte d'hommes de loi, juges, greffiers, huissiers, scribes de toutes espèces.

Dès cet instant, une révolution nationale est devenue possible, Elle va éclater d'autant plus certainement que, depuis vingt ans, des centaines de lecteurs belges ont reçu de l'étranger, par l'intermédiaire des journaux, une sorte d'initiation révolutionnaire. Des événements qui se sont déroulés en Amérique de 1773 à 1783, en France de 1770 à 1789, est ressortie finalement l'impression de la facilité de l'émeute, de la force presque irrésistible des mouvements populaires, de l'impuissance de l'autorité à se défendre.

En conclusion, dans la première moitié du XVIII^e siècle, l'esprit public en Belgique fut presque inexistant par suite d'une somnolence intellectuelle et d'une stagnation économique désirées et maintenues à la fois par les classes privilégiées et par la jalousie des Etats voisins. Cet esprit public se ranime à partir de 1750, au fur et à mesure que se développent d'une part, la bourgeoisie et d'autre part, les attaques du gouvernement autrichien contre les privilégiés. Le développement d'une bourgeoisie nouvelle est lui-même le résultat de la prospérité de l'agriculture et du renouveau industriel et commercial, auxquels ont contribué une longue période de paix et d'habiles mesures gouvernementales. A partir de 1772 et grâce aux

ouvrages des philosophes, cette bourgeoisie, encore peu nombreuse, prend peu à peu conscience de ses aspirations et rêve d'un gouvernement basé sur un régime représentatif, où elle serait largement représentée. Dans la même période, les livres, les journaux, les événements de l'extérieur apprennent aux privilégiés la possibilité de la lutte contre le despotisme et la défiance à l'égard des adeptes des philosophes. Joseph II, par l'emploi de la force brutale, le mépris des droits des individus, des mesures prises à la fois contre tous les privilégiés et la méconnaissance de l'autonomie nationale, aboutit à joindre contre lui les éléments disparates de l'opinion publique. Il en résulte la Révolution brabançonne, qui sera d'abord nationale, mais finira presque inévitablement dans les dissensions sociales et politiques.

Le fonctionnement et l'esprit du Medical Center de New-York en 1934.

par

Docteur J. DE HARVEN,

Agrégé de l'Université libre de Bruxelles.

La crise dont souffre le monde est à coup sûr, et avant tout un phénomène économique, mais c'est aussi une crise de la pensée, et les esprits sont désorientés. Partout se manifeste un besoin de formules nouvelles pour rajeunir toutes les formes de l'activité. La médecine, qui, nous en convenons volontiers, ne représente qu'une très minime fraction de cette activité, reflète particulièrement bien le malaise actuel dans son esprit et ses tendances. A ce titre, l'atmosphère médicale est intéressante, non seulement au point de vue scientifique, mais au point de vue psychologique et moral.

Dans les années d'après-guerre, les Etats-Unis ont suscité la grande curiosité des médecins. De nombreux voyages ont été entrepris par des étudiants, de jeunes médecins, quelques professeurs, et l'influence américaine s'est fait sentir chez nous par des améliorations variées : nouveaux hôpitaux, nouveaux laboratoires, extension du personnel, modernisation des méthodes de travail. Il semblait qu'il n'était plus nécessaire d'aller voir sur place les merveilles des Etats-Unis, tellement nous pouvions nous croire suffisamment renseignés par d'innombrables récits enthousiastes.

Mais après cette période d'excitation générale, l'influence américaine a subi une sorte d'éclipse totale, et le moment est peut-être venu de nous demander, la tête froide, ce que valent et ce que signifient les inspirations venues de là-bas. En d'autres termes, y a-t-il pour nous autre chose à retenir dans l'exemple américain que des plans d'hôpitaux et d'insti-

tutions modèles ? C'est dans cet esprit que j'ai observé ce qui se passe dans un grand hôpital de New-York et, vraiment, ma curiosité n'a pas été déçue.

Le premier contact avec l'immense cité de New-York ressemble à un avertissement, pour nous dire que nous pénétrons dans un monde très différent du nôtre. Et lorsque, à peine aspiré dans le remous, l'étranger se trouve environné par la masse imposante des buildings amoncelés, avec leurs flèches qui se perdent dans la brume, avec leurs silhouettes majestueuses, il ne tarde pas à éprouver une singulière émotion. L'étonnante impression de grandeur, de vie, d'activité et de puissance, qui se dégage la première, se transforme bientôt en une sensation de beauté d'un genre nouveau. Et pourtant, il n'y a dans cette ville, ni coquetterie, ni souci de plaire, ni harmonie. On se heurte au contraire à des contrastes troublants, et il n'est pas rare de voir la médiocrité, la laideur et la saleté voisiner avec le luxe, la richesse, la splendeur des édifices et la recherche architecturale. Mais, chose remarquable, rien n'est mis en valeur, nulle part on ne trouve ces choses inutiles et charmantes qui font la douceur de nos contrées et de nos villes; nulle part on ne découvre les formes qui flattent notre goût de la grâce et de l'esthétique. Très vite, il devient manifeste que décidément il faut rompre ici avec beaucoup de nos préjugés et de nos habitudes. Il faut changer notre façon d'apprécier, de comprendre et de sentir.

Rien n'est plus décevant pour le nouveau venu que cette carence artistique d'une civilisation, qui, à d'autres points de vue, semble bien nous avoir dépassés. Duhamel en a éprouvé une véritable crise de désespoir et, nous pourrions nous associer à ses « lamentations sur les scènes de la vie future », si nous ne trouvions pas de larges compensations dans la grandeur et la majesté du spectacle et si nous n'avions pas la conviction qu'un effort gigantesque d'éducation esthétique se réalise en ce moment par le livre, le musée, la presse et le théâtre.

Pour le touriste qui se contente de mener la vie des grands hôtels et des agences de voyage, il est certain que les Américains de New-York paraissent, à quelques détails près, mener une vie très semblable à celle des Européens. Mais,

quand on se mêle à la foule, quand on pénètre dans des milieux divers, quand on adopte les habitudes des gens du pays, quand on participe à leur activité pendant un certain temps, on parvient assez vite, à reconnaître les divergences profondes qui nous séparent de la condition américaine, faite d'objectivité et de réalisme.

Je m'attendais personnellement à trouver des manifestations multiples de cette sorte de mégalomanie et de suffisance nationale, qui a correspondu, après la guerre, à une période de folle prospérité et qui paraissait avoir définitivement convaincu les Américains de leur supériorité en toute chose. Je m'attendais à les trouver encore imprégnés de la mentalité du parvenu, à qui la fortune a souri. Mais beaucoup de choses ont changé aux Etats-Unis, et il n'est pas certain que si Duhamel y retournerait, nous assisterions encore à la même explosion d'invectives. Les Américains se sont incontestablement assagis et ils ne sont plus du tout disposés à mépriser ou à négliger les expériences séculaires de l'Europe. Ils ont subi le chômage, la misère, les désastres financiers. Tout cela les a rendus beaucoup plus compréhensifs des choses de l'Europe, vers laquelle ils ont d'ailleurs les yeux tournés. La fin de la prohibition a également assaini l'atmosphère et ramené le calme et l'équilibre dans beaucoup d'esprits. Mais ces aspects momentanés de la psychologie américaine ne présentent pour nous qu'un intérêt relatif. Ce qui importe, c'est de distinguer quelles sont les qualités de fond de la race, et qu'elles sont les forces morales qui se trouvent à l'origine d'une si grande essor et d'une telle grandeur. Il est peut-être étrange à première vue, de parler de race dans un pays où elles se trouvent toutes réunies; mais il y a cependant sur le sol américain une certaine uniformité psychologique, un ensemble de traits communs de caractère, qui donnent une grande cohésion à la population tout entière, même dans une ville bigarrée et cosmopolite comme New-York.

Nous sommes généralement enclins à nous faire une assez triste idée de cette population où sévissent les crimes, les enlèvements, les gangsters, les lynchages, les scandales financiers ou judiciaires, et nous ne serions pas loin d'admettre que la corruption y est passée à l'état de coutume nationale.

Et pourtant, il est facile de se convaincre que la réalité est différente. S'il existe aux Etats-Unis une caste d'individus hors la loi, vivant en marge de la société, ayant adopté le crime comme métier et moyen d'existence, il existe d'autre part une population immense dont les mœurs sont douces, probablement plus honnêtes et plus humaines que les nôtres. Cette population n'est pas contaminée par le banditisme et la brutalité. Au lieu donc de nous trouver transportés dans ce pays au royaume du dollar, où seule la richesse est l'objet de considération, au lieu de nous trouver plongés dans une atmosphère de bluff et de réclame, au lieu de sentir la foule plus avide et plus inhumaine encore que chez nous, nous ne tardons pas à éprouver l'impression d'un pays hospitalier, démocratique et sérieux.

A New-York on ne peut manquer d'être séduit par la facilité d'existence offerte à bas prix à tout le monde; les bourses les plus modestes peuvent se procurer sans difficulté le confort nécessaire, et notamment au point de vue de la nourriture qui est partout de toute première qualité, grâce à la surveillance très stricte du département d'hygiène. La misère est peu apparente dans la ville, sauf en ce qui concerne les immeubles dont un grand nombre sont vides, à vendre ou à louer. Certains buildings énormes sont inoccupés, notamment l'Empire State Building, construit par Smith, l'ancien candidat à la présidence. Certains bâtiments sont abandonnés, se dégradent ou tombent en ruine. A la vérité, il y a très peu d'étalage de luxe ou de richesse, et partout règne une politique d'économie. Si l'on essaye de dépasser les limites du standing moyen, la vie devient immédiatement très coûteuse.

Au milieu de cette population active et laborieuse, l'étranger se sent très vite à l'aise, quelle que soit sa condition, car, outre la facilité et la commodité de tous les services privés ou publics, il trouve autour de lui une certaine courtoisie cordiale, un peu rude, qui ne ressemble d'ailleurs pas beaucoup à ce que nous appelons la politesse, mais qui est tout de même très confortable. C'est une politesse en action, sans formules ni manières, et qui consiste à ne pas laisser le voisin dans l'embarras. Il est tout à fait habituel de trouver autour de soi une aide efficace quand le besoin s'en fait sentir.

L'Américain ne considère pas l'étranger avec froideur ou indifférence, ne se moque pas de lui, mais s'efforce de le comprendre et de le satisfaire.

* * *

Personnellement, je dois l'avouer, je me suis trouvé dans des conditions d'observation particulièrement favorables, car j'ai eu la chance d'être accueilli et introduit dans les milieux médicaux d'une manière quelque peu privilégiée.

Je devais, en principe, participer au congrès américain de chirurgie des voies digestives organisé en octobre 1934 par l'Académie de Médecine de New-York, mais, comme je m'y attendais, ce n'est pas ce congrès qui a été l'objet principal de mon étude. La plus grande partie de mon temps a été consacrée au « Medical Center » au sein duquel un de nos compatriotes soutient brillamment depuis de longues années déjà le renom de la Belgique et de ses chirurgiens.

Qu'est-ce en réalité que ce « Medical Center » dont la renommée est venue jusqu'à nous, il y a bien longtemps déjà ? Le « Medical Center » de New-York est une formidable institution médico-chirurgicale, probablement la plus importante des Etats-Unis à l'heure actuelle, et qui groupe non seulement tous les services du Presbyterian Hospital, mais également ceux du Sloan Hospital et de la Vanderbilt Clinic. Cet ensemble, qui est rattaché, pour ce qui concerne l'enseignement, à Columbia University, forme une gigantesque agglomération de buildings, à trente ou quarante étages, au bord de l'Hudson, à proximité immédiate du fameux Washington Bridge, pont suspendu qui enjambe le fleuve d'une seule portée. Cette colossale entreprise médicale est le fait de l'initiative privée, et sa réputation est grande aux Etats-Unis, à cause de la qualité du personnel médical qui appartient à l'élite, et de la perfection technique des méthodes qui y sont en usage.

On ne peut pas juger les hôpitaux américains en général d'après le « Medical Center ». Ce serait être beaucoup trop optimiste, car il y a aux Etats-Unis des hôpitaux de toutes catégories, et à New-York où il en existe peut-être trente ou quarante, plusieurs sont franchement médiocres. Le « Medi-

cal Center » n'est donc pas une image de la médecine hospitalière américaine en général, mais c'est le plus brillant exemple de ce que peut réaliser l'effort collectif dans ce pays en matière scientifique et médicale. A ce titre, le « Medical Center » peut servir de terme de comparaison avec ce que nous avons de mieux chez nous.

Le Presbyterian Hospital a débuté modestement en 1886, grâce à la générosité de Vanderbilt, et depuis lors, il n'a cessé de se développer, par suite de l'intérêt qu'il a suscité dans les milieux philanthropique et dans la population elle-même qui se considère actuellement comme directement intéressée à son succès. Il s'est développé, au sein de l'institution, une sorte de tradition d'honnêteté professionnelle et de probité scientifique qui a pu être préservée jusqu'ici des influences néfastes de notre époque. Toute emprise venue de l'extérieur a pu être écartée, et l'indépendance est restée entière pour l'administration, le recrutement du personnel et l'orientation scientifique. La médecine y est pratiquée avec un bel esprit de générosité, de désintéressement et de solidarité sociale. A aucun moment n'y ont prévalu les tendances modernes à la fonctionnarisation et à la tarification de la médecine, et cela n'a pas empêché l'institution de recevoir la confiance et l'appui de toutes les couches de la société à New-York, et de devenir la plus puissante, la plus appréciée et la plus effective des œuvres de bienfaisance. Il s'agit, répétons-le, d'une entreprise soutenue exclusivement par des capitaux privés, par la contribution des malades et par celle de la population. Chaque année, des dons supplémentaires sont recueillis, mais il n'en est jamais tenu compte pour établir le budget de l'année suivante, car cette source de revenus est considérée comme incertaine et facultative. En 1933, année de privation, la population n'a pu soutenir l'hôpital qu'à concurrence de 132.000 dollars. Cette année 1933 a été tragique pour l'hôpital, car il a fallu envisager la cessation provisoire de toute activité, faute de capitaux. Le déficit était de 194.000 dollars. Les infirmières ont décidé spontanément une réduction de 10 % de leurs salaires, plutôt que de consentir à une diminution du nombre ou de la qualité du personnel. Le reste du personnel a abandonné 7 % de son salaire. Grâce

à un effort collectif, à l'esprit de solidarité du personnel, et à l'intelligente direction, il a été possible d'opérer un vigoureux redressement. Le chiffre des malades s'est maintenu comme les autres années, entre 14 et 15.000 hospitalisés et entre 230 et 238 mille consultants. Les économies ont permis en fin d'année de réduire le déficit à 80.000 dollars, de rembourser les 10 % du salaire des infirmières et 4 % du salaire du reste du personnel, le doyen ayant voulu récompenser ainsi le splendide effort de coopération de tout le monde. Il a été jugé utile, dans le but d'entretenir et de rendre plus effectif l'esprit de solidarité collective au sein de l'établissement, de publier chaque année un rapport extrêmement détaillé de l'activité hospitalière; celui-ci représente, pour chaque département, une sorte d'examen de conscience. Le rapport a trait non seulement à l'état des finances, mais aux progrès réalisés dans le domaine scientifique et professionnel, comparativement aux années précédentes: résultats thérapeutiques obtenus, solution des conflits avec l'extérieur, réputation et renommée de l'hôpital au sein de la population, prévisions pour l'année suivante, etc. Rien n'est laissé dans l'ombre, et la direction n'hésite pas à exprimer devant tous les membres du personnel, qui chacun reçoivent un exemplaire individuel du rapport, les problèmes les plus délicats, les vérités les plus dures, les réalités les plus inquiétantes. C'est ainsi qu'il est facile d'apprendre sans détour, les angoisses de l'année 1932-33. Cette publicité qui lève tous les voiles de la gigantesque administration, permet d'obtenir une collaboration effective et loyale de tous ceux qui sont intéressés à la réussite et au maintien de l'entreprise.

Non seulement le « Medical Center », comme œuvre privée, ne reçoit pas de subsides officiels, mais il lui arrive aussi de devoir lutter contre les pouvoirs officiels qui ne lui accordent pas toujours leur bienveillance. Les difficultés ne sont donc pas uniquement d'ordre budgétaire et des obstacles de toute nature se dressent à chaque instant. C'est ainsi qu'il a fallu défendre l'institution contre certaines lois aveugles, accablant l'hôpital sous le poids d'impôts excessifs, ou assimilant l'hôpital aux nouveaux codes de l'industrie et risquant de compromettre l'existence de tout l'édifice. Il a fallu lutter contre l'augmenta-

tion du prix du lait, contre l'interdiction aux nurses de pratiquer l'anesthésie, contre une nouvelle législation tendant à écarter les malades des consultations hospitalières, contre la concurrence des hôpitaux de la cité qui, subsidiés par la ville, avaient réduit le prix de la journée d'entretien, etc. Ainsi, chaque année de nouveaux problèmes se posent, et il n'est pas exceptionnel que certains conflits soient directement portés devant l'opinion publique qui veille au maintien et à la vie d'une œuvre charitable d'aussi grande envergure.

Il ne faudrait donc pas imaginer que là-bas toutes les difficultés sont facilement résolues grâce à l'abondance de l'argent. Même dans les périodes de prospérité, l'effort déployé est considérable, et doit être soutenu avec une énergie d'autant plus grande que le « Medical Center », au même titre qu'une industrie privée, ne peut compter que sur lui-même. Ceci nous invite à penser que dans nos pays, les hôpitaux des villes et des communes ont en réalité une tâche proportionnellement beaucoup plus facile, car ils peuvent toujours recourir, dans les périodes critiques, à l'appui des pouvoirs officiels.

A New-York, beaucoup d'hôpitaux émanent de l'initiative de la population, d'autres dépendent de la ville, et il est intéressant de voir s'établir entre les divers établissements une sorte de concurrence et d'émulation qui, chose remarquable, s'exerce sur le plan de la qualité des soins et des perfectionnements techniques. Chaque hôpital soigne sa réputation et veille à sa renommée, comme le ferait un simple particulier. Il est intéressant de constater que cette émulation réciproque des initiatives privées ait abouti en Amérique à la formation d'œuvres philanthropiques aussi monumentales et aussi parfaites, et ayant une tenue générale bien meilleure que là où règne l'administration officielle. A la vérité, il faut reconnaître que dans le domaine de la médecine en particulier, l'effort des institutions privées est puissamment aidé aux Etats-Unis par l'intérêt du grand public pour la science en général et par sa confiance dans le progrès. Il est par ailleurs évident que les institutions médicales manifestent un véritable souci de permettre à tout le monde de retirer tout le bienfait possible des progrès médicaux. Cependant, tout ce qui est médecine sociale, au sens où nous

l'entendons, c'est-à-dire médecine de mutuelle, assurance d'Etat contre la maladie, fonctionnariat médical, etc., sont des questions qui préoccupent aussi peu le public que les médecins. A New-York, en tout cas, c'est à peine si les milieux médicaux connaissent l'existence de ces conceptions nouvelles, et ils ne s'y intéressent pas du tout. Cet état d'esprit n'est pas surprenant puisque tous les pauvres gens sont soignés le plus simplement du monde et d'une manière gratuite dans les nombreux hôpitaux privés ou publics qui fonctionnent à cet effet et rendent toute autre organisation inutile. Pour y être admis, il suffit que l'intéressé se soumette à un rapide contrôle de son revenu.

L'esprit religieux qui imprègne uniformément la grande masse de la population explique peut-être cette foi illimitée et presque naïve des foules dans les destinées humaines. Le perfectionnement scientifique s'est élevé au niveau d'une sorte de mystique qui contribue puissamment à soutenir le courage et l'espérance de la collectivité tout entière.

*
* *

Le « Medical Center » est ouvert à toutes les catégories de malades, c'est-à-dire qu'il accepte des malades indigents (ward patients), des demi-indigents (semi private patients) et des malades payants (private patients) qui représentent la clientèle privée des médecins de l'hôpital. Ces derniers, en effet, ne sont généralement pas full-time, et jouissent, pour leur clientèle privée qu'ils reçoivent à l'hôpital, de tous les avantages de l'établissement. Les médecins de la ville ont, comme chez nous, considéré l'hôpital comme une menace pour eux et ont à juste titre laissé comprendre leurs craintes de se voir écrasés et supplantés par des institutions aussi puissantes et aussi bien équipées. Mais un grand effort a été réalisé de part et d'autre pour mettre en accord le fonctionnement de la médecine d'hôpital avec celui de la médecine privée de la ville, spécialement en ce qui concerne la Vanderbilt Clinic qui se consacre surtout au travail de consultation pour externes.

En quoi consiste cet effort ? Tout d'abord, seuls les indigents sont admis gratuitement aux consultations ou dans les salles,

et une filtration très sévère des malades s'opère à l'entrée par un contrôle des ressources de ceux-ci. D'autre part, l'hôpital renvoie les malades à leur médecin traitant ou dans d'autres établissements lorsque la maladie dont ils sont atteints ne demande pas la mise en œuvre de moyens particuliers de diagnostic et de traitement. Aussi le rôle de la Vanderbilt Clinic se borne-t-il souvent au diagnostic. En outre, on se préoccupe très fort d'établir une liaison de plus en plus étroite entre la clinique et le médecin traitant. Actuellement, plus aucun malade ne peut être accueilli dans les salles à la Vanderbilt Clinic, sans une lettre de son médecin traitant, faisant appel au service de l'hôpital. Une correspondance de plus en plus fournie s'établit entre le médecin de la ville et le praticien de l'hôpital. Quant aux malades de consultation, rares étaient ceux qui en 1928 et 1929 venaient à l'hôpital avec l'assentiment de leur médecin. Depuis 1933, 20 % de ces consultants sont adressés par le médecin traitant lui-même. Peu à peu, la fonction de l'hôpital se précise comme étant surtout de prêter assistance au praticien de la ville dans les cas difficiles. Le médecin traitant reçoit de l'hôpital un rapport sur le malade, la liaison se maintient pendant le traitement, et, après son séjour, le malade est remis entre les mains de son médecin.

Les Américains ont donc eu à faire face, comme nous-mêmes, aux difficultés d'adaptation de la médecine privée à la médecine d'hôpital. Ces difficultés sont d'ordre économique. Seule une collaboration dirigée vers l'intérêt du malade peut les résoudre et, en Amérique, il semble bien qu'une éducation réciproque aboutit peu à peu à une meilleure compréhension des rôles respectifs, sans qu'il soit nécessaire de bouleverser le statut de la profession. Le résultat est cependant encore loin de ce qu'on est en droit d'espérer.

Un autre problème pratique important était de réaliser une collaboration entre les diverses institutions hospitalières, très nombreuses à New-York, pour éviter la perte de temps et d'argent qui provient de la répétition des mêmes examens du même individu dans des hôpitaux différents. Aussi la circulation des dossiers des malades a-t-elle été réglée par des accords généraux réalisés dans ces dernières années entre la plupart des hôpitaux. Enfin, il a été également mis bon ordre

à la concurrence déloyale que se faisaient certains établissements par abaissement des prix de la journée d'entretien. Les hôpitaux se sont entendus pour que aucun malade ne soit accepté comme indigent ou semi-indigent au-dessus d'un certain revenu. Cette unification dans l'appréciation de l'indigence a permis de maintenir un certain équilibre dans la clientèle des divers hôpitaux, et a permis surtout la prévention des abus de la part d'une clientèle peu scrupuleuse. On peu dire actuellement que les salles d'indigents sont réservées aux indigents.

Au « Medical Center » la population des malades s'accroît légèrement chaque année, mais la proportion des malades qui y sont adressés pour des raisons de compétence et de technique par les médecins traitants ou par d'autres établissements, augmente d'une manière très appréciable. Nous apprenons par le rapport du département chirurgical que les opérations faites au Presbyterian Hospital prennent chaque année un caractère de plus grande gravité, comme si la clientèle chirurgicale subissait automatiquement une sorte de sélection. Le rassemblement des malades graves au Presbyterian fait penser que la confiance dans les résultats chirurgicaux de l'établissement augmente dans la population de New-York, et que seuls les cas sortant de la compétence ordinaire y sont adressés de plus en plus. Les statistiques montrent aussi une évolution dans le type des opérations qui y sont pratiquées. Certaines opérations ont été entièrement abandonnées pour être remplacées par des traitements médicaux; certaines autres opérations sont devenues beaucoup plus fréquentes, comme si la thérapeutique chirurgicale avait de plus en plus conquis les faveurs de l'opinion : c'est notamment le cas pour la chirurgie thyroïdienne, digestive et ostéoarticulaire.

*
* *

Les médecins qui soutiennent cette réputation au « Medical Center », forment un corps professionnel très homogène dont la psychologie et l'activité offrent naturellement certains traits particuliers.

Leur vie est partagée entre la médecine gratuite des indi-

gents, la clientèle privée, l'enseignement et souvent aussi la recherche scientifique.

Pour ce qui est de l'enseignement, ils y participent à peu près tous, soit comme professeur titulaire de Columbia University, soit comme chargé de cours, soit comme « lecturer ». Ils reçoivent des étudiants qui ont fait quatre années de collège, préparatoires à l'École de Médecine, et ils se consacrent à l'enseignement de la médecine proprement dite, où la théorie occupe d'ailleurs peu de place. Les méthodes d'éducation médicale, tout à fait différentes des nôtres, se distinguent par l'importance accordée à la pratique et par leur caractère d'objectivité, non seulement pour les branches cliniques, mais également pour la physiologie et la biologie qui sont enseignées principalement au laboratoire et au cours de manipulations pratiques. L'exposé didactique de la théorie, présenté d'une manière systématique comme chez nous, fait presque défaut, et ce n'est peut-être pas tout à fait une supériorité sur nos méthodes de formation médicale.

Toujours est-il que ce travail d'enseignement réclame un temps et un effort considérables de la part des médecins qui ne reçoivent pour cela qu'une rétribution annuelle insignifiante. En outre, c'est souvent parmi eux que seront choisis également les examinateurs chargés de faire passer l'examen final d'Etat, qui seul confère le droit d'exercer la médecine, et qui est le seul contrôle officiel de la valeur des études dans les 76 écoles de médecine du pays.

Il y a presque autant de professeurs que d'étudiants; le contact entre les uns et les autres est très étroit et le nombre d'élèves admis est strictement limité chaque année.

Ce travail très absorbant d'hôpital et d'enseignement serait incompatible avec la clientèle privée, si toute facilité n'était donnée aux médecins pour recevoir leurs malades personnels à l'hôpital et les y soigner. De très beaux locaux sont aménagés à cet effet et toute la vie professionnelle peut se dérouler à l'hôpital, sans perte de temps inutile. La plupart des médecins arrivent à l'hôpital vers 8 heures du matin et ne le quittent que vers 4 ou 5 heures du soir. Ils prennent leur repas de midi, pour un dollar, au restaurant aménagé à cet effet dans l'établissement; pendant la demi-heure de délasse-

ment qu'ils s'octroient ainsi, les conversations amicales, entre élèves et professeurs, auxquelles j'ai souvent participé, se déroulent sur les événements intéressants de la journée. Outre les bibliothèques, salons, fumeurs, galeries de repos mis à la disposition du personnel médical, les chefs de département disposent d'un bureau personnel, et beaucoup d'entre eux se sont adjoint, à leurs frais, une dactylo ou une secrétaire. Mais il y a aussi un certain nombre de médecins, une petite minorité, qui sont entièrement « full-time », logent à l'hôpital, ne font pas de clientèle et exercent les fonctions de l'internat.

Une mention particulière doit être faite à propos du système de recrutement de ce personnel médical. Les « managers » ou administrateurs accordent une énorme importance non seulement à la tenue scientifique de l'établissement, mais surtout et principalement à sa tenue morale et professionnelle. Aussi se montrent-ils extrêmement attentifs dans le choix de leurs collaborateurs. Comme il s'agit d'une institution privée et entièrement indépendante, aucune pression extérieure, aucun pouvoir politique, aucun favoritisme malsain n'est en état d'imposer la nomination d'un médecin ou l'acceptation d'un élève. Depuis fort longtemps, et par une sorte de tradition, il n'est possible d'être admis qu'après une enquête très sérieuse, sur la personnalité du candidat, menée paraît-il d'une façon impartiale, auprès de ses anciens chefs, de ses amis, de ses relations, de ses professeurs, et jusque dans sa famille. Contrairement à ce qui se passe chez nous, l'intelligence, la production scientifique et l'assiduité aux études elle-même, ne sont pas les facteurs essentiels d'une affiliation au « Medical Center ». Avant toute autre chose, il est tenu compte de la personnalité de l'homme, au point de vue des qualités du caractère, de l'honnêteté, de la conscience. Il faut avant tout des garanties suffisantes de sérieux et de désintéressement. Toute tendance commerciale suffit à écarter le candidat le mieux doué et le plus brillant. Quant au rendement scientifique que le nouvel élu sera en état de fournir, on considère généralement qu'il est préférable de ne pas en préjuger, et nous retrouvons là une attitude spécifiquement américaine qui consiste à juger les hommes uniquement d'après leurs actes, et non d'après l'idée qu'on se fait d'eux.

Le prestige du titre est généralement sans grande action et, dans les milieux universitaires en tout cas, les individus qui doivent supporter des responsabilités ou assurer des fonctions de direction sont habituellement choisis sur la foi de leurs œuvres et non de leur grade. Ce système de recrutement basé sur la personnalité morale ne semble pas avoir donné de mauvais résultats, car il est tout à fait exceptionnel de voir ces postes importants occupés par des incompetents ou des non valeur.

Les personnalités éminentes que j'ai rencontrées m'ont régulièrement impressionné, non par le prestige de leurs fonctions, mais par la simplicité de leurs allures et l'absence complète de morgue.

Les professeurs, les grands intellectuels et les chefs de file d'une façon générale, observent une attitude essentiellement amicale vis-à-vis de leurs inférieurs et de leurs subordonnés et, loin de vouloir maintenir les distances en se réfugiant dans une dignité toute conventionnelle, ils paraissent désirer au contraire que les rapports réciproques se maintiennent sur un plan très humain de coopération et de solidarité. D'ailleurs, tous les mandats médicaux n'ayant jamais qu'une durée d'un an, renouvelable indéfiniment, il devient par le fait même extrêmement aisé de ne maintenir en fonction que les bons éléments dont on est entièrement satisfait. Il ne suffit donc pas de pénétrer dans l'institution pour être quasi certain d'y demeurer un plus ou moins grand nombre d'années. Chacun est constamment soumis à l'appréciation des autres, et lorsqu'un des membres du personnel semble devenir plus ou moins indésirable, il est habituellement dirigé doucement et sans éclat vers une activité médicale différente, plus adéquate à son tempérament et à ses aspirations : soit dans un autre hôpital, ou dans une clinique privée, ou vers la clientèle, — situations d'ailleurs plus lucratives qu'au « Medical Center », dans la plupart des cas.

Malgré cela, le personnel médical, surtout dans les grades supérieurs, présente une grande stabilité et change peu, parce que le triage s'est effectué à l'entrée d'une manière suffisante pour que les intéressés n'aient pas de surprise et connaissent d'avance le genre de vie et la carrière qui les attend. Il ne

faut pas s'affilier au « Medical Center » quand le but poursuivi est de devenir rapidement riche. La médecine d'une façon générale est d'ailleurs, aux Etats-Unis comme chez nous, un assez mauvais placement d'argent, ne fut-ce que par le prix des études qui reviennent à environ 40.000 francs par an. Quand on a fini ses études, on a dépensé une fortune. Il arrive que certains praticiens, et j'en connais, après avoir passé de longues années au « Medical Center », quittent spontanément l'hôpital pour orienter leur vie professionnelle d'une manière différente. Tout cela se passe en tout cas sans heurts et sans froissements, et il est paraît-il tout à fait exceptionnel qu'on soit obligé de renoncer brutalement aux services d'un praticien.

Quant à la haute administration du « Medical Center », elle se trouve entre les mains d'un certain nombre de « managers » et de grands chefs médicaux. L'étranger est rapidement déçu s'il cherche à découvrir les manifestations de l'autorité qui tient les leviers de commande de l'institution, car ces derniers sont vraiment très peu apparents. Néanmoins, il existe à n'en pas douter, au cœur de l'immense institution, un pouvoir central d'où émanent les principes d'ordre, de méthode et de rigoureuse organisation auxquels tous les services sont manifestement soumis et sans lesquels un semblable organisme ne pourrait fonctionner. D'après ce que j'ai pu comprendre, les grands chefs médicaux interviennent puissamment dans l'organisation générale et dans la gestion des finances. Toutefois, il semble qu'il n'y a guère de centralisation du pouvoir et que chaque département est pratiquement géré par son chef médical, mais dans un très large esprit de coopération avec les autres départements. Les médecins ont généralement chez nous la réputation d'être de mauvais organisateurs. Il semble cependant que les capacités d'administration peuvent se développer même chez les médecins, à en juger par le « Medical Center » qui n'a rien à envier à nos établissements les mieux tenus. Il est habituel d'entendre dire que la bonne volonté et l'esprit de collaboration suffisent. Il faut y ajouter probablement l'intérêt direct qui attache chacun des administrateurs et des administrés au succès de l'entreprise. On trouve, ceci soit dit en passant, dans le personnel

de la haute direction, des exemples de simplicité et de modestie qui méritent d'être cités. Telle, par exemple, l'attitude de l'ancien « Dean » ancien doyen, qui fut le principal initiateur et la cheville ouvrière du « Medical Center » actuel et qui, une fois son œuvre accomplie, est retourné modestement à son service de chirurgie des fractures qu'il occupait avant d'être désigné pour sa haute mission.

*
* *

Il règne aux Etats-Unis, comme dans la plupart des pays anglo-saxons, un esprit conformiste qui est fait de naïveté et de bonnes intentions et qui conduit la plupart du temps aux généralisations hâtives et à la systématisation. C'est pourquoi l'Amérique est le pays des formules, des croisades, des propagandes et elle évoque pour nous l'idée d'une médecine faite en série, taylorisée, spécialisée à outrance, avec standardisation et mécanisation de tous les gestes et de toutes les pensées.

Peut-être cet état d'esprit est-il encore vivant dans certains milieux médicaux des Etats-Unis, mais ce que je puis affirmer, c'est que personnellement je n'ai rien constaté de semblable au Medical Center. Pour l'Européen qui s'attend à trouver là une atmosphère plutôt industrielle où la chair humaine est manufacturée en série, le spectacle de ce vaste hôpital qui fonctionne régulièrement et sans hâte est de nature à provoquer un certain étonnement. Il est frappant de constater que comparativement à notre routine hospitalière, l'activité du personnel médical est plutôt moins encombrée. Chaque médecin ne doit s'occuper que d'un nombre relativement restreint de malades; le programme des séances opératoires de chacune des quinze ou vingt salles d'opérations est moins chargé que chez nous. Il est exceptionnel qu'un chirurgien fasse plus de deux interventions en une matinée et la répartition du travail est réalisée de manière que chacun puisse consacrer à chaque chose le temps qu'il faut. Le personnel dans son ensemble, tout en déployant une grande activité, semble mener une vie bien réglée, régulière, et sans aucun caractère fébrile.

Le « Medical Center » n'est pas davantage une sorte d'usine médicale du modèle Ford où la spécialisation des ouvriers, c'est-à-dire des médecins, serait poussée jusqu'aux

limites du ridicule, où les soins auraient un caractère anonyme et où la médecine serait menacée de sombrer par les excès de la technique. Bien au contraire, la médecine y est demeurée très individuelle, très personnelle, et jamais je n'ai assisté à la multiplication intempestive et inutile des examens spéciaux, des analyses de laboratoire, ou à l'intervention systématique d'innombrables spécialistes.

En réalité, le problème de la spécialisation paraît y avoir été résolu **avec un grand esprit de modération** qui simplifie beaucoup les choses. **Toutes les spécialités sont bien entendu brillamment représentées, mais on considère que la spécialité ne doit être mise en action que secondairement, et avec des indications nettes.** La pathologie générale doit rester le fondement et l'essentiel de la médecine. La spécialité ne représente pas une forme supérieure de la culture médicale; elle est principalement une nécessité technique et instrumentale. Ceci correspond tout à fait à des idées que j'ai déjà défendues à plusieurs reprises.

Au « Medical Center », je n'ai pu me rendre compte que de ce qui se passait dans le département chirurgical où je me suis confiné. J'ai constaté que s'il existe des spécialistes pour le gros intestin, la vésicule biliaire ou l'estomac, il n'y a cependant aucun compartimentage, aucun découpage de la médecine en autant de tronçons qu'il y a d'organes ou de fragments d'organe.

Dans la section chirurgicale on trouve un département pour les fractures et la chirurgie des membres, un autre pour la chirurgie abdominale, un autre pour la chirurgie thoracique, etc., mais tous ces départements ne sont pas étanches, et ils dérivent bien plus de la compétence particulière de celui qui les dirige que d'une volonté préconçue de spécialisation. En d'autres termes, chaque chef de département ou « attending surgeon » s'attache particulièrement à l'un ou l'autre genre de maladies et acquiert de ce fait dans le domaine qui l'intéresse une compétence spéciale. Dès ce moment, un département de spécialité existe, les cas sont automatiquement dirigés d'une façon élective et plus ou moins régulière vers ce département et le chef fait plus ou moins figure de spécialiste, mais cela n'empêche nullement les cas sortant de la spécialité d'y

être opérés également. Il n'y a pas de règlements, ni aucune rigidité de principe quant à la répartition des malades, et si par exemple un chirurgien reçoit surtout des maladies d'estomac, c'est parce qu'il jouit d'une certaine réputation dans ce domaine parmi les malades et parce que ses collègues du « Medical Center » prennent peu à peu l'habitude de lui confier cette catégorie de patients. Les médecins travaillent donc à certains moments comme des spécialistes mais ils ne deviennent pas des spécialistes, au sens que nous entendons pour ce mot. La spécialité est surtout une question d'hommes et de personnes et non pas une question de principe.

Citons quelques exemples : le docteur Sloan dirige tout ce qui concerne l'anesthésie, et il s'est fait en même temps une réputation dans l'extirpation des goitres; le docteur Moore s'intéresse beaucoup aux lobectomies, thoracoplasties et extirpation des tumeurs pulmonaires; le docteur Fordyce Sint-John opère la plupart des estomacs; le docteur Whipple, chef suprême de toute la section chirurgicale, se réserve un grand nombre de vésicules biliaires et de cas de chirurgie duodéno-pancréatique; le docteur Janssen opère avec une haute maîtrise les colons et les rectums.

Cette division du travail qui est empreinte d'une grande souplesse, peut évoluer et se modifier. Chacun participe d'ailleurs à l'activité de tous, grâce à de fréquents meetings où les cas intéressants sont présentés, discutés et étudiés en commun. Rares sont les semaines où il n'y a pas au moins une réunion.

Le Docteur Whipple, professeur titulaire de chirurgie et chirurgien en chef de tout l'hôpital, étudie surtout en ce moment certains aspects de la chirurgie biliopancréatique. Avec une simplicité et une modestie que je n'ai jamais rencontrées chez des personnages de son importance, il m'a confié son espoir d'arriver à certains résultats dans l'extirpation des tumeurs malignes de la tête du pancréas. Un de ses malades a subi avec succès l'extirpation de la tête du pancréas et de tout le duodénum. Il a fallu pour cela dériver d'abord la bile dans l'estomac et faire une gastroentérostomie pour rétablir la continuité du tube digestif. Quant au conduit excréteur de la glande, canal de Wirsung, il a été tout simplement lié et enfoui. Théoriquement, cette ligature devait provoquer l'atro-

phie de la glande et entraîner par conséquent des troubles graves. L'opération, qui date actuellement de plus d'un an, ne s'est accompagnée cependant d'aucun trouble notable, et l'on peut dire que cette audacieuse tentative paraît ouvrir un horizon nouveau à la chirurgie du carrefour biliopancréatique. Le docteur Whipple m'a signalé également que l'attention est fortement attirée en ce moment par des tumeurs bénignes du pancréas, de véritables adénomes des îlots de Langerhans, qui s'accompagnent d'hyperinsulinémie et d'hypoglycémie. Une douzaine de cas ont été opérés avec succès.

La symptomatologie de cette maladie est souvent tout à fait déroutante, et le diagnostic est presque toujours méconnu par ceux qui ne sont pas avertis. Ces malades sont pris fréquemment pour des nerveux et sont soignés par le neurologue jusqu'à ce qu'ils meurent. Ils se plaignent de faiblesse subite, avec évanouissement et crise convulsive, ou présentent parfois simplement de la prostration et de l'inconscience. Cela se produit toujours le matin à jeun; si l'on parvient à les faire manger, ils sont sauvés et tout disparaît jusqu'au lendemain matin. Cette situation se prolonge jusqu'au jour où quelqu'un a l'idée de faire pratiquer un dosage du sucre dans le sang. On trouve alors des chiffres de 0,8-, 0,7-, 0,5 et jusque 0,1 au lieu de 1 pour mille. Il existe chez eux une tumeur du volume d'une bille dans le pancréas, le plus souvent adénomateuse et bénigne, parfois maligne et capable de métastasier dans le foie. L'extirpation, qui ne peut pas toujours se faire par simple énucléation, donne un rétablissement de la glycémie normale et une disparition de tous les symptômes. Parfois la tumeur est double ou multiple, mais jamais il n'y a aucune manifestation abdominale.

Le Professeur Whipple s'intéresse aussi en ce moment à l'extirpation de la vésicule biliaire chez les anciens typhiques, porteurs de germes. Cette opération se pratique assez bien dans un but de prophylaxie et d'hygiène publique. Elle aboutit très généralement à la stérilisation définitive de l'individu au point de vue bacilles typhiques. Le service public d'hygiène exige des hôpitaux le dépistage des porteurs de germes par l'analyse des selles des anciens typhiques, et la cholécystectomie peut, paraît-il, être imposée par ce même

service dans les grands centres comme New-York. Du moins me l'a-t-on affirmé ainsi.

Le Professeur Whipple m'a aussi communiqué le résultat de son expérience personnelle dans la cholécystite suppurée. Il estime que la cholécystectomie doit être abandonnée pour être remplacée exclusivement par la cholécystostomie qui ne donne que 3 % de mortalité contre 10 % dans le premier cas.

On apprend aussi, au cours des conversations avec divers chirurgiens, que pour l'ulcère de l'estomac, la gastrectomie est préférée à la gastroentérostomie quand l'opération est indiquée; mais jamais les ulcères ne sont opérés d'emblée à moins d'indications formelles comme l'occlusion pylorique ou la perforation.

Pour l'ulcère non compliqué, ils sont plutôt moins interventionnistes que nous. Cependant, dans certains cas, par exemple dans l'hémorragie grave de l'ulcère, l'intervention est la règle, contrairement à ce qu'on pense chez nous. L'expérience qu'ils ont de cette complication les porte à ne pas avoir confiance dans l'oblitération spontanée d'une coronaire stomacique ou d'une artère pyloro-duodénale.

Tous les traitements médicaux de l'ulcère ont été essayés systématiquement, y compris les injections de pepsine, de parathyroïde, d'histidine et tryptophane, et il semble bien qu'aucun de ces traitements n'ait détrôné ni l'opération, ni le traitement médical qui est habituellement préféré.

Des études sont faites actuellement au Medical Center sur l'influence de l'histamine sur les pertes de substances de l'estomac par les Docteurs Flood et Mullins. Ces auteurs ne sont pas parvenus à créer des ulcères artificiels par l'œsophagotomie chez le chien. Ils considèrent, avec la plupart de ceux qui s'occupent de ces questions et avec qui j'ai été en rapport, que la sécrétion interne de l'antrum prépylorique existe certainement, et ils en font état dans leur raisonnement comme si ce mécanisme hormonal était entièrement élucidé. Il est intéressant de souligner ce fait, étant donné le peu de diffusion de cette notion dans nos pays et le peu d'intérêt qu'on semble lui accorder. On peut dire que cette question est à peine nettement posée chez nous, depuis que Leriche en a fait récemment un des piliers de sa théorie sur la pathogénie de l'ulcère.

Des travaux du plus haut intérêt et probablement du plus grand avenir sont en cours à Mount Sinai Hospital par un nommé Winkelstein sur la sécrétion histaminique de l'estomac et la fonction endocrine de l'antré.

On apprend encore l'importance aux Etats-Unis de toutes les formes de colites graves : colites ulcéreuses, polypeuses, streptococciques, diverticulaires, sont très fréquentes et très étudiées. Les recherches diagnostiques et pathogéniques dans ce domaine, ainsi que les traitements, forment là-bas un énorme chapitre de la pathologie gastrointestinale.

Enfin, la lymphogranulomatose de Nicolas Favre est très étudiée actuellement et ses rapports avec les rétrécissements du rectum se précisent de plus en plus.

Au point de vue du cancer du rectum, tous les sujets chez qui subsiste un espoir de cure radicale et qui paraissent suffisamment résistants, sont opérés par le procédé abdominopérinéal en un temps, avec des résultats immédiats et lointains qui montrent l'incontestable supériorité de cette opération, à condition de savoir la faire.

Toutes les tentatives d'anus iliaque continent du type Cuneo Lambret, etc., ont été abandonnées au profit d'une technique très simple qui donne à peu de frais une continence meilleure.

Cette chirurgie rectocolique est exécutée par un de nos compatriotes avec une maîtrise qui m'a rempli d'enthousiasme et de fierté.

Disons encore que le docteur O'cKincross utilise pour les tumeurs malignes la chirurgie électrothermique avec une technique et des idées que j'ai moi-même défendues lorsque j'ai inauguré cette méthode pendant deux ans au centre des tumeurs de l'Hôpital Brugmann de Bruxelles.

Le Docteur Moore m'a parlé des lobectomies pulmonaires qu'il pratique couramment et qu'il considère comme faciles et relativement bénignes grâce à une technique simplifiée dont il a fait devant moi un rapide exposé.

Le Docteur Watson ne dispose pas, comme chez nous, d'une grande quantité de radium pour le traitement du cancer dans le vaste département de gynécologie qu'il dirige. Il est à noter que le traitement chirurgical y jouit encore d'une grande faveur pour le cancer utérin. Quant aux goitres exoph-

talmiques et aux adénomes toxiques, pour le traitement desquels la radiothérapie possède de chauds partisans chez nous, il est admis au « Medical Center » que le traitement chirurgical est nettement supérieur. La radiothérapie n'est pas loin d'être abandonnée pour ces cas.

*
* :

J'ai vu pratiquer la plupart de ces interventions et, à un examen superficiel, on pourrait avoir l'impression que dans l'ensemble les méthodes de diagnostic et de traitement n'ont rien de très supérieur à notre façon de procéder. Mais nous allons cependant essayer de caractériser les traits essentiels de cette activité chirurgicale, qui est en réalité plus différente qu'on ne croit de la nôtre et qui se distingue par l'excellence de ses résultats. Nous verrons que c'est probablement dans une infinité de détails qu'il faut en trouver l'explication.

Je n'ai pas de données numériques précises pour montrer l'excellence de ces résultats au « Medical Center ». Mais toutes mes impressions recueillies dans les salles d'opération et au cours des suites opératoires que j'ai attentivement observées, me font penser que les résultats dépassent les nôtres. J'ai vu pratiquer des opérations d'une très grande gravité et j'ai pu constater l'absence de choc, l'absence de complications et la simplicité de la convalescence. J'ai vu aux consultations les résultats éloignés d'opérations que nous ne pratiquons pas souvent, parce que nous les considérons comme trop périlleuses. J'ai vu défiler des séries de cas d'amputation abdomino-périnéale du rectum, guéries depuis plusieurs années. J'ai enfin pu tâter l'opinion de divers chirurgiens sur les chiffres de mortalité opératoire, et, de cet ensemble de renseignements, il paraît possible de conclure que l'impression d'optimisme du début n'est pas une pure illusion.

Le travail opératoire qui s'effectue là-bas est caractérisé par un soin méticuleux dans le détail, un souci de précision dans les techniques, une conscience dans l'effort pour atteindre la perfection, qui dépasse tout ce que j'ai jamais pu voir dans les centres chirurgicaux d'Europe que j'ai eu l'occasion de visiter. Rien n'est laissé à l'imprévu ou au hasard. Seules

sont en usage les méthodes bien étudiées, bien mises au point et longuement éprouvées. Rien n'est sacrifié au bluff ou à la mise en scène. Aucune concession n'est faite à la réclame ou à l'esprit commercial. La sécurité et l'intérêt du malade constituent l'objectif exclusif des efforts considérables qui sont faits pour réaliser de constants progrès. On ne recule devant aucune difficulté pour augmenter les chances du malade, pour accroître son confort, pour lui épargner les angoisses ou les souffrances inutiles, pour rendre la chirurgie plus humaine et moins aventureuse. On dépense plus d'effort que chez nous pour les malades d'hôpital, on passe plus de temps auprès d'eux, on travaille davantage avec une plus grande volonté de perfectionnement et de succès.

Il ne faut pas aller au Medical Center pour voir des exploits chirurgicaux brillants ou inédits, mais on peut y aller pour voir des installations qui fonctionnent bien, des opérations qui réussissent et des résultats qui se maintiennent. On est également surpris et vivement frappé par la lenteur de l'acte opératoire dont nous essayerons plus loin de comprendre la signification et la raison d'être.

Dans l'ensemble, il apparaît que nos procédés chirurgicaux, nos méthodes, nos techniques se trouvent transformés par des mœurs chirurgicales et des attitudes différentes. L'impression dominante qui ne tarde pas à se dégager, c'est que la chirurgie toute entière se présente ici avec un masque de sécurité extrêmement rassurant.

Une grande attention est accordée à la période préopératoire qui est utilisée non pas comme on nous l'a dit, pour soumettre les malades à une multitude d'examen^s systématisés et d'analyses plus ou moins inutiles et aveugles, mais pour faire subir aux cas sans urgence un temps d'observation, au cours duquel le diagnostic est précisé et complété le mieux possible. On se renseigne sur l'état des fonctions essentielles du sujet et, dans certains cas, on institue une période de traitement médical préalable qui ne comporte pas nécessairement l'hospitalisation, mais qui permet parfois d'accroître la résistance générale. Dans la plupart des cas cependant, on n'institue aucun traitement préopératoire, car l'expérience a montré que chez les individus où il n'existe pas d'indications particulières de

traitement préparatoire, chez ceux en somme dont les fonctions sont normales, un traitement préparatoire n'a aucune action sur les suites, sur le choc et les complications. Seule la transfusion préalable est utilisée dans ces cas pour les opérations très choquantes. On s'abstient de purgation, de jeûne, de stimulants, etc.

Certains états préopératoires peuvent contre-indiquer l'opération ou demander des précautions spéciales, par exemple le psychisme anxieux des nerveux, l'hypertrophie du thymus chez l'enfant, certaines maladies de cœur et surtout les troubles angineux et coronariens, l'insuffisance rénale, le diabète, les affections pulmonaires. Les soins de la bouche et des dents semblent bien, malgré tout ce qu'on a dit, pouvoir diminuer la fréquence des complications infectieuses.

Il y a peut-être encore aux Etats-Unis des établissements où, comme on nous l'a souvent raconté, tous les malades indistinctement sont impitoyablement radiographiés, cystoscopés, ophtalmoscopés et métabolisés, mais le «Medical Center» n'est pas de cette école. Ces examens ne sont faits que dans des cas déterminés où ils sont considérés comme utiles. Les meilleurs esprits considèrent actuellement en Amérique qu'il est généralement fait abus de tous ces examens spéciaux et que, entre un examen spécial fait sans indication raisonnable et un examen clinique de bonne qualité sans examen spécial, il n'y a pas d'hésitation à choisir la dernière alternative.

L'importance des examens de laboratoire a tellement imprégné la mentalité des médecins dans la génération actuelle que cette forme d'étude du malade est parfois considérée comme une fin en soi, comme si le seul fait d'une analyse pouvait profiter au malade. Cette attitude évidemment absurde mène à une dépense considérable de temps et d'argent en pure perte, puisque, faut-il le dire, les protocoles du laboratoire n'ont de valeur que si l'on s'efforce de leur donner une interprétation et de les mettre au service du problème à résoudre. Il y a cependant certains examens, comme l'analyse de l'urine et du sang, qui sont faits systématiquement, mais avec l'intention expresse de les faire servir au diagnostic et non avec le simple souci de les faire servir d'ornement à la feuille d'observation.

Nous sommes donc loin de cette rationalisation aveugle qui devait servir, d'après certains reportages d'après guerre, à inaugurer la route nouvelle de la médecine à venir.

Au « Medical Center », l'intelligence et la critique individuelle ont conservé tous leurs droits et l'appréciation des indications opératoires et des risques est faite, non seulement en toute connaissance, mais avec une modération toute médicale et un extrême souci de l'intérêt du malade. Chose remarquable, les chirurgiens connaissent très bien le traitement médical des affections qu'ils soignent et ils essayent d'éviter l'opération quand ce n'est pas au préjudice de la santé ou de la vie du patient.

*
* *

Après avoir étudié et employé successivement tous les procédés d'anesthésie connus actuellement, y compris l'éthylène et l'évipan, on s'est arrêté au « Medical Center » à l'emploi quasiment *exclusif* de deux méthodes, d'un usage d'ailleurs courant chez nous : la *rachianesthésie* et l'*avertine*. Grâce à une mise au point très précise, ces deux méthodes ont été rendues les plus inoffensives de toutes, et ce choix est particulièrement heureux parce qu'il permet d'obtenir des anesthésies de longue durée, sans qu'il soit nécessaire de dépasser les doses habituelles et normales. Nous savons combien l'acte opératoire est lent aux Etats-Unis, et combien il est fréquent de voir des interventions se prolonger pendant deux et trois heures, ou davantage. La lenteur opératoire deviendrait un danger, s'il fallait augmenter les doses d'anesthésique proportionnellement à la durée de l'opération. La rachi et l'avertine permettront de très longues anesthésies sans aggravation appréciable de l'intoxication inhérente à toute anesthésie.

L'anesthésie à l'avertine est naturellement toujours employée comme anesthésie de base, à des doses d'ailleurs très faibles, et complétée par inhalation de toute petites quantités d'éther, de Schleich, ou le plus souvent de protoxyde d'azote, administré par une infirmière spécialisée. Cette infirmière ne quitte pas la tête du malade et reste à l'écoute du Riva-Rocci, pour pouvoir noter tous les quarts d'heure environ la pression san-

guine, le pouls, la respiration, sur une feuille d'anesthésie où seront mentionnés tous les détails intéressants et éventuellement les incidents survenus pendant l'anesthésie. Quand la pression diminue, le chirurgien en est informé et ordonne les mesures à prendre.

Je connaissais très bien l'anesthésie à l'avertine, pour l'avoir adoptée un des premiers au « centre des tumeurs » comme méthode de routine, il y a de cela trois ans. Les résultats auxquels j'ai assisté ont puissamment confirmé les données de mon expérience personnelle et m'ont renforcé dans l'idée que la découverte de l'avertine est un des grands progrès chirurgicaux de notre époque.

Quant aux rachianesthésies, les Américains en ont fait aussi, grâce à une série de petits détails techniques sur lesquels je ne puis m'appesantir, une méthode sûre et pour ainsi dire inoffensive, dont la perfection m'a très fortement impressionné. La rachianesthésie a perdu entre leurs mains ce caractère un peu inquiétant et quelquefois dramatique que nous lui connaissons. On ne connaît plus actuellement là-bas cette pâleur subite et ces vomissements de la vingtième minute, le choc, les maux de tête, l'hypotension et les suites mouvementées de l'anesthésie lombaire, et l'on voit sortir les malades de la salle d'opération, roses et calmes, même après les opérations graves de l'étage sus-ombilical.

Au contraire, l'anesthésie *locale* est devenue beaucoup moins fréquente parce qu'elle est souvent un peu pénible pour le malade, et, même pour les goitres où l'anesthésie locale a conservé nos préférences, c'est l'avertine qui s'est généralisée.

*
* *

Au point de vue de l'acte opératoire lui-même, on ne peut pas dire que les chirurgiens du « Medical Center » cherchent à nous éblouir par des tours d'adresse ou de virtuosité. Quand on est habitué à la manière européenne, il est difficile de réprimer un certain énervement au cours de ces interventions de deux ou trois heures, où la lenteur paraît avoir été érigée au niveau d'un principe. On ne tarde cependant pas à s'apercevoir que cette lenteur vaut d'être examinée de plus près,

et qu'il convient d'en rechercher les raisons. Si les chirurgiens américains sont lents, c'est tellement est développé chez eux le souci de perfection dans la technique. Ils prennent des précautions infinies pour rendre l'acte chirurgical le moins traumatisant possible. Or, l'abandon de toutes les manœuvres traumatisantes ne peut naturellement se faire qu'au détriment de la commodité et de l'aisance du chirurgien. Si l'on évite systématiquement les tractions un peu fortes, les écarteurs puissants, l'exposition large des régions, le travail du chirurgien devient plus long, plus pénible et plus fatigant; mais ici le confort de l'opérateur n'entre pas en ligne de compte, s'il est en opposition avec l'intérêt du malade. Tous les obstacles sont finalement surmontés par une imperturbable et douce patience. Les malades ne sont pas liés sur la table; le support de Pillet est abandonné parce qu'il gêne la respiration; les membres qui doivent occuper une position spéciale sont soutenus, pendant tout le cours de l'opération, à la main par des aides (des élèves médecins). Les écarteurs métalliques sont généralement proscrits, et, à moins d'indications spéciales, c'est à la main que les parois ou les viscères sont rétractés par les assistants. La pression prolongée du métal est considérée comme dangereuse pour les organes internes. Pour une opération de quelque importance, il y a toujours au moins deux aides, quelquefois trois.

Toute dissection rapide et brillante est volontairement évitée. On ne voit ni dilacération des tissus, ni traction violente, ni gestes durs, ni effort aveugle, ni coup de ciseau imprudent. Pas d'audace inutile, pas d'hémostase incomplète, pas de protection insuffisante. Le bistouri ne s'aventure qu'en terrain sûr. Rien n'est laissé au hasard : les moindres vaisseaux sont liés, les sutures vérifiées plutôt deux fois qu'une, les anses intestinales sont réchauffées, les liquides sont soigneusement aspirés, les cavités asséchées et la lumière est braquée au bon endroit. Cela n'a rien de brillant comme une opération de l'un de nos maîtres Européens, mais c'est très propre, très soigné, et, si le travail est très lent, l'inconvénient qui pourrait en résulter est largement racheté par la sécurité absolue de toutes les manœuvres. A ce rythme, il ne peut rien arriver d'imprévu ou de dangereux. L'opération a totalement perdu le caractère

d'un saut périlleux dans l'inconnu. Ce n'est pas davantage un tour d'adresse qui réussit ou qui rate. C'est un travail paisible et méticuleux. L'opérateur n'est pas une sorte de prestigitateur qui s'exhibe, c'est un habile ouvrier qui exécute lentement un travail délicat, avec la conscience de la vie qu'il tient entre ses mains.

Ce n'est pas la première fois que je recueille une impression de ce genre au cours de mes voyages; je me rappelle avoir été séduit à La Haye, en regardant opérer le Professeur Schoemaker, qui, de même que Finsterer à Vienne, s'est rallié à l'école de la lenteur et du soin. Ne faut-il pas se laisser impressionner par cette tactique de la sécurité, puisque les mains les plus célèbres semblent y venir de plus en plus? Personnellement, la question me paraît jugée et j'ai la conviction que nous avons là un moyen de faire progresser encore la chirurgie et de reculer davantage les limites de l'audace chirurgicale.

Impossible d'énumérer les mille détails techniques qui traduisent la tension constante des efforts vers une amélioration des résultats. Seuls les chirurgiens de carrière pourraient trouver de l'intérêt à ces détails : drains d'un type spécial, compresses caoutchoutées isolantes, pinces de Kocher sans griffes, Mikulicz en soie, cadres abdominaux, choix des incisions, etc., etc.

*
**

Disons enfin qu'aux salutaires et minutieuses particularités de la technique opératoire viennent s'ajouter d'attentives et bienfaisantes précautions s'adressant plutôt au psychisme de l'opéré : les malades sont traités avec beaucoup d'humanité. Sauf contre-indication, il est fait grand usage des analgésiques et des innombrables petits moyens plus ou moins anodins qui servent à adoucir la situation des patients, qui témoignent de l'intérêt que l'on porte à leurs malaises, et qui masquent les désagréments d'une opération chirurgicale. Des efforts considérables sont faits pour empêcher que l'opération ne laisse dans le souvenir un sentiment de crainte et d'épouvante. Il semble que ces efforts soient couronnés de succès, car il est tout à fait frappant de constater combien l'opinion des malades est favorable à l'intervention chirurgicale qui est générale-

ment accueillie avec calme et confiance. C'est une belle récompense de l'effort conjugué des médecins et des infirmières d'avoir débarrassé la chirurgie de ce qu'elle a d'un peu inhumain, et de lui avoir enlevé le caractère d'une aventure redoutable. Le médecin a le souci de se faire connaître et de se faire aimer. Les colloques entre médecins et malades sont fréquents, et j'ai assisté souvent à des scènes touchantes, sans exhubérance inutile, mais pleines d'émotion.

*
* *

Ainsi, nous voyons que le souci de prodiguer des soins aussi parfaits que possible à toutes les catégories de malades se reflète avec une grande netteté dans le choix des méthodes et dans leur application. Mais aujourd'hui, il ne suffit plus que l'activité hospitalière réponde à une sorte de mission humanitaire et plus ou moins sentimentale. Il faut encore que l'observation et l'étude des malades servent à enrichir la documentation médicale et donnent une impulsion aux progrès de nos connaissances. Aussi n'est-il pas surprenant de voir qu'au « Medical Center » les différents chefs de service accordent tant de prix à la précision des renseignements recueillis dans le décours de la maladie.

Du haut en bas de l'échelle hiérarchique, il est attaché une importance extrême au caractère scientifique du travail courant. Le principe qui inspire l'organisation de ce travail est de ne laisser absolument rien dans l'ombre ou dans le vague. Tout doit être noté par écrit par celui qui a pris une responsabilité quelconque.

Dans les salles notamment, les observations des malades, qui sont des modèles du genre — est-il besoin de le dire — doivent renseigner toujours quel est l'auteur d'un diagnostic, d'un traitement ou d'une initiative quelconque. Les infirmières doivent faire de même lorsqu'elles interviennent de leur propre autorité. De cette façon, chacun supporte ses propres responsabilités et le chef connaît, sans erreur possible, l'action de tous ses subordonnés; si une faute a été commise, le responsable est immédiatement repéré et il est mis en garde contre le retour de nouvelles erreurs préjudiciables au malade.

L'importance accordée au caractère scientifique des observations de malades étant considérable, la plus grande objectivité est exigée dans la tenue et la rédaction de ces observations. La maladie est, à juste titre, considérée comme ayant une signification expérimentale qui ne peut à aucun prix être faussée par un manque de clarté ou de sérieux. Cette conception du travail clinique est seule capable de donner à ce dernier une signification physiologique. Pour que la clinique soit une science, il faut que l'esprit qui préside à la récolte des documents soit le même que s'il s'agissait d'un protocole d'expérience. Du même coup, la maladie peut devenir le champ d'observation le plus vaste et le plus fécond pour l'avancement de la médecine. Du même coup également, l'étude d'un malade, faite avec toute l'exactitude et l'objectivité désirable, devient quelque chose de très précieux.

C'est sur cette base qu'a été créé au « Medical Center » un vaste département spécial, où toutes les observations sont conservées soigneusement, classées et étudiées depuis de longues années déjà. Par les soins d'un personnel féminin et médical, s'accumule là peu à peu une documentation énorme sur les affections les plus variées et les plus rares. Ce matériel est constamment mis en usage par les travailleurs de l'hôpital ou de l'extérieur dans un but de recherche : travaux cliniques, travaux de laboratoire, thèses, monographies, etc. Le service de statistique est constamment tenu à jour ; les renseignements les plus précis peuvent être fournis à n'importe quel moment sur l'expérience acquise dans n'importe quelle matière, à peu près depuis la fondation de l'institution. Enfin, lorsque d'anciens malades viennent se remontrer, il est toujours facile d'obtenir rapidement leurs anciennes observations accompagnées de tous les renseignements désirables pour éclairer leur cas.

Il existe en effet toute une organisation destinée à suivre au cours des années, la destinée des malades qui ont été opérés ou soignés au « Medical Center ». Les patients sont priés de venir se présenter périodiquement à la consultation. S'ils ne viennent pas, on leur écrit, et s'ils ne donnent pas de leurs nouvelles, une infirmière spéciale est déléguée par ce service pour aller se renseigner sur place, quels que soient les

frais de voyage et quel que soit l'éloignement. Ce service coûte d'ailleurs très cher.

En somme, énormément de temps, d'argent et d'effort sont consacrés à des objectifs scientifiques, qui sont poursuivis par l'hôpital avec autant d'ardeur que l'accomplissement de la mission humanitaire, pour laquelle il a été créé. Les travaux scientifiques qui sortent du « Medical Center » jouissent d'un grand crédit.

Il va sans dire que je n'ai pu visiter et voir fonctionner que certains secteurs, qui ne représentent naturellement qu'une toute petite partie de la gigantesque institution. J'ai cependant parcouru assez bien de locaux, et je note en passant, le département des bibliothèques et salles de lecture où l'on trouve le *Scalpel* et le *Journal Belge de Chirurgie*, les salons et terrasses à l'usage des malades valides, les services de rééducation professionnelle, les cuisines admirables avec leur service de régime et de diététique, les laboratoires, les salles de cours et de manipulations pratiques pour les étudiants, le département d'anatomie pathologique et de recherches expérimentales, le quartier des animaux avec ses cages remplies de chiens, rats, lapins, cobayes, le quartier des consultations gratuites, celui des consultations et des chambres pour malades privés, le quartier des examens spéciaux d'ordre instrumental, le service social, etc.

*
* *

Tout cela est évidemment très impressionnant par la grandeur, la puissance et la perfection, et s'il y a vraisemblablement des critiques à formuler comme il y en a partout, il est néanmoins certain que les conditions les plus favorables sont réalisées au « Medical Center » à la fois pour l'avancement de la médecine et pour le traitement des malades. Mais il serait vain de songer à imiter plus ou moins les Américains, sans essayer de comprendre au préalable la raison pour laquelle ils ont fait mieux que nous. Contrairement à l'opinion presque unanimement acceptée, j'ai personnellement la conviction que ce n'est pas une question de richesse et de capitaux. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de construire de grands

buildings pour faire de la très bonne médecine. Ce n'est pas non plus que les Américains soient mieux doués que nous. Il paraît au contraire y avoir, même dans les milieux intellectuels, moins d'esprits brillants, originaux, imaginatifs. On discute moins et probablement moins bien que chez nous. Il semble que les théories savantes et la spéculation scientifique ne conviennent guère à leur tempérament et, si l'érudition est parfois très étendue, elle demeure relativement inactive et reste souvent cachée. Le terrain intellectuel ne semble pas particulièrement propice à l'étincelle du génie. Aussi n'est-ce pas dans l'envolée de l'esprit ou dans l'imagination créatrice qu'il faut voir la qualité dominante des médecins et des savants de là-bas. La fantaisie de la pensée, le mouvement des idées et le côté en quelque sorte artistique de la science n'exercent pas grand attrait pour eux. Ils sont, beaucoup plus que chez nous, imprégnés d'une psychologie assez uniforme et les facultés proprement individuelles se laissent moins facilement deviner.

Le secret de leur puissance de réalisation réside dans la foi quasi religieuse qu'ils conservent dans les destinées de la science, dans l'avenir du progrès et dans le perfectionnement continu de la condition humaine. Aucune entreprise ne leur paraît trop longue, trop difficile ou trop coûteuse pour répondre à un idéal de solidarité collective. Ce levier puissant suffit à mettre en action et au service de la médecine, non seulement leurs capitaux, mais leur instinctive et remarquable faculté de trouver en toute chose les solutions les plus pratiques, les plus simples et les plus utiles. Tous les problèmes sont abordés et résolus avec une conscience, avec un souci de rendement effectif, avec un sens de l'objectivité, qui forcent l'admiration.

Enfin ce qui paraît donner aux œuvres médicales toute leur force et un maximum d'efficacité, c'est que les intentions sont honnêtes, les efforts sont sincères et l'amour-propre individuel ou la gloriole personnelle s'effacent en général devant le souci du but à atteindre qui seul importe. L'orgueil personnel et la vanité du succès ne sont pas les seules choses qui comptent là-bas, et si la pensée manque quelquefois un peu de souffle, il est fréquent de reconnaître l'empreinte du désintéressement et de la générosité.

Le malade perçoit parfaitement bien et mesure l'utilité des efforts convergents dont il est l'objet, et il éprouve un grand apaisement à l'idée que les ressources de la science représentent quelque chose de sérieux sur quoi il peut compter.

La tranquillité, la confiance et l'espoir dans le secours de la chirurgie constituent les traits les plus caractéristiques de l'attitude des malades; et je dois dire que cet optimisme de bon aloi se trouve rarement démenti. L'opération est plus souvent réclamée par le malade qu'imposée par le médecin. Devant ce spectacle impressionnant que j'avais sous les yeux je me suis senti gagné peu à peu à l'idée que la chirurgie n'avait pas encore dit son dernier mot.

L'avenir de la chirurgie m'est souvent apparu comme assez inquiétant par suite des progrès étonnants et rapides de la thérapeutique médicale; mais depuis que j'ai vu les chirurgiens américains à l'œuvre, j'ai acquis la conviction que pour la chirurgie actuelle, il reste au moins encore une étape à franchir : celle des perfectionnements ultimes, capables de rendre nos techniques plus inoffensives encore.

CONCLUSIONS

En résumé, il se dégage d'une enquête comme celle que j'ai faite, un vigoureux sentiment de réconfort, d'optimisme et de confiance dans l'avenir.

Certes, s'il nous fallait nous transporter sans transition dans une vie comme celle-là, la période d'adaptation ne se passerait pas sans déconvenue. Ce qui nous manquerait le plus, ce serait probablement la satisfaction spirituelle qui nous est donnée ici par l'habitude d'une vie intérieure intense, plus ou moins spéculative et hautement intellectuelle. La mentalité anglo-saxonne qui règne aux Etats-Unis ne se prête pas aux choses de l'esprit et de la pensée pure, et l'on n'y connaît guère, comme chez nous, cet état d'âme très particulier à l'Europe et qui se traduit par une sorte d'agitation intérieure et de constante inquiétude. Il n'y a guère de place pour la rêverie et la méditation. On discute peu les théories et les principes et, sur le plan des idées, l'intelligence se trouve dans une sorte d'état statique. Mais tout cela est compensé largement par une incroyable vigueur dans l'action et par une foi

intense, presque naïve, dans la science et dans l'avenir. Pour tous les Américains, mieux vaut agir que de se perdre en conjectures sur les causes et les conséquences, mieux vaut tenter une expérience que de spéculer sur des résultats d'ailleurs imprévisibles.

Cette mentalité présente incontestablement l'avantage d'entretenir dans tous les domaines une atmosphère favorable au travail et à l'effort. Cet effort est dirigé principalement vers une constante amélioration des conditions générales de vie, la science et les arts étant bien entendu compris dans ce que nous appelons les conditions de vie.

Au lieu d'avoir souvent, comme chez nous, l'impression que les choses ont une tendance naturelle à se stabiliser dans une sorte de stagnation, on assiste au contraire à un mouvement continu de perfectionnement en voie d'évolution rapide. Cette atmosphère de vie intense stimule le courage et l'énergie, et elle explique pourquoi, dans ce pays, les misères actuelles ne s'accompagnent pas de dépression, pourquoi ce peuple conserve toute sa confiance dans ses propres destinées et dans celles de l'humanité entière.

Ajoutons enfin, que les perspectives de guerre, l'agitation politique préoccupent très peu la grande masse des Américains, qu'ils ne s'y intéressent nullement ; et nous aurons ainsi expliqué pourquoi il est encore possible dans ce pays de s'adonner aux choses qui en valent réellement la peine.

Cette confiance dans l'avenir et le progrès, si frappante pour l'Européen, dans la période de marasme que nous vivons, repose en dernière analyse sur la robuste jeunesse d'un peuple qui dispose de presque tout un continent, où dorment encore d'inépuisables ressources faites de la richesse du sol et du courage des hommes.

Chronique Scientifique

La Vie dans l'Univers

Poincaré aimait à dire qu'il n'y a pas de problème important qui soit résolu; il n'y a que des problèmes plus ou moins résolus.

(WAVRE, *Figures planétaires et géodésie*, p. 126.)

Il y a un milliard d'années, la terre était une fournaise sur laquelle aucun des êtres vivants que nous connaissons n'aurait pu subsister. La vie se manifeste aujourd'hui avec une grande intensité sur notre globe; « en réalité, non seulement, elle crée par ses couleurs, ses formes, par les associations des organismes végétaux et animaux, par le travail et l'œuvre créatrice de l'humanité civilisée, tout le tableau de la nature ambiante, mais elle pénètre les processus chimiques les plus profonds et les plus grandioses de l'écorce terrestre » (1).

1. *Peuplement de la terre.*

Pour expliquer le peuplement de la terre, on invoque trois grands groupes d'hypothèses :

- 1° L'acte spécial d'une volonté supérieure;
- 2° La possibilité de la transmission de la vie d'un monde à l'autre (ensemencement des mondes);
- 3° La génération spontanée.

2. — *La cosmogonie biblique.*

Les caractères propres de la cosmogonie biblique sont très soigneusement précisés par les théologiens contemporains : « La Genèse (I, 1; II, 3) raconte (2) comment le monde et

(1) W. VERNADSKY, *La Biosphère*, Paris, Alcan, 1919, p. 30.

(2) Abbé VERHELST, *Cours de religion. Dogmatique*, Imprimerie du Cardinal Mercier, Bruxelles, Dewit, 1918, pp. 265 et 269.

tous les êtres qu'il contient, apparurent successivement à l'existence (p. 265). Le récit de la Genèse affecte donc la forme d'une cosmogonie dont le caractère subjectif et conventionnel paraît établi. Les données utilisées sont celles d'une connaissance tout à fait rudimentaire, mais ces connaissances suffisaient au but religieux de l'écrivain sacré (p. 269) ».

En d'autres termes, les récits de la Genèse appartiennent au folklore; ils ont besoin d'interprétation; s'ils sont indispensables à la solution de problèmes religieux, ils ne doivent pas être retenus dans un exposé purement scientifique.

3. — *La théorie évolutionniste.*

On peut dire que cette théorie est acceptée aujourd'hui comme un fait (1); le mode et le mécanisme de l'évolution donnent lieu à controverse; pour les uns, l'évolution est la résultante de forces aveugles, pour les autres, c'est la réalisation de virtualités préconçues par un créateur intelligent et libre.

Le déterminisme consiste à considérer comme inéluctables les réalisations successives d'événements que notre esprit peut concevoir *a priori* sous l'aspect de virtualités également possibles. Dans cette conception, les phénomènes se produisent sans possibilité d'évitement ni de choix, il n'y a ni alternative ni indétermination.

L'hypothèse d'un architecte de l'univers soumis à ses propres lois, ou d'une finalité contenue dans les causes premières, n'est nullement incompatible avec le déterminisme, mais, n'y ajoutant rien, elle est scientifiquement inutile.

L'hypothèse d'une divinité exerçant son bon plaisir, provoquant des séries d'actes gratuits excluant le progrès, — ou évitant simplement de laisser deviner ses desseins — est désespérante et inutile. L'explication des religions révélées est celle d'un monde créé en faveur de l'homme; le progrès des connaissances astronomiques permet de poser et de résoudre à cet égard quelques problèmes.

(1) Cf. Pierre TEILHARD DE CHARDIN, S. J., *Que faut-il penser du transformisme?* *Revue des Questions scientifiques*, Louvain, 20 janv. 1930, 49^e année, pp. 89-99.

4. — *La terre occupe-t-elle une position privilégiée dans l'Univers ?*

M. l'Abbé Lemaître défend une thèse (1) à laquelle les savants se sont ralliés, quelles que soient leurs opinions philosophiques : « ... si les nébuleuses s'écartent de notre galaxie, cela semble indiquer que notre galaxie est un point central de l'univers jouissant de propriétés spéciales. Nous avons beaucoup de répugnance à accepter une telle conclusion. Il nous paraît bien étrange que le lieu de l'intelligence se distingue ainsi par des propriétés matérielles ... »

Il est à peine besoin de montrer combien les idées ont évolué à cet égard depuis trois siècles ; il suffira de rappeler l'un des attendus du jugement de Galilée : « Dire que la terre n'est pas le centre du monde ni immobile, mais qu'elle se meut même d'un mouvement diurne est pareillement une proposition absurde et fautive en philosophie et considérée théologiquement elle est au moins erronée en la Foi. »

L'astronomie a montré que la terre occupe dans l'univers une position que rien ne permet de considérer comme privilégiée, soit par rapport aux grosses planètes connues, soit dans la galaxie comme satellite d'un astre médiocre, soit parmi les millions de galaxies décelables.

5. — *En tant que milieu favorable à la vie, la terre se distingue-t-elle par des propriétés exceptionnelles ?*

La terre ne possède pas une composition chimique particulière ; les caractères physiques de sa surface peuvent être retrouvés dans des millions de corps célestes. Rien ne permet d'affirmer *a priori* que la terre est seule à porter des êtres vivants ou même des êtres pensants.

Dans l'hypothèse où le début de la vie exigerait l'arrivée simultanée de plusieurs événements (accidentels) très peu probables — la probabilité de cette coïncidence pourrait être assez petite cependant pour faire croire qu'il n'y aurait, en moyenne, par univers, qu'un objet céleste à la fois sur lequel la vie (la plus simple, la plus rudimentaire) pourrait se manifester.

(1) *Revue des Questions scientifiques. La grandeur de l'espace*, 4^e série, t. XV, fasc. I, 20 janvier 1929, p. 214.

6. — *Tentative de définir « l'être vivant ».*

Définir la vie est actuellement au-dessus de nos forces; pour faire œuvre scientifique, il faut cependant définir les termes que l'on emploie; bien qu'elle ne puisse être que limitative, une définition de l'être vivant est possible. Il n'est pas question dans ce paragraphe d'êtres pensants ni d'animaux supérieurs, mais uniquement des organismes les plus simples possédant les formes dites primitives.

« La caractéristique de la matière vivante, dit M. Vernadsky (1) est sa mutabilité, son adaptabilité aux conditions extérieures de l'existence. Grâce à quoi, les organismes vivants peuvent, au cours de quelques générations, s'adapter à vivre dans des conditions qui leur eussent été jadis funestes. On est actuellement hors d'état de déterminer ces possibilités, fût-ce au moyen d'une expérimentation intense : on ne dispose pas sur l'échelle géologique du temps nécessaire à la manifestation de cette adaptation. » Ceci montre combien nos définitions devront être introduites avec prudence. Une propriété remarquable des être vivants est leur tendance à se multiplier, à se reproduire, à s'emparer de tout l'espace qui leur est accessible. Les progrès de l'astronomie dans ces dernières années ne permettent pas de croire que cette tendance à l'expansion soit l'apanage de la matière vivante. Le phénomène de la prolifération peut être provoqué par l'introduction dans une solution sursaturée par un certain sel, d'un cristal de ce sel. Leduc, Herrera et leurs disciples ont pu provoquer un certain développement d'imitations de formes et de structures organiques; toutefois, ces phénomènes n'ont jamais pu être reproduits indéfiniment; les bouillons de culture, au contraire, sont sécables indéfiniment.

Ces considérations conduisent à faire admettre actuellement comme critère essentiel la faculté d'assimilation, plus spécialement la capacité que possèdent les organismes dits « autotrophes » d'augmenter et de renouveler leur propre substance au moyen d'édifices moléculaires dont la composition chimique est différente de la leur et qui sont répandus dans le milieu où ces organismes autotrophes peuvent se développer.

(1) *Loc. cit.*, p. 135.

Cette définition, qui paraît adéquate, est assez délicate à préciser dans le sens des connaissances pratiques.

Des conditions restrictives additionnelles communément introduites consistent à reconnaître que les organismes vivants ne peuvent se développer que dans des milieux contenant au moins de l'eau, de l'oxygène, de l'anhydride carbonique, des traces de soufre et de certains métaux. A l'analyse, ces organismes apparaissent comme des édifices, composés de ces molécules complexes étudiées en chimie organique et dans lesquelles les atomes du carbone sont le plus fréquemment combinés à ceux de l'hydrogène, de l'oxygène ou de l'azote.

Cette chimie du carbone — appelée il y a un siècle chimie organique parce qu'on la croyait différente de la chimie minérale — ne transgresse aucune des lois générales de la physique ni de la chimie générales.

Le caractère restrictif et limitatif de nos définitions apparaît particulièrement dans le fait que certains auteurs (1) ont pu défendre avec succès l'opinion que l'aluminium serait susceptible de jouer un rôle comparable à celui du carbone, dans une chimie particulière qu'on pourrait imaginer associée à des phénomènes dits vitaux dans un sens plus étendu que celui que nous avons indiqué; dans le même ordre d'idées on a imaginé qu'il pourrait y avoir des sulfuraires, des pyrozoaires, mais ceci entraîne dans le domaine de la fantaisie et des jeux de l'esprit.

On considère parfois comme un caractère spécifique de la vie la transparence du protoplasma; cette transparence résulterait de l'union intime de molécules d'eau, de matières albuminoïdes et de lipoïdes. Cette limitation supplémentaire conduit à reconnaître que les organismes vivants ne peuvent exister que dans un milieu présentant une agitation moléculaire modérée (2) correspondant à des températures thermodynamiques comprises entre -75°C et 90°C ; on peut, dans le même esprit, considérer comme un fait d'expérience que les organismes vivants réagissent différemment aux rayonnements de diverses longueurs d'ondes.

(1) L. ANDRENKO, *L'Uniformité de la vie dans l'Univers*, J. Estour; Soliès-Pont (Var).

(2) COUDERC, *Dans le champ solaire*, Paris, Gauthier-Villars, p. 234.

7. *Le problème traditionnel de l'habitabilité des mondes* (1).

Anaxagore, les pythagoriciens, Xénophane et les Eléates, Platon, Epicure, Lucrèce, ont cru à la pluralité des mondes habités; Nicolas de Cusa et Giordano Bruno ont partagé cette croyance. Cyrano de Bergerac, Hévélius, Fontenelle (2), Voltaire (3) en des pages pétillantes d'esprit se sont servis d'arguments empruntés aux philosophes que nous citons au début de ce paragraphe, pour combattre le « finalisme béat »; scientifiquement parlant, leurs arguments sont indéfendables, n'étant que de fausses analogies (4).

Kant a souligné cette erreur d'une façon assez triviale, mais qui clôtura le débat.

« Les créatures qui habitaient les broussailles de la tête d'un geux, dit-il, s'étaient habituées à regarder leur demeure comme une sphère immense et à se considérer elles-mêmes comme le chef-d'œuvre de la création; lorsqu'un jour l'une d'elles, que le ciel avait douée d'un esprit plus fin que les autres, aperçut à l'improviste la tête d'un gentilhomme. Elle rassembla aussitôt les fortes têtes de son quartier et leur dit : « Nous ne sommes pas les seuls êtres vivants de la nature... ».

8. — *Etude de la surface des autres mondes.*

Cette critique a orienté les recherches de certains astronomes; de la ressemblance on ne peut conclure à l'identité; il faut connaître les surfaces et les atmosphères planétaires, commencer l'étude des astres non incandescents pour rechercher s'il y a des régions réunissant les conditions limitatives exposées dans le paragraphe 6 de cette étude. L'astrophysique permet d'analyser les étoiles et les atmosphères planétaires, de reconnaître dans quelles conditions physiques se trouvent les corps observés (température, pression, champ électrique, de gravitation...).

En ce qui concerne les étoiles, il ne fait aucun doute que les températures qui y règnent empêchent d'imaginer sur leur frontière la présence d'aucun organisme répondant aux définitions données.

(1) Cf. FLAMMARION, *La pluralité des mondes habités*, Paris, Didier, 1864.

(2) FONTENELLE, *Entretiens sur la pluralité des mondes habités*.

(3) VOLTAIRE, *Micromégas*.

(4) BOUASSE, *Astronomie théorique et pratique*, Paris, Delagrave, appendice 1.

La constatation de la fréquence de l'état stellaire ne permet pas cependant de conclure à la manifestation de conditions dominantes opposées à la vie, puisque le nombre des étoiles accompagnées de satellites obscurs paraît très élevé, et que chaque étoile représente la possibilité d'existence d'un milieu traversé par un rayonnement bienfaisant produisant une température modérée à la surface des satellites qu'il peut atteindre.

L'analyse de la constitution des atmosphères planétaires relève plutôt de l'astrophysique moléculaire que de l'astrophysique atomique, les structures réalisées dans les gaz étudiés étant celles d'atmosphères faiblement comprimées dont la température est moyenne ou basse.

Dans un rapport récent, M. Adams (1) a indiqué comment les conceptions courantes devraient être révisées; on savait l'oxygène rare sur Vénus; il semble aujourd'hui qu'il en serait pratiquement absent; l'élément dominant de cette atmosphère serait l'anhydride carbonique; l'atmosphère de Mars, que l'on croyait, au contraire, relativement riche en oxygène libre et en azote, ne présenterait en réalité que des traces de ces gaz, mais serait saturée de vapeur d'eau, sans que le constituant dominant soit identifié.

Le méthane et le gaz ammoniac constituent les couches superficielles de Jupiter et de Saturne, planètes encore fluides. [Wildt (1932), Dunham (1933)].

Sans doute saura-t-on bientôt si les résultats annoncés peuvent être acceptés en toute confiance. L'observation des surfaces planétaires peut conduire à la conclusion que les organismes vivants n'y peuvent subsister; c'est le cas notamment pour la Lune, privée d'atmosphère et d'eau par conséquent; c'est le cas aussi pour Mercure dont un hémisphère est brûlé par le Soleil, l'autre n'étant qu'une solitude glacée.

Ainsi, c'est uniquement lorsque les conclusions de l'observation excluent la possibilité de la vie, que cette méthode de recherche présente de l'intérêt; dans le cas contraire, une connaissance positive ne peut résulter que d'une autre démarche de l'esprit. Celle-ci s'appuie sur des conceptions qui ont été

(1) *Annual Report of the Director of the Mount Wilson Observatory*; 1934.

énoncées pour la première fois sous une forme précise par J.-B. Dumas et J. Boussingault vers 1844.

9. *L'échange gazeux des organismes vivants considéré comme un phénomène planétaire. — Cycle du carbone.*

Les animaux ne sont pas des organismes autotrophes ; ils se nourrissent directement ou indirectement des hydrates de carbone et des substances protéiques formés par les végétaux. Ces combustions et oxydations physiologiques s'effectuent aux dépens de l'oxygène libre de l'air et sont accompagnées d'un dégagement d'anhydride carbonique et d'énergie calorifique. D'autre part, les végétaux à feuilles vertes (végétaux à chlorophylle) enlèvent de l'anhydride carbonique à l'atmosphère, sous l'influence de la lumière et de la chaleur solaires, en présence de vapeur d'eau.

Un équilibre tend donc à s'établir dans la composition de l'air atmosphérique par suite de ce régime de compensation désigné sous le nom de cycle du carbone. Les bicarbonates dissous dans l'eau de mer jouent d'ailleurs un rôle important comme régulateurs de la teneur en anhydride carbonique de l'atmosphère ; si cette teneur tend à augmenter, des carbonates neutres naturels passent à l'état de bicarbonates, si elle tend à diminuer, les bicarbonates se dissocient en carbonates neutres et anhydride carbonique.

D'après T. Chamberlain, la teneur en anhydride carbonique de l'atmosphère aurait varié au cours des périodes géologiques ; Arrhenius a même invoqué cette variation pour expliquer par un changement de « transparence thermique » de l'atmosphère les périodes glacières.

La quantité d'anhydride carbonique de l'atmosphère est certainement en rapport direct avec la quantité de matière vivante verte. Ceci montre qu'on pourrait difficilement interpréter comme une coïncidence accidentelle le fait que les principaux gaz de l'atmosphère (oxygène, azote, anhydride carbonique, vapeur d'eau, hydrogène, méthane, gaz ammoniac) sont précisément ceux que crée l'échange gazeux des organismes vivants.

On ne peut manquer d'être frappé par le fait que l'oxygène est doué d'une très grande affinité pour un grand nombre de

corps répandus à la surface de la terre et qu'il n'est pas possible d'imaginer ainsi qu'il ait pu rester à l'état libre dans l'atmosphère au moment où la terre était encore fluide, pas plus qu'il ne serait imaginable de concevoir qu'il aurait été libéré au cours du refroidissement de la planète.

Il faut tenir compte de ce fait que la quantité d'oxygène libre de l'atmosphère est du même ordre de grandeur que la quantité de matière vivante connue; il faut noter aussi qu'une partie du carbone est sortie et sort du cycle vital sous la forme des houilles, des bitumes et des pétroles.

On est conduit ainsi, invinciblement, à considérer avec M. Vernadsky (1) que tout l'oxygène libre de l'atmosphère a été produit par la matière vivante.

M. Vernadsky va plus loin; il conclut que la vie créant l'enveloppe d'oxygène libre, crée du même coup l'écran d'ozone qui protège la biosphère contre les rayonnements abiotiques. Cette constatation plaiderait plutôt, croyons-nous, en faveur de la conception d'une sensibilité acquise des organismes vivants aux rayonnements habituellement éliminés par l'atmosphère terrestre.

Il résulte de ces considérations que le problème posé au paragraphe 8 peut être abordé par une nouvelle voie : la présence d'oxygène libre dans une atmosphère planétaire devrait être interprétée comme une manifestation de la présence d'organismes vivants; la présence d'anhydride carbonique constituerait à elle seule une présomption sérieuse en faveur de la présence de matière vivante verte.

10. *Méthode directe. — Observation de la surface de la planète Mars.*

La surface de Mars présente des détails permanents, qui permettent d'étudier très soigneusement la rotation de la planète. Le disque planétaire est, dans son ensemble, de couleur rouge-orangé; des taches blanchâtres marquent l'emplacement des calottes polaires et sont fort probablement constituées par des champs de glace et de neige (2); leur étendue varie selon la saison martienne de façon en tout point analogue à ce que

(1) VERNADSKY, *La géochimie*, Paris, Alcan, 1924.

(2) Au sens terrestre; on démontre qu'il ne s'agit pas de neige carbonique.

nous constatons sur notre globe; une ceinture équatoriale plus sombre, aux contours peu variables, offre le spectacle de changements de teintes saisonniers; ces changements ne sont pas mis en doute par les observateurs.

Ceux-ci sont d'accord pour reconnaître que le terme « mers » que la tradition a introduit pour désigner les surfaces foncées est impropre; en effet, une surface liquide devrait présenter sous certains éclairages des reflets qui n'ont jamais été observés; les teintes varient si fortement d'un point à l'autre de l'image du disque observé qu'il est impossible de conclure à l'existence d'une couche liquide suffisamment profonde pour posséder une teinte propre.

Les changements de teinte ont été particulièrement étudiés par Lowell qui a indiqué comme teintes extrêmes de Mare Erythraeum, par exemple, en 1903 et 1905, le bleu-vert et le brun chocolat; le brun est observé lors du solstice d'hiver et le printemps martien ramène la prédominance du vert.

Les changements saisonniers des teintes peuvent être raisonnablement attribués à une végétation; les auteurs qui rejettent cette explication (Arrhenius, par exemple), imaginent que le sol de Mars est constitué par des sels déliquescents dont la couleur dépend de l'humidité de l'air, en tous points analogues aux alcalis que l'on rencontre dans des déserts terrestres.

Une question très controversée est celle des canaux de Mars; certes, rien ne permet d'affirmer *a priori* qu'il n'y a pas sur Mars des régions analogues à l'Égypte et à la Mer Morte apparaissant à un observateur lointain comme des lacets de largeur et de teinte variables, mais il y a loin de constatations de ce genre à celle de l'existence d'un réseau géométrique de canaux régulièrement distribués sur la surface de la planète.

Si l'existence d'un tel réseau pouvait être reconnue par tous les observateurs, il faudrait conclure non seulement à une manifestation de vie sur Mars, mais à une manifestation de l'activité d'êtres intelligents réalisant au contact de la nature des œuvres analogues à celles que l'homme et certains animaux conçoivent. En réalité, il s'agit de constatations à la limite des performances que l'œil peut accomplir, et sur lesquelles les observateurs ne sont pas d'accord. On dira peut-être que la technique photographique pourrait les départager; ce serait

méconnaître le caractère des difficultés à vaincre. La stabilité des images est détruite par les mouvements de l'atmosphère, et la faculté la plus précieuse de l'œil dont il faille tenir compte après la finesse des bâtonnets de la rétine est sa capacité d'adaptation fort rapide aux changements d'aspect. Dans tous les cas où l'intensité lumineuse d'un objet ne permet pas d'obtenir des instantanés (et c'est le cas pour les images de Mars que l'on peut utiliser) le cliché ne fournit qu'une indication moyenne, par conséquent légèrement brouillée, et beaucoup moins détaillée que les dessins obtenus par les observateurs exercés.

Il convient à la vérité de dire que les observateurs qui dessinent simultanément l'aspect de la surface de Mars ne fournissent que rarement des tracés identiques. Ceci montre combien il faut être prudent. M. Slipher a montré qu'en photographiant des dessins de Mars et en les rapprochant des photographies directes obtenues à la même époque, on obtient des résultats qui ne sont en aucune façon contradictoires. Mais un tel résultat a, en réalité, un caractère négatif, et il convient donc de se borner aux constatations qui ont été interprétées au début de ce paragraphe.

Cette possibilité de la vie dans d'autres mondes impose l'obligation d'étudier de plus près par quel phénomène elle pourrait débiter dans un milieu stérile.

11. *Hypothèse de la lithopanspermie interastrale.*

de Montlivault, Richter, lord Kelvin, Preyer, Helmholtz, Van Tieghem ont cru que l'ensemencement des mondes pourrait s'effectuer par l'intermédiaire des aérolites, plus spécialement des météorites pierreuses dans lesquelles on a cru parfois découvrir des traces de substances carbonneuses, provenant de la décomposition d'êtres vivants; de nombreuses recherches ont prouvé qu'il s'agit simplement d'hydrocarbures analogues à ceux que peut produire l'industrie de la fonte; il résulte du témoignage de Stanislas Meunier, témoignage rapporté par M. Becquerel, que des échantillons de météorites soumis à Pasteur ont été reconnus stériles par l'illustre savant;

les résultats de ses analyses n'ont cependant jamais été publiés (1).

Des recherches de ce genre devront nécessairement être poursuivies; la difficulté de l'explication résulte du fait qu'un revêtement d'organismes vivants serait nécessairement détruit et qu'il y a lieu d'imaginer que les germes sont enfermés dans la météorite.

12. *Hypothèse de la radiopanspermie interastrale.*

Arrhenius a essayé de renouveler la théorie de l'ensemencement des mondes en admettant que des germes microscopiques pourraient être directement transportés à travers les espaces célestes sous l'action de la pression de la lumière.

L'action abiotique du vide, de la dessiccation, des rayons ultra-violetts a été étudiée par les méthodes expérimentales, en particulier au laboratoire cryogénique de Leyde. Même si l'on pouvait admettre que le froid pourrait produire une suspension très longue des manifestations de la vie différente de la mort et que les facultés germinatives (ou les capacités d'ensemencement) de certains germes pourraient donc être conservées assez longtemps pour leur permettre de franchir les énormes distances qui séparent les astres, il semble — et cette critique est de M. Esnault-Pelterie (2) — que la plus grosse difficulté à vaincre serait précisément l'évasion hors de l'atmosphère de la planète mère.

13. *Théorie de la génération spontanée. Aïdiogénèse (3).*

La Genèse (I, 11, 20, 21, 24) ne permet pas de rejeter l'hypothèse de la génération spontanée; les scolastiques y croyaient.

Une nouvelle théorie se développe de nos jours, basée sur les travaux d'Auguste Lumière, de Lecomte de Noüy, d'H. Sevaux; M. Ch. Guye (4) les résume en disant que « l'élément vital de la cellule ou du sérum ne serait pas le granule micel-

(1) BECQUEREL, *La vie terrestre provient-elle d'un autre monde?* Bull. Soc. Astron. Franç., Paris, 1924, p. 403.

(2) ESNAULT-PELTERIE, Supplément au Bulletin de mars 1928 de la rev. l'*Astronomie* (Bull. Soc. Astron. de France).

(3) Aïdiogénèse αἰδιος, éternel, perpétuel; γένεσις génération, création.

(4) Ch. GUYE, *Les frontières de la physique*, Rev. Gén., Sc., XLV, 31 juillet-15 août 1934.

laire, comme on l'a maintes fois supposé, mais bien les éléments moléculaires de la matière vivante ».

M. Guye, tout le premier, a montré combien il faut être prudent dans l'extension du domaine de la physique et de la chimie aux organismes vivants, et en particulier dans l'application des principes et des lois de la thermodynamique à l'étude des équilibres et des métabolismes vitaux.

Il n'en reste pas moins vrai que les recherches récentes sur les virus filtrants et les bactériophages, au sujet desquels (et ceci est important) on a pu poser la question de savoir s'ils sont ou non des êtres vivants — mettent en évidence l'énorme lacune qui sépare dans la série des édifices moléculaires complexes les plus grosses molécules connues de la chimie organique des plus petits bacilles connus.

La cellule-unité vitale, organisme autotrophe élémentaire, pourrait, on le conçoit, posséder des propriétés remarquables résultant d'un caractère particulier des liaisons des radicaux chimiques, transmissible par voie de filiation ou conservé au cours du processus de division cellulaire.

14. *Voies nouvelles ouvertes à la recherche : grands télescopes, astronautique.*

Nous avons dit que les mouvements de l'atmosphère nuisent à la qualité des images ; ceci montre qu'un progrès indéfini ne peut être attendu de l'emploi des télescopes.

Au point de vue qui nous occupe, l'astronautique présente au contraire, un intérêt certain. Il se passera sans doute assez de temps encore avant que l'homme puisse lancer dans l'espace interplanétaire des enregistreurs automatiques, fusées ou projectiles, destinés à l'exploration et parcourant des orbites qui permettront de les recueillir. Mais il apparaît, à présent, que cette possibilité n'est pas exclue ; elle rentre dans le domaine des réalisations concevables.

J. F. C.

Table des articles parus pendant la 40^{me} année 1934-1935

Articles originaux

BOGAERT, Édouard , <i>Sous le signe du libre-examen</i>	15
BOUTEMY, André , <i>Sur le « prologue en prose » et la date du Speculum Stultorum</i>	67
CHARLIER, Gustave , <i>Lamennais à l'Université de Bruxelles</i>	252
CORNIL, Georges , <i>L'élaboration du Droit et l'illusion du Législateur</i>	164
de FLEURIAU, A. , <i>Les méthodes de la diplomatie moderne</i>	378
de HARVEN, J. , <i>Le fonctionnement et l'esprit du Medical Center de New-York en 1934</i>	414
DE PAGE, Henri , <i>Le règne du droit</i>	289
DUPREEL, Eugène , <i>Les deux Racines de la valeur du Vrai</i>	176
DUSTIN, Albert , <i>La médecine et le libre-examen</i>	190
GLANSDORFF, Maxime , <i>Qu'est-ce qu'un gouvernement fort ?</i>	57
HYMANS, Paul , <i>La situation de l'Université pendant la C^o année académique</i>	I
HYMANS, Paul , <i>Discours prononcé à la séance solennelle de l'Académie française, le 18 juin 1935</i>	375
SETON-WATSON, M. , <i>L'Autriche et ses voisins</i>	255
TASSIER, Suzanne , <i>L'esprit public en Belgique de 1725 à 1789</i>	391
VAN DEN DUNCEN, Frans H. , <i>Lois et Postulats</i>	214
VAN LERBERCHE, G. , <i>Les grands problèmes de la physique du globe</i>	314
VAN MOLLE, Germaine , <i>Conscience et Acte pur</i>	33

Chronique scientifique

J. F. C. <i>La Vie dans l'Univers</i>	448
--	-----

Variétés

DE LATTE, G. et DE REUL, P. , <i>Chronique des études anglaises</i>	314
LAMEERE, Nelly-Jean , <i>Un ouvrage italien sur Proust</i> ...	364
POIRIER, Pierre , <i>Le statut du savant. — Du droit d'auteur sur les œuvres scientifiques</i>	98
van KALKEN, Frans , <i>A propos d'un livre récent</i>	91

Le Centenaire de l'Université (1834-1934). — Relations des fêtes et discours	107
Manifestation Adolphe Prins (15 décembre 1934.)	231

Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

Assemblée générale statutaire du 20 novembre 1934. Rapports du secrétaire et du trésorier	368
---	-----

Table des ouvrages analysés dans la Bibliographie

Classés par ordre alphabétique des noms d'auteur

ANCEL, J. , <i>Etudes de géographie politique</i> , par L. LECLÈRE.	50
APPERT, Antoine , <i>Propriétés des espaces abstraits les plus généraux</i> , par Raymond GLUME	80
ARANGIO-RUIZ, Vincenzo , <i>Les nouveaux fragments des Institutes de Gaius</i> , par G. C.	22
ARATO, Amélie , <i>L'enseignement historique des jeunes filles en Europe</i> , par L. L.	12
BAYET, J. , <i>Littérature latine. Histoire et pages choisies traduites et commentées</i> , par Léon HERRMANN	5
BETTI, Emilio , <i>Diritto romano. I. Parte generale</i> , par G. C.	111
BONENFANT, P. , <i>Quelques cadres territoriaux de l'histoire de Bruxelles</i> , par L. LECLÈRE	66
BOULIGAUD, Georges , <i>La causalité des Théories mathématiques</i> , par P. L.	79
Chev. BRAAS , <i>Précis de Procédure civile (2^e édit.)</i> , par L. C.	63
BRISSET, Fernand , <i>Pétrarque à Laure. Traduction nouvelle rythmée</i> , par Rob. VAN NUFFEL	40
BUSSMANN, Marianne , <i>L'obligation de délivrance du vendeur en Droit romain classique</i> , par G. C.	60
CAVIN, Pierre-Eugène , <i>L'Extinction de l'Usufruit « rei mutatione »</i> , par G. C.	61
CLEMENCEAU, Georges , <i>Discours de guerre</i> , par V. L. ...	11
COLLINET, Paul , <i>Les nouveaux fragments des Institutes de Gaius (P S I 1182)</i> , par G. C.	22
COPERNIC , <i>Des révolutions des orbés célestes. Introduction, traduction et notes de A. Koyré</i> , par J. P.	82
COUDERC, P. , <i>Dans le champ solaire</i> , par J. F. C.	82
DE BOOM, G. , <i>Les ministres plénipotentiaires dans les Pays-Bas autrichiens principalement Cobenzl</i> , par P. BONENFANT	9
del VALLE DE PAZ, Giacomo , <i>Annibale Padovano nella storia della musica del cinquecento</i> , par Ch. V. DE B.	20

DE PAGE, Henri , <i>Traité élémentaire de Droit civil belge. Tome II</i> , par Madeleine GEVERS	30
de SAINT LEGER, A. et SAGNAC, Ph. , <i>La prépondérance française : Louis XIV (1661-1715)</i> , par L. L.	85
DE SAMPAYO RIBEIRO, Mario , <i>Damião de Goes na Livyaria real da Musica</i> , par Ch. V. DE B.	102
FAVRESSE, F. , <i>Esquisse de l'évolution constitutionnelle de Bruxelles depuis le XII^e siècle jusqu'en 1477</i> , par L. LECLÈRE	66
FREDERICQ, Louis , <i>Gestion contrôlée</i> , par M. V.	63
FUNCK, Heinz , <i>Martin Agricola, ein frühprotestantisches Schulmusiker</i> , par Ch. V. D. B.	13
GAILLARD, Gaston , <i>La fin d'un temps, au seuil d'un nouvel âge. (2 vol.)</i> , par H. R.	1
GALCANO, Salvatore <i>Annuario di Diritto comparato e di Studi legislativi, a cura dei Segretario Generale dell' Istituto di Studi legislativi (vol. IX, fasc. III-VI)</i> , par G. C.	62
IBIDEM, (vol. XII, fasc. I, II), par G. C.	113
IDEM , <i>Bibliografia giuridica internazionale (vol. I, 1932, fasc. 1.)</i> , par G. C.	113
IDEM , <i>Giurisprudenza comparata di Diritto internazionale privato (vol. I, 1932, fasc. 1.)</i> , par G. C.	113
IDEM , <i>Legislazione internazionale (vol. I, 1932, fasc. 1.)</i> , par G. C.	113
CARSOU, Jules , <i>Les débuts d'un grand règne</i> , par L. L. ...	48
CODEAUX, Lucien , <i>Leçons de géométrie projective</i> , par P. L.	79
GOGUEL, Maurice , <i>La foi à la résurrection de Jésus dans le christianisme primitif, étude d'histoire et de psychologie religieuses</i> , par Léon HERRMANN	3
GOLDMERSTEIN, I. et STODIECK, K. , <i>Comment respire une ville</i> , par J. F. C.	118
GROUSSET, René . <i>Histoire des Croisades et du Royaume franc de Jérusalem</i> , par V. L.	68
HALKIN, L.-E. et DANSAERT, G. , <i>Charles de Lannoy, vice-roi de Naples</i> , par L. L.	89
HARSIN, Paul , <i>John Law : Œuvres complètes</i> , par L. L.	70
JASPAR, Marcel-Henri , <i>Ernest Renan et sa République</i> , par L. LECLÈRE	51

Sir JEANS, James , <i>Les nouvelles bases philosophiques de la science</i> , par J. P.	78
KOKAI, Rudolf , <i>Franz Liszt in seinen frühen Klavierwerken</i> , par Ch. V. D. B.	18
KESSELS, H. et HACHE, J. , <i>Bibliographie africaine de périodiques. Première partie : Périodiques édités en Belgique</i> , par L. L.	75
KOROSEC, Victor , <i>De novis gai Institutionum fragmentis (PSI 1182)</i> , par G. C.	23
LAMBERT, Edouard , <i>Un Parère de Jurisprudence comparative. 1° Dettes contractées en monnaie étrangère; Règles du droit international sur leur paiement; Application aux questions posées en Allemagne par le chute de la livre et du dollar. 2° Le rôle de la clause compromissoire dans les marchés du commerce international; Consultation donnée à la Représentation commerciale de l'U.R.S.S. en Allemagne</i> , par G. C.	27
LAMBERT, Edouard , <i>Une fuite dans les Institutions de Paix. Le libre jeu des représailles et l'embargo primitif sur les marchandises. Fermeture du droit privé international à leur action</i> , par G. C.	28
LEFEVRE, Joseph , <i>La Secrétairerie d'Etat et de Guerre sous le Régime espagnol (1594-1711)</i> , par Frans VAN KALKEN	37
LEVY, Ernst , <i>Neue Bruchstücke aus den Institutionen des Gaius</i> , par G. C.	23
LEVY-BRUHL, Henri , <i>Quelques problèmes du très ancien Droit romain</i> , par G. C.	57
LEYDER, J. , <i>Evadé de l'Allemagne</i> , par L.	12
MASSONNEAU, Eliane , <i>La magie dans l'Antiquité romaine. La magie dans la Littérature et les mœurs romaines. La répression de la magie</i> , par G. C.	61
METZGER, Hélène , <i>La philosophie de la matière chez Lavoisier</i> , par J. PELSENER	117
MEYER, Ernst, Hermann , <i>Die mehrstimmige Spielmusik des 17 Jahrhunderts in Nord- und Mitteleuropa</i> , par Ch. V. D. B.	104

MONIER, Raymond, <i>Les nouveaux fragments des Institutes de Gaius (PSI 1182) et leur importance pour la connaissance du Droit romain</i> , par G. C.	22
MONTEL, Paul, <i>Leçons sur les fonctions univalentes ou multivalentes</i> , par Simone LEBRUN	35
NEUGEBAUER, O., <i>Vorlesungen über geschichte der antiken mathematischen Wissenschaften. Erster Band : Vorgriechische mathematik. (Die grundlehren der mathematischen Wissenschaften in Einzeldarstellungen, Band XLIII)</i> , par J. P.	78
PADOVANO, Annibale, <i>Ricerchari.</i> (Publiés par N. Pierront et J. P. Hennebains), par Ch. V. D. B.	98
PELSENEER, J., <i>Esquisse du Progrès de la Pensée mathématique</i> , par P. L.	77
PERGAMENI, Ch., <i>Le « nouveau » parc de Bruxelles</i> , par L. L.	90
IDEM, Adrien de Gerlache , par L. L.	89
IDEM, <i>Le « culte national » à Bruxelles sous le Directoire</i> , par L. LECLÈRE	66
PIRENNE, Jacques, <i>Histoires des Institutions et du Droit privé de l'ancienne Egypte. Tome III : La VI^e Dynastie et le démembrement de l'Empire</i> , par G. C.	114
RIVIERE, Louis-P., <i>A travers les législations nouvelles</i> , par Léon CORNIL	75
ROZ, Firmin, <i>Les grands problèmes de la politique des Etats-Unis</i> , par L. LECLÈRE	91
SCHMID, Ernst-Fritz, <i>Joseph Haydn, ein Buch von Vorfahren und Heimat des Meisters</i> , par Ch. V. D. B.	103
SCHULZ, Fritz, <i>Prinzipien des römischen Rechts, Vorlesungen gehalten an der Universität Berlin</i> , par G. C.	55
SMITH, David-Eugène, <i>The Poetry of Mathematics and other essays</i> , par J. PELSENEER	116
SOLER, Antoni <i>Sis Quintets per a intruments d'arc i orgue o clavet obligat. Transcripció; revisió per Robert Gerhard; Introducció i Estudi d'Higini Anglès</i> , par Ch. V. D. B. ...	16
TEISSONNIERE, Paul, <i>Au fil des jours et des nuits</i> , par L. P. THOMAS	74
TERZACHI, N., <i>Storia della Letteratura Latina da Tiberio a Giustiniano</i> , par Léon HERRMANN	37

TRAHARD, Pierre, <i>Les maîtres de la sensibilité française au XVIII^e siècle (1715-1789)</i> , par Gustave CHARLIER	72
VERHAEGEN, Paul (Baron), <i>Le Conseiller d'Etat Comte Cornet de Grez (1735-1811)</i> , par Frans VAN KALKEN	7
VERNIERS, L., <i>Les transformations de Bruxelles et l'urbanisation de sa banlieue depuis 1795</i> , par L. LECLÈRE ...	66
VERNIERS, L. et BONENFANT, P., <i>Histoire de l'Antiquité</i> , par L. LECLÈRE	66
WAVRE, R., <i>Figures planétaires et géodésie</i> , par J. F. C.	81
WEILL, Georges, <i>Le Journal: Origines, évolution et rôle de la presse périodique</i> , par L. LECLÈRE	53
WESTRUP, C.-W., <i>Introduction to early roman Law. Comparative sociological studies. The patriarchal Joint Family. II. Joint Family and Family Property</i> , par G. C.	21
WLASSAK, G.-C., <i>Konfessio in iure und Defensionswei-gerung nach der Lex Rubria de Gallia Cisalpina</i> , par G. C.	39
<i>Annuaire interparlementaire 1935</i>	76
<i>The Book of Fayttes of Armes and of Chyvalrye.</i> (Edited by A. T. P. Byles), par E. DELATTE	92
<i>Chansons au luth et airs de Cour français du XVI^e siècle</i> (Introduction de Lionel de la Laurencie, transcription par Adrienne Mairy, commentaire et étude des sources par G. Thibault), par Ch. V. D. B.	100
<i>England's Helicon.</i> (Edited by Hyder Edward Rollins.) 2 vol., par F. DEL	97
<i>English Mediaeval Lapidaries.</i> (Edited by John Evans and Mary Serjeantson), par E. DELATTE	93
<i>Mélanges Bidez. Université Libre de Bruxelles.</i> (Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales, Tome II, 1934), par Félix PEETERS	42
<i>Mestres de l'Escolania de Montserrat; Musica intrumental, I,</i> par Ch. V. D. B.	14
<i>The Minor Poems of John Lydgate (part II).</i> (Edited by Henry Noble Mac Cracken and Merriam Sherwood), par E. DELATTE	93
<i>Publicazioni della Università cattolica del Sacro Cuore, Cristianesimo e Diritto romano</i> , par G. C.	112

<i>Recueil d'études sur les sources du Droit, en l'honneur de François Gény</i> , par G. C.	107
<i>Revue belge des livres, documents et archives de la guerre 1914-1918</i> , par L. L.	49
<i>Seinte Marherete</i> . (Re-edited by Frances M. Mack), par E. DELATTE	93
<i>The Seven Sages of Rome (Southern Version)</i> . (Edited by Karl Brunner), par E. DELATTE	93
<i>The Siege of Jerusalem</i> . (Edited by E. Kölbing and Mabel Day), par E. DELATTE	92
<i>Speculum Christiani</i> . (Edited by Gustaf Holmstedt), par E. DELATTE	93
<i>Tableau politique de l'Europe : 1931-1932</i> , par L.	11

REVUE DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES

RÉDACTION et ADMINISTRATION : Adresser les revues, les livres et toutes les communications (abonnements, annonces, changements d'adresse, etc.) à M^{lle} A. FRÈRE, secrétaire de la *Revue*, 50, avenue des Nations, à Bruxelles.

ABONNEMENTS :

La *Revue* paraît quatre fois par an. Elle publie tous les ans 600 pages de texte environ. Les abonnements partent du mois d'octobre et sont pris pour une année.

Étudiants de l'Université de Bruxelles.....	10 fr. par an.
Abonnés de Belgique.....	20 fr. »
Abonnés étrangers	30 fr. »

Les personnes inscrites aux cours de l'École des sciences politiques et sociales, de l'École de commerce et de l'École de pédagogie jouissent de la même réduction que les étudiants.

La *Revue* est envoyée régulièrement à tous les membres de l'Union des Anciens Étudiants.

Compte chèques postaux N° 37189.

BIBLIOGRAPHIE. — Il sera rendu compte de tous les ouvrages dont un exemplaire parviendra à la Rédaction de la *REVUE*.

Ces ouvrages seront ensuite déposés à la Bibliothèque de l'Université.

EN VENTE :

Les dix-neuf premières années de la *Revue de l'Université*, 19 volumes brochés de 800 pages, sont en vente au prix net de 25 francs le volume.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. **Charles Beckenhaupt**, professeur à l'Université ; **Lucien Beckers**, délégué de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université ; **Albert Dalcq**, professeur à l'Université ; **Paul Decoster**, professeur à l'Université ; **Paul de Reul**, professeur à l'Université ; **Marc de Selys-Longchamps**, professeur à l'Université ; **Albert Dustin**, professeur à l'Université ; **Alfred Errera**, professeur à l'Université ; M^{lle} **Andréa Frère**, secrétaire de la *Revue* ; **Léon Leclère**, professeur à l'Université ; **Charles Pergameni**, professeur à l'Université ; **Charles Van den Borren**, secrétaire de l'Institut des Hautes Études ; **Hector Van de Walle**, professeur à l'Université ; **Marcel Vauthier**, délégué de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université ; M^{lle} **Daisy Verhoogen**, assistante à l'Université.

Bureau délégué pour l'année académique 1932-1933

Président : M. PAUL DE REUL ; *Membres* : MM. CHARLES BECKENHAUPT, MARC DE SELYS-LONGCHAMPS ; *Secrétaires* : M^{lle} ANDRÉA FRÈRE, M. HECTOR VAN DE WALLE.

REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

QUARANTIÈME ANNÉE
1934 - 1935

BIBLIOGRAPHIE

BRUXELLES
SÉCRÉTARIAT DE LA REVUE DE L'UNIVERSITÉ
50, AVENUE DES NATIONS

1935

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

GAILLARD (GASTON) : *La fin d'un temps, au seuil d'un nouvel âge*. (2 vol. grand in-8° (18 × 24 cm.) t. I, 363 pages, t. II, 633 pages; Ed. Albert, 4, square Delormel, Paris, 80 francs.)

Cet ouvrage, fruit de beaucoup de recherches et de réflexions, sera lu avec intérêt et consulté par tous ceux que l'avenir des religions, celui du libre-examen et de la pensée scientifique préoccupent. On y trouvera, entre autres choses, un exposé détaillé, avec renvoi aux sources, de l'action catholique dans tous les pays du monde, depuis la grande guerre : cette analyse remplit plus de la moitié du second volume. Ne renfermât-il que cette documentation abondante et précise, le livre de G. Gaillard, considéré comme un instrument de travail, mériterait déjà l'attention.

Il faut bien l'avouer, ceux qu'inquiète l'universelle et inlassable propagande de l'Eglise sont rarement armés comme il faut l'être pour y répondre.

Défendu par les avocats les plus tenaces qui soient, le catholicisme sait tirer parti de l'ignorance, assez fréquente, de son histoire et du détail de ses enseignements, c'est-à-dire de ce qu'il *est en réalité*. Il excelle à profiter de l'indifférence, pour répandre, sans provoquer de résistance, les germes du sectarisme. Il emprunte le vêtement de la tolérance pour gagner des adeptes à une doctrine d'intolérance. « Avec le concours des laïcs, remarque G. Gaillard, l'Eglise compte se glisser, s'insinuer dans le domaine temporel, afin de s'intégrer de nouveau dans son organisation et d'y reprendre un rôle prépondérant; elle s'applique à se faire la collaboratrice officieuse des affaires publiques, pour rétablir un ordre social chrétien, qui n'est plus possible même en adaptant le christianisme au monde moderne et en ramenant la foi à la mesure des temps. En un mot, elle vise ainsi à une « cléricisation » de la société civile par une « politisation » du catholicisme (t. II, p. 9). »

Si l'action défensive, que ces aspirations conquérantes rendent nécessaire, exige que les positions soient sérieusement étudiées et bien repérées, l'ouvrage de Gaillard mérite de devenir le vademecum de ceux qui entendent organiser la résistance.

Mais l'auteur va plus loin. Il s'efforce de mesurer les chances d'avenir du christianisme et du catholicisme, dans l'état actuel du monde. Il n'hésite pas à affirmer « l'impuissance des idées chrétiennes à opérer leur reconcentration, quelque besoin qu'elles en ressentent, la faiblesse actuelle de l'idée chrétienne, son effritement, en même temps que son échec, chez les nations modernes » (t. I^{er}, p. 152).

Les sectes chrétiennes présentent aussi ce symptôme de vieillesse: leur tendance à devenir nationalistes ou à s'appuyer sur un certain nationalisme. C'est *au fond*, revenir à une conception politique et païenne de la religion. Ce qui ruine petit à petit et irrésistiblement le catholicisme, c'est le cours même du temps, ce sont les transformations insensibles de l'esprit humain et de la société. Une doctrine, qui prétend rester fixe, doit périr. Tandis que la science libre, ne s'attachant à aucun enseignement déterminé *ne varietur*, a une faculté d'adaptation illimitée.

La propagande de l'Eglise ne saurait, par la seule habileté, échapper à l'usure qui la ruine. Gaillard estime que, la « discipline spirituelle de la Compagnie de Jésus », malgré les services qu'elle rend à Rome, est en même temps pour le catholicisme un élément de faiblesse : « l'Eglise a dépouillé le catholicisme du caractère chevaleresque dont l'avait paré le moyen âge, pour faire des chrétiens des intrigants et des habiles, en attendant qu'ils deviennent des affairistes » (t. I^{er}, p. 328).

Mais, que *vaut* le christianisme, en lui-même? Il se révèle « comme une forme religieuse tardive, assez pauvre, apparaissant à la fin d'une grande période historique, au moment où la race et l'esprit épuisés acceptent d'autant plus facilement ce qui leur est étranger qu'ils se montrent avides de nouveauté. La doctrine nouvelle, à côté de quelques éléments communs à toutes les religions, en présente quelques autres empruntés aux croyances qui l'ont précédée, mais altérés... Ce n'est que de nombreux siècles plus tard, vers le XI^e siècle, que transplanté et transformé aussi, il élabore enfin lentement une civilisation chrétienne dans l'Europe occidentale. (T. I^{er}, pages 7 et 8.)

Assurément, né dans la décadence du monde antique, il trouve, dans l'atmosphère de décadence de l'Occident actuel, certaines conditions favorables à un regain momentané d'influence.

Mais nombreux sont les facteurs qui rendent son triomphe universel impossible.

Les vieilles civilisations asiatiques sont foncièrement rebelles à la propagande chrétienne. Leur résistance préservera l'espèce humaine d'une cristallisation uniforme qui serait la fin de l'intelligence.

Le christianisme se heurte d'ailleurs, en Occident même, à des forces morales et intellectuelles qui ne sauraient abdiquer et dont rien ne permet de prédire la défaite. Le même problème est étudié par Julian Huxley, dans une sorte de manuel anglais de libre-examen, « Ce que j'ose penser », ouvrage traduit en français par Thérèse Le Prat (éditions de la N. R. F., Paris, Gallimard). Son inspiration générale s'accorde avec celle de « La fin d'un temps ».

Ce titre annonce la conclusion de G. Gaillard. La grande erreur du christianisme a été de reléguer la nature à l'arrière-plan, de l'oublier, de la combattre comme une puissance mauvaise : « il semble vouloir désapprendre à l'homme le goût de la vie, c'est-à-dire le goût de la terre et de la lumière, l'empêcher de s'émouvoir de tout ce qui palpite et respire, de s'émerveiller du ciel et de l'air, en repoussant tout ce qui est élémentaire et fort et par quoi nous participons à l'essence même des choses » (t. I^{er}, p. 24). « Une des erreurs de l'esprit occidental est de prétendre dominer la nature au lieu de s'y conformer » (t. II, p. 570). Plus profonde, les philosophies de l'Inde et de l'Extrême-Orient ne font pas abstraction de la nature. Selon l'auteur, l'Occident, dans le « nouvel âge » dont l'aurore va poindre, se laissera pénétrer par la sagesse asiatique.

Telles sont, en un bref aperçu, les thèses principales de G. Gaillard. Au sujet de certaines d'entre elles, assurément, des réserves pourraient être formulées. On ne saurait traiter un sujet aussi vaste, sans commettre aucune erreur d'appréciation. Il y aurait, certes, plus d'une nuance à ajouter aux formules absolues dont l'ouvrage est parsemé. Mais on ne saurait refuser à l'auteur le mérite d'avoir abordé l'étude de difficultés, que les sectateurs de chaque religion croient résolues en faveur de leur doctrine particulière. Il le fait avec une réelle force d'esprit, sans aucune étroitesse et en s'appuyant sur une riche documentation.

H. R.

Maurice GOGUEL : *La foi à la Résurrection de Jésus dans le christianisme primitif, étude d'histoire et de psychologie religieuses.* (Paris, Leroux, 1933. Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes, Sc. relig., 47^e volume.)

Dans une première partie, l'auteur étudie la foi à la résurrection chez les membres de l'église primitive de Jérusalem, notamment

Saint-Pierre, chez Saint-Paul qui croit à une transformation du corps terrestre du Christ en un corps céleste, chez la masse (dont les conceptions sont reconstituées habilement d'après l'évangile de Marc, les actes, les cantiques de l'Apocalypse, « l'hymne » de la première épître à Timothée), chez les Deutéropauliniens (étudiés à l'aide de certaines épîtres de Paul et de la première épître de Pierre ainsi que de l'épître aux Hébreux et de l'Apocalypse), chez les Johanniques (IV^e évangile, 5^e épître de Jean), enfin chez les pères apostoliques.

Il résulte de ces analyses qu'au début ce serait la certitude de la vie céleste du Christ qui aurait déterminé la foi en sa résurrection, tandis qu'à la fin la foi à la résurrection est devenue un objet de croyance et une « preuve » de la vérité du christianisme. Au début Jésus ressuscite par la volonté de Dieu, à la fin par sa propre volonté. Ce qui m'a semblé le plus original dans cette partie, c'est ce qui est dit du rôle des apôtres. Ce qui m'a semblé le plus faible, c'est l'explication de l'évolution de la pensée du Christ sur sa mission qu'il aurait d'abord crue prophétique, puis messianique. Elle est concentrée en cette formule (p. 116) : « Jésus ne s'est pas cru le Messie *malgré* les souffrances qu'il éprouvait; c'est parce qu'il souffrait et qu'il était rejeté qu'il a eu le sentiment d'être le Messie. » Quoi! N'a-t-il pas eu des doutes et comment M. Goguel qui croit authentique Mc XIV, 62 explique-t-il Mc. XV, 34 = M t. XXVII, 46-47?

La deuxième partie étudie les traditions sur la sépulture et conclut à l'historicité de leur fond premier, celles sur le tombeau et conclut à l'ensevelissement par des Juifs (dans un but de pureté rituelle à cause de la fête imminente) dans une tombe de hasard hâtivement recouverte, celles sur le troisième jour et conclut qu'il n'y a à l'origine de la célébration du dimanche qu'un désir de se distinguer des Juifs, le troisième jour ne signifiant que « peu de temps après la mort ». Malgré les trop nombreuses explications ou plutôt à cause des trop nombreuses explications tirées de conceptions populaires ou de textes talmudiques l'auteur ne convainc pas, surtout quand il essaie d'établir que la fixation de la résurrection au troisième jour ne s'est produite que lorsqu'on crut que le Christ avait repris vie par lui-même et non par un acte de Dieu : l'auteur ne constate-t-il pas que dès la I^e aux Corinthiens la célébration du dimanche est substituée à celle du sabbat? Le chapitre sur le tombeau vide est des plus intéressants. Je ne crois d'ailleurs pas que « l'invention » de la garde au tombeau — si c'est une invention — soit récente; la discussion entre chrétiens et juifs sur la disparition du corps du Christ me semble antérieure à 70; enfin je ne crois pas

juste la conclusion que voici : « on n'a pas cru que Jésus était ressuscité parce qu'on avait trouvé le tombeau vide, mais, partant de la certitude que Jésus vivait on a affirmé que son corps n'était pas resté dans la tombe ». D'ailleurs l'auteur est-il absolument convaincu lui-même puisqu'il examine malgré tout les théories rationalistes expliquant pourquoi le tombeau était vide ?

Intéressant aussi est le chapitre suivant intitulé « Tombeau vide et résurrection » à cause des rapprochements avec d'autres enlèvements au ciel (Aristée, Romulus; Elie) correspondant, selon l'auteur, à la version primitive tandis que la version que le cadavre se serait ranimé et aurait vécu sur terre avant l'Ascension ne serait que postérieure. Vient alors une étude des récits d'apparitions du Christ dans l'ordre chronologique. On y notera une très bonne discussion sur l'identité de Kephass-Pierre. Mais est-il bien sûr que la conception selon laquelle l'âme ou l'esprit de Jésus aurait vécu au ciel pendant que son corps était dans le tombeau ait été étrangère aux chrétiens ? Paul considérait-il la négation de la résurrection du corps comme équivalant à celle de toute vie d'outre-tombe ? Nous ne le croyons pas, car cet esprit cultivé connaissait les spéculations des métaphysiciens grecs.

On remarquera dans un chapitre sur l'Ascension la curieuse divergence entre les traditions sur sa date. Enfin l'auteur montre que la « catabase » du Christ, simple corollaire de sa mort au début, finit par être conçue comme une sorte de prédication volontaire de l'évangile aux morts.

La troisième partie du livre est consacrée à l'étude de la psychologie des christophanies. L'auteur distingue celle de Pierre de celles de Paul, puis essaie d'expliquer celles-ci par la comparaison avec des visions modernes comme celles de E. Scherer, Sadhou Sundar Singh, Ratisbonne ou les hallucinations collectives de la Salette et d'Ezquioga. (Il ne manque que Beauraing). La méthode comparative peut-elle donner en pareille matière des résultats ? Il est permis d'en douter. En ce qui concerne les christophanies chacun restera sur ses positions. L'ouvrage considérable — un peu touffu — de M. Goguel est à lire. On en tirera profit et on admirera la sérénité, l'érudition probe et la loyauté de l'auteur.

Léon HERRMANN

J. BAYET : *Littérature latine. Histoire et pages choisies traduites et commentées.* (Paris, Colin, 1934, 40 frs. français, 784 pages, petit in-8°.)

Dans la collection « Méthode moderne d'humanités latines » dirigée par M. G. Cayrou, M. J. Bayet nous donne un ouvrage combi-

nant un manuel d'histoire littéraire et un recueil de traductions commentées. Ce vaste ouvrage qui va des origines au seuil du moyen-âge a des mérites certains. La partie historique proprement dite, si nécessaire à la création de l'atmosphère, a un développement plus considérable que dans les autres histoires littéraires.

Je louerai aussi l'auteur d'avoir agrémenté son œuvre d'illustrations en général bien choisies et suggestives qu'il commente avec humour. Le livre très vivant apprendra beaucoup, surtout aux non spécialistes.

Pour répondre au désir de l'auteur qui appelle les critiques dans le but louable d'améliorer encore cet ouvrage utile, voici quelques observations éparées.

On souhaiterait quelques cartes (en plus du plan de Rome au IV^e siècle). La bibliographie est si abondante qu'on s'étonne de certaines omissions qui apparaissent vraiment comme systématiques. — Il est particulièrement regrettable que le texte latin des pages choisies ne soit pas donné, car il y a des surprises. (Ex. p. 459 la traduction indique que l'auteur adopte dans Calpurnius VII, v. 59 le texte *manticoram* et aux v. 72 *croceo... libro* alors que l'on adopte couramment *hic raram... subito... umbo*). Il reste des fautes d'impression (p. 620 Luceria pour Nuceria, p. 621 fois au lieu de loin). Il y a des néologismes douteux : (p. 303 pentes *soleilleuses*, p. 688 n. 1 le *plaignard*, p. 583 f. 109 *romantisée*). Il y a des erreurs : l'édition princeps de Phèdre par P. Pithou n'a point paru à Autun mais à Augustobona Tricassium, c'est-à-dire à Troyes; Cassius d'Etrurie (p. 330) n'a pas existé; p. 323 fig. 62 ce ne sont pas les premiers mots de l'Enéide mais les v. 8 et suivants qui sont sur la mosaïque de Sousse).

Il y a des affirmations trop tranchantes : ainsi l'auteur déclare p. 539 que Quintilien n'a pas su voir comme Tacite que la décadence de l'éloquence avait des causes sociales et politiques et déclare p. 532 que son opuscule *Sur les causes de la corruption de l'éloquence* est perdu; ailleurs il est affirmé (p. 298) qu'en 39 Virgile publia un *choix* de ses bucoliques, les neuf premières et p. 299 il est dit que la dixième date de 37 si bien que le « choix » de 39 aurait été une édition complète; de même un élève lisant que Virgile « eut l'idée de combiner dans un poème d'environ 500 vers devenu par la suite le premier chant des Georgiques », Hésiode Aratos et Caton (p. 304) et (p. 307) que la publication de l'Economie Rurale de Varron et « sans doute les encouragements de Mécène » modifièrent le plan primitif, se doutera-t-il qu'il ne s'agit que d'une hypothèse de M. J. Bayet somme toute très contestable? Les « peut-être » (comme dans

le cas de l'exil d'Ovide ou de la parenté de Lygdamus avec Ovide) sont trop rares dans l'ouvrage.

Il y a des choix arbitraires. On regrette de ne trouver aucune page choisie de Macrobe, de Commœdien et d'en trouver de Claudius Quadrigarius !

Enfin les traductions que M. Bayet a le mérite d'avoir toutes faites et refaites contiennent des inexactitudes (ex. p. 486 *edite planc-tus* (traduit par R. Waltz frappez-vous le sein) est rendu par « criez des plaintes » « Que le Forum triste en résonne » ne traduit pas « resonet triste clamore Forum »). Ces traductions en général plus littéraires que littérales gagneraient à être révisées au point de vue de la fidélité au texte.

LÉON HERRMANN

PAUL VERHAEGEN (Baron) : *Le Conseiller d'Etat comte Cornet de Grez* (1735-1811). (Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1934. 374 pp. in-8°. Pièces annexes, table onomastique.)

Singulière destinée que celle du comte Gommaire Cornet de Grez. Figure de premier plan dans l'aristocratie administrative du XVIII^e siècle, il semble — de par son rang, sa fortune, sa compétence et son activité — devoir jouer un rôle considérable. De 1784 à 1786, il dirige avec maîtrise le service d'intendance, dénommé Commissariat Général Civil, qui a pour but d'assurer le bien-être matériel de l'armée au moment où la guerre avec les Provinces-Unies paraît inévitable. Joseph II récompense son zèle par une charge de Conseiller d'Etat.

Mais voici que naissent les difficultés de 1787. Cornet s'attelle à la tâche ingrate de concilier les thèses qui s'affrontent et entre en campagne contre ce qu'il appelle le « ministricisme », manifestation tangible du goût excessif du monarque pour l'uniformité administrative et l'autoritarisme bureaucratique. Desservi par les rapports du baron de Martini, il est destitué et se retire à Douai. « Arrêtez ce fripon de Cornet, s'il vient en Belgique », écrit l'irascible Joseph en 1788.

Cornet n'a aucune envie de rentrer aux Pays-Bas. De Douai, où il va acquérir la nationalité française et s'enthousiasmer pour les idéaux de l'Assemblée Constituante, il se borne à suivre de près les péripéties de la Révolution Brabançonne. Acquis aux idées vonckistes, il tente, en 1790, de reconcilier ses amis avec les Statistes. Mais la guerre civile menace et Cornet, à ce moment en pourparlers avec les chefs des groupes à Gand et à Bruxelles, se hâte de regagner son port d'attache. L'année suivante, après l'effondrement de la république des Etats-Belgiques, les gouverneurs-

généraux Albert et Marie-Christine l'adjurent de venir coopérer avec eux à l'effort de redressement autrichien. Le « philosophe de Douai » (il se donne des airs de patriarche bien qu'il n'ait que cinquante-cinq ans) préfère s'en tenir à des consultes, des rapports et des messages, où les arguments dictés par le bon sens abondent d'ailleurs.

Après l'invasion de la Belgique, les démocrates bruxellois font à leur tour appel au concours de « l'ami des lumières ». Cornet aurait volontiers suivi les directives données par Dumouriez, mais, arrivé à Bruxelles en décembre 1792, il voit la ville aux mains des sans-culottes. Nouvelle fuite éperdue à Douai. Hélas, le sol tremble partout sous les pas de cet homme timoré. La Terreur voit en lui un suppôt de la faction de Philippe-Egalité. Il est arrêté et conduit sous bonne garde en direction de Paris. Trois facteurs opportuns : un accès de goutte, la mansuétude des autorités municipales de Roye, modérantistes camouflés en hyperjacobins comme partout en province, et surtout la complicité de deux gendarmes séduits par une promesse de pension pour le reste de leur existence (promesse scrupuleusement tenue), font de Cornet un embusqué de la guillotine. Le 9 Thermidor le sauve définitivement, mais désormais la France républicaine lui fait horreur. En 1796, il regagne discrètement son château et ses terres de Bois-Seigneur-Isaac. Il ne se rallie que du bout des lèvres au Consulat, à l'Empire, vit en gentilhomme fermier et meurt dans l'oubli en 1811.

Tout compte fait, une vie gâchée ! Cornet n'était-il vraiment qu'un « bavard » comme l'affirme un membre de sa famille, ou naquit-il à un fâcheux moment ? Rien en lui ne tendait au « vaincre ou mourir » de ceux qui étaient décidés à tirer parti des bouleversements sociaux de l'époque pour conquérir une place en vue dans la société nouvelle. Cornet, lui, était prudent, réticent et velléitaire. Il ne perdait jamais de vue ses intérêts matériels et sa seconde femme, Agnès Daneau, dame de Thimougies, heureuse héritière au surplus des biens de son cousin Charles de Belhomme de Quickelberghe, avait en ces mêmes matières « un tact très délicat joint à beaucoup de connaissances ».

Le livre du baron Paul Verhaegen n'a donc pas pour but de faire revivre une forte personnalité. Mais Cornet de Grez a été mêlé à tous les événements, de 1786 à 1793. Son jugement est plein de finesse. Il a énormément écrit et échangé des correspondances suivies avec des « figures », des Vonckistes et des Conventionnels notoires. C'est au moyen de ces archives particulières surtout que le baron Verhaegen a composé son livre. L'important dossier que forment ses lettres, adressées au notaire Cattoir, maître d'Uccle, les archives conservées par le notaire Picard, de Douai, les contacts

épistolaires entre le « philosophe de Douai » et l'avocat parisien Godin de Velar, projettent sur tous les événements politiques et les questions rurales du temps de vives lueurs. Les seize pièces publiées en annexes : lettres du comte de Cobenzl à Cornet, réponses d'icelui, lettres de l'avocat Torfs, ainsi qu'un mémoire du comte Cornet sur l'état de la Belgique en 1793, constituent des documents du plus haut intérêt.

Bien rédigé et composé d'une manière agréable, le livre du baron Verhaegen sera apprécié par les spécialistes et, d'une manière plus générale, par tous ceux qui s'intéressent à la genèse de la Belgique contemporaine.

Frans VAN KALKEN

G. DE BOOM : *Les Ministres plénipotentiaires dans les Pays-Bas autrichiens principalement Cobenzl*. Bruxelles, Lamertin, 1932, in-8°, 421 pages. (Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres, etc., Collection in-8°, 2^e série, t. XXXI.)

L'ouvrage de M^{lle} De Boom apporte une importante contribution à l'histoire de la Belgique au XVIII^e siècle. Le sujet que l'auteur s'est proposé de traiter était vaste et délicat : étudier le rôle des ministres plénipotentiaires dans les Pays-Bas autrichiens exigeait, en effet, tout d'abord une connaissance approfondie de notre histoire pendant la plus grande partie du XVIII^e siècle; il fallait ensuite beaucoup de perspicacité pour démêler, sous les apparences souvent fallacieuses des formules et des textes officiels, le rôle exact des ministres qui furent, dans nos provinces, les agents par excellence de la centralisation autrichienne.

Eug. Hubert avait, déjà, il y a une quinzaine d'années, amorcé cette étude. M^{lle} De Boom l'a traitée avec toute l'ampleur qu'elle méritait. Elle montre fort bien comment le titre de « ministre plénipotentiaire » a été porté par des personnages dotés en réalité de pouvoirs très différents. Certains d'entre eux furent en fait des gouverneurs généraux par intérim — comme le célèbre marquis de Prié —; d'autres — Botta-Adorno, Cobenzl, Starhemberg, Metternich-Winnebourg — furent adjoints aux gouverneurs généraux; d'autres encore — Belgiojoso, Trauttmansdorff — substitués à ceux-ci dans presque toutes les prérogatives du gouvernement.

Dans tous les cas leur rôle fut considérable. Pour le prouver, M^{lle} De Boom décrit d'une façon détaillée l'activité de l'un d'eux, le comte Charles de Cobenzl, adjoint par Marie-Thérèse au gouverneur général Charles de Lorraine. Pendant les dix-sept années de son ministère, Cobenzl s'attacha avec un zèle et une énergie infati-

gables à l'accomplissement d'un programme politique de grande envergure. Agent d'exécution du gouvernement de Vienne, doté par celui-ci d'une grande liberté d'initiative, peu gêné par le gouverneur général et bien secondé par des collaborateurs recrutés dans le pays, il s'attacha à réduire les pouvoirs des Etats et l'autorité de l'Eglise, à réformer les finances, à développer l'activité économique, à provoquer une renaissance intellectuelle. En ce dernier domaine, on lui doit la création de la Bibliothèque royale et celle de l'Académie royale de Belgique. Pendant la guerre de Sept Ans, il joue un rôle international de grande importance, en assurant la collaboration de la France et de l'Autriche dans les Pays-Bas (1). Bien que pénétré de sa mission de représentant du pouvoir central, il sait, le cas échéant, faire valoir auprès de celui-ci les intérêts particuliers des Pays-Bas. Comme le dit fort bien M^{lle} De Boom, c'est à ce ministre que les Pays-Bas durent en grande partie « les bienfaits... dont Marie-Thérèse et Charles de Lorraine recueillirent toute la gloire ».

Sans doute tous les ministres plénipotentiaires n'ont-ils pas eu l'envergure, ni la liberté d'allures de Cobenzl. Son successeur, Starhemberg, est débordé par ses propres bureaux. Sous Joseph II, si le pouvoir du ministre annule celui des gouverneurs généraux, les titulaires de la charge ne sont plus, par contre, que les simples exécuteurs des volontés impériales.

Quelques remarques : p. 142 : la réforme de l'enseignement moyen est présentée trop exclusivement comme l'œuvre de Nény; même page : il est excessif de dire que Nény partagea d'avance avec Cobenzl les dépouilles des Jésuites; p. 194 : il y aurait bien plus à dire de la politique agricole suivie sous le ministère de Cobenzl, notamment en étudiant l'application des ordonnances et les résultats obtenus; p. 275 : par suite d'un lapsus, il est question du « grand-duché » de Luxembourg à la date de 1757; p. 329, 3^o ligne, lire : « Starhemberg proposa de transférer à Bruxelles la Bibliothèque dans l'église des ci-devant Jésuites »; p. 331 : ce n'est pas « la Jointe extraordinaire » mais des jointes extraordinaires qui délibérèrent sur les mesures à prendre à propos de la suppression des Jésuites; p. 332, n. 2 : l'expression « collèges thérésiens » est impropre; il n'y eut jamais qu'un seul collège de ce nom : celui de Bruxelles. La Bibliographie aurait pu être complétée utilement par les ouvrages suivants : R. KOERPERICH : *Les Lois sur la Mainmorte dans les*

(1) Cette activité de Cobenzl avait déjà fait l'objet de deux publications antérieures de M^{lle} De Boom dans la *Revue d'Histoire Moderne*, t. V (1930), pp. 401 à 411, et t. VIII (1933), pp. 401 à 422.

Pays-Bas catholiques (Louvain, 1922); HENNEQUIN : *Etude historique sur l'exécution de la carte de Ferraris* (Bruxelles, 1891); L.-P. GACHARD : *Mémoire historique sur les Bollandistes et leurs Travaux*, Messager des Sciences et des Arts, t. III (Gand, 1835); A. GALLET-MIRY : *Les Etats de Flandre sous les Périodes espagnole et autrichienne* (Gand, 1892).

P. BONENFANT

GEORGES CLEMENCEAU : *Discours de guerre*. (Paris, Plon, 1934, in-16, 297 pp.)

La «-Société des amis de Clémenceau » a entrepris de publier les principaux discours et articles de l'homme d'Etat. Ce premier volume, qui réunit ses plus importants discours de guerre, ouvre une série qui groupera ses discours d'avant et d'après la guerre, ainsi qu'un recueil d'articles, et constituera de ce fait une importante contribution à l'histoire de la III^e République. On relira avec intérêt dans le volume qui vient de paraître le discours où Clémenceau reproche à Malvy son indolence à poursuivre les menées défaitistes, celui qui contient la phrase célèbre « Je fais la guerre », celui où Clémenceau couvrit Foch au lendemain de l'enfoncement du front français au Chemin des Dames, celui enfin qu'il fit au retour de son voyage à Metz et à Strasbourg après l'armistice. Du point de vue historique, l'attention sera surtout retenue par les documents de l'incident Czernin. On y voit le ministre des Affaires Etrangères de la Double Monarchie s'enferrant maladroitement dans une discussion pas dessus le front et les frontières avec Clémenceau qui, en maître polémiste, finit par l'amener à découvrir l'Empereur Charles et à reconnaître la réalité de l'offre de paix séparée faite par l'Autriche-Hongrie en 1917, par l'entremise du prince Sixte de Bourbon-Parme.

V. L.

Tableau politique de l'Europe : 1931-1932. (Girsberger, Zurich, 1932. 119 pages.)

Des étudiants en séjour au Sanatorium universitaire de Leysin, ont eu, il y a deux ans, l'idée d'organiser une série de conférences sur la politique contemporaine des principaux Etats européens. De ces conférences les unes furent prononcées par quelques-uns d'entre eux; pour d'autres, ils obtinrent le concours de collaborateurs du dehors : diplomates, professeurs, journalistes. Onze causeries furent faites en français, en allemand, en italien, par le professeur Ed. Fueter (*Europäische Probleme*), M. W. Martin (*La S. D. N. en*

face de la crise), le professeur de Reynold (*la Suisse*), M. Mommeja (*la France*), M. W. Wickwar (*Grossbritannien*), M. Siffredi (*Italia*), M. Makarezyk (*la Pologne*), M. Fierlinger (*la Tchéco-Slovaquie*), M. Z. Baranyai (*Ungar*). On lira avec un intérêt tout particulier les contributions de M. Henri de Man (*Des neue deutsche Nationalsozialismus*) et de M. Henri Laurent (*la Belgique depuis 1918*).
L.

J. LEYDER. *Évadé de l'Allemagne*. (Bruxelles, Louis, 1933, 110 pp.)

L'intérêt principal de ce volume consiste dans les indications qu'il nous fournit sur la vie en Allemagne en 1917 et en 1918. C'est un document utile sur un sujet peu connu, donnant des détails sur l'alimentation, la toilette, la misère, le découragement du peuple. « L'esprit est nettement défaitiste. On n'aspire qu'à en finir par une paix sans vainqueurs, une paix blanche ». On trouvera aussi dans le livre de M. Leyder des renseignements curieux sur le traitement de faveur réservé par l'autorité allemande aux soldats flamands, prisonniers de guerre. Il va sans dire qu'une notable partie de l'ouvrage est consacrée aux nombreuses tentatives d'évasion de l'auteur qui réussit enfin à quitter Dusseldorf, à franchir, au prix de mille difficultés, la frontière hollandaise et à rejoindre l'armée belge.
L.

AMÉLIE ARATO : *L'enseignement historique des jeunes filles en Europe*. (Bruxelles, Office de publicité, 1934, 312 pp.)

La Fédération internationale des femmes diplômées des Universités jugea utile, il y a quelques années, d'ouvrir une enquête au sujet de l'organisation de l'enseignement secondaire dans les différents pays de l'Europe, particulièrement en ce qui concerne les jeunes filles. Elle chargea de cette enquête M^{lle} Arato, professeur au lycée de Budapest. C'est son résultat que l'auteur nous fait connaître après avoir parcouru « toute l'Europe, avoir jeté un coup d'œil au nouveau monde, visité deux cents écoles environ (1), assisté à plusieurs centaines de leçons. » (p. 71.)

Les matériaux réunis par M^{lle} Arato, les observations qu'elle a pu faire *de visu* lui ont permis de décrire sous tous ses aspects, pays par pays, l'enseignement secondaire féminin, ses cadres, son but, ses systèmes très variés d'organisation, ses examens et ses concours,

(1) On trouvera la liste des écoles visitées aux pages 293 à 300. Pour la Belgique : le lycée et les cours B et C de Bruxelles, l'école moyenne de Schaerbeek et l'école Decroly. Voir aussi la bibliographie (pp. 301-307).

ses programmes et ses horaires, ses vacances, l'éducation intellectuelle, physique et morale qu'il dispense à ses élèves. Elle a fait une large place à l'étude du corps enseignant, aux associations d'anciennes élèves et de parents, etc. En appendice, elle a consacré quelques pages à l'enseignement des jeunes filles aux Etats-Unis.

L'œuvre de M^{lle} Arato est bien faite pour rendre d'utiles services à ceux qui voudront étudier l'organisation de l'enseignement secondaire féminin. Elle montre clairement que, malgré les différences inévitables, des progrès réels ont été réalisés partout. L. L.

HEINZ FUNCK : *Martin Agricola, ein frühprotestantischer Schulumusiker*. (1 vol. in 8° de 150 pages + 8 pages d'annexes musicales; Ed. G. Kallmeyer, Wolfenbüttel, 1933.)

Cette monographie vient compléter d'heureuse manière celle de M. Wilibald Gurlitt sur Johannes Walter dont nous avons rendu compte naguère ici-même. Tandis que Walter, ami personnel de Luther et artiste de haute valeur, apparaît comme le principal initiateur de la tradition musicale protestante, Martin Agricola s'offre à nous comme le pédagogue émérite qui enseigna au protestantisme naissant l'art de musique, tant instrumental que vocal. Un troisième personnage, Georg Rhau, vient couronner l'édifice par son activité d'imprimeur et d'éditeur, sans laquelle l'effort de propagande de Walter et d'Agricola n'eût pu porter tous ses fruits (p. 122).

Martin Sore, qui se surnomme Agricola, parce qu'il appartenait à une famille de paysans et qu'il mania lui-même la charrue dans sa jeunesse, est né à Schwiebus, non loin de Francfort sur l'Oder, probablement en 1486. Une vocation irrésistible l'ayant détourné de bonne heure du métier familial, il se livre en autodidacte à l'étude de la musique. Après quelques *Wanderjahre*, au sujet desquelles on ne peut guère émettre que des hypothèses, il va se fixer en 1519 à Magdebourg, où il demeure jusqu'à la fin de sa vie, en 1556. Le protestantisme ayant pris pied dans cette ville en 1524 au point d'en faire, dans la suite, l'une de ses forteresses les plus importantes, Agricola y est nommé *Cantor*, vraisemblablement en 1525. Chargé, par ce fait, d'organiser la vie musicale protestante, il se distingue par des dons pédagogiques remarquables, dont le rayonnement s'étend bientôt sur toute l'Allemagne luthérienne, grâce à la rédaction et à l'édition de toute une série de traités, dont le plus célèbre est la *Musica instrumentalis Deudsch* de 1529. Ecrits en latin ou en allemand, suivant les contingences du moment, et fréquemment en vers, afin de seconder plus efficacement la mémoire du lecteur, ils sont tous conçus dans le plan de la *musica practica* et s'accompagnent d'exemples nombreux, destinés à servir d'exercices aux

apprentis-musiciens. Respectivement consacrés à la musique monodique (*choralis*), à la musique polyphonique (*figuralis*) et à la musique instrumentale, ils sont l'objet, de la part de M. Funck, d'une analyse systématique à laquelle on ne saurait faire aucun reproche. Il en est de même du chapitre dans lequel l'auteur s'occupe des pièces musicales d'Agricola. A l'encontre de celles de son génial homonyme Alexander Agricola et de Johannes Walter, ces compositions ne peuvent en rien prétendre au premier rang, encore qu'elles témoignent, principalement celles qui ont une tendance purement pédagogique, d'une grande habileté dans l'art de s'approprier les disciplines canoniques les plus ardues de l'école néerlandaise.

CH. V. D. B.

Mestres de l'Escolania de Montserrat; Musica instrumental, I.
(1 vol. in-fol. deXV + 266 pages; Ed. Monestir de Montserrat, 1934.)

Voici le quatrième volume de cette collection dont nous sommes déjà occupé, à plusieurs reprises, dans la partie bibliographique de cette revue. Mais, tandis que les volumes précédents étaient uniquement consacrés à la musique vocale, celui-ci nous apporte des compositions instrumentales dues aux moines de l'abbaye bénédictine de Montserrat. Dom David Pujol nous y présente deux musiciens fort intéressants, le P. Miquel López (1669-1732) et le P. Narcis Casanoves (1747-1799), dont les œuvres étaient pour ainsi dire totalement inconnues jusqu'à ce jour (1).

Ce ne sont certes pas des musiciens de premier ordre; mais ils ont, à côté de défauts qui n'ont rien de rédhibitoire, de telles qualités de fraîcheur et de spontanéité, que la lecture de leurs pièces d'orgue ou de clavecin réserve à qui s'y livre un plaisir constant et, par moments, un pur enchantement. Ils apparaissent respectivement, par leur style et leur écriture musicale, comme l'écho fidèle de leur temps, mais avec cette particularité — fréquente dans l'Espagne du XVI^e au XVIII^e siècle, surtout dans un milieu fermé comme celui de Montserrat, — que les influences du dehors ne se trahissent chez eux que par une technique d'ensemble assez proche de celle dont s'alimentent les autres régions de l'Europe. Pour le surplus, ils se réservent toute liberté et réalisent, dans le détail, mille choses surprenantes qui les écartent des formules aux-

(1) Pedrell avait publié, antérieurement, une série de *versillos* pour orgue de López, dans son *Ontologia de Organistas Clásicos Españoles*, et Joaquin Nin une sonate de Casanoves dans ses *Dix-sept Sonates et Pièces Anciennes d'Auteurs Espagnols* (Paris, Eschig, 1928).

quelles nous sommes habitués et qui sont le bien commun de l'Italie, de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre. Ces façons particulières de s'exprimer sont-elles spécifiquement nationales? Elles ne le sont en tous cas point dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui, lorsque nous pensons au rythme et au coloris si pittoresques des œuvres d'Albeniz, de Granados ou de Falla. On doit plutôt y voir l'effet de la fantaisie individuelle, avec un rattachement partiel à une tradition locale qui use volontiers — depuis Cabezón — de certains procédés harmoniques, parmi lesquels l'accord augmenté ou diminué joue un rôle prépondérant.

Les pièces de López et de Casanoves qui offrent une certaine longueur — tels les *Llenos* (1) du premier et les *Pasos* (2) du second — ont le défaut commun de se complaire dans des développements qui peuvent paraître excessifs. Par leurs jeux d'imitation et de séquences qui semblent ne pas vouloir prendre fin, elles fatigueraient rapidement le lecteur, si elles ne compensaient cette surabondance par la grâce naïve de l'invention mélodique, l'imprévu du détail contrapuntique et harmonique, l'inconsciente hardiesse de la modulation. A en suivre le cours, on songe à ces délicieuses vallées des pays de montagnes, où règne une splendeur vierge, mais qui provoquent à la longue une certaine lassitude par l'excès même de leur charme.

Les *Llenos* de López sont des fantaisies contrapuntiques sur un thème principal. Ils se rattachent à l'ancien *ricercar* à un seul thème; ils sont beaucoup plus mouvementés que celui-ci, par le fait qu'ils empruntent occasionnellement des éléments à d'autres genres, tels que la variation et la toccata. Quant aux *Pasos* de Casanoves, ils traitent, eux aussi, un motif principal, mais plutôt à la manière d'une fugue libre qui renoncerait peu à peu, en cours de route, à la discipline contrapuntique pour faire ressortir le dit motif, avec une vigueur redoublée, au moyen d'une écriture quasi homophonique: forme, en définitive, assez originale, encore qu'un peu lâchée, mais à laquelle Casanoves parvient à communiquer la vie par le jaillissement incessant d'une inspiration pleine de candeur.

A côté de ces grandes formes, López cultive les versets (*versillos*) à fonction liturgique, et Casanoves la sonate de caractère purement profane. Tous deux se montrent, dans ces domaines différents, d'exquis petits maîtres, pleins de ressources, jamais pédants ni secs, usant avec une joie d'enfants de leurs charmants dons d'in-

(1) *Lleno* = plein. — Est-ce là précisément une allusion au développement exceptionnel de ces morceaux?

(2) *Paso* = pas. — Il s'agit là, semble-t-il, de « promenades musicales ».

vention. Parmi les huit sonates de Casanoves — toutes en un seul mouvement, à la manière de D. Scarlatti — il faut mettre hors de pair la deuxième, la quatrième et la sixième, fleurs de jeunesse et de chaude lumière.

CH. V. D. B.

ANTONI SOLER (1729-1783) : *Sis Quintets per a instruments d'arc i orgue o clave obligat*. Transcripció i revisió per Robert Gerhard; Introducció i Estudi d'Higini Anglès. (1 vol. in-4° de LXXII + 297 pages; Barcelona, Institut d'estudis catalans, 1933.)

Le père Soler, compositeur et théoricien musical espagnol du XVIII^e siècle, n'était guère connu, jusqu'ici, que par douze délicieuses sonates de clavier publiées en 1925 par M. Joaquin Nin (1). Pourtant, sa production est énorme, comme on peut en juger par l'inventaire minutieux qu'en donne le professeur Anglès dans le volume dont nous rendons compte. Musique purement instrumentale, musique religieuse, musique de théâtre : de tout cela il subsiste, en manuscrit (2), une quantité considérable, qu'il serait fort intéressant de pouvoir étudier de près, la musique espagnole du passé réservant presque toujours des surprises agréables à qui prend la peine de l'explorer.

Les sonates de clavier montrent, en Soler, un admirateur et un imitateur de ce Domenico Scarlatti, dont le long séjour en Espagne semble avoir laissé, dans ce pays, des traces indélébiles. Heureuse influence que celle de cet Italien de génie, qui a su tirer du clavier des accents tout nouveaux, d'une verve et d'une grâce incomparables! Aussi les sonates en question, composées à si bonne école, sont-elles, en majeure partie, des perles, d'ailleurs nullement exemptes d'un certain accent personnel.

Cet accent, on le retrouve amplifié, dans les six quintettes que publient MM. Anglès et Gerhard, et que ce dernier pense pouvoir dater de la maturité du maître (1776). L'idée de quintettes écrits en Espagne à cette époque évoque tout naturellement celle de la

(1) Dans *Seize Sonates Anciennes d'Auteurs Espagnols* (Paris, Eschig).

(2) Du vivant de Soler, seules ont été imprimées, à Londres, 27 sonates pour clavier. — L'exemplaire qui appartenait autrefois à la Bibliothèque Wagoner et dont M. Anglès parle, p. XXIII de son inventaire, se trouve actuellement à la Bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles, où il porte le numéro de catalogue 14.516. Cette Bibliothèque possède également l'ouvrage théorique de Soler, *Llave de la modulacion* (n° 9939).

présence, dans la péninsule ibérique, de 1768-69 à 1786, de cet autre Italien de génie, Luigi Boccherini, qui composa de nombreux quintettes, précisément vers le même temps (1771 et années suivantes). Toutefois, il est à noter que ces pièces de musique de chambre sont invariablement écrites pour instruments à cordes (avec intervention éventuelle d'une flûte ou d'un hautbois), sans le secours d'un instrument à clavier. Or, les quintettes de Soler s'écartent entièrement de ce type en ce qu'ils sont, en réalité, des quatuors à cordes concertant avec une partie de clavier (1). Celle-ci ne consiste point dans le remplissage qui résulterait de la réalisation de l'ancien *continuo*, mais dans un tissu musical indépendant qui ne se mêle qu'exceptionnellement au tutti des quatre autres instruments. D'autre part, comme le remarque judicieusement M. Gerhard, les parties de violoncelle et d'alto ne jouent plus, comme dans la période antérieure, un rôle exempt de toute individualité, mais jouissent d'une véritable autonomie, en vertu de laquelle on les voit prendre, dans les épisodes concertants, une part égale à celle des autres instruments. Il y a là une série d'éléments qui non seulement différencient fortement ces quintettes de ceux de Boccherini, mais encore en font, sauf preuve contraire, des créations isolées et véritablement originales dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Aborder la question de leur structure formelle nous entraînerait trop loin. Ici encore, on trouverait sans doute, plus d'une combinaison inédite. Aussi bien, plus importante que ces facteurs en quelque sorte intellectuels est l'impression esthétique que dégagent ces charmantes œuvres. On les placerait volontiers, à cet égard, entre D. Scarlatti et Boccherini, — dont elles partagent maintes particularités d'invention, — mais en leur accordant néanmoins des qualités propres qui trahissent, chez leur auteur, une nature de musicien à la fois très spontanée et très raffinée. Les trois derniers quintettes surtout ravissent par le goût qu'ils dénotent des harmonies et des modulations délicates. Ce raffinement de bon aloi va de pair avec un naturel absolu et, par instants, une bonhomie cordiale qui fait penser au meilleur Haydn. Mais il y a, d'autre part, chez Soler, cette élégance native et cette grâce colorée que l'on retrouve parfois chez Goya : non point le Goya diabolique ou caricaturiste, mais l'aristocrate, qui sait si bien agir, quand il le veut, par la voie de la séduction. On ne peut, je crois, faire un plus bel éloge de ces quintettes, qu'il faut être reconnaissant à MM. Anglès et Gerhard

(1) Orgue ou clavecin. — Au cas où l'on choisirait l'orgue, il faudrait, de toute nécessité, un instrument au toucher très souple, vu l'écriture légère de la partie de clavier.

d'avoir rendus accessibles aux musicologues et aux dilettantes friands de morceaux de choix.

Pas n'est besoin d'ajouter que l'introduction (en catalan) de M. Anglès est un modèle d'érudition et de présentation.

Ch. V. D. B.

RUDOLF KOKAI : *Franz Liszt in seinen frühen Klavierwerken*. (Un vol. in-8° de 117 pages + 21 pages d'annexes musicales. Leipzig, Franz Wagner, 1933.)

Cet ouvrage est en quelque sorte le pendant de celui de M. W. Gertler, *R. Schumann in seinen frühen Klavierwerken*, que nous avons analysé ici même en 1932 (1). Il est, au demeurant, le résultat d'une même impulsion, ayant vu le jour, comme son prédécesseur, sous l'égide du professeur W. Gurlitt, de l'Université de Fribourg-en-Brisgau.

Liszt et Schumann étant contemporains, à une année près (2), et la partie de leur œuvre de clavier étudiée par M. Kókai et M. Gertler se répartissant en bloc sur la même période (1830 à 1840), il est particulièrement intéressant d'établir une comparaison entre la tendance d'esprit qui se manifeste, dans ce domaine, chez les deux maîtres. M. Gertler nous avait montré, chez Schumann, un romantique qui canalise le romantisme dans le sens de l'intimité quotidienne. M. Kókai nous présente un Liszt plus ambitieux, qui, après une période d'indécision, allant de 1822 à 1834, se lance franchement dans le courant du romantisme français, dont il embrasse avec ardeur les credos politiques, religieux et sociaux. Les écrits du maître de 1834 à 1840, — auxquels l'auteur fait de larges emprunts — sont tout imprégnés d'idées nouvelles, dont l'écho se retrouve dans sa musique. Vivant à Paris, après la Révolution de 1830, dans un milieu d'intellectuels illustres, dont Lamennais, Georges Sand et son entourage, il partage avec enthousiasme les aspirations libertaires, démocratiques, voire même socialistes (saint-simonisme) qui s'y font jour, et en arrive ainsi à la conception d'un art « humanistique » à prétentions cosmiques, panthéistiques. De là sa propension à la musique à programme, dont il formule la théorie avec beaucoup de clarté et dont il réalise des applications à la fois très neuves et très personnelles.

Si l'œuvre pianistique de Liszt se développe jusque vers 1834 en grande partie dans le sillage du style de bravoure viennois, sorte de

(1) Cf. *Bibliographie* de la Revue de l'Université de Bruxelles, 1931-32, n° 3, p. 100.

(2) Schumann est né en 1810, Liszt en 1811.

dégénérescence plus brillante que profonde de l'art classique hérité du XVIII^e siècle, son cahier d'esquisses de 1829-1833 (1) marque le passage progressif au romantisme intégral vers lequel il s'achemine et qui fera bientôt de lui le plus romantique des romantiques. M. Kókai explique fort bien par quelles réactions d'ordre pratique cet état d'esprit se manifeste dans les œuvres de clavier de 1834 à 1840. Tout d'abord la royauté du piano, instrument qui favorise singulièrement l'expansion cosmique-humanistique-libertaire par l'ampleur et la variété de ses capacités techniques. Le facteur improvisation — dont Liszt trouve le modèle le plus frappant chez son contemporain Paganini — et le facteur virtuosité, si propice à l'expression du surhumain, interviennent à leur tour pour faire rendre à ce roi le maximum de ce qu'il peut donner, maximum dans lequel il faut comprendre la possibilité particulièrement précieuse d'évoquer les timbres de l'orchestre. Enfin le romantisme de Liszt le pousse tout naturellement à rechercher l'inachevé (*unfertig*), l'indéterminé (*unbestimmt*), ce qui a pour conséquence ultime de faire craquer les anciennes formes classiques, et d'y substituer des formes nouvelles, dont on aurait tort de croire qu'elles sont purement arbitraires. M. Kókai nous démontre ceci par l'analyse critique du style des œuvres de clavier, au point de vue des motifs, des thèmes, de la mélodie, du rythme et de la métrique, de l'harmonie, de l'écriture pianistique et de la forme elle-même. Il résulte de là que loin d'être amorphes, les pièces en question se soumettent à une structure formelle où règne la plus parfaite unité de pensée, grâce surtout à l'heureux emploi d'un motif principal bien caractérisé (*Kernmotiv*). Liszt ne se montre-t-il pas en cela le précurseur direct de Debussy, qui substitue, lui aussi, l'unité interne, synthétique, à celle, plus externe et plus artificielle des formes classiques ?

L'ouvrage de M. Kókai est, comme on le voit, riche en données et observations du plus vif intérêt. Peut-être pourrait-on reprocher à l'auteur d'avoir isolé Liszt avec quelque excès de certains de ses contemporains plus anciens qui, en dépit d'une obéissance traditionnelle aux formes classiques, ne lui en ont pas moins apporté des éléments d'ordre à la fois technique et psychologique qui ont contribué pour une part à le faire avancer dans la voie du roman-

(1) Chose symptomatique, ce cahier est farci de citations littéraires en rapport avec les projets de composition du maître (cf. p. 19). Les mots : « Cieux ! Mortis ! [mortels ?]. Et toi terre prête l'oreille ! le Seigneur a parlé » nous paraissent à toute évidence une réminiscence infidèle de l'invocation de Joad, dans l'acte III, scène 3, d'*Athalie* :

*Cieux, écoutez ma voix ; terre, prête l'oreille,
... le Seigneur se réveille.*

tisme intégral. Ainsi, on ne peut pas ne pas penser à Weber, quand on lit les exemples musicaux n^{os} 6, 11, 23 h. et 39 a. D'autre part, le chromatisme et la modulation enharmonique de Liszt, dont il est question pp. 97 et ss., ne doivent-ils rien à Schubert et à Spohr ?

Ch. V. D. B.

GIACOMO DEL VALLE DE PAZ : *Annibale Padovano nella storia della musica del cinquecento*. (1 vol. in-8° de 121 pp., Torino, Bocca, 1933.)

Cette monographie, consacrée à Annibale Padovano (1527-1575), organiste à Saint-Marc de Venise, puis, jusqu'à sa mort, *Obrister Musicus* à la Cour de Gratz, rappelle assez bien, par sa méthode, le *Frescobaldi* de M. Luigi Ronga dont nous avons rendu compte ici-même, en 1930 (cf. *Bibliographie*, 1929-30, n° 4, p. 116). On y rencontre le même effort de réaction contre les minuties excessives de l'analyse musicale et la sécheresse qui en dérive, sans avantage pour la vérité historique. Si l'on met à part quelques hésitations ou piétinements sur place dans l'exposé, l'ouvrage de M. del Valle de Paz, attire aussi finement qu'intelligemment l'attention sur un maître que l'on peut considérer comme l'un des plus purs artistes de la seconde moitié du XVI^e siècle. Toutefois, l'auteur n'a pas eu suffisamment d'œuvres à sa disposition pour pouvoir donner une idée complète de sa production. Une quinzaine de madrigaux vocaux, deux *ricercari* et quelques toccates d'orgue, c'est peu de chose, dans un ensemble qui, pour n'être pas considérable, n'en comprend pas moins beaucoup plus que cela. Il faut donc considérer le livre de M. del Valle de Paz comme une sorte d'esquisse préliminaire, destinée à recevoir, dans la suite, de plus amples développements. Le sujet en est digne à tous égards, et ç'aura été le mérite de l'auteur d'en fournir la preuve, non seulement par son texte, abondamment farci de citations musicales, mais encore par la publication, à la fin du volume, de quatre madrigaux d'une musicalité très raffinée. Padovano n'est pas de ceux qui se lancent à corps perdu dans les innovations à la mode. On ne trouve point de chromatisme dans ces pièces; les tendances descriptives n'en sont pas totalement absentes, mais leur rôle est beaucoup plus restreint que chez la plupart des madrigalistes contemporains. Le style est d'une exquise pureté, la ligne mélodique naturelle et plastique à souhait, l'expression pleine de noblesse et de sens élégiaque. À lire ces madrigaux, on éprouve l'envie de connaître les œuvres religieuses de Padovano, dont on pressent qu'elles pourraient bien être de premier ordre.

Dans sa bibliographie de l'œuvre du maître padouan (p. 111), M. del Valle ne signale pas que la bibliothèque épiscopale de Szom-

bathely possède le *bassus* du premier livre de *ricercari* de 1556 (cf. *Notes d'archivio*, 1931, p. 101). De ce même recueil, la Bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles renferme une précieuse mise en partition (n° 26.661 du catalogue) qui date, selon toutes les apparences, du XVI^e siècle. Contrairement aux deux *ricercari* du recueil de 1604, publiés par Torchi, ceux de 1556 s'abstiennent de toute espèce de colorature : un examen rapide laisse entrevoir qu'ils se rapprochent singulièrement, par l'extrême pureté du style, des madrigaux de 1564.

Signalons, pour terminer, quelques petites erreurs ou omissions. P. 26, M. del Valle néglige de signaler, dans sa note 1, l'important traité espagnol de Sancta Maria (1565). Pp. 60-61, il nous fait l'honneur d'attribuer à notre éminent collègue de la Sorbonne, M. Pirro, l'article *Madrigal* de l'Encyclopédie de Lavignac — la Laurencie, dont nous sommes seuls responsable. P. 83, basse, mesure 34, première note, lire *si* ou lieu de *do*; p. 88, basse, mesure 17, mettre des bémols au-dessus des deux *si*; p. 89, alto, mesure 38, dernière note, lire *do* au lieu de *la*; p. 91, basse, mesure 156, mettre un bécarre au-dessus du 2^e *fa*; p. 108, mesure 65, placer un bémol au-dessus du *mi* du *canto* et du *quinto*.

Ch. V. D. B.

Droit

C. W. WESTRUP : *Introduction to early roman Law. Comparative sociological Studies. The patriarchal Joint Family. II, Joint Family and Family Property.* (Gr. in-8 de 192 pp., Copenhague, Munksgaard; Londres, Humphrey Milford, 1934.)

Les travaux de M. Westrup sur les institutions primitives sont bien connus (voir en dernier lieu la bibliographie de cette Revue, 1928/29, p. 112). Cette fois il aborde un problème d'importance et lui applique avec rigueur la méthode sociologique comparative.

Quelles ont été les formes primitives de la communauté familiale aryenne qui, à Rome, ont conduit à l'organisation patriarcale de la famille soumise à la souveraineté du *paterfamilias* ?

Dans la plus ancienne communauté familiale, il y avait indivision en ce sens que personne n'avait un droit de disposition ni du bien commun ni d'une fraction de ce bien. Il n'y avait qu'un droit d'administration, confié à l'un ou quelques-uns des communautaires; de sorte qu'à la mort de chacun de ceux-ci, il y avait lieu de procéder à une nouvelle répartition de la *libera bonorum adminis-*

tratio. Cette dernière opération sera désignée ultérieurement sous le nom de succession. Elle conduira au morcellement de la communauté familiale, quand le droit d'administration du chef se sera mué en un droit de disposition, sous la pression de conditions sociales, économiques et politiques nouvelles, qui enlèveront à la communauté familiale son caractère fermé, exclusif et indivisible.

Si, dans sa signification primitive, la succession était la substitution d'une personne à une autre dans la *libera bonorum administratio*, les filles étaient sans doute incapables de succéder à leur père. Des symptômes et des vestiges de l'ancienne exclusion des filles de la succession paternelle se trouvent encore dans bien des dispositions du droit successoral des temps historiques. Notre auteur insiste surtout sur la désignation de l'*épiclère* grecque, comparée à la *putrika* de l'Inde : il s'agit ici d'une fille, désignée par le père pour garder et transmettre l'héritage; car en même temps que l'héritage passe à la fille, désignée pour une gestion temporaire, il est destiné à être transmis au fils auquel la fille donnera le jour et dans lequel survivra l'aïeul. Il semble bien que nous soyons ici en présence d'une trace manifeste de l'exclusion des femmes du droit successoral dans la plus ancienne civilisation aryenne. La démonstration, que notre auteur étaye sur l'institution de l'*épiclère*, est assurément fort séduisante; c'est, peut-on dire, une découverte qui aura de l'écho.

Dans son ensemble, le nouveau livre de M. Westrup sera certainement accueilli avec grande faveur; car il est appelé à fournir une aide précieuse et originale à tous ceux que sollicite le problème passionnant des origines des institutions. G. C.

Sur la découverte de nouveaux fragments de Gaius :

1. ARANGIO-RUIZ (VINCENZO), professeur à l'Université de Naples et à la Faculté de Droit de l'Université Egyptienne : *Les nouveaux fragments des Institutes de Gaius*. (Extrait de la revue « Al Quanoun Wal Iqtisad », 1934, pp. 65-86.)
2. MONIER (RAYMOND), professeur à l'Université de Lille : *Les nouveaux fragments des Institutes de Gaius* (PSI 1182) *et leur importance pour la connaissance du Droit romain*. (Paris, Editions Domat-Montchrestien, 1933, brochure de 38 pp.)
3. COLLINET (PAUL), professeur à la Faculté de Droit de Paris : *Les nouveaux fragments des Institutes de Gaius* (PSI 1182). (Extrait de la « Revue historique de Droit français et étranger, 1934, 21 pp.)

4. LEVY (ERNST) : *Neue Bruchstücke aus den Institutionen des Gaius*. (Extrait de la « Zeitschrift der Savigny-Stiftung, Rom. Abt. », 1934, pp. 258-311.)
5. KOROSÉC (VIKTOR) : *De novis Gai Institutionum fragmentis* (PSI 1182). (Brochure en Slovène, résumée en latin, Ljubljana, 1934, 25 pp.)

La découverte, faite par Niebuhr en 1816, du palimpseste de Vérone, qui nous rend le texte presque intégral des *Institutes* de Gaius, a eu une portée considérable; car elle a fourni à notre documentation sur l'état du droit classique pur, une source de première main, qui manquait jusqu'alors. Pourtant il a fallu compter avec la critique des textes, qui a réussi à ébranler, en quelque mesure, la confiance en la pureté du texte de Vérone. Car le manuscrit de Vérone étant du V^e siècle, c'est-à-dire postérieur de trois siècles à la composition du livre de Gaius, il se pouvait qu'il eut été enrichi de nombreuses gloses post-classiques. Et l'on ne s'est pas fait faute de dépenser des trésors d'ingéniosité pour en découvrir beaucoup. Mais voici que les dernières découvertes donnent une heureuse leçon de circonspection aux interprètes, en leur faisant toucher du doigt quelques écarts de l'hypercritique. En 1927, on découvrit, parmi les papyrus d'Oxyrhynchos publiés par M. Hunt, un fragment (P. Oxy. 2103) reproduisant de courts passages du quatrième livre des *Institutes* de Gaius. Ce manuscrit-ci était du III^e siècle et les divergences avec le texte de Vérone sont tout-à-fait insignifiantes. Cette circonstance était déjà de nature à rendre confiance en la pureté du texte de Gaius fourni par le manuscrit de Vérone. Voici maintenant que la nouvelle découverte de fragments de Gaius fortifie davantage encore notre confiance. Des fragments plus importants des *Institutes* de Gaius ont été déchiffrés sur deux feuilles de parchemin et les débris d'une troisième feuille, trouvés chez un collectionneur du Caire. Ce dernier document est publié par les soins de M. le professeur Arangio-Ruiz, dans le XI^e volume de la collection des *Publicazioni della Società Italiana per la ricerca dei papiri greci e latini in Egitto* (PSI 1182). Il s'agit ici d'un manuscrit, écrit vraisemblablement au IV^e siècle, et encore une fois, sa concordance avec le texte de Vérone est édifiante. Mais il y a plus, le nouveau manuscrit livre à la critique une leçon de circonspection sans réplique. Il y avait, dans un passage (III, 154) du texte de Vérone, un malencontreux « *quoque* », qui avait induit les critiques à des conjectures subtiles et audacieuses; personne n'avait songé à la solution trop simple de l'énigme, que nous livre aujourd'hui le texte du même passage dans les parchemins du Caire, où l'incompréhensible

«*quoque*» est remplacé par un «*quidem*», en parfaite harmonie avec le contexte. Il y avait donc là, dans le manuscrit de Vérone, un simple *lapsus calami*. Ajoutons que les parchemins du Caire nous livrent aussi quelques débris de gloses marginales grecques, dues probablement à des professeurs de l'école d'Alexandrie qui utilisaient les Institutes de Gaius pour leur enseignement. Or ces gloses révèlent chez leurs auteurs le souci de respecter le texte original des œuvres des Prudents, auxquelles ils se réfèrent.

La lecture des fragments du nouveau manuscrit n'a pas seulement pour heureux résultat se fortifier notre confiance en la pureté classique de notre documentation sur l'œuvre de Gaius. Les parchemins du Caire comblent aussi quelques lacunes du manuscrit de Vérone, en fournissant des remarques d'ordre historique, sur certains détails du régime juridique de la très-ancienne Rome.

Un des passages nouveaux nous éclaire sur le plus ancien régime du consortium entre frères qui ont recueilli ensemble la succession paternelle. C'est à la suite de la description connue du régime du contrat consensuel de société en droit classique, que Gaius consacre quelques lignes nouvelles à l'institution archaïque du consortium, qui autrefois (*olim*) existait de droit entre frères-cohéritiers, ou pouvait être établi volontairement entre n'importe quels citoyens par une *legis actio* accomplie devant le préteur. La communauté née de pareil consortium était soumise à un régime qui n'avait rien de commun avec la conception classique et moderne de la propriété collective. Chaque associé isolément avait le droit d'entière disposition des biens communs, lequel n'était tempéré que par le droit absolument semblable de chacun des autres associés; de sorte que chacun était également exposé à se voir prévenu par un autre dans l'exercice de son droit de disposition. Bref, la situation des associés du vieux consortium pourrait être comparée à celle des créanciers corréaux qui, eux aussi, ont indépendamment les uns des autres la pleine disposition de la créance commune. Gaius donne deux exemples de l'application du régime archaïque de la communauté entre *consortes* : Chaque associé peut, valablement et sans aucune intervention des autres, soit affranchir un esclave commun, soit aliéner une chose commune; dans le premier cas, la liberté est pleinement acquise à l'affranchi et les droits du patronat sont communs aux associés; dans le second cas, la pleine propriété de la chose aliénée est acquise au tiers-acquéreur.

Nous voici donc éclairés de façon inattendue sur un stade archaïque par lequel a passé la conception romaine de la propriété commune. Le régime de communauté révélé par Gaius pourrait être caractérisé ainsi : c'est une propriété commune qui ignore en-

core la notion de divisibilité, tandis que notre notion de propriété collective ou copropriété se fonde précisément sur l'idée de divisibilité. En conséquence, il paraît maintenant démontré que, chez les Romains, l'idée de communauté fut antérieure à l'idée de divisibilité. Tant que la chose commune était considérée comme étant à chacun pour le tout, c'est que la conception de la divisibilité ne s'était pas encore formée. C'est seulement lorsque les jurisconsultes romains se familiarisèrent avec les idées des philosophes sur la divisibilité des choses, que put se former la notion de propriété collective ou copropriété. Les philosophes, en attribuant à toute chose une réalité objective tant dans le monde des idées que dans le monde des corps physiques, rendaient possible la division de toute chose : désormais l'idée de toute chose peut toujours être divisée par la pensée, c'est-à-dire divisée intellectuellement en fractions ou quotes parts idéales. Cette conquête de la pensée philosophique était indispensable pour permettre la substitution de la notion de propriété collective ou copropriété à la notion archaïque de propriété commune avec disposition totalitaire de chaque intéressé. Du moment où toute chose commune peut être divisée par la pensée, pareille division idéale permet de limiter le droit de disposition de chaque propriétaire à une part intellectuelle ou quote-part de la chose commune dont le corps est resté indivis.

Une conquête ultérieure de la pensée philosophique a été la conception d'une divisibilité matérielle du corps même des choses. Assurément il a toujours été possible de briser le corps physique d'une chose, d'en faire des morceaux. Mais cette opération peut constituer soit une destruction soit une division; et la distinction entre ces deux variétés de fractionnement n'a pu être tracée par les philosophes, qu'en se maintenant encore une fois sur le terrain idéal ou intellectuel. Le fractionnement d'un corps physique sera une destruction, quand il éliminera l'idée de la chose, les morceaux évoquant des idées différentes de l'idée du tout : par exemple, la démolition d'un bâtiment détruit l'idée de maison et y substitue les idées de poutres, pierres, etc. Par contre le fractionnement d'un corps physique sera une division, quand l'idée du tout se perpétuera dans les fragments physiquement séparés : par exemple, le fractionnement d'un champ en parcelles qui sont toutes elles-mêmes aussi des champs.

Cette nouvelle conquête de la pensée philosophique contribuait à lever les obstacles à la transformation éventuelle des fractions idéales d'une chose commune indivise, en parties matérielles du corps de cette chose. Dès lors les copropriétaires ont la possibilité de se partager matériellement entre eux la chose commune; mieux

encore, une action est donnée à chaque intéressé pour forcer ses cointéressés à se soumettre à l'opération du partage matériel. Un passage connu de Gaius nous avait appris depuis longtemps que l'action en partage d'une communauté héréditaire, *actio familiae erciscundæ*, aurait été créée par la loi des XII tables. Voici maintenant que les nouveaux fragments nous révèlent qu'une loi Licinia (vraisemblablement postérieure aux XII tables) aurait créé une action divisoire semblable, *actio communi dividundo*, en partage des communautés formées devant le préteur par le procédé d'une *legis actio*. Le partage s'accomplira sans difficulté quand le corps de la chose commune sera divisible; et s'il est indivisible, on aura recours au procédé détourné de la licitation pour obtenir un résultat économiquement semblable au résultat d'un partage matériel.

Les données nouvelles fournies par Gaius sur le très-ancien consortium et son régime archaïque, sont assurément fort précieuses. Mais il faut reconnaître qu'il est malaisé de les classer chronologiquement. Gaius a, comme la plupart des Prudents, une tendance marquée à rattacher à la loi des XII tables toutes les institutions archaïques qui appartiennent à un passé périmé sinon oublié. Quoi de plus naturel, en effet, que de considérer comme le fondement même de la grandeur politique et juridique de Rome, les inoubliables maximes des XII tables, transmises par une pieuse tradition durant les siècles où s'accomplirent les plus prodigieuses transformations économiques, politiques et sociales. Mais d'autre part, quand on réunit toutes les règles attribuées traditionnellement aux XII tables, on constate qu'il est bien difficile d'y voir des pièces construites simultanément et assemblées dans un régime d'ensemble, instauré en bloc par un seul acte législatif, la loi décemvirale. Il paraît audacieux de donner aux respectables maximes dites des XII tables une unité d'origine dans le temps, de sorte que leur ensemble fournirait une image exacte du vieux droit romain qui serait entré en vigueur en bloc et à date fixe, 4 ½ siècles avant J.-C. On avait déjà relevé, parmi les maximes des XII tables, bien des vestiges de régimes juridiques d'âge différent. Les révélations nouvelles sur le régime du vieux consortium contribuent à fortifier cette observation, et donnent ainsi indirectement leur appui à la thèse de l'inauthenticité des XII tables.

Se peut-il qu'un acte législatif unique, un seul code, eut à la fois consacré l'existence d'un régime de communauté auquel l'idée de divisibilité était encore totalement étrangère, et créé en même temps une action divisoire? Il est indiscutable que les Prudents professaient un véritable culte pour un ensemble de maximes juridiques qu'ils rattachaient à la tradition des XII tables; mais il paraît de

plus en plus invraisemblable que cette tradition, prise à la lettre, pourrait nous livrer l'image fidèle d'un régime juridique instauré globalement 450 ans avant J.-C. par le législateur de la petite bourgade romaine. Les maximes dites des XII tables, qui ont été entourées du respect des Prudents, personne ne songe à mettre leur existence en doute; mais, ce qu'il est permis maintenant d'affirmer sans témérité, c'est qu'elles étaient des maximes coutumières d'âge différent, probablement antérieures à 300 ans avant J.-C., époque où elles auraient peut-être été réunies en un recueil officiel (légende de la publication du calendrier et des formules sacramentelles de *legis actiones* par Cnaeus Flavius, en 304 avant J.-C.).

Une autre révélation des nouveaux fragments de Gaius est surprenante à la fois par son objet même et aussi par son rattachement aux XII tables : La *legis actio per iudicis arbitrive postulationem* aurait été prescrite par les XII tables pour l'*actio ex stipulatione*. On sait que la *stipulatio* est l'institution fondamentale, sur la base de laquelle s'est épanoui tout le régime des obligations contractuelles du droit classique romain. La connaissance des origines et de l'époque d'apparition de la *stipulatio* est donc de haute importance.

La loi, nous dit Gaius, prescrivait l'application à l'*actio ex stipulatione* de la procédure *per iudicis arbitrive postulationem*. Affirmation surprenante, puisque la latitude de choisir un arbitre plutôt qu'un juge aurait été laissée anciennement au prêteur, dans une action qui a conservé le caractère de *strictum iudicium* à travers tout le droit classique.

D'autre part, cette *actio ex stipulatione* aurait été soumise à la procédure *per iudicis arbitrive postulationem* déjà par la loi des XII tables. Ceci renverse toutes les conjectures modernes sur l'origine de la *stipulatio*, qu'on se refusait généralement à tenir pour contemporaine de modes archaïques d'engagement, tels que le *nexum*, le *vadimonium*, etc. L'affirmation nouvelle de Gaius serait en effet déconcertante, si elle rejetait la naissance de la *stipulatio* à plus de 4 ½ siècles avant J.-C.; elle l'est beaucoup moins si elle atteste seulement que la *stipulatio* a dû faire son apparition plus de trois siècles avant J.-C.

G. C.

Edouard LAMBERT, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, directeur de l'Institut de Droit comparé de l'Université de Lyon.
Un Parère de Jurisprudence comparative : 1. Dettes contractées en monnaie étrangère; Règles du droit international sur leur paiement; Application aux questions posées en Allemagne par

la chute de la livre et du dollar; 2. *Le rôle de la clause compromissoire dans les marchés du commerce international; Consultation donnée à la Représentation commerciale de l'U. R. S. S. en Allemagne.* (Tome XXXIII de la Bibliothèque de l'Institut de Droit comparé de Lyon, série centrale. In-8° de XL-221 pp., Paris, M. Giard, 1934.)

Le Même : *Une fuite dans les Institutions de Paix. Le libre jeu des représailles et l'embargo punitif sur les marchandises. Fermeture du droit privé international à leur action.* (In-8° de 71 pages, Lyon, *Revue de l'Université*, 1934.)

Les lecteurs de cette revue connaissent bien les idées de M. le professeur Edouard Lambert sur l'importance capitale de la jurisprudence comparative comme facteur d'uniformisation des règles auxquelles il convient de plier les innombrables relations internationales de droit privé (voir notamment dans cette Revue, 1926-27, pp. 455 ss.). Voici que le hasard d'une consultation demandée au Maître de Lyon lui fournit une confirmation inattendue de ses vues qui placent dans la jurisprudence comparative un des facteurs les plus actifs de l'élaboration du droit.

Qu'on lise, dans l'avant-propos de son livre, la confession où notre auteur exprime sa grande satisfaction : « Si, écrit-il, je publie dans la *Bibliothèque de l'Institut de Droit comparé de Lyon*, les résultats de l'enquête, à laquelle j'ai été convié par la Représentation commerciale de l'U. R. S. S. en Allemagne, c'est parce que cette enquête m'a conduit à des constatations fort agréables pour un vieux serviteur de la jurisprudence comparative, en me montrant que cette discipline arrive — sur des terrains que je n'ai pas arbitrairement choisis comme champs de démonstration — à dégager, non plus seulement des courants prédominants de jurisprudence — comme c'est le plus souvent le cas — mais des règles qui s'imposent dès aujourd'hui à l'acceptation unanime de tous les membres de la communauté internationale. C'est aussi parce que j'ai trouvé ici l'occasion d'éclairer, par l'application aux problèmes limités qui m'étaient soumis, les vues sur la liaison du droit et des autres sciences sociales appliquées, que j'ai exposées dans une étude antérieure sur *L'Enseignement du Droit comme Science sociale et comme Science internationale* (tome XXIII de la *Bibliothèque de l'Institut de Droit comparé de Lyon*). Si, tantôt d'instinct, tantôt après des tâtonnements préalables et en obéissant aux leçons de l'expérience, les législations et jurisprudences nationales sont arrivées à une réglementation uniforme des bases sur lesquelles doit être opérée la conversion en monnaie nationale des dettes contrac-

tées en monnaie étrangère, c'est que cette uniformité leur était imposée par la soumission de fait commune à la suprématie d'un véritable droit naturel : droit naturel constitué par les lois économiques qui, dans le stade de l'évolution de sa vie commerciale où se trouve pour l'instant notre communauté internationale, dirigent le jeu des échanges, marchés et opérations de crédit entre ressortissants des diverses nationalités.

» C'est dans ce corps de droit naturel que j'ai dû puiser directement la réponse à la seconde des questions qui m'étaient soumises. Il ne m'était plus possible de laisser parler le chœur harmonieux des lois et jurisprudences nationales. Toutes sont muettes. Mais, avant même qu'elles se soient concrétisées et extériorisées dans des décisions législatives ou judiciaires, il existe des lois naturelles de fonctionnement de l'arbitrage commercial international, qui découlent des buts que poursuit cette forme particulièrement recommandable d'arbitrage, et des conditions auxquelles elle doit se plier pour atteindre ces buts. »

La seconde publication de M. le professeur Lambert met particulièrement en lumière une tâche nouvelle du droit comparé : la recherche de terrains d'accommodements commerciaux entre le droit soviétique et le droit commun aux peuples de civilisation capitaliste traditionnelle. On se souvient qu'un procès d'espionnage et de sabotage institué en Russie contre des ingénieurs anglais avait provoqué un acte de représailles du gouvernement anglais : une proclamation royale du 19 avril 1933 interdit l'importation dans le Royaume-Uni d'un très grand nombre de marchandises russes. La légitimité des mesures prises par ce *Russian Goods Act* est extrêmement douteuse en droit des gens, mais en droit privé la légalité de ces mesures est indéfendable. Le droit privé international ne connaît pas un état de guerre larvée; tant que la guerre n'est pas déclarée ou ouverte, les relations contractuelles entre particuliers restent régies exclusivement par les règles de droit commun du temps de paix. On se rappelle que les gouvernements intéressés se sont rapidement rendu compte de leur erreur : « Le gouvernement du Royaume-Uni a abrogé la Proclamation royale interdisant l'importation sur son territoire des principales marchandises russes. Le gouvernement de l'U. R. S. S. a abandonné l'embargo mis par mesure de rétorsion sur l'importation des marchandises anglaises en Russie et, en même temps, a libéré et reconduit à la frontière les deux ingénieurs anglais condamnés à la prison sous l'imputation d'espionnage et de sabotage. »

La morale qui se tire des observations et constatations que M. le professeur Edouard Lambert ne se lasse pas d'accumuler, s'exprime

dans la vérité suivante : Lorsqu'un précepte de droit privé a une valeur universelle parce qu'il est consacré par le droit judiciaire commun, il est impossible qu'il puisse être méconnu longtemps par l'autorité souveraine de quelques Etats.

G. C.

HENRI DE PAGE, juge au Tribunal de Première Instance, professeur à l'Université de Bruxelles : *Traité élémentaire de Droit civil belge*. Tome II. (978 pp., Bruxelles, Bruylant, 1934.)

M. De Page vient de faire paraître le deuxième volume de son *Traité de Droit civil belge*. Nous avons indiqué, dans le compte-rendu du tome I, paru dans cette Revue (*Bibliographie*, 1932-33, p. 87 et s.), l'importance de ce *Traité* et son utilité considérable en Belgique. Nous ne pouvons que signaler à nouveau combien est capital l'intérêt d'une pareille œuvre dans notre pays où, depuis Laurent, aucun traité de droit civil complet et approfondi n'a vu le jour.

Nous avons indiqué aussi quelle est la méthode de M. De Page, et la place considérable qu'il assigne à juste titre à la jurisprudence dans l'élaboration du droit belge.

Le tome II, dont l'intérêt ne le cède en rien à celui du premier, est consacré aux incapables (3^e partie du livre II relatif aux personnes), et à la première partie des obligations, c'est-à-dire à leurs sources.

Dans le titre 1^{er}, consacré aux généralités, l'auteur montre combien est disparate le système du code civil relatif aux incapables, l'origine de cette situation devant être trouvée d'une part dans l'absence d'esprit de synthèse scientifique chez le législateur du code civil, et d'autre part dans le fait que de nombreuses règles relatives aux incapables sont d'origine coutumière. Dans l'état actuel des choses, il estime illusoire de chercher à établir, comme certains l'ont fait, une théorie générale des incapacités.

Le titre 2^e contient l'exposé des principes relatifs à la minorité et la sanction judiciaire de l'incapacité des mineurs.

Le titre 3^e concerne la tutelle. Dans un premier chapitre, l'auteur commence par exposer avec beaucoup de clarté les principes de cette institution. La tutelle, qui n'est, dans notre législation, qu'un démembrement ou un prolongement de la puissance paternelle, présente les caractéristiques suivantes : c'est une institution de droit privé, de conception essentiellement familiale, et établie uniquement dans l'intérêt de l'enfant.

L'auteur pose et résout ensuite la question de savoir si la matière de la tutelle est d'ordre public, question discutée, et que l'on ne

peut résoudre qu'en faisant une distinction. Les conventions particulières sont complètement interdites en tant que dérogeant aux règles relatives à l'organisation de la tutelle, cette matière se rattachant à l'état et la capacité des personnes. En ce sens seulement on a pu affirmer à juste titre que ces règles étaient d'ordre public. Mais si, en dehors de toute convention tendant à cette fin, certaines de ces règles n'ont pas été respectées, la sanction de cette violation sera seulement une nullité relative.

L'auteur indique ensuite d'une manière très complète les solutions à adopter dans l'hypothèse où la tutelle et la puissance paternelle viennent à coexister, qu'elles soient réunies sur la même tête, ou qu'elles soient exercées par deux personnes différentes.

Les chapitres suivants sont consacrés à l'exposé des règles techniques d'organisation de la tutelle.

Le titre 4^o traite de l'émancipation, et le titre 5^o des incapacités résultant d'infirmités mentales. L'auteur signale ici à juste titre la confusion qui règne à l'heure actuelle dans la matière de l'aliénation mentale envisagée du point de vue juridique, confusion due à plusieurs causes, et notamment au fait qu'en 1804 les différentes maladies mentales n'étaient pas rigoureusement classées. Il critique aussi le principe même qui est à la base des régimes de protection des malades mentaux : ce que le législateur entend protéger, ce n'est pas la personne de l'aliéné, c'est l'intérêt de la famille, et non pas même un intérêt moral, mais exclusivement un intérêt patrimonial, ce qui explique que les alliés ne sont pas admis à solliciter les mesures de protection, non plus d'ailleurs que l'aliéné lui-même si sa famille s'en désintéresse.

C'est là une conception « égoïste et paysanne », dans laquelle « la pitié, la commisération n'ont rien à voir », « l'intérêt, sous la forme des espérances successorales », important seul.

Le livre III est consacré aux obligations, et, dans une première partie, l'auteur étudie leurs sources.

Le titre 1^{er} comporte l'examen des notions générales. Après avoir défini l'obligation, et avoir distingué du droit réel le droit de créance auquel elle donne naissance, M. De Page fait un exposé très nuancé des trois espèces d'obligations : celle de donner, celle de faire, celle de ne pas faire.

L'auteur établit ensuite la distinction entre l'obligation et le contrat, notions que le législateur du code civil a malheureusement confondues très souvent.

M. De Page termine l'exposé des notions générales en indiquant les controverses qui existent dans la doctrine sur la classification des différentes sources d'obligations. Mais ces controverses étant

totale­ment dépourvues d'intérêt pratique, il s'abstient d'y prendre position. Cependant, il insiste sur l'erreur du législateur faisant des quasi-contrats une source spéciale et distincte d'obligations; cette notion, n'ayant aucune utilité, doit être abandonnée. La notion de quasi-délits, tout aussi critiquable en théorie, conserve cependant une certaine utilité technique, très restreinte d'ailleurs, celle de distinguer les faits involontaires des faits volontaires.

Le titre 2^e est consacré au contrat. Dans le premier chapitre (notions préliminaires), l'auteur, ayant défini le contrat, fait une analyse du « contrat avec soi-même ». Il indique ensuite d'une manière très complète, à propos de la classification des contrats, l'importance pratique considérable de la distinction entre contrats synallagmatiques et contrats unilatéraux, entre contrats consensuels et contrats solennels. En ce qui concerne les contrats réels, catégorie que beaucoup d'auteurs veulent abandonner, il estime à juste titre que le code civil en a certainement consacré la notion, qui entraîne d'ailleurs des conséquences pratiques importantes.

L'auteur expose et analyse ensuite les quatre grands principes, qui, dans notre législation, sont à la base du droit des contrats : le principe de l'autonomie de la volonté, le principe du consensualisme, le principe de la convention-loi, et le principe de l'exécution de bonne foi. Il montre comment l'autonomie de la volonté, œuvre d'une époque, est actuellement battue en brèche par une évolution qui tend de plus en plus au corporatisme.

Le deuxième chapitre traite des éléments constitutifs du contrat. L'auteur renvoie à la théorie générale des droits (t. I^{er}) pour ce qui concerne le consentement, la capacité et l'objet. Il étudie ensuite, avec une précision remarquable et qui en fait apparaître toute la complexité, la notion de cause, objet de perpétuelles controverses. Il établit nettement la distinction entre la cause interne et la cause extrinsèque ou mobile-but, la première seulement étant attaquée par les anticausalistes. Au point de vue « de lege ferenda », ses sympathies vont aux anticausalistes, la notion de cause interne pouvant sans inconvénients être abandonnée. Mais, au point de vue du droit positif, la cause, même entendue en ce sens, est une notion que le code civil consacre et dont il fait découler des conséquences juridiques importantes. M. De Page en fait un exposé complet.

Dans le troisième chapitre, l'auteur étudie les principes qui régissent la formation des contrats. Des questions fort importantes sont examinées à ce propos : les propositions et pourparlers, la promesse de contrat, l'offre et l'acceptation (notamment l'offre au public et l'offre de récompense), le contrat entre absents, le silence considéré comme manifestation de volonté, les contrats d'adhésion, etc. Tou-

tes ces questions, d'un intérêt si actuel, sont traitées avec la précision, la clarté et la largeur de vues auxquelles l'auteur nous a habitués.

Le chapitre IV contient l'exposé des règles relatives à l'interprétation des contrats. Le principe consacré à cet égard par le code civil est celui de la volonté réelle; il peut présenter certains dangers et est moins propice à la sécurité sociale que celui de la volonté déclarée, consacré notamment par le droit allemand.

Le cinquième chapitre traite de l'exécution des contrats. L'auteur analyse à ce propos la théorie de l'imprévision, et expose la très grosse question de la responsabilité contractuelle : il étudie d'une manière très complète et nuancée la notion de faute contractuelle et celle de cause étrangère.

Le sixième chapitre concerne le champ d'application du contrat. L'auteur rappelle d'abord le principe, exposé dans le tome 1^{er}, de la relativité des contrats. Il expose ensuite les exceptions à ce principe, qui sont de deux ordres : les exceptions entre parties (théorie de la simulation) et les exceptions à l'égard des tiers (stipulation pour autrui et action directe). Ces questions capitales donnent lieu à un exposé particulièrement intéressant, original, et, comme toujours, d'une précision et d'une clarté qui mettent lumineusement à leur place les questions principales et les questions accessoires.

Ces exceptions ne concernent que le côté actif de l'obligation. Pour le côté passif, le principe est absolu: la promesse pour autrui est toujours nulle. A ce propos, l'auteur expose la question de la convention de porte-fort, dont la validité ne constitue nullement une exception à ce principe.

Le septième chapitre est consacré à la dissolution des contrats. M. De Page tient à préciser tout d'abord la terminologie qui, en cette matière, donne lieu à de nombreuses confusions, même dans le code civil. Une première distinction à faire est celle entre dissolution des contrats et extinction des obligations, l'une pouvant être la conséquence de l'autre, et réciproquement.

Parmi les causes spécifiques de dissolution des contrats, il faut distinguer également des notions souvent confondues, et dont les causes et les effets sont cependant différents. Ce sont : la résiliation, la résolution, la révocation, la rescision, la théorie des risques et la nullité. A propos de la nullité, l'auteur expose les règles relatives à la confirmation et à la prescription décennale.

Ayant ainsi précisé quelles sont les diverses causes de dissolution des contrats, M. De Page expose leurs effets.

Le huitième chapitre est consacré aux effets spéciaux des contrats synallagmatiques, c'est-à-dire la théorie des risques, l'exception

non adimpleti contractus, la résolution par application de l'article 1184 (question d'application journalière, où la pratique judiciaire perd souvent de vue les principes et les déforme d'une manière regrettable).

Le titre 3^o est consacré à la responsabilité civile. L'auteur commence l'exposé de cette question capitale en rappelant les mots célèbres que Dante place sur la porte de l'Enfer : « Vous qui entrez, laissez toute espérance. » C'est en effet la matière qui, actuellement, trouve le plus d'applications, et c'est cependant celle où règne « à tous points de vue et pour toutes les sources de droit — loi, doctrine, jurisprudence — l'anarchie la plus complète ».

Le premier chapitre traite des notions générales. L'auteur, après y avoir exposé la terminologie, étudie la capacité en matière de responsabilité aquilienne.

Le deuxième chapitre est consacré à la question particulièrement discutée des rapports entre la responsabilité contractuelle et la responsabilité aquilienne. M. De Page se prononce pour la séparation des deux responsabilités. Il y voit un principe absolu, car, dit-il, lorsqu'elles coexistent en fait, c'est uniquement « une superposition des deux responsabilités à l'occasion d'un rapport obligatoire donné »; en d'autres termes, c'est parce que le champ contractuel a été dépassé et que, à côté des obligations nées du contrat, d'autres obligations ont été violées, qui ne résultaient nullement de ce contrat.

Le troisième chapitre (Le fondement de la responsabilité civile. Considérations sociologiques et critiques) pose un des plus graves problèmes du droit. M. De Page étudie ce problème dans un esprit très large, sans le ramener aux limites étroites d'une discussion de textes. Envisagé d'une manière tout-à-fait objective, c'est un « problème de répartition des pertes ». Examinant les procédés techniques employés à l'heure actuelle pour le résoudre, l'auteur en reconnaît trois : les présomptions de faute, la transformation de la responsabilité aquilienne en responsabilité contractuelle, enfin l'affinement de la notion de faute elle-même. Ce dernier point permet à l'auteur d'exposer et d'apprécier les théories nouvelles, celle du risque, celle du Procureur Général Leclercq, et celle de la faute dans la garde. Tout en reconnaissant le grand intérêt de ces théories et leur ingéniosité, M. De Page les trouve inconciliables avec la notion de la responsabilité pour faute telle que le code civil l'a consacrée, notion qui « est profondément ancrée dans nos mœurs », et à laquelle les préférences de l'auteur demeurent fidèles.

Les chapitres suivants sont consacrés plus spécialement à la responsabilité simple (faute, dommage, lien de causalité entre les deux),

à la responsabilité complexe, à la réparation du dommage, aux causes d'exonération, aux clauses de non responsabilité et à la responsabilité de l'Etat et des pouvoirs publics. Toutes ces questions particulièrement actuelles sont exposées de la même façon à la fois claire, précise et complète.

Enfin, dans le titre 4^e, l'auteur étudie la gestion d'affaires.

Comme nous le disions en commençant, l'intérêt de ce deuxième volume ne le cède en rien à celui du premier — au contraire, pourrions-nous peut-être même ajouter, en songeant tout particulièrement à la matière des obligations. Cette partie du droit civil est en effet une des plus vivantes; elle se trouve en pleine évolution et exige impérieusement une perpétuelle réadaptation du droit aux faits. Un des mérites les plus frappants du livre de M. De Page est, dans l'exposé magistral de cette évolution, d'avoir fait la discrimination avec une netteté aussi parfaite entre ce qui est essentiel et ce qui est secondaire, d'avoir aussi bien su mettre en lumière l'aspect vivant et pratique des questions qu'il expose, en négligeant les controverses d'ordre purement théorique ou exégétique, pendant longtemps si chères aux juristes.

Madeleine GEVERS

Sciences.

PAUL MONTEL : *Leçons sur les fonctions univalentes ou multivalentes.* (Paris, Gauthier-Villars, 1934.)

Ce livre contient, outre les leçons professées à la Sorbonne en 1929 par M. Montel, des résultats plus récents, de M. Dieudonné et de M. Marty notamment et une importante note de M. Cartaux, sur la possibilité d'extension de la théorie des fonctions univalentes aux fonctions de plusieurs variables complexes.

M. Montel donne de l'ordre de multivalence la définition suivante : Une fonction régulière dans un domaine, y est multivalence d'ordre ρ , si elle ne prend pas plus de ρ fois ses valeurs et si elle prend ρ fois une au moins de ses valeurs. Il montre alors que la famille des fonctions ρ valentes est quasi normale d'ordre ρ .

Les fonctions dont l'ordre de multivalence est *un*, qu'on appelle fonctions univalentes, ont été particulièrement étudiées. Leur rôle est fondamental dans la représentation conforme d'un domaine simplement ou multiples connexe sur l'intérieur d'un cercle. M. Montel démontre des propriétés intéressantes et nombreuses en considérant des familles particulières de fonctions univalentes,

obtenues, soit en fixant le domaine d'existence de ces fonctions, soit en imposant des conditions à la forme et à l'étendue des domaines formés par les valeurs prises par les fonctions de la famille, soit en particulierisant de l'une et de l'autre nombre.

L'étendue des domaines d'univalence ou de multivalence est aussi étudiée dans ce traité. Pour les polynômes, on a recherché le rayon du plus grand cercle d'univalence. Pour les fonctions entières d'un même ordre ρ , on constate que l'angle maximum, de sommet origine, dans lequel ces fonctions sont univalentes ne dépend que de ρ , et, que dans le cas où $\rho \geq 1$, la valeur trouvée est celle de l'angle maximum dans lequel une fonction entière d'ordre ρ peut admettre les deux valeurs exceptionnelles de M. Picard. Une nouvelle analogie entre les fonctions univalentes et les fonctions à valeurs exceptionnelles apparaît dans un théorème sur la détermination du rayon d'univalence, théorème que l'on peut rapprocher des théorèmes de M. Ludau sur les fonctions qui admettent deux valeurs exceptionnelles. Les fonctions univalentes sont aussi caractérisées par des propriétés extrémales. Le dernier chapitre du livre comporte une étude sur les domaines couverts par les valeurs de certaines fonctions régulières.

La note de M. Cartan montre la difficulté que l'on rencontre dans la généralisation au cas de systèmes univalents de fonctions de plusieurs variables, certaines propriétés vraies pour les fonctions univalentes d'une variable complexe. Néanmoins une partie de la théorie des fonctions univalentes d'une variable, s'étend facilement aux systèmes univalents, grâce au fait que l'univalence des transformations se conserve par tout passage à la limite.

Ce livre, par son exposé clair et complet d'un sujet si brillamment étudié par M. Montel, permet à ceux qui désirent apporter une contribution à l'étude des fonctions univalentes et multivalentes, de se mettre rapidement au courant des recherches déjà faites dans cette voie nouvelle.

SIMONE LEBRUN.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

N. TERZAGHI : *Storia della Letteratura Latina da Tiberio a Giustiniano*. (F. Vallardi, Milan 1934, un vol. gr. 8^o de 662 pp., 50 lires.)

Cette excellente histoire prolonge celle de V. Ussani. Moins encombrée de bibliographie que les histoires de Schanz et de Teuffel, destinée surtout à l'élite italienne, elle n'englobe pas la littérature latine chrétienne sur laquelle l'auteur se déclare incompetent, par excès de conscience et de modestie.

Nous espérons qu'il étudiera un jour cette littérature, car il a de prodigieuses facultés de travail et d'assimilation dont on peut tout attendre.

Il ne saurait être question pour nous d'analyser et de critiquer par le menu un livre aussi considérable, et je me bornerai à quelques observations sur des points qui m'intéressent spécialement.

Le très bon chapitre général sur la vie et la littérature du I^{er} siècle montre bien qu'il n'y a pas eu de décadence et que jamais la littérature n'a été plus proche de la vie.

Je crois que les mimes *Laureolus* et *Phasma* ont eu une portée religieuse plus que politique et il me semble sûr que Pétrone ne partageait pas les idées de Sénèque sur l'esclavage (voir Tacite, *Annales* XVI, 19^a : *seruorum alios largitione quosdam uerberibus adfecit*.)

Au second chapitre, Germanicus devrait suivre Manilius son modèle. *L'Ilias Latina* est-elle de l'époque de Tibère? La *Laus Pisonis* émane en tout cas du même milieu que la IV^e bucolique de Calpurnius et vient d'un poète qui veut être protégé par Pison (*Laus*, v. 253, 218).

Spécialement captivé par le chapitre sur Phèdre je ferai observer qu'il n'était pas fils illégitime puisque son père était *esclave*. Il parle de sa mère avec fierté (III prol.) et III, 15, ne fait pas allusion à son abandon par elle : c'est le développement d'un thè-

me cynico-stoïcien. M^r T. note finement l'influence de Térence sur App. 27,4; celle des *Epitrepointes* de Ménandre sur V,6,3 me paraît très douteuse. Ce qui est dit du but moral et de l'esprit satirique des fables me semble excellent. Très juste est le passage sur l'amertume de Phèdre et sur la difficulté de dresser à l'aide de ses œuvres un système de morale cohérent. Sur l'art du fabuliste l'auteur me semble sévère : I, 18 n'est qu'une plaisanterie; dans II, 1 la morale est contenue par II prol. v. 13-15 et je ne vois pas en quoi le transfert d'une anecdote de Diogène à Esope la gêne. Plus légitime est le reproche d'obscurité par excès de concision lancé par l'auteur contre Phèdre.

Dans le chapitre sur Sénèque, bonne biographie et solide jugement, fort impartial, sur la moralité de l'homme. Je ne puis considérer la *consolation à Marcia* comme l'œuvre la plus ancienne de Sénèque et je n'approuve pas ce qui est dit du titre de l'*Apocoloquintose* (judicieusement rapproché de la Morôn Epanastasis et des mimes d'Hérodas).

Je n'admets par la date de 56 pour *De Clementia* et j'attribue l'*Etna* à Lucilius Junior, et non à un inconnu. Je ne crois plus à présent que Sénèque ait pu confondre juifs et chrétiens. Le passage sur la liberté humaine, substance de la pensée Sénécienne, est de premier ordre. Intéressant est le parallèle tracé entre les polémiques entre tragiques et celles entre comiques de l'époque de Luscius Lanuvinus. Pour la chronologie des tragédies je nie que le critère de la métrique chorale suffise. Je note une observation juste sur la correspondance entre *Agamemnon* v. 115, et *De Clementia*, I, 13,2 mais elle ne prouve pas qu'ils soient de la même date.

La fin d'*Hercule sur l'Oeta* est trop longue, mais pas manquée, car le sujet de l'œuvre était la désincarnation d'Hercule. Pour *Octavie*, je rejette l'argument en faveur de l'authenticité fondé sur une prétendue évolution politique constatée de *Thyeste* aux *Phéniciennes* : qui est-ce qui empêcherait un disciple de Sénèque d'avoir terminé son évolution?

Il faut renoncer à l'argument tiré des v. 945 et suiv., car là encore un disciple a pu vouloir innocenter Julia (et il n'est pas certain que ce soit Julia Livilla). Déduire d'*Octavie* la non-représentation des pièces de Sénèque est très imprudent : si le *Théâtre en liberté* de Hugo n'est que pour la lecture et si son *Cromwell* est injouable, cela ne prouve rien pour *Hernani*. D'ailleurs les différences de technique entre Sénèque et l'auteur d'*Octavia*, relevées récemment encore par Miss Braginton, sont contre l'authenticité. Quant à la représentation, M. T. (p. 100) croit à celle d'une

pièce de l'émule de Sénèque, Pomponius Secundus. Comment concilier le côté spectaculaire des tragédies avec un simple but de lecture?

Dans le chapitre suivant, je crois devoir réfuter ce qui concerne Tityrus (p. 127 et p. 130). II, 83 de Némésien ne se réfère qu'à IV, 161 de Calpurnius et Tityrus de IV, 62, 64, 161, 163 dans Calpurnius est le même Tityrus de III, 19, 74, 97. Si l'auteur des bucoliques d'Einsiedeln n'était pas Lucain, quel autre aristocrate du cercle de Néron serait-ce? Le vers final n'est du reste qu'une citation et un hommage à Virgile, modèle de Lucain.

Sur Perse, je note p. 138 n. 5, une brillante hypothèse à propos de son *Odoiporicon*. Je crois que la tendance politique d'opposition est plus forte que l'auteur ne le dit. Le jugement sur la valeur du poète et le passage sur sa parenté avec le christianisme sont de tout premier ordre. Pour les scasons, je continue à défendre une solution qui rétablit les altérations, améliore les v. 7 et 14 et explique le sic du v. 3 par les v. 12, etc.

Dans le chapitre sur Lucain j'ai noté ce qui est dit du titre, du *terminus ante quem* de la *Pharsale*, le bon exemple de la verbosité du poète et la fin, très spirituelle.

Le chapitre sur Martial est très bien venu et très agréable à lire. Je ne suis pas convaincu que la satire de Sulpicia soit apocryphe. J'admire le chapitre sur Juvénal (*Ecce iterum Crispinus* ne viserait-il pas les satires d'Horace?). Pour le Dialogue des Orateurs je réserve mon opinion : *non liquet*. Le chapitre sur Quintilien est très bon. La controverse sur l'authenticité des lettres de Pline et Trajan sur les chrétiens est bien menée (à ce propos je ne crois pas à une confusion de Suétone dans Claude 25,4). Rien de plus équitable que le jugement sur Fronton.

Quelques observations encore sur la fin du livre.

Les grands modèles de l'auteur du *Querolus* ne sont pas Plaute et Térence; l'allure de l'œuvre n'est pas populaire; l'origine n'est pas africaine; la comédie n'est pas un mélange intermédiaire entre la prose et la poésie — Simfosius m'apparaît comme un simple mythe : ces énigmes sont de Lactance — tout comme le *De Aue Phenice*.

Il manque un chapitre final de conclusion et la fin est trop abrupte. La disposition des notes en fin de chapitre est incommode et fatigante. Il y a quelque incertitude dans le groupement. Ainsi Rutilius Namatianus est (p. 597) bien loin du *Querolus* (p. 501) qui lui est dédié. Mais il n'y a pas de lacune importante; il y a une clarté et un bonheur d'expression remarquables, une objectivité exceptionnelle, un sentiment juste des valeurs et des

proportions et surtout une somme de connaissances véritablement prodigieuse. Ce sont là des qualités qui mettent cette histoire littéraire au premier rang et en font un livre indispensable pour les spécialistes.

LÉON HERRMANN

BRISSET, Fernand : *Pétrarque à Laure. Traduction nouvelle rythmée.* (Paris, Librairie Ancienne J. A. Quereuil, 1933-34, 2 vol. de 316 et 293 pp.)

Marc Monnier écrivait, à propos de Pétrarque : « Le lyrique italien ne doit être entendu que dans sa langue : les étrangers qui ont voulu le traduire ont perdu leur temps. Tout au plus peut-on essayer de rendre l'idée, le sentiment de ces vers incomparables que l'Europe entière, depuis cinq siècles, imite constamment sans pouvoir les égaler » (1). Peu de poètes, en effet, sont aussi difficiles à comprendre que le Pétrarque, si l'on ne se contente pas d'un à peu près détestable, mais si l'on veut pénétrer le sentiment même de *Canzoniere* et saisir l'exakte correspondance entre la pensée, les images et les sons. C'est dire que si l'on introduit la moindre tache dans un des poèmes de Pétrarque, on en gâchera toute la beauté ! Enfin, le souci apporté par l'amant de Laure dans le choix de ses métaphores — souci qui confine à la préciosité — rend la tâche du traducteur encore plus malaisée.

Toutes ces difficultés — qu'avait déjà judicieusement notées l'abbé de Sade — n'ont pas ébranlé la foi de certains italianisants. Nous possédons, en effet, une quarantaine de versions totales ou partielles du *Canzoniere* et des Triomphes. Beaucoup de ces traductions, en vers ou en prose, ne sont que de tristes déformations du modèle : aussi n'est-ce jamais sans une certaine méfiance que nous accueillons les publications du genre.

Nous pouvions, toutefois, faire confiance à M. Brisset. Il y a trente ans, il avait donné une version en prose de toutes les œuvres en langue vulgaire du Pétrarque ; couronné par l'Académie française, son ouvrage avait été commenté élogieusement par la critique (2).

Depuis, Brisset a repoli son premier travail pour publier une traduction rythmée : elle vient de sortir de presse. Du point de vue littéraire, c'est un chef-d'œuvre. Dans une langue précise, nette, brillante sans faux éclat, l'auteur a fait passer l'essence de la poésie du Pétrarque ; le vers, même privé de la rime, a si bien respecté la structure italienne qu'il en rend toute la musicalité ; un archaïsme sans ostentation donne au recueil l'intonation médiévale qu'il fallait conserver. En un mot, ce travail fera, sans nul doute,

goûter au grand public le Pétrarque si difficilement accessible dans le texte original; il rendra d'appréciables services à nos professeurs de l'enseignement secondaire en leur fournissant une base sûre pour les rapprochements indispensables avec les poètes de la Renaissance française.

Du point de vue scientifique, nous aurions quelques réserves à formuler. Tout d'abord, pourquoi avoir morcelé le *Canzoniere*, en conservant la classification fantaisiste des Velutello et Marsand? Les poésies du Pétrarque forment un tout indivisible (3); si on modifie l'architecture de ce tout, on risque d'en fausser la compréhension. L'auteur a prévu l'objection; il s'excuse dans une *avis au lecteur* : « Quand j'ai commencé à étudier Pétrarque, la meilleure édition de ses œuvres italiennes était celle d'Antonio Marsand. C'est sur elle que j'ai continué à travailler et ce sont ses numéros de classement que j'ai adoptés ». Cet argument ne me paraît pas du tout convaincant. L'auteur a porté à un si haut degré de perfection le soin du détail, qu'il ne semble pas admissible qu'il ait négligé l'impression d'ensemble.

Dans les notes des Triomphes, Brisset a corrigé la plupart des erreurs qui déparaient son premier travail. A propos d'Onesto de Bologne, il dit toutefois « *poète italien, sur lequel nous n'avons aucun renseignement et dont il ne reste qu'une ballade.* » Sans doute, les manuels ne font pas mention de ser Onesto Bonacosa, poète bolonais et auteur de rimes d'amour; mais si notre traducteur en parle, pourquoi ne pas essayer d'être exact (4). Nous eussions aussi désiré voir, à propos de Guittone d'Arezzo, de Guinicelli et de Cavalcanti, la citation précise des vers de Dante. Enfin, en tête des Son. CXXXVI, CXXXVII et CXXXVIII, on trouve « *A Rome* », Brisset nous avertit, aux *Errata*, que « *certains auteurs pensent que ces trois sonnets s'adressent à Avignon. Tel est l'avis de Fortunato Rizzi...* » Non pas certains auteurs, mais tous les éditeurs contemporains du Pétrarque.

(1) *La Renaissance de Dante à Luther*, p. 106.

(2) N. LIDE BERTOLI. *I traduttori francesi del Petrarca del Secolo XIX*° dans *Raccolta Flamini* (Pise, 1921); HAUVETTE dans *Bulletin italien*, 4^me série, XXV^e année, t. III, n° 3, pp. 252-4.

(3) V. à ce sujet : IRENEO SANESI, *L'unità é l'indivisibilità del Canzoniere petrarcesco* dans *Studi Petrarceschi, omaggio di Arezzo al Suo Poeta nel MCMXXVII*, pp. 1-48 et EZIO CHIORBOLI dans les *Nota* de son édition des *Rime Sparse e Trionfi*, Bari, Laterza, 1930, pp. 406-8.

(4) V. GIULIO BERTONI. *Il duecento (Storia letteraria d'Italia scritta da una Società di professori)*, Milan, Vallardi, 11^e édition, 1930) et L. FRATI dans *Giornale storico della letteratura italiana*, X, p. 306. Il suffisait, par ailleurs, de s'en reporter à l'excellente édition des *Triomphes* de Carlo CALCATERRA, Turin, Utet, p. 51.

Ces erreurs n'enlèvent rien à la valeur de la traduction elle-même; lorsqu'elles auront été éliminées, le travail de Brisset prendra plan, à côté des remarquables études des De Nolhac, Cochin et Hauvette, dans la série des meilleurs ouvrages consacrés par la France au grand Italien de Vaucluse.

Rob. VAN NUFFEL.

Mélanges Bidez. Université Libre de Bruxelles. (Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire Orientales, Tome II, 1934.) (Bruxelles, secrétariat de l'Institut, deux volumes, gr. 8° de 1.065 pp.; 9 planches hors-texte.)

Il y a loin de cet annuaire au précédent, qui, pourtant, renfermait mieux que ce que l'on attend d'ordinaire d'un annuaire.

Sans doute celui-ci contient-il comme chaque année un rapport sur l'activité de l'Institut mais il s'est gonflé jusqu'à remplir la matière de deux volumes de près de 600 pages chacun.

C'est que cet annuaire constitue en réalité un recueil de mélanges à l'hommage du premier helléniste belge, Joseph Bidez.

Soixante-dix collaborateurs dont 25 Belges et 45 étrangers appartenant à 15 nations différentes voisinent à la table des matières dont la richesse et la variété font pressentir l'importance et la nouveauté des apports. Cinq langues internationales dont le latin forment une bigarrure des plus pittoresque.

Les auteurs se sont donné le mot pour offrir du neuf et de l'inédit ou encore pour mettre au point une question d'actualité dans un des domaines ou le *princeps philologorum* a laissé son empreinte. C'est ce qui confère à ce recueil une sorte d'unité dans la diversité des collaborations, toutes dans la ligne d'un institut dont la tâche est de surveiller les échanges entre Orient et Occident.

On ne sait que choisir dans ce vaste ensemble. Mieux vaut donner ici un aperçu complet et fidèle des *Mélanges*.

M. N. Adontz examine les Légendes de Maurice et de Constantin V, empereurs de Byzance, la dernière à la lueur d'un texte nouveau, signalé par E. Stein.

M. N. H. Baynes énumère les sources hellénistiques d'Eusèbe, définissant l'empire chrétien.

M. E. Bignone présente de pertinentes observations sur les 19 vers du prologue du livre II de Lucrèce.

M. Chr. Blinkenberg, analysant le groupement des personnages du fronton Ouest d'Olympie, fait d'Apollon le personnage central et interprète le mouvement de sa main comme un geste protecteur de la mariée.

M. J. Carcopino revient sur la naissance de Jules César et en fixe la date, non en 100 et en 102, mais en 101. Il en tire des conclusions sur la carrière des honneurs en général et sur celle de César en particulier.

M. A. Carnoy, étudiant les noms de Demeter et de Core, reprend à son compte l'étymologie traditionnelle : Demeter (terre mère) et propose pour Perséphone $\varphi\epsilon\rho\sigma\iota\ \varphi\acute{\omicron}\nu\eta$, « celle qui apporte l'abondance ».

M. L. Castiglioni suggère trois intéressantes corrections : Epict. *Diatr.* I, 6, 33; Luc. *Judic. Voc.* 3, 85; et Heliod I, 31.

M. E. Cavaignac retrouve dans les documents de Ras-Shamra, la mention des Yamanim en qui on reconnaît les Ioniens (XII^e s. a. C.), terme désignant toutes les populations helléniques.

M. P. Collart nous donne le texte avec traduction et commentaire d'un papyrus de la collection R. Weil, déposée à l'Institut de Papyrologie de la Faculté des Lettres de Paris. Ce document, d'une espèce assez rare, contient une demande d'assignation à la session du préfet adressée au stratège par un Grec d'Égypte.

M. G. Colle reproduit le texte d'une conférence sur *Le divin Platon* et sur la théorie des Idées.

M. V. Coulon reprend l'examen du texte d'Aristophane. *Thesmoph.* 489-501 et des scholies afférentes. Il retrouve le même thème imité par les conteurs de Moyen âge qui l'ont puisé dans des recueils arabes.

M. F. Cumont démontre que l'*Introduction à l'Apotélésmatique* de Porphyre nous a conservé de longs extraits de l'*Introduction* d'Antiochus, ouvrage astrologique datant de 100 à 50 p. C. et non de deux ou trois siècles plus tard.

Antiochus serait peut-être bien, dans ce cas Antiochus d'Ascalon, maître de Cicéron.

M. A. Dain recense les manuscrits des traités tactiques d'Arrien, en fait l'histoire, en évalue le contenu et dresse le stemma.

M. R. M. Dawkins livre le texte turc de onze chansons turques de thèmes chrétiens, écrites par des Grecs turcophones d'Asie-Mineure; une traduction anglaise y est jointe.

MM. A. Delatte et Ch. Jossierand apportent une importante contribution à l'étude de la démonologie byzantine d'après une collection de textes magiques publiés dans les *Anecdota Atheniensia* et dans le *Catalogus codicum astrologorum graecorum*.

M^{me} Marie Delcourt montre qu'Eschyle, dans les *Suppliantes*, le *Prométhée* et les *Perses*, reprend pour son compte la doctrine des origines grecques de la civilisation orientale.

Le R. P. H. Delehaye complète l'étude de C. A. Williams sur « le solitaire velu » par l'apport de quelques récits « utiles à l'âme ».

L'abbé E. des Places étudie le style parlé et le style oral chez les écrivains grecs et note, particulièrement chez Platon et Aristote, leur goût pour le style oral, effet de leur souci de l'auditoire.

M. J. Dobias reprend l'histoire de la donation d'Antoine à Cléopâtre et la place, contre Plutarque et Dion (suivis par Kromayer), avec Flavius Josèphe, au printemps de 34.

M. F. Doelger fixe *Die Abfassungszeit des Gedichtes des Meliteniotes* : Auf die Enthaltsamkeit, entre 1355 et 1395, *terminus ante quem* des versions A et T du Digenis.

M. A. B. Drachmann, reprenant l'histoire du texte de Pindare, voit dans l'édition de Rome de 1515 un important substitut du ms B et fait remonter à l'antiquité certaines variantes médiévales.

M. A. Eck, relisant le Porphyrogénète, éclaire d'un jour nouveau les rapports entre les princes varègues-scandinaves et les Slaves orientaux de la plaine russe aux IX^e-X^e siècles de notre ère.

M. S. Eitrem constate, sous le syncrétisme des papyrus grecs magiques, les traces des traits les plus anciens du mythe de Cronos.

M. W. Ensslin met en lumière l'importance du patriciat constantinien au IV^e s.

M. N. Festa examine les critères d'authenticité des écrits du *Corpus Lucianeum* et attribue le *Charon* à un pasticheur byzantin du X^e s.

M. J. Geffcken étudie les rapports de la philosophie et de la spécialisation scientifique dans l'antiquité.

M. R. Gossens démontre la diffusion en Grèce des légendes relatives aux serpents indiens, après les conquêtes d'Alexandre.

M. H. Grégoire revient sur quelques héros épiques méconnus et propose plusieurs identifications nouvelles en rapport avec les sources du Digenis.

M. L. Halkin fait connaître deux lettres inédites de Fustel de Coulanges à Warnkoenig qui fournissent de précieuses indications sur la composition de la *Cité Antique*.

M. P. Henry conserve dans Plotin. *Enn.* 1,2.7,5 l'*hapax* ἀυλότης contre la tradition indirecte, suivie par les autres éditeurs.

M. L. Herrmann voit à l'épisode du rameau d'or de Virgile une triple source littéraire, historique et mystique. Yeuse de Jupiter, colombes de Vénus, laurier d'Apollon, (*ramus aureus*, *ramus laureus* et non *gui*, comme le croit Carcopino), manifestent la triple protection divine qui entoure Auguste et sa maison.

M. M. Hombert publie en son entier un papyrus de Gand, déjà connu partiellement par le tome XII des *Oxyrrhynchus Papyri*. Ce document du II^e/III^e siècle contient une liste de cultivateurs de terres domaniales.

MM. J. Hubaux et M. Leroy reprennent l'examen du vers 25 de la IV^e Eglogue de Virgile : *vulgo nascetur amomum* et y retrouvent d'« émouvantes réminiscences » du conte du phénix, de la légende d'Alexandre, de la naissance de Bacchus et de fables exotiques sur le *cinnamomum*.

M. H. Janne (*Impulsore Chresto*) retrouve dans Suétone (*Clau-de*, 25), comparé à d'autres textes, une évidente allusion à l'expulsion des Juifs de Rome, en 41, Juifs déjà fortement influencés par la propagande chrétienne.

M. W. Kroll critique l'édition Marx de Cornificius (*editio minor*, 1923) et réhabilite le ms E.

M. O. Lagercrantz corrige ingénieusement deux passages de Sophocle : *Ant.* 238-242 et *Oed. Rex* 328-329.

Le chanoine L. T. Lefort envisage le copte comme source auxiliaire du grec et montre par quelques exemples l'influence hellénique sur le vocabulaire et la syntaxe coptes.

M. I. Lévy retrouve le modèle du chien des sept Dormants de la légende chrétienne dans le chien de l'avant-dernier épisode du Mahabharata.

M. E. O. von Lippmann analyse l'atomisme de Lucrèce dont il suit les traces jusqu'au XVIII^e siècle.

M. P. Mazon publie et commente quelques nouveaux fragments de Cratinos contenus dans un papyrus appartenant à M. Fr. Cumont et qui viennent compléter ceux découverts par M. E. Breccia que publieront M. G. Vitelli et M^{me} Medea Norsi.

M. S. G. Mercati étudie les avatars d'une citation homérique dans le Martyr de Saint-Patrice, évêque de Pruse, à travers les manuscrits.

Le même savant restitue à Maxime Margounios les hymnes anacréontiques qui figurent dans les œuvres de Saint-Maxime le Confesseur.

M. A. D. Nock définit le rôle des *seviri* et des *Augustales* dans le culte impérial.

M. F. Novotny voit dans le passage de Platon, *Théétète*, p. 155D, une allusion à l'étymologie : Iris, εἶρετ du *Cratyle*, p. 408B. Aucune interprétation allégorique de ce passage du *Théétète* n'est donc nécessaire, Iris se comprenant ici comme *sapientis eloquentia*.

Le R. P. P. Peeters attribue la version arménienne de l'historien Socrate à Philon de Tirak (696) et développe ses raisons de la croire authentique.

M. H. Pirenne date la fin du commerce des Syriens en Occident du VII^e siècle et en cherche la cause dans l'expansion de l'Islam.

M. J. Pirenne détermine avec précision le sens des mots *rekhit*, *pat* et *hennemet* dans les textes de l'Ancien Empire Egyptien.

M. P. Perdrizet publie, traduit et commente deux épigrammes funéraires grecques tracées à l'encre rouge sur un édicule en briques de la nécropole gréco-romaine d'Hermopolis la Grande. Le défunt se vante d'être « le mort qui sent bon ».

Au texte de M. Perdrizet, M. R. Goossens a déjà apporté, dans l'*Antiquité Classique*, III, 1, mai 1934, pp. 91-96, diverses améliorations.

M. E. Pottier, le regretté savant, examinant les types d'images de Zeus et d'autres dieux et déesses, y retrouve les effets de la vieillesse humaine et met cette décrépitude en rapports avec l'agonie de la religion païenne.

M. H. C. Puech voit dans Numénus d'Apamée, Sémite, un exemple de l'influence au II^e siècle des théologies orientales sur la pensée grecque.

M. G. Radet attribue à Alexandre deux raisons d'avoir consulté l'oracle d'Ammon : un motif religieux et un motif politique.

M. L. Robert commente deux inscriptions grecques, une épitaphe de Gerasa où la *genesis* a le sens d'*horoscope* et un texte de Thessalonique figurant sur un autel du culte phrygien et non mithriaque.

L'abbé A. Rome retrouve le nom de l'ingénieur Carpus d'Antioche et la mention de son chorobate dans un passage de Théon d'Alexandrie.

M. P. Roussel fournit un nouveau document épigraphique donnant la généalogie du dadouque Thémistoclès II d'Hagnous.

M. A. Severyns réduit fortement l'influence de Didyme sur la Chrestomathie attribuée faussement à Proclus, notamment en ce qui concerne le témoignage de la Chrestomathie sur le scolie ou chanson de table.

M. Seymour de Ricci publie un papyrus chrétien épistolaire de l'ancienne collection Offord, et datant du début du IV^e siècle.

Ce document consulté par M. Seymour en 1900 et 1909 est actuellement disparu.

M. I. Siadbei prolonge jusqu'au VIII^e siècle l'unité du roumain commun.

M. E. Stein redresse la chronologie byzantine des VI^e siècle et suivants.

M. M. R. Sulzberger adopte un ordre différent de celui de Diels pour les fragments de la Physique d'Empédocle.

Il propose l'insertion parmi les *dubia* d'une citation d'Empédocle faite en latin par Hélinand et qui figure dans Vincent de Beauvais.

Il hasarde, pour la composition des *Physika*, une date antérieure à 469.

M. K. Svoboda nie l'originalité des idées esthétiques de Plutarque, empruntées à ses prédécesseurs avec un éclectisme qui s'attache surtout aux problèmes concrets. Le *De musica* reste d'une authenticité douteuse.

M. V. Tourneur publie une bulle inédite prouvant que l'Hexapolis arménienne dont parle Théophane, à propos de la révolte de Sapour, appartenait encore aux Byzantins au commencement du VIII^e siècle.

M. P. Thomas indique à l'éditeur de Julien une scolie médiévale qui fait de l'empereur Julien un pape.

M. F. Vercauteren, se fondant sur Ammien-Marcellin et sur des témoignages archéologiques, réfute l'opinion de Jullian sur la ruine des cités gauloises au moment de la campagne de Julien en 357. Les affirmations pessimistes des rhéteurs ne doivent pas être prises au pied de la lettre et sont des exagérations ou de simples réminiscences.

M. G. Vitelli et sa collaboratrice, Medea Norsa, publient divers fragments de papyrus, dont un, du II^e s. p. C., contient un passage d'Eschyle, très probablement de la trilogie des Myrmidons.

M. A. Vogliano attribue avec beaucoup de vraisemblance à Polyænus, la fameuse lettre à un enfant du papyrus d'Herculanum n^o 176, considérée souvent comme étant d'Épicure.

M. W. Vollgraff, passant en revue l'art grec, la philosophie, la religion, y retrouve d'anciens éléments orientaux à côté de traits occidentaux plus récents.

M. A. Wilhelm identifie avec brio la destinataire des distiques élégiaques de l'inscription funéraire (I. G., III, 1309) avec une camériste de Cléopâtre, de passage à Athènes en 56-55 avant J.-C.

M. Th. Zielinski, enfin, *last but not least* parle avec esprit de la guerre à l'outre-tombe chez les Hébreux, les Grecs et les Romains.

Des deux courants, le populaire qui croit à la survie de l'âme et le savant (la Thora, les Homérides et les pontifes romains) qui sépare, par une barrière infranchissable, la vie de la mort, c'est le

premier qui l'emporte chez les Grecs et le second chez les Hébreux, tandis que les Romains se rangent à l'attitude des Grecs. La religion classique qui a opté pour la survie « a été le vrai Ancien Testament de notre Christianisme ».

En voilà plus qu'assez, croyons-nous, pour donner à tous les amis de l'antiquité l'envie de lire les *Mélanges Bidez* où chaque contribution est digne en tous points du maître à qui elle est dédiée en légitime tribut d'admiration.

Félix PEETERS.

Jules GARSOU : *Les débuts d'un grand règne.* (Tome II, un volume de 181 pages, Bruxelles, *L'Eventail*, 1934.)

On a rendu compte dans cette *Bibliographie* (1931-1932, n° 2, pp. 47-49) du premier volume du livre de M. Garsou. Le deuxième étudié, en se servant aussi des *Souvenirs* d'Alphonse Vandenpeereboom, ministre de l'Intérieur de 1862 à 1868, les quinze mois qui séparent la démission du général Chazal, ministre de la Guerre, de la retraite d'Alphonse Vandenpeereboom et de Ch. Rogier, remplacé comme chef de cabinet par Frère-Orban (octobre 1866-janvier 1868). Tous les incidents de la vie politique belge ont leur place dans les notes du ministre : son interim à la Guerre après le départ du général Chazal, la constitution d'une commission de défense nationale, la tension hollando-belge, l'affaire du Luxembourg, les complications de la question militaire, l'arrivée en Belgique de la malheureuse impératrice du Mexique, la question des écoles d'adultes, le désaccord entre Léopold II et le Cabinet au sujet de l'organisation militaire se greffant sur le différend entre Frère et Rogier à propos de la question romaine, les velléités de retraite de Vandenpeereboom, dont le désir est enfin exaucé au début de 1868 lorsque se disloque le cabinet Rogier...

Dans la préface qu'il a donnée au nouvel ouvrage de M. Garsou, M. Albert Devèze, ministre de la Défense nationale, fait voir l'intérêt de ce « tableau vivant et vécu d'une période émouvante de notre histoire », qui montre le jeune roi Léopold II, « figure encore énigmatique »; Rogier « au déclin »; Frère-Orban « au zénith de sa puissance et pressé, semble-t-il, de prendre ce pouvoir dont déjà il avait, en fait, conquis les réalités »; autour d'eux les ministres libéraux — tout ce monde aux prises avec mille difficultés, intérieures et extérieures. Et c'est avec raison que M. Devèze félicite l'auteur d'avoir versé au dossier de notre histoire un « document de grande valeur » que consulteront « tous ceux qui s'efforcent de trouver dans le passé l'explication des réalités d'aujourd'hui et la haute leçon de l'expérience ».

On lira avec une attention toute particulière le chapitre V (pp. 65-105) qui traite de l'affaire du Luxembourg de 1867.

M. Garsou a confronté les indications fournies par le manuscrit d'Alphonse Vandenpeereboom et les documents des archives des affaires étrangères, les XV^e et XVI^e volumes du recueil français : *Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871*, les lettres de la reine Victoria, le travail d'Ernest Discailles : *Trois dates de l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg* — ce qui lui a permis d'écrire un solide et clair exposé de cette affaire compliquée qui faillit avoir de si graves conséquences. Les *Souvenirs* de Vandenpeereboom, bien utilisés, ont ajouté à ce que l'on savait déjà quantité de détails inédits : sur les nombreux conseils des ministres tenus à Bruxelles en avril et mai 1867, sur les divergences de vues entre Frère et Rogier, sur la suggestion du chancelier autrichien de Beust (le Grand-Duché à la Belgique, l'Entre-Sambre-et-Meuse à la France), etc. Ce chapitre V complète, en la confirmant, l'étude que M. Paul Hymans avait naguère consacrée à « l'affaire du Grand-Duché de Luxembourg » (*Frère-Orban*, t. II, pp. 133-150).

L. L.

Revue belge des livres, documents et archives de la guerre 1914-1918. (Neuvième série, n^o 4. Dixième série, n^o 1, Bruxelles, Van Campenhout, 1934.)

Le numéro 4 de la neuvième série (février-avril 1934) contient un hommage au roi Albert, une intéressante analyse des documents diplomatiques français relatifs au Congo, par M. T. Heyse, des comptes rendus bibliographiques et une table de 167 pages indiquant tous les articles, informations et notices parus dans les numéros de la série. On jugera de son ampleur par l'énumération de ses rubriques : bibliographie générale, folklore, littérature, numismatique et iconographie, histoire, philosophie et sociologie, sciences pures et appliquées, vie économique et morale des nations étrangères. Il ne s'agit pas ici seulement des écrits qui ont trait aux événements militaires, politiques, diplomatiques, économiques qui se sont succédé de 1914 à 1918, mais plus largement, de tous ceux qui ont précédé, en le préparant de loin, le conflit et aussi de toutes les conséquences du grand drame mondial. Tout ce qui a paru dans ces divers domaines est mentionné. Il y a là une mine de renseignements infiniment précieux. Cette table est complétée par un index des noms géographiques cités.

Le numéro 1 de la dixième série (mai-septembre 1934) est tout entier consacré au roi Albert et particulièrement au rôle qu'il a joué pendant la guerre. On lira notamment avec un vif intérêt les

pages (184-198) où le colonel B. È. M. Ch. Merzbach décrit l'action personnelle d'Albert I^{er} « chef d'armée », depuis l'invasion de 1914 jusqu'à la victoire de 1918. Tout le numéro est rempli de documents de grande importance. Il constitue, pour l'historien qui retracera la carrière du roi Albert, une source des plus utiles à consulter.

L. L.

J. ANCEL : *Etudes de géographie politique*, 1934.

M. le professeur Jacques Ancel, dont les travaux historiques et géographiques ont, à plusieurs reprises déjà, été signalés dans ce bulletin bibliographique, s'est placé au premier rang des savants qui veulent asseoir solidement l'étude de l'histoire des peuples sur la géographie, physique comme politique, des pays où ils se sont formés et développés. On sait l'exceptionnelle valeur de son beau livre sur la *Macédoine*, devenu le guide classique de tous ceux que préoccupent les questions balkaniques.

Poursuivant et élargissant le domaine de ses recherches, d'abord concentrées dans la péninsule helléno-slave (1), M. Ancel prépare un livre consacré aux frontières des Etats européens. Le premier volume étudiera celles qui délimitent les pays de l'Europe centrale: Roumanie, Tchéco-Slovaquie, Pologne, Autriche, Hongrie, Allemagne; le second, celles qui séparent les unes des autres les nations occidentales. Il est superflu de souligner l'intérêt que présentera un pareil travail d'ensemble, appliquant, sans passion d'aucune sorte, les règles de la méthode scientifique à des problèmes pleins d'actualité. Du premier tome — qui paraîtra bientôt — l'auteur a détaché deux chapitres qui permettent déjà de se faire une idée de l'ouvrage entier.

Il s'agit dans ces deux chapitres des *frontières roumaines* et des *frontières slovaques*. Les frontières roumaines sont tracées sur les trois marges des Carpathes « patrie traditionnelle des Roumains » : le front moldave, le front valaque, le front transylvain. Tel est le point de départ de la description détaillée que M. Ancel fait des limites de la grande Roumanie du XX^e siècle : le front moldave, avec la hêtraie de Bukovine, et le bocage de Bessarabie, la steppe du Bugeac; le front roumain, le long du Danube avec la Dobrogea coloniale; le front transylvain où s'est produite la mon-

(1) *Les travaux et les jours de l'armée d'Orient*, 1921. — *Manuel historique de la question d'Orient*, 4^e éd., 1930. — *Peuples et Nations des Balkans*, 2^e éd. 1930. — *La Macédoine*, 1930.

tée magyare, mais dont la terre a été conquise par les Roumains... Au total, frontières légitimes, conformes à la solidarité qui unit les trois régions roumaines : la montagne, la colline et la plaine.

Aux frontières slovaques des Carpathes, se sont affrontés Slaves et Magyars, comme le montré l'auteur dans les pages qui traitent successivement du peuplement rural, de la civilisation paysanne, de l'économie urbaine aussi; frontières en somme rationnelles, le meilleur compromis possible, écrit M. Ancel, adoptant l'avis de M. Seaton Watson, entre les exigences rivales de l'histoire, de l'ethnographie, de la géographie.

Dans ces deux études, l'auteur nous fournit abondamment tous les renseignements d'ordre géologique, géographique, démographique, historique, nécessaires à la claire compréhension des tractations de 1919 et aussi de la situation des minorités ethniques. A la solidité du fond se joint le pittoresque de la forme. Le lecteur voit la terre, les paysages, les routes, les cours d'eau, les habitants. Tout cela vit, sans que jamais cependant l'auteur se laisse aller à des développements excessifs. Cueillons au hasard un page des « frontières roumaines » où est décrit le marais du Danube maritime : « Saulaies, roselières, îles plates et lenticulaires, digues naturelles sableuses, petites plages où s'éparpillent les mures de boue, d'argile et de chaume, éclatantes au soleil sous leur crépissage neuf de chaux; de place en place, une rare île basse cultivée. Au fur et à mesure qu'on s'avance par la mer les arbres rabougris se disséminent, disparaissent. Le large bras de Chilia se faufile entre les roseaux jaunâtres et les mures des Upovans pêcheurs : petits villages, maisons isolées, cernées de potagers et de vergers, qui semblent des Venises rurales... Chaque maison dans un enclos derrière une haie de roseaux, de boue blanchie et de chaume, s'ouvre sur le canal; on y amarre la barque qui a rapporté les esturgeons qu'on vide du caviar et qu'on sale, les énormes silures qu'on fume avant de les expédier... De toutes parts, le marais envahissant, sans un arbre, sans un point de repère, sinon, au lointain, vers le large, les dunes basses du littoral : la fin d'un monde. » Les raccourcis, colorés et vigoureux, de cette qualité sont nombreux dans les deux études de M. Ancel.

L. LECLÈRE.

Marcel-Henri JASPAR : *Ernest Renan et sa République*. (Un volume de 249 pages, Paris, Editions Albert, 1934.)

A tous les livres qui ont raconté la vie et étudié l'œuvre de Renan M. M.-H. Jaspas ajoute un volume qui ne se borne pas à répéter ce qui a été tant de fois dit et redit avant lui. Assurément,

il nous parle des principaux moments de la carrière de l'illustre penseur, et des plus importants de ses écrits. Mais c'est sur deux points particuliers qu'il insiste. D'abord, sur les idées de Renan concernant la Nation et l'Etat (pp. 163-214), et sur sa conception du libéralisme (pp. 215-233). Ensuite, il se refuse à voir seulement dans l'historien du *Peuple d'Israël* et des *Origines du christianisme* un sceptique, tantôt pessimiste, tantôt optimiste, un dilettante plus ou moins amusé par le spectacle que lui offre la nature et l'humanité, bref, l'homme qui, en souriant, disait un jour qu'il n'aurait, à sa mort, qu'« à remercier la cause de tout bien de la charmante promenade qu'elle lui avait fait faire à travers la réalité ».

M. Daniel Halévy, en présentant aux lecteurs l'étude de M. Jaspard, déclare que le Renan qu'il a connu enveloppait « sous les dehors de la plus exquise courtoisie ecclésiastique, un pessimisme radical sur son pays et sur son temps »; mais il admet que M. Jaspard « ait, à sa manière, raison d'apercevoir un Renan plus attaché aux réalités sociales ». L'auteur, en effet, estime que si la pensée de Renan a été souvent ondoyante et diverse, elle a du moins été très ferme sur certains points; il a eu une doctrine, quelques convictions très nettes, très arrêtées : « Entre l'*Avenir de la Science* et la *Réforme intellectuelle et morale*, bien des années s'écouleront, bien des événements modifieront certains éléments de sa doctrine, mais la structure restera la même... Il formulera peu de principes directeurs; mais il les observera avec opiniâtreté au cours d'une vie prodigieusement féconde (pp. 29, 38). » Il semble bien que M. Jaspard voie juste; car c'est en somme une impression analogue qui se dégage de la lecture de travaux déjà anciens consacrés à Renan par deux écrivains qui l'ont intimement connu, M^{me} Mary-James Darmsteler dans son excellente et exquise *Vie de Renan*, et M. René Berthelot dans un article de la *Grande Encyclopédie*.

C'est en ne perdant pas de vue cette idée-maîtresse que l'auteur suit, pas à pas, Renan au séminaire, puis pendant les jours de février 1848 et de l'*Avenir de la Science*, en Italie, en Phénicie, en Syrie, au Collège de France, enfin au déclin de sa vie; il étudie au fur et à mesure que s'amplifie l'œuvre merveilleuse de Renan, l'attitude du penseur devant la science, devant la civilisation contemporaine, devant la démocratie, devant le socialisme et le libéralisme. En fin de compte, ce qui prédomine en Renan, c'est, dit-il, l'esprit libéral : « Il m'apparaît, écrit M. Jaspard, en une des pages les mieux venues de son livre, comme la plus haute incarnation du libéralisme intellectuel. Il s'est penché avec ferveur sur toutes les manifestations de l'intelligence et du cœur; aucun rêve ne lui sem-

ble absurde, aucun dogme ne lui semble hérétique. La méthode qu'il préconise permet de reculer indéfiniment l'horizon intellectuel et moral des hommes (p. 123). »

L'interprétation que propose M. Jaspar des conceptions de Renan peut assurément être l'objet de controverses. Ce que tous les lecteurs du moins goûteront dans son livre, c'est d'abord la finesse avec laquelle il analyse la pensée géniale du grand Breton, et aussi l'élégance de l'exposé, l'harmonie de la composition. Il prendra place en bon rang parmi les nombreuses biographies consacrées à Renan.

L. LECLÈRE.

Georges WEILL : *Le Journal : Origines, évolution et rôle de la presse périodique*. (Un volume de XIX-450 pages, Paris, La Renaissance du Livre, 1934.)

Ce nouveau volume — le 35^e, sauf erreur — de la grande collection que dirige M. Henri Berr : *L'évolution de l'humanité*, offre un puissant intérêt. Comme l'écrit M. Berr dans *l'Avant-propos* : « Ce livre dépasse par son envergure tous les travaux antérieurs. Les plus amples n'embrassaient l'histoire de la presse que pour un pays; c'est la première fois qu'est menée dans un ouvrage une histoire générale de la presse, depuis les origines jusqu'à l'époque actuelle. La France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les Etats-Unis, sont au premier plan; mais à l'arrière-plan figure le reste du monde civilisé. »

On jugera d'ailleurs de l'exceptionnelle originalité de l'œuvre et de la richesse de son contenu par l'indication des sujets qui y sont successivement traités : le journal sous l'ancien régime, le journal de 1789 à 1848, le journal dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le journal au XX^e siècle, chacune de ces parties comprenant plusieurs chapitres, dix-huit en tout. Par exemple, pour le XX^e siècle, l'auteur étudie d'abord la presse pendant la grande guerre, puis la presse d'après-guerre; il note les innovations qui ont apparu : le mouvement syndical, les groupements internationaux de journalistes, les écoles de journalisme; il montre comment le journal s'est répandu sur toute la surface de la Terre; enfin, il consacre un chapitre à la valeur morale de la presse, aux accusations de vénalité dirigées contre certains journaux, à leurs mérites aussi, aux services que rendent les journalistes.

L'ouvrage de M. Weill répond au vœu exprimé par Sainte-Beuve dès 1839 : « Une histoire des journaux est à faire. Se fera-t-elle? J'en doute un peu. » Et il y répond d'une manière excellente. Le savant historien a fait l'histoire de la presse pendant

trois siècles; et, comme on vient de le dire, non seulement en France, mais aussi aux Etats-Unis, en Allemagne, en Grande-Bretagne, et, plus sommairement dans les autres pays, en Belgique (1) notamment (pp. 176-177, 236, 277, 327, 430). S'il a concentré son attention sur les journaux allemands, américains, français, anglais c'est que « l'évolution du journal chez ces peuples offre assez de différences et assez de ressemblances pour qu'on puisse en tirer certaines conclusions générales ». (p. 6)

De ces conclusions voici les principales : les journaux sont répandus aujourd'hui sur toute la surface du globe; et partout les gouvernements trouvent naturel de s'en servir et d'y collaborer. Les chefs de gouvernement donnent l'exemple. En France, Edouard Herriot; en Italie, Mussolini... Les hommes de lettres ne songent plus à établir une barrière entre la littérature et le journalisme; les plus notables des lettrés écrivent des chroniques dans les grands quotidiens; les feuilles les plus importantes publient des articles scientifiques, artistiques, littéraires confiés à des spécialistes, à des maîtres en histoire, en archéologie...

Au terme de son étude M. Weill se pose plusieurs questions auxquelles il n'essaie pas de répondre. Que réserve l'avenir aux journaux? Conserveront-ils leur liberté? Ou bien la presse deviendra-t-elle, comme en Italie, comme en Russie, une sorte de service public, sous l'autorité de l'Etat? Les journaux resteront-ils des instruments de propagande, des organes de polémique ou deviendront-ils de simples recueils de nouvelles? Le caractère commercial de la presse contemporaine étouffera-t-il complètement le caractère politique, déjà fortement affaibli dans les journaux de la « presse d'information »? Faut-il croire, avec les optimistes, que la presse d'opinion l'emportera finalement? Le journal n'aura-t-il pas à souffrir de la concurrence de la T. S. F.? Le journal « parlé », le journal « cinématographié » ne rendront-ils pas difficile la vie du journal « imprimé »? L'emploi du papier de bois, sujet à l'usure, permettra-t-il de conserver longtemps nos journaux actuels, de façon à ce qu'ils puissent être utilisés comme sources par les historiens futurs?

Ces questions font mesurer l'ampleur des problèmes abordés par M. Weill. On les voit peu à peu se poser à mesure que se précise l'évolution de la presse du XIX^e siècle. L'auteur les indique; mais il laisse au lecteur le soin de tenter de les résoudre.

(1) La place occupée dans la presse européenne par l'*Indépendance belge*, dans les dernières années du second Empire français, pendant la guerre de 1870-1871 et dans les dix années suivantes, aurait dû être marquée en quelques mots.

Cette objectivité parfaite est une des qualités maîtresses de ce livre, jointe à une clarté lumineuse et à une abondance de faits, de citations, d'anecdotes qui en rendent la lecture aussi agréable — nous sommes tentés de dire : amusante — qu'instructive. Rien de pareil n'existait jusqu'ici, du moins en langue française.

N'oublions pas qu'une bibliographie, judicieusement composée — et qui comprend trois cents titres — permet au lecteur d'approfondir toutes les questions traitées par M. Weill. Sans doute, comme l'écrit l'historien (p. 419) elle n'est pas complète. Elle ne mentionne que des livres généraux et les travaux cités en note par l'auteur. Mais comme il n'a négligé aucune des parties de son vaste sujet, on peut considérer cette bibliographie comme un instrument de travail de premier ordre.

L. LECLÈRE.

Droit

SCHULZ, Fritz, Ord. Professor der Rechte : *Prinzipien des römischen Rechts, Vorlesungen gehalten an der Universität Berlin*. (In-8° de XI-188 pp., Munich, Duncker u. Humblot, 1934.)

Le but de M. le professeur Schulz n'est pas d'exposer les règles fondamentales du droit romain, mais plutôt de grouper, sous le signe de quelques traits caractéristiques, les solutions consacrées par le droit classique romain, des deux siècles qui précèdent et des deux siècles qui suivent la naissance du Christ. En ceci il entend reprendre et compléter l'œuvre de Jhering qui s'était attaché, dans une partie de son *Esprit du Droit romain*, à décrire les caractères généraux du système juridique romain.

A mon sens, la méthode de M. Schulz est infiniment plus poussée dans le détail que celle de Jhering, et par là elle est peut-être moins heureuse. Quelques conceptions abstraites sont choisies à priori, pour être érigées en traits caractéristiques du droit classique; puis la vérité de chacune de ces caractéristiques est démontrée par de nombreux témoins pris parmi les institutions et décisions propres au droit classique romain.

Ce système consistant à isoler quelques directives abstraites, qui auraient guidé l'épanouissement du droit classique romain, ne

contribue-t-il pas par son éparpillement à obscurcir sinon à fausser nos vues d'ensemble sur l'économie générale du régime juridique classique?

Considérons un exemple choisi au hasard : l'organisation de la famille. Notre auteur la prend à témoin à deux reprises différentes et pour illustrer deux conceptions abstraites fort dissemblables : l'*auctoritas* et l'*humanitas*. Est-ce que ces vues séparées de l'aspect autoritaire et de l'aspect humain des relations de famille ne sont pas trop fragmentaires et même trop superficielles? La mise en œuvre par le droit de famille, des idées d'autorité et d'humanité, épouse les fluctuations de la conception même de la famille. Tant que la famille romaine est un groupe fermé qui, grâce à son économie naturelle, se suffit à lui-même, le droit de l'Etat n'y pénètre pas. L'*auctoritas* du chef de famille, qui seul personnifie le groupe dans l'Etat, est sans limite juridique, c'est-à-dire que les relations entre le chef et ses subordonnés sont du domaine de la morale seule. Sous la pression d'événements politiques et sociaux (entre la 2^e et la 3^e guerre punique), l'organisation de la famille subit une transformation profonde : l'économie monétaire et commerciale se substitue à l'économie du groupe familial fermé, impénétrable au droit; chaque famille ne forme plus une unité collective tellement cohérente que l'Etat puisse se désintéresser de son organisation intérieure; en conséquence les impératifs auxquels sont pliées les relations entre le chef de famille et les siens tendent à passer du domaine de la morale dans le domaine du droit : l'*auctoritas* du *paterfamilias* est désormais enfermée dans des limites juridiques, et l'*humanitas* lui est imposée par des règles de droit. Si l'observateur se met des œillères juridiques, il croira ici à un progrès, puisque le droit se fait plus humain; mais s'il s'affranchit de ce point de vue trop unilatéral, il aura quelque peine à affirmer un progrès, quand il constate que le droit court au secours de la morale en détresse.

Le développement de l'autonomie juridique de la femme mariée et des enfants sous puissance est dû à de profondes transformations politiques et sociales, qui susciterent semblablement la formation d'une armature juridique destinée à fortifier la protection des esclaves : quand des tempéraments ont été apportés par la loi à la puissance du maître sur l'esclave, ce n'est pas à raison d'un affaiblissement du principe d'autorité, accompagné d'un affinement du sentiment d'humanité; mais c'est parce que la condition sociale et économique des esclaves est changée au point que les impératifs moraux sont devenus impuissants à enrayer les abus d'autorité des maîtres.

Ces considérations générales sur l'orientation de plus en plus juridique de la structure des rapports de famille ont été remarquablement exposées par Jhering. Elles sont tout-à-fait sacrifiées dans la méthode de notre auteur qui, en isolant artificiellement quelques-uns des facteurs de formation d'un ensemble, obscurcit la saine conception du tout.

S'il convient, à mon sens, de faire des réserves sur la méthode de présentation du mouvement d'idées qui a guidé l'épanouissement du droit classique romain, il faut pourtant louer l'excellence de l'information du professeur Schulz sur les institutions qu'il décrit. La lecture du livre original que nous avons sous les yeux enrichira certainement la documentation de tout juriste attentif.

G. C.

LEVY-BRUHL, Henri, professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de l'Université de Paris. : *Quelques problèmes du très-ancien Droit romain*. (Essai de solutions sociologiques.) (In-8°, de 185 pp., Paris, Editions Domat-Montchrestien, 1934.)

Les études réunies dans ce volume, outre qu'elles sont toutes relatives à la période la plus ancienne du droit romain, se caractérisent par la mise en œuvre d'une saine méthode sociologique, soucieuse par-dessus tout de ne jamais dissocier l'institution de son cadre social, et affranchie de l'emprise des suggestions trompeuses d'un bon sens apparent

Voici, en respectant le groupement adopté par M. le professeur Henri Lévy-Bruhl un aperçu sommaire des solutions proposées :

I. *Les personnes*. — 1° L'esclavage était, dans l'ancien droit romain, une institution d'ordre essentiellement international, en ce sens que les deux notions d'esclave et d'étranger se confondaient; aussi bien tout romain qui se trouvait à l'étranger, chez un peuple qui n'était uni à Rome par aucun traité d'alliance, perdait le droit de cité et aussi la liberté; 2° L'affranchissement par la vindicte n'était pas, comme on le dit généralement, un procès fictif; mais il était beaucoup plus simplement une déclaration du maître ratifiée par l'autorité publique; 3° Une nouvelle interprétation est proposée de la fameuse maxime attribuée à Numa *si qui hominem liberum dolo sciens morti duit parricidas esto*; cette loi de Numa assimile le meurtrier d'un homme libre à un *parricidas*, c'est-à-dire au meurtrier d'un *pater* ou patricien, pour le frapper de la même peine (capitale); de sorte que l'effet de l'innovation de Numa aurait été de traiter le meurtrier d'un plébéien avec la même rigueur que le meurtrier d'un patricien.

II. *Les Biens.* — 1° Comment faut-il entendre la formule vindicatoire *hunc ego hominem ex jure Quiritium meum esse aio?* Est-ce que l'intéressé, en affirmant que la chose est sienne, entend dire qu'elle l'était déjà antérieurement et qu'elle continue par conséquent à l'être; ou bien son affirmation ne se réfère-t-elle pas plutôt exclusivement au présent, n'exprime-t-elle pas un état de droit nouveau qui se crée au moment où la formule est proférée? C'est pour cette dernière interprétation que se prononce notre auteur; 2° L'opinion courante représente l'*in jure cessio* comme un procès fictif, quelque chose d'analogue à nos « jugements d'accord », où deux parties se servent de l'appareil judiciaire pour faire trancher d'une manière plus solennelle par le tribunal un point qu'elles ont d'avance réglé entre elles; mais notre auteur préfère voir dans l'*in jure cessio* une renonciation de l'aliénateur et une prise de possession de l'acquéreur, appuyée par une déclaration de ce dernier, ratifiée par le magistrat. Il est permis de se demander si cette manière de voir n'avait pas déjà été indiquée assez clairement par les nombreux auteurs qui insistent sur le caractère gracieux ou non-contentieux de l'intervention du magistrat dans l'*in jure cessio*?

III. *Les obligations.* — 1° La distinction entre le *nexum* et la *mancipatio* est expliquée en reprenant l'ancienne théorie du *nexum-prêt*, dont serait sortie ultérieurement la *mancipatio-vente*; 2° Les passages d'Aulugelle relatifs à l'ancienne exécution rigoureuse sur la personne du débiteur insolvable, semblent contenir une contradiction; car d'une part le débiteur serait retenu dans la prison domestique du créancier pendant 60 jours sans être déchu de ses droits, et d'autre part après avoir été conduit au *comitium* à 3 *nundinae* successives, (c'est-à-dire avant l'expiration des 60 jours), le débiteur aurait été l'objet d'une mesure énergique, qui l'aurait déchu de ses droits et qui est exprimée par les mots assez énigmatiques « *partes secanto* ». Pour faire disparaître cette contradiction, notre auteur propose d'entendre les mots « *partes secanto* », non d'un dépeçage du corps du débiteur ni d'un partage de son patrimoine, mais plutôt d'une sanction de nature religieuse, d'une lacération mystique du corps du débiteur, dont les différentes parties sont vouées à diverses divinités malfaisantes.

IV. *La Procédure.* — Le rituel de la *Legis actio per sacramentum in rem* contient, dit-on généralement, le simulacre d'une rixe entre les plaideurs; et l'on déduit volontiers de là que ce combat fictif serait une survivance du combat réel que les adversaires devaient se livrer au temps de la justice privée. Cette opinion générale et pour ainsi dire unanime éveille pourtant des doutes chez notre

auteur qui se refuse à trouver, dans nos informations sur le rituel du *Sacramentum in rem*, la preuve d'un simulacre de rixe entre les deux plaideurs; selon lui, ce qu'on découvre avec certitude, dans ces informations, c'est uniquement une affirmation rituelle de propriété, émise par chaque plaideur.

Le sec énoncé des thèses défendues par M. le professeur Henri Lévy-Bruhl pourrait nous donner l'impression trompeuse d'un penchant trop marqué chez cet auteur à renverser les opinions généralement reçues; mais que le lecteur ne s'y trompe pas : il ne s'agit ici que de quelques points sélectionnés, sur lesquels le distingué professeur parisien a cru pouvoir émettre des vues personnelles. Il a eu grandement raison de le faire, même si toutes les thèses originales qu'il propose ne sont pas également acceptables; car il y aura toujours grand profit à repenser les idées reçues.

Tout au plus pourrait-on regretter que, par instants, la méthode de notre auteur s'accommode de quelque opportunisme; car soucieux de se maintenir sur le terrain sociologique, il se défend d'user en général de la périlleuse méthode comparative; et pourtant, quand cette méthode lui paraît la plus propre à étayer sa thèse, il ne se fait pas faute d'y recourir presque exclusivement : ceci se remarque, par exemple, dans ses considérations sur le *nexum*, qui semble pourtant être une institution proprement romaine.

G. C.

G. C. WLASSAK, Moriz, *Konfessio in Iure und Defensionsweigerung nach der Lex Rubria de Gallia Cisalpina*. Extrait des Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften : Philosophisch-historische Abteilung (Jahrgang 1934, Heft 8). In-8° de 103 pp., München, C. H. Beck, 1934.

La *lex Rubria de Gallia cisalpina*, relative à l'organisation judiciaire de la Gaule cisalpine (vers 50 à 45 av. J.-C.), contient, au sujet des effets de l'*indefensio* et de la *confessio in iure*, des considérations qui ont donné lieu à bien des difficultés d'interprétation. Dans une communication faite en 1914 à l'Académie de Heidelberg, le professeur Gradenwitz émit la conjecture suivante au sujet des deux chapitres (21 et 22) de cette loi, où gisent les difficultés : ces deux chapitres seraient le résultat d'une fâcheuse confusion de deux fragments, consacrés chacun à un problème différent; dans l'un des fragments, il s'agissait du *confessus* qui était assimilé à un *iure lege damnatus*; tandis que dans l'autre il s'agissait de l'*indefensus* qui était menacé du *duci iubere* du fonctionnaire judiciaire. La fusion des deux problèmes dans la rédaction de la loi aurait été le fait de la chancellerie de Jules César.

La conjecture de la décomposition d'une partie de la loi Rubria en deux fragments maladroitement fusionnés par la chancellerie ne peut évidemment être directement démontrée; mais Gradenwitz l'a rendue très vraisemblable. Cependant il ajoute que la fiction qui assimile l'*indefensus* à un *iudicatus* doit être rejetée parce qu'elle crée une impossibilité, et que d'ailleurs l'avenir n'a guère confirmé cette assimilation malencontreuse.

Ce sont ces dernières observations de Gradenwitz qui incitent maintenant Wlassak à rechercher les circonstances particulières qui, précisément dans le cas du chapitre 21 de la loi Rubria, pouvaient expliquer une assimilation de l'*indefensus* au *iudicatus*.

A première vue, il semble que le problème envisagé par M. Wlassak soit très spécial. Mais tous ceux qui savent l'importance primordiale des nombreuses études consacrées par le Maître viennois aux problèmes fondamentaux de la procédure romaine, ne s'étonneront pas de trouver, dans sa nouvelle publication, des vues toujours suggestives sur maintes questions plus générales, que soulève l'organisation romaine de la procédure, par exemple : la juridiction municipale, la procédure d'exécution, et surtout la nature et les effets de la *confessio in iure*.

En vérité, M. le professeur Wlassak nous donne ici une nouvelle et précieuse contribution à l'étude si attachante de l'ensemble de la procédure civile romaine.

G. C.

BUSSMANN, Marianne : *L'Obligation de délivrance du vendeur en Droit romain classique*. Thèse de Doctorat présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Lausanne. (In-8° de 185 pp., Lausanne, C. Risold et fils, 1933.)

Le problème de la structure de l'obligation de délivrance du vendeur dans le droit classique romain est un problème fort délicat qui, à notre sens, ne peut trouver une explication satisfaisante que dans l'histoire du contrat de vente à Rome. M^{lle} Bussmann, qui consacre sa thèse à l'étude de ce grave problème, a été forcée malheureusement par les circonstances de faire abstraction de toute explication historique. Son travail, très consciencieux et fort utile, se borne donc à relever, dans les sources du droit classique romain, pour les soumettre à une critique perspicace, toutes les décisions relatives à la structure et la portée de l'obligation de délivrance du vendeur.

G. C.

MASSONNEAU, Eliane, docteur en Droit, licenciée ès Lettres (Philosophie) : *La Magie dans l'Antiquité romaine. La Magie dans la Littérature et les Mœurs romaines. La Répression de la Magie*. Préface de M^c Maurice Garçon, avocat à la Cour de Paris. (In-8° de VII-270 pp., Paris, Sirey, 1934.)

Chacun sait qu'il est bien malaisé de formuler une définition précise de la magie. Faut-il notamment distinguer, comme le faisait Mommsen, entre une bonne magie, qui consiste à mettre en œuvre des moyens surnaturels dans une intention irréprochable, et une mauvaise magie qui, pour une fin mauvaise, utilise des moyens surnaturels réprouvés ? M^{lle} Massonneau ne se perd pas dans le dédale de distinctions subtiles de ce genre, et il faut l'en féliciter, car par là son livre nous fournit une précieuse documentation sur l'histoire et la répression, à Rome, de toutes les variétés d'usage abusif de la croyance au surnaturel : magie, divination, astrologie, hérésie...

Notre auteur prend pour point de départ le roi Numa qui pratiquait l'art d'attirer et de détourner la foudre, et son point d'arrivée est l'hérésie du Priscillianisme au IV^e siècle, et même les curieux événements d'Antioche, qui révélèrent ici, à la fin du VI^e siècle, un réveil de pratiques païennes. Comme le livre est composé selon les plus solides méthodes d'information, il constitue, peut-on dire, une très importante contribution à l'histoire des idées superstitieuses, au cours de la prodigieuse évolution de la civilisation romaine et même après.

G. C.

CAVIN, Pierre-Eugène : *L'extinction de l'Usufruit « rei mutatione »*. Étude de Droit romain classique. Thèse de licence et de Doctorat présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Lausanne. (In-8° de 103 pp., Lausanne, Imprimerie La Concorde, 1933.)

Que devient un legs d'usufruit lorsque, du vivant du testateur, la chose affectée à l'usufruit légué vient à être transformée ? Nos idées modernes nous porteraient assez naturellement à chercher la solution de ce problème dans l'interprétation de la volonté du testateur : le droit à l'usufruit s'éteindrait s'il paraissait en contradiction avec la volonté du testateur de maintenir le legs en dépit de la transformation de la chose.

La thèse de M. Cavin démontre que les jurisconsultes classiques romains résolvaient ce problème, en se plaçant sur un tout autre terrain. Ce qu'il convenait de rechercher, selon eux, c'était uni-

quement la portée intrinsèque de la transformation : le legs sera anéanti, si la transformation a détruit l'identité de la chose, tandis qu'il subsistera quand l'identité de la chose se sera conservée en dépit de la transformation. Ultérieurement ce système du droit classique a été dénaturé par les jurisconsultes byzantins, qui ne voyaient plus dans l'anéantissement de l'identité de la chose, qu'une simple présomption de changement de volonté chez le testateur, présomption toujours susceptible d'être renversée par la preuve contraire.

Le lecteur devine assurément que la démonstration faite par notre auteur met largement à contribution les conjectures d'interpolations du Digeste, et quand il saura que celui-ci est un disciple attentif du remarquable Maître, Philippe Meylan, il se rendra compte de la circonspection et de la sûreté, avec lesquelles M. Cavin a poursuivi la recherche des interpolations.

G. C.

Salvatore GALGANO, prof. ord. nella R. Università di Napoli : *Annuario di Diritto comparato e di Studi legislativi, a cura del Segretario Generale dell'Istituto di Studi legislativi.* (Vol. IX, fasc. III-VI, de 676 pp., Roma, Edizione dell'Istituto di Studi legislativi, gr. in-8°, 1934.)

Nous avons signalé naguère aux lecteurs de cette Revue (1933-1934, Bibliographie, p. 84) la publication des deux premiers fascicules du volume IX. Le contenu des quatre fascicules suivants de ce même volume est abondant :

Etudes doctrinales : 1. H. Vialleton (Montpellier), L'expérience française du régime dotal et les dispositions du nouveau projet de code civil italien; 2. Manfredi Siotto Pintor (Florence), Un arbitrage entre les Etats-Unis et l'Egypte en 1931-1932; 3. Diego de Castro (Turin), Projet de schéma pour la réunion de données statistiques sur les contrats de mariage; 4. Paul Chauveau (Alger), Observations sur les règles du code maritime italien relatives aux ventes de marchandises voyageant par mer; 5. J. Rombach (Amsterdam), Le projet italien de code maritime et le code de commerce hollandais; 6. Jean Radouant (Strasbourg), Observations sur le titre de la filiation dans le projet de code civil italien; 7. Giorgio Zoras (Rome), L'ordre constitutionnel de la Grèce républicaine.

Quelques variétés, recensions et notices bibliographiques.

Les relevés de la bibliographie juridique en Roumanie (1931), Suisse (1930-1931), Belgique (1931).

La revue annotée de la jurisprudence de France (1930) et d'Italie (1931).

G. C.

Chev. BRAAS, professeur à l'Université de Liège : *Précis de procédure civile*, 2^e édition. (723 pp., Bruxelles, Bruylant, 1934.)

Le chev. Braas, qui enseigne à l'Université de Liège à la fois le Droit pénal et les éléments de la procédure pénale et les Éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile, fait preuve d'une activité scientifique inlassable.

Sur toutes les matières de son enseignement, il a publié des traités qui font honneur au haut enseignement belge. Tous sont déjà à la 2^e édition, ce qui témoigne et de la nécessité de semblables publications et de leur valeur.

Dans la 2^e édition du *Précis de procédure civile* (qui embrasse l'organisation judiciaire, la compétence et la procédure civile) le lecteur retrouvera les qualités essentielles du maître liégeois : clarté, sobriété de l'exposé, souci de ne laisser dans l'ombre aucune question.

Pareil traité est extrêmement utile aux étudiants, plus utile encore à ceux que la pratique judiciaire oblige à ne point se contenter des principes enseignés à l'Université et à élucider les difficultés de l'application de ces principes aux cas concrets.

Peut-être, lorsque paraîtront ces lignes, des arrêtés royaux pris en exécution des lois des 31 juillet et 7 décembre 1934 auront-ils modifié certaines des règles énoncées et commentées par le chev. Braas. Il faut louer celui-ci de ne pas avoir attendu ces arrêtés royaux pour faire sortir son livre de presse : si, dans les circonstances actuelles, on différerait la publication d'un traité jusqu'au moment où on croirait la législation stabilisée, on risquerait de ne jamais l'écrire, alors que les modifications multiples de la législation rendent au contraire indispensables des ouvrages comme celui du chev. Braas, dans lesquels sont mis clairement en lumière les principes de base. Mieux les principes sont mis en lumière, moins il est à redouter que le législateur (quel qu'il soit) les perde de vue; c'est la claire connaissance des principes de base qui permet de comprendre et d'appliquer les modifications qui viennent s'encadrer dans ces principes, même si elles disloquent parfois quelque peu le cadre.

L. C.

Louis FREDERICQ, avocat près la Cour d'appel, professeur à l'Université de Gand : *Gestion contrôlée*. (Gand 1934, Van Ryselberghe et Rombaut, 78 pp.)

Nous avons rendu compte, précédemment, des trois volumes que M. Frédéricq a consacrés aux Principes de Droit commercial

belge. Le présent opuscule, complète le tome III, où était traitée la matière de la faillite. La gestion contrôlée, dit l'auteur, doit permettre au commerçant d'échapper à la faillite sans avoir à subir certains des inconvénients inhérents à l'organisation du concordat préventif ou du sursis de paiement. La mesure est moins brutale que la faillite et la procédure est plus souple que celle qui est imposée dans le concordat et le sursis.

La mesure, qui est une innovation pour la Belgique, n'a pas été créée sans précédents, puisque des procédures similaires existaient en Suisse, en France, en Angleterre et en Allemagne. Mais, n'ayant pas fait l'objet d'une loi, car il s'agit d'une mesure prise par arrêté royal, en exécution de la loi sur les pouvoirs spéciaux du Gouvernement, on ne peut, pourtant, quant à son application, se référer à aucune discussion préliminaire.

Cet état de choses, préjudiciable à la formation du droit et à son interprétation, rend d'autant plus précieux un commentaire rédigé par un juriste particulièrement averti et qui s'attache à déterminer les liens qui existent entre la mesure nouvelle et les principes généraux. C'est en se plaçant à ce point de vue que l'auteur examine successivement, les conditions nécessaires à l'octroi de cette faveur, les particularités de la procédure, les droits des créanciers, enfin les effets de la gestion contrôlée.

M. V.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

L. VERNIERS et P. BONENFANT : *Histoire de l'antiquité*. (Bruxelles, De Boeck, 160 pp., 1935.)

A leur *Manuel d'Histoire de Belgique*, dont il a été rendu compte dans cette « Bibliographie » (1933-34, n^{os} 1, 3) les auteurs ont joint un supplément, à la demande de plusieurs professeurs de l'enseignement moyen.

Ce volume possède les qualités de ses aînés. Notons les particularités de son plan. Alors qu'il ne consacre à la Grèce que 32 pages et 44 à Rome, il en accorde 75 aux peuples du proche Orient; au lieu d'exposer l'une après l'autre l'histoire de chacun des Etats orientaux il met constamment en rapport leurs évolutions respectives. Notons aussi que tout ce qui concerne l'Asie antérieure résume exactement les travaux spéciaux les plus récents. Et l'on sait le nombre, dans ces dernières années, des trouvailles faites en Egypte, en Syrie, en Chaldée, en Asie mineure. Quant à l'histoire romaine, elle est divisée en trois périodes qui ne correspondent pas à la Royauté, à la République et à l'Empire. La première s'étend des origines de Rome à la conquête de l'Orient (150 av. J. C.); la deuxième, de cette conquête à la christianisation de l'Empire (150 av. J. C.-300 après J. C.); la troisième, des premières invasions germaniques à la chute de l'Empire d'Occident.

Au total, un livre méthodique, clairement composé, pourvu d'une bonne table de synchronisme qui permet au lecteur de se retrouver facilement au milieu de toutes les complexités de l'histoire du monde antique.

L. L.

TRAVAUX SUR L'HISTOIRE DE BRUXELLES : P. BONENFANT : *Quelques cadres territoriaux de l'histoire de Bruxelles*. (Bruxelles, Société royale d'Archéologie, 1934, 45 pp., 5 cartes.) — F. FAVRESSE : *Esquisse de l'évolution constitutionnelle de Bruxelles depuis le XII^e siècle jusqu'en 1477*. (Ibidem, 37 pp.). CH. PERGAMENI : *Le « culte national » à Bruxelles sous le Directoire*. (Ibidem, 23 pp.). — L. VERNIERS : *Les transformations de Bruxelles et l'urbanisation de sa banlieue depuis 1795*. (Ibidem, 142 pp.)

Dans les « Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles » ont paru simultanément, au cours de l'année dernière, plusieurs études des plus intéressantes, contributions précieuses à cette Histoire de Bruxelles que notre regretté collègue G. Desmarez se proposait de publier. Les unes — celles de MM. Bonenfant et Favresse concernent plus particulièrement la ville médiévale ou moderne de l'ancien régime; les autres — celles de MM. Pergameni et Verniers — ont trait à la période contemporaine.

M. Bonenfant s'est appliqué à déterminer l'étendue des territoires ruraux qui, autour de Bruxelles, constituèrent les cadres de son histoire (comté, ammanie, quartier, arrondissement). Il fixe d'abord l'époque à partir de laquelle Bruxelles devint un chef-lieu de comté (977, vraisemblablement); puis il précise les limites de ce comté. Elles diffèrent notablement de celles du comté carolingien d'Uccle; elles se retrouvent ensuite dans celles de l'ammanie de Bruxelles. Il énumère ensuite les subdivisions (mairies) de cette ammanie. Puis il montre comment, au XV^e siècle, apparaît la division du Brabant en quatre quartiers, le quartier de Bruxelles étant plus étendu que l'ammanie puisqu'il comprenait, outre les six mairies flamandes qui en dépendaient, cinq mairies du Brabant wallon. Enfin il étudie les modalités de l'organisation administrative de 1795 et de 1799-1800, créant le département de la Dyle, ses cantons et ses arrondissements. Ainsi ce travail contient, méthodiquement groupés, tous les éléments d'un manuel de géographie historique brabançonne. Il rendra assurément, par sa précision, par les corrections qu'il apporte aux notions courantes, de grands services à ceux qui étudient le passé brabançon.

M. Favresse décrit la vie politique et les transformations des institutions urbaines à l'époque, particulièrement intéressante, qui s'étend depuis 1154 (il admet, avec M. Bonenfant, l'existence certaine à cette date de l'échevinage local) jusqu'en 1477. Il analyse successivement avec le plus grand soin les caractères du régime lignager (jusqu'en 1366) et du régime lignager mitigé (1366-1421), auquel succède le régime lignager-corporatif, combinant l'influence politique des sept lignages et celle des neuf nations — dix des fonctions dirigeantes appartenant au patriciat et neuf aux plébéiens. Victoire définitive des corporations? Il s'en faut. M. Favresse montre bien dans sa conclusion — en comparant la situation acquise après 1477 à ce qu'elle fut après 1306 — que les lignages, après la mort de Charles le Téméraire, réagirent fortement contre les progrès des gens de métier; à côté d'eux — ce qui est capital — se rangea la plèbe aisée et riche. « On assista à la rupture de l'union plébéienne » à la fin du XV^e et au XVI^e siècle, grâce à une série

de mesures restrictives du régime de 1477 prises dès 1480, puis en 1531, en 1528, en 1586. Ainsi s'achève cet intéressant tableau d'ensemble de l'évolution du régime communal à Bruxelles.

M. Pergameni poursuit dans son étude sur le « Culte national » sous le Directoire à Bruxelles les recherches qu'il a commencées depuis longtemps au sujet de la répercussion à Bruxelles de la politique religieuse révolutionnaire. Elle fait donc suite à *l'Esprit public bruxellois au début du régime français*, à la politique religieuse des *Conventionnels à Bruxelles*, au *Clergé bruxellois sous le Directoire*, à *Maximilien Robespierre*, etc. Comment furent appliquées à Bruxelles les prescriptions de la constitution de l'an III et de la loi du 3 brumaire an IV relatives aux fêtes dédiées à la fondation de la République, à la Jeunesse, aux Epoux, à la Reconnaissance, à l'Agriculture, à la Liberté, aux Vieillards? Les documents relatifs aux fêtes et cérémonies, aux archives de la Ville, ont permis à M. Pergameni de reconstituer d'une manière vivante et pittoresque, ces cérémonies tout empreintes d'esprit classique, d'effusions oratoires qui rappellent l'Incorruptible Maximilien et son inspirateur Jean-Jacques. Qu'on lise par exemple le discours prononcé à la Fête des Epoux du 10 floréal an VI par « le citoyen Lesbroussart, professeur à l'Ecole centrale du département de la Dyle ». Le but que se proposait le gouvernement de Paris en instituant ces fêtes ne fut pas atteint à Bruxelles. Comme le dit avec raison M. Pergameni « on ne crée pas de mœurs ni un culte destinés à durer par le simple truchement de décrets ou d'arrêtés. Le peuple bruxellois ne les (les fêtes civiques) a jamais comprises. L'œuvre (des autorités) était condamnée dès le principe parce qu'elle méconnaissait la psychologie de la foule à laquelle elle s'adressait. »

Les « vieux Bruxellois » liront, avec un vif intérêt, le solide travail de M. Verniers qui s'adresse à eux comme aux historiens, aux sociologues et aux démographes. Après avoir décrit Bruxelles et sa banlieue à la fin du XVIII^e siècle, l'auteur, dans un premier chapitre, dépeint les caractères généraux du développement urbain au XIX^e siècle; il montre comment et pourquoi le facteur politique et le facteur économique ont concouru à transformer Bruxelles depuis cent trente ans. Puis en deux chapitres il analyse la transformation du centre de la capitale, *intra muros*, par la démolition des remparts et l'établissement des boulevards extérieurs, par l'aménagement de nombreux quartiers : Vieux-Marché, Béguinage, Terre-Neuve, etc. Ces transformations s'accroissent à partir de 1860 par la suppression de l'octroi, par l'application de la loi sur l'expropriation par zones, par les mesures hygiéniques prises contre les inondations et les épidémies. C'est l'époque du voûtement de la Senne, de la modernisation des quartiers du « Haut de la Ville » :

Notre-Dame aux Neiges, Terarken et Putterie, Sainte-Elisabeth, etc. Le chapitre IV est consacré au développement des parties de la commune de Bruxelles situées au delà des boulevards circulaires : Quartier Léopold, Nord-Est, Louise, Solbosch. Dans un cinquième chapitre M. Verniers groupe toutes les indications qu'il a recueillies sur les transformations subies depuis 1795 par les faubourgs. Il n'oublie pas de mentionner les tentatives — jusqu'ici infructueuses — faites pour incorporer à Bruxelles-Centre tout ou partie des faubourgs qui forment autour de lui une ceinture. Enfin un dernier chapitre nous fournit les dernières statistiques concernant les constructions de maisons dans chacune des communes entourant Bruxelles. En tout, de 1846 à 1920, plus de 95.000 maisons ont été édifiées dans les faubourgs (de 21.000 à 116.000). Dans certains d'entre eux la cadence a été particulièrement rapide : à Schaerbeek : de 1.000 à 15.000; à Forest : de 260 à 4.600; à Etterbeek : 600 à 6.000... Les recherches de M. Verniers l'ont amené aux conclusions que voici : « les deux axes de la croisée de Bruxelles (la Senne et le Steenweg) ont exercé (sur le développement de l'agglomération) une influence décisive. Jusqu'à la fin de l'ancien régime c'est l'axe Est-Ouest qui est prédominant, ensuite c'est l'axe Nord-Sud, grâce à l'action de facteurs tels que la révolution industrielle, le creusement du canal de Charleroi, l'excellente position de la ville au centre du pays, entre le bassin industriel hennuyer et la métropole du commerce maritime... Les transformations furent réalisées sans plan d'ensemble. C'est l'immense mérite de Léopold II d'avoir vu grand et loin, d'avoir stimulé le zèle des édiles, des particuliers et des fonctionnaires ». (1)

L. LECLÈRE.

RENÉ GROUSSET : *Histoire des Croisades et du Royaume franc de Jérusalem*. (Paris, Plon 1 vol. in-8° LXII, 681 pp. avec cartes.)

M. René Grousset, dont les travaux sur l'histoire des civilisations asiatiques et des philosophies orientales sont justement appréciés de tous les érudits, entreprend de publier une histoire des Croisades et des royaumes fondés en Palestine et en Syrie par les Croisés. Le premier volume est consacré à la période qui va de la prédication

(1) M. Verniers a publié, dans le *Folklore brabançon* (août-octobre 1934) une étude sur les *Impasses bruxelloises*. On sait qu'elles sont particulièrement nombreuses pour des raisons qui ont été pour la première fois signalées par G. Desmarez. M. Verniers adopte, en la complétant, l'hypothèse formulée dans le *Guide illustré de Bruxelles : monuments civils* (pp. 108, 129, 168). Son article apporte une contribution de valeur à l'histoire sociale de Bruxelles. Voir, par exemple, les pages (54-56) qui décrivent un des plus typiques parmi les habitants des impasses, le *voorvechter*. L'intérêt des pages de M. Verniers est rehaussé par une illustration des plus réussies (dessins, photos).

de la première croisade (1096) à la mort de Baudouin II (1131). Ces 35 années se caractérisent par la faiblesse du monde musulman, divisé devant l'invasion franque, au regard de l'unité de vue et de la cohésion monarchique que les Rois de Jérusalem surent imposer aux principautés chrétiennes nées de la Croisade. Un deuxième volume traitera de la période d'équilibre entre les forces musulmanes, regroupées par le génie politique de Zengi et les forces franques. Enfin un troisième volume retracera l'effondrement des principautés chrétiennes, ruinées autant par l'anarchie de leurs rapports que par les attaques de l'Islam. (1)

Dans une ample introduction, M. Grousset retrace le morcellement de l'empire abbaside et la conquête de la Syrie et de l'Anatolie par les Byzantins, puis leur reprise par les Turcs Seldjudiques, enfin le règne d'Alexis Comnène au cours duquel Byzance commence à refaire une partie du terrain perdu.

C'est ainsi que lorsque la première Croisade arrivera en Orient, elle se heurtera aux revendications historiques de l'Empire Byzantin. La politique des Empereurs sera de chercher à utiliser à leur profit les forces militaires de la Croisade pour reconquérir les anciennes provinces byzantines d'Asie Mineure.

Mais ils se heurteront aux appétits des princes croisés qui, à l'exception de Godefroid de Bouillon, peu enclin aux manœuvres politiques et uniquement préoccupé de remplir sa mission de chevalier chrétien, chercheront à se créer en Syrie des domaines personnels. Si Nicée, conquise la première, est remise par les Croisés à Alexis Comnène, il n'en sera plus de même d'Antioche, que s'approprie le chef normand d'Italie, Bohémond. Entretemps Baudouin de Boulogne se rend maître d'Edesse.

Après la prise de Jérusalem, Godefroid de Bouillon, dépourvu d'ambitions politiques, se contente de prendre le titre d'Avoué du Saint Sepulchre. Une période de tâtonnement s'ouvre. On ne sait si le nouvel Etat deviendra une principauté ecclésiastique, réplique orientale des Etats du Saint-Siège, ou une principauté féodale. Les contre-attaques incessantes des Fatimides d'Egypte font en définitive pencher la balance en faveur d'une solution militaire. La conception monarchique l'emporte, car elle apparaît comme seule capable de donner à l'Etat hiérosolymitain la cohésion nécessaire à la lutte incessante qu'il devra soutenir contre le monde islamique? Après la mort de Godefroid de Bouillon, le patriarche Daimbert devra s'incliner devant son successeur Baudouin de Boulogne qui deviendra, sous le nom de Baudouin I^{er}, Roi de Jérusalem.

(1) Signalons que le deuxième volume vient de paraître. Nous en donnerons l'analyse dans notre prochain bulletin.

Politique avisé et capitaine souvent victorieux, Baudoin I^{er} fut une sorte de Philippe-Auguste de l'Orient. Avec un sens capétien de l'autorité, il organise, fortifie le royaume de Jérusalem et groupe fortement sous sa suzeraineté effective ou morale les autres Etats francs de Syrie : la Principauté d'Antioche, le Comté d'Edesse et le Comté de Tripoli. Avec l'aide des flottes vénitiennes et pisanes, il conquiert le littoral palestinien. Lorsqu'après 18 années de guerres incessantes, Baudoin I^{er} mourut en 1118, les Etats francs se trouvaient fortement ancrés dans le sol syrien, groupés sous la direction indiscutée de la royauté palestinienne. De plus une véritable œuvre de colonisation, un *modus vivendi* entre francs et musulmans, avait assuré la paix intérieure de ces Etats.

Baudoin du Bourg, comte d'Edesse, en succédant à son cousin, reprend la lourde tâche de défendre son œuvre contre les retours offensifs des Musulmans. Suzerain féodal imbu de ses devoirs, il ne cessera de guerroyer pour défendre ses vassaux. En revenant de secourir Antioche et Edesse, il tombe par surprise aux mains de l'émir d'Alep. Mais la Syrie franque et l'institution monarchique étaient déjà suffisamment enracinées pour que la captivité du Roi, pendant plus d'un an, n'entraînât aucun désordre. Des récents gouvernent à Jérusalem et à Antioche. Les princes francs s'ingénient à délivrer leur suzerain et lorsque Baudoin II est libéré, il reprend aussitôt sa couronne et son autorité.

Mais, lentement, le monde islamique va lui aussi, s'organiser, s'unifier. Un politique est apparu, Zengî, qui fonde en Syrie un royaume musulman unitaire auquel s'agglomère la poussière des émirats. Lorsque Baudoin II meurt en 1129, on approche de la période d'équilibre où la Syrie franque va trouver devant elle une Syrie musulmane unifiée et bientôt redoutable.

M. Grousset, dont la science profonde parvient à mettre de l'ordre dans le fouillis d'événements que son sujet embrasse, a le mérite supplémentaire d'écrire avec art. A aucun moment le récit de ces innombrables expéditions, combats, assauts et captures n'est fastidieux. L'auteur n'a pas craint, dans un ouvrage de haute valeur scientifique, d'introduire le pittoresque du style, le don de la couleur et du mouvement. Il peut pour justifier, si besoin était, cette façon attrayante d'écrire l'Histoire, invoquer l'illustre exemple de Michelet.

V. L.

PAUL HARSIN : *John Law : Œuvres complètes*. Trois volumes de LXXXVIII-222 pp., 328 pp. et 431 pp. (Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1934.)

Depuis plusieurs années, M. le professeur Harsin a porté son attention sur l'histoire économique du XVIII^e siècle, et plus parti-

culièrement sur la période de la Régence (1715-1723), sur le « Système » de Law. « On peut — a-t-il écrit à juste titre — faire graviter autour de la physionomie du financier écossais une dizaine d'années de l'histoire de France », il se propose d'écrire « quelque jour une histoire approfondie du « Système » dont il a déjà tracé le plan dans une étude sur *la Banque et le Système de Law*, parue dans *l'History of the principal public banks* (La Haye, Nijhoff, 1934).

Mais pour traiter un sujet vaste il convenait tout d'abord d'élaborer des travaux d'approche et surtout de réunir les matériaux nécessaires. C'est pourquoi M. Harsin a considéré qu'il était indispensable de publier en premier lieu une édition critique de toutes les œuvres de Law : « Dix ans avant de tenter sa fameuse expérience, l'Écossais avait déjà développé ses idées dans divers opuscules, devenus extrêmement rares ou restés parfois inédits; pendant toute la durée de cette expérience il ne cessa d'exprimer ses vues et ses intentions dans des mémoires dont plusieurs sont demeurés inconnus jusqu'ici. Après son échec, il rédigea encore plusieurs écrits de caractère justificatif. »

C'est l'édition critique — la première — de tous ces travaux que le savant professeur de Liège vient de faire paraître. Il l'a fait précéder d'une introduction (I, XI-LXXXVIII) qui en explique la méthode et le contenu et qui constitue véritablement toute une histoire des sources du système. Viennent ensuite, au tome I : les *Considérations sur la monnaie et le commerce avec un projet pour fournir de l'argent à la nation* (1705), texte anglais et traduction française de M. Harsin en regard (pp. 2-165); le *Mémoire sur l'usage des monnaies* (1706-1707); le *Mémoire pour prouver qu'une nouvelle espèce de monnaie peut être meilleure que l'or et l'argent* (1707); le *projet d'établissement d'une Banque à Turin* (1711-1712). Le tome II contient plusieurs *Mémoires : sur l'acquittement des dettes publiques* (1715), *sur les banques* (1715), *sur la politique monétaire française* (1716). On y trouvera aussi des lettres de Law au ministre Desmaret (26 et 31 juillet 1715), une lettre au régent Philippe d'Orléans (décembre 1715). Dans le tome III sont réunis tous les textes couvrant les années 1716 à 1724 : *Mémoires : sur la Banque générale* (1717), *sur le denier royal* (1719), réponse de Law aux plaintes du Parlement (1720), *Mémoire sur le discrédit* (1720); *Mémoires justificatifs* de 1723, lettres et mémoires de Law adressés au duc de Bourbon (1724). Le volume s'achève par un document d'un intérêt exceptionnel : l'Histoire détaillée par Law des finances pendant la Régence (pp. 282-436).

Ces brèves indications suffiront sans doute à donner une idée de l'édition préparée par M. Harsin. Elle lui permettra d'édifier l'œuvre scientifique qui fait encore défaut : l'histoire générale du système, avec toutes ses conséquences économiques, politiques et sociales.

L. L.

TRAHARD (PIERRE) : *Les Maîtres de la Sensibilité française au XVIII^e siècle (1715-1789)*, Paris, Boivin et C^o, s. d. [1931-1933], 4 vol. in-8^o carré de 289, 336, 319 et 355 pp. (Chaque volume : 30 francs français.)

Rien de plus injuste — ni, du reste, de plus fréquent — que de reprocher à un auteur de n'avoir pas fait ce qu'il n'a pas voulu faire. Nous ne nous plaignons donc point de ne pas trouver dans ces quatre volumes de M. Trahard une histoire complète de la sensibilité française au XVIII^e siècle. Leur titre indique assez que le dessein du critique était d'histoire littéraire et non d'histoire des mœurs, et qu'il entendait borner son enquête aux auteurs originaux, à ceux qui ont vraiment innové et dont l'influence devait être durable.

La part du lion revenait dès lors à l'abbé Prévost, à Diderot et à J.-J. Rousseau. M. Trahard la leur accorde largement. Mais il fait place, à leurs côtés, à d'autres écrivains qui, eux aussi, furent « sensibles » à leur manière, et dont l'œuvre reflète des formes diverses de la même tendance générale. Voici, pour l'époque des débuts, Marivaux, Nivelles de la Chaussée, Vauvenargues. Voici même Voltaire, que l'on n'avait pas accoutumé de compter parmi les auteurs attendrissants, et dont le théâtre fit pourtant verser des larmes, depuis longtemps séchées. Puis c'est Duclos, et cette M^{lle} de Lespinasse en qui l'on reconnaît « une fille spirituelle de Jean-Jacques », enfin ces trois épigones du Genevois, qui le continuent en apportant cependant chacun une note personnelle : Laclous, sa froide précision d'analyste, Bernardin de Saint-Pierre, son émotion qui tend à la fadeur naïve, Retif de la Bretonne, sa frénésie de sensuel exacerbé. Encore de ce dernier, trop décrié, M. Trahard tente-t-il une sorte de réhabilitation.

Peut-être le recours à divers écrivains de moindre importance — un Crébillon fils, un Loaisel de Tréogate — aurait-il permis d'ajouter quelques traits à ce tableau d'ensemble. Mais, tel quel, rien d'essentiel n'y manque, et après avoir illustré les progrès de cette « sensibilité » polymorphique, qui atteint son summum avec Diderot et Rousseau, il la montre bien dégénéralant et déviant vers la sensiblerie, d'une part, vers le cynisme équivoque, d'autre part. La courbe est

complète, encore qu'elle présente, à maints endroits, des hésitations ou des régressions, brusques sursauts qui sont le rythme même de la vie.

De chacun des auteurs qu'il retient, M. Trahard fait une étude très perspicace, très creusée, et qui aboutit souvent à des résultats originaux. On remarquera, en particulier, les chapitres qu'il consacre à Jean-Jacques. Venant après cent autres, il réussit à présenter du complexe Genevois une image en grande partie nouvelle, et par surcroît fort plausible, en s'aidant ingénieusement de Bergson et de Freund. Un autre mérite de son exposé, c'est que l'étendue des développements y est toujours — sauf peut-être pour Retif — exactement proportionnée à l'importance de l'écrivain considéré. Mais surtout on perçoit, d'un bout à l'autre de l'ouvrage, le même effort de sympathie compréhensive et d'intelligente communion.

Voilà qui nous change de l'attitude renfrognée et boudeuse des Brunetière, des Lemaître et des Faguet devant ce XVIII^e siècle en lequel ils ne veulent voir que décadence, déformation et corruption. Pour certains critiques, en effet, tout est perdu quand s'obnubile l'idéal sacro-saint de la raison classique. M. Trahard montre à merveille que l'art et la pensée commandés par la sensibilité ont, eux aussi, leur intérêt et leur grandeur, comme ils ont, du reste, leurs dangers. Il se refuse à répudier en bloc cette partie de l'héritage d'un passé glorieux. Il n'a pas tort, encore que la vibrante conclusion où il expose son point de vue aille peut-être un peu loin. Mais la barque penchait outrageusement d'un côté; il s'est porté de l'autre, de toute sa lucide ardeur. C'est ainsi que se rétablit un juste équilibre.

Cette solide et minutieuse étude est fondée sur une bibliographie très développée, mais un peu confuse, et qui accumule pêle-mêle l'excellent, le bon, le médiocre et le pire. Si copieuse qu'elle soit, elle accuse certaines lacunes. On s'étonne, par exemple, que M. Trahard semble ignorer le livre important de notre compatriote S. Etienne sur *Le genre romanesque en France, de la « Nouvelle Héloïse » à la Révolution*. Il lui eût été profitable. Peut-être aurait-il aussi trouvé d'utiles indications sur les réactions de Jean-Jacques devant la nature en quelques pages de notre *Sentiment de la Nature chez les Romantiques français*. Il reste qu'à côté des *Origines intellectuelles de la Révolution française* de M. Mornet, ces quatre volumes constituent l'ouvrage d'ensemble le plus suggestif que ces dernières années nous aient apporté sur le XVIII^e siècle français.

Encore un mot. Il devient ordinaire que d'importants travaux d'histoire littéraire nous soient présentés sous un vêtement fort indigne d'eux : papier à chandelles, caractères usés, justification à la fois massive et négligée. Il semble que l'éditeur de celui-ci ait eu

à cœur de réagir contre la pratique de trop de ses confrères. Admirablement imprimés sur pur alfa, en caractères neufs et lisibles, illustrés, en outre, de planches documentaires fort bien venues, ces quatre tomes sont un modèle de sobre élégance. Pour tant de soins et de conscience typographique, la maison Boivin a certes droit à de chaudes félicitations.

Gustave CHARLIER

PAUL TEISSONNIERE : *Au Fil des Jours et des Nuits* (Poèmes).

M. Paul Teissonnière a vécu des heures de rêve et de poésie : la poésie de tous les hommes et de tous les temps. Aussi l'auteur, dont la conception est classique, n'a-t-il pas cru nécessaire de renouveler une forme traditionnelle dont il n'éprouve nul besoin de se libérer. Il manie même, avec une certaine ferveur, une satire à base de raison contre les jeunes poètes un peu fous qui s'écartent des voies chères à Boileau et à sa descendance parnassienne.

Le copieux recueil comporte des poèmes répartis en différents groupes : *Les Saisons* — *L'Amour* — *La Maison* — *Le Travail* — *Le Devoir* — *La Douleur* — *La Mort* — *L'Espérance*, qui lui assurent une ligne et un développement.

Citons parmi les poèmes les plus réussis *La Baigneuse*, évocation discrète d'un divin corps de femme souple et marmoréen, vision lumineuse et nuancée rendue avec bonheur dans la forme du sonnet que même les plus modernes de nos poètes, s'ils ne la pratiquent pas, estiment et acceptent :

Elle avance le pied, trouve l'eau froide, hésite,
... ..
Puis, admire un instant, dans le miroir des eaux,
Son corps marmoréen, ses jambes en fuseaux,
Et sent trembler ses seins que la fraîcheur invite.

La mousse a répandu son tapis d'Aubusson,
L'eau jaillit, répandant son limpide frisson
De l'ongle de l'orteil aux nacres de l'oreille...

Mais ce n'est là qu'un exemple. L'inspiration de l'auteur s'attache souvent à des tableaux moins éclatants et se complait au récit aisé, au ton familier qui établit en quelque sorte une conversation avec le lecteur.

Somme toute, rien de ce que demandent les poètes contre lesquels M. Teissonnière meut ses foudres et aiguise ses flèches.

L.-P. THOMAS.

H. KESSELS et J. HACHE : *Bibliographie africaine de périodiques*. Première partie : périodiques édités en Belgique. Bruxelles, Office de Publicité, 47 pp., 1934.

Voici le premier fascicule d'une publication de longue haleine, bien faite pour rendre de bons services à ceux qui étudient les questions africaines. M^{me} Kessels, bibliothécaire de l'Université, et M. Hache, licencié en sciences coloniales, se proposent de dresser des listes méthodiques de tous les périodiques concernant l'Afrique, soit qu'ils soient édités dans cette partie de la terre, soit qu'ils paraissent en tous autres pays à condition qu'ils traitent *explicitement* ou *implicitement* de l'Afrique, d'une région de l'Afrique ou d'une question spécifiquement africaine. Ces listes paraîtront dans l'ordre suivant : périodiques publiés en Belgique, en Afrique, en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne, en Espagne et au Portugal, en Italie, aux Etats-Unis, et en d'autres pays.

Le premier fascicule comprend 295 titres; il est complété par des tables : topographique, chronologique (1825-1934), analytique et systématique. Comme bien l'on pense, dans la plupart des périodiques édités en Belgique, il s'agit du Congo.

La *bibliographie africaine* de M^{me} Kessels et de M. Haché est dressée avec la minutieuse précision nécessaire à ce genre de travaux. Ses cotes sont empruntées à la classification décimale. Sur beaucoup de points elle corrobore la *Bibliographie critique d'histoire coloniale* (1900-1930) due au professeur Huisman et au commandant Jacquet (1). Les deux travaux réunis aideront puissamment le chercheur, le curieux des choses d'Afrique qui les utiliseront.

L. L.

Droit

P.-LOUIS RIVIERE : *A travers les législations nouvelles*. (1 vol. de 190 p., aux Editions Internationales, Paris, 1935.)

Comme le rappelle dans la préface M. Paul Matter, Procureur général près la Cour de cassation de France, M. P.-Louis Rivière, actuellement Président à la Cour d'appel de Caen, a collaboré activement à la rédaction des nouvelles lois siamoises et à l'ordonnement du droit marocain. Ses *Etudes siamoises*, ses *Etudes marocaines*, son *Précis de législation marocaine* et surtout son important ouvrage *Traité, Codes et Lois du Maroc*, tenu à jour par des suppléments annuels, l'avaient signalé depuis longtemps à l'attention du monde savant.

(1) Paris, Leroux. 1932.

Le volume qu'il nous donne aujourd'hui est le fruit, non seulement d'une documentation sûre et multiple, mais d'expériences personnelles. On ne pourrait souhaiter guide plus averti que M. P.-Louis Rivière pour l'exploration des législations nouvelles que font surgir de tous côtés les transformations profondes des sociétés.

Aux pays de civilisation latine ou germanique, deux chapitres seulement sont consacrés : l'un traite de l'unité législative de l'Allemagne, l'autre de l'évolution de l'idée répressive telle qu'elle se manifeste dans notre loi de défense sociale et dans le nouveau code pénal italien. Tout de suite après, l'auteur aborde la loi soviétique, la réforme législative et judiciaire en Turquie, le droit égyptien, la loi du Nippon, la codification du Siam, les codes de la République chinoise et le problème judiciaire au Maroc.

Ce sont là des domaines auxquels nous avons difficilement accès. M. P.-Louis Rivière nous en ouvre la voie, nous y éclaire avec une puissance d'esprit et une largeur de vues remarquables.

Cet ouvrage ne se recommande pas seulement aux spécialistes du droit comparé, pas seulement aux juristes : il ne peut manquer d'intéresser ceux que préoccupent les bouleversements qui se produisent dans toutes les parties du monde; ils y trouveront les manifestations législatives de ces bouleversements, ce qui les aidera à en comprendre la portée et à chercher la solution des problèmes qu'ils posent.

LÉON CORNIL.

Annuaire Interparlementaire 1935. (Paris, 14^{bis}, rue Raynouard.)

Publié sous le patronage de l'Union Interparlementaire par MM. Boissier, secrétaire général de l'Union Interparlementaire et B. Mirkine-Guetzevitch, secrétaire général de l'Institut international de Droit Public, avec la collaboration de MM. J. Laferrière, professeur à la Faculté de Droit de Paris, et André Pierre, agrégé de l'Université, cet annuaire qui entre dans sa cinquième année, contient toutes les informations utiles sur l'histoire politique et l'organisation constitutionnelle des Etats du monde entier. Rédigé avec une objectivité absolue, l'Annuaire est le « Gotha » de la vie constitutionnelle parlementaire et législative des peuples.

Par la richesse de sa documentation, il se présente comme un instrument de travail indispensable à tous les hommes d'Etat, parlementaires, diplomates, fonctionnaires, professeurs, étudiants, bref, à tous ceux qui, par la nature de leur activité professionnelle ou de leurs travaux s'intéressent à la vie politique du monde moderne.

Sciences

PELSENEER (J.) : *Esquisse du Progrès de la Pensée Mathématique*. (Liège, Editeur Thone, Bibliothèque scientifique belge, 1 vol. de 160 pp.)

Ce livre est à la fois dense — par les idées essentielles qu'il présente et développe — et léger — par son volume, son style, le peu de connaissances qu'il exige du lecteur. J. Pelseeneer a voulu — à l'exemple de Boutraux — nous rendre sensibles le « climat » mathématique et ses variations; il a recherché, suivi et décrit l'idée que les mathématiciens se sont fait de leur science, le dessein qu'ils ont poursuivi, les tendances, les sentiments très souvent informulés qui les ont guidés dans leurs travaux.

L'activité mathématique n'est pas considérée comme une activité isolée des autres phénomènes sociaux. Ce point de vue est particulièrement développé dans un premier chapitre, très original, qui se rapporte surtout à la notion de nombre chez les nègres du Congo belge et à l'absence de géométrie chez les primitifs.

Pelseeneer attache une grande importance à l'étude des primitifs et du folklore : « *les stades intellectuels les plus primitifs ne cessent d'être représentés en plein XX^e siècle; de même, lorsqu'on fait une coupe dans un terrain, ce sont toutes les couches géologiques qui apparaissent.* »

Ces deux ponts jetés, d'une part entre la pensée mathématique et le milieu où cette pensée se développe, d'autre part entre ces hommes d'époques éloignées de la nôtre et les primitifs du XX^e siècle, ces deux ponts nous semblent absolument utiles, nécessaires. Nous aimerions même un élargissement de ces ponts permettant l'établissement d'un puissant courant de va-et-vient entre des disciplines trop souvent éloignées schématiquement; nous aimerions des ponts nouveaux jetés jusqu'à la psychologie des animaux. J. Pelseeneer établit à deux reprises un contact avec les remarquables travaux de Verlaine — et jusqu'à la psychologie de l'enfant.

Soulignons encore l'intérêt du dernier chapitre consacré au XIX^e et au XX^e siècles. Des citations nombreuses et précises nous aident à comprendre la nuance exacte de la pensée des mathématiciens, montrent les récents progrès de cette pensée.

Nous sentons les mathématiques se lier de plus en plus à la physique, nous voyons ces deux disciplines se développant et « enfantant le matérialisme dialectique ».

Le livre de J. Pelseeneer peut, pensons-nous, être lu avec fruit par quiconque s'intéresse au progrès de la pensée humaine.

P. L.

- 1) Sir JAMES JEANS. *Les nouvelles bases philosophiques de la science*. Traduit de l'anglais par A. Lalande. 1 vol., 308 p. (Paris, Hermann et Cie; 1935.)
- 2) PAUL LANGEVIN. *La notion de corpuscules et d'atomes*. (Actualités scientifiques et industrielles, n° 132.) 1 vol., 47 p. (Paris, Hermann et Cie; 1934.)

A la fin d'un assez long compte rendu consacré ici-même (*Rev. de l'Univ. de Brux.*, 39^e ann., 1933-1934, n° 3, pp. 94*-101*) au livre de Bohr : *La théorie atomique et la description des phénomènes*, nous avons, dans une bibliographie destinée à éclairer la religion du lecteur en ce qui concerne les conséquences, pour l'évolution de la pensée, des points de vue nouveaux adoptés par la physique contemporaine, mentionné un ouvrage de Jeans : *The new background of science* (1933). Cet ouvrage vient d'être traduit en français par les soins de M. A. Lalande, docteur ès-sciences physiques, sous le titre assez inattendu de : « *Les nouvelles bases philosophiques de la science* »; bien que présentant quelques inconvénients, somme toute très secondaires : l'aspect technique pourra parfois paraître un peu développé, et certains détails historiques manquent de précision ou sont erronés —, il rendra, pensons-nous, les plus grands services aux savants non physiciens ainsi qu'au public éclairé, qui ne peuvent se permettre d'ignorer les implications de la dialectique scientifique d'aujourd'hui. — Le fascicule de M. Langevin nous apporte, à ce propos, une lumineuse critique, d'une lecture très facile, du principe d'incertitude.

J. P.

O. NEUGEBAUER : *Vorlesungen über Geschichte der antiken mathematischen Wissenschaften. Erster Band : « Vorgriechische Mathematik* (Die Grundlehren der mathematischen Wissenschaften in Einzeldarstellungen, Band XLIII). 1 vol. XII+212 p., 61 fig. (Berlin, Springer, 1934.)

M. Otto Neugebauer a rassemblé et synthétisé dans ce volume les beaux mémoires qu'il a publiés au cours de ces dernières années et qui l'ont mis au tout premier rang des historiens des mathématiques. Grâce à ce jeune savant allemand — actuellement à Copenhague —, nous possédons enfin un tableau up-to-date et complet de la mathématique prégréceque, sur laquelle nos connaissances ont été entièrement renouvelées récemment. — L'ouvrage est remarquablement imprimé. Ajoutons ici que M. Neugebauer publiera prochainement, comme volume 3 de la collection *Quellen und Studien zur Geschichte der Mathematik, Astronomie und Physik; Abt. A : Quel-*

len (si brillamment inaugurée en 1930 par l'édition du célèbre papyrus de Moscou, dont l'original remonte au 21^e siècle av. J. C.), l'ensemble de tous les textes mathématiques babyloniens actuellement connus.
J. P.

BOULIGAUD (GEORGES) : *La Causalité des Théories Mathématiques*. (Paris, Hermann. Actualités scientifiques et industrielles, n^o 184, 41 pp.)

Bornons-nous à citer deux phases caractéristiques de cette brochure particulièrement riche en idées originales. Sur la causalité : « Un aspect de travail mathématique récent est justement que notions, définitions, loin de s'y présenter comme données, tendent à devenir des inconnues dont la meilleure détermination n'apparaît qu'à la suite de tâtonnements. »

Sur les méthodes directes : « En présence de deux éléments extrêmes, l'intuition et la logique, l'attitude du mathématicien, en optant pour les méthodes directes, procède du souci de ne jamais rompre, au cours de ses déductions, le contact avec l'intuition. Il fait en sorte que toute démarche déductive, tout acte rationnel qu'il accomplit, reçoive de l'intuition un consentement immédiat. »

P. L.

GODEAUX (LUCIEN) : *Leçons de géométrie projective*. (Liège, Editeur Thone, 1 vol. de 230 pp.)

M. Godeaux nous offre la reproduction de leçons données depuis plusieurs années à l'Université de Liège. Ce caractère de leçons vécues — et vivantes — apparaît dès les premières pages du livre et se conserve pendant toute la lecture. Ce n'est pas chose aisée, en effet, que d'exposer clairement, de rendre assimilables à de jeunes esprits les principes essentiellement géométriques selon lesquels van Standt a bâti la géométrie projective. M. Godeaux y parvient cependant, adoptant les postulats de M. Enriques et développant la série de ses propositions sans faire usage de la notion de mesure.

Il ne faudrait pas en conclure que la géométrie métrique est écartée de ce livre. Bien au contraire, M. Godeaux prend grand soin de montrer systématiquement les applications de la géométrie projective à la géométrie métrique.

A plusieurs occasions, M. Godeaux met en lumière l'importante notion de groupe.

Soulignons le soin avec lequel est traitée, à la fois par des méthodes géométrique et analytique, la classification des homogra-

phies à coefficients réels. On sent, à travers tout le livre, un constant souci d'élagage; seul l'essentiel subsiste.

La simple liste des titres de chapitres donne déjà une idée de l'harmonie de l'ensemble : I. Premières propositions fondamentales. II. Quaternes harmoniques. III. Le théorème fondamental de la géométrie projective. IV. Projectivité entre deux formes de première espèce. V. Involution dans les formes de première espèce. VI. Projectivité entre deux formes de seconde espèce. VII. Les coniques. VIII. Projectivité de deux coniques. IX. Figures engendrées par deux gerbes projectives. XI. Les homographies de l'espace. XII. Les réciprocités involutives de l'espace.

Le livre de M. Godeaux sera particulièrement goûté par tous ceux qui ont étudié la géométrie projective suivant des méthodes différentes de celles de van Standt; ces lecteurs auront l'occasion d'apprécier un contenu familier sous une forme, sous un angle nouveaux.

P. L.

ANTOINE APPERT : *Propriétés des espaces abstraits les plus généraux*. (Actualités scientifiques et industrielles, fasc. 145 et 146, Paris, Herman, 1934.)

Cet ouvrage en deux tomes contient un exposé dense, clair et très complet des étapes parcourues depuis ce dernier quart de siècle dans l'épuration axiomatique de la notion abstraite d'espace.

La théorie des espaces abstraits prit naissance dans la thèse célèbre de M. Fréchet (La notion d'écart et le calcul fonctionnel, Paris, 1906), qui y étudia un espace abstrait appelé depuis espace D. On s'aperçut bientôt que si l'espace D est déjà beaucoup plus général que l'espace cartésien à n dimensions par exemple, il est loin d'être l'espace abstrait le plus général dont la considération s'impose aux analystes. Ceci amena M. Fréchet à des généralisations successives dont les principales sont : l'espace E, l'espace de Hausdorff, l'espace accessible, l'espace V et l'espace topologique.

En 1925, M. Fréchet publia chez Gauthier-Villars un ouvrage aujourd'hui classique : « *Les espaces abstraits et leur théorie considérée comme introduction à l'analyse générale* », encyclopédie très compacte des travaux antérieurs à 1928. Mais l'auteur se bornait à énoncer les résultats et renvoyait, pour leur démonstrations, aux mémoires originaux où elles se trouvent dispersées et enchevêtrées. L'ouvrage de M. Appert contient les démonstrations de toutes les propositions énoncées : avantage appréciable pour le chercheur.

Mais le mérite de ce livre va beaucoup plus loin : il synthétise l'ensemble des résultats nouvellement atteints depuis 1928, en-

semble où les contributions personnelles de l'auteur (empruntées à sa thèse, en général) tiennent une place considérable.

M. Appert étudie notamment un espace nouveau, intermédiaire entre l'espace accessible et l'espace V , espace qu'on obtient en ajoutant à la définition de l'espace V un axiome supplémentaire appelé *condition α* . Celle-ci permet de généraliser très simplement un grand nombre de propriétés de l'espace accessible et en particulier les propriétés des ensembles compacts. M. Appert a aussi simplifié et généralisé les résultats de M. Haratomi sur les *ordres de séparabilité*.

L'absence d'une liste bibliographique, surtout pour les nombreux travaux postérieurs à 1928, paraîtra peut-être regrettable. Le nom de l'auteur y figurerait d'ailleurs honorablement. Mais cela n'empêchera pas l'ouvrage d'être d'un grand secours à tous ceux qui désirent se mettre rapidement au courant de la théorie des espaces abstraits, base aujourd'hui indispensable d'une étude approfondie de l'analyse fonctionnelle, de l'analyse générale et de la géométrie infinitésimale directe récemment créée par M. Bouigand.

Raymond GLUME.

R. WAVRE : *Figures planétaires et Géodésie*. (Paris, Gauthier-Villars et Cie, 1932, 194 pp., 55 fr. fr.)

M. Wavre a renouvelé l'étude du problème de la figure des corps célestes. L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui constitue en quelque sorte le nouveau corps de doctrine proposé aux mathématiciens purs, aux astronomes, aux géodésiens et géologues.

Dans une excellente préface M. Hadamard rappelle « la grave difficulté dont, en particulier, Tisserand avait signalé l'importance et qui paralysait jusqu'ici la théorie dans son organe le plus essentiel, le développement du potentiel élémentaire $1/r$ — inverse de la distance entre deux points quelconques — suivant les puissances du rapport entre les rayons vecteurs qui joignent ces deux points à l'origine des coordonnées. Un tel développement n'est convergent que si l'on fait figurer en numérateur le plus petit de ces deux rayons vecteurs, de sorte qu'on est obligé de représenter cette même quantité $1/r$ par deux expressions différentes suivant les régions où se trouvent le point attirant et le point attiré. Point n'est besoin de rappeler longuement les difficultés inextricables auxquelles donne lieu cette circonstance. Le lecteur verra par quelle transformation d'une remarquable habileté l'auteur arrive à une méthode uniforme, c'est-à-dire n'utilisant qu'un seul des deux développements en question, le même dans tous les cas, et cela de manière à ne considérer que des séries convergentes. »

M. Wavre a réédifié sur cette nouvelle base les divers chapitres de la théorie et c'est la raison pour laquelle l'œuvre qu'il publie a un caractère encyclopédique; les théories classiques sont rappelées; une certaine indépendance a cependant été maintenue entre les différents chapitres qui peuvent être lus séparément.

M. Wavre a introduit de notables améliorations des démonstrations des théorèmes de Lichtenstein, Stokes, d'Alembert et Clairaut.

Ses formules concilient l'hypothèse de la fluidité du globe terrestre pris dans son ensemble, avec les mesures les plus récentes de l'aplatissement terrestre, de la pesanteur et de la précession générale.

J. F. C.

P. COUDERC : *Dans le champ solaire*. Paris, Gauthier-Villars et Cie, 1932, 237 pp. (Encyclopédie Gauthier-Villars), 1 spectre coloré, 36 planches hors-texte, 35 figures. 35 fr. fr.

Ce livre fait partie d'une collection qui tend à embrasser l'ensemble des connaissances scientifiques : « le système solaire ne pouvait manquer d'y fournir un volume ».

Donnant à l'astrophysique une place prépondérante, M. Couderc a réussi à écrire un ouvrage de haute vulgarisation, d'une très belle tenue, et dans lequel le spécialiste lui-même est charmé de rencontrer des aperçus ingénieux, des vues philosophiques, des raccourcis saisissants, une documentation résumée avec talent.

Les chapitres successifs sont intitulés : Historique; la Terre; Planètes et Satellites; le Soleil : description et commentaires généraux; Emission, Rayonnement thermique, Raies spectrales; Spectre solaire, Températures, Zones superficielles; Equilibre et état intérieur du Soleil, Source de l'énergie; le Soleil parmi les étoiles; Comètes et débris cosmiques; Hypothèses cosmogoniques.

L'ouvrage est abondamment illustré, l'édition très soignée.

J. F. C.

COPERNIC : *Des révolutions des orbés célestes*. Introduction, traduction et notes de A. Koyré. (Textes et traductions pour servir à l'histoire de la pensée moderne; collection dirigée par Abel Rey, professeur à la Sorbonne). (1 vol. VIII + 154 p., Paris, Alcan, 1934. 18 francs.)

Aussi incroyable que cela paraisse, le traité astronomique à propos duquel Jules Tannery se demandait quel événement eut des conséquences plus lointaines et plus profondes que la conception

copernicienne du monde, n'avait jamais été traduit encore en français (1). M. Koyré, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, nous donne, précédée d'une excellente introduction et suivie de notes précieuses, une traduction des onze premiers chapitres du 1^{er} livre de l'ouvrage de Copernic (1543), qui comprend 6 livres, la partie traduite contenant l'essentiel de la doctrine qui révolutionna la pensée comme seuls le cartésianisme et le transformisme devaient le faire dans la suite.

J. P.

(1) La mise à l'*Index* ne peut être invoquée pour justifier cette absence de traduction, car la publication des livres enseignant le mouvement de la terre fut autorisée par la Congrégation de l'Inquisition, approuvée par Pie VII, le 11 septembre 1822. Notons ici les noms de quelques savants dont les œuvres étaient, en tout ou en partie, interdites encore en 1922 (abstraction faite de publications telles que les *Acta eruditorum*, l'*Encyclopédie* et le dictionnaire de P. Larousse) : Fr. Bacon, Boyle, Bolzano, d'Alembert, Descartes, Fontenelle, de La Lande, Libri (*Hist. des sc. math. en Italie*), et Pascal. L'Université libre de Bruxelles figure très honorablement dans l'*Index* de 1922 avec Altmeyer, Goblet d'Alviella, Tiberghien et Maeterlinck (ce dernier docteur honoris causa).

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

A. DE SAINT-LEGER et PH. SAGNAC : *La prépondérance française : Louis XIV (1661-1715)*. (Paris, Alcan, 1935, 564 pp.)

Voici le dixième volume de la série : *Peuples et civilisations*, publiée sous la direction des professeurs Halphen et Sagnac. Des vingt et un tomes qu'elle comprendra, une fois achevée, quatorze ont déjà paru en quelques années (1).

La tâche de MM. de Saint-Léger et Sagnac n'était pas facile à mener à bonne fin, à cause de la nature de leur sujet, vaste et compliqué. Ils se sont partagé la besogne. Au premier, ce qui concerne l'histoire politique, la diplomatie et les guerres; au second, ce qui a trait à la civilisation, à l'histoire intérieure de la France, ainsi que les tableaux d'ensemble, l'introduction et la conclusion. Une étroite collaboration a d'ailleurs permis aux deux historiens de donner à leur livre une unité telle qu'on le croirait écrit par un seul auteur.

La collection : *Peuples et civilisations* a pour sous-titre : *Histoire générale*. Aussi, bien qu'une large place soit réservée à Louis XIV et à la France, plus de la moitié de l'ouvrage est consacré à l'histoire des autres Etats, non seulement de l'Europe mais aussi de toutes les parties de la Terre.

De la mort de Mazarin au Traité de Nimègue, la France fait « la conquête de l'hégémonie ». C'est aussi « l'apogée » du règne du Roi-Soleil, courte période de sept années seulement qui s'achève par la révocation de l'Edit de Nantes. Viennent enfin l'époque du « déclin de la puissance française », les trente années qui s'écoulent de 1685 à la mort de Louis XIV. Telles sont les trois parties constitutives de l'ouvrage. Entre la deuxième et la troisième, M. Sagnac a intercalé, en une cinquantaine de pages, un tableau de « la réno-

(1) Sous presse : *Napoléon* (G. Lefebvre). Paraîtront ensuite : *La prépondérance anglaise* (P. Muret); *La rénovation de l'Europe et la Révolution américaine* (Ph. Sagnac); *Les révolutions démocratiques* (A. Pingaud, C. Punthas, L. Eisenmann); *Le triomphe de l'idée nationale* (L. Eisenmann, H. Salomon, P. Benaerts); *Le mouvement industriel et l'impérialisme colonial* (M. Baumont); *Le monde contemporain* (L. Eisenmann, M. Moysset).

vation intellectuelle de l'Europe ». Car, ainsi que dans les autres volumes de la collection, une attention toute particulière est accordée aux événements d'ordre intellectuel, au mouvement scientifique, artistique, littéraire (voir pp. 247-302, 478-510, etc.) C'est un des grands mérites de ce volume, comme de ceux qui l'ont précédé. Il en est d'autres : l'habileté avec laquelle les auteurs ont su montrer les actions et réactions des événements qui s'enchevêtrent pendant ce demi-siècle, sans que jamais l'accumulation des détails nuise à la clarté du récit; et c'est aussi la netteté et l'ampleur des conclusions (pp. 511-517) à quoi aboutit l'analyse minutieuse des faits : De 1660 à 1715 le progrès général de la civilisation a été considérable. L'intelligence occidentale s'est renouée par les méthodes de recherche et par la constitution définitive de la science expérimentale. La civilisation européenne, avec son cosmopolitisme social et moral, déborde sur les diverses parties du monde au moyen des missions et des voyageurs. Dans ce monde renoué se constitue le capitalisme occidental avec ses banques d'Etat. La suprématie politique passe de la France à l'Angleterre. Les deux pays agissent l'un sur l'autre. A l'Angleterre, la puissance maritime, l'hégémonie commerciale, la direction des idées politiques; à la France, le prestige du beau, la sympathie des esprits cultivés.

Quel fut, dans cette longue période et au milieu de tous ces événements d'ordre politique, intellectuel, moral, le rôle personnel de Louis XIV ? Très grand, de plus en plus grand à mesure que son règne se prolonge. Son activité, sa passion pour son métier royal s'accroissent avec les années. Longtemps il est servi par des ministres de premier ordre, un Colbert, un Lionne, un Louvois. Mais au début de la guerre de la succession d'Espagne, par exemple, « que de médiocrités. Louis doit de plus en plus décider par lui-même, et il n'y manque pas » (p. 427). C'est donc à juste titre que la période qui commence en 1661 et s'achève en 1715 a été appelée « le siècle de Louis XIV ». Sans doute, de ses deux desseins le Roi n'en a réalisé qu'un : la soumission absolue de ses sujets à ses commandements; il n'a pas, malgré ses efforts, soumis complètement l'Europe qui l'a finalement vaincu; du moins a-t-il mis la France à l'abri des invasions pour un siècle et demi (pp. 511-512).

Revenons un instant aux chapitres consacrés à la rénovation intellectuelle (pp. 247-302), à l'esprit nouveau (pp. 478-510) pour en souligner l'originalité et le puissant intérêt. M. Sagnac fait admirablement voir comment s'est opérée une véritable révolution intellectuelle pendant que Louis XIV était tout-puissant. Il y avait autre chose en Europe que les victoires et les succès diplomatiques.

du roi Bourbon. C'est alors, comme l'a écrit M. Léon Brunschwig, que « par l'avènement de la science positive l'homme accroît le sens de la vérité qui brusquement lui dévoile l'infini. » C'est alors que se constitue la science moderne avec ses principes, ses méthodes, d'abord la mathématique et la mécanique, « tout un système, de Copernic à Newton, de Bruno à Descartes et à Spinoza, qui sans s'inquiéter ni de politique, ni même souvent de religion et de morale, concluait à la constance des lois de la nature, au mécanisme de l'univers, croyait au progrès continu et propageait la foi dans le libre développement et la puissance inventive de l'esprit humain » (p. 268).

Alors aussi se produit vers 1660 le conflit entre le principe d'autorité et le rationalisme, alors aussi se répand le cartésianisme, dominant les systèmes d'éducation, l'histoire, le droit, les doctrines politiques. Et, plus tard, c'est le conflit entre cartésiens et newtoniens, c'est l'esprit nouveau qui souffle avec Locke et ses idées, c'est la rencontre du génie anglais et du génie français, c'est la rénovation du rationalisme avec Leibniz; et, avec l'évolution des mœurs, les nouveautés dans l'action sociale et politique, en art, en littérature, c'est la préparation du XVIII^e siècle, tout ce « tournant » de l'histoire intellectuelle auquel a été consacré le beau livre de M. P. Hazard : *La crise de la conscience européenne* (1680-1715).

L. L.

JOSEPH LEFEVRE : *La Secrétairerie d'Etat et de Guerre sous le Régime Espagnol (1594-1711)*. (Bruxelles, Hayez, 1934. Extrait des *Mémoires publiés par l'Académie Royale de Belgique*. Collection in-8°, II^e série, tome 36, 268 pp., index onomastique.)

Qui mieux que le modeste autant qu'érudit conservateur-adjoint aux Archives Générales du Royaume aurait pu écrire cet intéressant ouvrage ? Né dans le sérail et en connaissant tous les recoins, tous les détours, Joseph Lefèvre sait apprécier l'importance d'un fonds d'archives et en jauger l'utilité pour la reconstruction d'une période historique.

Classés il y a une trentaine d'années par l'archiviste général Gailard, les papiers de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre — mine précieuse pour ceux qui étudient notre XVII^e siècle — ont été depuis de mieux en mieux mis en valeur. M. Lefèvre remonte aux origines de l'institution. Déjà Thomas Armenteros, secrétaire particulier de Marguerite de Parme, et Jean Albornoz, secrétaire particulier du duc d'Albe, avaient joué un rôle considérable aux Pays-Bas. Ce ne fut toutefois qu'à la fin du XVI^e siècle

que Philippe II, craignant que le nouveau gouverneur-général, son neveu l'archiduc Ernest, ne se laissât circonvenir par des influences allemandes, envoya dans nos provinces un de ses propres secrétaires, chargé de pouvoirs importants.

L'établissement définitif de la S. E. G. eut lieu sous les Archiducs. Don Juan de Mancicidor, nommé directement par le Roi, eut à la fois pour tâche de soutenir et de contrôler l'œuvre d'Albert et d'Isabelle. Au début, le S. E. G. n'eut à s'occuper que de questions diplomatiques et militaires. Plus tard, ses fonctions perdirent en profondeur ce qu'elles acquéraient en étendue : son domaine s'étendit aux affaires d'administration intérieure, aux rapports avec les Conseils collatéraux et la Chambre des Comptes. En revanche il n'exerça plus d'action diplomatique; son influence en matière militaire baissa de niveau parallèlement à la déchéance de l'armée espagnole. En 1711, l'institution disparut sans laisser de regrets.

Possédant à fond la littérature de son sujet, M. Lefèvre ne s'est pas borné à dépouiller minutieusement le vaste fonds de la S. E. G. Il a compulsé l'Audience, les archives des Conseils Collatéraux, les archives de l'Ambassade d'Espagne à La Haye. Il démontre que les historiens ont jusqu'à présent exagéré le rôle du S. E. G., y voyant « le personnage le plus important du gouvernement » (H. Pirenne), « un premier ministre, un *alter ego* du gouverneur général » (Gaillard, De Breyne, van Kalken). D'une manière très souple et vivante, l'auteur découvre le facteur humain derrière l'ossature de l'institution. Tantôt le S. E. G. est une figure de premier plan, tel Mancicidor, ou encore Miguel de Salamanca, à la fin du gouvernement du Cardinal-Infant. Tantôt il n'est qu'un scribe obscur, un espion famélique.

Le livre de M. Lefèvre épuise le sujet. L'histoire de la S. E. G. est désormais un fait acquis, renouvelable sur des points de détail seulement. Le lecteur trouvera également dans ce volume une quantité de renseignements intéressants sur la politique extérieure et intérieure de l'époque, sur la vie aux Pays-Bas des Espagnols en général et des fonctionnaires en particulier. Le style est agréable ; l'impression fort soignée (1).

(1) Il est des appréciations dont je laisse évidemment toute la responsabilité à l'auteur. D'un certain nombre de mariages entre Espagnols et Flamandes (Lefèvre les déclare innombrables), il conclut à une véritable compénétration des deux peuples. Malgré l'énumération d'une quinzaine de mariages hispano-belges inscrits aux registres de la paroisse de N.-D. de la Chapelle — énumération certes impressionnante si elle ne se répartissait sur une période de cinquante ans — je reste fidèle à l'opinion de Henri Pirenne : « Les deux nations ont vécu l'une à côté de l'autre, sans se pénétrer ni se comprendre. »

Je loue M. Lefèvre d'avoir dédié cet ouvrage probe, savant, qui lui fait grand honneur, « à la mémoire de son père ». Tous les historiens belges ou étrangers qui ont fréquenté les Archives du Royaume, à la fin du XIX^e siècle, ont conservé le souvenir ému de l'homme serviable, érudit et doux qui avait nom Emile Lefèvre.

FRANS VAN KALKEN.

L.-E. HALKIN et G. DANSAERT : *Charles de Lannoy, vice-roi de Naples*. (Paris, Desclée, de Brouwer. Bruxelles, Edition universelle, s. d. 330 pp.)

Comme l'écrit M. Pirenne dans la préface de ce volume, présenté avec élégance, « le souvenir d'un beau geste sur le champ de bataille de Pavie » est à peu près tout ce qui subsiste aujourd'hui de Charles de Lannoy (1482-1527). Grâce à MM. Halkin et Dansaert sa personnalité et sa carrière seront désormais mieux connues.

Le volume est divisé en deux parties d'inégale longueur : la première est consacrée à la vie de Charles de Lannoy (pp. 21 à 122); la seconde, plus étendue, contient les cent-vingt-cinq pièces justificatives qui ont été utilisées par les auteurs (pp. 123-330). Elles proviennent des archives de Bruxelles, de Vienne, de Lille, de Tournai, de Londres (*Record Office* et *British Museum*), etc.

En six chapitres est décrite la personnalité, aux aspects divers, de Charles de Lannoy. C'est d'abord le gentilhomme; puis le capitaine au service de l'empereur; ensuite le vice-roi de Naples et le vainqueur de Pavie; enfin le diplomate.

Il ne faudrait pas conclure de ce plan qu'il s'agit ici seulement d'une biographie : M. Pirenne a raison d'écrire que ce livre « enrichit notre histoire nationale à une époque où les Belges furent les instruments de la politique mondiale » de Charles-Quint; il a raison aussi de noter que l'ouvrage apporte une contribution à l'histoire générale de l'Europe au début du XVI^e siècle. Tout en se gardant d'exagérer l'importance du rôle joué par leur héros, les auteurs ont tracé de lui un portrait que l'on sent exact et qui le rend sympathique.

L. L.

CH. PERGAMENI : *Adrien de Gerlache*. (Bruxelles, Editorial-Office, 1935, 203 pp.)

Plusieurs ouvrages ont déjà exposé les résultats de l'expédition de la *Belgica* dans l'Océan glacial antarctique (1897-1899); mais jusqu'ici aucun ouvrage d'ensemble n'avait été consacré à toute la carrière de M. de Gerlache, « pionnier maritime », à ses diverses expéditions. Cet ouvrage, M. Pergameni vient de nous le donner.

Comme l'écrit dans la préface du volume le docteur Charcot, l'auteur, « ami intime d'Adrien de Gerlache, a tenu, du vivant de ce grand explorateur, le public belge au courant de ses exploits ». Nul ne pouvait donc écrire ce livre avec plus de compétence et aussi avec plus de sympathie pour celui qui en est le héros.

Après avoir brièvement esquissé la jeunesse de l'explorateur, montré l'éveil de sa vocation de marin, M. Pergameni, en s'aidant des notes prises par le commandant de Gerlache ou par ses compagnons, le professeur Charles Perez, par exemple, décrit successivement « l'épopée antarctique de la *Belgica* », la croisière de la *Selika* dans le golfe Persique (1901), les croisières de la *Belgica* dans l'Océan arctique (mers du Grönland, de Barents, de Kara, Spitsbergen, archipel François-Joseph de 1905 à 1909).

Il fait une place aux autres manifestations de la grande activité d'Adrien de Gerlache, aux initiatives qu'il sut prendre, aux missions dont il fut chargé. Il n'oublie rien de ce qui peut faire apprécier les mérites du savant explorateur dont la vie — écrit justement M. Charcot — fut toute d'énergie, de modestie, de désintéressement.

En somme, un livre des plus intéressants, illustré avec soin et pourvu d'une abondante documentation. Signalons notamment la liste des nombreux rapports de la commission de la *Belgica* (1901 à 1926) qui consignent les résultats obtenus par l'expédition antarctique belge dans les domaines scientifiques les plus divers (astronomie, physique du globe, météorologie, géologie, géographie, zoologie, botanique).

L. L.

CH. PERGAMENI : *Le « nouveau » parc de Bruxelles.* (Extrait de *L'Emulation*, n° 11, 1934, 27 pp.)

M. Pergameni a réussi à faire tenir en une brochure que complètent des gravures et des plans, toute l'histoire de la belle promenade chère aux Bruxellois, de ses agrandissements aux XIV^e et XVI^e siècles, de ses remaniements dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il insiste, cela va de soi, sur l'œuvre de Zinner; il montre comment « la création de la place Royale et les aménagements de ses abords suivant un plan d'ensemble amenèrent la transformation du parc en promenade publique régulière, entourée de quatre larges avenues en harmonie avec les nouvelles conceptions architectoniques », et comment « les immeubles voisins du parc furent frappés de servitudes pour constituer un ensemble homogène, conforme au style Louis XVI et d'une distinction sobre et mesurée ». On ne peut mieux dire : harmonie, distinction, sobriété et mesure sont exactement les mots qui caractérisent l'admirable

ensemble de bâtiments et de verdure qui constitue un des charmes de la capitale.

Notons aussi l'intérêt des indications que les recherches d'archives de l'auteur lui ont permis de fournir sur l'histoire du parc pendant les premières années du régime français, sur la fête civique du 21 septembre 1848, sur l'Exposition des statues de neige de janvier 1892, etc. Et faisons nôtre le vœu final de M. Pergameni au terme de son intéressante et vivante étude : puisse le Parc être conservé tel quel, « gardant son caractère de promenade publique, destiné à ceux qui chérissent la flânerie, les joies paisibles, le soleil. »
L. L.

FIRMIN ROZ : *Les grands problèmes de la politique des Etats-Unis*. (Paris, Armand Colin, 1935, 208 pages.)

Aux nombreux ouvrages qu'il a déjà consacrés à la grande République américaine (1) l'auteur vient d'ajouter, dans la collection Armand Colin, un volume qui les complète heureusement.

Il ne s'agit pas ici d'une histoire des Etats-Unis ou de leur description au point de vue géographique, économique, démographique, mais d'une série d'études sur les principales questions d'ordre politique et social, tant intérieures qu'extérieures, qui ont dominé l'évolution de la République étoilée depuis un siècle et demi.

D'abord « le problème des races », des noirs, des jaunes, de l'immigration européenne. Puis, les rapports de « la conscience nationale » et des intérêts du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest. Ensuite les origines et les développements des partis politiques : démocrate, républicain, progressiste, socialiste; les questions relatives au commerce extérieur et aux tarifs douaniers, à l'économie générale des Etats-Unis, aux crises périodiques qui la modifient. Enfin, dans les trois derniers chapitres, les problèmes de politique internationale : la doctrine de Monroe et son évolution conduisant au panaméricanisme et à l'impérialisme; la question du Pacifique, les rapports de l'Amérique et de l'Asie, chinoise et japonaise; les relations avec l'Europe avant, pendant et après la grande guerre.

Chacun des huit chapitres du livre n'est pas long : vingt à trente pages. Mais ils sont pleins de faits, de renseignements, de chiffres précis; et aussi de vues originales, éloges, critiques

(1) *L'énergie américaine (Evolution des Etats-Unis)*, 1909. — *L'Amérique nouvelle (Les Etats-Unis, la guerre et la paix)*, 1923. — *Les Etats-Unis d'Amérique*, 1927. — *Histoire des Etats-Unis*, 1930. — *L'évolution des idées et des mœurs américaines*, 1931. — *De Roosevelt à Hoover*, 1931. — *Washington*, 1934.

ou réserves qui les rendent extrêmement vivants. Particulièrement intéressant est le chapitre final qui traite de « la politique d'isolement » et des « relations avec l'Europe ». M. Roz porte sur les présidents qui depuis 1921 ont succédé à Woodrow Wilson un jugement sévère. « Ils ont manqué à leur rôle, qui est de voir plus clair et plus loin. A l'intérieur, le mal est venu de ce qu'ils n'ont su ni prévoir la nécessité d'une adaptation économique, ni suggérer les mesures nécessaires. Ils n'ont pas moins manqué de clairvoyance en ce qui concerne le rôle que les Etats-Unis devaient jouer au dehors (pp. 163-164). » Ce rôle, le président Wilson avait essayé de le remplir, « et ce sera sans doute son meilleur titre devant la postérité... » Il avait compris que le destin de son pays ne pouvait pas rester indépendant de celui des autres nations (pp. 164-165). Wilson a été vaincu par le Sénat de Washington, élu en majorité par les Etats du Centre et de l'Ouest, « dominés par l'idée que les Américains doivent faire leurs affaires sans s'occuper des autres (p. 181). » Au contraire, une minorité clairvoyante, une élite intellectuelle désirent la collaboration des Etats-Unis et de l'Europe; le gouvernement, pris entre ces deux tendances, pratique une politique hésitante. Les Etats-Unis ne font pas partie de la S. D. N., mais dans ses commissions techniques les citoyens américains sont nombreux; les Etats-Unis ont refusé de participer officiellement à la reconstruction de l'Europe, mais le plan Dawes, mais le plan Young ont eu pour auteurs des américains. En somme les Etats-Unis « sont là sans y être; ils nous imposent leurs vues sans nous apporter leurs concours » (p. 183).

Ceux qui voudront acquérir une connaissance précise des grands problèmes politiques, économiques, sociaux qui se sont posés ou qui se posent aux Etats-Unis ne pourraient trouver de meilleur guide que l'étude synthétique de M. Roz, si substantielle et en même temps si agréable à lire. L'utilité en est encore augmentée par une bibliographie sommaire et par un index chronologique de tous les grands faits de l'histoire américaine depuis 1492 (1) jusqu'en 1934 (2).

L. LECLÈRE.

A. *The Siege of Jerusalem.* (Edited by E. Kölbng and Mabel Day. London, H. Milford, 1932, XXXI + 133 p., 15 sh., Early English Text Society, n° 188.)

B. *The Book of Fayttes of Armes and of Chyvalrye.* (Edited by A.

(1) Il aurait pu ne commencer qu'en 1524 : c'est à Verrazano et à Gomez qu'est due la première exploration du littoral de la Nouvelle-Angleterre.

(2) Dans la chronologie s'est glissée une erreur, p. 204. Herbert Hoover n'a pas occupé la présidence de 1925 à 1929, mais de 1929 à 1933.

- T. P. Byles. London, H. Milford, 1932, LVI+315 p., 21 sh., Early English Text Society, n° 189.)
- C. *English Mediaeval Lapidaries*. (Edited by Joan Evans and Mary Serjeantson. London, H. Milford, 1933, XXII+205 p., 16 sh., Early English Text Society, n° 190.)
- D. *The Seven Sages of Rome* (Southern Version.) (Edited by Karl Brunner. London, H. Milford, XXX+233 p., 24 sh., Early English Text Society, n° 191.)
- E. *Speculum Christiani*. (Edited by Gustaf Holmstedt. London, H. Milford, 1933, CCV+345 p., 25 sh., Early English Text Society, n° 182 [for 1929].)
- F. *Seinte Marherete*. (Re-edited by Frances M. Mack. London, Humphrey Milford, 1934, LXXX+142 p., 15 sh., Early English Text Society, n° 193.)
- G. *The Minor Poems of John Lydgate (Part II)*. (Edited by Henry Noble Mac Cracken & Merriam Sherwood. London, H. Milford, 1934, from p. 379 to 847, 30 sh., Early English Text Society, n° 192.)

La « Early English Text Society » que dirige avec tant de dévouement la secrétaire Mabel Day, continue son œuvre avec autant de zèle que de régularité; les spécialistes du moyen-anglais sont particulièrement heureux de trouver dans ses éditions qui se succèdent périodiquement des documents présentés avec toutes les garanties requises par nos méthodes modernes de recherches; les publications de la « Early English Text Society » sont des modèles d'éditions critiques; les moindres détails sont soignés et toutes les précautions sont prises pour arriver à une exactitude irréprochable; les fautes que l'on pourrait y découvrir en refaisant le travail seraient à peine vénielles et négligeables devant tant de vigilance et de labeur, car chaque volume a imposé à son éditeur de fastidieuses vérifications pour arriver à une précision si remarquable.

a) Le n° 188 nous donne une édition du poème en vers allitérés *The Siege of Jerusalem*, préparée par E. Kölbing et complétée par Mabel Day qui y a joint tout l'appareil explicatif. Son introduction contient tous les renseignements habituels. Elle étudie la filiation des 7 manuscrits encore existants et qui n'ont aucun lien de parenté si ce n'est leur origine commune, le plus important étant celui de la Bodléienne (Laud 656) qui sert de base, avec variantes tirées d'autres manuscrits, à la présente édition. Cette question est traitée de façon très adéquate comme celles qui ont trait au dialecte (North Midland) à la date (dernière décade du 14^e siècle) et aux sources. Mabel Day s'attache spécialement à ce problème et retrace les avatars de la légende dans les versions latines, les chansons de geste,

la « *Legenda Aurea* », le « *Vindicta Salvatoris* » (traduit en anglo-saxon au 11^e siècle) et le « *Polychronicon* » de Higden; de ces deux dernières œuvres des extraits sont donnés en appendice. Mabel Day termine par une brève appréciation littéraire : le poète traîne dans son récit mais il excelle dans les descriptions et s'apparente à ses confrères d'avant la Conquête normande. Les notes et le glossaire qui occupent une quarantaine de pages sont abondants et riches en parallèles.

b) Le n^o 189 est la réimpression de la traduction, publiée en 1489 par William Caxton sous le titre de *The Book of Fayttes and of Chyvalrye*, de l'ouvrage de la poétesse française Christine de Pisan (début du 15^e siècle) intitulé « Le Livre des Faits d'Armes et de Chevalerie » (1408-1409). Cette réimpression est l'œuvre du professeur Byles du « St. Luke's College » d'Exeter qui a déjà donné dans la collection de l'E. E. T. S. une édition de l'« *Ordre of Chyvalry* » (1925, n^o 168). Byles élargit la portée de son introduction et nous donne quantité de détails sur l'original qui servit à Caxton. Comme tant de livres du Moyen âge « Les Faits d'Armes et de Chevalerie » ne sont qu'une compilation dont les sources sont : Vegetius (dont le traité « *Instituta Rei Militaris* » jouissait d'une grande vogue au Moyen âge), Frontinus (dont les « *Strategemata* » sont une collection d'anecdotes historiques), Valerius Maximus (dont les « *Facta Dictaque memorabilia* » étaient au Moyen âge une source inépuisable pour l'histoire ancienne), Honoré Bonet (bénédictin du 14^e siècle, etc.), l'originalité de Christine de Pisan résidant dans l'art d'arranger et d'accomoder ses emprunts en y ajoutant des remarques et des observations personnelles. Byles donne l'étude fort approfondie de ces sources et fait même suivre son texte d'extraits des textes latins qui nous montrent les emprunts fait par Christine de Pisan. Il joint à son introduction des notes biographiques et bibliographiques sur Christine de Pisan, des notes sur les manuscrits et les imprimeurs. Il passe ensuite à la traduction de Caxton (« a fine example of the Caxton's art in its maturity, p. XXX), aux différents exemplaires que nous en possédons encore; à l'art de Caxton en tant qu'imprimeur et traducteur (« The Fayttes of Armes' is one of the most careful and exact of his translations » p. LV). Le glossaire est bref mais attire l'attention sur les mots rares. A l'intérêt philologique des « *Fayttes of Armes* » s'ajoute aussi une valeur historique car les livres du Moyen âge sur la guerre sont peu nombreux.

c) Le volume 190 retiendra aussi notre attention en tant que document historique et littéraire car les lapidaires sont l'expression d'un des aspects de la superstition médiévale; on est frappé de stu-

peur en faisant le compte de toutes les vertus magiques attribuées aux pierres précieuses. La valeur purement artistique de ces lapidaires anglais reproduits ici est tout à fait secondaire; ils manquent d'originalité et ne sont que des traductions d'œuvres latines ou françaises. Les éditeurs Mary Serjeantson que nous connaissons par le soin qu'elle porte à la publication périodique de l'« Annual Bibliography of English Language and literature » et Joan Evans, spécialiste des lapidaires et auteur de « Magical Jewels » (Oxford, 1922) ont réuni dans ce n° 190 sept lapidaires : un du 11^e siècle, cinq du 15^e et un du 16^e. Encore une fois tout l'appareil critique et explicatif du volume est soigné et adéquat; admirons y le tableau des pierres précieuses qui dut être un travail bien pénible étant donnée la difficulté de l'identification de certaines pierres.

d) Le n° 191 est une édition des *Seven Sages of Rome*, préparée par Karl Brunner, professeur d'anglais à l'université d'Innsbruck (Autriche). Cette œuvre nous est connue par neuf manuscrits dont plusieurs ont déjà été imprimés, par Killis Campbell et Thomas Wright. Karl Brunner concentre toute son attention sur le manuscrit Auchinbleck (Bibliothèque nationale d'Ecosse) et quatre autres apparentés à ce dernier. Il nous donne ce manuscrit Auchinbleck comme base de son édition et complète les parties manquantes par des passages tirés des autres manuscrits. Ce manuscrit Auchinbleck avait déjà été édité en 1810 par Weber mais le travail de ce dernier n'était pas toujours correct, et les collations de Kölbing (*Englische Studien*, VI, p. 443) sont incomplètes; ces circonstances justifient la réimpression de Brunner. Dans sa préface Brunner élucide la délicate question de la parenté des manuscrits et du dialecte du poème. Regrettons que le glossaire ne soit pas plus copieux.

e) Le *Speculum Christiani* est un manuel de morale chrétienne très populaire aux 14^e et 15^e siècles à en juger par les quelque soixante manuscrits qui nous sont parvenus, mais tous en latin; nous n'en possédons qu'un exemplaire en anglais qui date du 15^e siècle (Harley 6580) et Gustaf Holmstedt publie pour la première fois une édition critique de cette traduction anglaise d'ailleurs médiocre; aussi a-t-il bien fait de mettre en regard l'original latin nécessaire à une compréhension parfaite du texte anglais : il a choisi le manuscrit Landsowne 344 (1424) qui se rapproche le plus de la version anglaise. Comme les autres « editors » de la E.E.T.S., Gustav Holmstedt présente un texte scrupuleusement établi et élucide dans sa préface toutes les questions habituelles : nature de l'œuvre (une compilation de règles chrétiennes tirées principalement de St-Augustin et St-Grégoire), description détaillée et parenté des nombreux manuscrits et des éditions imprimées, date de com-

position (14^e siècle, probablement entre 1360 et 1380), paternite (auteur inconnu, probablement un franciscain), public auquel le « Speculum » est destiné (le clergé dont il faut combattre l'ignorance),... un glossaire et des notes complètent ce volume de Holmstedt, encore un modèle du genre.

f) Sainte Marguerite est une grande favorite de la chrétienté occidentale ainsi qu'il appert du grand nombre de narrations de sa vie; l'Angleterre partagea son culte et la popularité de son martyr s'explique par ce qu'il a de dramatique, de merveilleux, d'affreux et de pieux, tous éléments admirablement adaptés à la mentalité médiévale. « Sainte Marherete » appartient à ce groupe d'écrits religieux du 13^e siècle qui reflètent l'intérêt grandissant pour l'éducation des femmes dévotes; deux versions nous en ont été conservées, le manuscrit Bodley 34 (Oxford) et le manuscrit Royal 17 a XXVII (British Museum) qui datent tous deux du 13^e siècle; Frances M. Mack nous les présente en regard l'une de l'autre en des transcriptions parfaitement soignées, en nous signalant que le Bodley 34 est plus « reliable ». Sa préface examine en détail toutes les questions qu'une édition critique comporte : plus particulièrement les sources et le dialecte. « Sainte Marherete » est une adaptation d'une vie de sainte, écrite en latin, et imprimée pour la première fois en 1490 par Mombritius; un texte latin en est donné en appendice d'après le manuscrit Harley 3863 du 15^e siècle; une comparaison de l'original et du texte moyen-anglais nous permet de conclure que l'adaptateur suit librement son modèle, que sa prose poétique a une certaine élégance et que son pouvoir descriptif est très vif. L'étude du dialecte est très poussée et occupe la plus grande partie de la préface (une quarantaine de pages); ce dialecte est le Central West Midland. Ajoutons que les notes sont nombreuses et que le glossaire est très copieux, ce qui fait toujours plaisir aux débutants et aux étrangers.

g) Ce deuxième volume des « minor poems » de Lydgate a été préparé par Henry Noble Mac Cracken et Merriam Sherwood et comme tous ceux de la collection ne mérite qu'éloges. Mac Cracken et Sherwood se sont servis de tous les manuscrits connus afin d'établir un texte authentique, le canon, de l'œuvre de Lydgate. Chaque poème est accompagné en note de toutes les variantes.

Ces « secular poems » sont classés par sujet : poèmes d'amour, poèmes satiriques, poèmes narratifs, poèmes politiques, poèmes de circonstances, poèmes didactiques, homélies.

Les poèmes d'amour sont dans la tradition de l'amour courtois, célébrant la dame aimée, parangon de toutes les vertus, et vantant sa supériorité sur Lucrèce, Didon, Pénélope, Esther, Judith, Ariane,

et autres personnes remarquables de l'Antiquité; ils ne sont en quelque sorte que le développement du vers :

for she is bothe the fayrest and the beste
(« Floure of Curtesye », 127.)

Tout cela est bien long et les accents personnels sont rares.

Les poèmes satiriques semblent plus vivants mais eux aussi traitent les thèmes de l'époque; comme on le pense les femmes ne sont pas épargnées : « The Order of Fools » passe en revue tous les sots de la terre et maints distiques valent par leur sagesse toute populaire.

Des cinq poèmes narratifs, les meilleurs sont peut-être la fable des deux marchands, un exemple d'amitié, qui se termine par le souhait :

that euery freend to othir be as trewe
as were thes marchant is alway ilich newe (908, p. 516),

l'histoire de Guy de Warwick déguisé en pèlerin et sauveteur du roi, et enfin le fabliau « Debate of the horse, goose and sheep », exposé ingénieux et complet des mérites respectifs de ces animaux, dont la leçon est claire :

... *that no maner wiht*
for no prerogatiff his neihbour shal dispise (659, p. 566)

Les poèmes politiques ont évidemment leur intérêt historique; ils célèbrent principalement Henri VI, son couronnement, son entrée à Londres.

Quant aux poèmes didactiques et moraux ils sont bien eux aussi l'expression de la mentalité du siècle : « A dietary and a doctrine for pestilence » est un recueil de conseils d'hygiène, « The Kings of England » est une liste de tous les rois anglais depuis Guillaume le Conquérant, « Stans puer ad mensam » est un petit traité de la bienséance à table.

Bref tout ce qu'on trouve ici est nettement caractéristique de Lydgate et de son époque; l'écrivain nous apparaît avec sa prolixité, son pédantisme, son besoin de moraliser, son traditionnalisme, et aussi par moments avec sa vivacité, son bon sens et sa clarté. —

F. DELATTE.

England's Helicon. (Edited by Hyder Edward Rollins. Vol. I : Text, 228 p., 3 doll.; Vol. II, 241 p., 3 doll. Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1935.)

Il y a une dizaine d'années le professeur américain Hyder Edward Rollins a commencé à réimprimer les collections poétiques de l'épo-

que élisabéthaine. Après « A Handful of Pleasant Delights », « Tottel's Miscellany », « The Phoenix Nest »,... voici « England's Helicon », probablement la meilleure de toute la série. Il n'est pas déplacé de citer à ce propos l'appréciation de Bullen : « the reader will find in E. H. some of the sweetest lyrical and pastoral poetry of the Elizabethan age, dainty little masterpieces by Lodge, Greene, and many other trueborn poets ». « England's Helicon » a paru en deux éditions originales, en 1600 et en 1614. Celles-ci ont été reproduites à plusieurs reprises au 19^e siècle, évidemment avec les corrections suggérées par les différents éditeurs. C'est pourquoi Rollins a jugé utile de nous donner une transcription fidèle : il réimprime en fac-similé le texte de la première édition (1600) d'après l'exemplaire de la bibliothèque John Rylands de Manchester, et y ajoute les neuf poèmes supplémentaires de la 2^e édition (1614), d'après l'exemplaire du British Museum. Le travail de Rollins est la perfection même : tout est soigné, exact et correct; on ne peut qu'admirer le labeur énorme auquel il s'est astreint pour arriver à tant de précision et de justesse et dans la présentation du texte et dans les données de sa préface et de ses notes; il y élucide tous les problèmes que traite un éditeur scrupuleux : valeur des différentes éditions, paternité des poèmes (voir ici par exemple son opinion sur l'attribution de quatre poèmes non à Constable mais à Chettle), rôle des éditeurs de l'anthologie (N. Ling serait le compilateur réel et Bodenham une espèce de protecteur), la popularité de l'ouvrage à l'époque élisabéthaine, et nombre de questions de détail : variantes, allusions,... Comme ses prédécesseurs ce fac-similé est un modèle du genre.

F. DELATTE.

ANNIBALE PADOVANO : *Ricercari*, publiés par N. Pierront et J. P. Hennebains, d'après l'unique exemplaire du Collège Royal de Musique, à Londres. (1 vol. in fol. de 31 pp. + 104 pp. de musique, Paris, *L'Oiseau Lyre*, 1934.)

Cette publication est l'œuvre de deux jeunes organistes parisiens dont c'est le début dans le domaine musicologique : début d'autant plus heureux qu'il s'applique à une œuvre de haute valeur, et que les commentaires dont celle-ci est l'objet sont marqués au coin d'une connaissance technique et historique approfondie.

M^{lles} Pierront et Hennebains ont utilisé, comme base de leur travail, non seulement l'unique exemplaire (imprimé en parties séparées) des *Ricercari* de Padovano (édition vénitienne de 1556) qui appartient au *Royal College of Music*, mais également la mise en partition manuscrite du Conservatoire de Bruxelles, dont nous avons signalé naguère l'existence dans notre compte-rendu de l'ouvrage

de G. del Valle de Paz sur Annibale Padovano (cf. Bibliogr. de la Revue de l'Université de Bruxelles, 1934-1935, n° 1, p. 20). Elles ont noté, avec soin, les variantes, relativement peu nombreuses, qui se révèlent à la comparaison des deux versions. On peut se demander si la version manuscrite de Bruxelles n'est pas l'original (copie ou autographe) d'après lequel les parties séparées auraient été imprimées par Gardano : le *ricercar* n° 10 contient, en effet, au ténor, une variante importante au sujet de laquelle on peut légitimement se poser la question de savoir si un autre que l'auteur aurait eu l'audace de l'introduire à cet endroit, alors que la version imprimée n'offre là rien que de très correct. Simple hypothèse, mais qui mériterait sans aucun doute d'être vérifiée. Le 9^e *ricercar* de Bruxelles présente cette particularité, non signalée par les éditeurs, de pouvoir être joué une tierce plus bas, moyennant l'application du système des *chiavettes*. Le cas du 11^e *ricercar*, dans lequel la version imprimée et la version manuscrite débutent toutes deux sur un *mi*, que M^{lles} Pierront et Hennebains corrigent en *si*, nous laisse assez perplexe : la logique de l'exposition thématique semble effectivement exiger un *si*; mais Padovano n'a-t-il pas entendu affirmer avec plus de force le ton de *mi* (*terzo tono*) en usant, à l'entrée du morceau, de la tonique au lieu de la dominante ?

La longue et très instructive introduction de ce beau volume est faite selon les meilleures règles. Elle situe avec intelligence l'auteur et son œuvre dans leur milieu et définit avec clarté le *ricercar* du XVI^e siècle. Peut-être n'est-il pas sans injustice d'affirmer (p. 11) qu'avant Padovano, « la majesté et l'allure décorative de l'orgue n'ont encore été traduites que par de grands accords plaqués... ou par des traits de virtuosité qui visent beaucoup plus à éblouir qu'à exprimer. » Les *ricercari* de Girolamo Cavazzoni (1542-1543) et les *tientos* de Cabezón, dont une partie au moins date d'avant 1556, protestent, en effet, non sans éclat contre cette affirmation.

Cette restriction faite, il n'en demeure pas moins que les treize *ricercari* d'orgue publiés par M^{lles} Pierront et Hennebains forment, dans l'ensemble, un bloc magnifique, qui donne une haute idée de la musique que l'on entendait sous les voûtes de St-Marc, à Venise, vers le milieu du XVI^e siècle. Musique sévère, à coup sûr; musique se perdant parfois dans des développements excessifs, d'essence trop scolastique pour qu'une impression de monotonie ne s'en dégage pas à la longue (1); mais musique d'une rare élévation, d'une

(1) MM^{lles} Pierront et Hennebains ont très opportunément prévu certaines coupures, pour le cas d'exécution au concert ou à l'église.

thématique pleine de noblesse et de sens plastique, d'inspiration occasionnellement grégorienne (2); musique, enfin, qui allie le grandiose et le suave en des combinaisons raffinées, bien faites pour s'harmoniser avec ce milieu ambiant vénitien qu'illustreront, dans la suite, Andrea et Giovanni Gabrieli par des œuvres moins austères, mais plus brillantes, plus décoratives, plus proches de l'art de Véronèse ou du Tintoret.

Ch. V. D. B.

Chansons au luth et airs de cour français du XVI^e siècle. Introduction de Lionel de la Laurencie; transcription par Adrienne Mairy; commentaire et étude des sources par G. Thibault. (1 vol. in fol. de LXXXII pp. + 182 pp. de musique. (Publications de la Société française de musicologie, Ed. Droz, Paris, 1934.)

La musique de luth, si importante au XVI^e et au XVII^e siècles, a fait l'objet, depuis environ trente ans, de publications de plus en plus nombreuses en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne et en Angleterre. La Société française de musicologie s'y est très spécialement attachée, au cours de ces dernières années et a réalisé dans ce domaine, des travaux de première valeur, comme ces deux volumes d'André Tessier consacrés à *La Rhétorique des Dieux...* de Denis Gaultier, dont nous avons rendu compte dans cette revue, lors de leur parution (cf. *Bibliographie*, 1932-1933, n^o 2, p. 41 et 1933-34, n^o 3, p. 79). Il s'agissait là de pièces du XVII^e siècle uniquement destinées au luth. L'ouvrage dont il est question ici nous présente cet instrument sous un autre aspect, à savoir dans la fonction d'accompagnement qu'il remplissait si fréquemment au XVI^e siècle. L'accompagnement en question n'est point, à vrai dire, une véritable création : il consiste, en effet, dans la réduction, pour le luth, des différentes voix d'une composition vocale polyphonique, la voix supérieure seule conservant, dans cette sorte d'arrangement, sa fonction de véhicule du texte chanté. On fait ordinairement remonter la « monodie accompagnée » au début du XVII^e siècle. La vérité, c'est qu'elle existait en germe depuis le XIV^e siècle et que le XVI^e siècle tout entier l'a pratiquée, en fait, sous les espèces de chansons au luth à point de départ polyphonique. C'est que, le jeu contrapuntique du luth étant essentiellement limité dans ses possibilités, les « réductions » auxquelles aboutissent les arrangeurs ne diffèrent pas essentiellement de ce que seront,

(2) Les éditeurs ont dépisté trois cas précis. Ne pourrait-on ajouter le 9^e *ricercar*, dont le thème principal paraît bien être celui du *Pater noster*?

vers 1600, les accompagnements (réalisations improvisées de basses chiffrées ou non) des monodistes de cette époque. C'est ce que l'on peut constater principalement dans les *Airs de Cour* d'Adrian Le Roy, publiés à Paris en 1571, par où se termine le recueil qui nous occupe : entre ces pièces — composées sur des poèmes de Ronsard, Desportes, Baïf, etc., — et les monodies du premier quart du XVII^e siècle, il n'y a, à proprement parler, aucune différence. Moins avancées, à cet égard, sont celles de l'*Hortus Musarum*, éditées en 1553, à Louvain, par Pierre Phalèse. Ici, en effet, les originaux vocaux, dus à des musiciens comme Crequillon, Clemens non papa, Josquin Baston, etc. (paroles de Marot, Mellin de Saint-Gelais et nombreux anonymes) font fréquemment usage du procédé typiquement contrapuntique de l'imitation, d'où résulte, par la force même des choses, un accompagnement plus complexe et de structure harmonique moins apparente. Chose curieuse, le recueil d'Attaignant (Paris 1529) par où débute la partie musicale du volume analysé (1) laisse une impression de simplicité qui nous rapproche plus des prétendues innovations de l'an 1600 que ne le font les pièces de l'*Hortus*, composées, en moyenne, environ un quart de siècle plus tard. La raison en est dans le fait que les musiciens français de ce temps, en tête Claudin de Sermisy, cultivent beaucoup moins l'imitation que les Néerlandais de 1550, avec cette conséquence que les réductions pour luth du tissu polyphonique de leurs chansons offrent, en dépit des arabesques ornamentales dont elles sont habillées, un aspect plus spécifiquement harmonique.

L'appareil historique et critique qui introduit et clôt le volume est extrêmement substantiel et se recommande par cette méthode rigoureuse et cette conscience implacable qui caractérisent toute la production musicologique de feu Lionel de la Laurencie. Les commentaires et l'étude des sources par M^{me} G. Thibault sont d'une qualité analogue et les transcriptions de M^{me} Mairy d'une correction parfaite. Il est seulement à regretter que de fâcheuses interventions aient été commises dans la pagination du texte et que les renvois aux pages dans la table alphabétique des airs et des chansons soient erronés à concurrence de près de cinquante pour cent.

Les airs au luth que nous offre la Société française de musicologie, dans sa nouvelle publication, constituent un répertoire du plus haut intérêt au point de vue esthétique. L'anthologie d'Attaignant représente la « fine fleur » de l'art musical français au

(1) Vingt-quatre pièces anonymes dont un tiers appartient, par suite d'identification, à Claudin de Sermisy ; les poèmes sont également anonymes : six d'entre eux sont, en fait, de Clément Marot.

temps de François I^{er}, art exquis de grâce, de naturel, de tendre intimité; l'*Hortus Musarum* nous fait faire connaissance avec ces belles chansons néerlandaises, d'un contrepoint si riche et parfois si délicatement expressif, que l'on goûtait à la Cour de Charles-Quint vieillissant et de sa sœur, Marie de Hongrie; le recueil d'Adrien Le Roy nous transporte au temps de Charles IX, sous le règne poétique de Ronsard, dont une musique claire et finement rythmée fait ressortir les vers avec beaucoup d'allant et de franchise.

Ch. V. D. B.

MARIO DE SAMPAYO RIBEIRO : *Damião de Goes na Livraria Real da Música*. (1 broch. in-4° de 46 pp., extraite du premier volume des *Trabalhos da Associação dos Arqueólogos Portugueses*, Lisboa, 1935.)

L'auteur de cette brochure fournit d'intéressantes précisions au sujet de l'écrivain et compositeur portugais du XVI^e siècle, Damião de Goes. Remontant, avec la conscience du savant uniquement préoccupé de rechercher la vérité, le courant nationaliste qui consiste à grossir outre mesure la personnalité d'un compatriote de marque, il établit avec certitude que la production musicale de Goes, telle qu'elle était représentée dans la célèbre bibliothèque du roi Jean IV de Portugal, brûlée en 1755, lors du tremblement de terre de Lisbonne, est loin d'avoir eu l'importance qu'on s'est plu à lui attribuer. La première partie — heureusement conservée — du catalogue de cette bibliothèque ne cite qu'une seule fois D. de Goes, et cela sous une rubrique telle (*Motiettes & Cançoens*. — Champion, Ricafort, Jusquin, Damião de Goes & outros : a 3, 4, 5, 6) que l'on peut raisonnablement y voir l'indice d'un recueil collectif (*Sammelwerk*) imprimé. Cette collection se confond-elle avec l'un ou l'autre des recueils collectifs connus qui renferment des pièces du maître ? (1) M. de Sampayo Ribeiro ne le pense pas et son argumentation nous paraît décisive. Le recueil de la librairie de Jean IV doit donc être considéré comme l'un de ces ouvrages musicaux assez nombreux du XVI^e siècle, dont aucun exemplaire n'est parvenu jusqu'à nous. Comme il est vraisemblable, il ne devait contenir qu'un nombre très limité d'œuvres de Goes.

Ch. V. D. B.

(1) Ces pièces sont : les motets *Ne laeteris*, publié par Glareanus, en 1547, dans le *Dodecachordon*; *Surge prope-Ostende mihi*, paru en 1545, chez Kriesstein, à Augsbourg; *In die tribulationis*, édité en 1549 par Scotto, à Venise, et en 1559 par Montanus et Neuber, à Nuremberg : ce dernier sous le simple prénom de Damianus, d'où résulte qu'il pourrait tout aussi bien être l'œuvre de Damianus Havericq, musicien flamand contemporain de Goes.

ERNST FRITZ SCHMID : *Joseph Haydn, ein Buch von Vorfahren und Heimat des Meisters*. (1 vol. in-8° de 354 pp., éd. Bärenreiter, Kassel, 1934.)

L'auteur de ce livre, auquel on doit déjà un travail de première valeur sur la musique de chambre de Carl-Philipp-Emanuel Bach (dont nous avons rendu compte dans cette revue, il y a quelques années), s'est attelé depuis lors, à la tâche presque surhumaine qui consiste à étudier en détail la vie et l'œuvre de Joseph Haydn. L'ouvrage en trois volumes qu'a consacré Pohl à ce sujet, est, en effet, partiellement périmé, et des recherches récentes, plus spécialement en ce qui concerne l'œuvre du maître, ont prouvé la nécessité de refaire en plus complet et d'une façon plus véridique, ce qui avait été fait jusqu'à présent.

Le livre que le distingué Privat-dozent de l'Université de Graz a fait paraître à la fin de 1934 est en quelque sorte une introduction à la matière. M. Schmid nous y présente, en un tableau impressionnant de vie et de pittoresque, les aïeux de Joseph Haydn, à partir de son arrière-grand-père paternel Kaspar Haydn et de son arrière-grand-père maternel Philipp Koller, qui vivaient tous deux au milieu du XVII^e siècle. Nul « romancement » dans ces reconstitutions de vies familiales, mais une objectivité parfaite, à la faveur de recherches minutieuses dans les archives, dont les résultats sont commentés avec autant d'aisance et de charme que de justesse dans le jugement. L'histoire générale et locale, la géographie, la toponymie, l'onomastique, le droit viennent à la rescousse de la façon la plus opportune pour entourer cette « généalogie » d'une atmosphère de réalité, en la mêlant aux contingences locales et temporelles qui ont contribué à caractériser ses différentes étapes. En bref, les ancêtres de Haydn ont vécu, de père en fils, dans cette région extrême-orientale de l'Autriche, proche du lac de Neusiedl et de la basse Leitha, qui a considérablement souffert, à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e, des invasions turques et hongroises : région habitée en majorité par des Allemands du sud (Autrichiens et immigrés souabes), en minorité par des Croates et des Hongrois. Ces aïeux appartiennent sans exception à la classe rurale : petits propriétaires dont la fortune est soumise à des vicissitudes constantes, ils cultivent la vigne, élèvent des bestiaux, exercent principalement le métier de charron, se voient, le cas échéant, confier de petites juridictions locales (*Marktrichter*), etc. Ils ont beaucoup d'enfants, deviennent veufs, se remarient avec une hâte déconcertante. M. Schmid nous décrit tout cela avec une simplicité parlante, ne nous épargnant aucun détail, épilognant avec une aimable bonhomie sur ces existences d'êtres frustes et honnêtes,

dont la quiétude n'est guère troublée que par la peste ou l'incendie, quand ce n'est pas par la rage destructrice des envahisseurs ottomans ou magyars.

On a essayé de démontrer que les Haydn étaient d'origine croate. M. Schmid fait justice de ces tentatives. Sa démonstration est, à notre sens, entièrement probante. Si la muse de Joseph Haydn s'inspire, par moment, de thèmes croates, ce n'est là qu'un emprunt purement superficiel, analogue, comme le remarque l'auteur, à ceux qu'a faits le maître à la musique hongroise, française, russe, etc. Quant au nom de Haydn, il est bel et bien, comme celui de Koller, de provenance purement germanique. Il signifie, le plus vraisemblablement « *paysan* », dans le sens où ce mot équivaut à *paganus*. Si M. Schmid a raison, lorsqu'il pense que ce nom peut difficilement être mis en rapport avec le *Heideboden*, région d'où sont originaires les Haydn, il se trompe, pensons-nous, lorsqu'il étend cette impossibilité au pays flamand (p. 34), avec cette conséquence qu'un nom comme *Van der Heyden* serait à rapprocher de *Haydn* : *Van der Heyden* (ou sa contraction *Verheyden*) est, à n'en pas douter, l'équivalent flamand du nom français tout aussi répandu de *Bruyère*, *La Bruyère*, *de la Bruyère*, *Delbruyère*.

Ch. V. D. B.

ERNST HERMANN MEYER : *Die mehrstimmige Spielmusik des 17. Jahrhunderts in Nord- und Mitteleuropa*. (Vol. II des *Heidelberger Studien zur Musikwissenschaft*, herausgegeben von H. Bessler.) (1 vol. in-8° de 258 pp., Ed. Bärenreiter-Verlag, Kassel, 1934.)

L'auteur nous offre, dans cet ouvrage, un chapitre bien délimité de l'histoire de la musique instrumentale en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en France et en Allemagne, au XVII^e siècle. Il écarte l'Italie, parce qu'elle ne produit guère, à cette époque, des œuvres rentrant nettement dans le concept *Spielmusik*, « art de société » dont la naissance et l'expansion sont en rapport direct avec le dilettantisme éclairé des classes sociales montantes.

L'Angleterre du XVII^e siècle cultive des formes qui lui sont propres, parmi lesquelles l'*In nomine* et la *Fancy* occupent le premier plan. Archaisant, en raison de l'emploi d'un *cantus firmus* d'origine liturgique, l'*In nomine*, dont la période de splendeur se place entre 1560 et 1610, se voit bientôt supplanter par la *Fancy*, qui connaît une prospérité sans pareille de 1590 à 1660 environ, s'illustrant par des noms comme d'Orlando Gibbons, William Lawes, John Jenkins, Mathew Locke, plus tard, Henry Purcell. M. Meyer expose avec clarté les avatars de cette « fantaisie » anglaise, qui se com-

plaît de préférence dans une polyphonie linéaire, dégagée des entraves du *continuo* et s'exprimant de préférence par la voie discrète des violes : genre exquis, très spécifiquement anglais par sa variété rythmique, sa douceur tantôt pleine de mélancolie, tantôt débordante de cette joie intime qui dérive de l'amour de la musique et de la foi en sa magie.

La France, la Belgique et la Hollande ne peuvent opposer que peu de chose à cette richesse. On sait qu'en ce qui regarde notre pays, le XVII^e siècle est, en fait de musique, le plus pauvre qui soit. Sachons donc gré à M. Meyer d'avoir tiré de l'oubli les œuvres instrumentales des Belges Jean de Macque, Nicolas a Kempis et Lambert Pierkin (1).

Par contre, le XVII^e siècle allemand pratique la *Spielmusik* avec une abondance qui n'a d'égale que la qualité. Les circonstances se prêtent d'ailleurs particulièrement bien au succès de ce genre de musique : les chapelles des Cours, les *Stadtpfeifereien*, les *Ratsmusiken*, les *Collegia musica*, les cercles privés d'amateurs de la bourgeoisie sont, en effet, une clientèle toute trouvée pour les compositeurs, et ceux-ci ne se font pas faute de répondre à leur demande. Il en résulte un répertoire considérable, que M. Meyer a étudié de la façon la plus approfondie et dont il rend compte au moyen de nombreuses citations et d'excellents commentaires analytiques. Les influences italienne et anglaise — celle-ci plus rapide, mais moins durable — ont agi plus fortement en Allemagne qu'ailleurs, sans que le caractère spécifiquement national des œuvres en ait souffert. C'est surtout après la Paix de Westphalie (1648) que le mouvement s'accroît, donnant lieu à une éclosion de *Spielmusik* de la plus haute qualité. M. Meyer oppose ici, en une vivante comparaison, un musicien du sud de l'Allemagne, Johan Rosenmüller, à un musicien du nord, Mathias Weckmann. Le premier, élevé à l'école de Venise, tend vers un art éminemment expressif et de forme proprement synthétique. Le second conçoit, au contraire, la musique d'une façon abstraite, analytique, accordant au *Kleinarbeit* une place de premier plan. Aussi bien tous deux représentent, chacun dans leur sphère, un point culminant. Mais il est encore de nombreux autres maîtres, parmi lesquels Gerhard Diessener et David Pohle, qui rivalisent de valeur avec eux, et dont M. Meyer scrute les pièces avec le souci constant de ramener leur signification particulière à une ligne générale bien définie. Cette ligne générale

(1) N'est-ce pas *Pietkin* qu'il faut lire, à moins qu'il ne s'agisse pas — ce qui est peu probable — du musicien liégeois bien connu Lambert Pietkin (1612-1696), dont parle M. Auda dans son ouvrage : *La musique et les musiciens de l'ancien Pays de Liège* (Bruxelles, 1930), p. 162?

s'infléchit, à la fin du siècle, dans un sens qui n'est plus celui de la *Spielmusik*. L'action de l'Italie devient prédominante quant aux formes adoptées : c'est désormais le triomphe de l'idéal solistique à base de « chantabilité », celui de la « sonate d'orchestre », du *concerto grosso*, de la grande fugue, en un mot, de tout ce qui fera la gloire d'un Jean-Sébastien Bach dans des domaines instrumentaux autres que ceux de l'orgue et du clavecin.

La seconde moitié de l'ouvrage de M. Meyer forme un catalogue : 1° de la *Spielmusik* en Angleterre au XVI^e et au XVII^e siècles (complété par un inventaire thématique des *In nomine* et des *Fantasias*); 2° de la *Spielmusik* belge, hollandaise, française, polonaise et scandinave du XVII^e siècle; 3° de la musique instrumentale allemande, de 1590 à 1710 : catalogue d'autant plus précieux qu'il renseigne avec soin les bibliothèques où sont conservées les œuvres imprimées ou manuscrites inventoriées.

Pour finir, quelques observations. — P. 10 : la « symphonie du Miserere » d'Orlando di Lasso publiée par Wasielewski n'est pas une pièce instrumentale originale, mais bien la transcription, sans le texte, de la II^a pars. (*Miserere nostri Domine*) du motet à 6 voix *Ad te levavi oculos* (n° 658 du *Magnum Opus*). — P. 24, note 43. En fait de fantaisies anglaises chromatiques, M. Meyer aurait pu citer expressément l'extraordinaire pièce sur l'hexacorde d'Alf. Ferrabosco jun. publiée par E. Walker dans le *Musical Antiquary* de janvier 1912, pp. 70 ss. Elle correspond au n° 10 du catalogue thématique des fantaisies de ce maître, p. 152 de l'ouvrage de M. Meyer. — P. 55. Il résulte de l'article de G. Schünemann, *Sonaten und Feldsvücken der Hoftrompter*, paru dans la *Zeitschrift für Musikwissenschaft* d'avril 1935 (pp. 147 ss.) que le mot *sonata* (*sonada*, *sonnade*) était connu et utilisé en Allemagne dès 1598. — P. 208. Nic. Gistou (et non *Giston*; cf. p. 215) n'est pas danois, mais belge. Mort en 1609, ce chanteur à la chapelle royale de Danemark (1599-1609) était originaire de Bruxelles (cf. A. Hammerich, dans *Gedenkboek Scheurleer*, 1925, p. 142). *Gistou* (*x*) est, d'ailleurs, le nom d'un village du Brabant wallon, dont la famille de ce musicien était vraisemblablement originaire. Engelke (... *Musik... am Gottorfer Hofe*, Breslau, Hirt) attire l'attention sur la valeur de Gistou, dont deux pavaues et deux gaillardes ont paru, en notation moderne, dans l'*Uitgave 34* de la *Vereeniging voor Nederlandsche Muziekgeschiedenis*. — P. 176 ss. : la bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles possède les œuvres suivantes, non indiquées comme lui appartenant dans l'inventaire de M. Meyer: les 12 Concerti a 4, op. 7 d'Albicastro; les *Newer Pavaunen...* (1603) de Melchior Franck; le ténor et la 5^{ta} vox des *Neue... Intraden*

(1608) du même auteur; l'*Harmonia Mundi* de Walsh, dans laquelle se trouve une sonate de Pez; le *Grundrichtiger Unterricht* (1697) de Daniel Speer. Elle possède, en outre, *T'uitnement Cabinet*, mentionné p. 46, et *La fuite du Roi d'Angleterre* de N. Derosier, dont question p. 47, note 18 (1). D'autre part, elle ne possède pas les œuvres suivantes, citées comme lui appartenant : *Dreissig neue ausserlesene Padouane...* (1612) de Johann Groh.; *Duplex Genius*, de Pez; l'*Hortus musicus* de Reinken; les Sonate a 2, 3, 4 e 5 strom. (1682) de J. Rosenmüller (sinon en partition moderne). L'absence de ces derniers ouvrages doit être imputée aux inexplicables « fuites » qui se sont produites, lors de l'acquisition, vers 1900, de la bibliothèque Wagener.

Ch. V. D. B.

Droit

Recueil d'Etudes sur les Sources du Droit, en l'Honneur de François Gény. (Trois volumes in-8° de XXXI-309, IX-573, XVII-546 pp., Paris, Recueil Sirey, 1934.)

A la différence des collections qui réunissent en ordre dispersé, sous le nom de « Mélanges », un certain nombre d'articles ou d'essais, les trois volumes d'études dédiées à François Gény forment un recueil de travaux classés méthodiquement. Tout en laissant aux collaborateurs la liberté la plus large, il leur avait été recommandé de choisir les sujets de leurs contributions dans le cercle des problèmes à la solution desquels Gény a consacré sa féconde activité scientifique. Cette délimitation à la catégorie définie des problèmes qui ont préoccupé Gény fournissait la possibilité d'un classement méthodique. Néanmoins l'entreprise de l'éditeur du Recueil restait délicate et périlleuse, et sa réussite eut été problématique, si l'on n'eût rencontré à point l'éditeur diligent et averti qu'est M. Edouard Lambert, le savant directeur de l'Institut de Droit comparé de Lyon. Aucun des problèmes qui touchent à l'élaboration et à l'interprétation du droit ne lui est étranger, et c'est avec passion qu'il s'est livré à l'assemblage méthodique des nombreux travaux dédiés à son collègue et ami, François Gény. Son « cœur de vieux serviteur de l'idée internationale du Droit » s'est surtout réjoui de pouvoir confronter, sur le problème complexe des sources du droit, les vues des juristes des « pays de droit civil » (groupe latin-germanique) et celles des juristes des pays de *common law* (groupe anglo-

(1) P. 214 : le n° d'opus des 12 Sonates a 3 de F. Haym (1704) est 2, d'après l'exemplaire de la bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles.

saxon). Remarquons aussi que M. le professeur Lambert a accompli la tâche lourde et délicate de diriger et réviser le travail de traduction française de toutes les contributions rédigées en allemand, en anglais et en italien; de sorte que celles-ci ont pu nous être données à la fois dans le texte original et dans une excellente traduction française. Ceci aussi est une heureuse innovation dont il faut savoir gré au savant et actif éditeur du Recueil Gény.

Les nombreuses monographies dédiées à François Gény sont réparties entre trois groupes qui correspondent aux trois principaux aspects sous lesquels on a accoutumé de considérer ce qui est couramment désigné par l'expression « Sources du Droit » : l'aspect historique, l'aspect philosophique et l'aspect technique.

Rien ne peut mieux faire ressortir la haute signification et la grande valeur de l'hommage rendu au Maître François Gény, que le relevé des nombreuses études réunies dans les trois tomes du Recueil.

I. — CONTRIBUTIONS A L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE DES SOURCES DU DROIT.

1. *Sources du Droit romain* : Charles Appleton (Lyon) : Le culte des ancêtres, source permanente du droit en Asie et du droit ancien à Rome. Collinet (Paris) : Le rôle des juges dans la formation du droit romain classique. Fernand de Visscher (Gand) : La jurisprudence romaine et la notion de l'*auctoritas*. Lucien Michon (Nancy) : *Libram primam postremamque*. Félix Senn (Nancy) : Des origines et du contenu de la notion de bonnes mœurs.

2. *Sources du Droit canonique* : Gabriel Le Bras (Paris) : La doctrine, source des collections canoniques. A. van Hove (Louvain) : Sources et règles d'interprétation en Droit canonique.

3. *La Coutume, la Jurisprudence et la doctrine comme Sources des Droits occidentaux* : Max Radin (Berkeley) : La censure des coutumes. Jules Valéry (Montpellier) : Comment s'est formé la théorie de la personnalité des sociétés commerciales.

4. *Réceptions de Droits étrangers* : Gennaro Maria Monti (Bari) : Sources françaises de la législation angevine dans le royaume de Sicile. Ebulula et A. Samin (Stamboul) : Le passage des sources anciennes aux nouvelles sources en droit privé turc.

II. — LA PLACE DES SOURCES DU DROIT DANS LA THÉORIE GÉNÉRALE ET LA PHILOSOPHIE DU DROIT.

1. *La notion de droit et les sources de l'autorité du droit. — Le Droit et l'Etat* : Ernst Beling (Munich) : La science du Droit, sa fonction et ses limites. Hermann Jahrreis (Leipzig) : Le Droit. Karl Wolff (Innsbruck) : La notion de Droit. Carré de Malberg

(Strasbourg) : Réflexions très-simples sur l'objet de la science juridique. Auguste Simonius (Bâle) : Quelles sont les causes de l'autorité du Droit.

2. *Le problème du Droit naturel* : Charles Boucaud (Lyon) : Les sources naturelles du Droit. L'originalité des sociétés humaines parmi les sociétés animales. Eugenio di Carlo (Messine) : Le Droit naturel dans le système d'interprétation de Géný.

3. *Les succédanés du Droit naturel* : Mircea Djuvara (Bucarest) : Droit rationnel et droit positif. Jaromir Sedlacék (Brno) : L'œuvre de François Géný et la science du droit pure.

4. *Les sources psychologiques du Droit* : Son Honneur le Juge Dowdall (Angleterre) : Les sources psychologiques du Droit.

III. — LES SOURCES GÉNÉRALES DES SYSTÈMES JURIDIQUES ACTUELS.

1. *L'influence de l'œuvre de Géný dans ce domaine d'études* : Eugène Gaudemet (Strasbourg) : L'œuvre de Saleilles et l'œuvre de Géný en méthodologie juridique et en philosophie du Droit. B. A. Wortley (Birmingham) : La théorie des sources en droit privé positif de François Géný considérée dans son rapport avec la jurisprudence anglaise. Mitchell Franklin (New Orléans) : L'influence de Géný sur les conceptions et les méthodes aux Etats Unis. P. Vasilescu Cernauti) : L'œuvre de François Géný et ses résultats.

2. *Le système juridique. — Les instruments de son unité organique* : Alberto del Vecchio (Rome) : Les principes généraux du Droit. Xavier Janne (Liège) : Les sources du Droit au point de vue général de la pédagogie. J. Stella-Maranca (Bari) : La « *regula juris* » et la « *definitio in jure civili* ». Mario Ricca-Barberis (Turin) : L'action d'enrichissement sans cause dans le projet italo-français de code des obligations. Henri Simonnet (Nancy) : Le legs avec charge, catégorie juridique. Adrian Stoop (Leyde) : La notion de règle de conduite. Al. Sanhoury (Egypte) : Le standard juridique. L. L. Fuller (Illinois) : Quels motifs donnent naissance à la fiction légale historique. Joseph Delpech (Strasbourg) : Les survivances d'une forme de la propriété collective et leur interprétation.

3. *La législation dans ses rapports avec les autres sources du Droit* : Henri Capitant (Paris) : Les travaux préparatoires et l'interprétation des lois. Gustave Radbruch (Heidelberg) : Modes d'interprétation. J. M. Péritch (Belgrade) : Le problème des sources du Droit et la fonction de la Loi. Fowler Vincent Harper (Indiana), Les forces cachées derrière et par delà le pragmatisme juridique aux Etats Unis.

4. *La Coutume* : Rafael Altamira (Madrid) : Le droit coutumier

espagnol moderne. Walter Heinrich (Brno) : Recherches sur la problématique du droit coutumier.

5. *La Jurisprudence* : Alexandre Costin (Bucarest) : L'interprétation du droit civil d'après la jurisprudence roumaine. Edmond Kuncz (Budapest) : La jurisprudence peut-elle instituer en Hongrie des règles de droit privé.

6. *Le Contrat* : Louis Josserand (Lyon) : L'essor moderne du concept contractuel. Georges Ripert (Paris) : L'ordre économique et la liberté contractuelle. E. H. Perreau (Toulouse) : Une évolution vers un statut légal des contrats. Trajan R. Jonasco (Jassy) : La volonté dans la formation des contrats. Edwin W. Patterson (New York) : Le droit des juges de sous-entendre des conditions dans les contrats.

7. *Equité* : Mario Rotondi (Pavie) : Equité et principes généraux du droit dans l'ordre juridique italien.

8. *La libre recherche scientifique* : Marc Desserteaux (Dijon) : A quel critère peut on reconnaître les cas d'application de la libre recherche scientifique. Frédéric Zoll (Cracovie) : Méthode d'interprétation en droit privé positif. Naojiro Sugiyama (Tokio) : La loi du 8 juin 1875 sur l'administration de la justice et les sources du droit privé. Albert Kokourek (Chicago) : Libre recherche en Amérique. John Dickinson (Pennsylvanie) : Le problème du cas non prévu. Joseph C. Hutcheson Jr (Etats-Unis) : Le jugement intuitif, la fonction du « hunch » dans la décision judiciaire. James Grafton Rogers (Colorado) : Vers une solution scientifique du problème de la libre décision judiciaire.

IV. — LES SOURCES DES DIVERSES BRANCHES DU DROIT.

1. *Sources du droit constitutionnel* : René Capitant (Strasbourg) : Le droit constitutionnel non écrit. Carlo Girola (Urbino) : Les coutumes constitutionnelles. Rodney L. Mott (Chicago) : Les droits naturels et l'imprécision législative. Em. Miclesco (Bucarest) : Technique de la Cour de Cassation roumaine pour l'examen de l'inconstitutionnalité des lois.

2. *Sources du droit administratif* : Georges Renard (Nancy) : L'aide du droit administratif pour l'élaboration du droit privé. André Hauriou (Toulouse) : L'utilisation en droit administratif des règles et principes du droit privé.

3. *Sources du droit financier* : Louis Trotabas (Nancy) : Le principe de l'interprétation littérale des lois fiscales.

4. *Sources du droit économique* : François de Király (Budapest) : Le droit économique, branche indépendante de la science juridique,

sa nature et son contenu. John R. Commons (Wisconsin) : Le problème de la coordination du droit, de l'économie et de la morale. Lucien Brocard (Nancy) : Propriété privée et économie nationale.

5. *Sources du droit du travail* : P. Calamandrei (Florence) : La nature juridique des décisions de la magistrature du travail en Italie. François Rovelli (Milan) : Le contrat collectif de travail comme source du droit. André Rouast (Paris) : Le risque professionnel et la jurisprudence française.

6. *Sources du droit commercial* : H. C. Gutteridge (Cambridge) : Lord Mansfield, un juriste comparatiste du XVIII^e siècle. Kotaro Tanaka (Tokio) : Fonction de la coutume en droit commercial.

7. *Les sources du droit pénal* : Miloslav Stieber (Prague) : Le juge pénal comme législateur. Paul Cuhe (Grenoble) : L'élaboration du droit pénal et « l'irréductible droit naturel ». Seiitiro Ono (Tokio) : Les sources de droit pénal. Giulio Battaglini (Pavie) : La question des sources spécialement par rapport au droit pénal. Maurice Gégout (Nancy) : L'interprétation littérale des lois pénales.

8. *Sources du droit international public* : A. Baumgarten (Frankfort s/M.) : Observations sur les méthodes pour l'étude du droit des gens. Edwin M. Borchard (Yale) : La théorie et les sources du droit international. Louis Le Fur (Paris) : La coutume et les principes généraux du droit comme sources du droit international public. N. Politis (Paris) : Méthodes d'interprétation du droit international conventionnel. Alfred Verdross (Vienne) : Les principes généraux du droit comme source du droit des gens. Charles de Visscher (Gand) : Contribution à l'étude des sources du droit international. Georges Scelle (Paris) : Essai sur les sources formelles de droit international.

9. *Sources du droit international privé* : E. Lorenzen (Yale) : La constitution fédérale des Etats-Unis d'Amérique comme source de droit international privé.

10. *Droit comparé et droit commun international* : K. Wieland (Bâle) : Sources du droit et droit mondial. Edouard Lambert (Lyon) : Sources du droit comparé ou supra-national. Législation uniforme et jurisprudence comparative.
G. C.

EMILIO BETTI, professeur à l'Université de Milan : *Diritto romano, I Parte Generale*. (In-8 de XLIV-768 pp., Padova, Cedam, 1935.)

Le livre de M. Betti, copié au polygraphe, a été signalé naguère à l'attention des lecteurs de cette Revue (Bibliographie : 1930-31, p. 76; 1933-34, p. 83). L'édition imprimée, qui paraît aujourd'hui, est enrichie d'un abondant apparatus de références, dans le choix desquelles l'auteur témoigne d'une prédilection marquée pour la

littérature juridique de langue allemande, à côté de la production proprement italienne. Cette importante publication est le fruit de dix-sept années d'enseignement. Consacrée à la partie générale du Droit romain, elle contient en réalité un aperçu de philosophie du droit privé, rattachée à un système juridique concret. Le point de vue scientifique est très-heureusement combiné avec le point de vue didactique, et l'auteur réussit ainsi à nous donner une vue panoramique du mouvement des idées et des faits qui conduisit à la formation du droit classique romain.

La place manque pour faire ici la critique d'un gros livre qui touche à tant de problèmes fondamentaux. Au risque de paraître paradoxal, je signalerais pourtant volontiers une lacune dans cette très-vaste publication; je déplore n'y avoir pas trouvé l'exposé des idées de l'auteur sur les raisons historiques et philosophiques d'une règle fondamentale et originale de la procédure civile romaine : la distinction du jus et du iudicium. Cette particularité de l'organisation procédurale romaine a une signification générale sur laquelle il serait peut-être opportun que quelque lumière fut jetée par des esprits si avertis et si distingués que M. le professeur Betti.

G. C.

Publicazioni della Università cattolica del Sacro Cuore, Cristiano-simo e Diritto romano. (In-8 de V—406 pp., Milano, Soc. éditr. « Vita e pensiero », 1935.)

Le congrès de droit romain, réuni à Bologne et à Rome en 1933 pour célébrer le 14^e centenaire de la publication du Digeste, avait retenu, parmi les problèmes à étudier, « Les collections de Justinien et le Christianisme ». A ce problème vaste et complexe, l'Université catholique de Milan consacre maintenant un livre qui forme le 43^e volume de la série « Sciences juridiques » des publications de l'Université catholique du Sacré-Cœur.

Une grande partie du livre est l'œuvre de M. Melchiorre Roberti, professeur d'histoire du Droit. Dans une introduction, il expose l'état de la question. Il conclut que les rapports entre le christianisme et le droit romain sont beaucoup plus étendus et plus profonds qu'on ne le pense généralement. Si les anciennes sources religieuses étaient aussi bien connues que les sources juridiques romaines, on apercevrait bien plus nettement les liens étroits qui unissent les deux facteurs grandioses, l'un éthique et l'autre juridique, appelés à conduire l'humanité à travers les siècles. Le droit de la Rome payenne, grâce au contact de l'idée chrétienne, peut légitimement aspirer à la dignité d'une immortelle norme de vie.

L'introduction est suivie de recherches sur quelques questions particulières, en vue d'étayer d'exemples concrets la thèse formulée.

Une étude est consacrée par le professeur M. Roberti à la maxime « nasciturus pro iam nato habetur ». S'il est vrai que cette règle est postclassique plutôt que romaine, les courants spirituels nouveaux qui dominent toute l'époque postclassique au sujet de cette question ne peuvent venir que des sources patristiques. Une autre étude de « L'influence chrétienne sur le développement historique des pactes nus » fournit au même auteur l'occasion de montrer l'influence des idées chrétiennes sur l'évolution qui fait prévaloir, dans les actes juridiques du droit romain, le facteur volonté sur le facteur formes.

Les transformations profondes qu'a subies, en droit romain, le régime des donations fournissent à M. Emilio Bussi la matière d'un essai sur « La donation dans son développement historique », où il fait ressortir l'influence de l'éthique chrétienne et du sentiment de charité, sur le système juridique.

Enfin dans une dernière étude, M. Giulio Vismara suit l'évolution du régime des donations nuptiales en droit hébraïque et en droit chrétien, pour aboutir à la donatio propter nuptias du droit de Justinien.

G. C.

SALVATORE GALGANO, prof. ord. nella R. Università di Napoli : *Annuario di Diritto comparato e di Studi legislativi* (Seconda serie, Vol. XII, fasc. I de XXI-120 pp.); *Bibliografia giuridica internazionale* (Vol. I, anno 1932, fasc. I de XXIV-128 pp.); *Giurisprudenza comparata di Diritto internazionale privato* (Vol. I, anno 1932, fasc. I de XX-128 pp.); *Legislazione internazionale* (Vol. I, anno 1932, fasc. I de XX-155 pp.) Roma, Edizione dell'Istituto di Studi legislativi, gr. in-8, 1935.

L'annuaire de droit comparé et d'études législatives, que les lecteurs de cette Revue connaissent bien (voir en dernier lieu p. 62 de ce bulletin bibliographique), vient de subir une heureuse transformation due à l'initiative de son éminent et actif éditeur, M. le professeur Galgano. Désormais ce vaste recueil de documentation juridique sera divisé en trois publications distinctes : la première, consacrée à la documentation législative (chrestomathie de législation internationale); la deuxième, consacrée à la documentation doctrinale, particulièrement à la bibliographie juridique internationale; enfin la troisième, consacrée à la documentation jurisprudentielle. Pour faciliter l'utilisation de ses publications à l'étranger, l'Institut d'Etudes Législatives fait usage maintenant, à côté de la langue italienne, de l'anglais, du français et de l'allemand : les rubriques

et des sommaires sont traduits en ces trois langues, et quand le texte de lois ou de décisions judiciaires est de l'une de ces langues, il est reproduit dans sa version originale.

Il n'est pas douteux que ces innovations contribueront à répandre davantage à l'étranger les précieuses publications de M. le professeur Galgano, et qu'elles gagneront des adeptes nouveaux à la cause du droit comparé et de l'unification du droit privé. Les bons esprits s'en réjouiront et féliciteront les animateurs de l'Institut d'Etudes Législatives de Rome.

Le premier fascicule du XII^e volume de l'annuaire comprend dans sa première partie : 1^o Notes historiques et systématiques sur le droit civil égyptien, par M. Z. Garrana et H. A. Boghdadi (de la Faculté de droit de l'Université égyptienne); 2^o L'œuvre de l'American Law Institute, par Henry Upson Sims (ancien président de l'American Bar Association); 3^o Le pragmatisme du droit américain, par le docteur Rudolf Littauer (de la New School for Social Research de New York); 4^o Quelques variétés, recensions et notices. La deuxième partie du fascicule contient de la jurisprudence de la Cour de cassation de France de 1932 sur le droit des personnes et le droit des obligations avec d'importantes annotations.

Le premier fascicule de la *Revue de la Législation internationale* en 1932 contient un tableau de l'activité législative en Belgique, aux Etats-Unis d'Amérique et en Italie.

La bibliographie juridique de 1932 nous est donnée pour l'Italie, l'Autriche, la Belgique, Dantzig, l'Estonie et l'Allemagne.

Quant à la jurisprudence de droit international privé de 1932, elle nous est fournie, avec annotations critiques, pour le Canada et l'Allemagne.

G. C.

JACQUES PIRENNE, professeur à l'Université de Bruxelles : *Histoire des Institutions et du Droit privé de l'ancienne Egypte.*

Tome III : *La VI^e Dynastie et le Démembrement de l'Empire.* (In-8 de VIII-653 pp., Bruxelles, Edition de la Fondation Egyptologique Reine Elisabeth, 1935.)

Voici le troisième volume d'une publication qui, par son ampleur, se soustrait à une analyse détaillée. Nous avons signalé les deux premiers volumes à l'attention des lecteurs de cette Revue (Bibliographie : année 1932-33, pp. 48-50; année 1933-34, pp. 89-91), en procédant tout-à-fait arbitrairement à quelques coups de sonde, c'est-à-dire en émettant les observations ou réflexions que nous avait suggérées telle page, prise au hasard. Nous resterons fidèle à ce procédé, dans l'espoir que, par quelques exemples choisis capricieusement, nous réussirons à faire clairement apparaître le puissant

intérêt de l'œuvre considérable, à laquelle M. Jacques Pirenne réserve une place beaucoup trop modeste dans le vaste domaine de l'histoire de l'humanité. Il termine en effet sa préface par les réflexions suivantes :

« J'ai trouvé dans l'élaboration de ce travail un joie profonde. Je sais que l'œuvre à laquelle je me suis attaché est trop vaste pour être autre chose qu'une première ébauche que d'autres, je l'espère, corrigeront et compléteront. Je m'excuse des erreurs que, presque fatalement, elle doit renfermer, et je serai particulièrement reconnaissant à tous ceux qui me les signaleront. Ma seule ambition est de collaborer, dans la mesure de mes moyens, à la synthèse grandiose de l'histoire de l'humanité, dont la vision magnifique suffit à récompenser les plus longs et les plus patients efforts ».

Le volume que nous avons sous les yeux est consacré à la 6^e dynastie (2625-2475). Au cours de cette période d'un siècle et demi, les gouverneurs des nomes (certainement en Haute-Egypte et très-vraisemblablement aussi en Basse-Egypte) se muèrent en véritables princes souverains et il s'accomplit ainsi un démembrement de l'Empire par la formation de principautés territoriales indépendantes. Il va sans dire que ce changement politique eut des conséquences importantes dans bien des domaines : culte, administration, statut social et familial, droit successoral, etc. Ce qu'il nous plaît de relever spécialement ici, — en nous écartant peut-être légèrement de l'interprétation de notre auteur, — c'est la transformation que le changement de régime politique a fait subir à la procédure judiciaire (pp. 247 ss.).

La savante procédure sur pièces, que les intéressés utilisaient naguère pour provoquer l'intervention de l'administration, est remplacée maintenant par une procédure de lutte ou de litige entre les particuliers intéressés qui invoquent chacun l'appui de la divinité et se font assister de cojurateurs. Ce n'est plus le système de la *demande* ou requête adressée par le particulier à l'administration, pour faciliter à celle-ci l'accomplissement de sa tâche, à savoir : d'assurer d'autorité le respect par tous de la réglementation complexe qu'elle a instituée; mais c'est maintenant le système de l'*action* engagée par un particulier contre un autre particulier en vue du redressement d'un tort causé. Ceci nous transporte sur le terrain de la *contestatio* entre particuliers, et chacun sait que, dans l'antiquité classique européenne, c'est sur ce terrain que se sont épanouies les formes de la procédure judiciaire, dont nous sommes encore actuellement tributaires.

M. Jacques Pirenne n'est guère indulgent pour une transformation qu'il attribue à la décadence de l'administration, devenue inca-

pable de garantir la sécurité de chacun. Mais est-il bien certain que ce qu'il appelle une régression de la procédure mérite une qualification si sévère ? Est-ce qu'une administration toute puissante nous serait aujourd'hui plus bienfaisante que le système des contestations privées, avec les garanties accumulées d'une procédure proprement judiciaire ?

Quoi qu'il en soit, il faut savoir gré à notre auteur de nous révéler que, s'il y eut en Egypte des traces d'un système archaïque de procédure judiciaire, l'apparition de ces conceptions nouvelles serait due à la décadence d'un régime antérieur, où une administration infailible aurait eu la puissance d'écarter préventivement toute possibilité de contestation proprement dite entre particuliers.

G. C.

Sciences

DAVID EUGENE SMITH : *The Poetry of Mathematics and other essays. (The Scripta Mathematica library, n° 1.)* (1 vol. v + 93 pp. Published by *Scripta Mathematica*, New York, 1934; \$ 0.75.)

M. David Eugene Smith, professeur émérite à l'Université Columbia, de New-York, et ancien vice-président de l'Académie internationale d'Histoire des sciences, est le plus connu peut-être des historiens américains des mathématiques. Parmi ses principales publications, citons : *Rara Arithmetica* (2 vol., 1908), remarquable monographie consacrée aux traités d'arithmétique imprimés avant 1601 ; *History of Japanese Mathematics* (en collaboration avec Y. Mikami) (1914); *History of Mathematics* (vol. 1, 1923; vol. 2, 1925; réimpression : vol. 1, 1929; vol. 2, 1931). Cette Histoire, excellente jusqu'au XVI^e siècle inclus, a le très grand avantage d'être illustrée ; *A source book in Mathematics* (1929), anthologie de pages classiques de tous les temps ; *A history of mathematics in America before 1900* (en collaboration avec J. Ginsburg) (1934), ouvrage que nous avons signalé ici-même (*Rev. de l'Univ. de Brux.*, 39^e année, n° 4, mai-juin-juillet 1934, pp. 128* - 129*). M. Smith est en outre l'éditeur adjoint de la nouvelle revue *Scripta Mathematica* (*ibid.*, 39^e année, n° 1, oct.-nov. 1933, p. 29*). — Le petit volume qu'il nous offre aujourd'hui est le premier volume d'une série d'ouvrages qui paraîtront aux Etats-Unis sous le titre de *The Scripta Mathematica Library* et qui seront consacrés à l'histoire et à la philosophie des mathématiques, ainsi qu'à leurs rapports avec les autres grandes activités intellectuelles. M. Smith a rassemblé dans ce recueil cinq essais, publiés auparavant dans diverses

revues, mais entièrement remaniés ici. Les trois premiers essais sont intitulés : *The poetry of mathematics*; *The call of mathematics*; *Religio mathematici*; bien que reflétant exagérément l'idéologie bourgeoise et cédant à des préoccupations presque uniquement anglo-saxonnes (cf. le troisième essai), ils seront lus avec profit par l'honnête homme et surtout par ceux qui font profession d'enseigner les mathématiques. Les deux derniers essais sont basés en partie (*Thomas Jefferson and mathematics*) ou entièrement (*Gaspard Monge, politician*) sur des documents inédits; l'étude sur le créateur de la géométrie descriptive apporte, sur quelques points de détails, des compléments originaux au récent et monumental *Monge* de Louis de Launay, ouvrage auquel nous avons consacré une brève note dans *Mathesis* (t. XLVIII, 1934, p. 180).

J. PELSENER.

HÉLÈNE METZGER : *La philosophie de la matière chez Lavoisier. (Actualités scientifiques et industrielles, n° 218.)* (1 vol., 48 pp., Paris, Hermann et C°, 1935.)

Il est significatif du prestige sans cesse grandissant dont jouit actuellement l'histoire des sciences et de la pensée scientifique, que la collection *Actualités scientifiques et industrielles*, publiée depuis 1929 par la maison Hermann et C°, n'ait pas cru pouvoir dédaigner cette discipline; la collection comporte en effet, dans ce domaine, deux séries intitulées *Philosophie et histoire de la pensée scientifique* et *Histoire des sciences*, dirigées respectivement par MM. F. Enriques et A. Rey, tous deux membres de l'Académie internationale d'Histoire des sciences.

Le fascicule que nous signalons ici constitue une analyse très subtile et d'une grande richesse de pensée du *Traité élémentaire de Chimie* de Lavoisier (1789). — Nous n'hésitons pas, pour notre part, à tenir M^{me} Metzger, membre de l'Académie internationale d'Histoire des sciences, pour le meilleur historien des sciences que possède aujourd'hui la France. Son œuvre, remarquablement écrite, est d'une profondeur et d'une originalité rarement égalées dans l'historiographie de la science. Aucun des écrits de M^{me} Metzger n'ayant fait jusqu'à présent l'objet d'un compte-rendu dans ce bulletin bibliographique, nous croyons qu'on nous permettra de combler cette regrettable lacune en donnant ici la liste des publications de cet auteur :

I. — OUVRAGES :

La genèse de la science des cristaux. Alcan, 1918.

Les doctrines chimiques en France du début du XVII^e à la fin du

- XVIII^e siècle. (Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences.)
Les Presses universitaires, 1923.
Les concepts scientifiques. (Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques) ; préface de M. A. Lalande.
Alcan, 1926.
La chimie (apud *Hist. du Monde* de M. Cavaignac; t. XIII, fasc. 4.)
E. de Boccard, 1930.
Newton, Stahl, Boerhaave et la doctrine chimique. Alcan, 1930.

II. — ARTICLES :

- La philosophie d'Emile Meyerson et l'histoire des sciences.* *Archeion.*
t. 11, 1929, pp. XXXII-XLIII.
La philosophie de Lucien Lévy-Bruhl et l'histoire des sciences, Ibid.,
t. 12, 1930, pp. 15-24.
Eugène Chevreul historien de la chimie. Ibid., t. 14, 1932, pp. 6-12.
*L'historien des sciences doit-il se faire le contemporain des savants
dont il parle ? Ibid.,* t. 15, 1933, pp. 34-44.
La littérature scientifique française au XVIII^e siècle. Ibid., t. 16,
1934, pp. 1-17.
*La philosophie de la matière chez les chimistes du XVII^e et XVIII^e
siècle.* « *Thalès* », 1^{re} année, 1934, pp. 59-64. (Paris, Alcan, 1935.)
La signification de l'histoire de la pensée scientifique. « *Scientia* »,
ann. XXIX, vol. LVII, 1935, n^o 6, pp. 449-453.

— Les revues suivantes : *Archeion*, *Revue philosophique* et *Isis* bénéficient de la collaboration de M^{me} Metzger. Ajoutons que le public belge a eu récemment le privilège et la faveur d'entendre M^{me} Metzger, qui a consenti à venir faire à Bruxelles, en 1933, une conférence à l'Institut des Hautes Etudes, et en 1934, une conférence (sur van Helmont) au Comité belge d'Histoire des sciences : un résumé de cette deuxième conférence, dû à l'auteur, a été inséré dans le premier rapport annuel du Comité (*Archeion*, t. XVI, 1934, pp. 224-225; *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XIII, 1934, pp. 1029-1031).

J. PELSENEER.

I. GOLDMERSTEIN et K. STODIECK : *Comment respire une ville.* (Béranger, Paris et Liège, 1935, 42 pp.).

Une ville de un million d'habitants émet par 24 heures 30 millions de kilos d'acide carbonique provenant des foyers domestiques (90% en sont drainés par le tirage), 400.000 kilos représentant le résidu de la combustion du gaz d'éclairage, 1 million de kilos provenant de la respiration des habitants, 150.000 kilos produits par l'échappement des autos.

MM. Goldmerstein et Stodieck ont observé que ce n'est pas le vent qui chasse la nappe d'air vicié, mais que celui-ci s'élimine par la turbulence de l'air, par l'ascension verticale de l'acide carbonique.

Ils expliquent ainsi que les échantillons d'air prélevés au sommet de la Tour Eiffel aient une teneur en acide carbonique supérieure à celle des échantillons prélevés au sol.

Ils étudient les moyens d'activer la respiration des villes et apportent une contribution importante à de nombreux problèmes d'urbanisme.

J. F. C.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.